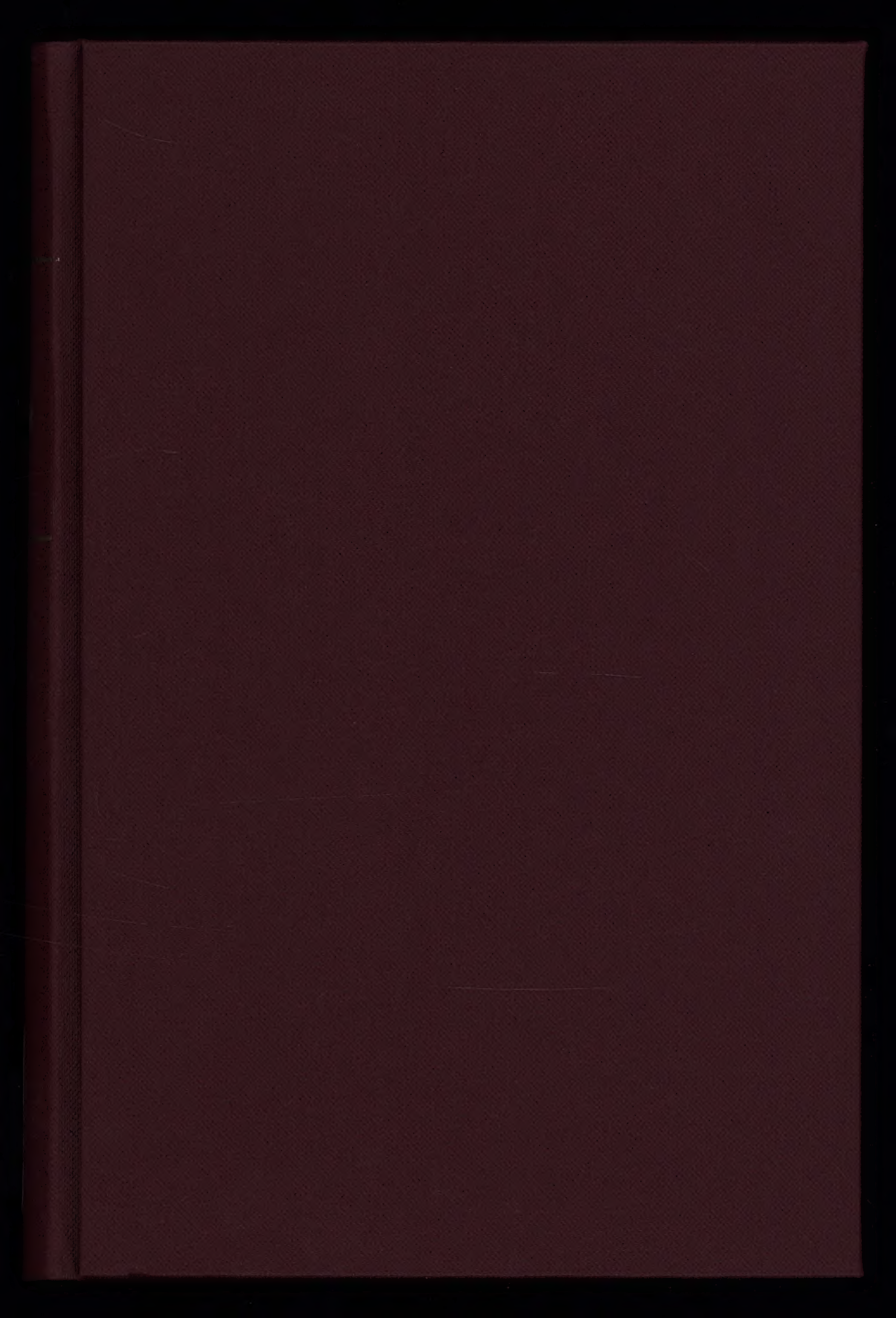
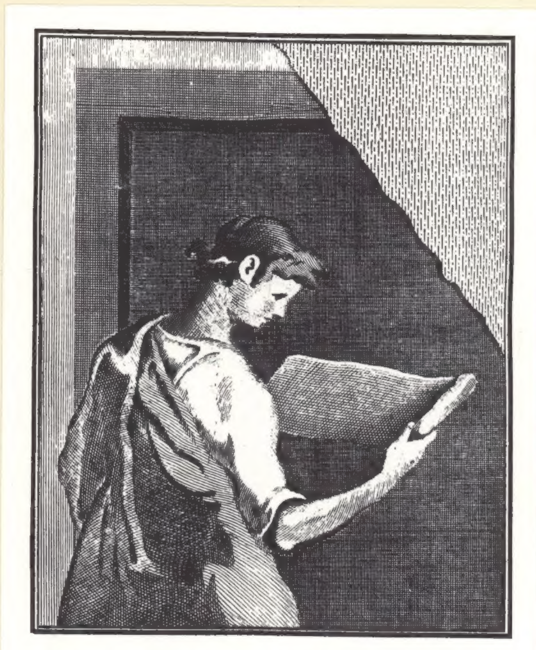






CERCLE ARCHÉOLOGIQUE DE MONS.

1882-1883.

Le Cercle n'est, en aucune façon, responsable des opinions émises par ses membres.

(Article 25 des statuts.)

ANNALES

DU

CERCLE ARCHÉOLOGIQUE
DE MONS

TOME XVIII



MONS
IMPRIMERIE DEQUESNE-MASQUILLIER
1883

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

ADOLPHE-ÉMILE ROUVEZ.



ADOLPHE ROUVEZ

VICE-PRÉSIDENT DU CERCLE ARCHÉOLOGIQUE DE MONS

Lith.e de Vasseur f.s à Tournai.

Le 31 mai 1881, est pieusement décédé, dans sa villa d'Hyon, M. Adolphe-Émile ROUVEZ, vice-président du Cercle archéologique de Mons, bibliothécaire de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, membre des Commissions administratives de l'Académie de musique, du Musée et des Sociétés d'épargnes et de secours mutuels de la ville de Mons, du Conseil de fabrique de l'église de Saint-Nicolas en Havré, président du Cercle choral de Sainte-Cécile, etc.

Ses funérailles ont eu lieu à Mons le samedi 4 juin, à onze heures. Avant la levée du corps, deux discours ont été prononcés. Le cortège s'est ensuite dirigé vers l'église de Saint-Nicolas en Havré. Les orphelins et orphelines ouvraient la

marche. Les coins du poêle étaient tenus par MM. Henri Watricq, délégué de la Société des sciences, des arts et des lettres, Léopold Devillers, président du Cercle archéologique, Charles Quinet, président, et Abel Le Tellier, trésorier du Conseil de fabrique de Saint-Nicolas et vice-président du Cercle choral de Sainte-Cécile. De splendides couronnes ornaient le cercueil. Le deuil était conduit par MM. Gustave Maigret et Louis Hardenpont, beaux-frères du défunt. Dans l'assistance, qui était nombreuse, on remarquait la plupart des notabilités de la ville et des environs. Le Cercle de Sainte-Cécile a interprêté avec beaucoup d'ensemble la messe de *Requiem* de Schweitzer. Les solos chantés à la consécration et à la communion par MM. Arthur Vanderlinden et Louis Honorez, ont produit un grand effet. A l'issue du service funèbre, le corps a été porté jusqu'à la place de Flandre, et il a été accompagné jusqu'au cimetière par les amis intimes du défunt.

Discours prononcé par M. Devillers.

Messieurs,

Avant de nous séparer des restes mortels de M. Rouvez, je viens, au nom de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut et du Cercle archéologique de Mons, rendre un suprême hommage de reconnaissance et d'attachement à l'un de leurs membres les plus dévoués.

Né à Mons, le 1er février 1836, Adolphe-Émile Rouvez fréquenta de bonne heure les meilleurs établissements d'instruction de cette ville. Dès sa plus tendre jeunesse, il montra des dispositions particulières pour la littérature et les beaux-arts, et guidé par des professeurs expérimentés, il acquit des connaissances aussi solides que variées. La musique fut l'objet de sa prédilection; elle eut toujours pour lui un attrait nouveau. Ses goûts de bibliophile étaient non moins prononcés. Il laisse une bibliothèque fort précieuse, dans laquelle les livres à gravures et les manuscrits se font surtout remarquer.

Au charme d'un esprit cultivé, Adolphe Rouvez joignait les qualités les plus précieuses. Il aimait sa famille au-delà de toute expression. Combien aussi il avait d'affection pour ses nombreux amis! Que n'aurais-je pas à vous dire, Messieurs, si j'essayais de rappeler ses relations qui grandissaient de plus en plus, et de soulever le voile qui cache les actions méritoires que son cœur bienfaisant lui dictait chaque jour?

Les regrets unanimes qui se sont produits à la nouvelle de sa mort, le concours de monde qui se presse à ses funérailles, témoignent de la considération publique dont il jouissait.

Adolphe Rouvez était pour nos sociétés un membre obligeant, zélé, laborieux. Depuis plusieurs années, il remplissait à la Société des sciences, des arts et des lettres les fonctions de bibliothécaire. Dès son entrée dans notre Cercle archéologique, le 20 novembre 1864, il employa tous les moyens en son pouvoir à consolider l'existence de l'institution. Les fonctions de secrétaire lui ayant été confiées, le 17 juin 1866, il les remplit avec une scrupuleuse exactitude jusqu'au 9 juillet 1868, époque où il fut nommé vice-président. Sa collaboration a été souvent mise à profit. Il fallait le voir dans nos réunions, pour apprécier toute l'aménité de son caractère.

Le mariage de sa fille chérie avait été un évènement bien heureux pour M. Rouvez. Tout semblait lui sourire, lorsque la mort soudaine de son gendre bien-aimé le priva d'un appui sur lequel il comptait. Il prédit qu'il ne se releverait pas de ce coup terrible.

Depuis lors, en effet, sa santé chancela de plus en plus. Les efforts opiniâtres de la science, les soins affectueux dont il était entouré, le dévouement de sa tendre compagne ne purent rien contre le mal qui le consumait.

Sentant sa fin prochaine, il voulut préparer sa famille et ses amis au malheur qui allait les frapper si cruellement. Il vit venir la mort avec la sérénité du sage et la résignation du chrétien. Jusqu'au dernier moment, il conserva la plénitude de ses facultés intellectuelles; épuisé par la souffrance, il pensait à ses proches, à ses amis, et il s'efforçait encore de leur sourire.

Frappés au cœur par la perte irréparable de cet homme de bien, nous devons, nous aussi, nous résigner en face d'une

tombe si tôt ouverte. La vie d'Adolphe Rouvez a été belle et bien remplie. Nous garderons l'exemple de ses vertus, et son souvenir restera vivant dans nos cœurs.

Adieu, très cher collègue, adieu, mon meilleur ami, adieu!

Discours de M. Ch. Quinet.

Messieurs,

Après les paroles aussi élogieuses que méritées qui viennent d'être prononcées pour rendre hommage à la mémoire de notre excellent ami M. Adolphe-Émile Rouvez, il ne me reste qu'à les confirmer et à vous exprimer la vive douleur que le conseil d'Administration de St.-Nicolas en Havré éprouve de la mort d'un si parfait collaborateur et ami.

En effet, Messieurs, notre regretté défunt était parmi nous, ce qu'il était partout, l'homme de la délicatesse la plus exquise et le collègue le plus zélé dans l'accomplissement de ses devoirs de chrétien et de sa charge de secrétaire du conseil de fabrique. Malgré sa santé délicate, ses nombreuses occupations, et en dernier lieu les épreuves cruelles qui l'ont assailli, il a rempli ses fonctions jusque quelques jours avant sa mort, avec l'intelligence et l'exactitude que tous nous lui connaissions.

Son souvenir vivra donc toujours dans nos cœurs et ses

travaux resteront dans les archives de l'église, comme un exemple à suivre par ses successeurs.

La vie de notre regretté défunt a été trop courte pour sa famille et pour nous, qui l'aimions tant, mais pour lui, elle a été bien remplie devant Dieu et devant les hommes, et la pensée de la récompense qu'il a si bien méritée, allégera l'amertume de nos regrets.

Adieu donc, Adolphe Rouvez, Adieu !

Le 31 mai 1882, la famille a fait célébrer, en l'église de Saint-Nicolas en Havré un service à la mémoire de M. Adolphe Rouvez. Tous les amis du défunt ont tenu à y assister. A la consécration, des membres du Cercle de Sainte-Cécile ont chanté le *Pie Jesu* de M. Auguste Vastersavents, professeur du Conservatoire de musique. Après cet office religieux, une nombreuse députation du Cercle archéologique s'est rendue au cimetière, à l'effet d'inaugurer le médaillon représentant le buste en profil du regretté vice-président du Cercle. Ce médaillon, en marbre blanc, fait honneur à notre estimé statuaire M. Charles Brunin ; il reproduit fidèlement les traits de M. Rouvez. L'encadrement en bronze est accompagné de deux flambeaux renversés, et porte cette inscription :

1er février 1836 ✻ 31 mai 1881

SES AMIS

A ADOLPHE ROUVEZ

Vice-président du Cercle archéologique.

Les parents et les amis s'étant groupés auprès

du monument funèbre, M. Devillers s'est exprimé en ces termes :

MESSIEURS,

L'amitié et la reconnaissance ont guidé nos pas dans cette enceinte. Il y a un an, nous perdions le meilleur des amis et l'un des membres les plus dévoués de notre Cercle archéologique. Pouvions-nous mieux célébrer cet anniversaire qu'en venant déposer sur sa tombe un nouveau tribut de regrets et d'attachement ?

A la suite des funérailles d'Adolphe Rouvez, le Cercle décida de placer en tête du prochain volume de ses Annales le portrait de son ancien vice-président ; il ouvrit, en outre, une souscription dans le but de consacrer par une œuvre d'art le souvenir du défunt. Une commission fut nommée. Après avoir recueilli les souscriptions, cette commission proposa de faire déposer sur la tombe d'Adolphe Rouvez un médaillon en marbre. Le Cercle en confia l'exécution à l'habile ciseau de M. Charles Brunin, professeur à l'Académie des beaux-arts.

Fidèle à sa promesse, M. Brunin a terminé son œuvre pour l'époque indiquée. Qu'il daigne recevoir les remercîments que j'ai l'honneur de lui adresser, au nom du Cercle, de la famille et des amis d'Adolphe Rouvez, en même temps que nos félicitations les plus sincères pour la correction et le bon goût qui distinguent son travail !

C'est une consolation qui nous est donnée en ce jour solennel, d'avoir pu décorer d'une œuvre sérieuse le mausolée

d'Adolphe Rouvez, lui l'ami des arts, dont les aspirations étaient si pures !

Si la mort a ravi beaucoup trop tôt cet homme d'élite à sa famille et à ses nombreux amis, le bien qu'il a fait et ses qualités aimables sont toujours présents à leurs yeux.

Cher Adolphe, tu reposes au milieu des tiens, auprès de ton père, de ta mère, que tu aimais tant ! Il nous semble les entendre se joindre à toi pour agréer l'hommage que nous t'apportons aujourd'hui. Reçois-le comme une marque du souvenir constant que nous t'avons voué. Nous reviendrons souvent ici méditer et prier....



M. Rouvez a publié :

Dans les *Annales du Cercle archéologique :*

Tome VII,

Rapport sur les travaux du Cercle, pendant l'année académique 1865-1866.

Notice nécrologique sur Adrien-Léopold-Auguste Le Tellier.

Tome VIII,

Rapport sur les travaux du Cercle, pendant l'année académique 1867-1868.

Tome XI,

Aperçu sur la danse Macabre, à propos des ornements sacerdotaux de l'église de Saint-Nicolas en Havré, à Mons.

(Tiré à part, in-8°, 32 pages et 4 planches.)

Tome XVI,

Visites à la section historique du Musée du Trocadéro à l'Exposition universelle de Paris de 1878.

(Tiré à part, in-8°, 26 pages.)

NÉCROLOGIE.

Discours prononcé aux funérailles de M. Adolphe JACQUES par M. le Président du Cercle archéologique.

Messieurs,

Au nom du Cercle archéologique de Mons, dont M. Jacques fut l'un des membres les plus dévoués, je viens apporter ici l'expression de nos regrets et de notre profonde gratitude.

Entré dans notre compagnie le 7 octobre 1866, Adolphe Jacques nous a successivement communiqué des séries de plans représentant la ville de Mons aux diverses époques de son histoire. Cette œuvre importante excita le plus vif intérêt. Une commission d'hommes compétents fut nommée ; elle rendit hommage au talent et aux soins déployés par l'auteur d'une aussi vaste entreprise. Les questions nombreuses que souleva dans nos réunions la reconstitution du vieux Mons, firent sortir des documents dont on ne soupçonnait pas même l'existence. On peut dire que la tâche que s'était imposée M. Jacques fut féconde en résultats. Lui-même reprit ses études avec une nouvelle vigueur, afin d'obtenir des preuves authentiques de toutes les transformations accusées dans ses diverses séries de plans. Il se mit à compulser des quantités d'archives et en fit des extraits considérables. Puis il modifia ses plans d'après les notions qu'il

avait recueillies, et il ajouta à son travail une dissertation sur les cours d'eau du territoire de Mons. A la même époque, il publia, dans nos ***Annales*** et comme corollaire de sa monographie topographique, des ***Recherches sur les camps de César en Belgique.***

Tous ces travaux témoignent de la rare persévérance dont était doué notre collègue défunt, de son goût pour l'étude et de l'amour qu'il portait au sol natal.

De nature modeste, M. Jacques s'était confiné dans la vie de famille. Porté par sa profession vers les études mathématiques, il aimait à s'entourer de tout ce qui se rattachait aux progrès des sciences, et s'était formé une bibliothèque précieuse. Ses moments de bonheur, il les a passés au milieu des siens et dans le travail.

L'ébranlement de sa santé ne parvint que difficilement à lui enlever ses habitudes actives, et il ne cessa de s'intéresser aux études scientifiques.

Avant de nous séparer de ta dépouille mortelle, reçois, cher et regretté collègue, nos derniers et douloureux adieux !



LISTE

DES

MEMBRES DU CERCLE,

AU 16 DÉCEMBRE 1883.

COMITÉ ADMINISTRATIF.

Président :	M. Devillers ;
Vice-Président :	M. Declève ;
Vice-Président d'honneur :	M. Félix Hachez.
Secrétaire :	M. De Bert ;
Trésorier :	M. le comte d'Auxy de Launois ;
Bibliothécaire-archiviste :	M. Sottiau ;
Conservateur des collections :	M. Stiévenart ;
Questeurs :	MM. G. Decamps et Toint.

COMMISSION DES PUBLICATIONS.

MM. Devillers, *Président ;* le comte d'Auxy de Launois, De Bert, G. Decamps, Dosveld, Roûsselle, Sottiau, Declève, *Secrétaire ;* Ém. Quinet, *Membre honoraire.*

COMMISSION PERMANENTE DES FOUILLES.

MM. Devillers, *Président ;* Bernier, Cloquet, Cornet, De Bove, G. Decamps, Francart, Houzeau de Lehaie, *Edmond et Nestor* Haubourdin, Jennepin, Lejeune, Matthieu, Monoyer, Van Bastelaer.

MEMBRES EFFECTIFS.

MESSIEURS :

ANSEAU, *Félicien*, vicaire à *Écaussines-d'Enghien.*
ARNOULD, *Anicet-François*, Docteur en médecine, à *Froidchapelle.*
ARNOULD, *Gustave*, Ingénieur principal des Mines, à *Mons.*
AUXY DE LAUNOIS (Comte d'), *Albéric-François-Philippe*, propriétaire, à *Jurbise.*
BECASSEAU, *Eugène*, Propriétaire, à *Mons.*
BERNARD, *Hector*, Docteur en médecine, à *Mons.*
BERNARD, *Léopold*, Ingénieur civil, à *Mons.*
BERNIER, *Théodore*, Paléographe, à *Angre.*
BÉTHUNE, *Jean*, Avocat, à *Gand.*
BOUSIES (Comte de), *Adhémar*, Propriétaire, à *Harvengt.*
BRACONNIER, *Emmanuël*, Curé de *Ragnée.*
BRUYENNE, *Justin*, Architecte, Membre correspondant de la Commission royale des Monuments, à *Tournai.*
CADOR, *A.*, Architecte de la ville, Membre correspondant de la Commission royale des Monuments, à *Charleroi.*
CAILLE, *L.*, Secrétaire de la mairie, Bibliothécaire-Archiviste de la ville de *Condé.*
CANONNE, *Charles-Laurent*, propriétaire, à *Haspres* (Nord).
CARMON, *Adolphe-Marie-Hubert* (l'abbé), Professeur au collége de *Leuze.*
CARPENTIER, *Eugène*, Architecte, Membre effectif de la Commission royale des Monuments, à *Belœil.*
CHASTEL DE LA HOWARDRIES (Comte du), *Paul*, Propriétaire, à *Kain.*
CLESSE, *Antoine*, Littérateur, Vice-président de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, à *Mons.*
CLOQUET, *Norbert*, Docteur en médecine, à *Féluy.*
COLMANT, *Jules*, Conseiller provincial, à *Wasmes.*
COQUELLE, *Alexis*, Avocat, à *Mons.*
CORBISIER, *Eugène*, Major d'état-major, à *Bruxelles.*
CORNET, *François*, Ingénieur, Membre de l'Académie royale de Belgique, à *Mons.*
COSSÉE, *Ad.*, Docteur en droit, Bourgmestre, à *Jurbise.*
CROY (S. A. le duc de), à *Rœulx.*
DAIGNIE, *Jules-Charles*, curé de *Ramegnies-Chin.*
DAMINET, *Jules*, curé de *Marcinelle.*
DASTOT, *Jules*, Professeur à l'école des mines du Hainaut, Échevin ffons de Bourgmestre de la ville de *Mons.*

Debert, *Félix*, Avocat, Juge suppléant, à *Mons*.
De Bettignies, *Charles*, Avocat, Trésorier de la Société des Bibliophiles Belges, à *Mons*.
De Bove, *Charles*, Propriétaire, à *Élouges*.
Decamps, *Alexandre*, Curé de *Nimy*.
Decamps, *Gonzalès*, Avocat, à *Mons*.
Decat, *Jules*, Propriétaire, à *Mons*.
De Ceuleneer, *Adolphe*, Docteur en philosophie et lettres, Sous-Bibliothécaire de l'Université de *Liége*.
Declève, *Jules*, Candidat-notaire, à *Mons*.
Dejardin, *Victor*, Propriétaire, à *Harmignies*.
De le Court, *Jules*, Conseiller à la Cour d'Appel, à *Bruxelles*.
Delfosse, *A.-J.* (l'abbé), à *Mons*.
Deltenre, *Omer*, Curé de *Buzet*.
Demarbaix, *Alexandre*, Ingénieur, Directeur du service de la voirie et de la distribution d'eau de la ville de *Mons*.
Demeester, *Augustin*, Instituteur communal de *Bernissart*.
De Munck, *Émile*, Artiste peintre, à *Bruxelles*.
Deprez, *Maximilien*, Juge au tribunal de première instance, Docteur en philosophie et lettres, à *Mons*.
Desclée, *Henri*, Amateur de beaux-arts, à *Tournai*.
Desguin, *Louis*, Éditeur, à *Mons*.
Desoignie, *Jules*, Chef de division au Gouvernement provincial, à *Mons*.
Despret, *Félix*, Candidat-notaire, à *Ath*.
Destrebecq, *Magloire* (l'abbé), Directeur de l'hospice d'*Hautrage*.
Devillers, *Léopold*, Conservateur des archives de l'État et de la ville, Membre de la Commission royale d'histoire, de la Commission provinciale de statistique, Correspondant de la Commission royale des Monuments, Archiviste de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, à *Mons* ; Fondateur.
Dosveld, *Louis*, Architecte de la ville de *Mons*.
Du Bois, *Eugène*, Propriétaire, à *Écaussines-d'Enghien*.
Duchateau, *Gabriel*, Propriétaire, à *Overboelaere*.
Duray, *Vital*, Curé d'*Ellignies-Sainte-Anne*.
Duvivier, *Charles*, Avocat à la Cour de Cassation, à *Bruxelles*.
Fougnies, *Alfred*, Architecte à *Péruwelz*.
Fourdin, *Emmanuël*, Professeur honoraire à l'Athénée royal, Bibliothécaire et Archiviste de la ville d'*Ath*.
Francart, *Adolphe*, Avocat, Secrétaire général de l'administration des hospices civils, à *Mons*.
Friart, *Norbert*, Vicaire, à *Morlanwelz*.

Ghellinck (le chevalier de) d'Elseghem, bibliophile, à *Elseghem.*
Guignies, *V.-J.*, Docteur en médecine, à *Deux-Acren.*
Hachez, *Félix*, Docteur en droit, Directeur général honoraire au Ministère de la Justice, à *Bruxelles.*
Haubourdin, *Edmond.* Propriétaire, à *Stambruges.*
Haubourdin, *Nestor*, Brasseur, à *Stambruges.*
Hecquet, *H.*, Ingénieur au charbonnage du Grand-Bouillon du bois de Saint-Ghislain, à *Dour.*
Houzeau de Lehaie, *Auguste*, Membre de la Chambre des Représentants, Secrétaire général de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, à *Mons.*
Hoyaux, *Émile*, Entrepreneur de travaux publics, à *Mons.*
Hubert, *Joseph*, Architecte-Ingénieur, Membre correspondant de la Commission royale des Monuments, à *Mons.*
Jennepin, *A.*, officier d'Académie de France, Directeur du pensionnat de *Cousolre* (France).
Joly, *Édouard*, Avocat, à *Renaix.*
La Boëssière-Thiennes (Marquis de), *Gaëtan*, Bourgmestre de *Lombise.*
La Loyaux-de Blois, *Rodolphe*, Propriétaire, à *Buvrinnes.*
La Roche (Chevalier de), *Camille*, Bourgmestre de *Sars-la-Bruyère.*
La Roche de Marchiennes (de), *Émile*, Propriétaire, à *Harvengt.*
Laroche, *Hippolyte*, Littérateur, à *Mons.*
Laurent, *Jules*, Curé de *Chapelle-à-Oie.*
Laurent-Canonne, *Charles*, propriétaire, à *Haspres.*
Leclercq, *Louis*, Directeur du pensionnat de l'Athénée royal de *Tournai.*
Lejeune, *Théophile*, Instituteur pensionné et Géomètre, chevalier de l'Ordre de Léopold, à *Estinnes au-Val.*
Lesneucq, *Théodore*, Secrétaire communal et de l'administration des Hospices, à *Lessines.*
Le Tellier, *Abel*, Avocat, Vice-consul de Turquie, à *Mons.*
Lheureux, *Victor*, fonctionnaire pensionné du corps des ponts et chaussées, à *Mons.*
Loë (le baron *Alfred* de), Propriétaire, au château de Beugnies, à *Harmignies.*
Looz (Prince de), *Camille*, Propriétaire, à *Rochefort.*
Lorent, *Léopold-Alexandre*, Curé de *Thuillies.*
Mahieu, *Émile*, Architecte, à *Binche.*
Manceaux, *Hector*, Éditeur, ancien Président du Tribunal de commerce, à *Mons.*
Matthieu, *Ernest*, Avocat, Docteur en sciences politiques et administratives, à *Enghien.*

MICHEZ, *Emmanuël*, Pharmacien, à *Soignies.*
MISONNE, *Élie*, Régisseur du domaine de la maison d'Arenberg, à *Ath.*
MONNIER, *Clément*, Colonel commandant de place, à *Gand.*
MONOYER, *Jules*, Conseiller provincial, à *Houdeng-Aimeries.*
NAVEZ, *Napoléon*, Ingénieur civil, à *Anvers.*
NÉDONCHEL (Comte de), *Léon*, Propriétaire, à *Boussoit.*
NICAISE, *Jean-Baptiste*, Propriétaire, à *Mons.*
PATOUL-FIEURU (de), *Paul*, Propriétaire, à *Mons.*
PATTE, *Félix*, Propriétaire, à *Pommerœul.*
PÉRIN, *Charles*, Avocat, Professeur émérite de l'Université de Louvain, à *Ghlin.*
PETIT, *Émile*, Juge au tribunal de première instance, à *Bruxelles.*
PETIT, *L.-A.-J.*, Curé de *Baudour.*
PICQUET, *Charles*, Avocat, à *Mons.*
PIERRET, *Calixte*, Juge de paix, à *Rozoy-sur-Serre* (Aisne).
PILETTE, *Clovis*, Avocat, à *Ath.*
PLUMAT, *César*, Propriétaire, à *Mons.*
POURBAIX, *Fidèle*, Curé-doyen de *Péruwelz.*
POURCELET, *J.*, Notaire, à *Écaussines-d'Enghien.*
PRUD'HOMME, *Émile*, Employé aux Archives de l'État, à *Mons.*
QUARRÉ-REYBOURBON, *L.*, Membre de la Commission historique du département du Nord, à *Lille.*
QUINET, *Émile*, Lithographe, à *Mons*; Fondateur.
RANDOUR, *E.*, Curé de *Frameries.*
ROBERSART (Comte de), *A*, Propriétaire, à *Nouvelles.*
ROUSSELLE, *Charles*, Docteur en droit, Greffier du Tribunal de commerce, Secrétaire de la Société des Bibliophiles Belges, à *Mons.*
SALIGOT, *Jules*, Bourgmestre de *Wiers.*
SAVOYE (de), *Gustave*, Propriétaire, à *Bruxelles.*
SCHMIDT, *Henri*, Secrétaire de S. A. le Duc de Croy, à *Rœulx.*
SCHOUTHEETE DE TERVARENT (Chevalier de), *Amédée*, Conseiller provincial et communal, à *Saint-Nicolas.*
SERVAIS, *Michel*, Docteur en droit, Échevin de la ville de *Mons.*
SIRAUT, *Émile*, Docteur en droit, Propriétaire, à *Mons.*
SOTTIAU, *Jules*, Professeur d'histoire à l'Athénée royal de *Mons.*
STIÉVENART, *Clément*, Artiste peintre, à *Mons.*
TAHON, *Victor*, Ingénieur-régisseur des laminoirs de la Société anonyme de Marcinelle et Couillet, à *Couillet.*
TERCELIN, *Auguste*, Industriel, à *Bruxelles.*
TOINT, *Charles*, Commis au gouvernement provincial, à *Mons*; Fondateur.

Van Bastelaer, *D.-A.*, Chimiste, Membre de l'Académie royale de médecine, correspondant de la Commission royale des Monuments, Président de la Société archéologique de Charleroi, à *Marcinelle.*

Van der Straten-Ponthoz (Comte), *François*, Membre du Conseil supérieur d'agriculture, Vice-Président de la Société centrale d'agriculture de Belgique, etc., à *Bruxelles.*

Vincent, *Charles-Damas*, ancien Architecte provincial, Membre correspondant de la Commission royale et Secrétaire du Comité provincial des Monuments, à *Mons.*

Vorst-Gudenau (Baron de), *Ernest*, Propriétaire, à *Ziadlowitz* (Moravie).

Vos, *Joachim*, Bibliothécaire-Archiviste et chanoine honoraire de la cathédrale de *Tournai.*

Willain, *Georges*, Docteur en médecine, à *Leuze.*

Wins, *Alphonse*. Avocat, Docteur en sciences politiques et administratives, à *Mons.*

Wolff de Clairbois (de), *Émile*, Docteur en droit, à *Nimy.*

Wouters (de), *Jules*, Chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, à *Braine-le-Comte.*

MEMBRES HONORAIRES.

Messieurs :

Caraman-Chimay (Prince de), *Joseph*, Membre de la Chambre des Représentants, ancien Gouverneur du Hainaut, à *Bruxelles.*

Chalon, *Rénier*, Membre de l'Académie royale, Président de la Société royale de Numismatique et de la Société des Bibliophiles Belges, Vice-Président de la Commission royale des Monuments, etc., à *Bruxelles.*

Derbaix, *Napoléon*, Bourgmestre, ancien conseiller provincial, à *Havay.*

Dethuin, *Alfred*, Sénateur, à *Mons.*

Dorzée, *François*, Bourgmestre et conseiller provincial, à *Boussu.*

Du Val de Beaulieu (Comte), *Adhémar*, Bourgmestre de *Cambron-Casteau.*

Hérissem (Baron de), *Alfred*, Propriétaire, ancien échevin de la ville de Mons, à *Maffles.*

Houzeau de Lehaie, *Charles*, Propriétaire, à *Mons.*

Kerchove de Denterghem (Comte de), *Oswald*, Gouverneur de la province de Hainaut, à *Mons.*

Latre du Bosqueau (de), *Eugène*, Propriétaire, à *Mons*.
Lescarts, *Isidore*, Avocat, à *Mons*.
Lichtervelde (Comte de), *Gaïetan*, Chargé d'affaires de Belgique près la cour de *Stockholm*.
Ligne (Prince de), *Louis*, à *Belœil*.
Masquelier, *Émile*, Avocat, Membre de la Chambre des Représentants, à *Mons*.
Siraut (Baron), *Louis*, Propriétaire, à *Nimy*.
Tercelin, *Victor*, Sénateur, à *Mons*.
Wéry, *Vincent*, Président du tribunal de première instance, à *Mons*.

Membre d'honneur, S. E. le comte de Toreno, Ministre d'État, à *Madrid*.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

Messieurs :

Bech, *Th.*, Major commandant du génie, à *Anvers*.
Béthune-d'Ydewalle (Baron), *Jean*, Président de la Gilde de Saint-Thomas et Saint-Luc, à *Gand*.
Béthune (Baron), *F.-J.-L.*, Chanoine de la cathédrale, Secrétaire particulier de M. l'évêque de *Bruges*.
Bonvarlet, *A.*, Secrétaire du Comité Flamand de France, à *Dunkerque*.
Bormans, *Stanislas*, Conservateur des archives de l'État, Membre de la Commission royale d'histoire et de la Commission royale des anciennes lois, Secrétaire général honoraire de l'Institut archéologique, à *Liége*.
Bosmans, *Jules*, Chapelain de S. A. le prince de Ligne, Archiviste de S. A. S. le duc d'Arenberg, à *Bruxelles*.
Brassart, *F.-M.*, Licencié en droit, Archiviste-bibliothécaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de *Douai*.
Brunin, *Charles*, Statuaire, à *Bruxelles*.
Buisseret (de), *Jean*, ancien Attaché de la division des Ordres et de la Noblesse au Ministère des affaires étrangères, à *Schaerbeek*.
Colens, *Jules*, Conservateur-adjoint des archives de l'État, à *Bruges*.

DANCOISNE, *L.*, Numismate, à *Hénin-Liétard*.

DAUBY, *Joseph*, Régisseur du Moniteur belge, à *Bruxelles*.

DE BRUYNE, *Hyacinthe*, Archéologue, à *Bruxelles*.

DECROOS, *P.*, Avocat, officier d'Académie de France, à *Béthune*.

DEHAISNES, Chanoine honoraire de la cathédrale de Cambrai, Archiviste honoraire du département du Nord, à *Lille*.

DELMOTTE, *Henri*, Littérateur, ancien Commissaire d'arrondissement, à *Bruxelles*.

DELVIGNE, *Ad.*, Curé de Saint-Josse-ten-Noode.

DEMARTEAU, *Joseph-Louis*, Directeur de l'école normale des humanités, à *Liége*.

DE SCHODT, *Alphonse*, Directeur général de l'Enregistrement et des Domaines, Secrétaire de la Société royale de Numismatique belge, à *Bruxelles*.

DIEGERICK, *J.*, Archiviste de la ville, Secrétaire général de la Société historique, archéologique et littéraire, à *Ypres*.

DOGNÉE, *Eugène*, Avocat, à *Liége*.

DUGNIOLLE, *Jean*, Directeur au ministère de la Justice, à *Ixelles*.

DUGNIOLLE, *J.-F.*, Numismate, à *Schaerbeek*.

DURAN-BRAGER, Peintre de la marine française, Officier de la Légion d'honneur, à *Bruxelles*.

FAVIER, *Alexandre*, Secrétaire général de la Société centrale d'agriculture, sciences et arts du Département du Nord, à *Douai*.

GACHARD, *Louis-Prosper*, Archiviste général du royaume, Membre de l'Académie royale, Secrétaire de la Commission royale d'histoire et de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique, etc., à *Bruxelles*.

GALESLOOT, *Louis*, Chef de section aux archives générales du royaume, à *Bruxelles*.

GARCIA GUTIERREZ (*don Antonio*), Directeur du Musée archéologique national, à *Madrid*.

GOROSTIZAGA (*Angel de*), Secrétaire du Musée archéologique national, à *Madrid*.

GRÉGOIR, *Ed.-G.-J.*, Compositeur, à *Anvers*.

HABETS, *J.-J.*, Président de la Société archéologique du duché de Limbourg, à *Maestricht*.

HANON, *Alphonse*, Conseiller communal, à *Nivelles*.

HELBIG, *Jules*, Artiste peintre, Secrétaire de la Gilde de Saint-Thomas et Saint-Luc, à *Liége*.

HENNEBICQ, *André*, Artiste peintre, ancien Directeur de l'académie des Beaux-Arts de Mons, à *Bruxelles*.

JUSTE, *Théodore*, Conservateur du Musée royal d'antiquités et d'armures, Membre de l'Académie royale, à *Bruxelles*.

LAMBERT, *Georges*, Capitaine au 2e régiment de guides, à *Bruxelles*.
LEBON, Docteur en médecine, Président de la Société archéologique de l'arrondissement de *Nivelles*.
LHOEST, *Émile*, Avocat, à *Bruxelles*.
LOISEAU, Major au 1er régiment de chasseurs à pied, à *Hasselt*.
MARCHAL, *Edmond*, Secrétaire-adjoint de l'Académie royale des Sciences, des Arts et des Lettres, à *Bruxelles*.
MARCHAND, *Édouard*, Statuaire, à *Schaerbeek*.
MATON, *Eugène*, Propriétaire, à *Paris*.
NAMÈCHE, *Alexandre*, Camérier secret de S. S., ancien Recteur magnifique de l'Université de *Louvain*.
ONGHENA, *Charles*, Graveur, à *Gand*.
PARMENTIER, *Charles*, Avocat, à *Bruxelles*.
PAVOT, *Louis*, Architecte, à *Bruxelles*.
PHILLIPS, *Henry*, Secrétaire de la Société de numismatique et d'antiquités de *Philadelphie*.
PINCHART, *Alexandre*, Chef de section aux Archives générales du royaume, membre de l'Académie royale et de la Commission royale des Monuments, etc., à *Bruxelles*.
PIOT, *Charles*, Archiviste-adjoint aux archives générales du royaume, Membre de l'Académie royale, de la Commission royale d'histoire, de la Commission royale des Monuments, etc., à *Bruxelles*.
REMBRY-BARTH (le Dr), Archiviste communal de *Menin*.
REUSENS, *Edmond*, Chanoine honoraire de la métropole de Malines, Professeur d'archéologie et Bibliothécaire de l'Université de *Louvain*.
ROTTHIER, *Zacharie*, Chef de division au département de l'Intérieur, à *Bruxelles*.
SCHELER, *Auguste*, Bibliothécaire du Roi et de S. A. R. le comte de Flandre, à *Bruxelles*.
SCHOONBROODT, *F.-G.*, Conservateur des archives de l'État, à *Liége*.
SCHOY, Architecte, à *Bruxelles*..
SCHUERMANS, *Henri*, Président à la Cour d'appel, à *Liége*.
SIRET, *Adolphe*, Commissaire d'arrondissement, Membre de l'Académie royale, Directeur du Journal des Beaux-Arts, à *Saint-Nicolas*.
TORDEUX, *Émile*, Filateur, Président honoraire de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes, à *Avesnelles* (Nord).
TORDEUX, *Eugène*, Secrétaire de la Société archéologique de l'arrondissement d'*Avesnes*.
VANDEN BUSSCHE, *Émile*, Conservateur des archives de l'État, à *Bruges*.
VANDENPEEREBOOM, *Alphonse*, Ministre d'État, Président de la Société historique, archéologique et littéraire d'*Ypres*.

VANDER MAELEN, *Joseph*, ancien Directeur de l'établissement géographique, à *Bruxelles*.

VANDERSTRAETEN, *Edmond*, Littérateur, à *Bruxelles*.

VANDEWIELE, *Félix*, Architecte, à *Bruxelles*.

VAN EVEN, *Édouard*, Archiviste de la ville de *Louvain*.

VAN HOLLEBEKE, *Léopold*, Sous-chef de section aux archives générales du royaume, à *Bruxelles*.

VAN MALDERGHEM, *Jean*, Littérateur, à *Uccle*.

VOSTERMAN VAN OIJEN, *A.-A.*, Membre de plusieurs sociétés savantes, à *Maestricht*.

WAUTERS, *Alphonse*, Archiviste de la ville, Membre de l'Académie royale et de la Commission royale d'histoire, etc., à *Bruxelles*.



MEMBRES DÉCÉDÉS.

EFFECTIFS.

CARAMAN-CHIMAY (Prince de), *Eugène-Marie-Auguste* DE RIQUET, décédé à *Chimay* le 20 juin 1881.

DEMOULIN, *Gaspard-Alexis-Simon-Joseph*, ancien conseiller communal, Président de la Société royale d'Horticulture, à *Mons*, né en cette ville le 12 février 1812 et y décédé le 14 novembre 1881.

DESPIENNES, *Louis*, Curé d'*Attres*, né à Quiévrain le 19 février 1819, mort à Attres le 28 juin 1882.

JACQUES, *Adolphe*, Ingénieur civil, né à Mons le 30 mars 1805, y décédé le 31 mai 1883.

LECOMTE, *Alphonse*, Docteur en sciences physiques et naturelles, Chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, décédé à *Havré* le 20 juin 1881.

PIRMEZ, *Octave-Louis-Benjamin*, Littérateur, décédé à Acoz, le 1er mai 1883. (M. Pirmez avait été nommé membre effectif du Cercle, le 18 juin 1882.)

ROUVEZ, *Adolphe*, Amateur des beaux-arts, Bibliothécaire de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, etc., décédé à *Mons*, le 31 mai 1881.

WILLIÈME, *Ferdinand-Joseph*, Docteur en médecine, Membre de l'Académie royale de médecine et de la Commission médicale provinciale, né à Awenne (Luxembourg) le 25 novembre 1826, décédé à *Mons* le 15 octobre 1883.

HONORAIRES.

BOUSIES (Comte de), *Gustave*, à *Rouveroy*.

DOLEZ, FRANÇOIS, ancien Sénateur et Bourgmestre de la ville de Mons, PRÉSIDENT D'HONNEUR DU CERCLE, né à Mons le 26 mars 1806, décédé en cette ville le 19 juin 1883.

WANDERPEPEN, *Gustave-François-Florent-Hubert*, Bourgmestre de la ville de *Binche*, y décédé le 22 juillet 1883, à l'âge de 64 ans.

CORRESPONDANTS.

ALVIN, *Auguste.-J* , Préfet des études honoraire, décédé à Herstal le septembre 1882.

CHICORA, *Louis-Charles*, Président du Conseil des Mines, à *Bruxelles*, né à Mons le 1er février 1806, décédé à Ixelles le 27 juillet 1883.

De Busscher, *Edmond*, Archiviste de la ville, Membre de l'Académie royale, Secrétaire général de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature; né à Bruges le 8 janvier 1805, décédé à *Gand* le 17 janvier 1882.

Defontaine-Coppée, *Anne-Marie-Angélique*, Littérateur, née à Mons le 24 septembre 1806 et décédée à Etterbeek le 7 décembre 1882.

Lebeau, *Louis-Joseph-Auguste*, Avocat, ancien Procureur de la République, ancien Président de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes, Conseiller municipal, décédé à Avesnes, le 12 juillet 1882.

Peigné-Delacourt, ancien Directeur de la manufacture d'Ourscamp, à *Guise* (Aisne).

Poullet, *Edmond-Ives-Joseph-Marie*, Professeur d'histoire à l'Université, membre de l'Académie royale et de la Commission royale d'histoire, conseiller provincial du Brabant; né à Malines le 31 décembre 1839, décédé à Louvain le 12 décembre 1882.

Nota. — *Les collections du Cercle sont déposées dans deux salles du rez-de-chaussée de la Bibliothèque publique de Mons, où se tiennent les séances ordinaires, le troisième dimanche de chaque mois, à onze heures et demie.*

SOCIÉTÉS SAVANTES

AVEC LESQUELLES

LE CERCLE EST EN RELATION.

AMIENS.	— *Société des Antiquaires de Picardie.*
ANVERS.	— *Académie d'archéologie de Belgique.*
»	— *Société des Bibliophiles.*
ARLON.	— *Société pour la conservation des monuments historiques et des œuvres d'art de la province de Luxembourg.*
AUXERRE.	— *Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.*
BRUXELLES.	— *Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique.*
»	— *Commission royale d'histoire.*
»	— *Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique.*
»	— *Société royale de la numismatique belge.*
»	— *Société belge de géographie.*
CAMBRAI.	— *Société d'Émulation.*
CHARLEROI.	— *Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement.*
DUNKERQUE.	— *Comité flamand de France.*
ENGHIEN.	— *Cercle archéologique.*
HIPPONE.	— *Académie.*
LIÉGE.	— *Institut archéologique.*
»	— *Société liégeoise de littérature wallonne.*
LUXEMBOURG.	— *Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques du Grand-Duché de Luxembourg.*
MONS.	— *Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.*
»	— *Société des Bibliophiles belges.*
»	— *Société des anciens élèves de l'école des mines du Hainaut.*
NAMUR.	— *Société archéologique.*
NIVELLES.	— *Société archéologique.*
PARIS.	— *Institut des Sociétés savantes.*

PHILADELPHIE. — *Société de numismatique et d'antiquités.*
POITIERS. — *Société des antiquaires de l'Ouest.*
S^t^.-PÉTERSBOURG.— *Commission impériale archéologique.*
TERMONDE. — *Cercle archéologique.*
TOURNAI. — *Société historique et littéraire.*
TRÈVES. — *Société archéologique.*
VALENCIENNES. — *Société d'Agriculture, Sciences et Arts de l'arrondissement.*
VERVINS. — *Société archéologique.*
WASHINGTON. — *Société Smithsonienne.*
YPRES. — *Société historique, archéologique et littéraire de la ville d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre.*

JOURNAUX SCIENTIFIQUES

REÇUS PAR LE CERCLE EN ÉCHANGE DE SES PUBLICATIONS.

Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie.
Journal des Beaux-Arts, sous la direction de M. Ad. Siret.
Collection de Précis historiques.
Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique.
De Vlaamsche school (Directeur, M. Génard, archiviste à Anvers.)
La Flandre Revue des monuments d'histoire et d'antiquités. (Directeur, M. Ém. Vanden Bussche.)

Le Cercle adresse un exemplaire de ses publications :

A S. M. LE ROI.
A Monsieur le Ministre de l'Intérieur.
A la bibliothèque du Département de la Justice.
Au Conseil provincial du Hainaut
Au Conseil provincial de Namur.
Aux Archives départementales du Nord, à Lille.
Au Musée archéologique national, à Madrid.
Aux Archives de l'État, à Mons.
A la Bibliothèque publique et aux Archives communales de Mons.

ANNALES

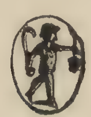
DU

CERCLE ARCHÉOLOGIQUE

DE MONS.

INTAILLE ROMAINE

TROUVÉE A BAVAI.



Le catalogue de la vente des antiquités formant le cabinet de feu M. Crapez, de Bavai, a permis aux amateurs de se rendre compte des richesses trouvées dans cette ville de 1820 à 1860. Indépendamment des objets formant cette riche collection[1], bien d'autres antiques que récélait le sol de la cité Nervienne sont passées dans les musées ou appartiennent à des amateurs.

[1] La collection d'antiquités de M. Crapez a été vendue le 12 mai 1881. Le musée de Lille a acquis un grand nombre d'objets de cette riche collection : entre autres, une statue d'Hercule, vendue 625 francs, Vénus à la pomme 505 francs, buste d'Apollon 430 francs. Les cachets d'oculistes ont été vendus, 165 francs, 125 fr., 105 fr,, 85 fr.

Le hasard nous a procuré un objet trouvé à Bavai, dont nous publions le dessin en tête de cette note et qui mérite l'attention à cause de la rareté du sujet représenté. Il s'agit d'une intaille ou pierre gravée en jaspe rouge, qui paraît avoir servi de chaton de bague. Cette intaille représente un Faune tenant un pedum ou bâton de pâtre, et de la main gauche une grappe de raisin. Winkelmann a donné la description d'un objet identique dans son ouvrage intitulé *Description des pierres gravées du baron de Stosch*. Dans l'ouvrage de Montfaucon, *L'antiquité expliquée*, 1. pl. CXLVIII, fig. 4, se trouve représenté le même sujet. Seulement l'objet tenu de la main droite a une autre forme, et l'auteur appelle cet objet une massue tortue, *Clava obliqua*. Le personnage porte aussi de l'autre main une grappe et il l'appelle Bacchus [1].

Théodore BERNIER.

Angre, le 24 juillet 1881.

---

[1] Les antiques trouvées à Bavai ont été décrites presque toutes dans un grand nombre de journaux et revues. Nous espérons donner un jour la bibliographie de la cité nervienne dans les Annales de notre Cercle archéologique.

ESSAI

SUR L'HISTOIRE NUMISMATIQUE

DE LA

VILLE DE MONS.

Nous étions loin de penser, lorsque nous commençâmes nos recherches, que l'histoire numismatique de la ville de Mons fût aussi riche en monuments. Sans doute, notre catalogue offre d'inévitables lacunes, lesquelles seront comblées dans la suite, grâce à l'appel que nous nous permettons de faire à nos concitoyens et aux numismates qui s'empresseront, nous en sommes certain, de nous honorer de leurs communications bienveillantes. Mais les éléments nombreux et importants que nous sommes parvenu à rassembler de toutes parts, nous autorisent à proclamer, une fois de plus, que notre chère cité a le droit d'être fière de son passé.

Que le lecteur veuille bien parcourir notre longue liste de monnaies, de jetons et de médailles, et il pourra aisément se convaincre que

Mons peut, quant à son histoire métallique, soutenir le parallèle avec d'autres villes, même plus considérables !

Il est certain que sous les rois de la race carlovingienne, des monnaies ont été forgées à *Castrilocus*. Vraisemblablement, il en avait été de même sous les princes mérovingiens, mais jusqu'ici aucun monument n'a été découvert donnant à cet égard une preuve irrécusable.

Plusieurs comtes de Hainaut émirent de la monnaie sortie de l'atelier de Mons, lequel ne fonctionna pas toujours.

Au XVIe siècle, des monnaies furent frappées, ici, par ordre des États de Hainaut, et sous le prince de Parme.

Toutes les pièces que nous décrivons n'ont, certes, pas reçu naissance à Mons. Mais notre étude serait incomplète, si nous laissions dans l'oubli les monuments élevés ailleurs, et rappelant les événements les plus considérables de notre histoire, ou honorant la mémoire des enfants de Mons qui ont acquis de la renommée dans la politique, les arts, les sciences et les lettres. Pouvions-nous, par exemple, ne pas parler des magnifiques médailles frappées sous Louis XIV et sous Louis XV, et rappelant les siéges de 1691, 1709 et 1746? Pouvions-nous écarter cette série admirable de médailles gravées depuis 1830, pour per-

pétuer le souvenir de faits dont Mons fut le théâtre, ou pour reconnaître les services et le mérite de citoyens d'élite, tels que les de Reiffenberg, les Gendebien, les Fétis, les Chalon et tant d'autres? Évidemment, c'eût été perdre de vue le but d'une véritable histoire métallique.

Nous nous sommes demandé si nous devions comprendre dans cet essai les empreintes sur métal connues sous le nom de marques de marchandises, et nous avons été amené à résoudre négativement cette question. L'une des raisons décisives, c'est qu'il existe sur la matière une notice aussi complète que possible, œuvre du savant président de notre Cercle archéologique[1].

Notre travail n'étant qu'un essai, nous ne croyons pas devoir l'accompagner de planches reproduisant les monuments inédits. Ceux-ci sont, d'ailleurs, fort peu nombreux, et il existe dans les livres ou recueils auxquels nous renvoyons le lecteur, des *fac-simile* de la plupart des monnaies, jetons ou médailles que nous décrivons. Si notre appel à nos concitoyens et aux numismates est entendu, comme nous l'espérons, il sera alors plus opportun d'offrir une collection de planches gravées, donnant la suite complète des monuments numismatiques consacrés à la capitale du Hainaut.

[1] L. DEVILLERS, *Anciennes marques de marchandises, à Mons.* (Annales du Cercle archéologique de Mons, t. v, p. 428)

En terminant cette préface, nous exprimons le vœu: que l'on ouvre, au cabinet des médailles de notre Bibliothèque publique, une section spécialement réservée aux monuments numismatiques, relatifs à la ville de Mons. Nous invitons nos concitoyens à faire don des pièces qu'ils posséderaient, et dont ce cabinet ne renfermerait pas d'exemplaire. Si notre voix était entendue, Mons pourrait bientôt étaler une collection précieuse au double point de vue de l'art et de l'histoire locale!

N° 1.

Denier de Charlemagne, attribué à Mons (768-814).

M. Chalon, dans la *Revue de la numismatique belge* (2e série. t. II, pp. 134-138; pl. III, nos 1, 2, 3.), décrit trois variétés de cette pièce de monnaie.

N° 2.

Denier d'argent, de Charles-le-Chauve (840-877).

— + CAROLVS IN RX *(Imperator, Rex).* Monogramme de KAROLVS.

— CASTRA LOC MO *(moneta).* Croix.

Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, 1re série, t. V, p. 115, et la planche en regard, n° 1.

La *Revue de la numismatique belge* (1re série, t. IV, pp. 352-353), donne trois types de monnaies frappées à Mons, sous le même souverain.

N° 3.

Denier d'argent, attribué à Renaud, comte de Mons, tué à la bataille de Péronne-lez-Binche, en 974.

— + RAINNADVꝏ. Dans un même cercle perlé, une épée la pointe en bas.

— + MONTEꝏ. Dans un même cercle perlé, une petite croix pattée, cantonnée de quatre globules.

Mémoires de la Société d'archéologie et de numismatique de St-Pétersbourg, 9e livraison, 1850, pl. XIII, n° 11. — *Rev. de la num. belge*, 1re série, t. VI, pp. 188-190. — CHALON, *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut, Supplément*, pp. XI-XIII, n° 1; pl. I. — Cabinet de l'État, à la Bibliothèque royale de Bruxelles. — *Rev. de la num. belge*, t. XXXVII, 1881, pp. 160-161.

N° 4.

Monnaie muette en argent, attribuée à Mons et frappée sous Jeanne de Constantinople, comtesse de Hainaut (1206-1244).

— Monogramme du Hainaut dans un cercle perlé.
— Croix carlovingienne anglée de quatre globules, dans un double cercle perlé.

CHALON, *Recherches, etc.*, *Troisième supplément*, p. LXXXVI, n° XLII (3); pl. 6. — *Rev. de la num. belge*, t. IV, p. 32; pl. VII.

N° 5.

Monnaie muette attribuée à Mons et frappée sous la même princesse.

— Château ou porte de ville à trois tours.
— Croix carlovingienne, cantonnée de quatre globules.

CHALON, *Recherches, etc.*, p. 26, n° 6; pl. I, n° 6. — *Rev. de la num. belge*, t. IV, p. 32; pl. VII.

N° 6.

Monnaie attribuée à Mons et frappée sous la même princesse.

— Château ou porte de ville à trois tours.
— Croix carlovingienne fortement pattée et cantonnée de quatre croissants et de quatre globules.

CHALON, *Recherches, etc.*, p. 26, n° 7; pl. 1, n° 7.

L'auteur donne des variétés de cette pièce, *Supplément*, p. XIII, n° 7. *Deuxième supplément*, p. LVII, n° XXVII; pl. 4. — *Rev. de la num. belge*, t. IV, p. 32; pl. VII.

N° 7.

Monnaie de billon blanc, imitant les *Regales*, frappée à Mons sous Jean II d'Avesnes, comte de Hainaut. (1280-1304).

— Lion à mi-corps; au dessous, en deux lignes: HANO NIE. — + IOHANNES COMES.

— Croix ailée: + MONETA MONTES'.

CHALON, *Recherches, etc.*, p. 42, n° 35; pl. IV. — *Mém. et publ. de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, 1re série, t. v. p. 116, n° 5.

N° 8.

Monnaie d'argent, frappée sous le même prince.

— Tête de face couronnée de trois roses : + IOHS ⁑ COMES ⁑ HANONIE.

— Croix coupant la légende, cantonnée de douze globules: MON | ETA | MON | TE ̄ S'.

CHALON, *Recherches, etc.*, p. 43, n° 37; pl. IV. — *Mém. et publ. de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, 1re série, t. v, p. 116, n° 2.

L'auteur cite une variété de cette pièce. *Recherches, etc., Supplément*, p. XVII, n° 37.

N° 9.

Monnaie d'argent, frappée à Mons sous le même prince.

— Tête de face couronnée de trois roses : + ⁑ I ⁑ COMES ⁑ HANONIE.

— Croix coupant la légende, cantonnée de douze globules: MON | ETA | MON | TES.

CHALON, *Recherches, etc.*, p. 43, n° 38; pl. IV. — *Mém. et publ. de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, 1re série, t v, p. 116, n° 3.

Il existe d'autres variétés de cette pièce, décrites par M. Chalon, *Recherches, etc.*, p. 43, n° 39 et pl. IV; *Supplément*, p. XVII, nos 38, 39.

N° 10.

Jeton frappé sous le même prince.

— Légende en caractères gothiques : × + H. × × . ANO × × NTE. Écu triangulaire au lion.

— La légende du revers doit se lire : CE SONT GIETOR, et dans la croix : JEHA. Croix pattée coupant la légende.

Rev. de la num. belge, 3e série, t. I, p. 213; pl. X, n° 6. — DUGNIOLLE, *Le jeton historique des 17 provinces des Pays-Bas*. Brux. 1876-1880. Gr. in-8°, 4 vol.; n° 1.

N° 11.

Monnaie d'argent, frappée à Mons sous Gui de Dampierre, marquis de Namur, (1263-1297).

— Tête nue de face. + : G : MARCHIO : NAMUR :

— Croix coupant la légende, cantonnée de douze besants. MON | ETA | MON | TES.

Mém. et publ. de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, 1re série, t. V, p. 117, nos 6 et 7. — CHALON, *Recherches, etc.*, pp. 158-159, nos 195, 196; pl. XXVI.

N° 12.

Jeton attribué au règne de Guillaume Ier, comte de Hainaut (1304-1337).

— En caractères gothiques : *Getoer conte de Haina. H.* Ecu écartelé du lion de Flandre et du lion de Hollande.

— GETES, CONTES, SOVMES. Une croix dont les extrémités sont terminées en fleur de lis dans un quatre-feuille.

Rev. de la num. belge. 3me série, t. III, p. 405; pl. XIII, n° 3. — DUGNIOLLE, n° 34.

N° 13.

Monnaie d'argent frappée à Mons, sous Marguerite II d'Avesnes, comtesse de Hainaut. (1345-1356.)

— Monogramme du Hainaut entouré de deux aigles et de deux lions formant une croix, dans un cartouche composé de quatre arcs de cercle et de quatre angles saillants; dans chaque angle une feuille de trèfle : + MARGARETA ⁝ COMIT ⁝ HANONIE.

— Croix coupant la légende intérieure :

MON | ETA MON | TEN. — + BNDICTV ⁝ SIT ⁝ NOMEN ⁝ DNI ⁝ NRI.

CHALON, *Recherches, etc.*, p. 69, n° 90; pl. XII. — *Mém. et publ. de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, t. V, p. 117, n° 8.

N° 14.

Monnaie d'argent attribuée à Mons et frappée sous Louis de Bavière, empereur, époux de Marguerite d'Avesnes (1345-1347).

— Type et bordure des gros tournois; douze fleurs de lis : + TVRON' DE MOTE.

— Croix dans un cercle : + LVDOVICVS ⁝ IMPR. — + BNDICTV ⁝ SIT ⁝ NOME DNI ⁝ DEI ⁝ IHV ⁝ X PI.

CHALON, *Recherches, etc.*, p. 72, n° 93; pl. XII. L'auteur cite des variétés de cette pièce. *Supplément*, p. XXIX, n° 93. *Deuxième supplément*, p. LXIX.

N° 15.

Jeton.

— EN L'AN MCCCCLXV : FUT ESPRIT. Armes de Bourgogne (Philippe-le-Bon) dans un cercle.

— VIVE | LE DVC | DE : BOR | GONGE. Grande croix évidée avec une rose quatre-feuille en cœur, cantonnée de deux lions et deux fleurs de lis.

Rev. da la num. belge, 1re série, t. III, pp. 67-68 et pl. IV. — DUGNIOLLE, n° 151. — Cabinet de la Bibliothèque publique de Mons.

Ce jeton et les deux suivants, n°s 16 et 17, taillés dans le même moule, sont contemporains et se rapportent à la guerre du Bien public et à la bataille de Montlhéry. — Le moule a été déposé par l'administration communale dans les collections du Cercle archéologique de Mons, n° 167.

N° 16.

Jeton.

IETES : BIEN : APOINT × IETES. Dans une épicycloïde à trois lobes, l'écu de France aux trois fleurs de lis, couronné et accosté de deux couronnes.

— : VIVE : LE : ROI : DE : FRANCHE : AMEN. Dans une épicycloïde à quatre lobes, croix pattée, cantonnée de deux lis et deux couronnes.

DUGNIOLLE, n° 152. — Cabinet de la Bibliothèque publique de Mons. Même observation que pour le jeton précédent, n° 15.

N° 17.

Jeton.

— SANS : MAL : PANSER : S'EST. Dans une épicycloïde à six lobes, tête de face couronnée.

— DV ROIS | DE ANG | LETERE | : JE SVIS. Légende intérieure : IET | ES : | BIN | APOT. *(Jetés bien à point)*. Grande croix anglaise coupant les deux légendes et cantonnée de douze globules.

DUGNIOLLE, n° 153. — Cabinet de la Bibliothèque publique de Mons. Même observation que pour les deux jetons précédents, n°s 15, 16.

N° 18.

Méreau en plomb du Chapitre de Ste-Waudru (XVe siècle).

— Les armes du Chapitre, surmontées d'une couronne et posées sur une crosse abbatiale.

— Le chiffre II, en gothique.

Mém. et publ. de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, 2e série, t. II, p. 217; pl. III, n° 9. — L. DEVILLERS, *Mémoire sur l'église de Ste-Waudru à Mons*, p. 59, et la planche en regard, n° 6.

N° 19.

Méreau en plomb du Chapitre de Ste-Waudru. (XVe siècle).

— Sainte Waudru et ses deux filles.

— Le chiffre II, en gothique et accosté de deux points.

Mém. et publ. de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, 2me série, t. II, p. 217; pl. III, n° 10. — L. DEVILLERS, *Mémoire sur l'église de Ste-Waudru*, p. 59, et la planche en regard, n° 7.

N° 19a.

Méreau en plomb du Chapitre de Sainte-Waudru. (XVe siècle).

— Le chiffre du Chapitre, posé sur une crosse abatiale et surmonté d'une couronne comtale.

— M·A.

L. DEVILLERS, *Mémoire sur l'église de Sainte-Waudru*, page non chiffrée (Additions et corrections.)

N° 19b.

Jeton du chapitre de Sainte-Waudru.

— COMPTES . ET . GETTES . IVSTEMENT. Écu du chapitre (d'or à trois chevrons de sable), posé sur une crosse abbatiale et sommé d'une couronne comtale.

— CRAINDANT . LE DIVIN . IVGEMENT. Dans un cartouche 1521. Un bras tenant un glaive au-dessus d'une forteresse.

L. DEVILLERS, *Mémoire sur l'église de Sainte-Waudru*, p. 59, et la planche en regard, n° 8.

N° 20.

Jeton d'argent du Chapitre de Ste-Waudru (1540-1541).

Pièce à retrouver. — Le coin de ce jeton est l'œuvre de Jehan Descours, orfèvre montois.

Rev. de la num. belge, 3me série, t. I, pp. 309 et 311. — *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XVI, p. 377, n° 41.

N° 21.

Lamette d'argent que les religieux de la maison de Sainte-Croix, à Mons, devaient présenter chaque année, le 9 avril, aux chanoinesses de Sainte-Waudru.

— Dans le champ, une croix avec cette inscription: SAICTE CROIX DE LE BORGNE AGACHE, et l'indication de l'année de la présentation de l'objet.

VINCHANT, *Annales du Hainaut*, édit. des *Bibliophiles*, t. VI, p. 292.
L'exemplaire représenté dans les *Bulletins des séances du Cercle archéologique de Mons*, 3me série, p. 372, et dans la *Description de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, par L. DEVILLERS, t. VIII, p. 77, a, sans doute, été gravé en 1546.

N° 22.

Jeton du Chapitre de Ste-Waudru.

— + COMPTES ET GETTES IVSTEMENT. Écu du Chapitre, couronné, posé sur une crosse; un bras mouvant, tenant une épée au dessus de la ville; à l'exergue dans un cartouche : 1559.

— CRAINDANT ⁖ LE ⁖ DIVIN ⁖ IVGEMENT ⁖ 1559. Un homme couché, frappé par la foudre.

VAN ORDEN, *Handleiding voor verzamelaars Nederlandsche historiepenningen. Leyden*, 1825. In-8° 2 vol; n° 611. — DUGNIOLLE, n° 2220.

N° 23.

Jeton du Chapitre de Ste-Waudru.

— COMPTES ET GETTES IVSTEMENT. L'écu du Chapitre, sous une couronne, posé sur une crosse.

— CRAINDANT LE DIVIN IVGEMENT. 1563. Un bras armé, mouvant, à droite, au-dessus d'une ville.

VAN ORDEN, n° 676. — DUGNIOLLE, n° 2363.

N° 24.

Jeton.

GETES SANS FALIR PAIES IVSTEMENT. Ecu échancré, écartelé de Hainaut, aux quatre lions, accosté de la date 15-63.

— ∴ BON COMPTE NE FAIT A NVL HONTE. Une forteresse avec porte et herse ; sur une banderole, au dessus : MONS EN HAYNAU.

DUGNIOLLE, n° 2364.

N° 25.

Jeton.

— GETTES SANS FALIR PAIES IVSTEMENT. Les armes du Hainaut, avec le millésime 1565.

— BON COMPTE NE FAIS A NULZ HONTE. Le château de Mons ; au dessus, dans une banderole : MONS EN HAYNAUT.

VAN ORDEN, n° 911. — *Catalogue des monnaies, médailles, etc., formant le cabinet de M. Van Miert, de Mons*, Brux. 1875, in-8°, 1re partie, n° 1425.

N° 26.

Monnaies « fondues et forgées » pendant l'occupation de Mons par le comte Louis de Nassau (1572).

Pièces à retrouver. — *Rev. de la num. belge*, 2e série, t. III, pp. 238-240. — CHALON, *Recherches*, *etc.*, *Deuxième supplément*, p. LXXVIII.

N° 27.

Plomb uniface ou marque dont se servait Georges Malapert, marchand de soie à Mons.

Dans le champ, les armes de Malapert de Wetz : d'azur aux fleurs de lis d'argent, sans nombre, au franc quartier de sable, aux trois chiens levriers courants ou passants d'or. On y remarque une brisure en forme de croissant. L'écu est surmonté du millésime 1572 et entouré de cette inscription : GEORGES LE BOVVIE, DIT MALAPERT.

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. XV, p. 497. — Cabinet du Cercle arch. de Mons, n° 486.

N° 28.

Méreau de plomb, frappé, en 1573, par la ville de Mons et destiné à procurer aux soldats la bière, en exemption des droits de maltôte.

Ce méreau est l'œuvre d'Antoine Goubeaux, orfèvre montois.

Rev. de la num. belge, 3me série, t. I, pp. 310-312. — *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. XVI, p. 379, n° 48.

N° 29.

Jeton frappé en l'honneur de Louis de Berlaimont, archevêque et duc de Cambrai, qui s'était vu obligé de transférer à Mons son siége archiépiscopal.

— LVD. A. BERLAIMONT. ARCH. Z. D. CA. Écu couronné du prélat.

— FIDE INCONCVSSA. Entre le millésime 1573, une pyramide sur la pointe de laquelle est une colombe entourée d'une lumière céleste, emblême du St-Esprit.

VAN LOON, *Histoire métallique des XVII provinces des Pays-Bas*. La Haye, 1732, in-f°, t. I, p. 175. — DUGNIOLLE, n° 2592. — *Catalogue du cabinet de M. Van Miert*, n° 1443.

N° 30.

Jeton.

— PH. D. G. HISP. REX. COMES HANNONIÆ. Buste de Philippe II, à droite.

— GECTZ POUR LES ÉTATZ DE HAINAU. Écu du Hainaut, aux quatre lions, dans un cartouche accosté de la date 15-74.

VAN ORDEN, n° 784. — DUGNIOLLE, n° 2638.

N° 31

Jeton frappé en l'honneur de Philippe de Lalaing, grand bailli de Hainaut.

— PHS. D. G. HISP. REX. HANNONIÆ. COMES. L'écu couronné du Hainaut, accosté de la date 15-75.

— PHS. COMES. DE. LALAING. HANNO. PRÆFECTUS. L'écu couronné de Lalaing, de gueules à dix lozanges d'argent.

VAN LOON, t. I, p. 271, n° 1. — DUGNIOLLE, n° 2657. — *Catalogue du cabinet de M. Van Miert*, 1re part. n° 1457.

N° 32.

Jeton frappé par les habitants du Hainaut, ruinés par les charges publiques et la guerre.

— SERVIENDO CONSVMOR. 1576. Une chandelle allumée, au milieu d'une enceinte sur laquelle sont attachées les armes du Hainaut.

— DA PACEM DOMINE. Une femme représentant le Hainaut; elle a, à ses pieds, une corne d'abondance renversée, et elle tâche de saisir une branche d'olivier.

VAN LOON, t. I, p. 211. — DUGNIOLLE, n° 2679. — Cabinet de la Bibliothèque publique de Mons.

Nº 33.

Double florin d'or, frappé par les États de Hainaut.

— Écu à cinq quartiers, couronné et entouré du collier de la Toison d'or : PHS. D. G. HISP. Z. REX. CO. HANO.

— Croix de Bourgogne feuillée et fleuronnée, évidée en cœur, en forme de quarte-feuille : × PACE × ET ∴ JUSTITIA ∴ 1577 ×.

CHALON, *Recherches, etc.*, p. 121, nº 167; pl. XXIII.

Nº 34.

Florin d'or, frappé par les États de Hainaut (1577)

Mêmes type et légendes qu'au nº 33.

CHALON, *Recherches, etc.*, p. 121, nº 168; pl. XXIII.

Nº 35.

Pièce de 16 sols, en argent, frappée par les États de Hainaut.

— Le roi Philippe II à mi-corps, la tête couronnée, tenant le sceptre de la main droite et ayant la main gauche appuyée sur un écu à cinq quartiers placé devant lui : PHS. D. G. HISP. Z. REX.CO. HANO.

— Croix de Bourgogne, formée de quatre monogrammes PH couronnés; au centre, un S; aux deux côtés, 16. S. — PACE . ET . IVSTITIA . 1577.

CHALON, *Recherches, etc.*, p. 121, nºs 170; pl. XXIII. — Cet auteur cite deux autres variétés de cette pièce, p. 122, nºs 171 et 172; pl. XXIII.

Nº 36.

Pièce de 4 sols, en argent, frappée par les États de Hainaut.

— Écu à cinq quartiers, couronné et accosté de 4 et S. : PHS : D. G. HISP. Z. REX. CO. HANO.

— Croix de Bourgogne formée de quatre monogrammes PH. couronnés; au centre un S. : PACE :: ET ∞ JUSTITIA × 1577.

CHALON, *Recherches*, etc., p. 122, n° 173; pl. XXIII.

N° 37.

Pièce de 2 sols, en argent, frappée par les États de Hainaut. (1577.)

— Type et légende comme au n° 36; l'écu accosté de 2 et S.

— Le monogramme PH. couronné et posé sur une croix de Bourgogne feuillée et fleuronnée; au bas de la Toison. PACE × et × IVSTITIA.

CHALON, *Recherches*, *etc.*, p. 122, n° 174; pl. XXIV.

N° 38.

Pièce d'un sol (billon blanc), frappée par les États de Hainaut.

— Ecu à cinq quartiers, couronné et accosté de I. S. — PHS. D : G. HISP Z REX CO. HANO.

— Croix de Bourgogne feuillée et fleuronnée, évidée en cœur, en forme de quarte-feuille : PACE. ET . IVSTITIA . 1577.

CHALON, *Recherches*, p. 122, n° 175; pl. XXIV.

N° 39.

Pièce d'un demi-sol (billon blanc), frappée par les États de Hainaut (1577-1578)

CHALON, *Recherches*, *etc.*, p. 123, n° 176; pl. XXIV.

N° 40

Pièce en cuivre, dite liard, frappée, par les États de Hainaut (1577-1578).

CHALON, *Recherches*, *etc.*, p. 123, n° 177; pl. XXIV.

N° 41.

Pièce en cuivre, dite demi-liard, frappée par les États de Hainaut (1577-1578).

CHALON, *Recherches, etc.*, p. 123, n° 178; pl. XXIV.

N° 42.

Pièce en cuivre, de 2 ou 3 mites, frappée par les États de Hainaut (1577-1578).

CHALON, *Recherches, etc.*, p. 123, n° 179; pl. XXIV.

N° 43.

Pièce de 32 sols, en argent, frappée par les États de Hainaut.

— Buste de profil, à gauche, la tête couronnée et tenant le sceptre de la main droite.: PH. S. D : G. HISP. Z REX. CO. HA NO. 15 78.

— Écu à cinq quartiers, sommé d'une couronne fermée et entouré du collier de la Toison d'or.

CHALON, *Recherches, etc.*, p. 121, n° 169; pl. XXIII.

N° 44.

Jeton aux armes du Chapitre de Ste-Waudru (1580-1581).

Rev. de la num. belge, 3e série, t. I, pp. 309 et 311. — *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. XVI, p. 379, n° 50.

Ce jeton, signalé comme pièce à retrouver, a été gravé par Jérôme Henault; c'est vraisemblablement le même qu'au n° 45.

N° 45.

Jeton du Chapitre de Ste-Waudru.

— COMPTES ET GETTES JUSTEMENT. L'écu couronné du Chapitre,

sur une crosse, avec banderolles formant des anses de chaque côté de l'écu.

— CRAINDANT LE DIVIN IVGEMENT. Un bras armé d'un glaive, mouvant du côté dextre, au-dessus d'une forteresse; dessous dans un cartouche, la date 1580.

DUGNIOLLE, nº 2,816.

Nº 46.

Même jeton que le précédent, mais avec la date 1581.

VAN ORDEN, nº 865. — DUGNIOLLE, nº 2848. — *Catalogue du cabinet de M. Van Miert*, 1re part. nº 1463.

Les deux poinçons de ce jeton font partie des collections du Cercle archéologique de Mons.

Nº 47.

Jeton rappelant les désastres essuyés par le Hainaut.

REBVS AFFLICTIS. Le Hainaut, figuré par une femme étendue à terre, et levant les mains au ciel; à l'exergue: HANNONIA. 1581.

— COMPTES ET GETTES IVSTEMENT. Les armes couronnées du Chapitre de Ste-Waudru, sommées d'une crosse abbatiale, et que Van Loon appelle armes du comté de Mons.

VAN LOON, t. I, p. 297, nº 1. — *Catalogue du cabinet de M. Van Miert*, 1re part., nº 1464.

Nº 48.

Demi-réal d'or, frappé sous le prince de Parme, à l'ancien type de Philippe II (1581-1587).

CHALON, *Recherches, etc.*, p. 124, nº 181; pl. XXV.

Nº 49.

Demi-Philippe Daldre, en argent, frappé sous le prince de Parme,

— Tète de profil, à gauche. : PHS. D : G. HISP. Z. REX. CO. HAN. 1581.

— Écu couronné posé sur une croix de Bourgogne et accosté de deux briquets étincelants; au bas, la Toison : DOMINVS : MIHI ADIVTOR.

CHALON, *Recherches, etc.*, p. 125, n° 182; pl. XXV. — L'auteur cite des variétés de cette pièce avec les années : 1582, 1584, 1585, 1586. *Suppléments*, p. LII, n° 182. *Deuxième supplément*, p. LXXIX, n° 182.

N° 50

Vingtième de Philippe Daldre (billon blanc), frappé sous le prince de Parme.

— Écu couronné et entouré du collier de la Toison : PHS. D. G. HISP. Z. REX. CO. HAN.

— Croix feuillée et fleuronnée, évidée en cœur, en forme de quarte-feuille : DOMINVS. MIHI. ADIVTOR. 1581.

CHALON, *Recherches, etc.*, p. 126, n° 185; pl. XXV. — L'auteur cite des variétés avec les années 1582, 1584, 1585, 1586. *Suppléments*, p. II, n° 185. — *Troisième supplément*, p. XCII, n° 185.

N° 51.

Quarantième de Philippe Daldre, frappé sous le prince de Parme (1581-1587).

Type et légendes comme au n° 50.

CHALON, *Recherches, etc. Suppléments*, p. LII, n° XXI; pl. 3.

N° 52.

Monnaie de cuivre, dite gigot, frappée sous le prince de Parme (1581-1587).

— Tête de profil à gauche : PHS. D: G. HISP. Z. REX. CO. HA.

— Ecu couronné : DOMINVS. MIHI. ADIVTOR.

CHALON, *Recherches, etc.* p. 126, n° 188; pl. XXV. — L'auteur cite une variété avec 8-5. *Suppléments*, p LII, n° XX; pl. 3.

N° 53.

Dixième de Philippe Daldre, en argent, frappé sous le prince de Parme.

— Tête et légende comme au n° 61 ci-dessous, sauf l'année : 1582.

— Croix de Bourgogne traversant un briquet couronné, entouré d'étincelles, auquel est suspendue la Toison d'or. DOMINVS. MIHI. ADIVTOR.

CHALON, *Recherches, etc.*, p. 125, n° 184; pl. XXV.—L'auteur cite une variété de cette pièce avec l'année 1581; *Suppléments*, p. LII, n° 184.

N° 54.

Liard frappé sous le prince de Parme.

— Tête de profil à gauche et couronnée : PHS. D : G. HISP. Z. REX. CO. HAN. 1582.

CHALON, *Recherches, etc.*, p. 126, n° 187 ; pl. XXV. — L'auteur cite des variétés avec 80, 81, 84, 85, 86.. *Suppléments*, p. LII, n° 187. *Deuxième supplément*, p. LXXIX, n° 187.

N° 55.

Jeton frappé par le Clergé du Hainaut pour témoigner de l'inébranlable attachement de cette province à la religion catholique et revendiquer les droits de cette religion.

— NIHIL. PREVALEBIT. ADVERSVS. EAM. Une église solidement assise au milieu d'une mer orageuse, et attaquée en vain de toutes parts par les tempêtes et les flammes.

— CALCVLVS. CLERI. HANNONIÆ. Écusson au lion de Hainaut, surmonté d'une mitre, avec une crosse et un tau posés en sautoir. Millésime : 1582.

VAN LOON, tome I, p. 251. — DUGNIOLLE, n° 2854.

N° 56.

Jeton rappelant les désastres du Hainaut, et faisant allusion à l'alliance que ceux de cette province et des provinces wallonnes avaient contractée pour maintenir la foi de leurs ancêtres contre le projet d'une Paix de religion.

— Même avers que celui de la pièce précédente, mais avec le millésime : 1582.

— DOMINE. ADIVVA. NOS. Deux mains jointes, tenant une épée nue, dont la pointe est dressée vers le Ciel où l'on voit le mot : DEUS.

VAN LOON, t. I, p. 297, n° 2. — VAN ORDEN, n° 869. — DUGNIOLLE, n° 2859. — *Catalogue du cabinet de M. Van Miert*, 1re part. n° 1465. — Cabinet du Cercle archéologique de Mons, n° 251.

N° 57.

Jeton du Chapitre de Ste-Waudru.

— COMPTES ET GETTES JUSTEMENT. L'écu couronné du Chapitre, sur une crosse, avec banderolles formant des anses de chaque côté de l'écu.

— CRAINDANT LE DIVIN JUGEMENT. Un bras armé d'un glaive, mouvant du côté dextre, au-dessus d'une forteresse; dessous, dans un cartouche, la date 1582.

VAN ORDEN, n° 877. — DUGNIOLLE, n° 2855.

N° 58.

Jeton des États de Hainaut.

— DOMINE IN VIRTVTE TUA LÆTABITVR REX.

— GECT DES ESTATS DE HAYNN. 1583.

Même sujet que celui représenté sur le jeton décrit par Van Loon, t. I, p. 328, n° 3.

VAN ORDEN, n° 907.

N° 59.

Jeton.

BON COMPTE NE FAIT A NVLZ HONTE. Une forteresse avec porte et herse; sur une banderolle au-dessus : *Mons en Hainaut.*

— GETTÉS SANS FALIR, PAYÉS JVSTEMENT. Écu échancré, écartelé de Hainaut aux quatre lions, accosté de la date : 15-83.

VAN ORDEN, n° 911. — DUGNIOLLE. n° 2977.

N° 60.

Écu d'or, frappé, en 1584, sous le prince de Parme, à l'ancien type de Philippe II.

CHALON, *Recherches, etc.*, p. 124, n° 180; pl. XXV.

N° 61.

Cinquième de Philippe Daldre, en argent, frappé sous le prince de Parme.

— Mêmes type et légendes qu'à la pièce n° 49, sauf l'année : 84 (1584).

CHALON, *Recherches, etc.*, p. 125, n° 183; pl. XXV. — L'auteur cite une variété avec 8-1. *Suppléments*, p. LII, n° 183.

N° 62.

Jeton frappé par les États de Hainaut pour célébrer le succès des armes espagnoles.

DOMINE IN VIRTVTE TVA LÆTABITVR REX. Farnèse à cheval faisant son entrée dans une ville, à la tête de la troupe. Dieu le Père lui indique la route.

— GECT DES ESTATS DE HAYNN. 1585. L'écu de Philippe, couronné et entouré de collier de la Toison d'or.

DUGNIOLLE, n° 3065. — *Catalogue du cabinet de M. Van Miert*, 1re part. n° 1479. — Comparez avec le jeton décrit par Van Loon, t. I, p. 328, n° 3.

N° 63.

Méreau de la fondation de Julien Godin, en l'église de Ste-Waudru.

— FONDATION. Mr. IVLIEN GODIN. SIGNEVR DE HION. Les armes du fondateur.

— O MATER. DEI. MEMENTO. ME!. Une madone avec le millésime: 1585.

M. L. Devillers attribue à l'un des exemplaires de ce méreau la date de 1576, année de la mort de Julien Godin.

Catalogue du cabinet de M. Van Miert, 1re part., n° 1854. — *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. v, p. 185, et t. XI, p. 473. — *Rev. de la num. belge*, 4me série, t. III, p. 162. — DUGNIOLLE, n° 3070

N° 64.

Jeton frappé par les États de Hainaut, et exprimant l'espérance que bientôt les autres provinces seraient conquises ou forcées à traiter avec le prince de Parme, et qu'ainsi la paix renaîtrait dans le pays.

— SPES. NOBIS. PACIS. CLARIOR. INDE. VENIT. L'arche de Noé, éclairée par le soleil, et flottant sur les eaux qui couvrent la terre; la colombe, qu'on en avait fait sortir, y rentre tenant dans son bec une branche d'olivier.

— CALCVLVS. ORDINVM. HANNONIÆ. 1585. Un écu aux armes de Hainaut.

VAN LOON, t I, p. 355, n° 1. — *Catalogue du cabinet de M. Van Miert*, 1re part. n° 1480.

N° 65.

Jeton frappé en l'honneur d'Emmanuel de Lalaing, marquis de Renti, baron de Montigni, et de son épouse, Anne de Croy, marquise de Renti, duchesse de Chimay.

— E. D. LALAING. M. D. RENTI. B. D. MO. &C. Ses armes couronnées et entourées du collier de la Toison d'or.

— ANNE. D. CROY. M. D. RENTI. D. DE. CH. L'écu couronné d'Anne de Croy, avec le millésime 1586.

VAN LOON, t. I, p. 407. — *Catalogue du Cabinet de M. Van Miert*, 1re part., n° 1493.— Cabinet du Cercle archéologique de Mons, n° 252.

N° 66.

Jeton frappé dans le Hainaut, et exprimant l'espoir que l'intervention de la Reine d'Angleterre, Élisabeth, parviendrait à rétablir la paix entre la couronne d'Espagne et les provinces des Pays-Bas.

— MARTIS COMPESCE FVROREM. La déesse Vénus retient le Dieu Mars; derrière la déesse, l'Amour agenouillé; des armes à terre; à côté de Vénus en haut, les signes célestes ♀ et ♂, Mars et Vénus.

— FLOS PACIS JVSTITIA. 1587. La Justice, placée au dessus de l'écu du Hainaut, tient de la main droite une épée et de la gauche une balance

VAN LOON, t. I, p. 374. — DUGNIOLLE, n° 3145.— *Catalogue du cabinet de M. Van Miert*, 1re part., n° 1487.

N° 67.

Jeton.

— Semblable au précédent, mais au droit : 1587.

VAN ORDEN, n° 945. — DUGNIOLLE, n° 3146.

N° 68.

Jeton.

— PHS. D : G. HISP. Z. REX. COM. HAN. 87. Buste de Philippe, à gauche.

— DE MONTE. EXCELSO SUO. 1587. Un château fort avec quatre tours, portant l'écu du Hainaut, aux quatre lions.

VAN ORDEN, n° 946. — DUGNIOLLE, n° 3151. — *Catalogue du cabinet de M. Van Miert*, 1re part., n° 1486. — Cabinet du Cercle archéologique de Mons, n° 253.

N° 69.

Jeton.

— Semblable au précédent, mais au droit HPSA, et au revers EXCELS.

DUGNIOLLE, n° 3152.

N° 70.

Jeton du Chapitre de Sainte-Waudru.

— COMPTÉS. ET. GETTÉS JUSTEMENT. Les armes du Chapitre, couronnées et sommées d'une crosse abbatiale.

— CRAINDANT. LE. DIVIN. IVGEMENT. Vue d'une ville fortifiée; un dextrochère armé d'un glaive sort d'un nuage; au-dessous, dans un cartouche : 1587.

Rev. de la num. belge, 3e série, t. I, pp. 311 et 446. — DUGNIOLLE n° 3161.

N° 71.

Méreau du Chapitre de Ste-Waudru (1595-1596).

Pièce à retrouver. — *Rev. de la num. belge*, 3e série, t. I, pp. 310 et 311. — C'est vraisemblablement la pièce suivante.

N° 72.

Jeton du Chapitre de Ste-Waudru.

— COMPTES ET GETTES IVSTEMENT. L'écu du Chapitre couronné, attaché à une crosse par un ruban formant anses à l'écu.

— CRAINDANT LE DIVIN IVGEMENT. 1596. Un bras armé, au-dessus d'une ville ; dans un petit cartouche : 1596.

VAN ORDEN, n° 1024.—*Catalogue du cabinet de M. Van Miert*, 1re part., n° 1503. — DUGNIOLLE, n° 3409.

N° 73.

Médaille décernée aux échevins qui avaient porté le baldaquin sous lequel les archiducs Albert et Isabelle firent leur entrée à Mons, le 23 février 1600.

Ces échevins étaient : Philippe du Mont, écuyer, seigneur de Rampemont; Jacques de Saint-Genois, écuyer, seigneur de la Berlière; François Resteau, écuyer. seigneur de Roelt; Gilles Vinchant, seigneur de La Haye; Claude Vivien, seigneur d'Oberchies, et Jacques Despiennes. Les trois premiers furent créés chevaliers; les trois autres reçurent chacun, une médaille en or, à l'effigie des archiducs.

N° 74.

Jeton commémoratif de l'entrée des archiducs Albert et Isabelle à Mons, et de leur inauguration en qualité de comte et comtesse de Hainaut (24 et 25 février 1600).

— ALB. ET ELISAB. D. G. ARCH. AUS. Les bustes affrontés des archiducs. Exergue : AVSPICIIS.

— DUCES BVRGUNDIÆ ET CO. HANONIÆ. Z.

DUGNIOLLE, n° 3500.

N° 75.

Médaille frappée, à l'occasion du mariage célébré à Mons, le 18 décembre 1605, de Charles de Croy et de Dorothée de Croy, fille du marquis d'Havré.

— CHARLES SYRE DVC DE CROY Z D'ARSCHOT A SES NOPC. 1605. 18 D. Tête du duc.

— DOROTHÉE DVCH DE CROY ET D'ARSCHOT A SES NOPCES 1605. 18 D. Tête de la duchesse.

Rev. de la num. belge, 2e série, t. I, p. 282. — *Annales du Cercle arch. de Mons,* t. XVI, p. LV.

N° 76.

Médaille de pèlerinage frappée à l'occasion de l'érection de la chapelle de St-Macaire, à Obourg, lors de la peste de Mons de 1615 et 1616 (avec anneau de suspension).

— La figure à mi-corps d'un évêque tenant de la main droite une croix à double traverse et dans la gauche un cœur enflammé. Cette figure est supportée par une bande transversale. A l'exergue : St MACAIRE, au-dessous d'un objet en forme de croix à bras allongés et élargis à l'extrémité.

— Un écusson armorié, surmonté d'une mitre et d'une crosse abbatiales, et garni de lambrequins. La date 1616 se lit en deux nombres 16 et 16 mis symétriquement de chaque côté de l'écusson.

Annales du Cercle arch. de Mons, t. I, p. 60. — *Mém et publ. de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, 2e série, t. IV, p. 25 (Notice d'Albert Toilliez).

N° 77.

Jeton frappé par les États de Hainaut, lors de l'avénement de Philippe IV au trône d'Espagne.

— PHILIPPVS IIII. D. G. HISPAN. R. Le buste du roi, armé d'une cuirasse fort ornée ; avec le millésime : 1621.

— HERCVLI. HISPANO. S. P. Q. H. Le prince, représenté comme le jeune Hercule, et tenant un serpent de chaque main.

VAN LOON, t. II, p. 133, n° 2. — DUGNIOLLE, n° 3788.

N° 78.

Jeton à l'effigie de Philippe IV, comme comte de Hainaut.

— PHIL. III. D. G. etc. Buste couronné de Philippe, à droite.

— INSIGNIA. COMITATUS HANONIE. 1628. L'écu de la province de Hainaut.

Catalogue du cabinet de M. Van Miert, 1re part., n° 1537. — DUGNIOLLE, n° 3843.

N° 79.

Jeton frappé pour le grand bailli du Hainaut, Guillaume de Melun, prince d'Espinoy.

— G. DE MELVN. PR. DESPINOY. GRAND. B. D. H. Les armoiries du prince, entourées du collier de la Toison d'or.

— INSIGNIA COMITATVS HANONIE. 1628. L'écu de la province de Hainaut.

Catalogue du cabinet de M. Van Miert, 1re part., n° 1538. — DUGNIOLLE, n° 3850.

N° 80.

Jeton frappé en l'honneur de Guillelmine de Croy, épouse de Charles-Albert de Longueval, comte de Bucquoy, grand bailli de Hainaut.

— EX VTRAQVE GLORIA. Les armes de Guillelmine de Croy, composées des siennes et de celles de son époux, surmontées d'une couronne de comte et entourées de deux branches de laurier.

— INSIGNIA COMITATVS HANNONIÆ. 1644. Les armes couronnées du comté de Hainaut.

VAN LOON, t. II, p. 268. — DUGNIOLLE, n° 3990. — Cabinet du Cercle archéologique de Mons, n° 255. — Cabinet de la Bibliothèque publique de Mons.

N° 81.

Jeton frappé par les États de Hainaut, lorsque le roi Charles II, encore enfant, parvint au trône d'Espagne et fut placé sous la régence de la Reine-Mère.

— CAROLVS. II. D. G. HISPAN. REX. Le buste du Roi Charles II, d'Espagne.

— MARIANÆ AVSPICIS. S. P. Q. H. 1666. La couronne royale, sur un coussin posé sur une table.

VAN LOON, t. II, pp. 512 et 513, n° 2.

N° 82.

Méreau de la fondation de Henry De Monsenaire.

— Henry. de. Monsenaire. Dans le champ, et accostée des lettres s. h., l'image de saint Henry, empereur des Romains, debout, la couronne sur la tête, tenant d'une main le glaive de justice et de l'autre le globe terrestre surmonté d'une croix.

— Ienne * cantineav. Dans le champ, et accostée des lettres s. i, l'image de sainte Jeanne.

Cabinet de la Bibliothèque publique de Mons. — Cabinet du Cercle archéologique de Mons, n° 540.

Par testament et codicile, du 1er décembre 1665 et du 20 juillet 1666, Henry De Monsenaire, bourgeois de Mons, y décédé le 17 avril 1667, fonda une messe journalière en la chapelle Saint-Joseph de l'église paroissiale de Saint-Germain, et il ordonna des distributions de pains et de vêtements aux pauvres de cette ville, notamment le jour anniversaire de sa mort. Il appela les parents indigents de sa femme, Jeanne Cantineau, à participer à ces distributions.

N° 83.

Médaille commémorative de la prise de Mons par Louis XIV.

— Lvdovicvs. magnus. rex. christianissimus. Le roi, en buste, couronné de laurier.

— Tota europa. spectante. et adversante. Hercule tenant à la main une couronne murale et un bouclier aux armes de Hainaut; la ville de Mons, dans le lointain; à l'exergue, montes. urbs. hann. primaria. expugn. m. d. c. lxxxxi.

Médailles sur les principaux événements du règne entier de Louis le Grand. Paris, 1723. In-f°, n° 235. — Van Loon, t. iv, p. 45, n° 1. — *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. xvi, p. 748.

N° 84.

Autre médaille commémorative du même événement, mais d'un module beaucoup plus petit.

— Même avers que celui de la pièce précédente.

— Au revers, mêmes légende et sujet que ceux de la pièce précédente, mais avec cet exergue : MONTES. HANN. EXPUG. M. DC. XCI.

VAN LOON, t. IV, p. 45, n° 2. — *Catalogue du cabinet de M. Van Miert*, 1re part., n° 583. — Cabinet du Cercle archéologique de Mons, n° 260.

N° 85.

Autre médaille commémorative du même événement.

— LVDOVICVS. MAG. GALL. REX. P. F. A. P. P. Le buste du roi.

— GIGANTEOS SIC FULMINAT AVSVS. Une femme à genoux présente au roi les clefs de la ville. La Renommée paraît dans les airs, embouchant la trompette, et tenant à la main une couronne de laurier et une palme. A l'exergue : MONTIBVS EVERSIS IX AP. MDCXCI.

VAN LOON, t. IV, p. 46, n° 3.

N° 86.

Autre médaille commémorative du même événement.

— Cette légende commence à l'exergue et finit sur le tour : LUDOVICUS. XIIII OPPRESSOR. DECREPITUS UNAM SIC OCCUPAT. URBEM. La ville de Mons, en feu, paraît dans le lointain. La foudre gronde sur la tête de Louis XIV, qu'on voit sur le devant, s'appuyant sur une épée couverte de pièces de monnaie, et dont la pointe repose sur une bombe allumée. Non loin du roi, cinq dames de la cour de France.

— GUILLELMUS III LIBERATOR FLORENS HIS ARMIS. TRIA REGNA. PARAT. Le roi Guillaume debout, éclairé d'une lumière céleste, ayant à ses pieds les écus des trois royaumes, tient d'une main une épée et de l'autre l'étendard de la religion, dont le bout repose sur un globe terrestre.

VAN LOON, t. IV, pp. 46 et 47, n° 4.

N° 87.

Autre médaille commémorative du même événement.

— LVDOVICVS. MAGNVS. REX. CHRISTIANISSIMUS. Buste lauré, du côté droit, drapé à la romaine ; en bas, R.

— Dans le champ :

MONTIVM VRBS
BELG. MVNITIS. HA. CAPVT,
MENSE MART. A LVD. M. OBSESSA,
ET INTRA XVI. DIEM EXPVGNATA,
CONSIL^BUS HAGÆ C. MALE. CONIVR. PRINC.
ET ARAV. PR. MINACITER ADVOLANTE,
VICTORI. LAVDEM. ET OPTATVM
PERACTIS IMPERIIS. DECVS
ARROGAVIT
M. DC. XCI.

Rev. de la num. belge, 3[e] série, t. I, p. 246 ; pl. XVII.— *Catalogue du cabinet de* M. *Van Miert*, 1[re] part., n° 536.

N° 88.

Médaille commémorative de la prise simultanée de Nice et de Mons.

— LVDOVICUS MAGNUS REX CHRISTIANISSIMUS. La tête du roi de France ; sous le col : *J. Mavger f.*

— AB AVSTRO. ET. AB. AQVILONE. Les villes de Nice et de Mons. Deux renommées se rencontrent dans les airs ; elles ont chacune une couronne à la main, et portent écrit sur la banderolle de leurs trompettes, l'une : NICEA CAPTA ; l'autre : MONTES HANN. EXPVG. A l'exergue : INEVNTE. APRILI M.DC.LXXXXI.

Médailles sur les principaux événements du règne entier de Louis le Grand, n° 237. — VAN LOON, t. IV, pp. 68 et 69. — *Catalogue du cabinet de M. Van Miert*, 1[re] part., n° 534.

N° 89.

Autre médaille commémorative des mêmes faits.

— La tête du roi Louis XIV, avec la légende ordinaire.

— EXTENDIT MANUS SUAS SUPRA MONTES ET CONTURBAVIT REGNA. Les plans des villes de Mons et de Nice. A l'exergue : PRÆLUDIA VERIS. Graveurs : De La Haye et N. Diam.

Catalogue de la vente Poulhariès, en 1767. — *Catalogue du cabinet de M. Van Miert*, 1re part., n° 535.

N° 90.

Médaille rappelant que l'armée française sauva la ville de Mons menacée d'un bombardement par les alliés.

LVDOVICVS. MAGNVS. REX. CHRISTIANISSIMVS. Tête laurée du roi de France.

— SIC FVLMINA TEMNIT. A l'exergue : BERGA. 1692. L'écu de Mons environné de lis.

VAN LOON, t. IV, p. 111.

N° 91.

Médaille de pèlerinage, en argent, avec bélière (XVIIe siècle).

— Ste WAUDRU. La patronne de Mons, tenant la crosse abbatiale, et accostée de ses deux filles.

— St GHISLAIN. Le saint portant la crosse et la mitre et ayant à ses pieds une ourse et un aigle.

Cabinet du Cercle archéologique de Mons, n° 75.

N° 92.

Médaille de pèlerinage, en étain, avec bélière (XVIIe siècle).

— S. GERMAIN. Le patron de l'église de St-Germain, à Mons, portant la mitre et la crosse.

— S. DONAT. Le saint ayant la tête entourée d'une auréole; la foudre tombant du Ciel.

Cabinet du Cercle archéologique de Mons, nº 76.

Nº 93.

Médaille commémorative de la défaite des Français, à Malplaquet, près de Mons.

— IOHANNES. DVX. D. MARL. S. R. J. P. EVGENIVS. FRANC. DVX. SABAVD. Les bustes du prince Eugène-François, duc de Savoie, et de Jean, duc de Marlborough, prince du Saint-Empire romain.

— CRVENTVS OCCIDIT. Le soleil de la France est représenté de couleur de sang, à cause de la perte de la bataille de Malplaquet; ce qu'expliquent ces mots placés en exergue : GALLI AD MONTES HÀN. VICTI. A. M.DCCIX. D. XI. sept.

VAN LOON, t. V, pp. 145 et 147, nº 4. — Cabinet du Cercle archéologique de Mons, nº 261.

Nº 94.

Autre médaille commémorative du même événement.

— SOLEM MENTITVR. QUEM SIDERA TERRENT. Phaëton conduisant le char du Soleil, est épouvanté à la vue des signes du zodiaque et détourne la tête.

— SOL RVIT INTEREA. ET MONTES VMBRANTVR. Le soleil se couche derrière une montagne très haute. A l'exergue : STRAGES GALLI AD. MONTES HANNON. XI SEPT. MDCCIX.

VAN LOON, t. V, pp. 145 et 147, nº 5.

Nº 95.

Médaille commémorative de la prise de Tournai, de St-Ghislain et de Mons par les armées des alliés.

— VIRTUS. ET. CONCORDIA. EUROPAM. A GALLORUM TYRANNIDE. VINDICANT. Dans le lointain, l'embrasement d'une ville; sur le devant, l'Europe délivrée par trois guerriers, de la fureur d'un quatrième qui porte un flambeau à la main : les trois premiers guerriers représentent l'Empereur, l'Angleterre et la Hollande, et le quatrième, la France.

— TORNACO. S : GISLENI. FANO. ET. POST CÆSOS FUGATOS QUE PROPE URBEM GALLOS. MONTIBUS. IN HANNONIA CAPTIS. A l'exergue : ANNUS FELICITER CLAUSUS. 1709. Une renommée qui embouche la trompette; elle est debout au milieu d'un monceau d'armes et d'ennemis terrassés ; dans le lointain, les villes de Tournai, de St-Ghislain et de Mons.

VAN LOON, t. V, p. 149, n° 1.

N° 96.

Médaille commémorative de la prise de Mons par les alliés.

— ANNA. D. G. MAG. BRI. FRA. ET. HIB. REG : Buste de la reine d'Angleterre.

— MONTIBVS IN HANNONIA. CAPTIS. Une renommée planant sur la ville de Mons, tenant d'une main une couronne de laurier et de l'autre une palme. A l'exergue : MDCCIX.

VAN LOON, t. V, p. 149 et 150, n° 2.

N° 97.

Autre médaille commémorative du même événement.

— NEC CASTRA NEC MVNIMENTA. Mons, sous la figure d'une femme enchaînée. Devant elle, la France portant un manteau semé de fleurs de lis, tâche en vain de parer avec un bouclier la foudre que lui lance une femme appuyée sur un faisceau de flèches. Exergue : POST SCENIVM AVTVMNI.

— Mole rvit sva. La statue du Soleil, connue sous le nom de colosse de Rhodes. A l'exergue : MONTES HANN. GALLIA LAB. RECVPERATI XIII OCT. MDCCIX.

Van Loon, t. v, pp. 149. 150, n° 3.

N° 98.

Médaille commémorative de la prise de Saint-Ghislain et de Mons par les alliés.

— Annus feliciter clausus. Pallas tenant d'une main sa pique et de l'autre une couronne de laurier. A l'exergue : FANVM S^ti GISLENI CAPTVM MDCIX.

— Ternis castris deletis. Hercule tenant d'une main sa massue, et de l'autre les armes du Hainaut surmontées d'une couronne murale; dans le lointain, la forteresse de Mons; à l'exergue : MONTES HANN. EXPUG. M. DCC IX.

Van Loon, t. v, pp. 149, 151, n° 4.

N° 99.

Médaille commémorative de la bataille de Malplaquet, de la prise de Tournai, de St-Ghislain et de Mons par les alliés.

Virtvte militvm belgicorvm. Une victoire, qui de la main droite tient un trophée, et de la gauche une couronne de laurier. A l'exergue : PVGNA AD MALPLAQUET XI SEPT. M. DCC IX.

— Concordia dvcvm. Trois couronnes murales, attachées chacune à une branche de laurier. A l'exergue : TORNACVM FANVM GISL. ET MONTES HANONIÆ. CAPTA. M. DCC IX.

Van Loon, t. v, pp. 149, et 151, n° 5.

N° 100.

Médaille célébrant la paix amenée par la bataille de Malplaquet, la prise de Tournai et de Mons.

— JOSEPHUS D. G. ROM. IMPERATOR. Buste de l'empereur, couronné de laurier, et portant le collier de la Toison d'or.

— TURRIS. CASTRA. MONTES VICTI. A l'exergue : VICTORIA PACIF. A : M DCC IX. La Valeur et la Force, assises aux angles d'un piédestal, auquel sont attachés trois tableaux représentant la ville de Tournai, la bataille de Malplaquet et la ville de Mons.

VAN LOON, t. V, p. 152, nº 6.

Nº 101.

Autre médaille célébrant également cette paix.

— ANNA. D. G. MAG. BR. ET HIB. REGINA. Le buste de la reine d'Angleterre.

— Même revers qu'à la médaille précédente.

VAN LOON, t. V, p. 152, nº 7.

Nº 102.

Médaille frappée en l'honneur d'un duc d'Arenberg qui a possédé la charge de grand bailli de Hainaut, vraisemblablement du prince Léopold-Philippe-Charles-Joseph, appelé à remplir ces fonctions, le 12 décembre 1709.

— DVC DAREMBERG. GR. B. DHAINAUT. Un buste cuirassé.

— Un château composant les armes de la ville de Mons; au-dessus de la porte d'entrée, le mot MOS. Ce château est accosté de deux écussons aux armoiries anciennes et modernes du comté de Hainaut.

Rev. de la num. belge, 2me série, t. III, p. 167; pl. VIII, fig. 8.

Nº 103.

Méreau de la fondation de Dominique De Thuin.

— Sur sa seule face, il porte cette inscription, en trois lignes, et entourée d'une guirlande : DOMINIQUE DE THUIN 1722.

Ce grand méreau de bronze a été trouvé à Rouveroy par M. Montenez, instituteur, et est conservé au château de Rouveroy.

Par testament du 4 mai 1722, Dominique De Thuin, maître orfèvre à Mons, affecta des revenus pour la célébration, à l'autel de Saint-Jean-Baptiste en l'église de St-Germain, d'une messe suivie d'une distribution de pains à treize pauvres, chaque dimanche.

No 104.

Méreau de la fondation de Jeanne Brassart, en l'église de Ste-Élisabeth.

— A l'avers :

SAINT
ANNE A Ste
ÉLISABETH
DE.LL.E
BRASART.

— Au revers :

H.
SOVLIEZ
1724.
*

L. DEVILLERS, *Mémoires sur l'église de Ste-Élisabeth*, p. 28. — *Catalogue du cabinet de M. Van Miert*, 1re partie, no 1837.

No 105.

Variété du même méreau.

— L'avers semblable à celui de la pièce précédente.

— Au revers :

IVPPE
1724.
*

L. DEVILLERS, ouvrage cité au no précédent, p. 29.

Par testament, en date du 17 mai 1667. Jeanne Brassart fonda un cantuaire en l'église de Sainte-Élisabeth et affecta des revenus à une distribution de vêtements aux pauvres de cette paroisse.

N° 106.

Médaille frappée, à l'occasion de la prise de la ville de Mons et d'autres villes par les armées de Louis XV, roi de France.

— LUD. XV. REX CHRISTIANISSIMUS. Tête du roi, à droite.

— INDEFESSA GALLORUM VIRTUS. Trois hérauts d'armes allant à droite, portant chacun un étendard avec deux écussons où sont écrits les noms des villes prises ; CAROLOREGIUM, NAMURCUM, MONTES HANNONIÆ, FANUM S^ti GISLENI, BRUXELLÆ, ANTVERPIÆ; à l'exergue ; RESIDUÆ BELGII AUSTRIACI URBES EXPUGNATÆ. MDCCXLVI.

VAN BASTELAER, *Histoire métallique de Charleroi.* Mons, Manceaux. 1871. Gr. in-8°.

N° 107.

Marque des portefaix.

L'article 42 du décret pour les mesureurs et portefaix de la ville de Mons, rendu le 29 mai 1753, contient cette mention : « Lesdits portefaix porteront sur leur habillement, pour marque distinctive, une plaque de cuivre jaune, où sera empreint le n° de l'escouade, et ils devront s'en munir à leurs frais, sur le modèle qui restera au greffe de police. »

N° 108.

Médaille en l'honneur d'Anne-Charlotte, duchesse de Lorraine, abbesse de Remirmont et du Chapitre de Ste-Waudru, à Mons.

— CAROLUS ALEX. LOTH. D. MAG. PRUS. ADM. ORD. TEUTO. MODE. Buste cuirassé, tourné à gauche, et portant en sautoir la croix de l'ordre teutonique; sous le bras : NICOLE.

— ANNA CAROLA LOTH. DUCISSA ABBATI. REMIRMON. ET MONT. Buste de femme, tourné à droite; sous le bras : 1756. NICOLE.

CHALON, *Anne-Charlotte de Lorraine*, *abbesse de Sainte-Waudru, à Mons*, p. 14, pl. I, n° 2. — *Mém. et publ. de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, 2ᵉ série, t. II, p. 214, pl. I, n° 2. — Cabinet de la Bibliothèque publique de Mons.

N° 109.

Médaille d'or, réprésentant l'image de saint Laurent. (1762).

Pièce à retrouver. — *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. XIII, p. 384.

N° 109a.

Médaillon comprenant une peinture sur émail montée en or, avec anneau de même métal, et sur lequel sont représentées sainte Waudru tenant la crosse abbatiale, et ses deux filles dont l'une porte un livre et l'autre une bourse.

Ce médaillon que les chanoinesses de Mons portaient au cou, a remplacé des médailles plus anciennes qui avaient la même destination. C'est ce que fait voir la résolution capitulaire du 17 mars 1764.

CHALON, *Anne-Charlotte de Lorraine, etc.*, p. 17, pl. III, n° 8. — L. DEVILLERS, *Mémoire sur l'église de Ste Waudru*, p. 59. — *Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, 2e série, t. II, p. 217, pl. III, n° 8. — Cabinet de la Bibliothèque publique de Mons.

N° 110.

Marque portée par les mendiants de Mons.

Une ordonnance de l'impératrice Marie-Thérèse, du 14 décembre 1765, permettait à « ceux qui étoient véritablement pauvres, natifs du pays, et hors d'état de faire aucun travail, de demander l'aumône dans la ville, paroisse ou village, où ils étoient nés ou domiciliés, moyennant d'être pourvus d'une attestation du curé et des maîtres des pauvres, et de porter la marque qu'on délivroit à cet effet dans les endroits où cela étoit en usage. »

Catalogue du cabinet de M. Van Miert, 1re part., n° 1833.

N° 111.

Médaille frappée à l'occasion du mariage de Charles-Édouard Stuart, prétendant au trône d'Angleterre, avec la princesse Louise de Stolberg, née à Mons.

— CAROLVS. III. N. 1720. M. B. F. ET H. REX. 1766. Tête du prince, à droite.

— LVDOVICA. M. B. F. ET H. REGINA. 1772. Tête de la princesse, à droite.

Rev. de la num. belge, 2ᵉ série, t. II, p. 200. — Cabinet du Cercle archéologique de Mons, nº 387.

Nº 112.

Médaille faite à l'occasion de la mort d'Anne-Charlotte de Lorraine, abbesse du chapitre de Sᵗᵉ-Waudru, décédée à Mons, et de la translation des restes de cette princesse dans le tombeau des princes de Lorraine, à Nancy.

— CAROLINA PRINCEPS LOTHAR. ET BARRI. &ᵃ NATA DIE XVII MAII MDCCXIV. Buste de la princesse, à droite; sous le buste: A. WIDEMAN.

— PATRIÆ VTRIQVE SVVM. La ville de Nancy pleurant sur un tombeau. De l'autre côté du tombeau, un génie ailé tenant une lampe allumée. A l'exergue: SPIRITVM COELO VII NOV. MONT. HAN. CINERES SEPULCRO AVITO NANC. XXIII. DEC. 1773. CAR. PATRI DESIDERIVM SVI.

Médailles frappées sous le règne glorieux de l'Imp. Marie-Thérèse, etc. Vienne, 1782. In-fº, p. 365. — CHALON, *Anne-Charlotte de Lorraine*, p. 15, pl. II, nº 5. — *Mém. et pub. de la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, 2ᵉ série, t. II, p. 215; pl II, nº 5.

Nº 113.

Type réduit de la médaille précédente :

— CAROL. PR. LOTH. & NATA 17 MAII 1714.

— PATRIÆ VTRIQUE SVVM. A l'exergue : DECESSIT 7. NOV. 1773. MONTIB. HANON. Dans le champ : W. M.

CHALON, *Anne-Charlotte de Lorraine*, p. 16, pl. III, nº 6. — *Mem. et publ. de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, 2ᵉ série, t. II, p. 216; pl. I, nº 6. — Cabinet de la Bibliothèque publique de Mons. — Cabinet du Cercle archéologique de Mons, nº 365.

N° 114.

Médaille en cuivre de forme ovale, avec anneau de suspension, que les personnes employées à éteindre les incendies portaient à la boutonnière, en exécution du règlement homologué par l'impératrice Marie-Thérèse, le 30 septembre 1775.

— Sur la seule face de cette médaille, l'ancien château de Mons, avec le donjon dans le fond ; en dessous, dans une banderolle, le n° 130.

Cette médaille et les deux suivantes sont l'œuvre de l'orfèvre A.-P.-J. Capiaumont. — *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. XIII, p. 386, et t. XVI, p. 382, n° 66. — Cabinet du Cercle archéologique de Mons, n° 493.

N° 115.

Autre exemplaire de la même médaille, mais avec le numéro de la banderolle effacé.

Cabinet du Cercle archéologique de Mons, n° 494.

N° 116.

Médaille de même type, mais d'un module beaucoup plus petit que celui des deux précédentes ; en dessous du château, le n° 217.

Cabinet du Cercle archéologique de Mons, n° 495.

N° 117.

Médaille d'or, représentant d'un côté, les armes de la ville de Mons, et de l'autre saint Michel (1777).

Cette médaille est l'œuvre de l'orfèvre Peruez. — *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. XIII, p. 386, et t. XVI, p. 383, n° 67.

N° 118.

Médaille d'or, avec anneau, offerte par la ville de Mons à François de Sécus, lors de sa réception en cette ville, comme *Primus* de l'Université de Louvain.

— Les armes de la ville de Mons, avec le millésime 1778.

— VICTORI DEBITA SECUS. Deux palmes entrelacées d'une couronne de laurier.

Cette médaille est l'œuvre de l'orfèvre Péruez. — *Mém. et publ. de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, 2e série, t. II, p. 180. — *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. XIII, p. 386, et t. XVI, p. 383, n° 68.

N° 119.

Médaille d'or, avec anneau, offerte par les États de Hainaut à François de Sécus, lors de sa réception à Mons, comme *Primus* de l'Université de Louvain.

— Les armes des États.

— Minerve, tenant de la main le Premier, le présente à la province, figurée par une femme assise sur un lion; avec cette devise: EXCOLUI PATRIÆ, et au dessous: D. FRAN. SECUS. 1778.

Cette médaille fut exécutée chez l'orfèvre Beghin.
Mém. et publ. de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, 2e série, t. II, p. 176.

N° 120.

Jeton commémoratif de l'inauguration de l'empereur Joseph II, en qualité de comte de Hainaut.

— IOSEPH. II. AVG. - DVX. BURG. COM. HANN. Buste à droite de l'empereur, lauré, drapé, à cheveux flottants et noués par un cordon. Bordure grénetée.

— Dans le champ, entouré d'une palme et d'une branche d'olivier : VINCVLVM-FIDELITATIS-PUBLICÆ.-MDCCLXXXI. Bordure grénetée.

PIOT, *Catalogue des coins, poinçons et matrices de monnaies, médailles, jetons, sceaux, cachets et timbres; dressé en exécution de l'arrêté royal du 18 décembre 1841.* Bruxelles. 1880. Gr. in-8°, n° 979.

Il existe des exemplaires en or, en argent et en cuivre de ce jeton [1].

N° 121.

Médaille frappée à l'occasion de l'inauguration de l'Académie de dessin.

— Les armes du Hainaut posées sur le château de Mons.

— ACADÉMIE DE DESSEIN 1781, dans le champ et en trois lignes.

DEVILLERS, *Le passé artistique de Mons*, p. 199. — *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. VI, p. 128 et t. XVI, p. 483. — Cabinet du Cercle archéologique de Mons, n° 497. — Le moule en cuivre de cette médaille a été déposé par l'Administration communale dans les collections du Cercle archéologique de Mons.

[1] On lit dans la *Relation de l'inauguration de S. M. l'empereur et roi Joseph II, en qualité de comte de Hainau, solemnisée le 27 août 1781, en la ville de Mons* (Mons, imprimerie de Henri Hoyois, in-4°), p. 18 : « De suite (après la prestation de serment, faite par le duc d'Aren-« berg, grand bailli, au nom de l'empereur). le conseiller-pensionnaire « des états se fit apporter un sac de velours cramoisi, garni en or, « rempli d'une quantité de médailles d'or, d'argent et de cuivre, frap-« pées au coin de Sa Majesté, ayant pour inscription..... et alla les « jeter au peuple, le long des bords du théâtre, aux acclamations « redoublées de *Vive Sa Majesté*, et au bruit des fanfares, des timbales « et trompettes. »

Cet usage de jeter au peuple des pièces commémoratives, à l'occasion de l'inauguration du souverain, était fort ancien. Dans la relation des cérémonies qui eurent lieu à Mons, lors de la joyeuse entrée du prince d'Espagne, le 1er septembre 1549, on lit qu'après que le prince eût prêté les serments d'usage, comme futur souverain du pays, « fu par ung hérault d'armes gecté et sepmet or et argent. »

N° 122

Médaille-décoration à l'effigie de Van der Noot (1789).

Au revers, les armes couronnées du Hainaut.

Catalogue du cabinet de M. Van Miert, 1re part., n° 600.

N° 123.

Jeton commémoratif de l'inauguration de l'empereur Léopold II, comme comte de Hainaut.

— Léop. II. R. IMP. S. A. DVX. BVRG. COM. HANN. Buste à droite de l'empereur, lauré, à cheveux flottants et noués par un cordon. Bordure grénetée.

— Dans le champ, entouré d'une palme et d'une branche de laurier : BELGIÆ-SALVS-AVGVSTO.- DATA. FIDE. MDCCXCI. — Bordure grénetée.

Précis de la solemnité de l'inauguration de Sa Majesté l'empereur et roi Léopold II, comme comte de Hainaut, fixée au 12 juillet 1791. (Mons, N.-J. Bocquet), p. 9. — Piot, *Catalogue des coins, etc.*, n° 1011. — Cabinet du Cercle archéologique de Mons, nos 263 et 367.

Il existe des exemplaires en or, en argent et en cuivre de ce jeton.

N° 124.

Jeton commémoratif de l'inauguration de l'empereur François II, en Hainaut.

— Franciscvs. HVNG. BOH. REX. COM. HANN. Buste à droite du prince, à cheveux flottants; au dessous : 1792. Bordure grénetée.

— Un autel surmonté de deux mains jointes avec cette devise : Fides publica, et cette inscription : Hæc ara tvebitvr omnes.

Direction pour la solemnité de l'inauguration de Sa Majesté le roi de Hongrie et de Bohême François I, comme comte de Hainaut, fixée au 11 juin 1792. (Mons, N.-J. Bocquet), p. 11. — Piot, *Collection des coins, etc.*, n° 1015. — Cabinet du Cercle archéologique de Mons, nos 79 et 368.

N° 125.

Médaille de prix de l'Académie de dessin. (Vermeil).

— I. ORD. AU MÉRITE ET A L'APPLICATION. 1er PRIX. 1792. Enfants au travail et attributs des Beaux-Arts.

— Les armes accolées du Hainaut et de la ville de Mons, surmontées d'une couronne.

Cette médaille est l'œuvre de l'orfèvre Boulle, de Mons.

Catalogue du cabinet de M. Van Miert, 1re part., n° 607. — *Rev. de la num. belge*, 1re série, t. IV, p. 254; t. XXVII, p. 377; pl. XIX, n° 3.

N° 125a.

Médailles décernées pour services rendus aux armées autrichiennes.

Trois médailles en or furent décernées par l'entremise du Magistrat de Mons, au nom du gouvernement autrichien, l'une au sieur Pourveur, serrurier de la ville, la seconde au sieur Herin, chirurgien, la troisième au sieur Noël Frise, fermier à Cuesmes, pour services rendus aux armées impériales pendant la campagne de 1792-1793.

Bull. du Cercle archéol. de Mons, 4e série, p. 373.

N° 126.

Autre médaille de prix de l'Académie de dessin.

— II. ORD. A L'ÉMULATION DISTINGUÉE. IIe PRIX. 1793.

— Les armes du Hainaut et de la ville de Mons, couronnées.

Catalogue du cabinet de M. Van Miert, 1re part., n° 609. — *Rev. de la num. belge*, 1re série, t. VI, p. 254.

N° 127.

Médaille décernée par arrêté du Préfet, du 1er avril 1806, aux personnes qui s'étaient distinguées à l'Exposition de l'Industrie du département de Jemmapes, ouverte dans la ville de Mons, au mois de mars de cette année.

N° 127ᵃ.

Médaille d'or, obtenue par la *Société philharmonique de Mons*, au concours de Valenciennes. (8 septembre 1806).

Musée archéologique de Mons.

N° 128.

Médaille commémorative, avec bélière, des fêtes qui eurent lieu à Mons, les 15 et 16 août 1807, pour célébrer l'anniversaire de la naissance de l'empereur Napoléon Iᵉʳ et la paix continentale.

— AUX BRAVES D'IENA, EYLAU, FRIEDLAND.

— LA VILLE DE MONS LE 15 D'AOUT 1807.

Rev. de la num. belge, 3ᵉ série, t. IV, p. 87. — *Catalogue du cabinet de M. Van Miert*, 1ʳᵉ part., nº 615.

N° 129.

Médaille offerte au pépiniériste Liart, qui venait de gagner la délicieuse poire, dite bon chrétien *Napoléon*.

— CULTURE DES ARBRES FRUITIERS. Des instruments de jardinage et des branches de poirier, liés ensemble par un ruban noué.

— Dans le champ : MÉDAILLE D'ENCOURAGEMENT DONNÉE PAR LA SOCIÉTÉ DE JARDINAGE DE MONS A NICOLAS LIART POUR LA MEILLEURE POIRE GAGNÉE. EN 1808.

Mém. et publ. de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, 2ᵉ série, t. VII, p. 91.

N° 130.

Médaille en argent, avec bélière, de la police judiciaire de l'arrondissement de Mons (1809?).

Catalogue du cabinet de M. Van Miert, 1ʳᵉ part., nº 611.

N° 131.

Médaille destinée à rappeler l'inauguration du canal de Mons à Condé.

— NAPOLÉON EMPEREUR. Tête laurée de Napoléon Ier; sous le col : ANDRIEU F.

— CANAL DE MONS A CONDÉ. Sur une embarcation flottante, une femme tenant d'une main une corne d'abondance et de l'autre dirigeant le gouvernail, au-dessus duquel on lit : BRENET F.; dans le lointain, la tour du château de Mons; en exergue : LE COMMERCE DU DÉPARTEMENT DE JEMMAPE. MDCCCXIII.

Histoire métallique de Napoléon. Par Millin et Millingen. Paris. 1854. In-4°, planche LII, n° 284. — Cabinet de la Bibliothèque publique de Mons.

La cérémonie d'inauguration de ce canal n'eut lieu que le 27 novembre 1814. Mais comme la fête était présidée par le prince héréditaire d'Orange, on ne crut ni convenable ni opportun de distribuer une médaille frappée à l'effigie de l'empereur des Français.

N° 132.

Médaille commémorative de l'installation des États provinciaux du Hainaut.

— PRO REGE ET PATRIA CONCORDES. Autel au pied duquel se trouvent deux lions. Un écusson aux armes du royaume, sur le devant. Autour : un guerrier armé de pied en cap, un paysan et une femme portant en tête une couronne murale. Tous trois posent la main sur l'autel. Derrière la femme, un caducée. Derrière le paysan, une corne d'abondance. Sous le caducée : H. SIMON. G. Sous la corne d'abondance : P. DU ROI. A l'exergue : PRIMA JULII MDCCCXVI.

— Dans le champ : REGI WILHELMO PRINC-OPT. COMITIA HANNONIÆ RESTAURATA PRÆSIDE DE BOUSIES DICANT.

Rev. de la num. belge, 1re série, t. IV, p. 95. — *Annales montoises du* XIXe *siècle.* Mons, Piérart. 1861. In-8°, p. 29.

Cette médaille est inexactement indiquée dans le *Catalogue du cabinet de M. Van Miert*, 1re part., n° 628.

N° 133.

Médaille faisant partie de la série de cent médailles gravées vers 1820, par M. Jean-Henri Simon, et relatives aux hommes célèbres des Pays-Bas.

— ORLAND. LASSUS. Buste de Roland de Lassus, à gauche; au-dessous : SIMON F.

— Dans le champ : NATUS MONTIBUS HANON. AN. MDXX. OBIIT AN. MDXCIII.

Rev. de la num. belge, 1re série, t. VI, pp. 159 et 160, n° 50. — PIOT, *Catalogue des coins, etc.*, nos 2186, 2187. — Cabinet de la Bibliothèque publique de Mons.

N° 134.

Médaille en cuivre, de forme ovale, avec anneau de suspension.

— Les armes de la ville de Mons.

— Un brasier ardent.

Une résolution du Collége des Bourgmestre et échevins, du 29 janvier 1821, obligeait les officiers, sous-officiers et soldats de la Garde Municipale à porter cette médaille, comme marque distinctive, pour se faire reconnaître lors des incendies. Les membres de la Régence la portaient aussi dans le même but.

Pièce inédite. — Cabinet du Cercle archéologique de Mons, n° 370.

N° 135.

Médaille satirique sur M. Pigeard, professeur au Collége communal.

— G. PIGEARD. CHEF. DE L'ENSEIGNEMENT. Buste de M. Pigeard, revêtu de la toge. En dessous, une tête d'âne.

— AUREA. SÆCULA. NOVA. Un bonnet de docteur. A gauche, une clef et des menottes en sautoir. A droite, une verge et des férules en sautoir. Au dessus : COLLEGIUM MONTENSE. A l'exergue : 1822.

Rev. de la num. belge, 1re série, t. IV, p. 105, n° 95.

N° 136.

Médaille concernant les fortifications de Mons.

— GUILLAUME I ROI DES PAYS-BAS GRAND DUC DE LUX. Profil du roi, à gauche.

— NOVA MOENIA SVRGVNT. MDCCCXXV. La ville de Mons entourée de fortifications. Au dessus, ses armes surmontées d'une couronne.

Rev. de la num. belge, 1re série, t. IV, p. 111.

N° 137.

Médaille offerte au roi Guillaume Ier par M. Philippe-Joseph Nicaise, de Mons, concessionnaire et constructeur du canal de Pommerœul à Antoing.

— GVILIELMVS I. BELGARVM REX. Profil du roi, à gauche. Sous le col : BRAEMT FECIT.

— Dans le champ : GVILIELMO I BELGII OPTIMO REGI ART. VTIL. ET INDVSTRIÆ PROTECTORI CANALE AB HANIA AD SCALDIM INVISENTI HOC GRATI ANIMI TESTIMONIVM OFF. J. P. NICAISE CONCESS. CONDITOR ANNO REP. SAL. MDCCCXXIX IVN. XIII.

Rev. de la num. belge, 1re série, t. IV, p. 199. — *Catalogue du cabinet de M. Van Miert*, 1re part., n° 646.

Les médailles commémoratives de l'inauguration, en 1826, du canal de Pommerœul à Antoing, sont décrites dans le *Messager des sciences historiques*, Gand, 1826, p. 426; la *Rev. de la num. belge*, 1re série, t. IV, p. 111, n° 133, et p. 112, n° 134. — PIOT, *Collection des coins*, etc., nos 2080, 2081, 2082.

N° 138.

Médaille rappelant le combat de la Porte de Nimy, et faite avec les balles tirées sur le peuple.

— Dans le champ : PORTE DE NIMY A MONS.

— 19 SEPTEMBRE. Deux épées en sautoir. Au dessus : MDCCCXXX.

GUIOTH, *Histoire numismatique de la révolution belge*. Hasselt. 1844. In-4° pp. 30-31 ; pl. III, n° 23. — Cabinet du Cercle archéologique de Mons, n° 371.

N° 139.

Médaille rappelant la soumission de la place de Mons au Gouvernement provisoire.

— MONS PRIS PAR LES BOURGEOIS LE XXIX SEPTEMBRE MDCCCXXX, A 8 HEURES DU MATIN.

— GÉNÉRAL HOVEN FAIT PRISONNIER.

GUIOTH, *Hist. num. de la révolution belge*, pp. 44-46 ; pl. V, n° 40. — *Catalogue du cabinet de M. Van Miert*, 1re part., n° 672. — Cabinet de la Bibliothèque publique de Mons.

N° 140.

Médaille rappelant le même fait.

— Même avers que celui de la pièce précédente.

— HOVEN ENFONCÉ PAR BUZEN.

GUIOTH, *Histoire num. de la révolution belge*, p. 379 ; pl. LXII, n° 372. — Cabinet du Cercle archéologique de Mons, n° 372.

N° 141.

Médaille offerte à Alexandre Gendebien, pour perpétuer le souvenir de la part qu'il a prise à tous les événements qui ont préparé et accompagné notre révolution.

— ALEXANDRE GENDEBIEN. Tête nue de M. Gendebien. En-dessous du col : *Veyrat. F.*

— Dans le champ, sur une table : AVRIL. AOUT. SEPT. NOV. 1830. MARS. AOUT 1831. SEPT. 1832. MAI 1833. TOUJOURS ET PARTOUT CHAMPION DE LA CAUSE DU PEUPLE QUI COMPTE TOUJOURS SUR LUI. Au haut

de la table, dans une couronne de chêne : 1834. A droite de la table, un faisceau surmonté d'une hache ; à gauche, le même faisceau surmonté du bonnet de la liberté. Au dessous de la table : NÉ LE 4 MAI 1789.

GUIOTH, *Hist. num. de la révolution belge*, pp. 191-192 ; pl. XXVII, nº 217. — Cabinet de la Bibliothèque publique de Mons.

Nº 142.

Décoration que portaient les membres d'un cercle d'amis de la bonne chère.

— Dans le champ : ORDRE PETOTICO MARONICO HUITRIQUE. MONS.

— IN MONTIBUS VIGET. 1834. Dans le champ : une pomme de terre. Autour de cette médaille, quatre huîtres et quatre marrons, disposés en croix. A l'une des huîtres, une bélière à laquelle est attaché un ruban vert avec liseré rouge, de 35 millimètres de largeur.

GUIOTH, *Histoire num. de la Belgique*. Hasselt. 1851. In-4º, t. I, p. 7 ; pl. IV, 0. — Cabinet de la Bibliothèque publique de Mons. — Cabinet du Cercle archéologique de Mons, nº 374.

Nº 143.

Médaille rappelant la fondation de la société des Bibliophiles belges, séant à Mons.

Dans le champ : SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BELGES A MONS 4 AVRIL 1835.

— Dans le champ : FONDATEURS H. DELMOTTE, PRÉS[t]. R. CHALON SECRÉ. CH. DELECOURT. V. FRANÇOIS. L. GACHARD. F. HENNEBERT. E. HOYOIS. H. HOYOIS. A. LEGLAY. M. LEROUX. A LETELLIER. M. POLAIN. E. RANSCELOT. C. WINS.

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. II, p. 11 ; pl. III, nº 17.

N° 144.

Médaille d'or, décernée par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à M. Albert Toilliez, de Mons, conducteur des mines, auteur d'un *Mémoire sur l'introduction et l'établissement des machines à vapeur dans le Hainaut.* (Concours de 1836.)

N° 145.

Médaille de vermeil, décernée par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à M. Prudent Van Duyse, auteur de l'ode couronnée : *Les chemins de fer, considérés sous le rapport de leur influence sur l'industrie et la civilisation.* (Concours de 1837.)

N° 146.

Médaille d'or, décernée par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à M. André Van Hasselt, auteur d'un *Mémoire sur les poètes hennuyers et tournaisiens des* XIIe, XIIIe, XIVe, XVe et XVIe siècles. (Concours de 1838.)

N° 146^a^.

Médaille d'or, obtenue par la *Musique des Archers de l'Union*, au concours ouvert par la ville d'Ath.

Cette société, dirigée par M. Charles Malissart, avait remporté le premier prix, dans une lutte brillante contre les sociétés de plusieurs villes. Une réception splendide lui fut faite, à Mons, le 3 septembre 1838.

N° 146^b^.

Médaille en argent, de petit module, avec bélière.

— Dans le champ : LE CORPS DES FRIPIERS DE MONS.

— Dans le champ : A SON GRAND MAITRE.

Cette médaille a été offerte par la Confrérie de St-Roch à M. Louis Delobe, son grand maître, décédé à Mons, en juin 1839. — Elle se trouve dans la collection de M. Fiévet, ingénieur du charbonnage de Bascoup.

No 147.

Médaille commémorative de l'inauguration du temple maçonique de Mons, le 12 mai 1839.

— UNION FORCE ÉGALITÉ PHILANTHROPIE. En dessous, une étoile à cinq branches. Dans le champ, sur le haut, deux mains unies. En dessous : SOUVENIR FRATERNEL. Une équerre et un compas enlacés. Deux branches. Au dessous : H. F.

— INAUG.·.DU TEMP.·. DE LA PARFAITE UNION A L'OR.·. DE MONS. Étoile à cinq branches. Dans le champ : PAR LE SER.·. G. M. DE LA MAÇ.·. EN BELGIQUE LE BARON STASSART ET RES.·. F.·. N DE FUISSEAUX VEN.·. M.·. EN CH.·. — LE 12e JOUR DU 3me MOIS DE LA V.·. L.·. 5839.

GUIOTH, *Hist. num. de la révolution belge*, p. 261; pl. XXXVIII, no 269. — Cabinet du Cercle archéologique de Mons, no 375.

No 148.

Médaille en argent, avec bélière, destinée aux membres de la Loge maçonique.

— PARFAITE UNION DE MONS. 1839.

Catalogue du cabinet de M. Van Miert, 1re part., no 769.

No 148a.

Médaille offerte par les patriotes de Jodoigne à Alexandre Gendebien, qui, dans la séance de la Chambre des Représentants, du 16 mars 1839, avait énergiquement protesté contre l'abandon d'une partie des provinces de Limbourg et de Luxembourg.

— ALEXANDRE GENDEBIEN. Tête nue de M. Gendebien. En dessous du col : VEYRAT F.

— Sur le tour : JODOIGNE A L'ILLUSTRE REPRÉSENTANT POUR SES VERTUS CIVIQUES. 16 MARS 1839. Dans le champ, les armes de la ville de Jodoigne surmontées d'une couronne murale.

GUIOTH, *Hist. num. de la révolution belge*, p. 257 ; pl. XXXVII, n°266.

N° 149.

Médaille d'or, décernée par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à M. Antoine Clesse, auteur du poème couronné : *Godefroid de Bouillon*. (Concours de 1839.)

N° 150.

Médaille de la fête solsticiale, célébrée le 29 décembre 1839, à la *Loge la Parfaite Union*, lorsqu'y fut inauguré le rit Écossais ancien et accepté par le suprême conseil de ce rit en Belgique.

— La ⊡ .·. ET LE CHAP DE LA PARF .·. UNION A L'OR .·. DE MONS. Dans le champ : une équerre, une règle, un compas, une truelle et des branches d'acacia, le tout surmonté d'une étoile, dans laquelle se trouve la lettre G, et qui est entourée de rayons.

— Dans le champ : AU SUP.·.CONS.·.DU RIT ANC.·.ET ACC.·.—GAGE DE RECONNAISSANCE POUR LEUR INS .·. AU RIT.·. ÉCOSS.·. LES 28e J.·. 10e M. 5839 ET 5e J. 2e M.·. 5840 PAR LE F .·. STEVENS G .·. COMM .·. ET LES F.F.F. CARTON , JACOBS ET JOUVENEL. G .·. INSP. GEN .·.

Médaille gravée et unique.

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. I, p. 22 ; planche VIII, 0[1].

N° 151.

Médaille d'or, décernée par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à Madame Deprez-Marousé,

de Mons, auteur d'une *Description des plantes graminées qui croissent dans le Hainaut.* (Concours de 1840.)

N° 152.

Médaille d'or, décernée par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à M. Léon de Burbure, de Termonde, qui avait obtenu le premier prix au concours de composition musicale. (1840.)

N° 153.

Médaille de vermeil, décernée par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à M. Jules Denefve, professeur à l'École de musique de Mons, qui avait obtenu le second prix, au concours de composition musicale (1840).

N° 154.

Médaille décernée par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à M. Joseph Guille, de Mons; auteur d'un *Mémoire sur les personnages de la province de Hainaut qui se sont distingués depuis le règne de Charles-Quint jusqu'au traité de Westphalie.* (Concours de 1840-1841.)

N° 155.

Médaille frappée en mémoire de Roland De Lassus, illustre musicien (1841).

— ROLAND DE LATTRE. Buste, à gauche de Roland de Lassus. En dessous : *Veyrat sc^{it}.*

— Un cadre surmonté d'un écusson; dans le cadre on lit : UN GRAND HOMME EST DE TOUS LES AGES — ET LA RECONNAISSANCE EST DE TOUS LES INSTANTS. AD. MATHIEU. En dessous : NÉ A MONS EN 1520, MORT A MUNICH, EN 1595.

Guioth, *Hist num. de la révolution belge*, p. 308; pl. XLVIII, n° 317. — Piot, *Collection des coins*, etc., n°s 2550, 2551, 2552. — Cabinet de la Bibliothèque publique de Mons.

N° 156.

Petite médaille de cuivre, commémorative de l'inauguration de la ligne de chemin de fer de Bruxelles à Mons (18 décembre 1841).

Nous ne connaissons pas d'exemplaire de cette pièce non décrite dans l'ouvrage de M. Guioth, mais dont l'existence nous est révélée par M. Léopold Devillers.

N° 157.

Médaille décernée par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à M. le chevalier Alphonse de Le Bidart, auteur d'un mémoire sur les *Vices de la législation pénale belge*. (Concours de 1841-1842.)

N° 158.

Médaille d'or, décernée par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, à M. Étienne Wauquier, professeur à l'Académie de dessin de Mons, et lauréat du concours de peinture (1841-1842).

L'œuvre couronnée est un tableau représentant en pied l'illustre musicien montois Roland de Lassus.

N° 159.

Médaille d'or, décernée à M J.-B^{te} Stevens.

— Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. Dans le champ, trophée d'instruments de musique.

— A. M. J-B^{te} Stevens, professeur de musique a Mons. Dans le champ : Roland de Lattre. Musique. Concours de 1841-1842.

Cabinet de la Bibliothèque publique de Mons.

N° 160.

Médaille d'or, décernée par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à M. Armand Plétain, notaire à Mons, auteur d'un *Mémoire sur les moyens d'extirper le paupérisme dans la province de Hainaut.* (Concours de 1842-1843.)

N° 161.

Médaille de festival.

— Dans une couronne de feuilles d'oranger : MONS. FESTIVAL. 1843.

— Dans le champ, un écusson aux armes de la ville de Mons, posé sur un trophée d'instruments de musique.

Exemplaire en vermeil, avec anneau de suspension. — Cabinet de la Bibliothèque publique de Mons.

N° 162.

Médaille faisant partie de la série gravée, vers 1844, par M. Jouvenel, en l'honneur des hommes célèbres de la Belgique.

— ROLAND DE LASSUS. DELATTRE. NÉ A MONS EN 1520. Buste à gauche ; au bas, JOUVENEL.

— Dans le champ : PRINCE DES COMPOSITEURS DE SON TEMPS. IL FUT LE CHEF DE L'ÉCOLE ALLEMANDE. 1541. IL EST MAITRE DE CHAPELLE DE S[t] JEAN DE LATRAN. 1543. IL REVIENT AUX PAYS-BAS. VOYAGE EN FRANCE ET EN ANGLETERRE ET SE FIXE A ANVERS PENDANT DEUX ANS. 1557. LE DUC DE BAVIÈRE L'APPELLE A SA COUR EN QUALITÉ DE MAITRE DE CHAPELLE. 1570. L'EMPEREUR MAXIMILIEN L'ANOBLIT. 1571. A PARIS CHARLES IX LE COMBLE DE PRÉSENTS. 1574. GRÉGOIRE XIII LE CRÉ *(sic)* CHEVALIER DE L'ÉPERON D'OR. LA MORT DE CHARLES IX LE FAIT RETOURNER A MUNICH. 1595. IL Y MEURT.

PIOT, *Catalogue des coins*, n[os] 2883, 2884.

N° 163.

Médaille frappée en mémoire de M. Thorn, décédé gouverneur du Hainaut.

— JEAN-BAPTISTE THORN GOUV[r] DU HAINAUT. Dans le champ, tête à gauche de M. THORN. Sous le col : VEYRAT F.

— ÉRIGÉ PAR SOUSCRIPTION POPULAIRE. Dans le champ, l'élévation du mausolée érigé à Mons en mémoire de M. Thorn. Dans le milieu, son buste. Sur le socle qui le supporte : THORN. Sur une table, entre deux torches renversées : NÉ A REMICH en 1783. MORT A MONS EN 1841. A gauche du mausolée : GOUEL ARCH. A droite : VAN ASSCHE SCULPT. A l'exergue . 1845. VEYRAT FECIT.

GUIOTH, *Histoire num. de la Belgique*, t. I, pp. 73-74, pl. XVII. n° 30. — PIOT, *Collection des coins*, etc., p. 300, n[os] 2589, 2590.

N° 163a.

Décoration que portaient les membres de la Société des anciens frères d'armes de l'empire français.

— La seule face de cette décoration se compose d'un manteau d'hermine surmonté d'une couronne avec anneau de suspension. Sur le manteau sont posés en sautoir le sceptre et la main de justice, et par-dessus un écusson portant l'aigle impériale. A l'anneau se trouve attaché un ruban rouge avec liseré bleu.

Une association philanthropique fut établie à Mons, le 22 juin 1845, sous le titre de *Société des anciens frères d'armes de l'empire français*. Les membres de la société portaient la décoration en argent ; ceux de la commission, en vermeil — Exemplaire de M. Lucien Wartel, fils de fondateur.

N° 164.

Médaille d'or, décernée par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à M. J.-B[te] Bivort, chef de bureau au ministère de l'intérieur, auteur d'un mémoire

portant ce titre: *Ancien droit belgique. Analyse des chartes, coutumes, édits, etc., qui, depuis l'an 1200, ont régi le comté de Hainaut.* (Concours de 1844-1845)

N° 165.

Médaille d'or, décernée par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à M. Vincent Wéry, avocat à Mons, auteur d'un mémoire sur le *Pouvoir marital sous les chartes et coutumes du Hainaut.* (Concours de 1844-1845).

N° 166.

Médaille de concours.

— Dans une couronne de feuilles d'oranger : VILLE DE MONS. CONCOURS DE CHANT D'ENSEMBLE. 1845.

— La ville de Mons, personnifiée et assise, portant sur la tête une couronne murale, appuyant la main gauche sur un écu armorié, tenant de la main droite une couronne; près de l'écu, sur un rouleau : ROLAND DE LATTRE; aux pieds de la femme, une lyre et un cahier de musique.

Exemplaire en vermeil. — Cabinet de la Bibliothèque publique de Mons.

N° 167.

Médaille d'or, décernée par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à M. Adolphe Lacomblé, peintre de paysage, à Bruxelles, auteur d'un mémoire sur l'*État actuel de la peinture en Belgique.* (Concours de 1845-1846.)

N° 168.

Médaille offerte à M. Charles Liedts, le 3 novembre 1845, au nom de la province de Hainaut.

— Sur la gauche du tour: Charles Liedts. Sur la droite: Né a Audenarde. Dans le champ : tête de M. Liedts. Sous le col: J. Leclercq f.

— Le Conseil provincial du Hainaut, voulant par un témoignage durable, donner a Mr. Ch. Liedts une preuve de reconnaissance pour le zèle, le talent et l'impartialité avec lesquels il a, pendant cinq ans, administré les intérêts du Hainaut en qualité de gouverneur; arrête: une médaille sera offerte a Mr. Ch. Liedts comme témoignage d'estime et en mémoire des services qu'il a rendus a la province. M. DCCC. XLVI.

Guioth, *Hist. num. de la Belgique*, t. I, pp. 135-136; pl. XXV, n° 86.

N° 169.

Médaille de festival.

— Dans une couronne de feuillage : Fête communale de Mons. 1846.

— Même revers que celui du n° 161.

Exemplaire en argent, avec anneau de suspension. — Cabinet de la Bibliothèque publique de Mons.

N° 170.

Médaille, d'or décernée par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, à M. Adolphe Lacomblé, peintre de paysages, à Bruxelles, auteur d'un mémoire sur l'*Etat de la littérature française en Belgique depuis 1780 jusqu'à nos jours*. (Concours de 1846-1847.)

N° 171.

Médaille d'or, obtenue par la Société Roland de Lattre, qui a remporté le premier prix au concours de chant d'ensemble offert par la Société Méhul de Bruxelles : (Septembre 1847.)

Musée archéologique de Mons.

N° 172.

Médaille commémorative du festival du 10 octobre 1847.

Même type que celui du n° 166.

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. I, p. 151; pl. XXIX, n° 104.

N° 173.

Médaille commémorative du même festival.

— Écusson aux armes de la ville de Mons, surmonté d'une lyre. Sous la lyre, de la musique. La lyre est surmontée d'une couronne entourée de rayons. Autour de l'écusson, des instruments de musique.

— Même revers que celui du n° 166.

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. I, p. 151; pl. XXIX, n° 105.

N° 174.

Médaille rappelant la fondation de la Société des sciences, des arts, et des lettres du Hainaut, et frappée à l'occasion de la célébration, en 1848, du 15e anniversaire de son institution.

— Tête de Minerve casquée. Vis-à-vis du col : une chouette. Sous le col : *Veyrat f.*

— Sur le tour : SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES DU HAINAUT. Entre deux branches d'olivier, formant couronne : FONDÉE EN 1833. Sous la couronne : A MONS.

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. I, pp. 227-228; pl. XXXVIII, n° 157. — PIOT, *Collection des coins, etc.*, n° 2663. — Cabinet de la Bibliothèque publique de Mons. — *Catalogue du cabinet de M. Van Miert*, 1re part., n° 743. — Cabinet du Cercle archéologique de Mons, n° 499.

N° 175.

Médaille d'or, décernée par la Sociétés des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à M. Dorvault, pharmacien à

Paris, auteur d'un *Mémoire sur l'iodure de potassium.* (Concours de 1847-1848.)

N° 176.

Médaille d'or, décernée par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à M. Payan, docteur en médecine, à Aix, auteur d'un *Mémoire sur la maladie scrofuleuse.* (Concours de 1847-1848.)

N° 177.

Médaille d'or, décernée par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à M. Alexandre Pinchart, employé aux Archives générales du royaume, auteur d'un mémoire sur l'*Inféodation au comté de Namur au comté de Hainaut.* (Concours de 1847-1848.)

N° 178.

Médaille remise par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à la Société Lyrique de Mons (1848).

N° 179.

Médaille commémorative de l'inauguration du Palais de justice.

— Sur la partie supérieure du champ : ERECTUM THEMIDI. Dans le champ : élévation du nouveau palais de justice de Mons. A l'exergue : MDCCCXLVIII. HART FECIT.

— Dans le champ, entouré d'un cercle tréflé : un écusson surmonté d'une couronne, aux armes de la province de Hainaut.

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. I, pp. 249-251; pl. XL, n° 172. — Cabinet de la Bibliothèque publique de Mons.

Le palais de justice a été inauguré le 19 octobre 1848. Un exemplaire en or de la médaille décrite plus haut a été remis, dans cette solennité, à M. Gernaert, ingénieur en chef des ponts et chaussées, au nom de la province, par M. le baron de Vrière, gouverneur du Hainaut[1].

N° 179a.

Médaille d'argent, avec anneau, qui est portée à la procession de Mons, par le doyen de la confrérie de Saint-Fiacre.

— Saint Fiacre, en costume d'ermite et tenant une pelle. Sur le tour : CONFRÉRIE DE S[t] FIACRE.

— Attributs de l'horticulture. Sur le tour : AU DOYEN DE LA CONFRÉRIE. En bas : 1848.

Le doyen de la confrérie de Saint-Fiacre était alors M. Charles Debert, cultivateur. La médaille est actuellement déposée chez le doyen des habitants du faubourg d'Havré, M. Hippolyte Menu.

N° 180.

Médaille décernée, en 1849, par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à M. Charles Dejardin, de Mons, lauréat du concours général entre les athénées et colléges du royaume.

M. Dujardin, élève du Collége communal de Mons, avait remporté le premier prix de mathématiques supérieures, au concours général.

N° 181.

Médaille d'or, décernée à M. Louis Bara, avocat à Mons, qui avait obtenu le premier prix au concours ouvert par le Congrès de la paix réuni à Paris (1850).

N° 182.

Médaille frappée en l'honneur du baron de Reiffenberg (1851).

[1] Voy. HIPP. ROUSSELLE, *Notice sur les palais de justice à Mons*, p. 29.

— NÉ A MONS LE 14 NOV. 1795. DÉCÉDÉ A S[t]-JOSSE-T-N. LE 18 AVRIL 1850. Buste tourné à gauche, de M. le baron de Reiffenberg. Sous le buste : LÉOP. WIENER F.

— A LA MÉMOIRE DE FRED : AUG : FERD : TH : B[on] DE REIFFENBERG LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES DU HAINAUT ET LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BELGES.

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. II, Brux. 1869, in-8°, p. 68; pl. VIII, n° 52. — *Rev. de la num. belge*, 2e série, t. I, pp. 224 et 332. — Cabinet de la Bibliothèque publique de Mons.

N° 183.

Médaille coulée en plomb, rappelant la mort du comte Hippolyte de Bocarmé, le 19 juillet 1851.

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. II, pp. 70-71 ; pl. X, n° 54.

N° 184.

Médaille de festival.

— Dans le champ : VILLE DE MONS. FESTIVAL DU 7 SEPTEMBRE 1851.

— Dans le champ, un trophée d'instruments de musique.

Exemplaire en vermeil, avec anneau de suspension. — Cabinet de la Bibliothèque publique de Mons.

N° 185.

Médaille frappée à l'occasion de l'Exposition provinciale de l'agriculture et de l'industrie du Hainaut.

— LÉOPOLD PREMIER ROI DES BELGES. Dans le champ : tête du Roi couronnée de laurier, tournée à gauche. Sous le col : HART F.

— Sur la partie supérieure du champ : EXPOSITION DU HAINAUT. Dans le champ, la province personnifiée, ayant à ses côtés les armes du Hainaut, est assise dans un fauteuil gothique ; sur ses genoux sont placées quelques couronnes; elle donne d'un côté

la main à l'Industrie, et de l'autre son bras repose sur le col de l'Agriculture, à genoux devant elle, et lui offrant des fruits et des épis. L'Industrie est debout ; à ses pieds se trouve une ruche, et derrière elle, on aperçoit un homme robuste ouvrant à grands coups de pioche la terre de laquelle sort de la houille. On remarque de chaque côté de cette médaille et sur l'arrière-plan, les emblèmes de l'industrie, du commerce et de l'agriculture. A l'exergue : MDCCCLI.

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. II, pp. 71-72 ; pl. X, n° 56. — Cabinet de la Bibliothèque publique de Mons.

N° 186.

Médaille frappée en prévision d'une visite que le roi Léopold Ier avait promis de faire à Mons, mais qui ne put avoir lieu.

— Tête de Minerve casquée. Vis-à-vis du col, une chouette. Sous le col : VEYRAT F.

— SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES DU HAINAUT. Dans le champ, au dessous d'une couronne royale : A S. M : LÉOPOLD ROI DES BELGES. MONS. SÉANCE DU 8 SEPT. 1851.

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. II, 85-86 ; pl. XII, n° 66.

N° 187.

Médaille d'or, décernée par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à M. Brochart, médecin à Nogent le Rotrou, auteur d'un *Mémoire sur le Choléra morbus*. (Concours de 1850-1851.)

N° 188.

Médaille décernée, en 1851, par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à M. Albéric Allard,

élève de l'Athénée royal de Mons, qui avait remporté le premier prix, en rhétorique latine, au concours général entre les athénées et colléges du royaume.

No 189.

Médaille décernée, en 1851, par la Société des sciences des arts et des lettres du Hainaut à M. Henri Babut du Marès, élève de l'Athénée royal de Mons, qui avait remporté le premier prix de mathématiques supérieures, au concours général entre les athénées et colléges du royaume.

No 190.

Médaille décernée, en 1851, par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à M. Modeste Carlier, de Quaregnon, grand prix de Rome, à l'Académie d'Anvers.

No 191.

Médaille de vermeil, décernée par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à M. Joseph Vrancken, médecin à Anvers, auteur d'un *Mémoire sur le traitement de la coqueluche.* (Concours de 1851-1852.)

No 192.

Médaille de vermeil, décernée, en 1852, par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à M. Vincent Wéry, avocat à Mons, comme témoignage de satisfaction pour le succès qu'il avait obtenu, au dernier concours de l'Académie royale de Belgique.

M. Wéry avait vu couronner par l'Académie royale son *Mémoire sur l'organisation de l'assistance.*

N° 193.

Médaille de concours.

— Dans une couronne de feuilles d'oranger : VILLE DE MONS. CONCOURS. 1852.

— Dans le champ, un trophée d'instruments de musique.

Exemplaire en argent, avec anneau de suspension. — Cabinet de la Bibliothèque publique de Mons.

N° 194.

Médaille de vermeil, décernée par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à M. Charles Montigny, professeur à l'Athénée royal de Namur, auteur d'un *Mémoire sur un indicateur de la vitesse de l'air*. (Concours de 1852-1853.)

N° 195.

Médaille commémorative de l'inauguration de la statue de Roland de Lassus, le 23 mai 1853.

— HIC ILLE ORLANDUS LASSUM QUI RECREAT ORBEM. Statue de Roland de Lassus, la main gauche appuyée sur un clavecin. Sous ses pieds: FRISON SCULP. Au dessous: MDCCCLIII. Au bas du champ, à droite : LÉOPOLD WIENER F.

— ORLANDE DE LASSUS LE PRINCE DES MUSICIENS DE SON TEMPS. Une couronne de chêne, à l'intérieur de laquelle se trouve: NÉ A MONS MORT A MUNICH EN 1594.

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. II, pp. 143-144; pl. XXII, n° 122. — Cabinet de la bibliothèque publique de Mons.

N° 196.

Médaille frappée en l'honneur de Victor De Le Court par un comité de littérateurs flamands.

— V. H. J. DELECOURT (VANDENHOVE). TE BERGEN 1806 VOORZ· DER RECHTBANK TE BRUSSEL. + 1853. Buste de M. De Le Court, tourné à droite. Sous le col : LÉOPOLD WIENER.

— Dans le champ, entouré d'une couronne de chêne : DEN WAELSCHEN DOORGRONDER EN VOORSTANDER DIETSCHERTAEL EN LETTERKUNDE. 1854. Sur les deux branches supérieures de la couronne : LANGUE FLAMANDE. Sur les deux branches inférieures : BROEDERHAND ERBUIGING HELIAND.

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. II, pp. 178-180; pl. XXVI, n° 141. — *Rev. de la num. belge*, 2e série, t. III, p. 435. — Cabinet de la Bibliothèque publique de Mons.

N° 197.

Médaille de festival.

— Dans une couronne de feuilles d'oranger : VILLE DE MONS. FESTIVAL DU 11 JUIN 1854.

— Même revers que celui du n° 193.

Exemplaire en vermeil, avec anneau de suspension. — Cabinet de la Bibliothèque publique de Mons.

N° 197a.

Médaille, de forme ovale, avec bélière, portée par les membres de la *Société ouvrière de Saint-François-Xavier*.

— ASSOCIATION DE S. FRANÇOIS XAVIER. 1854. Le saint représenté à mi-corps.

— QUI POURRA VOUS RÉSISTER? PS LXXV. Un cœur enflammé, surmonté du monogramme IHS.

Cette société, d'abord établie pour la paroisse de St-Nicolas-en-Bertaimont, fut réorganisée pour les quatre paroisses de la ville de Mons, le 4 octobre 1868.

N° 198.

Médaille d'or, décernée par la Société des sciences, des

arts et des lettres du Hainaut à M. Victor Bouhy, sous-ingénieur des mines, à Mons, auteur d'un *Mémoire sur les espèces ou variétés de houille exploitées au couchant de Mons.* (Concours de 1854-1855.)

N° 199.

Médaille de vermeil, décernée par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à M. Victor Bouhy, sous-ingénieur des mines à Mons, auteur d'un *Mémoire sur le gisement des minerais de fer dans le Hainaut.* (Concours de 1854-1855.)

N° 200.

Médaille remise par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à M. Alfred Delplancq, ancien élève de l'Athénée de Mons, qui avait obtenu le premier prix de mathématiques supérieures, au concours général entre les Athénées du royaume (1855).

N° 201.

Médaille destinée à être donnée en prix par la Société d'horticulture (1855).

— LÉOPOLD PREMIER ROI DES BELGES. Tête du Roi, ceinte d'une couronne de laurier, tournée à gauche. Au dessous du col : HART. F.

— SOCIÉTÉ ROYALE D'HORTICULTURE DE MONS. Une table lisse entourée d'une couronne de fleurs.

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. II, p. 212; pl. XXXII, n° 178.

N° 202.

Médaille destinée à être donnée en prix par la Société royale d'horticulture (1855).

Semblable à la précédente, mais d'un module plus petit.

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. II, p. 212; pl. XXXII, n° 179.

N° 203.

Médaille de festival.

— ADMINISTRATION DE LA VILLE DE MONS. Écusson aux armes de cette ville, surmonté d'une couronne de comte. Au-dessous de l'écusson : HART F.

FÊTE COMMUNALE. 1855. FESTIVAL DE CHANT. Une lyre surmontée d'une étoile à cinq branches et entourée de rayons. A droite : une trompette, un rouleau de musique, un archet et une palme. A gauche : les mêmes objets et une branche de laurier. Sur la base de la lyre : H. F.

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. II, p. 212; pl. XXXII, n° 180. — Cabinet de la Bibliothèque publique de Mons.

N° 204.

Médaille frappée à l'occasion de la réélection de M. Camille Wins comme président de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

— SOCIÉTÉ PROVINCIALE DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES DU HAINAUT. Un socle sur lequel sont un globe terrestre et un rouleau de papier où se trouve : UTILITÉ. Autour du socle, une palette et des pinceaux, une tête, une branche d'olivier. A l'exergue : MONS.

— Dans le champ : C. WINS PRÉSIDENT. MDCCCLV.

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. II, pp. 216-217; pl. XXXIV, n° 186.

Nº 205.

Médaille commémorative de la fête communale.

— Même avers que celui du nº 203.

— Dans une couronne de feuillage d'oranger : FÊTE COMMUNALE. 1856.

Exemplaire en bronze. — Cabinet de la Bibliothèque publique de Mons.

Nº 205a.

Médaille en vermeil, avec bélière et ruban aux couleurs belges.

— Dans le champ : OFFERTE A M. L. BAUDCHON GRAND MAÎTRE DE LA SOCIÉTÉ DE St-ROCH.

— Une main tenant un bâton de crieur public, entre deux branches de laurier. 16 AOUT 1856.

Nº 206.

Médaille commémorative de la réception, à Mons, de la famille royale.

— LÉOPOLD PREMIER ROI DES BELGES. Tête du Roi, à gauche. Sous le col : LÉOP. WIENER.

— XXVe ANNIVERSAIRE DE L'INAUGURATION DU ROI. 7 SEPTEMBRE 1856. Un écusson aux armes du Hainaut, entouré d'une couronne de chêne, et autour duquel on lit : HOMMAGE DU HAINAUT.

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. II, pp. 251-253; pl. XLII, nº 232. — Cabinet de la Bibliothèque publique de Mons.

Nº 207.

Médaille d'or, décernée par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à M. Lecouvet, professeur à l'Athénée royal de Gand, auteur d'un *Mémoire sur le mérite littéraire des poètes latins nés dans le Hainaut.* (Concours de 1856-1857.)

N° 208.

Médaille d'or, décernée par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à M. Chotin, ancien professeur de rhétorique à Tournai, auteur d'un *Mémoire sur l'étymologie des noms de lieu du Hainaut.* (Concours de 1857-1858.)

N° 209.

Médaille de festival, avec anneau de suspension.

— Même avers que celui du n° 203.

— Fête communale de 1858. festival d'harmonie et de fanfares. Même trophée qu'au n° 203.

Cabinet de la Bibliothèque publique de Mons.

N° 210.

Médaille offerte, en 1858, par le *Cercle artistique et littéraire de Bruxelles* à F. Fétis, directeur du Conservatoire royal de musique.

Rev. de la num. belge, 3e série, t. II, p. 456.

N° 211.

Médaille d'or, décernée par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à M. Émile Tonneau, directeur de charbonnage à Châtelineau, auteur d'un *Mémoire sur les divers modes suivis pour l'exploitation dans les différents centres houillers de la Belgique.* (Concours de 1858-1859.)

N° 212.

Médaille décernée par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à M. A. Warzée, auteur d'un *Mémoire sur l'histoire de l'industrie métallurgique de la province de Hainaut.* (Concours de 1858-1859.)

N° 213.

Médaille commémorative de la naissance du prince Léopold-Ferdinand-Victor-Albert-Marie, comte de Hainaut, petit-fils de S. M. Léopold Ier, roi des Belges.

— LE HAINAUT A LA DYNASTIE NATIONALE. 27e ANNÉE DU RÈGNE DE LÉOPOLD Ier. Têtes du duc et de la duchesse de Brabant, père et mère du prince nouveau-né. Sous le col du duc de Brabant : LÉOPOLD WIENER.

— NAISSANCE DU Cte DE HAINAUT. 12 JUIN 1859. Tout le champ est rempli par cette composition allégorique : La Province de Hainaut tient d'une main son écusson avec les emblèmes de l'industrie minière ; de l'autre, elle dépose un rameau de lierre sur le portrait du Roi comme symbole de son attachement au fondateur de la dynastie belge. Le Génie de la Paix soutient ce médaillon et semble veiller sur l'enfant royal qui est couché dans un berceau de fleurs enveloppé du manteau royal, à l'intérieur duquel, on aperçoit les armes du jeune comte.

Le Constitutionnel, journal de Mons, n° du 10 janvier 1860. — *Rev. de la num. belge*, 3e série, t. IV, p. 109. — *Mém. et publ. de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, 2e série, t. VII, p. 127. — *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. II, frontispice et p. 448. — PIOT, *Collection des coins, etc.*, p. 330, nos 2757-2760.

Dans sa séance du 7 juillet 1859, le Conseil provincial du Hainaut avait décidé qu'une médaille serait frappée pour perpétuer le souvenir de cet événement. Le 8 janvier 1860, la députation permanente fut admise à offrir au Roi et à la famille royale des exemplaires de cette magnifique médaille.

N° 214.

Médaille destinée à être offerte en prix par la *Société horticole et agricole du Hainaut*.

— Dans le champ, un cartouche surmonté de deux cornes d'abondance et de la tête de Cérès, et portant cette inscription : SOCIÉTÉ HORTICOLE ET AGRICOLE DU HAINAUT. A droite, la tête de

Flore ; à gauche, celle de Pomone ; en dessous, un trophée d'instruments aratoires, orné d'épis et sur lequel est posé un écusson aux armes de la province de Hainaut ; en bas : LÉOPOLD WIENER.
— Une couronne de fleurs et de fruits, entourant un cercle destiné à recevoir le nom du lauréat.

Le coin de cette médaille, dont on frappe des exemplaires à chaque concours, a été gravé, en 1859, lors de la fondation de cette société. La première exposition a eu lieu le 2 octobre de cette année.

N° 214bis.

Médaille d'or, décernée par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à M. Léopold Dumont, auteur du poème : *La naissance du comte de Hainaut.* (Concours de 1859-1860.)

N° 215.

Médaille d'or, décernée par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à M. Charles Duvivier, avocat à Bruxelles, auteur d'un *Mémoire sur l'importance et les limites du* PAGUS HAINOENSIS *jusqu'au* XIe *siècle.* (Concours de 1860-1861.)

N° 216.

Médaille d'or, décernée par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à M. Victor Van den Broeck, auteur d'un *Mémoire sur les mesures législatives à prendre pour réprimer la falsification des denrées alimentaires.* (Concours de 1860-1861.)

N° 217.

Médaille de vermeil, décernée par la Société des sciences,

des arts et des lettres du Hainaut à M. le docteur d'Anduran, de Paris, auteur d'un *Mémoire sur la goutte.* (Concours de 1860-1861.)

N° 218.

Médaille offerte à M. Théophile Guibal, à l'occasion de sa vingt-cinquième année de professorat à l'École provinciale des mines du Hainaut.

— THÉOPHILE GUIBAL. Tête à gauche ; sous le col : LÉOP. WIENER.

— Dans une guirlande de feuillage et un grènetis : LES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DES MINES DU HAINAUT A LEUR PROFESSEUR. TÉMOIGNAGE D'ESTIME ET DE RECONNAISSANCE. 1837-1862.

Cabinet du Cercle archéologique de Mons, n° 313.

N° 219.

Médaille offerte à M. Adolphe Devillez, à l'occasion de sa vingt-cinquième année de professorat à l'École provinciale des mines du Hainaut.

— ADOLPHE DEVILLEZ. Tête à droite; sous le col : LÉOP. WIENER.

— Même revers que celui de la médaille précédente.

Cabinet du Cercle archéologique de Mons, n° 313.

N° 220.

Médailles d'or, décernées par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à MM. Alphonse Briart et François Cornet, auteurs d'une *Description des terrains crétacés situés dans le Hainaut* (Concours de 1863-1864.)

N° 221.

Médaille de vermeil, décernée par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à M. Pierre Moutrieux, professeur de langues à Mons, auteur d'un poème intitulé : *Ambiorix* (Concours de 1863-1864.)

N° 222.

Médaille obtenue par la *Société royale Lyrique*, qui a remporté le prix d'excellence, au concours de chant d'ensemble d'Arras, entre les sociétés de villes de premier rang. (Août 1864.)

N° 223.

Médaille offerte à M. Renier Chalon.

— Tête de M. Chalon. Sous le col : LÉOPOLD WIENER.

— LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE DE BELGIQUE A SON PRÉSIDENT RENIER CHALON. (Les noms de tous les membres effectifs et correspondants.) 25[e] ANNIVERSAIRE. 1841-1866.

Rev. de la num. belge, 4[e] série, t. IV, p. 437; et pl. XV.

N° 224.

Médaille obtenue par la société chorale les *Orphéonistes montois*, qui a remporté le prix d'excellence, au concours international de Landrecies (30 juin 1867.)

N° 225.

Médaille rappelant l'érection de la prison cellulaire.

— PRISON DE SURETÉ CELLULAIRE DE MONS. Façade principale du monument. En dessous : VICTOR TESCH, MINISTRE DE LA JUSTICE,

NAP. VERHEYEN, ADMINISTRAT^r DES PRISONS, J.-J. ROUSSEAU, INSPECTEUR DES CONSTRUCTIONS, E. DERRE, ARCHITECTE; à l'exergue: J. WIENER.

— RÈGNE DE LÉOPOLD I, ROI DES BELGES. Plan terrestre de la maison de sûreté. En dessous: 1864-1867.

Rev. de la num. belge, 1883, p. 61, nº 87. — Cabinet de la Bibliothèque publique de Mons.

Nº 226.

Médaille d'or, décernée par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à M. Renier Malherbe, auteur d'un *Mémoire sur les moyens d'utiliser les engrais de ville.* (Concours de 1867-1868.)

Nº 227.

Médaille de festival, avec anneau de suspension.

— Même avers que celui du nº 203.

— Dans une couronne de feuilles d'oranger: FESTIVAL. 7 JUIN 1868.

Cabinet de la Bibliothèque publique de Mons.

Nº 228.

Médaille frappée à l'occasion de la mort de S. A. R. le comte de Hainaut.

— LÉOPOLD FERDINAND, DUC DE BRABANT, COMTE DE HAINAUT. Tête nue, à gauche.

— Une couronne d'immortelles, sur laquelle un ruban entrelacé porte ces mots: DOULEUR, PATRIE, REGRETS. Au milieu de la couronne en huit lignes: NÉ LE 12 JUIN 1859, IL FUT RAVI A L'AMOUR DU PEUPLE BELGE LE 22 JANVIER 1869.

N° 229.

Médaille d'or, décernée par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à M. Pierre Moutrieux, de Mons, auteur d'une pièce de poésie intitulée : *Les maux de la guerre et les bienfaits de la paix*. (Concours de 1868-1869.)

N° 230.

Médaille d'or, décernée par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à M. Arthur Grenier, de Mons, auteur d'une *Cantate pour l'inauguration à Mons de la statue du roi Léopold Ier*. (Concours de 1868-1869.)

N° 231.

Médaille d'or, décernée par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à M. Théophile Lejeune, auteur d'un *Mémoire historique sur la ville de Soignies*. (Concours de 1868-1869.)

N° 232.

Médaille donnant, au revers, l'effigie de Philippe de Mons et de Roland de Lassus, musiciens montois, et d'autres musiciens belges célèbres.

— LÉOPOLD II ROI DES BELGES. Tête du Roi, à droite. Sous la tête : C. JEHOTTE F.

— Dans le champ, six médaillons ovales, attachés par des rubans à un cartouche sur lequel on voit une lyre, et portant les bustes de profil de six illustres musiciens belges. Le premier médaillon, en haut, à droite, représente PHILIPPE DE MONS; le deuxième buste est celui de ORLANDO LASSO; les autres A. E. M. GRETRY, CYPRIEN RORE, AD. WILLAERT, et FR. JOS. GOSSEC. Les

rubans des médaillons s'enroulent autour de deux palmes. Ils portent les noms de trois autres vieux maîtres de la musique belge : J. TINCTOR, J. OKEGHEM, et J. DEPRÈS ; en bas, C. JEHOTTE F.

VAN BASTELAER, *Histoire métallique de Charleroi*, pp. 96-99; pl. XII, nos 54 et 55. — Cette médaille, gravée en exécution d'un arrêté royal du 24 mars 1868, est destinée aux lauréats des concours des conservatoires royaux de l'État.

No 233.

Médaille d'or, décernée par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à M. Maurice Leenders, compositeur de la musique d'une cantate pour l'inauguration à Mons de la statue du roi Léopold Ier. (Concours de 1869-1870.)

No 234.

Médaille d'or, décernée par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à M. Constantin Malaise, de Gembloux, auteur d'un *Manuel de minéralogie pratique*. (Concours de 1869-1870.)

No 235.

Médaille d'or, décernée par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à M. Pierre Moutrieux, de Mons, auteur d'une pièce de vers intitulée : *Liége et Saint-Lambert*. (Concours de 1869-1870)

No 236.

Médaille de vermeil, décernée par la Société des sciences,

des arts et des lettres du Hainaut à M. l'abbé L.-A.-J. Petit, curé de Baudour, auteur d'une *Histoire de la ville de Péruwelz.* (Concours de 1869-1870.)

N° 237.

Médaille d'argent, décernée par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à M. Joseph Dauby, de Bruxelles, auteur d'un *Mémoire sur les moyens d'assurer des pensions de retraite aux ouvriers âgés ou incapables de travailler.* (Concours de 1869-1870.)

N° 238.

Médaille de vermeil, décernée par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à M. Julien de Puydt, de Mons, auteur d'un *Traité sur la fabrication du sucre.* (Concours de 1869-1870.)

N° 239.

Médaille de concours.

— Fêtes populaires de Mons. Écu aux armes de la ville, surmonté d'une couronne, ayant de chaque côté une branche de laurier; en dessous de l'écu, une banderolle; à l'exergue : C. Wurden.

— Dans le champ, une lyre surmontée d'une étoile rayonnante; de chaque côté, une branche de laurier; en bas, une banderolle avec cette inscription : Concours international de chant. 26 juin 1870.

Cabinet de la Bibliothèque publique de Mons.

N° 239a.

Médaille offerte par les membres du Conseil provincial du Hainaut à M. Louis Troye.

— Tête de M. Troye; en dessous du col : LÉOPOLD WIENER.

— Dans le champ, en dessous d'une couronne, cette inscription : LOUIS TROYE GOUVERNEUR DU HAINAUT 1849-1870. RÉSOLUTION DU CONSEIL PROVINCIAL DU 12 JUILLET 1870.

Un exemplaire en or a été remis à M. Troye.

N° 240.

Médaille d'or, décernée par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à M. F. Dauby, de Bruxelles, auteur d'un *Mémoire traitant de la Nécessité d'élever le niveau moral et intellectuel des ouvriers en Belgique*. (Concours de 1870-1871.)

N° 241.

Médaille de vermeil, décernée par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à M. l'abbé Petit, curé de Baudour, auteur d'un *Mémoire historique sur la ville de Saint-Ghislain*. (Concours de 1870-1871.)

N° 242.

Médaille de festival.

— Même avers que celui du n° 203.

— Dans un cercle accosté d'anges, orné d'instruments de musique et surmonté d'une lyre : FÊTE COMMUNALE. FESTIVAL. 1872.

Exemplaire en bronze doré, avec anneau de suspension. — Cabinet de la Bibliothèque publique de Mons.

N° 243.

Médaille d'or, décernée par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à M. Jules Desoignie, de Mons, auteur d'une *Histoire des voies de communication dans le Hainaut.* (Concours de 1872-1873.)

N° 244.

Médaille-décoration, frappée à l'occasion du festival donné à Mons, le 14 juin 1874.

Cabinet du Cercle archéologique de Mons, n° 506.

N° 245.

Médaille d'or, décernée par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à M. Ernest Matthieu, avocat, à Mons, auteur d'une *Histoire de la ville d'Enghien.* (Concours de 1874-1875.)

N° 246.

Médaille d'argent, décernée par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à M. Jean Chalon, auteur d'une nouvelle en prose intitulée : *Mademoiselle Houtard.* (Concours de 1874-1875.)

N° 247.

Médaille d'or, décernée par le Gouvernement à M. Augustin Cambier, de Mons, professeur à l'Athénée de cette ville, auteur d'un *Mémoire sur les ouvrages du géomètre montois Lepoivre.* (Concours de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, 1875-1876.)

N° 248.

Médaille d'or, décernée par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à M. Eugène Van der Meer, auteur d'une nouvelle en prose intitulée : *Ginevra la belle.* (Concours de 1875-1876.)

N° 249.

Médaille de vermeil, décernée par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à M. Théodore Bernier, d'Angre, auteur d'une *Histoire de la ville de Beaumont.* (Concours de 1876-1877.)

N° 250.

Médaille commémorative de l'inauguration de la statue du roi Léopold Ier.

— AU ROI LÉOPOLD PREMIER LA VILLE DE MONS LE 20 MAI 1877. La statue de Léopold Ier, élevée sur la place de la station. Sous la base : E. GEERTS. F. Sur le parchemin en partie déroulé que tient le Roi de la main gauche : 1830-1831, *Constitution belge.* Sur le bas du manteau : *Eug. Simonis, Bruxelles.*

— Les armoiries de la ville de Mons dans un cartouche surmonté d'une couronne et ceint de lauriers.

Médailles historiques de Belgique, p. 107; pl. XLVI. — *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. XV, frontispice et p. 675. — Cabinet de la Bibliothèque publique de Mons.

N° 251.

Autre médaille commémorative du même événement.

— LÉOPOLD I ROI DES BELGES. La tête de S. M., à gauche.

— XIIIme ANNÉE DU RÈGNE DE LÉOPOLD II. Entre une étoile à cinq rais et l'écu aux armes de la ville de Mons, posé sur deux

branches de laurier, on lit cette inscription : 20 MAI 1877. INAUGURATION DE LA STATUE DE S. M. LÉOPOLD I ÉRIGÉE A MONS PAR L'AD[on] COMMUNALE.

Médailles historiques de Belgique, p. 107; pl. XLVII. — *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. XV, frontispice et p. 675. — Cabinet de la Bibliothèque publique de Mons.

N° 252.

Médaille de la confrérie de N.-D. de Cambron, à Estinnes-au-Mont.

— Dans le champ, le juif Guillaume perçant de sa pique l'image de la Vierge, qui était vénérée à l'abbaye de Cambron. Au bas, à droite, *L. Lairein inv.*; à gauche, *A. Fisch f.*

— NOTRE-DAME DE CAMBRON PRIEZ POUR NOUS. Dans le champ, et entourée d'une guirlande de feuillage, cette inscription : CAMBRON 1322, MONS 1326, ESTINNES AU MONT 1877.

Cabinet du Cercle archéologique de Mons, n° 508. — Cette médaille rappelle la légende de N.-D. de Cambron : la profanation de son image, en 1322, par le juif Guillaume, qui fut tué en champ clos à Mons, en 1326, par un vieillard des Estinnes. La date de 1877, indiquée au revers, est celle de l'érection, à Estinnes-au-Mont, d'une confrérie en l'honneur de N.-D. de Cambron. Voy. *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. VII, p. 67, et t. XIV, p. 383.

N° 253.

Médaille décernée aux lauréats d'une exposition agricole et horticole.

— Écu, posé sur un manteau d'hermine, aux armes du royaume de Belgique; en dessous: HART.

— Dans un cartouche supporté par deux femmes personnifiant l'Agriculture et l'Horticulture, EXPOSITION D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE. 29 SEPTEMBRE 1878.

Exemplaire en bronze. — Cabinet de la Bibliothèque publique de Mons.

N° 254.

Médaille d'or, décernée par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à M. Gonzalès Decamps, de Carnières, avocat à Mons, auteur d'une *Histoire de l'exploitation de la houille dans le bassin du Couchant de Mons.* (Concours de 1877-1878.)

N° 255.

Médaille d'or, décernée par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à M. Alfred Honoré, de Jemappes, auteur du poème l'*Obélisque.* (Concours de 1877-1878.)

N° 256.

Médaille de vermeil, décernée par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à M. le docteur Gustave Delaunois, de Péruwelz, auteur d'un travail sur les *Dangers de l'ivrognerie.* (Concours de 1877-1878.)

N° 257.

Médaille de vermeil, décernée par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à Mlle Adrienne de Vaucelle, de Paris, auteur du poème la *Fée aux oiseaux.* (Concours de 1877-1878.)

N° 258.

Médaille d'argent, décernée par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à M. Antheunis, juge de paix à Hal, auteur de diverses poésies. (Concours de 1877-1878.)

N° 259.

Médaille d'argent, décernée par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à M. le capitaine Bonnefoy, de Maatz, auteur du poème *Mon fils*. (Concours de 1877-1878.)

N° 260.

Médaille commémorative du concours national de musique. (Avec bélière.)

— LÉOPOLD II, ROI DES BELGES. Tête du Roi.

— SOUVENIR DU GRAND CONCOURS DE MUSIQUE, D'ORPHÉONS, D'HARMONIES ET FANFARES. MONS, BELGIQUE. LES 5 ET 6 JUILLET 1879.

Cabinet de la Bibliothèque publique de Mons.

N° 261.

Autre médaille commémorative du même concours. (Avec bélière.)

— Une lyre entourée d'une guirlande de feuillage et surmontée d'une étoile rayonnante.

— Même revers que celui de la médaille précédente.

Cabinet de la Bibliothèque publique de Mons.

N° 262.

Médaille commémorative de la fête scolaire. (Avec bélière.)

— LÉOPOLD II ROI DES BELGES. Dans le champ, tête du roi.

— 50e ANNIVERSAIRE DE L'INDÉPENDANCE NATIONALE. Dans le champ, cette inscription, placée au dessus des armes de la ville : FÊTE SCOLAIRE 13 JUIN 1880 MONS.

Cabinet de la Bibliothèque publique de Mons.

N° 263.

Médaille commémorative du festival international.

— VILLE DE MONS. Les armes de la ville de Mons, couronnées; de chaque côté de l'écu, des branches d'oranger.

— Dans un cercle entouré de drapeaux et d'instruments de musique, et surmonté d'un écu aux armes de la Belgique : 50me ANNIVERSAIRE DE L'INDÉPENDANCE DE LA BELGIQUE 1830-1880. FESTIVAL INTERNATIONAL DES 20 ET 27 JUIN 1880; en dessous : H. Ft.

Exemplaire en bronze doré, avec anneau de suspension. — Cabinet de la Bibliothèque publique de Mons.

N° 264.

Médaille commémorative.

— LÉOPOLD Ier ET LÉOPOLD II ROIS DES BELGES. Têtes des deux souverains, à droite. Sous le col de Léopold II : HART.

— ANNIVERSAIRE DE L'INDÉPENDANCE NATIONALE. CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT. FÊTE DU 22 JUILLET. 1830-1880. Un écu couronné, aux armes de la province de Hainaut.

N° 265.

Médaille commémorative du 39e anniversaire de la Société royale de numismatique de Belgique, correspondant au 50e anniversaire de l'Indépendance nationale (1880).

— Au droit, la médaille reproduit les traits du président de la société, avec cette légende : RENIER CHALON.

Rev. de la num. belge, t. XXXVI, 1880, p. 533-535; pl. XXIII. — Cabinet du Cercle archéologique de Mons, n° 579.

N° 266.

Médaille maçonnique, donnant, au revers, la désigna-

tion des villes de Belgique où des Loges sont en activité ; parmi celles-ci figure la *Parfaite Union de Mons* (1880).

Rev. de la num. belge, t. XXXVII, 1881, p. 360.

N° 267.

Médaille d'or, décernée par le Gouvernement à M. Auguste Houzeau de Lehaie, de Mons, auteur d'un mémoire présenté à la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, et traitant de la *Déviation de l'aiguille aimantée au fond des mines*. (Séance anniversaire de 1880.)

N° 268.

Médaille d'or, décernée par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à M. Alexandre Demanet, de Bruxelles, auteur d'un *Mémoire historique sur la ville et seigneurie de Fontaine-l'Évêque*. (Séance anniversaire de 1880.)

N° 269.

Médaille frappée en souvenir de la *Fancy-Fair*. (Février 1881.)

— Les armes du royaume de Belgique, posées sur un manteau royal, surmonté d'une couronne et de drapeaux. Sous le manteau : P. HART.

— Dans un cercle entouré d'une couronne de feuillage : FÊTE DE CHARITÉ. SOUVENIR ET REMERCÎMENTS. MONS. 1881.

Un exemplaire de cette médaille a été offert à chacun de ceux qui ont participé à l'organisation de la fête.

N° 270.

Médaille offerte à M. Jules Dastot, de Mons, à l'occasion

de sa vingt-cinquième année de professorat à l'École des mines du Hainaut.

— JULES DASTOT. Tête de M. Dastot; en dessous du col : LÉOP. WIENER.

— Dans une couronne de lierre et un grènetis, cette inscripion : LES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DES MINES DU HAINAUT A LEUR PROFESSEUR. TÉMOIGNAGE D'ESTIME ET DE RECONNAISSANCE. 1856-1881.

Un exemplaire en or de cette médaille a été solennellement remis à M. Dastot, le 26 juin 1881.

N° 271.

Médaille de vermeil, décernée à M. Stanislaus, de Tirlemont, auteur de poésies jugées dignes de cette récompense, au concours ouvert par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. (1880-1881.)

N° 272.

Médaille d'or, décernée par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à M. Émile Prud'homme, attaché aux archives de l'État, à Mons, auteur d'un *Essai sur la chronologie des comtes de Hainaut.* (Concours de 1880-1881.)

N° 273.

Médaille d'or, décernée par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à M. Théophile Lejeune, d'Estinnes-au-Val, auteur d'une *Histoire de la ville de Binche.* (Concours de 1880-1881.)

N° 274.

Médaille de vermeil, de grand module, décernée à la

société *l'Orphéon montois*, au concours international de musique de St-Quentin, du 11 juin 1882.

Cette magnifique médaille, don de la Chambre de commerce du département de l'Aisne, a été accordée à cette société, qui avait remporté le premier prix au concours de lecture à vue. Indépendamment de cette récompense, *l'Orphéon* a obtenu le premier prix d'exécution, qui lui a valu une couronne en vermeil, et le premier prix de quatuor vocal, pour lequel il a reçu une palme également en vermeil.

L'*Orphéon montois*, créé le 13 octobre 1875, est habilement dirigé par M. Albert Degand, de notre ville, son fondateur.

Une autre société montoise, le *Cercle symphonique*, s'est aussi distinguée au concours de St-Quentin, où elle a mérité le premier prix de symphonie. Un objet d'art, offert par le Gouvernement français, lui a été donné, à titre de récompense.

No 275.

Médaille offerte par la Société de numismatique belge à M. Renier Chalon, son président, à l'occasion du 80e anniversaire de sa naissance.

— Tête de Minerve, à droite; en dessous du col, C. TROTIN.

— Dans le champ: HOMMAGE DE SYMPATHIE A RENIER CHALON, LE 4 DÉCbre 1882, 80e ANNIVERSAIRE DE SA NAISSANCE. S. A. R. LE PRINCE PHILIPPE DE SAXE COBOURG ET GOTHA DUC DE SAXE, MONSEIGr FÉLIX BETHUNE, ANATle DE BARTHÉLEMY, Ate BIESVAL, Ate BRICHAUT, Bon DE KOEHNE, CHEV. MAGNUS LAGERBERG, JOSh LANGIER, Cte DE NÉDONCHEL, Vte PONTON D'AMECOURT. CHs ROBERT, H. SCHUERMANS, VAN DIJK VAN MATENESSE, ED. VAN HENDE; une branche de laurier posée transversalement sur l'inscription.

Cette médaille n'a été frappée qu'en argent et à très petit nombre. — *Rev. de la num. belge*, 1883, p. 307; pl. IX, no 6.

No 276.

Médaillon uniface consacré à M. R. Chalon, à la même occasion.

— RENIER CHALON. Buste à gauche; à l'exergue: NÉ A MONS, LE 4 DÉCEMBRE 1802. - COMMANDEUR DE L'ORDRE DE LÉOPOLD, LE 3 DÉCEMBRE 1882.

Rev. de la num. belge, 1883, p. 307; pl. IX, no 7.

SUPPLÉMENT.

N° 126a.

Médaille d'argent, avec cercle en or, obtenue par la *Société philharmonique de Mons*, le 21 juin 1805.

— Dans le champ : LA VILLE DE LEUZE A LA MEILLEURE SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE LE DEUX MISIDOR AN TRIESE *(sic)*.

— Des instruments de musique.

Musée archéologique de Mons.

N° 127b.

Médaille d'or, obtenue par la *Société philharmonique de Mons*.

— LA VILLE D'ATH A LA SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE DE MONS. 1806.

— Trophée d'instruments de musique.

Musée archéologique de Mons.

N° 127c.

Médaille d'or, obtenue par la *Société philharmonique de Mons*.

— Dans une couronne de laurier, des instruments de musique.

— PRIX DE MUSIQUE DONNÉ PAR LA VILLE DENGHIEN A MESSIEURS LES AMATEURS DE LA VILLE DE MONS, CE 1 JUILLET 1807. PARMENTIER, MAIRE.

Musée archéologique de Mons.

N° 132a.

Médaille en argent, suspendue à une chaîne de même métal, et portée par l'huissier-audiencier de l'Administration communale.

— Les armes de la ville, telles qu'elles figurent sur le sceau renouvelé en 1572, plus un chien lionné sous la herse.

— Dans le champ, cette inscription : VILLE DE MONS. HUISSIER AUDIENCIER ; en dessous, une étoile.

L'avers paraît avoir été gravé anciennement ; l'inscription du revers date vraisemblablement de 1818.

No 153a.

Signe distinctif, que portaient les membres de la *Société d'encouragement pour l'amélioration des races et l'élève des chevaux dans la province de Hainaut.*

— Sur la seule face de cette lamelle de bronze, de forme rectangulaire, avec bélière, est représenté un cheval debout, exécuté au repoussé.

Cette société tint sa première assemblée générale, à l'hôtel-de-ville de Mons, le 15 mai 1840. Le 17 juin de la même année, elle inaugura les courses qu'elle a coutume d'organiser, chaque année, sur la plaine dite de Casteau, à l'époque de la fête communale de Mons. — Collection de M. Joseph Gillion.

No 153b.

Médaille en argent, que le grand maître du faubourg de Saint-Ladre porte à la procession de Mons. Elle est surmontée d'une couronne et d'un anneau.

— CONFRÉRIE DU CALVAIRE DU FAUBOURG St-LAZARE.

— FONDÉE EN 1840.

Cette médaille est actuellement déposée chez M. Joseph Descamps, cultivateur.

No 155a.

Médaille décernée avec prime, par la province de Hainaut aux agriculteurs qui présentent les plus beaux étalons.

Depuis la mise en vigueur du règlement provincial de 1841, des exemplaires en or, en vermeil et en bronze sont donnés aux vainqueurs des concours ouverts, chaque année, pour l'amélioration de la race chevaline.

N° 171a.

Médaille en vermeil, de grand module, avec anneau de suspension, offerte par la province de Hainaut à la *Société de Roland de Lattre,* à l'occasion du succès obtenu par cette société au concours de Bruxelles. 1847.

Musée archéologique de Mons.

N° 171b.

Médaille en vermeil, de grand module, avec anneau de suspension, offerte par la ville de Mons à la *Société Roland de Lattre,* à la même occasion. 1847.

Musée archéologique de Mons.

N° 204a.

Médaille obtenue par la *Société lyrique*, au concours de chant ouvert par la ville de Tournai. 1855.

Musée archéologique de Mons.

N° 217a.

Médaille d'honneur en or, obtenue en 1861, par M. Joseph Gillion, au tir fédéral de Stanz, canton d'Unterwald (Suisse).

M. Gillion s'est plus d'une fois distingué à des tirs à la cible, en Belgique et à l'étranger. La ville de Mons conserve encore le souvenir de la réception splendide et enthousiaste qu'elle lui fit, le 22 octobre 1860, lorsqu'il remporta le premier prix de 10,000 fr., au tir international de Vincennes, en présence de l'empereur des Français, Napoléon III. M. Gillion, chevalier de l'Ordre de Léopold, est membre du Conseil provincial du Hainaut, depuis le 28 mai 1860.

N° 219a.

Médaille de vermeil, de grand module, avec bélière, offerte par l'Administration des Hospices civils de Mons à la *Société lyrique*, à l'occasion de la fête séculaire de la fondation de la *Maison des orphelins*. 24 août 1863.

Musée archéologique de Mons. — *Notice sur le jubilé séculaire de l'hospice des Orphelins de Mons* (1863). Mons, Hector Manceaux, 1865. In-8°.

N° 225a.

Médaille de vermeil, avec bélière, offerte par la *Société du Waux-Hall de Mons* à la *Société royale lyrique*, à l'occasion du don d'un drapeau fait à cette dernière société par S. M. Léopold II. 1867.

Musée archéologique de Mons.

CHARLES ROUSSELLE.

NOTES

HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES.

EXAMEN DE DEUX OUVRAGES DE M. DE VLAMINCK, RELATIFS AUX ANCIENS PEUPLES DE LA BELGIQUE.

On comprend combien il est intéressant de déterminer la position géographique occupée par les anciens habitants du sol belge.

M. De Vlaminck a entrepris cette recherche dans un travail intitulé : *La Ménapie et les contrées limitrophes à l'époque de Jules César*, Anvers, 1878[1]) et dans une étude récente : *Les Aduatuques, les Ménapiens, et leurs voisins* (Gand, 1883).

L'auteur, tirant surtout ses déductions du texte de César, examine et discute les différentes versions émises jusqu'à ce jour, notamment par MM. Des Roches, Schayès, Wauters, Piot, Schuermans, Gantier, Henrard, Caumartin, etc., ainsi que par les géographes de France et d'Allemagne. Pour faciliter au lecteur la compréhension du texte, l'auteur joint à son dernier livre trois cartes ou esquisses de la Gaule Belgique : la première représentant cette contrée reconstituée au moyen des données fournies par César, la deuxième dressée suivant les projections de Napoléon III, la troisième, conforme au tracé de M. Wauters.

Nous regrettons de ne pouvoir présenter ici une analyse complète des questions si intéressantes traitées par M. De Vlaminck ;

[1] *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 3e série, t. IV, pp. 357-603.

notre domaine a des limites naturelles, le *Cercle archéologique de Mons* s'est réservé comme champ d'étude et d'exploration le territoire du Hainaut. A tous ceux qu'intéresse l'examen de ces points délicats de géographie ancienne, nous conseillons de lire les ouvrages de M. De Vlaminck : ils y trouveront, développés avec clarté et érudition, les arguments d'une thèse en tous points savante et curieuse.

Mais les Nerviens se trouvant mêlés à la discussion, puisqu'un des points capitaux à déterminer consiste à savoir si les Aduatuques (ou Aduatiques) confinaient aux Nerviens, nous avons cru utile de rappeler le souvenir de ces peuplades guerrières dont César a vanté la grande intrépidité.

Avant la conquête de César, les Nerviens avaient des mœurs fort primitives : des guerres fréquentes, auxquelles ils étaient mêlés, enrayaient le développement du commerce, mais la lutte pour l'existence avait imposé d'abord et perfectionné ensuite la chasse, la pêche, la culture (sans doute encore rudimentaire), l'élève du bétail, la construction des habitations, la confection des vêtements, la fabrication des outils et des armes.

Une grande controverse s'est élevée à propos de l'origine des Nerviens, grave question à laquelle se rattache la détermination du langage et des mœurs des anciens habitants du Hainaut.

S'appuyant sur le texte de Tacite qui rapporte que les Nerviens et leurs clients étaient fiers de leur origine germanique, et aussi sur Strabon, beaucoup d'auteurs ont considéré les Nerviens comme peuple germanique. Mais comment affirmer qu'à la suite des incursions germaniques, les Celtes, anciens habitants de la contrée, disparurent complètement comme race; n'y a-t-il pas eu plutôt mélange avec les Celtes; et ne peut-on même soutenir que ce sont les mœurs et la langue celtiques qui, subissant l'infiltration naturelle de l'élément germanique, dominèrent dans la Nervie? Des arguments sérieux, développés par M. L. Vanderkindere (Ethnologie. *Patria belgica*), militeraient en faveur de cette dernière opinion, et l'on comprend mieux, dans cette hypothèse, le nom générique de Gaulois adopté par César,

de même que la physionomie gauloise reconnue par les philologues aux noms de chefs nerviens, notamment de Boduognat.

L'archéologie a naturellement fourni son contingent utile dans la reconstitution d'une époque que l'on doit encore considérer comme préhistorique. Les vestiges de villas romaines ont révélé des traces de constructions antérieures ; on a mis au jour des poteries, des pièces de monnaie, des outils, des armes, etc., remontant à l'époque qui nous occupe.

Les habitants du Hainaut ont, dans des temps anciens, expérimenté les substances minérales pour s'en fabriquer des outils et des armes; ils ont taillé un silex très dur, ils l'ont poli, et ils en ont fait des haches, des couteaux, des pointes de flèches, des poinçons et quantité d'autres objets. On peut se faire une idée de la diversité de formes de ces instruments en étudiant la collection remarquable de silex taillés du Hainaut, dont M. Neyrinck a fait don au Musée de Bruxelles.

Les découvertes archéologiques ont également fourni des spécimens nombreux de ces objets à Angre, à Élouges, à Wasmes, à Quaregnon, à Jemappes, à Spiennes, à Frameries, à Noirchain, à Ciply, à Mesvin, à Boussu, à Cuesmes, à Nimy, à Maisières, etc. Nos collègues se rappellent, notamment, les magnifiques échantillons présentés par deux chercheurs infatigables MM. Théodore Bernier et Charles De Bove, lors de notre excursion de 1873[1]. Ces échantillons proviennent de Spiennes, Angre, Baisieux, Roisin, Angreau, Quiévrain, Onnezies, Ekery, Petit-Dorain, Laon, etc. Nos collections renferment également des types curieux de la taille du silex.

Ciply et Spiennes surtout ont été les principaux centres de fabrication des objets de silex taillé ou poli. Les produits de ces ateliers se répandaient dans les campements des peuplades de notre pays, notamment dans la province de Namur.

Les archéologues ont établi qu'à l'arrivée de César, les populations du sol belge connaissaient les métaux. Ils ont constaté

[1] Voir *Bulletins du Cercle archéologique de Mons*, 3e série, pp. 207 et suiv.

l'existence de couteaux de bronze, de pointes de lances, de haches de petite dimension également en bronze, etc.

Les Nerviens connurent la monnaie : le type principal était l'arbre et le rameau. « On y voit la roue du bige des *philippes* se « déplacer; elle se trouve sur ou sous le cheval, se transforme, « se multiplie et finit par devenir, si l'on veut, une représen- « tation élémentaire du mouvement sidéral, ou symbole astro- « nomique. » (V. Numismatique, par C. Picqué, dans *Patria belgica*.)

Les hommes que l'on désigne sous le nom générique de populations préhistoriques ont-ils connu la houille? Telle est la question posée depuis longtemps par les historiens, et qu'a examinée M. Gonzalès Decamps, dans son remarquable *Mémoire historique sur l'origine et les développements de l'industrie houillère dans le bassin du Couchant de Mons* (Mons, Dequesne-Masquillier; 1880, t. I[1]).

Lors de l'établissement de la voie ferrée de Mons vers Bonne-Espérance, en 1867, les déblais aux environs du « champ à cailloux » ont mis au jour vingt-cinq puits d'extraction du silex, ayant jusqu'à douze mètres de profondeur et offrant une section horizontale variant entre 0^m60 et 0^m80.

A moins de deux lieues de là, sur le Flénu, sept puits analogues se sont rencontrés dans les travaux de la ligne de Mons à Dour.

En poursuivant certains de ces puits, quelques mètres plus bas, les travailleurs pouvaient atteindre la houille; d'ailleurs, on rencontrait alors les affleurements d'un assez grand nombre de veines de houille vers Pâturages et Wasmes.

Avec M. G. Decamps, constatons la difficulté de vérifier si les populations préhistoriques ont employé la houille, mais il est vraisemblable de supposer que les affleurements ont attiré l'attention d'hommes qui montraient tant d'habileté dans l'ex-

[1] *Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, IV[e] série, t. 5, pp. 11 et suiv.

traction et le travail du silex, qu'ils ont provoqué des expériences et même peut-être un usage pratique.

Dans une étude sur les charbonnages de l'arrondissement de Charleroi, M. l'ingénieur Bidaut a voulu attribuer aux Nerviens des bords de la Sambre le mérite d'avoir découvert la houille et de l'avoir exploitée; il s'est basé sur les facilités remarquables que cette exploitation rencontre dans ce bassin.

Dans les *Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi,* une note de M. HABART met en avant les mêmes présomptions pour affirmer l'antiquité des exploitations limitrophes de la Sambre.

Un passage de César, celui où il raconte le siége du camp de Quintus Cicéron par les Nerviens, a aussi présenté un indice de la connaissance de la houille. « Les assiégeants, dit-il, lancèrent sur les tentes romaines des traits enflammés et des boules d'argile fusibles brûlantes, au moyen de frondes; » mais s'agit-il réellement de « boulets de terre-houille » comme on l'a supposé? Et à cela, M. G. Decamps oppose deux faits des plus concluants, savoir: que, dans les ruines des *villæ* gallo-romaines fouillées en Belgique, on n'a pas découvert une trace certaine de l'emploi du charbon de terre; que, depuis l'époque gallo-romaine jusqu'au XIIe siècle, les chartes et les documents constatent sur le sol du Hainaut l'existence d'une vaste forêt nommée « Forêt charbonnière », ainsi appelée à cause de l'industrie du « charbon de bois » dont s'occupaient les habitants. Des charbonniers de houille, rien.

A ceux qui veulent pousser plus loin leurs investigations, nous conseillons la lecture des travaux de MM. les ingénieurs Malaise, Arnould, Cornet, Briart, de MM. A. Houzeau de Lehaie, G. Decamps, Ch. De Bove, pour le Couchant de Mons; de MM. Van Bastelaer, Monoyer, Cloquet, Kaisin, pour le Centre et le pays de Charleroi. Les travaux du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques (Bruxelles 1873) sont également remplis de renseignements précieux au point de vue de la période préhistorique de notre province.

Passant aux mœurs, croyances et usages des Nerviens, nous voyons qu'ils invoquaient des dieux indigènes et des dieux adoptifs : Esus ou Hesus, dieu de la guerre; Thor, Theut ou Teutatès, père des Arts, guide des voyageurs, protecteur du commerce; Tarann ou Taranis, dieu de la foudre; Belénus ou Belenos, Apollon; Ardoïna, déesse des forêts; Mithra, le soleil (orné des deux sexes, sans doute pour y associer la lune); Ogmius ou Hercule, et même Isis, divinité égyptienne qui était représentée couverte de mamelles. On cite aussi Vincius, Mars; et il faut ajouter à ces noms d'autres divinités germaniques, notamment le grand Odin. Des historiens ont prétendu que le Dieu Pan avait un temple ou un autel sur le *mont Panisel*, près de Mons.

Schayès, dans son ouvrage *La Belgique et les Pays-Bas avant et pendant la domination romaine*, raconte cette pratique naïve à l'occasion des « fiançailles » chez les Celtes : la fille désignait l'amant préféré en lui présentant une coupe remplie d'eau. Les seules formalités qui semblent avoir été observées aux fiançailles consistent à faire boire les deux époux dans la même coupe.

Le même auteur dit que le « mariage » des Germano-belges était un engagement public au « Mahl » ou assemblée du district et en présence des parents et amis des fiancés. Les fiançailles avaient du reste une importance légale très grande, car tout commerce illicite avec une personne fiancée était puni comme adultère (voir notre ouvrage : *L'amour et le serment de l'amour* (Bruxelles, Muquardt).

Les Germano-Belges ont dû adopter, à une époque fort reculée, le serment comme moyen de preuve; le duel judiciaire et les épreuves ou ordalies, tirant leur origine des nations germaniques, se sont aussi implantés à la suite des invasions.

Nous avons cité, dans notre *Étude historique sur le serment et sa formule* (Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, 1873), un passage de Tacite qui parle des anneaux de fer que portaient certains guerriers germains pour leur rappeler le serment qu'il avaient prêté.

Dans notre pays, les préceptes des Druides contenaient des pratiques relatives au serment. On vit parfois des guerriers échanger leurs armes « sur la pierre du serment » et mêler leur sang dans une coupe.

Dufau, dans son *Histoire de la religion en Belgique*, cite cette phrase des hymmes des Bardes : « Pourquoi lancez-vous sur les « ondes le bouclier de l'épreuve chargé de l'enfant dont vous « soupçonnez la mère ? N'est-ce pas pour que le Dieu qui coule « dans les fleuves rende au rivage l'innocence ou engloutisse le « fruit du crime ? »

De même que les prêtres de l'Égypte, les Druides prononçaient sur les différends qui partageaient les particuliers, et ils réglaient les intérêts de la nation en décidant la paix ou la guerre ; ils étaient les égaux des Rois ou chefs, en même temps qu'ils étaient théologiens, éducateurs, astronomes, médecins, historiens, musiciens, etc.

Chose curieuse, une plante était l'objet d'une vénération particulière de la part des Druides : c'était le gui du chêne, plante parasite qu'ils supposaient douée de la précieuse propriété de guérir tous les maux.

Les bardes, qui vivaient sous la dépendance des Druides, étaient chargés de composer des hymmes et des odes en l'honneur des dieux et des héros.

Les Druides se retiraient de préférence dans les forêts. Il y avait aussi des druidesses.

Il est probable que la domination romaine exerça son influence sur la religion des Nerviens ; cependant, suivant l'usage gardé vis-à-vis de beaucoup de peuples soumis, les Romains durent adopter en quelque sorte les Dieux des vaincus. Mais on n'a pas de relation précise de la première période du christianisme en Hainaut, et les renseignements historiques datent de l'arrivée de St Piat (an 250) dans le Tournaisis.

Parmi les usages des anciens belges, citons encore la coutume d'offrir des sacrifices et de déposer des comestibles sur le tombeau de leurs parents, de leurs rois, d'autres personnages

importants, et d'y célébrer des fêtes commémoratives. On mangeait les restes des victimes en poussant des cris funèbres. Le mort lui-même avait sa part du repas qu'on déposait près du cadavre dans le tombeau (v. CLAESSENS, *Les civilisateurs chrétiens de la Belgique)*.

SCHAYÈS, dans son *Essai historique sur les usages, les croyances, les traditions, les cérémonies et pratiques religieuses et civiles des Belges*, constate également que les peuples du Nord plaçaient de la nourriture et de la boisson près des sépulcres, et y célébraient des fêtes. Le même auteur nous enseigne que les funérailles, chez les anciens belges, étaient terminées par un repas funèbre qui avait lieu le 3me, le 7me et le 30me jour après le décès et auquel assistaient les parents et les amis du défunt. Suivant Keysler, les mêts qu'on servait à ces repas consistaient en fèves, pois, lentilles, miel, sel et œufs. (Voir notre article : *Repas funèbres*, dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XI, 1873, et *Coups de plume*. Mons, 1880, p. 27.)

Ainsi que le constate M. HENRI HYMANS, dans son article COSTUMES de *Patria Belgica*, il est impossible de préciser le costume des diverses tribus gallo-germaines fixées dans les limites de notre territoire actuel. On a pu, toutefois, en rapprochant des monuments figurés — le plus souvent d'origine romaine — le témoignage des historiens latins, se faire une idée de la physionomie des peuples barbares.

Le vêtement ordinaire se composait d'une tunique à manches ajustées et d'une « saie » étoffe quadrangulaire de moyenne longueur fixée à la hauteur de l'épaule par un nœud et dont l'attache, ramenée vers la poitrine, permettait de rejeter sur les épaules les plis flottants du manteau.

Il faut admettre, dit M. Hymans, que tel était le costume des habitants de nos contrées lorsqu'ils se livraient à la vie aventureuse des chasses dans leurs forêts profondes ou de la pêche sur leurs côtes marécageuses.

La laine, la dépouille de l'aurochs, de l'élan, de l'ours et du

loup entraient dans la confection de ce costume, le même pour les deux sexes, à l'exception des braies, et dont la coupe était invariable. La tunique des femmes différait par sa longueur seulement de celle des hommes.

La principale richesse du vêtement résultait d'une teinture plus ou moins éclatante tracée en bandes régulières, parfois entrecroisées.

On peut également supposer, avec l'auteur, que les froids rigoureux des hivers firent adopter une coiffure, le bonnet conique des peuples septentrionaux, et même des gants.

Armés de coutelas de forme redoutable, de javelots et de massues, les Belges avaient pour armes défensives, dans leurs luttes contre César, un large bouclier généralement recouvert d'une peau de bête, mais qui s'abandonnait bientôt dans le combat, car, à cause de sa grande surface, il ne tardait pas à se charger de traits ennemis.

D'après une statistique tirée des commentaires de César, les Nerviens et leurs confédérés pouvaient mettre sur pied une cinquantaine de mille hommes. Ces confédérés étaient les Pleumosiens, les Levaques, les Gordunes, les Centrons et les Grudiens.

M. Piot, dans sa Géographie ancienne (*Patria belgica*), établit, comme suit, les limites naturelles du pays des Nerviens : au Nord, la Dyle, le Rupel et l'Escaut ; à l'Est, la Dyle jusqu'à Court-St-Étienne et différents cours d'eau dans les environs de Chastre, Gembloux, St-Denis et Namur. A partir de cette ville jusqu'à Fumay, ces limites suivaient le cours de la Meuse. Au sud, elles touchaient au pays des Rémois jusqu'au Câteau ; à l'ouest, au pays des Ménapiens en suivant le cours de l'Escaut. Comme on le voit, M. Piot, pas plus que M. De Vlaminck, ne place les Aduatuques ou Aduatiques dans le voisinage immédiat de la Nervie.

Pour compléter la délimitation du pays des Nerviens à l'époque de la conquête de César, il faut ajouter, conformément à la carte de M. De Vlaminck : au sud les Veromandois, les Suessions et les Ambianes ; à l'ouest, les Atrébates. M. De

Vlaminck place les Ménapiens en Zélande et Sud-Hollande, et les clients des Nerviens dans l'Entre-Sambre et Meuse, près de l'Escaut au nord, et entre la Lys et l'Escaut.

Des historiens ont posé la question de savoir si la Nervie a eu une capitale, et l'on a désigné deux villes que l'on prétend avoir existé en Nervie, non-seulement pendant la domination romaine, mais avant l'entrée de César et de ses légions ; ce sont Bavay et Tournai.

Dans un travail intitulé : *Quelques observations sur l'histoire conjecturale des anciens Belges et courte réponse à cette question : la Nervie avait-elle une capitale, est-ce Bavay ?* (Mémoires de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, tome 2, 1re série), feu Louis Fumière repousse, notamment, les assertions de Chotin dans son *Histoire de Tournai.*

Fumière prétend que les peuples des Gaules étaient généralement gouvernés par des chefs électifs pris dans des familles privilégiées ; leurs gouvernements étaient aristocratiques, et la résidence ordinaire de l'élu-roi-nervien était la capitale momentanée de la confédération.

A l'époque de la conquête romaine, la bourgade de Bavay devait être peu importante et ce ne fut que sous le gouvernement romain que Bavay devint un centre de colonie, une ville considérable.

Quant à Tournai, autre bourgade nervienne dont il n'est rien dit dans les commentaires de César, elle ne fut qu'une petite ville sous le gouvernement romain, et ce gouvernement dura quatre siècles et demi dans la Belgique.

Et l'auteur termine sa dissertation par la citation d'un proverbe oriental rapporté par Volney, à propos de l'histoire conjecturale : « Qui croit beaucoup, beaucoup se trompe. » Cette citation s'applique surtout à ceux qui, procédant par assimilation, se sont bornés à décrire les mœurs des Germains et non celles des Nerviens et des autres peuplades occupant le sol belge.

Dans son travail intitulé : *Dissertation historique et critique sur l'origine, le gouvernement, la religion, la langue et les limites*

des Nerviens avant la conquête de César (Mémoires de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, tome 2, 1re série), l'abbé Amand ajoute différentes considérations à celles présentées par Fumière. Qu'était-ce, dit-il, que Bavay au temps de la conquête? Un amas de cabanes ou, si on veut, de maisons grossièrement bâties, entourées d'un fossé et d'une muraille à la gauloise. Si dans la suite elle devint une ville superbe, elle ne dut sa splendeur qu'aux soins des romains qui s'occupaient bien moins à bâtir de nouvelles villes, qu'à orner des villes anciennes. Et l'auteur dit avoir examiné pendant les années qu'il a passées à Bavay, toutes les antiquités, toutes les inscriptions, les médailles, les vases, les débris d'armes, les statues qui y ont été trouvées, et qu'il n'y a rien remarqué qui remontât au-delà de l'époque romaine.

Amand, sans oser assurer que Bavay fut la capitale des anciens Nerviens, admet ce titre à l'époque où elle fut embellie par les Romains. Il repousse la prétention élevée au siècle dernier par le Père Gondrand, jésuite, de ravir cette prééminence à Bavay pour faire de Tournai la capitale des Nerviens.

Au chapitre II de son travail, M. De Vlaminck expose ainsi la marche de César contre les Nerviens :

« A la suite d'une campagne vigoureusement conduite, César « était parvenu en fort peu de temps à étendre sa dénomination « sur les Rèmes, les Suessions, les Bellovaques et les Ambianes; « il lui restait à compléter et à consolider ses victoires par la « soumission des Nerviens et des autres clans du Nord de la « Gaule. A cet effet, il s'avança à la tête d'une armée forte de huit « légions, soutenue par de nombreux auxiliaires Gaulois et « Belges[1], et suivit probablement l'antique voie qui aboutit à « Cologne, et qui passe par Cambrai, Bavay, Binche, Gembloux; lorsque, après trois jours de marche sur le territoire « Nervien, il apprit par les prisonniers que la Sambre ne coulait « pas à plus de 10 milles de son camp, et que les Nerviens « étaient campés sur l'autre rive, avec les Atrébates et les Veromanduens, leurs alliés; qu'ils y attendaient les Aduatiques,

« déjà en route pour les rejoindre; enfin, que les femmes, les « enfants et les vieillards avaient trouvé asile dans des marais « et des estuaires inaccessibles[1].

« Sur cet avis, il se dirigea vers la Sambre, et bientôt s'en- « gagea en cet endroit une des batailles les plus mémorables « dont les annales de notre pays fassent mention. Les Belges, « conduits par Boduognat, roi des Nerviens, réussirent d'abord « à culbuter l'ennemi et à le rejeter au-delà de la rivière. Il y « eut même un instant de désarroi tel que la cavalerie trévire, « qui servait parmi les auxiliaires de César, croyant la bataille « perdue, lâcha pied et courut annoncer à sa cité le massacre « de l'armée romaine. Cependant, celle-ci prit bientôt l'offensive, « et ce fut au tour des Belges de plier. Bref, ils essuyèrent « une défaite si grave que la nation des Nerviens en fut presqu'a- « néantie. »

En ce qui concerne l'endroit précis où fut livré ce combat décisif, l'auteur, après discussion, rejette Hautmont ou Berlaimont que désignent certains historiens et paraît disposé à adopter le village de la Buissière près de Thuin, confirmant en cela l'opinion de M. Baert *(Mémoires sur les campagnes de César dans la Belgique)*.

M. De Vlaminck n'admet pas le système de M. Wauters qui place les Belges sur la rive gauche de la Sambre et qui fait arriver les Romains par la rive droite, non plus que la manière de voir de M. Gantier qui, à l'exemple de Des Roches, place le théâtre de la lutte à Presle, pensant lui aussi, que les Romains marchèrent du côté droit de la Sambre.

Dans une étude intitulée *Notre opinion sur la bataille de Presle* (Farcienne, 1872), M. J. Kaisin, repoussant l'assertion de ceux qui placent la fameuse bataille des Romains et des Ner-

[1] Contrairement aux historiens qui placent cet abri dans les environs de Malines ou de Termonde, tandis que d'autres le cherchent sur les bords de l'Helpe, de la Haine vers Mons ou de la Senne vers Bruxelles, l'auteur pense que les estuaires et les marais dont parle César étaient situés dans la Zélande ou à proximité.

viens à Hautmont, Jeumont et la Buissière, exprime la conviction que c'est bien à Presle que la susdite bataille a eu lieu. Cette opinion a été victorieusement réfutée par Z. PIÉRART, *Recherches historiques sur Maubeuge, son canton et les communes limitrophes*, pp. 110 et suiv. D'après lui, les auteurs qui ont placé à Presle le champ de la bataille livrée aux Nerviens par César, ont eu le tort de faire dériver *presle* de PRÆLIUM. Ce nom, qui est celui d'une quantité de communes, de hameaux et de campagnes, en France comme en Belgique, vient, au contraire, de PRATELLUM, en roman *préel*, *préelle*, *prael*, *praiel*, pré, prairie.

Piérart place le champ de bataille à Saint-Remi-mal-Bâti et environs, en face de Boussières (ouvrage cité, p. 107). Il fait remarquer que l'on écrivait, dans les anciens titres *Saint-Remi-mal-Battu* ou *mal-Battuth*[1], et se demande si ces derniers mots ne rappellent pas la célèbre bataille, *mala batualia?*[2] Enfin, il ajoute que l'on a découvert en cet endroit des débris d'armes et de vases d'origine romaine et des lignes considérables de tombeaux, les uns en maçonnerie grossière, sans autre ciment que du sable; les autres en grandes dalles de pierres calcaires posées sur champ. Le fond de ces tombeaux est pavé de carreaux triangulaires, autrement dits tuiles romaines. Cette dernière assertion ferait supposer que les Romains, vainqueurs, ont établi à Saint-Remy une station importante.

C'est, non loin de Saint-Remi-Malbâti, que Napoléon III, dans son *Histoire de Jules César* (Paris 1866), place le champ

[1] En voici quelques exemples : *Sanctus Remigius li Malbatus*, dans une charte de l'an 1181; *Sanctus Remigius le Mal Batuth*, id. 1189; *Sanctus Remigius le Mau Batut*, id. 1219. (DEVILLERS, *Description de cartulaires et de chartriers*, t. III, pp. 143, 145, 167 et 186. — DUVIVIER, *Recherches sur le Hainaut ancien*, pp. 194 et 650.— *Bulletins des séances du Cercle archéologique de Mons*, 2e série, pp. 143, 145, 167 et 186.)

[2] « *Battualia*, *batalia*; pugna, prælium; ital. *bataglia*, gall. *bataille.* » DUCANGE, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, édit. Firmin Didot, 1840; t. I, pp. 620 et 625.

« *Bataillœ*, munimenta urbium aut castrorum, ad quæ *bataillœ* seu prælia fieri solent..... vulgò *bailles.* » Idem, p. 620.

de bataille de la Sambre. « Les femmes, dit-il, et tous ceux « que leur âge rendait impropres au combat avaient été mis en « sûreté dans un lieu défendu par un marais et inaccessible à « une armée, sans doute à Mons. » Il ajoute : « César partit « d'Amiens, et arriva probablement à Bavay qu'on regarde « comme ayant été la principale ville des Nerviens. Là il apprit « par les prisonniers qu'il n'était plus qu'à dix milles (15 kilo- « mètres) de la Sambre et que l'ennemi l'attendait posté de « l'autre côté de la rivière. Il se trouvait ainsi sur la rive gauche « et les Nerviens étaient réunis sur la rive droite. »

Et l'auteur argumente de ce que si César était arrivé sur la rive droite de la Sambre comme on l'a prétendu, il aurait déjà rencontré cette rivière à Landrecies et n'aurait pas eu besoin d'apprendre, au troisième jour de marche, qu'il n'en était qu'à 15 kilomètres.

Voici, d'après Napoléon III, la position respective des combattants.

Les Centurions envoyés en reconnaissance avaient choisi pour l'établissement du camp les hauteurs de Neufmesnil. Celles de Boussières s'arrêtent à la Sambre par des escarpements assez prononcés, dont l'élévation varie entre cinq et quinze mètres, et, infranchissables près de Boussières, ces hauteurs peuvent être escaladées un peu plus bas, en face du Quesnoy.

Sur la rive droite, les hauteurs d'Hautmont qui font face à celles de Neufmesnil descendent de toutes parts en pentes douces et régulières jusqu'au niveau de la rivière. Elles étaient découvertes dans leur partie inférieure, sur une largeur d'environ deux cents pas romains (300 mètres) comptés à partir de la Sambre; puis commençaient les bois qui en recouvraient les parties supérieures. C'est dans ces bois profonds et touffus que les Belges se tenaient cachés. Ils s'y étaient rangés en ligne de combat : à droite, les Atrebates, au centre, les Véromanduens, à gauche, les Nerviens; ces derniers faisant face aux escarpements de la Sambre.

Sur la partie découverte, le long de la rivière, ils avaient

placé quelques postes de cavalerie. Joignez à tout cela que la Sambre en cet endroit, offrait peu de profondeur.

Quant au camp de Quintus Cicéron que des auteurs ont placé dans différentes localités, notamment à Mons, l'auteur de l'Histoire de César lui assigne comme position Charleroy, à cause de sa situation sur la Sambre, de son voisinage de la voie romaine d'Amiens à Tongres, et, comme l'exige le texte latin, de son éloignement à cinquante milles de cette dernière ville.

De la partie haute de Charleroy où le camp fut sans doute établi, dit-il, on commande la vallée de la Sambre et on découvre au loin vers l'ouest le pays par lequel César arrivait. Enfin la vallée de la Haine et le Mont-Sainte-Aldegonde, au-dessus du village de Carnières, répondent parfaitement au récit du combat où furent défaits les Gaulois.

Ce que l'on ne peut discuter ou nier, c'est le courage dont les Nerviens ont fait preuve dans les luttes qu'ils eurent à soutenir contre les Romains envahisseurs, et nous verrions avec plaisir s'élever en Hainaut un monument rappelant la défense héroïque des Nerviens commandés par leur chef intrépide Boduognat.

Jules DECLÈVE.

DESSINS DES CHATEAUX DU TOURNAISIS

RECUEILLIS PAR ANTOINE SANDERUS

AU XVIIe SIÈCLE.

La bibliothèque royale de Bruxelles, section des manuscrits, possède un volume in folio (manuscrit, n° 16,823), intitulé : *Icones urbium, villarum, castellorum et cœnobiorum Gallo-Flandriæ, quæ tertia pars est Flandriæ illustratæ Antonii Sanderi.* C'est un recueil de 83 dessins, représentant des plans et des vues de villes, de villages, de châteaux et d'abbayes de la Flandre française, de Tournai et du Tournaisis.

La bibliothèque de la ville de Tournai, de son côté, conserve deux manuscrits (n°s 183 et 184) qui se rapportent à ce recueil. Le premier est le manuscrit autographe, composé de feuillets détachés et contenu dans un porte-feuille sur lequel on lit : *Projet d'histoire de Tournay par Antoine Sanderus*; et le second est une copie du précédent, faite au XVIIIe siècle et ayant pour titre : *Antonii Sanderi presbyteri rerum tornacensium libri.* Cette histoire est donc une partie de l'œuvre pour laquelle les dessins ont été recueillis.

Dès 1830, ces manuscrits et ces dessins ont été signalés à l'Académie des sciences et belles lettres de Bruxelles. La bibliothèque royale a obtenu plus tard une copie du manuscrit de Tournai pour la réunir à son recueil de dessins, et la bibliothèque de la ville de Tournai a reçu une copie des dessins de la bibliothèque royale pour la joindre à l'autographe.

Nous résumerons ce qu'on a écrit sur cette double production historique et artistique[1].

[1] PAQUOT, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*, . XVI, p. 364-393. — DE REIFFENBERG, *Nouvelles archives historiques*

Paquot mentionne 42 ouvrages imprimés de Sanderus, dont les deux principaux sont la *Flandria illustrata* et la *Chorographia sacra Brabantiæ*, et il rapporte qu'en 1627 Sanderus avait promis la publication de 40 autres œuvres. Au nombre de celles-ci se trouvaient les deux suivantes : 1° *Tornacum ac Tornacesium , sive chorographica ejusdem urbis ac ditionis descriptio. Ad ordines ejus ditionis, cum imaginibus*, et 2° *Schediasmata chorographica Flandriæ-Gallicanæ*, autrement : *Gallo-Flandria , sive urbium Insulæ, Duaci et Orchiaci descriptio; cum territoriis ad eas spectantibus*, avec des estampes.

Ces deux œuvres devaient former le troisième volume de la *Flandria illustrata*, et même Sanderus avait préparé des matériaux d'un quatrième volume, qui aurait traité de l'histoire de la ville et de l'évêché de Térouanne ainsi que de l'abbaye de Saint-Bertin, à Saint-Omer. Pour son troisième volume, il écrivit le travail considérable (838 pages manuscrites in folio) en quatre livres sur la ville et l'évêché de Tournai, et il fit dessiner des cartes géographiques, des plans de villes et des vues d'édifices publics, d'abbayes et de châteaux tant de Tournai et du Tournaisis que de la Frandre française.

des Pays-Bas. Bruxelles, Demat, 1830, t. v, p. 268-276. (Notice sur deux manuscrits récemment découverts à la bibliothèque de Tournay, par B.-C. Dumortier, de l'académie des sciences et belles lettres). — *Messager des sciences et des arts*. 1834, 2e série, t. II, p. 53-63. (A. VOISIN, *Icones urbium, villarum, castellorum et cœnobiorum Gallo-Flandriæ, quæ tertia pars est Flandriæ illustratæ Ant. Sanderi*. Fol. atlant). — *Nouveaux analectes ou documents inédits pour servir à l'histoire des faits, des mœurs et de la littérature, recueillis et annotés par M.* LEGLAY. (Extrait des *Mémoires de la société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille* et du *Bulletin de la commission historique du Nord.*) Paris, Techener, 1852, p. 89. *Rapport sur quelques planches gravées du Flandria illustrata de Sanderus.* — SCHAYES, Autographes de Sanderus, etc. Bulletin du bibliophile belge, t. Ier, p. 285. — WARNKŒNIG, *Histoire de la Flandre,* Gand, 1835, t. Ier, p. 98-99.

— Antoine Sanderus, appartenant à la famille gantoise des Sersanders, naquit à Anvers en septembre 1586 et mourut à l'abbaye d'Affligem en Brabant, le 16 janvier 1664. Il publia en 1641 et 1644 sa Flandre flamingante en deux volumes in folio, et en 1659 sa chorographie sacrée du Brabant.

D'après la table des matières, placée en tête du manuscrit, cet ouvrage aurait compris six livres subdivisés en trente-sept chapitres. Les quatre premiers livres s'occupaient de Tournai; le cinquième était ainsi composé : « *Cap.* I. — *Tornacesium seu ditio Tornacensis*; *cap.* II. — *Pagi, vicique in Tornacesio quos inter Helchinium, Rumæ, Calonna, Wesium et alii; cap.* III. — *Carthusia montis S. Andreæ; cap.* IV. — *Abbatia S. Amandi ad Elnonam et Scarpum; cap.* V. — *Mauritania* (Mortaigne); *cap.* VI. — *Abbatia S*ti *Martini, vulgo* Chasteau-l'abbaïe. Enfin le sixième livre devait présenter l'histoire des abbayes d'Anchin, d'Hasnon et de Vicogne.

Les livres cinquième et sixième nous manquent. Peut-être ont-ils été égarés? Il est toutefois probable qu'ils n'ont pas été composés, car les quatre livres traitant de Tournai, commencés en 1643, n'ont été achevés qu'en 1662; et comme Sanderus est mort en 1664, on peut croire que ces livres V et VI ne furent que projetés. Néanmoins pour accompagner son texte, il avait fait exécuter un nombre considérable de dessins coloriés, représentant des abbayes, des châteaux et des monuments publics, et lever des cartes topographiques et des plans de villes. Dès 1646, il les avait envoyés à Amsterdam, à Jean Blaeu, qui avait imprimé les deux premiers volumes de la *Flandria illustrata*, avec l'indication au titre de « *Coloniæ Agrippinæ, Apud Corn. ab Egmond,* » mais, en 1651, cet éditeur s'excusa de ne pouvoir publier ce troisième volume, à cause des nombreuses occupations que lui donnaient les publications du Grand Atlas et du Grand théâtre des villes des Pays-Bas; d'ailleurs il n'avait pas eu un grand débit des deux premiers volumes de la Flandre. Sanderus qui avait dépensé son avoir pour l'impression de ses deux vastes ouvrages, dut renoncer à sa Flandre française. Il fut dès lors dans une position gênée, car six ans avant de recevoir un asile hospitalier à l'abbaye d'Afflighem, il avait sacrifié une partie de sa bibliothèque. Jean Blaeu avait aussi reçu le manuscrit *Tornacum*, car dans l'Atlas publié par lui, la notice relative à Tournai en est évidemment extraite, et on y trouve les serments prêtés à l'occasion de l'inauguration de Philippe II;

et le texte qui les accompagne, se trouve mot à mot aux pages 98 et 99 du manuscrit autographe. Ce manuscrit aura sans doute été renvoyé en Belgique par Jean Blaeu; mais on ne sait comment il sera parvenu à la bibliothèque de Tournai. On l'y découvrit vers la fin de 1829, sous un escalier de la bibliothèque du chapitre de cette ville.

Quant au recueil de dessins de la Flandre française, comme l'imprimerie et la librairie de Blaeu avaient été incendiées en 1672, on supposait qu'il avait alors été brulé; mais il avait heureusement échappé; et cent ans après, il faisait partie de la bibliothèque de Jean Bisschop, dont la vente eut lieu à Rotterdam, le 5 et le 6 juin 1771. Le bibliophile hollandais Gérard Meerman en fit l'acquisition pour la somme de 137 florins.

Charles Van Hulthem vit ce volume en la possession de Meerman, à La Haye, au mois de mars 1822; et après la mort de ce dernier, à la vente de ses livres, en juin 1824, Van Hulthem en fit l'achat au prix de 27 florins, et conserva ainsi cette précieuse collection à la Belgique. Il en appréciait tellement la valeur que, tandis qu'il expédiait par la messagerie les livres achetés à cette vente, il fit voyager à ses côtés, dans la diligence, les dessins de Sanderus. Dans une note inscrite sur ce cher volume (nº 16,823) et datée du 12 mars 1827, Van Hulthem raconte les vicissitudes de ces dessins et ajoute que « les deux tiers des abbayes, châ« teaux et monuments ont disparu depuis le XVIIe siècle; et les « dessins ou les plans n'existent plus que dans cet ouvrage. » On trouve aussi à la fin du volume des vues qui devaient servir à un supplément de la Flandre flamande.

En 1834, après la mort de Van Hulthem, Auguste Voisin publia une notice intéressante sur le même recueil, qu'on croyait détruit ou enlevé depuis 1830. Van Hulthem occupait à Bruxelles, une maison située rue Royale, nº 34, à l'angle de la Montagne du Parc, et il y avait une grande partie de sa bibliothèque. Pendant les journées de septembre, cette habitation fut envahie par les volontaires qui attaquaient dans le Parc l'armée hollandaise et qui firent des cartouches avec les petits volumes et des barricades avec les gros livres qui leur tombaient sous la main. En

même temps disparurent des manuscrits précieux, emportés par d'autres individus que les combattants du Parc.

Voisin donne la nomenclature des dessins du recueil qui nous occupe. Aucun texte n'accompagne ce recueil. Seulement on lit en haut de chaque dessin l'indication du monument, écrite, semble-t-il, de la main de Sanderus. La même légende se trouve répétée au-dessous, mais d'une écriture plus moderne et plus nette. Sanderus s'était proposé d'emprunter à l'ouvrage de Buzelin[1] les renseignements que chaque monument comportait et d'y ajouter des suppléments. Voisin émettait alors l'avis de réunir le manuscrit de Tournai aux dessins de la bibliothèque Van Hulthem, de manière à obtenir une belle et intéressante description de Tournai tel qu'il était vers 1650. Il rappelait que le manuscrit *Tornacum* avait été présenté en avril 1830 à l'académie de Bruxelles et que le baron de Reiffenberg avait été chargé d'en faire un rapport.

La bibliothèque Van Hulthem fut bientôt après acquise par l'État, et forma un des principaux fonds de la bibliothèque royale de Bruxelles. On donna suite à l'idée de A. Voisin. Une copie de l'autographe de Sanderus fut faite en 1839, par M. Deflinne-Mabille, bibliothécaire de la ville de Tournai, en un volume grand *in folio* de 838 pages ; et ce manuscrit porte sur la feuille de garde : « Offert par la régence de la ville de Tournay en échange « de la copie des dessins que Sanderus avait recueillis pour cet « ouvrage. — Le 16 février 1840. » Il est porté au catalogue sous le n° 18,284.

C'est ainsi que la bibliothèque royale a complété ses *Icones Gallo-Flandriæ* par la copie du manuscrit de Tournai, n° 183, et qu'à son tour la bibliothèque communale de Tournai a joint une copie des *Icones*, n° 16,823, à son autographe[2].

[1] *Gallo-Flandria sacra et profana auctore Joanne Buzelino Cameracensi.* Duaci, Wyon, 1624, un volume in folio. — *Annales Gallo-Flandriæ auctore Joanne Buzelino Cameracensi.* Duaci, Wyon, 1624, un volume in folio.

[2] Le Dr Am. Wilbaux, *Catalogue de la bibliothèque de la ville de Tournai.* Tournai, 1860, t. Ier, pp. 86-87.

On ne connaît pas l'artiste qui a exécuté ces dessins. Ces vues sont prises à vol d'oiseau et en perspective linéaire. Les bâtiments sont enluminés en teintes plates, de sorte que le dessinateur a laissé au graveur le soin d'y ajouter des ombres. Il est vraisemblable que Sanderus a fait procéder de la même manière pour les 329 planches qui accompagnent les deux premiers volumes de sa *Flandria illustrata*, car trente-huit de celles-ci sont signées *Vedastus du Pouich*, qui se qualifie *géomètre;* et c'est sur le travail de cet arpenteur que le graveur Henri Hond, le jeune, a exécuté des planches sur cuivre. Ces planches sont beaucoup plus petites que les dessins de la *Gallo-Flandria*, mais Hond aura sans doute réduit les vues qui lui étaient données : il les aura ombrées et leur aura donné ainsi un relief et un caractère plus pittoresque que ne présentent nos *Icones*.

Nous nous bornerons à donner ici les titres[1] des seize dessins de châteaux du Tournaisis pour la partie restée à la Belgique. Nous transcrivons les indications placées sur chacun d'eux.

N° 23. *Prœtorium de Seoyr, in parœchiâ de Froyenne.*

N° 24. *Castrum de Templeuve lez Dossemer, gentis nobiliss. de Gantois in castellaniâ Insulensi.*

N° 29. *Prœtorium de Merlain, viri nobilis Joannis Francisci d'Oultreman, equitis, Toparchœ de Chaslelet, et Joannœ de Fourmanoir, conjugum, in parœciâ de Jolain.*

N° 30. *Castrum de Warcoing.*

N° 33. *Arx de Estainbourg.*

N° 34. *Prœtorium de Moroy, in parœciâ de St-Legier.*

N° 38. *Prœtorium illustris viri Domini Baronis de Chin.*

N° 39. *Florival, in parœciâ de Chin*[2].

[1] Ces châteaux sont désignés par les mots *castrum, prœtorium* ou *arx*. Sans attacher une signification exclusive à chacune de ces expressions, nous croyons toutefois qu'on entendait par *castrum* la résidence du seigneur, par *prœtorium*, le siége de la justice seigneuriale, et par *arx*, la forteresse de la seigneurie.

[2] La vue du château de *Florival* a été publiée avec une notice sur ce manoir par M. le vicaire général Voisin, au tome x, p. 78-84, des *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*. 1865. — Voir aussi le compte rendu de la séance publique de la commission royale

N° 41. *Domus de Lassus, in parœciâ de Chin.*

N° 42. *Het casteel van Bruwel of Bruyelle. — Arx viri illustris Jacobi Denbien, dicti de Kestergat, toparchœ de la Bruyelle et Loysœ Triest, conjugum.*

N° 44. *Arx de Pecques, comitis Hoogstratani.*

N° 45. *Prœtorium d'Esquelmes.*

N° 46. *Prœtorium de Bettegnies, in parœciâ de Templeuve, Domini de Esquelmes è gente Bernardiâ.*

N° 47. *Arx de Lannoy, in parochiâ de Hollaing, viri nobilis Simonis des Enffans, scutiferi.*

N° 60. *Castrum de Calonne, peculium Abbatis S*[ti] *Martini Tornacensis.*

N° 61. *Arx La Plaigne.*

Les autres dessins ont pour objet d'abord un portrait de Sanderus, ensuite deux cartes: l'une de la Flandre française (Lille, Douai, Orchies), de Tournai et du Tournaisis et l'autre du diocèse de Tournai; enfin un grand nombre de monuments publics, de châteaux-forts et de maisons de campagne de cette contrée. Nous devons une mention spéciale à des vues remarquables des abbayes de Saint-Amand, d'Hasnon et de Vicogne, situées dans le Hainaut français.

F. HACHEZ.

---

des monuments, du 19 janvier 1865, p. 45. — Quelques autres dessins de ce recueil ont été publiés dans les mémoires de diverses sociétés littéraires du nord de la France.

SCEAU ÉCHEVINAL

DE MONTIGNIES-LE-TILLEUL.



Autrefois village du pays de Liége, Montignies-le-Tilleul fait aujourd'hui partie de la province de Hainaut et du canton de Fontaine-l'Évêque. La forme orthographique de son nom s'est sensiblement altérée dans les temps modernes. On écrivait jadis *Montigny-le-Tigneux* [1]: ce qui était conforme aux anciennes chartes. On trouve des mentions de la communauté de *Montegni* ou *Montigny le Tigneus*, dans des chartes de l'abbaye d'Alne, de l'année 1277 [2].

Le sceau dont nous publions le dessin, porte simplement S. MONTIGNI. TIGNEVX. Ce sceau, dont la matrice en cuivre est conservée à la maison communale, servait à sceller les actes qui se passaient devant les mayeur et échevins de la localité. On y remarque un griffon tenant un écu dans lequel est un monogramme surmonté d'un arbre.

[1] Oudiette, *Dictionnaire géographique des treize départemens qui composaient les Pays-Bas autrichiens, le pays de Liége*, etc., première partie, p. 211. — Grandgagnage, *Vocabulaire des anciens noms de lieux de la Belgique orientale*, p. 49.

[2] *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. IV, pp. 256-257, et t. IX, pp. 239-242. — Devillers, *Description de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. I, pp. 42-43, et t. V, pp. 20-23.

La dénomination de *Montignies-le-Tigneux* distinguait cette localité des autres Montignies. D'après Chotin, le sobriquet *le Tigneux* signifie « scabieux, pourri, humide, en un mot *dans* « *l'eau*[1]. » Mais nous pensons que le qualificatif *tigneux* vient du latin *tignum*, bois de charpente, et que Montignies-le-Tigneux devait son surnom aux bois qui l'entouraient.

Le sceau moderne de la commune est une reproduction peu correcte de l'ancien. Il a pour légende : MONTIGNY LE TILLEUL HAINAUT.

LÉOP. D.

---

[1] *Études étymologiques et archéologiques sur les noms des villes, bourgs, villages, etc., du Hainaut*, p. 171. — CHOTIN a confondu cette localité avec Montignies-lez-Lens, en rappelant que *Montinium* est cité dans l'acte de fondation de l'abbaye de Saint-Denis-en-Broqueroie, en 1081. Voy. DUVIVIER, *Recherches sur le Hainaut ancien*, p. 404.

NOTICE

SUR UN

JETON TROUVÉ A BELŒIL.



Un de nos collègues, M. Nestor Haubourdin, de Stambruges, a acquis récemment le curieux jeton dont nous publions aujourd'hui le dessin. Ce jeton a été trouvé au hameau des Eschasseries, à Belœil. En examinant sa légende, on est tenté de croire qu'il rappelle le souvenir de saint Ignace, et qu'il a pu être exécuté pour une corporation ouvrière, sous le patronage de ce saint. Le jeton qui nous occupe n'est pas une pièce moulée ou frappée; il a été gravé au trait, par un artiste d'un certain talent. L'avers offre la représentation d'un personnage revêtu d'un habit très court, coiffé d'un chapeau, et portant sur l'épaule gauche une hache de bucheron ; vers le bas est cette inscription S IG. Au revers on voit la représentation d'une hache, tra-

versée par une scie ; du même côté on lit le millésime 1673, et plus bas le chiffre 3. L'entourage est en feuilles de chêne ou d'acanthe comme celui de l'avers.

Le chiffre placé au bas du revers, était probablement spécial à chacun des membres de la corporation dont il s'agit.

Le hameau des Eschasseries a toujours été habité par des scieurs de long. Rien ne s'oppose donc à attribuer le jeton dont il s'agit au patron de ces artisans.

Les documents traitant des corps de métiers ou corporations sont fort rares, surtout pour les simples villages. C'est donc une bonne fortune que de découvrir un indice qui pourra nous mettre sur les traces d'une association inconnue jusqu'ici.

Nous ne faisons qu'émettre notre opinion sur la signification de ce curieux jeton, car il y a des difficultés qui viennent surgir pour décrire exactement la pièce dont il s'agit.

Théodore BERNIER.

UNE CHARTE

DU

COMTE DE HAINAUT GUILLAUME I.

Documents pour servir à l'Histoire du Rœulx.

A l'occasion de mes recherches archéologiques sur le village de Houdeng, j'ai eu la bonne fortune de découvrir et de sauver d'une destruction quasi certaine plusieurs fardes d'anciens documents, la plupart originaux ou authentiques, offrant le plus vif intérêt pour l'histoire de cette localité et pour celle de la ville du Rœulx.

Les précieux manuscrits si heureusement retrouvés ont fait partie des titres produits au Conseil souverain du Hainaut par François-Marie le Danois, marquis de Cernay, seigneur de Houdeng-Aimeries, lors du procès que ce personnage dut soutenir en 1722 contre le duc de Croy, qui lui contestait la seigneurie principale sur Houdeng.

Les plus importantes de ces pièces sont deux *Comptes de la seigneurie de Houdeng-Aimeries* pour 1682-1684 et 1684-1685, un *Mémoire pour prouver la haute justice de la ville, terre et seigneurie de Houdeng, maréchalat héréditaire du Hainaut;* enfin les copies, dûment collationnées à leur original, des trois chartes ci-après :

Donation de la terre et pairie du Rœulx par Guillaume dit le Bon à Eustache VI du Rœulx et Fastré son frère (1322).

Donation à Thierry de Walcourt, par le comte Guillaume II, des droits que ce dernier possédait à Houdeng (1340).

Vente de la seigneurie de Houdeng par Jacques d'Abcoude de Gaesbeek à Nicolas Rollin, chancelier de Bourgogne (1441).

J'ai publié les deux dernières de ces pièces dans un récent travail[1]. La première mérite de figurer aux *Annales* du Cercle, en raison de sa valeur historique. La voici textuellement :

Le comte d'Haynau donne à Wistache du Rœux et Fastré son frère la terre du Rœux pour le cours de leur vie seulement. Copie d'une lettre très ancienne et difficille.

(25 juin 1322.)

« Nous Guillaume, cuens de Haynau, de Hollande, de Zélande, et sire de Frise, faisons scauoir à tous chiaus qui ces présentes lettres uerront et orront que nous, en la présence et ou tesmoing de Gérard, seigneur de Jauce et de Baudour, et de Gérard, seigneur de Ville, nos homes de fief de pairie, et de nos autres homes de fief cy-après nommez, qui pour chou spécialement y furent appellez à loi, assauoir : Godefroid, seigneur de Naast, Michel de Ligne, seigneur dou Pontoit, Thieri dou Chastel(er), no baillieu de Haynau, Gérard, seigneur de Pottes, chevalier, maître Jean de Florence, prévost del église de Soignies, maître Fleuru del Jodoncq, chanoine del église Notre-Dame de Cambray, maître Jean Henier, Jaquemont de Maubeuge, canonne des églises de Mons et de Péronne, Jean Bernière, prouvost de Walenchienne, et Jean de Tournay, no recheveur de nos mortemains, donnasmes et octroyâmes, donnons et octroyons à noble homme Wistasse et Fastré dou Rœux son frère, chevalier, à tenir de nous en fief, en homage de pairie, pour tout le cours de leur deux vies et dou sourvivant diaus deus, tous les humiers et tous les prouffits, les droictures et les revenues entirement de le maison de le ville et de tous les fiefs entièrement dou Rœux et de toutes les apertenances et appendances, en ville, en tières, en prets, en bois, en cense, en disme, en

[1] *Les villages de Houdeng, Gœgnies et Strépy, depuis leur origine jusqu'à nos jours*, pp. 18 et 20-22. Mons, Hector Manceaux, 1875. In-8°.

tiérage, en moulins, en tordoir à vain, en homages, en mortemains, en sierfs, en ancille, en siervis, en relief, en entrée, en issues, en loix, en amendes, en viscomté, en seigneuries et justice, et en toutes autres coses, droictures et revenues qui audit fief dou Ruelz appertiennent et doibvent apertenir; lesquelles humieres, prouffit, droicture et revenues doudit fief dou Rue et des apertenances nous, en le présence de nos hommes de fiefs de parie et de nos autres hommes de fief devant nommez, reportâmes as devant nommez Wistasse et Fastré en mains et leur quittâmes une fie, seconde et tierce, et les mismes ens bien et à loy, à tenir, lever, possesser et emporter paisieulement de nous en fief et en hommage de pairrie, tant et si longuement comme lesdis Wistasses et Fastrés aront vie ens ès cors et li derrains vivans diaus deux, et sitôt tout ly humier, le prouffit, les droitures et les revenues dou tout le fief entièrement dou Ruez devant dit seront reskéus et revenus à nous ou à nos hoirs, si de nous étoit défaillit. Et pour chou, nous semonsîmes et conjurasmes Gérard, seigneur de Jauce et de Baudour dessusdit, qu'il nous desist, par loy et par jugement, si lesdits Wistasse et Fastreit dou Ruez avoient bien et à loy en leurs mains tous les humiers, les fruits et les pourfits, les droitures et les revenues de tout ledit fief dou Ruez entièrement, et des apertenances et apendances, tout le cours de leur deux vies et dou sourvivans en la manière que est dit. Lequel Gérard, seigneur de Jauce et de Baudour, conseilliés doudit Gérard, seigneur de Ville, et de nos autres homes de fief devant nomeis, dit par loy et par jugement ke lesdis Wistasses et Fastreis les avoient bien et en leur mains et à loy, tout le cours de leur deux vies et dou dairain vivant, si comme deuant est dit. De ce jugement l'ensuivirent paisieulement Gérars, sires de Ville, et nos autres hommes de fief deuant nomez. Chou fait, nous, en le présence et tesmoins de nos hommes de fief de pairie et nos autres hommes de fief dessus nommez ki pour chou spécialement y furent de rekief appellez, en reschusmes les devantdits Wistasses et Fastreis à hommes de fief de pairie bien et suffisamment tout le cours

de leur deux vies et dou derrain vivans diaus deux. Après ces dons et ces coses ainsy faittes et à loy, nous, en le présence et tesmoins de nos hommes de fief devant nommez qui pour chou spécialement y furent appellez, donnasmes, octroyames, donnons et octroyons à Wistasse dou Rues et Fastré sen frère, chevalier, à tenir de nous en fief et homages tous les humieres, prouffits et droitures, et les revenues des castiaux, des villes et tierres de tous les fiefs entirement de Morlanwèz, de Monstroeul, de Trit, de Maing et de touttes les apertenances et dépendanches, en villes et tierres, en prez, en bos, en euwes, en cens, en rentes, en dismes, en tierrages, en moulins, en stordoir, en four à ban, en hommages, en mortemains, en service, en relief ès issues, en entrée, en tourbière, en cauchies, en aulnois, en seignourie, en justice et en toute autre cause, droitures et revenues, quelconques elles soyent ou puissent être, comment c'on les puisse ne face appellier, et appertiennent et appertenir peuvent et doibvent as castiaux, as villes, as terres, ès tous les fiefs devantdis. Lesquels humieres et pourfit, droitures et revenues de tous les fiefs devant nommez, nous, en le présence et en tesmoing de nos homes de fief dessusdit qui pour chou spécialement y furent de requief appelliez, reportâmes ès mains des dessusdis Wistache et Fastré dou Rue, et leur quittâmes bien et à loy, à tenir et possesser paisieulement de nous en fief et en homage en un seul fief, tant et si longtemps come ils aront et li derrains vivans diaux les vies ens ès cors ; et sitôt que li devant nomé Wistasse et Fastré aront ambedoy[1] aleit de vie à mort, si tôt tout ly humière et ly proffit, les droitures et les revenues de tous fiefs entirement devantdit seront eskéus et revenus à nous ou à nos hoirs si de nous étoit défaillit. Et tout chou fait, nous semonsîmes et conjurâmes nos chers et foyables Godefroid, seigneur de Naast et de Brognie devant nommé, qu'il nous desist par loy et par jugement se ledit Wistasse dou Ruez et Fastré sen frère avoient bien en leur main et à loy les humières et les profits, les droitures et revenues de tout les fiefs entirement devant

[1] *Ambedoy*, l'un et l'autre, tous les deux; de *ambo* et *duo*.

dis à tenir de nous en fief, en homage en un seul fief, tout le cours de leur deux vies et dou dairrain vivans, si come dit est; lequel sire de Nast, conseiller de ses pairs, dit par loy et par jugement que ledit Wistasse et Fastré les avoient bien en leur main et à loy tout le cours de leur deux vies et dou dairain vivans, en le manière devant ditte. De ce jugement l'ensuïèrent paisieulement nos hommes de fief devant nomez. Chou fait, en le présence et ou tesmoing de nous hommes de fief deseure nommez, ki pour chou spécialement y fusmes de requief appellez, en recheusmes li dessusdis Wistasse et Fastré à homaige en un seul fief bien et souffisamment. Et pour chou que ce soit ferme cose, estable et bien tenue, nous avons ces présentes lettres saiellées de no sayel, et requérons à nos hommes de fiefs devant nommés qui sayauls ont et requis en seront, k'il à devant dit Wistasse et Fastré veuillent de ces coses devant dittes donner leurs lettres sayellées de leurs sayaux, en témoignage de vériteit. Ce fut fait bien et à loy en notre chambre de notre Sal à Valencienne, l'an de grâce Notre-Seigneur mil trois cent vingt et deux, lendemain dou jour saint Jean-Baptiste ou mois de geskerech[1]. »

—

A la suite de cette charte est copiée la vente de la seigneurie de Houdeng à Nicolas Rollin, seigneur d'Aimeries-lez-Berlaimont. Cet ensemble est clôturé par le visa des hommes de fief et des échevins de Valenciennes, afin de revêtir ces copies de l'authenticité nécessaire aux écrits à produire en justice :

« Collationné à son originale par les sousignez hommes de fief de Haynau et la trouvé conforme à la lettre en parchemin où est plusieurs scellés ès cire verde et un en rouge, laquelle a été administrée par la Dame Talma pour être retirée ce 3e août 1679. *(Signé :)* R. Caupain, Lescourgen.

« Les sieurs échevins et greffier de la ville de Valenchienne ayans collationné la présente copie à son original l'ont trouvé con-

[1] *Geskerech*, juin.

forme à icelui ; en foy de quoy, y a été aposé le seel aux causes de lad. ville, ce 9 novembre 1680. (*Signé* :) Dussent, Leclerc. »

—

Il est regrettable que le copiste n'ait pas rigoureusement reproduit l'orthographe de la charte originale, dont il semble même avoir défiguré légèrement le texte en plusieurs endroits. Je crois néanmoins utile de publier ce document tel qu'il nous est parvenu, parceque l'instrument primitif, autrefois déposé à Valenciennes, est ainsi perdu pour la Belgique, si toutefois même il n'est pas anéanti.

La charte ci-dessus transcrite avait été précédée d'une autre, passée aussi en la salle de Valenciennes et à la même date, *lendemain dou jour St Jean-Baptiste, en geskerech 1322.* Aux termes de ce premier acte, que le comte Joseph de St-Genois analyse dans ses Monuments anciens, les deux frères *Wistasse* et *Fastré dou Rues* avaient vendu au comte de Hainaut *la maisou et ville dou Rues,* tenue en fief et pairie du comté de Hainaut avec haute et basse justice, appartenances et dépendances, sans y rien réserver que la maison et ville de Trivières. En vertu du deuxième acte — dont nous avons reproduit le texte — le suzerain du Hainaut abandonnait à ses cousins du Rœulx l'usufruit viager des fiefs qu'ils venaient de lui vendre[1].

Fastré du Rœulx trépassa le 21 mai 1331. Eustache mourut à Louvain le 22 avril, mardi de Pâques 1337. Les deux frères

[1] M. Devillers a publié dans le tome III, pp. 114, note 1, et 116 note 1, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg,* deux chartes de la même date. Par la première, le comte Guillaume accorde à Eustache et à Fastré du Rœulx les draps pour eux et un compagnon chacun, tels qu'on les donnait aux chevaliers, le repaire, l'aller et le venir, et la bouche à cour à l'hôtel, avec quatre chevaux chacun toutes les fois qu'il leur plaira y venir. Par la seconde, il leur confère la terre de Mirwart, pour en jouir viagèrement.

furent inhumés sous la même dalle funéraire, dans le chœur de l'église abbatiale de St-Feuillien[1] près du Rœulx.

Après leur mort, la terre du Rœulx fit retour à la couronne de Hainaut. La comtesse Jacqueline de Bavière l'en détacha le 1er avril 1432 (1433, nouveau style). Elle en fit don à la famille de Croy, qui la possède encore aujourd'hui.

JULES MONOYER.

---

[1] MONOYER et BERNIER. *Inscriptions funéraires et monumentales du canton du Rœulx.* Mons, Manceaux, 1872. — Voir sous le n° 276 de très curieux détails originaux sur les funérailles du dernier des sires du Rœulx de la maison de Hainaut.

SCEAU

DE LA

MAISON DE SAINT-LADRE

A MONS.

La maison des lépreux de Mons, connue sous les divers noms de *maladrerie de Saint-Ladre*, *hôpital Saint-Ladre*, *grande maison* ou *bonne maison de Saint-Ladre* ou de *Saint-Lazare*[1], était anciennement un lieu d'épreuves où les magistrats d'autres localités du Hainaut faisaient conduire les personnes « suspicionnées du mal de lèpre ». Là, sur un petit banc ou pont de pierre destiné à cet usage[2], elles étaient « regardées, tastées et examinées » par le maître de l'hôpital, les confrères lépreux, les docteurs en médecine ou chirurgiens, en présence d'un délégué de l'échevinage de Mons. Une attestation scellée du sceau de la bonne maison constatait si la personne présentée à l'épreuve portait quelques traces de la terrible maladie du moyen-âge ou si elle était « saine et nette suffisamment pour aller converser entre ses frères et sœurs chrétiens[3]. »

[1] Outre la bonne maison Saint-Ladre, la ville de Mons possédait un autre refuge destiné surtout aux lépreux étrangers; c'était la *maison du Haultsart*, hors la porte d'Havré, vers l'emplacement de la Courtille. Cet établissement, d'ailleurs fort peu important, est cité dès le commencement du XV[e] siècle.

[2] VINCHANT, *Annales du pays et comté de Hainaut*, éd. des bibliophiles, t. II, p. 308.

[3] Les termes que nous reproduisons entre guillemets étaient habituellement employés dans les épreuves dont nous parlons.

C'est à un certificat semblable que nous devons d'avoir retrouvé le sceau de cette institution, l'une des plus anciennes et à coup sûr l'une des plus intéressantes de notre cité. Une empreinte en cire verte, la seule peut-être encore subsistante, est appendue à une lettre datée du 7 janvier 1560 (n. st. 1561), constatant l'existence de la lèpre sur la personne de Simon de Hausin, demeurant à Maubeuge[1]. Cet acte a été découvert par notre zélé et infatigable collègue, M. Théodore Bernier, d'Angre, dans le classement des archives communales de la ville de Beaumont. La vignette ci-contre, exécutée par M. Van Peteghem, reproduit le dessin de ce sceau aussi exactement que possible; l'imperfection de l'empreinte et l'action du temps ne permettent pas d'en apercevoir tous les détails et de lire entièrement l'inscription qu'il portait.



Ce petit monument sigillographique, d'un diamètre d'environ 0m038, est exécuté dans le style ogival. Selon toute apparence, il date de la fin du XIVe siècle ou tout au plus tard de la première moitié du siècle suivant; c'est du moins l'époque que semblent assigner à sa confection la manière du dessin, la facture des ornements et la forme gothique des lettres qui forment la légende. Il est d'ailleurs rond comme presque tous les sceaux de corporations civiles du moyen-âge et des XIVe et XVe siècles en particulier[2].

Dans un cadre restreint, l'artiste *entailleur* a su retracer toute une petite scène qui ne manque pas d'expression et d'heureux symbolisme. Au centre, se dresse un arbre que l'on reconnaît

[1] Les archives de l'État, à Mons, possèdent d'autres attestations semblables, mais presque toutes dépourvues de leurs sceaux.

[2] Vers cette époque, on remarque au contraire que la plupart des sceaux de corporations religieuses affectent la forme ellipso-ogivale.

facilement pour un chêne à son tronc strié longitudinalement, à ses branches tortueuses et dégarnies par le bas, au feuillage touffu et en forme de parasol qui le couronne ; selon l'usage du moyen-âge, tout de convention, il est entouré d'une sorte de banderolle flottante. En dessous de cet arbre, à droite, on aperçoit un personnage assis, vêtu d'un grand manteau ou houppelande et couvert d'un chaperon à larges bords ; il agite de la main gauche un objet long qu'il est assez difficile de reconnaître. C'est un homme âgé ou malade ; sa face ridée et anguleuse, ses longs cheveux et sa grande barbe le dénotent assez ; son attitude marque la méditation, sinon la tristesse ou la honte.

A gauche de l'arbre, on distingue une sorte de construction féodale, percée d'une porte avec herse, cantonnée de deux tourelles, et par-delà l'extrémité d'un donjon. Enfin, le champ de cette scène est parsemé d'ornements où l'on peut voir soit des branches d'arbres soit des arabesques. Quant à la légende placée autour de ce sujet, nous n'avons pu y retrouver que les fragments des mots suivants :

S. d . . . . oeues. de. le. maison . . . . re de. Mons. en . . . nnau, qu'il faut sans doute compléter et lire de cette façon[1] : *S. des. esproeves. de. le. maison. Saint. Ladre. de. Mons. en. Haynnau.*

Telle est la description tout à fait matérielle de l'empreinte que nous avons sous les yeux. Quelle signification faut-il donner aux objets que nous venons de décrire ?

Les sceaux de nos hôpitaux du moyen-âge, plus réalistes que ceux de la Renaissance, offrent presque toujours, soit une personnification du but charitable de l'institution, l'image du patron, la figure d'un pauvre ou d'un malade secouru par l'établissement.

Cette dernière idée semble avoir dirigé le graveur du sceau de la maison Saint-Ladre de Mons ; il a voulu nous présenter un des confrères lépreux dans le costume qu'ils portaient au xv[e]

[1] D'après des exemplaires récemment retrouvés aux Archives de l'État, à Mons.

siècle. Un grand manteau de couleur grise, un large chaperon, tels étaient les signes distinctifs qui servaient à faire reconnaître les personnes affligées de la lèpre[1]. Les chartes et coutumes du Hainaut leur enjoignaient en outre de porter une besace et des *cliquettes* ou *cliquottes*, sorte de castagnettes qui devaient avertir les passants de leur approche et les engager à se détourner pour ne pas gagner ce mal que l'on croyait contagieux. L'objet que notre personnage agite de la main gauche ne peut représenter que cet instrument; sa largeur qui semble ici exagérée répond très-bien à la description qu'en donnent les anciens chroniqueurs[2].

L'iconographie et les romans du moyen-âge nous figurent souvent les lépreux assis dans l'attitude de la honte, sur la berge des chemins et du côté opposé au passage d'une personne. Ne semble-t-il pas qu'ici on ait voulu reproduire ces circonstances? L'attitude du personnage, les cliquettes qu'il agite sont caractéristiques; il est assis sur une terrasse, au bord d'un chemin, en dehors de la ville, que l'on apperçoit au second plan : c'est la signification de l'édifice qui est dessiné sur le sceau. La maison Saint-Ladre était en effet située en dehors des remparts de la ville, non loin de la porte de Nimy. Sans doute la forme de ce château rappelle la manière de représenter les armes de Mons aux XVe et XVIe siècles, mais cela n'empêche pas de supposer que le graveur ait eu en même temps la pensée de rappeler cette situation respective de la ville et de la léproserie.

Le chêne qui étend son ombrage sur le lépreux nous paraît aussi rappeler une circonstance locale. Sous le règne de Jacqueline de Bavière, ce qui nous reporte au premier quart du XVe siècle, on voyait devant la maison Saint-Ladre un rideau d'arbres parmi lesquels un vieux chêne dit *chêne de saint Ladre*

[1] Le mot ancien de *maisel* ou *maisiel*, pluriel *maisaus*, *maiseaus*, *mesiaus*, servait à désigner les lépreux.

[2] Les *cliquettes* se composaient de plusieurs planchettes, l'une immobile attachée au manche qui servait à l'agiter, les autres mobiles venaient frapper celle-ci. Le peuple de Mons appelle encore *écliquottes* des castagnettes faites avec deux morceaux de bois ou d'ardoises que l'on bat l'un contre l'autre par le mouvement des doigts.

auquel appendait un tableau et un tronc destiné à recevoir les aumônes des passants. Il fut abattu lors du siège de Mons par Jean IV, duc de Brabant (1425), pour les nécessités de la défense et fut remplacé par un poteau et une croix[1]. Dans les comptes de la maison des lépreux nous trouvons à diverses reprises des sommes payées à des peintres pour refaire « l'image de saint Ladre » qui était appendue à ce poteau.

Cet arbre, comme le chêne de la forêt de Vincennes sous lequel saint Louis rendait la justice, marquait le siège d'une juridiction spéciale de notre ville, la seigneurie foncière de Saint-Ladre appelée aussi au XIVe siècle la *cour des tenaulles de Saint-Ladre*. Les échevins spéciaux qui la composaient venaient sous son ombrage remplir les devoirs de loi et dresser les actes touchant les héritages qui relevaient de cette institution. Les archives de l'État à Mons conservent plusieurs chirographes des XIVe et XVe siècles donnés « sous le grand quesne, au devant le porte de l'hospital Saint-Ladre. »

Nous n'insistons pas sur ces détails, car nous aurons l'occasion d'y revenir dans un travail qui est à peu près terminé et qui aura pour sujet l'histoire de la lèpre et des léproseries dans le Hainaut. En les mentionnant, notre but a été de faire remarquer l'intérêt qui s'attache au sceau de la léproserie montoise. C'est selon nous, une reproduction fidèle d'objets anciens et de mœurs existant lorsqu'il fut confectionné. Nous avons devant les yeux un vrai *ladre*, tel qu'il était accoutré au moyen-âge, tel qu'on rencontrait cet objet d'horreur universelle sur les grands chemins qui avoisinaient notre ville. Pour qui connaît les difficultés que l'on éprouve à reconstituer les mœurs, les usages, le costume du passé, la publication de ce petit monument ne sera pas sans offrir quelque utilité. Les sceaux de nos anciennes corporations et institutions civiles ne sont pas d'ailleurs si communs qu'il faille négliger de les faire connaître quand une occasion nous permet d'en retrouver des vestiges.

[1] Comptes de l'hôpital Saint-Ladre, aux archives communales de la ville de Mons. Ce détail pourrait prouver que notre sceau est antérieur à 1425.

Comme complément à ces quelques lignes, nous donnons ici la transcription de deux certificats dressés après épreuves en la bonne maison Saint-Ladre de Mons.

30 avril 1470.

« A tous ceulx qui ces présentes lettrez verront ou orront. Nous li mallades confrèrez et résidens par droit de nation en le bonne maison de saint Laddre, de le ville de Mons en Haynnau, salut. Comme au jour de le datte de ces lettrez ait estet amenée par devant nous par les jurez de Biaumont une appellée Jehanne Mayolette, vesve de Jehan Jonne, natifve dudit Biaumont si qu'elle disoit, requérans à nous que ledite Jehanne, lequelle estoit souppechonnée diestre entechie de le malladie Monsieur Saint Laddre, veuzissièmes rewarder et esprouver, ainsi qu'il appertient. Savoir faisons que sour ceste requeste et par le gret et consentement de Colart de le Croix, nostre maistre et gouverneur, nous, de commun accord et par grant délibération et advis, rewardasmes, tastasmes et esprouvasmes ledite Jehanne Mayolette en toutes pars foraines bien et dilliganment, ainsi que il appertenoit à faire. Sour lequel rewart et seloncq nostre considération en ce du tout employé, après nous conjurez de nostredit maistre, certifiasmes, et certifions léalment et par le veu et serment que fait advons à Dieu et à ledite bonne maison, que ledite Jehanne Mayolette estoit entechie de ledite malladie saint Laddre telle que du blancq et brun mal, du gros mal et de le lèpre coulant deschendant du piet. Tesmoing ces lettrez séellées du seel de ladite bonne maison, faites et données l'an mille quattre cens soissante dyx, le darain jour du mois d'avril. »

Original sur parchemin, avec sceau dont il ne reste que la double queue en parchemin.

7 janvier 1561 (n. st.)

« A tous ceulx quy ces présentes lettres verront u orront. Nous les malades confrères et résidens par droict de nation en la grande maison Sainct Ladre de la ville de Mons, aussi en la présence de François de Meghe, maistre cirugien d'icelle, salut. Comme ce jourd'huy nous ayt esté amenet de par Messieurs de la loy de Mauboege Simon de Hausin, natif de Beaumont, et quant à présent demeurant audit Mauboege, requérant à nous que le veulzissiemes regarder, taster et

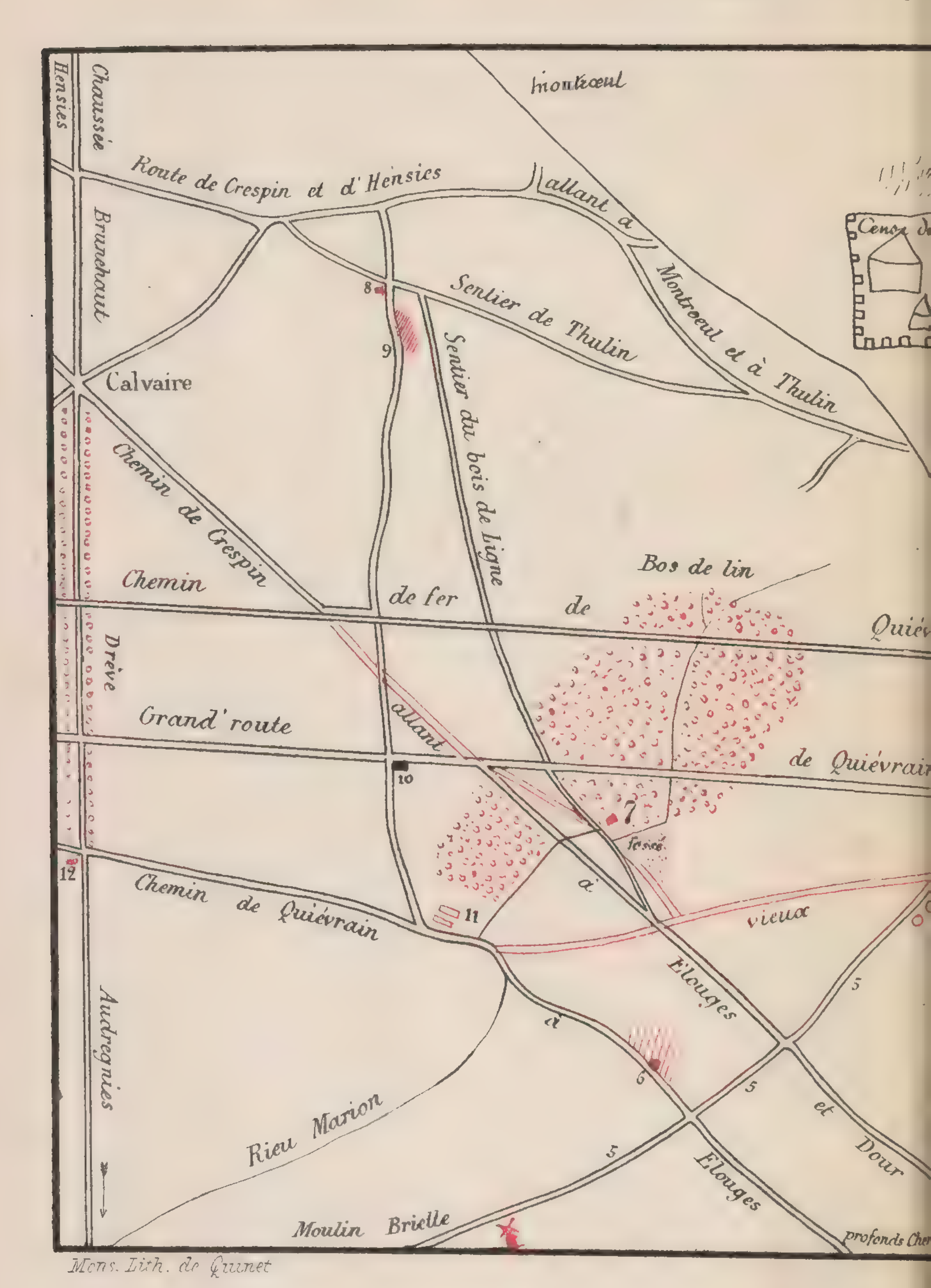
examiner, affin de le purgier ou condempner de la suspition sur luy mise d'estre entachié de la maladie de lèpre. Scavoir faisons que sur ceste requeste, au command et cherge de Jacques Placquet, nostre maistre, nous advons ledict Simon de Hausin regardé, tasté et examinet, comme en tel cas appertenoit. Sur lequel regard, selon nostre considération en ce du tout employé, certiffions léallement, par le veu et serment que faict advons à Dieu et à ladicte bonne maison, que ledict Simon de Hausin advons à présent trouvet entachié de la maladie c'on dist du blan et du brun mal de lèpre. Par le tesmoing de ces présentes lettres, scellées du seel de ladicte bonne maison. L'an mil cincq cens et soixante, le vij[e] jour du mois de jenvier. »

Original sur parchemin, avec sceau pendant à double queue de parchemin. (C'est le sceau reproduit dans cette notice.)

Ces actes appartiennent aux archives communales de la ville de Beaumont et nous en devons la communication à M. Théodore Bernier, qui voudra bien recevoir ici nos remercîments pour l'obligeance dont il a fait preuve en nous les communiquant. A notre connaissance, aucune pièce de ce genre se rapportant au Hainaut n'avait été publiée jusqu'à ce jour.

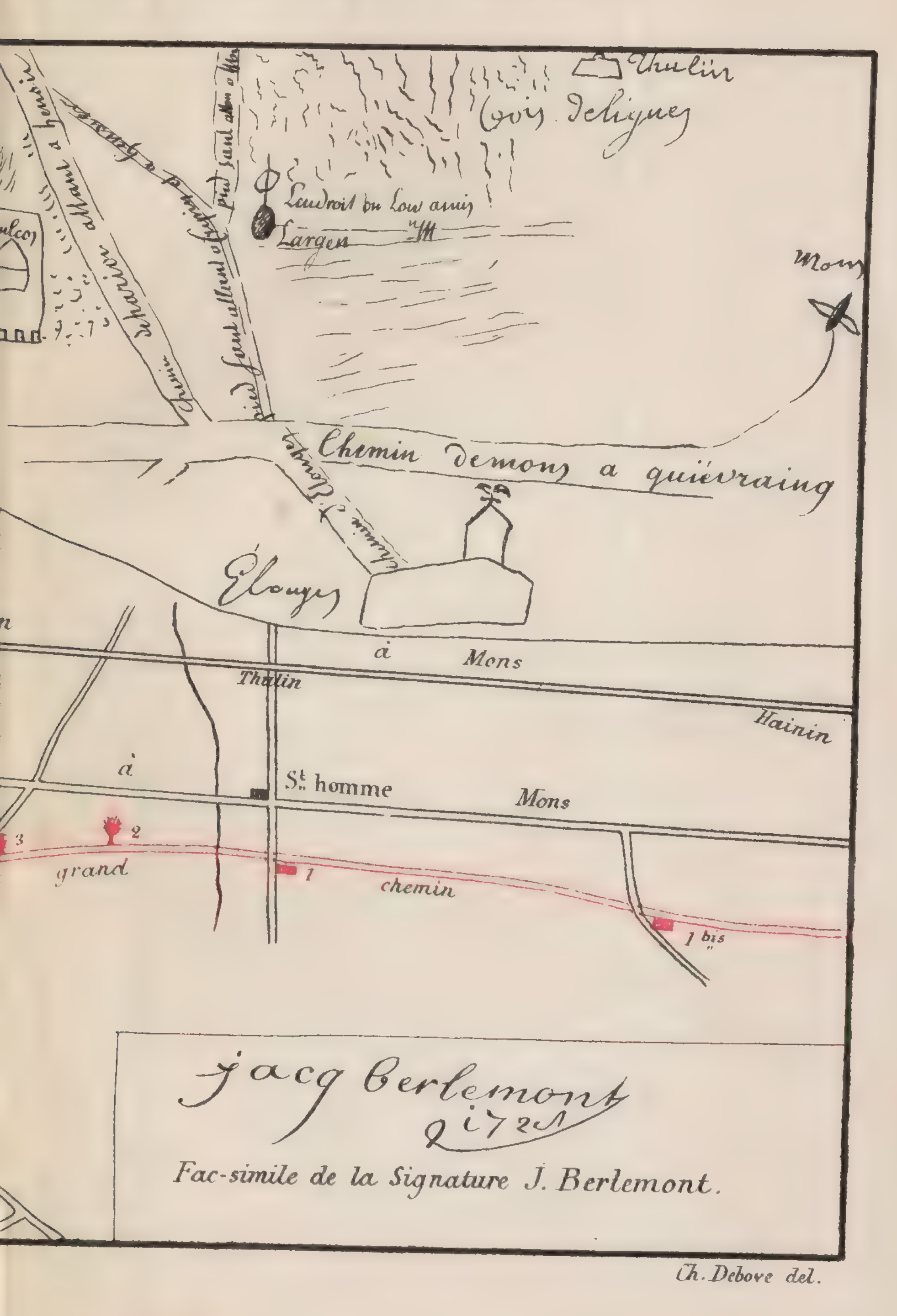
GONZALÈS DECAMPS.

Fac-simile réduit du pl



Mons. Lith. de Quinet

annexé au procès de JACQUES BERLEMONT.



Fac-simile de la Signature J. Berlemont.

Ch. Debove del.

UN PROCÈS JUGÉ

A LA PRÉVOTÉ ROYALE D'ÉLOUGES,

EN 1728.

Après avoir accumulé chez moi les antiquités de tous les âges, que le sol de mon village recélait, je complète mon cabinet local par la recherche de tous les anciens documents relatifs aux particuliers ou à la commune, qui se trouvent éparpillés dans la localité. Grâce à la bienveillance de mes concitoyens, j'ai pu recueillir un millier d'actes datant du xve siècle à la révolution française.

Il est inutile d'insister sur la valeur de ces anciens écrits, si utiles pour connaître les faits relatifs aux hommes et aux choses du passé. Malheureusement, de nos jours, l'on constate trop souvent la destruction des objets anciens. Outre la mode si prompte de renouveler tout ce qui nous entoure, nous avons les collectionneurs de meubles et de vaisselles des derniers siècles qui, en privant nos demeures villageoises de leurs vieux souvenirs, déracinent peu à peu dans l'esprit de nos campagnards, la coutume de conserver religieusement ces précieux débris.

Indépendamment des documents que j'ai recueillis dans ma famille et chez des habitants d'Élouges, le riche dépôt d'archives de l'État, à Mons, renferme les comptes de « la massarderie, » que j'ai fait copier.

D'autre part, les comptes de la prévôté royale d'Élouges, qui fonctionna ici depuis 1250 jusqu'à la révolution française, comprennent une grande quantité de matériaux précieux sur les faits et gestes de nos pères.

Les plus anciens de ces comptes (de 1384 à 1429) existent au dépôt des archives départementales du Nord, à Lille, où j'ai eu de nombreuses communications, grâce à l'obligeance de l'archiviste en chef, M. le chanoine Dehaisnes, et à l'intermédiaire de notre collègue M. Bernier.

En outre, aux archives du royaume, à Bruxelles, sont conservés les comptes rendus « à Messeigneurs les Président et gens de la chambre des comptes du Roy, » à Lille et ensuite à Bruges, par les prévôts Jean de Bruyus, Hercules de Ronquier et François d'Aoust. J'ai fait copier ces comptes en entier.

Les archives de l'État, à Mons, possèdent la suite des procès civils et criminels, jugés par ces prévôts jusqu'aux dernières années de leur fonctionnement ; c'est en compulsant ces pièces, que j'ai trouvé le curieux procès intenté à Jacques Berlemont, en 1728, pour avoir menacé d'incendie, si on ne lui portait une somme déterminée. Ce procès est curieux et par sa forme et par ses détails anecdotiques.

La lecture du dossier et d'autres actes fournit un tableau fidèle des mœurs d'autrefois, et donnent quelque peu le change sur l'idée que l'on se fait encore maintenant des mœurs patriarcales de nos pères. Nous les y voyons tout à la fois ignorants, crédules, profondément religieux, il est vrai, mais aussi débauchés et sanguinaires ; et l'on dirait que les Espagnols qui gouvernaient nos provinces sous le farouche duc d'Albe et sous les archiducs Albert et Isabelle, ont infusé leur cruauté et leur fanatisme dans le sang de nos pères, tant ils maniaient avec une égale facilité le poignard et le chapelet[1].

Que ceux qui médisent des résultats de la révolution française, comparent, pour Élouges, la statistique criminelle qui résulte de la lecture des condamnations encourues sous l'ancien régime, à celle qui va depuis lors jusqu'à nos jours, où avec une population triple, on ne constate aucun assassinat, et où l'usage du couteau est inconnu comme engin de combat.

[1] D'après les comptes du grand bailliage, conservés à Lille, il se commettait annuellement beaucoup d'homicides dans le Hainaut.

Ceux qui purent regretter ce bon vieux temps, furent ceux qui pouvaient jouir des priviléges, des immunités admises dans les mœurs d'autrefois. Quoique nos populations fussent d'une brutalité inouïe dans leurs rapports journaliers, nos pères étaient humbles avec le clergé et la noblesse. Ceux-ci les traitaient parfois avec arrogance; mais les villageois acceptaient leurs maux avec l'esprit de résignation que leur avait inculqué leurs profondes et naïves croyances religieuses. Outre leur infériorité de condition qui, sous le nom de manants, de vilains, les rendait corvéables à merci, les maux de leur temps pesaient uniquement sur eux. C'étaient les famines, les épidémies et les longues guerres qui ensanglantèrent notre pays. Bienheureux, quand on consentait à les laisser entrer dans une ville fortifiée pour sauver leur vie!

Ajoutez à cela la rigidité des lois de l'époque, qui agissaient si sévèrement et si douloureusement dans les moyens de répression et entravaient leur liberté, au point que l'on armait le bras séculier pour réprimer les enfreintes contre les commandements de l'Église!

La prépondérance du clergé était immense alors dans nos parages. Les abbayes de Crespin et de Saint-Ghislain, sans compter une foule d'autres, en étaient venues à tout accaparer, terres, fermes, bois, étangs, moulins, charbonnages, etc., etc. J'ai près de moi, des « chassereaux des menues rentes dues à l'abbaye de Saint-Ghislain, notamment sur Dour, » qui rendaient toute la population tributaire de cette abbaye.

Outre ces biens, les moines jouissaient également des droits seigneuriaux qu'entraînaient ces propriétés; ils avaient leurs mayeurs[1], des curés à leur solde. Ajoutez à cela une armée de

[1] Voici, d'après un chassereau, la liste des mayeurs qu'entretenait dans certains villages l'abbaye de Saint-Ghislain, avec leurs traitements:

Blaugies, LX l.
Audregnies, XXIIII l.
Erquennes, LX l.
Fayt, LX l.
Dour, C l.
Quaregnon, XL l.
Wihéries, LX l.
Athis, XXIIII l.
Villers-Saint-Ghislain, LX l.
Basècles, XXIIII l.
Hautrages, XL l.
Wasmuel, LX l.
Wasmes, LX l

receveurs et d'employés[1] qui, de concert avec les religieux, surveillaient les intérêts matériels et moraux de nos populations, et vous vous ferez une idée de la contrainte qui maintenait nos populations sous le joug. Nous nous demandons encore comment nos pères, ayant charge de famille, n'aient jamais eu de velléïté de révolte contre cette absurdité, de voir tous les biens de la terre entre les mains de ceux-là même qui leur en enseignaient le désintéressement?

Mais on ne doit pas oublier que nous sommes vis-à-vis des hommes du XVIe au XVIIIe siècle, livrés à toutes les crédulités, à toutes les superstitions, en face de témoins impassibles de ces atroces et ignobles exécutions de sorcières, dont les récits ne nous donnent jamais l'exemple d'une récrimination quelconque, non-seulement de la part des spectateurs, mais même des enfants, des parents et des amis des victimes. Ceux-ci croyaient fermement avec les juges que l'expiation sur le bûcher les débarrassait d'un suppôt du diable, qui devait avouer dans les tortures avoir eu avec Satan des relations charnelles, et en être cause, par la coïncidence d'un passage accidentel auprès d'un endroit où se mourait homme ou bétail atteint par ce malheur[2].

[1] Les actes administratifs se libellaient ainsi, alors : « Par-devant les mayeur et échevins de la ville d'Audregnies, comparurent, » etc., etc., tandis que, pour les actes des mayeurs des seigneuries et des abbayes, on disait : « Par-devant les mayeur et échevins de la seigneurie de l'abbaye de St-Ghislain à Audregnies, » etc., etc.

Cette distinction de deux mayeurs dans un village se remémore encore actuellement à Audregnies, par le nom de « mayeur del ville » que porte une honorable famille de cette commune; cela indique qu'un des membres de cette famille fut autrefois mayeur d'Audregnies, et non pour l'abbaye de St-Ghislain.

[2] Les juges avaient parfois conscience de la stupidité de leur condamnation. D'après Arthur Dinaux (Archives historiques du Nord de la France et du Midi de la Belgique), dans une exécution sur la place de Valenciennes, de quelques vieilles femmes, dont le crime consistait souvent à porter cheveux blancs et à radoter, l'une d'elles laissait une fillette de 14 à 15 ans, dont les traits, d'après les perspicaces juges, révélaient une future chargeuse de maléfice; ils en décidèrent la mort

Ce sont les spectateurs de ces écœurantes exécutions que nous voyons défiler devant la justice prévôtale d'Élouges, vers le commencement du XVII[e] siècle, et c'est dommage que le cadre de ce récit ne permette pas de raconter en entier et dans le langage de l'époque, ces scènes de brutalité et de sauvagerie, ces grandes tueries où toute la population d'un quartier s'entre-gorgeait dans les basses et fumeuses tavernes de l'époque. Les femmes mêmes s'en mêlaient et venaient à la rescousse, armées de leur couteau.

Tels étaient les bas-fonds de la société d'alors. Après les longues et malheureuses guerres de Louis XIV dans notre pays, survint le règne paisible de la grande impératrice Marie-Thérèse qui, par la création de bonnes routes, assura le débouché de nos charbons. Auparavant ceux-ci ne s'écoulaient que l'été et plongeaient nos charbonniers, chaque hiver, dans la plus affreuse misère. Les chômages ou « ravaux, » comme on disait alors, cessant, notre pays s'accrut du trop plein des populations du pays de Liége, et du Nord français qui vinrent doubler notre population.

Avec l'aisance et la paix, les mœurs s'adoucirent et nos abbayes furent à l'apogée de leurs richesses. Les monastères grands et petits dominaient la situation. Aussi c'était à qui, dans nos fermes, aurait un fils dans les ordres; à qui se montrerait le mieux dans les cérémonies religieuses, alors le seul spectacle, le régal de nos populations. On était de toutes les confréries; on s'en disputait les préséances; on courait au loin, voir ces fêtes, visiter les reliques, soit par dévotion soit pour l'accomplissement de vœux ou l'expiation de crimes. J'ai retrouvé un aïeul à Quiévrain, qui, comme président de la confrérie de N.-D. de Hal, conduisait pédestrement ses confrères au son du tam-

à huis-clos, pour ne pas, — dit la chronique du temps, — exciter la pitié que causerait son jeune âge; et un matin, dans la cour de la prison, en présence des juges et d'un prêtre, le bourreau l'amena contre un poteau et, tournant la main gauche dans sa longue chevelure, la maintint contre le poteau en la soulevant quelque peu, et lui coupa la gorge, malgré les cris et les supplications de la pauvrette.

bour tous les ans à la ville de Hal, accompagné au départ comme au retour du clergé et du son des cloches[1].

Si les abbés de Crespin et de Saint-Ghislain venaient promener leurs loisirs au village, tous les tenanciers allaient sonner les cloches et fêter leur arrivée. Certes, ils ne perdaient pas tout, puisque chacun les choyait, pour obtenir qui une amélioration à sa ferme, qui une indemnité, etc., etc. En somme, les abbés étaient les maîtres alors, et il n'eut pas fait bon raisonner. Il faut reconnaître qu'on ne voyait pas d'un mauvais œil leurs énormes acquisitions, qui, sans la révolution française, auraient fini par engloutir notre pays, car ils étaient doux pour la location, surtout à Crespin, dont les mauvaises langues du temps nous ont conservé tant de choses joyeuses qui concernent les jolies fermières. Les prélats étaient très sévères sur le maintien de leurs droits et nos archives contiennent beaucoup de pièces relatives aux contestations qu'ils avaient non-seulement avec les particuliers, mais même avec les abbayes et les curés, tant en matière temporelle que sur le spirituel. Les moines de Crespin avaient par moitié avec ceux de Saint-Ghislain (en vertu d'une charte de l'empereur Othon, de l'an 965,) la dîme sur toutes les récoltes du territoire d'Élouges, même y compris les biens communaux, soit 8 gerbes par cent, et cela « en bonne, paisible et tranquille possession depuis un temps immémorial[2]. » Ayant appris, en 1776, que trois manants avaient défriché un demi-hectare de mauvaise terre de biens communaux d'Élouges, sur les monts, les religieux leur intentèrent un procès devant le grand bailli de Hainaut, pour leur faire rendre leur part dans leurs maigres récoltes.

L'abbaye de Crespin et celle de Saint-Ghislain avaient des granges dans nos villages, où les dîmeurs[3] rentraient, avant le

[1] Cela se pratique encore de nos jours, mais par chemin de fer.

[2] Ce sont les termes de la plainte.

[3] On appelait dîmeurs et tergeurs, les préposés aux recettes des dîmes et des droits de terrage. Le dernier à Élouges fut Jean Joly (Béquille) de la rue Chevauville. A Blaugies, deux fermes rappellent par leur nom cet usage, la grande Dîme et la petite Dîme.

cultivateur, les monts de gerbes marqués au préalable d'une branche de feuillage, dans chaque récolte en état de rentrer.

Les abbayes éloignées dont les biens ne nécessitaient pas l'emploi d'une grange, envoyaient leurs chariots butiner partout où ils avaient des droits, ramassant les récoltes en nature ou en argent. « Vous aurez soin de nous mettre du beau grain, » écrivait le 30 décembre 1760, J.-J. Fontenelle, chanoine du vénérable chapitre de S[te]-Monégonde de Chimay, à M. Rouneau, leur tenancier de notre ferme actuelle, « et aussi une bonne mesure; vous mettrez en main du porteur, notre rendage en argent; vous aurez soin de nos voituriers, etc., etc., » et aussi probablement de leurs gras et magnifiques chevaux. La quittance qui est au dos de cette lettre datant du 5 janvier suivant, indique que l'on ne se pressait guère alors. Sous le rapport du travail, c'était aussi le bon temps, car le fermier vivait bien par suite du bas prix du fermage, travaillait peu, étant de mode de laisser le tiers de la culture en jachère (droite raie), et il s'en remettait pour le temps des travaux aux jours fixés par les dictons populaires et à la grâce de Dieu. L'hiver venu, on n'entendait dans nos villages que le son cadencé des fléaux des batteurs en grange; pendant ce temps, les fermiers fesaient d'interminables parties de crosse, le jeu favori de l'époque, qu'interrompaient les festins que l'on s'offrait à tour de rôle entre parents et amis, à l'occasion du dépéçage du cochons gras. Considérant leurs lots de terre d'abbaye comme biens de famille, qu'ils se passaient de père en fils, ne pouvant plus en acquérir, les terres étant presque toutes accaparées, les censiers s'arrondissaient au moyen de rentes, qui grévaient alors tant de maisons. Peu mouraient dans n'importe quelle condition, sans affecter une rente à la fondation d'obits pour le repos de leur âme. C'est ce que font voir les pierres tumulaires de cette époque, et le grand nombre de rentes qui ont grevé et grèvent encore tant de maisons actuellement.

Telle était la physionomie de nos populations villageoises du temps de Berlemont dont nous aurons à parler, et l'on ne s'étonnera pas du peu de témoins qui vinrent déclarer l'avoir vu

rodant dans nos parages pour arriver à ses fins, quoique mayeur d'un village. Avec quel sans gêne on maintenait dans cette position, un individu, dont toute la population craintive et honnête ne parlait qu'avec répugnance !

Maintenant comment le village d'Audregnies a-t-il eu pour premier magistrat un homme aussi mal famé? On ne se l'explique guère ; à coup sûr, c'était un intrigant, un malin pour l'époque, et n'en déplaise au barreau, un petit témoin le qualifie d'avocat pour indiquer son adresse dans les affaires.

On pourrait tout au plus établir une comparaison, vu le peu d'empressement que met encore aujourd'hui la classe aisée à occuper les fonctions communales. N'aura-t il pas eu cette place par suite d'une abstention générale, et grâce à ses intrigues? Si, d'un autre côté, on compare les démêlés qu'il a eus avec son curé et qu'il raconte si naïvement, avec ceux qui se sont produits de nos jours pour fixer l'emplacement de la charmante église qu'y a édifiée notre collègue M. Dosveld, ne pourrait-on pas dire, avec quelque raison, qu'il n'y a guère de nouveau sous le soleil?

Voici, avant de revenir au procès de Berlemont, une liste des méfaits jugés par le prévôt d'Élouges :

Homicide de Lotin Moraulx par Jean Cuisset, boucher à Thulin; id. de Robin de la Pisselotte par Harmand Ballet d'Élouges (1384).

Condamnation de Jehan du Sart, Jean Thierry, dou Falich, Jean Prud'homme de Meaurain, échevin, tous de Wihéries, pour avoir détourné le bien des pauvres; une autre condamnation pour menaces envers le mayeur de la seigneurie de St-Ghislain à Wihéries (1389).

Gilliard, Colin, Pierre, Jacquemin et Girardin de le Fontaine, de Baisieux, condamnés pour avoir caché Jean Tourmeni et son fils, qui avaient assassiné Jean Fastret (1389).

Maghe, femme à Jean Cuisset de Thulin, qui avait pris des oies, des oisons, des œufs, de l'huile, etc., etc., est battue par la justice de Gobert d'Aspremont, seigneur de Thulin (1394).

Condamnation de Colin de Masnuy dit Butin de Kiévraing pour homicide de Naulet Kokiel (1396). Id. d'Estiévenin Dormigny d'Élouges, pour homicide de Pierre Robaut (1398).

Condamnation de Gilles dou Vivier de Thulin, pour avoir pris à un compagnon étant en pèlerinage à Rome un scel en argent, (1400). Condamnation de Jean le Claweteur de Dour, pour vol de bois au bois d'Épinoy (1405).

Hanin Lefait d'Hensies est battu de verges pour avoir volé Maingne Ghoutarde, qu'il menait de Thulin à Hensies. Même condamnation à Hanin Ghoutarde, frère à Maingne, qui avait aidé au vol (1414). Condamnation d'Annette Rabourgette d'Élouges, pour vol à Maingne Huarde du Béguinage de Mons (1414). Idem, de Jean Noël de Quiévrain, pour vol d'un poirier à Philippe de Masnuy et de froment à la grange Colart Caudron (1418). Idem, de Huet Pamelle et Guillaume de Fiche d'Audregnies, pour vol d'un mouton (1419).

Condamnation, prononcée par Bauduin d'Élouges, bailli d'Autreppe, de Huart d'Autreppe, pour avoir changé une borne[1] (1427).

Condamnation de Jacquemart Bourlard d'Élouges, pour vol d'un vasseau de scigle à la grange des chanoines de St-Germain de Mons (1423), et pour mauvais emploi du scel de son père Colard. Condamnation de Willame Bauduin d'Audregnies (1429). Charles Delemotte de Wihéries, enfermé au château de Mons, pour s'être battu à coups de couteau à la taverne Martin Lecygne (1638); il obtint sa grâce de Philippe IV, roi d'Espagne. Autres condamnations, pour batailles à coups de couteau entre Sébastien Moreau et André de Lavain (1638), entre Pierre Joly et Toussaint Portier (1643), entre Urbain

[1] Ce fait était assez fréquent du passé, et explique l'avis aussi défiant que peu charitable que je trouvai récemment écrit en grandes lettres à la première page du chassereau des rentes du sieur Despret de Dour, en 1642:

« Maxime de NN. RR. PP. Jésuites.

« Ne jamais rendre de terre à louage à ceux qui peuvent y avoir un tenant. »

Joly et Jean Quenon (1643), entre Nicolas Neute et Jean Quenon (1643), entre Louis Dehon et Jean Quenon (1643), entre Jacques Bourlard et Nicolas Abrassart (1644), entre Pierre Joly et Pierre Richez (1645), entre Jean Quenon et Jean Abrassart (1645), entre Balthazar Dehon et Nicolas Joly (1645); pour coups de poing, à la sortie de la messe, entre Jacques Finet, mayeur, et Gilles Mesureur, conseiller (1646). Nicolas Neute est condamné pour avoir fendu la tête à coups de crosse à Louis Dame, derrière l'église d'Élouges (1645). Nicolas Noël assassine Toussaint Abrassart (1645). Le 13 mai 1654, Guillaume Willemart et Jacques Finet d'Élouges, revenaient de la foire de Condé avec Nicolas Devant, beau-frère de Willemart et de Gilles Portier, ces deux derniers soldats à la solde du prince de Condé. Étant tous à cheval, entre Quiévrain et Élouges, Devant menaça Guillaume de son pistolet, pour une querelle d'héritage; ce dernier arma son arquebuse et l'abattit raide mort en bas de son cheval.

Batailles à coups de crosse entre Michel Moreau et Thomas Lavenne (1657); à coups de couteau entre Antoine Willemart de Dour et Jean Thiébaut de Dour (1663), id. entre Ernest Saussez et Jean Noël de Dour (1622), id. entre Antoine Richez et Étienne Wattier d'Élouges (1662), id. entre Michel Pernet e Pierre Potevin (1662), id. entre Jean Carpentier et Michel Harmegnies (1664), id. entre Ferdinand Bâton, qui frappe à coups de pot sur la tête d'Étienne Zubeau de Robehaye (1666). Combat à la taverne Michel Delmotte de Dour, entre Michel Harmignies qui frappe à coups de tinée à porter bière, Balthazar Dehon, lequel se sert du bâton, et Thomas Lejeune, qui répond à coups d'écoupe de fer (1666).

Condamnations pour coups de couteau entre Henri Floquet et Séverin Joly d'Élouges; entre Bertrand Glineur et Jean Carpentier; entre Gilles Abrassart et Nicolas Richez (1667). Condamnations de François Berlemont, charron de Wihéries, pour coups de couteau portés à minuit, à Philippe Fontaine et à la femme Pierre Delmotte (1667); de Jean Noël, pour coups de crosse à la tête de Jacques Huet, de Wihéries (1667); du même,

pour coups de couteau portés à Guillaume Mathieu d'Élouges; de Thomas Dubray, pour coups contre l'épouse Pierre Bourlard, qui l'a assommée (1667). Pierre Willart est trouvé assassiné dans un champ d'avoine sur les monts d'Élouges, en juin (1669). Batailles à coups de couteau entre Jean Harmignies et Hélie Noël de Dour (1672), id. entre Pierre Caufrier de Dour et Jean-Louis Bady, id. entre André Tellier et Bazile Doye. Augustin Ernould d'Élouges (un échevin) est condamné, pour coups de bâton portés à Martin Tellier, à 60 livres d'amende, à faire une offrande de 24 livres à l'église et à payer 2 messes[1] (1672).

Coups de couteau entre Laurent Bruyère et Jean Floquet, id. entre Nicolas Capouillet et Pierre Joly, id. entre François Glineur, G^e Willemart, Michel Quenon et Jean Bourlard, id. entre Gilles Wattier et David Yzabeau de Dour (1675), id. entre Nicolas Finet et Martin Tellier, id. entre Michel Dubray et Michelle Joly, veuve Thomas Dubray. Quelquefois aussi, une scène gaie de police correctionnelle, comme celle-ci : un jeune homme de Warquignies, Pierre Duquesne, étant un dimanche vers deux heures à Élouges, chez la veuve Dufour, tavernière à l'enseigne de la Procession du Vénérable, y rencontra Ant. Doye, Gilles Doye, Nicolas Finet, Michel Carpentier et Guillaume Willemart, ce dernier capitaine de la jeunesse. Duquesne, invité à régaler, la jeunesse d'Élouges s'y refusa, malgré la menace de le jeter au ruisseau; alors, on le prit par les bras et les jambes et on le balança du haut de la berge pour lui faire faire le plongeon, quand, au dernier moment, il se rendit. Les jeunes gens le lestèrent de ses 3 ou 4 florins, et puis il s'en retourna conter l'aventure à son père Michel qui fit condamner l'infortuné capitaine et ses complices, à chacun 22 livres d'amende.

[1] Les messes ne coûtaient guère à cette époque, d'après ce passage d'un chassereau de 1737 : « Le 28 janvier, j'ai vendu au facteur de Mad^elle Patin, demeurant à son tordoir à la porte du Rivage à Mons, un bœuf à blanc nez, pour le prix de 16 écus et demi à 48 patars, un escalin qu'il a donné à la servante, et nous sommes obligés de donner chacun une plaquette pour faire dire une messe. »

Batailles à coups de couteau entre Michel Quenon, Jacques Saussez et Gilles Abrassart (1686), entre Daniel Degueldre et Gilles Abrassart (id.), entre Pierre Bauche et J.-B[te] Finet (1717). Condamnation de Jean-François Colin et de Delatte, pour s'être trouvés après 9 heures au cabaret, à 60 sols d'amende chacun et à 12 livres, pour avoir blasphémé le nom du bon Dieu.

(1701) Jacques Berlemont d'Élouges, est assassiné par 4 jeunes gens d'Audregnies, à la taverne Delmotte, dont il courtisait la fille. Le curé Jacques Mahieu, arriva trop tard pour l'administrer. Enfin, Joseph Dehaynin de Thulin est trouvé étranglé dans son lit. Meurtrier inconnu (1707).

Entre ces condamnations sont intercalés des jugements: pour batailles à coups de poing, ou simple mise de main, comme on disait alors; pour délits de chasse, prise après 9 heures au cabaret, danse au violon, blasphème, vol au bois d'Épinoy, etc., etc.

J'arrive enfin au volumineux procès de Jacques Berlemont. C'est un ramassis d'interrogatoires tout mêlés. On sait qu'à cette époque, les dépositions se faisaient par écrit, à huit clos. Le témoin déposait en présence de l'accusé et des juges, qui ensuite signaient tous ensemble la déposition. Les dépositions amenaient des resuites, c'est-à-dire que 8 à 10 jours après, on reprenait le questionnaire et on redemandait les mêmes renseignements, pour contrôler la première déposition, et le juge écrivait en marge en regard de la première déposition, les variations du témoin. J'ai dû naturellement condenser ces dépositions en supprimant les redites et j'ai conservé le plus que possible la forme de la procédure de cette époque. Mais, avant tout, voyons ce qu'était la torture à laquelle le prévenu fut soumis.

Th. Louise[1], dans son ouvrage sur la sorcellerie à Valenciennes au XVI[e] et au XVII[e] siècle, dit que l'on employait dans l'épreuve de la question : 1° l'estrapade, 2° le chevalet, 3° le colier.

Dans l'estrapade le patient montait sur un escabeau. Là on lui

[1] Aujourd'hui principal du collége de Sedan.

bandait les yeux, on lui liait les mains derrière le dos, revers contre revers et les serrant fortement par les pouces. La corde *neuve* qui servait de lien, était passée dans une poulie fixée au plafond, ou à l'extrémité supérieure d'une échelle. Ces préparatifs terminés, on enlevait l'escabeau et le patient restait suspendu. Dans cette position le bourreau le fustigeait vigoureusement, pour imprimer à son corps des mouvements convulsifs et multiplier les souffrances. Il lui attachait ensuite des poids aux pieds, après avoir introduit une clef de fer entre les revers des deux mains. Enfin il le hissait au haut de l'échelle pour le laisser retomber à terre brusquement. C'est, je crois, le supplice qui fut infligé à Berlemont pour lui faire avouer ses forfaits.

Dans le chevalet, le patient avait les bras liés avec des cordes, était mis à cheval nu sur une pièce de bois triangulaire, taillée à vives arêtes et dont l'un des angles faisait saillie en l'air et pour qu'elles s'enfonçassent dans les chairs, on lui suspendait des poids aux pieds.

Enfin, le collier ressemblait assez au garot des Espagnols ; le patient avait les jambes liées et les bras fortement attachés derrière le dos avec des cordes neuves : après l'avoir assis sur la sellette, on lui appliquait le collier autour du cou ; alors le juge chargé d'admonester l'accusé le faisait serrer graduellement par le tourmenteur. Ce dernier moyen fut probablement mis en usage dans notre pays, car notre confrère Bernier a retrouvé une quittance de 1537 pour un collier fourni pour les piloris d'Angre et de Roisin par Nicolas Pouille, cherruyer à Mons ; mais comme on peut le constater dans l'énoncé des condamnations faites dans notre pays, nous avons une lacune à cette époque de 1430 à 1639.

Il y avait encore d'autres moyens usités dans les pays environnants, comme à Rouen et à Dieppe, où l'on suspendait l'accusé par les ongles, saisies avec des tenailles, et où l'on écrasait les doigts; à Metz on lui introduisait des lames entre les ongles et la chair, à Lyon on lui allumait des mèches souffrées entre les doigts des mains et des pieds. Ce dernier moyen n'est pas cité par l'historien Valenciennois, mais on verra par des témoignages d'individus de Dour, que s'il n'était pas employé dans notre pays, tout au moins il y était connu. Mais dans n'importe quel moyen, l'idéal de l'art consistait à infliger au patient les souffrances les plus atroces et les plus irrésistibles, qui se terminaient souvent par des faiblesses, comme il est arrivé à Berlemont, et quelquefois par la mort. Nous devons à la révolution française l'abolition de cette barbare coutume (9 octobre 1789. Dupiney de Vorpierre, au mot: question).

Pour l'intelligence du lecteur, j'ai fait le plan des champs où

s'est passé le fait principal du procès. Le territoire est totalement changé depuis lors, au point que les témoins de cette époque ne s'y reconnaîtraient plus ; à part la vieille ferme du Saulsoir qui est restée, l'ancien grand chemin de Mons et le bois de Ligne ont disparu. Ce dernier bois n'est connu que par le nom resté au champ qu'il occupait ; l'autre, vendu lors de sa suppression en 1751 sous le règne de Marie-Thérèse, a été acheté par tronçons, qui pour quelques-uns sont encore tels aujourd'hui. L'étude de ce procès a exigé un plan des lieux, mais fait à la main. Il m'eût été impossible de rattacher les chemins d'alors avec ceux actuels ; je me suis donc aidé des plans faits lors de l'étude de la nouvelle chaussée de Mons à Valenciennes, qui, du S[t]-Homme conjointement avec le chemin de fer de Thulin à Quiévrain, divise ces champs par deux raies parallèles, et a redressé tous les chemins aboutissants ; et tant de l'un que de l'autre, j'ai fait un plan le plus fidèle qu'il m'a été possible, en y ajoutant quelques renseignements archéologiques, qui y trouvent naturellement leur place. En voici les détails :

1° Corps de garde d'Élouges, endroit où se tenait un employé préposé à la visite des papiers des étrangers à la commune, à la recette des droits, etc. Plus tard, vers 1750, il fut mis au chemin de S[t]-Ghislain, maison v[e] H. Degueldre, tenant à la propriété de M[me] v[e] F. Tellier, et la barrière à l'autre bout de cette propriété, au pavé qui mène à Thulin.

1° bis Garde de Thulin. Hainin avait sa garde en avançant le long du vieux grand chemin au chemin qui descend du moulin Pierre Dor.

2° Arbre désigné dans les anciens plans sous le nom de l'Épinette.

3° Emplacement d'un monument funéraire exhumé il y a une dizaine d'années, dont je n'ai retrouvé que le fût formant un carré long ; le soc et le chapiteau ont disparu avant 1750, car les charriots d'alors ont usé les angles, étant probablement ren-

versé sur l'accotement du vieux grand chemin ; je n'ai pu déchiffrer que ceci :

EAN EO M
HANT DESC F
NAVL NATIF D
ILLE I, AGE D
3 ANS FVT ICI
IENRT VOLL
T BL LE
AOVT HOSV
ES IO HEVRES
DV MATIN PRIEZ
FE VILE
S R

L'usure empêchant de lire le reste, comme cette pierre donne à croire qu'un homme a péri en cet endroit, sur le territoire de Thulin, j'ai consulté les registres de l'état-civil de cette commune, dans les années contemporaines à l'usage du grand chemin, et j'ai trouvé ceci :

« L'an de grâce mille six cent nonante-cinq, le 3me jour du mois d'août, maître Philippe Staquet, pasteur de Thulin, a fait enterrer en la cimentière, le corps de Jacque Lemoine, de la paroisse de Ville en chaussée; lequel est mort en ce lieu, ayant été blessé par les balles des soldats au grand chemin de Mons. »

A part le nom de baptême, cette inscription se rapporte assez à la mention du registre paroissial. D'après cela, il s'agit encore d'un épisode des guerres pour la succession des Pays-Bas, dont fut victime un riche fermier de l'époque. D'ailleurs Thulin a eu beaucoup à souffrir, d'après les quelques mentions que l'on voit dans la suite du registre :

« Le 8 avril 1607, mourut Jacques Viveteur, de son nom de guerre Bourguignon, corporal de la compagnie M. Corné au régiment de M. de Morangez, ici en garnison. »

« Le 27 août 1689, fut enterré un soldat suisse du nom de Mis "haïe(?), appartenant au corps de 7,000 hommes de M. de Quinçon, ici cantonné. »

« En 1693, fut enterré la femme et l'enfant d'un soldat du régiment Monseigneur de Bussy. »

Le 23 août 1736, on enterra un dragon, trouvé noyé avec son cheval, dans la Haine; le lendemain un autre trouvé dans les mêmes conditions, et le surlendemain, un trompette de cavalerie bavaroise, trouvé également noyé avec son cheval. Il est à supposer que ces corps avaient été amenés par le courant, d'un endroit plus éloigné en amont, où avait eu lieu un engagement[1].

4, Emplacement de fours à chaux, encore exploités en 1762.

5,5,5, Chemin d'Audregnies à Thulin, connu anciennement sous le nom de chemin de Roisin et du Quesnoy, aussi de St-Ghislain au Quesnoy, plus tard sous le nom de Cavée-Bryelle, (de cavin, chemin encaissé, et Brielle, formé par aphérèse de Gabriel). nom du propriétaire d'un moulin à vent, placé sur une éminence le long de ce chemin, et dont le champ porte encore aujourd'hui le nom. Le moulin dont il s'agit était occupé en 1685 par Antoine Rousy. Nul n'a mémoire de ce moulin. Le chemin porte aujourd'hui le nom de petit chemin, par contradiction avec l'ancien chemin de Mons à Valenciennes que l'on appelait vieux grand chemin.

6, Emplacement d'une chapelle de forme oblongue, arrondie vers l'autel, qui était tourné sur le Saulsoir. J'en ai déterré les fondations, il y a quelque temps, sur l'indication de la rencontre de quelques pierres. Elle justifie l'ancienne appellation de ce champ, dit la capellerie de Montreuil.

7, L'endroit où fut creusé par Berlemont le trou pour y mettre l'argent, d'après un plan fait sur les lieux le 3 août 1728 par les avocats Buisseret et Demoort, accompagnés des agents de la maréchaussée Arnould, Godard et Ergo, et une autre copie de

[1] Probablement à Saint-Ghislain. Voir le compte rendu de l'excursion du Cercle archéologique à Saint-Ghislain, par M. Ch. De Bettignies, dans le tome VII, p. 225, des Annales du Cercle.

l'époque. Le bois se termine carrément du côté d'Élouges, et est limité de ce côté et un peu le long du sentier par un large fossé contenant les eaux du rieu Marion, que des anciens se souviennent encore avoir passé sur une pierre de deux mètres de long; il existe encore tel, mais très retréci, et nécessite à peine une petite passerelle en bois aujourd'hui; là il fait un croc pour contourner une petite pièce de terre cultivée par Modeste Dupont fermier à Thulin. C'est sur cette terre et à quelques mètres de cette passerelle, que dut être placée la cachette. Cependant le bois, dans les plans postérieurs, se termine en pointe vers Élouges, comme je l'indique par le pointillé et comme semblent l'indiquer déjà à cette époque quelques barres transversales du plan contemporain. Il semblerait qu'on a mis cette partie d'une façon moins accentuée, pour mieux désigner cet endroit, et de plus le sentier qui longe cette partie est bordé par les derniers vestiges de la faune de ce bois, quelques ronces. On verra dans l'instruction, que ce fut dans une touffe de ces ronces que Berlemont se tenait, lorsqu'on alla visiter sa cachette dans les premiers moments de la sommation.

La surface totale de cet ancien bois appartient à M. le duc d'Aremberg, et est divisé en petites portions. L'endroit porte encore le nom de *bos de Lin*[1].

8, Emplacement de la chapelle de Montreuil.

9, Terrain communal ou waressaix de Montreuil, qui servait, à cette époque, aux habitants de cette commune, de lieu de dépôt pour y exposer à la pâture des animaux et oiseaux carnas-

[1] Notre patois affecte de prononcer les noms se terminant en *igne* par in, enne; ainsi le signe de la croix se dit « senne de croix. » Martin le Cygne, ce tavernier dont il a été parlé plus haut et ancien exploiteur des veines fourneaux sur Quiévrain, de la Désirée aux cavains de Ferrand et du Rattintout, a fréquemment son nom écrit par Jean de Bruyus, prévôt: Le Ceigne, comme on le prononçait alors, et d'altération en altération, sa maison qui donne son nom au hameau, où elle était située, écrit du passé coron Martin Lecygne, se prononce et s'écrit maintenant coron Martin-Chêne. Il en est de même aux Écaussines, que le patois local prononce Escaussennes.

siers, le bétail mort dans les fermes. Tous les villages en ce temps avaient un endroit semblable, désigné communément sous le nom de charnier; mais celui-ci alors était appelé le cimetière. On verra dans l'instruction, que ce fut entre cette chapelle et le cimetière, que des gens de Dour accostèrent J. Berlemont, qui lui était sur le sentier, où convergent ceux venant de Thulin et du bois de Ligne. On vient d'y bâtir une maison.

10, Ancienne barrière, telle qu'elle fut construite en 1751 sous Marie-Thérèse, avec pierre commémorative, figurant les armes du Hainaut et le millésime, barrière tenue en premier lieu par un sr J. Leclercq. Cette route fut tracée sur les plans de l'ingénieur Havai et par le géomètre H. Plon, en 1747.

11, Ferme du Saulsoir. Ce nom lui vient de ce que cet endroit était primitivement planté de saules. A côté, le bosquet.

12, Chapelle dite la cappelette; elle a disparu, et laissé ce nom au sentier qui suit l'ancienne route de Mons, de la chaussée Brunehaut à Quiévrain. C'est plus loin en allant sur Audregnies, au dessus du chemin qui traverse venant de Baisieux, dans un endroit désigné la Croix, que Deramaix de Montreuil rencontra Berlemont.

Enfin, tout les chemins, sentiers, chapelles, arbres, bois, etc., figurés en rouge, ont disparu.

Nous aborderons maintenant le procès, en laissant quelque peu atténué, le style de l'époque.

« Information d'office tenue par le sieur Belhomme, prévôt de la terre et prévôté d'Élouges, et l'avocat Laigle, pris pour adjoint, sur le bruit qui court audit Élouges que le sieur Mahieu, doyen de Bavay, curé dudit Élouges, Catherine Doye et Gabriël Quenon censiers au même lieu, auroient été soumis par lettres minatoires de feu, s'ils ne mettoient 15 écus aux couronnes dans l'endroit y désigné, etc.

« A Mons, suivant terres empruntées et prestées par le comte de Baillencourt, prévôt de ladite ville, le 23 juin 1724.

« Nicolas Delforge, mayeur dudit Élouges, demeurant avec Catherine Doye, sa tante, censière audit lieu, en âge de 28 ans,

appelé et enquis sur les faits mentionnés ci-dessus, après serment prêté, a déposé que, le 15 de ce mois, le s^r curé d'Élouges l'ayant fait appeler vers 7 heures du matin, il s'y rendit et d'abord à son arrivée le s^r Ferdinand Debove qui était en conférence avec ledit curé, lui fit lecture de la lettre suivante :

« *Le 14 juin 1728.*

« Monsieur le Doyen, je vous prie de me faire tenir vous, « Catherine Doye et Gabriel Quenon, quinze pièces à couronnes « demain, pour les dix heures du matin 15 du courant, au coin « du bois de Ligne, en-dessous de la cense du Saulsoir, tenant à « la piedsente, dessous une pierre avec une baguette blanche « auprès ; je suis dans un grand embarras, les gardes sont chez « nous, vous me ferez un grand plaisir, cela sera cause que « vous me mettrez hors d'embarras, autrement je suis un « homme perdu à toujours. Cela ne vous fera rien à trois, vous « me ferez une œuvre de charité, et je vous promets de vous le « rendre le plus tôt qu'il me sera possible. Je vous le demande « par grâce, mais si vous ne voulez pas accepter cette demande, « quoique honnête homme, je vous assure que vous serez cause « d'un malheur à votre égard ; mettez cette somme pour les dix « heures du matin, sans aucune faute, sans quoi vous sentirez « la chaleur du feu ; je vous prie d'éviter ce malheur tant pour « vous que pour moi ; c'est en vous attendant à l'heure marquée « que je suis votre serviteur.

« A Monsieur, Monsieur Mahieu, doient d'Ailouge
à Ailouge[1]. »

« Après cette lecture le parlant et ledit Debove furent chercher l'endroit désigné, qu'ils trouvèrent au coin du bois de Ligne en-dessous de la cense du Saulsoir, à vingt pieds ou environ du sentier qui conduit le long dudit bois d'Élouges à Montreuil, et cela au moyen qu'ils observèrent, ainsi qu'il est marqué par

[1] J'ai redressé quelque peu la tournure des phrases qui accuse certaines fautes telles que l'orthographe du nom d'Élouges qui ont été faites à dessein ; le style dénote une instruction incapable de fautes aussi grossières.

ladite lettre, une pierre grise brute, de l'épaisseur d'un carreau et d'un pied de diamètre et auprès une baguette blanche de la hauteur d'environ trois pieds, déclarant qu'après avoir vu cet endroit, ils revinrent jusqu'au grand chemin de Mons à Valenciennes, distant de cet endroit d'un trait de fusil ou environ, où ils dirent entr'eux qu'ils avaient mal fait de ne pas avoir fait quelques remarques pour reconnaître si l'auteur de ladite lettre y viendrait aussitôt qu'il se donnait à connaître, qu'en effet ils y retournèrent et firent leurs observations pour parvenir à cette reconnoissance et qu'ensuite ils revinrent sur leurs pas audit Élouges chez le sieur doyen, d'où ils se rendirent environ vers les onze heures du matin pour la troisième fois audit endroit, où ils aperçurent que la baguette avait été bougée et au-dessus de la pierre un petit billet, conçu en ces termes. « Vous faites bien des façons, avisez vous, je vous donne du temps jusqu'au soir pour vous conseiller. » Ils le prirent pour le montrer au doyen, et avant de partir, ils mirent sous la pierre, une lettre écrite par le doyen et conçue en ces termes: « Mon ami, si vous « êtes aussi honnête homme que vous le dites, vous pouvez me « venir déclarer votre misère en secret, je pourrai vous secou- « rir; on n'a pas mis l'argent que vous demandez dans l'endroit « que vous désignez, parce qu'il est tellement à vue de ceux « qui passent par la piedsente, qu'il pourroit arriver qu'une « autre que vous pourroit l'enlever et qu'ainsi vous pourriez en « être privé. » Laquelle lettre ils retrouvèrent encore sous ladite pierre, à la quatrième visite qu'ils firent au même endroit vers le soir dudit jour, 15 de ce mois.

« Il dépose en outre que le 17 de ce mois, vers les cinq heures du matin, ledit Debove vint chez lui, lui montrer une autre lettre datée du 17 de juin 1728, aussi adressée au doyen Mahieu, et ainsi conçue :

« *Le 16 juin 1728.*

« Monsieur le Doyen, j'ai reçu la vôtre, vous me marquez « qu'ils n'ont pas trouvé à propos de mettre ce que je vous ai

« demandé, à cause que plusieurs passants passent de ce côté,
« il n'y avoit rien à craindre pour cela; je n'étois pas loin de
« ceux qui ont été voir l'endroit par plusieurs fois, je n'y trouvai
« rien de ce que je vous ai demandé, sinon votre lettre; vous
« me mandez que si je suis en nécessité comme je vous l'ai
« marqué, que je n'ai qu'à aller trouver votre révérence en secret
« et que personne n'en saura rien, Monsieur, je vous sais beau-
« coup d'obligations, vous savez que c'est une chose que jamais
« je n'oserai faire, car j'aimerai mieux mourir ou crever sur le
« champ, et pour la nécessité je serai malheureux de faire une
« chose pareille si la nécessité ne m'y obligeoit.

« Monsieur, J'ai été dans la prospérité tout comme vous et à
« présent je suis dans une grande nécessité. Dieu l'a voulu! il
« me l'a envoyé, il me l'a ôté! je vous prie de me faire venir ce
« que je vous ai demandé par ma première lettre et au même
« endroit, demain 17 du courant pour le soleil couchant, vous
« me ferez un grand plaisir, on me doit revendre samedi pro-
« chain, je vous l'ai dit, c'est pour me tirer d'affaire, ou autre-
« ment je suis un homme perdu à toujours; je vous prie
« faites-moi ce plaisir et ne me manquez point, je vous assure
« que je ferai prier Dieu ma femme et mes enfants pour vous
« trois; je vous promets que ces fonds vous seront rendus
« quand vous y songerez le moins et le plus tôt qu'il me sera
« possible.

« Je suis à tous votre humble et obéissant serviteur principa-
« lement à vous, Monsieur le doyen; surtout ne manquez point,
« pour le soleil couchant cette affaire. Je serai là en vous
« attendant. »

« Ledit Delforge affirmant que ledit Debove lui a lors déclaré, qu'il avoit trouvé le même jour au bout d'un bâton fendu dans sa cour.

« Enquis, s'il sait de quelle manière la lettre du 14 de juin a été adressée au curé? il répond que celui-ci lui a dit, le lendemain matin, qu'elle avoit été jetée dans sa cour au bout d'un bâton fendu, sans qu'il lui eût déclaré si s'avoit été sa servante ou un autre qui l'avoit trouvée.

« Enquis, s'il n'avoit pas quelque sujet de suspecter quelqu'un de l'envoi des dites lettres? a dit que non.

« Lui demandé s'il ne sait personne qui pourroit donner quelques renseignements? a répondu que non, et après lecture a signé

N. Delforge[1]. 1728. »

[1] Nicolas Delforge demeurait alors à la ferme Roucou et Gabriel Quenon à la ferme Preudhomme, toutes deux à proximité de la cure, et furent, pour cette cause probablement, choisis avec le curé pour fournir cette somme.

Ce Gabriel Quenon était fort vieux alors, ainsi que Jacques Mahieu, qui mourut quatre ans plus tard; leur grand âge fut probablement cause de leur absence au procès, car il n'est pas autrement question d'eux. Gabriel était frère de Barthélemi Quenon, bourgmestre de Baisieux; ils avaient marié deux sœurs, Anne et Suzanne Bady, filles de Robert, fermier à Baisieux. Une fille de Gabriel épousa Augustin Ernould, ex-mayeur d'Élouges; Gabriel, dans son contrat de mariage, dut payer la rançon de son père, fait prisonnier par les Espagnols.

Nicolas Delforge appartenait à une ancienne famille d'Élouges, qui figure dans mes papiers en 1560, et qui a donné son nom à une rue. Un membre de cette famille s'établit aux Estinnes-Basses. Les Delforge vendirent la moitié de leur ferme qui longeait la place, en 1760, à Philippe Neute, actuellement les maisons Pernet. Leur famille s'est éteinte faute de rejetons. La dernière qui porta ce nom, mourut au commencement de ce siècle à Quiévrain.

Ce Nicolas Delforge sous le Doyen avec qui il était très lié, était déjà géné dans ses affaires, si l'on en juge par ce passage de son testament.

Art. 16. » Comme la veuve N^as^ Delforge, Marie-Barbe Doye, me doit une rente de septante-cinq livres, je lui donne la dite rente après mon trépas et celui de ma sœur, en considération des anciennes amitiés que j'ai toujours eues avec les Delforge et particulièrement en considération de Nicolas Delforge (le mayeur) dont ma sœur est marraine, » etc., etc.

Ce testament est fameux à Élouges. Les principaux articles ont été gravés, d'après la volonté de J. Mahieu, sur une plaque de cuivre, conservée dans l'église d'Élouges. Ce personnage a laissé de sa fortune personnelle environ 1300 livres de rente, en legs charitables pour la commune, dont 600 pour la fondation de deux bourses d'études. C'était un bon prêtre, d'une grande piété. Comme sa lettre à Berlemont, son

« Antoine Cïply, sergeant de l'office d'Élouges, en âge de 52 ans et plus, après avoir prêté serment, dépose que, le mardi 15 de ce mois, vers les 7 heures du matin, Ferdinand Debove, receveur de l'État à Élouges, l'est venu prendre pour l'accompagner et le mayeur dudit lieu sur la campagne, comme il fit, jusque sur le territoire de Thulin, vers le bois de Ligne, en-dessous du Saulçoir, où lesdits mayeur et Debove lui dirent d'aller seul avec son caillet[1] du côté de Thulin, à portée d'un coup de carabine du bois et de faire semblant de chasser aux cailles, et guetter s'il ne verroit personne aux alentours, qui pourroit être l'auteur de la sommation ; pendant ce temps, ils allèrent à l'endroit marqué et ensuite ils retournèrent à Élouges, pendant que lui, continuoit de chasser, sans pourtant voir personne, ni l'endroit où l'on devait mettre l'argent.

« Le même jour, les ayant rejoints à leur retour, vers 7 heures du soir, sur le grand chemin de Mons à Valenciennes, ils revinrent ensemble au village, et n'entendit plus parler de rien, sauf qu'il a ouï dire, que lesdits sieurs ont mis la somme demandée sous la pierre, ne sachant pas quand le sommeur l'est

testament qui est très long, respire l'esprit le plus évangélique; il constate fréquemment les débordements de son époque, en excluant de certains dons, les hommes de mauvaise vie, billeteurs (jeux de hasard) et hanteurs de cabaret. De son temps aussi la rivalité entre les deux paroisses d'Élouges et du Monceau était dans toute son intensité (voir p. 277, tome XVI des Annales), et malgré son esprit de charité, certains codicilles se ressentent de la division qui régnait alors dans le village. Cod. 12, il dit que si quelqu'un du Monceau est dans la loi, soit mayeur ou échevin, il n'aura pas voix dans la collation de ses bourses, seulement ceux d'Élouges. Cod. 32.... Au cas qu'on viendroit à l'avenir à réunir la paroisse du Monceau à celle d'Élouges, les pauvres du Monceau n'auront aucun droit à ce que j'ai laissé à ceux de ma paroisse.

Inutile de dire que l'on ne tient pas compte de cette recommandation et c'est en vain qu'on a cherché à unifier le village sous le rapport spirituel, tant pour éteindre les rivalités que pour les finances de la commune, que ces doubles emplois obèrent.

[1] Appeau pour attirer les cailles.

venue prendre, à l'exception aussi que, hier soir, le mayeur vint l'avertir d'aller chercher, ce jourd'hui matin, cette pierre à l'endroit ci-dessus, et les baguettes blanches chez lesdits Debove et curé, qui ont servi à jeter les lettres, et qu'il reconnoît pour être les mêmes que celles qu'on lui présente.

(Signé): ANTOINE CIPLY. »

Ferdinand Debove, demeurant à Élouges[1], âgé de 40 ans, dépose que, le 15 de ce mois entre 5 et 6 heures du matin, la servante du curé vint l'appeler de la part de son maître, lequel à son arrivée lui mit en mains un petit bâton fendu avec une lettre au bout; après en avoir fait lecture, ils firent appeler Gabriel Quenon et N^as^ Delforge, mayeur, auxquels ils la communiquèrent également; il se rendit avec le mayeur à l'endroit désigné, mirent sous la pierre la réponse du doyen; ils y retournaient vers midi, y virent le petit billet; il y retourna vers 5 heures du soir avec Delforge pour constater si la lettre du curé y était encore; pendant ce temps un de ses domestiques, le sergent Ciply, Antoine Delforge et Jacques Bauche traquaient le bois, sans découvrir personne.

Le 17 de ce mois, Jean son domestique vint lui apporter, vers 4 heures du matin, un bâton fendu, au bout duquel se trouvait une lettre adressée à M. le curé (voir la déposition de Delforge); il l'avait, dit-il, trouvé dans la cour; il la communiqua au curé et au mayeur, et ils se décidèrent à aller porter avec ce dernier, le 17 vers le soleil couchant, 15 écus aux couronnes en pièces et demi-pièces; s'étant retirés dans la défiance d'un coup de carabine sur le grand chemin, ils retournèrent sur leurs pas audit endroit et ils virent la pierre renversée et les écus enlevés. Lui ayant montré les deux lettres ci-jointes et demandé s'il les reconnaît pour celles que le curé lui avait communiquées le 15 et celle que son valet lui a remise le 17, il répond, après en avoir fait lecture, que ce sont les mêmes et le petit billet aussi, de même que les bâtons, etc.

(Signé): F. DEBOVE.

[1] Mon trisaïeul, qui restait alors à la ferme Baudour actuelle, rue d'Audregnies.

« N^as Delforge, mayeur d'Élouges, lors de sa déposition a omis par inadvertance de déclarer qu'ensuite de la 2e lettre datée du 16, lui et F^d Debove ont porté et mis sous la pierre, 15 écus à couronnes en pièces, hormis deux en demi-pièces, au soleil couchant; que s'étant retirés sur le grand chemin à la distance de deux coups de carabine, quand ils y retournèrent, ils trouvèrent la pierre de côté et les écus enlevés.

« Le prévôt d'Élouges Belhomme, seigneur d'Ophain, d'accord avec ses avocats se décidèrent à envoyer un sergeant aux villages de Thulin, Montreuil, Hensies, Hainin, Boussu, Ville, Pommerœul, Hautrage, Bernissart, Blaton, Stambruges, Quiévrain, Baisieux, Quevaucamps, Dour et autres lieux circonvoisins, afin de montrer les deux lettres et le billet aux maîtres d'école et aux mayeurs et échevins, en les priant de tenir la chose secrète, afin de savoir d'eux, s'ils ne connaissoient personne ayant cette écriture et aussi si, chez eux, personne n'avoit eu les gardes chez lui, les 15, 16 et 17 de juin, et veiller aussi si personne n'avoit changé pendant les 12 et 13 derniers jours de juin, des pièces et demi-pièces à couronnes.

« Jacques Godefroid, sergeant du prévôt, chargé de cette commission, allant à Dour, y apprit du mayeur Godefroid de Dour, qu'il avait su d'André Delépine manant dudit lieu, que sa fille passant le 17 vers le soir, là où l'argent avoit été mis, avoit rencontré Berlemont; elle lui demanda, d'où il venoit? il répondit qu'il venoit de Thulin, et lui demandant où il alloit si tard? il dit aller à Hensies chercher un cheval; elle remarqua qu'il s'est retourné une fois ou deux en allant vers Hensies; et le mayeur Godefroid ajouta qu'il avoit ouï dire qu'il avoit mangé les deniers nantis [1] et que le comte de Baillencourt les redemandoit. »

Cette fille ajouta que, revenant d'Ath en compagnie de Pierre André, de Catherine André, femme de Jacques Neusy, et de la veuve Martinne Saussez, tous de Dour, ils le rencontrèrent

[1] Pour être mayeur à cette époque, il fallait nantir une certaine somme d'argent. D'un autre côté, le mayeur tenait la caisse des nantissements.

près de la chapelle à Montreuil vers Hensies à neuf heures du soir. Pierre André, fit réflexion à la fille Delépine que cet homme était sot d'aller acheter à cette heure un cheval à Hensies; elle dit que c'était un *losse*[1], qu'il serait toujours *losse*, que quoique ayant une femme, il avait fait un enfant à une fille et qu'il lui donnait des breuvages pour la faire avorter.

Elle déclara aussi qu'en passant par Élouges, elle avait trouvé tous les gens d'Élouges sur la rue, qu'elle avait dit à son père que c'était parce qu'ils étaient sommés d'être brûlés, que le père ajouta qu'il n'y en avait pas de plus propre que ce gueux-là pour faire un cas pareil, que son ami Jacques Flamme d'Audregnies, pour avoir voulu s'opposer à lui donner l'entrée d'une porte pour aller voir ses filles, avait manqué d'avoir la tête cassée.

Ensuite de cette déclaration, vu sa renommée, on résolut de voir à Hensies, où il avait eu un cheval? en quelle monnaie, il l'avait payé? de se rendre à Audregnies pour contrôler son écriture, et entre-temps, à tort ou à raison on jugea bon de s'assurer de sa personne, comme le témoigne cette ordonnance:

Du 9 juillet 1728.

« L'office royal de la prévôté d'Élouges, donnons charge et « commission à tous sergents, officiers, archers, etc., de saisir « au corps et constituer prisonnier au châtel à Mons, le nommé « Jacques Berlemont dit Baron ci-devant mayeur d'Audregnies, « pour être chargé des faits résultants des informations tenues « et à tenir à sa charge; de ce faire donner plein pouvoir.

« Fait et donné à l'office de la prévôté royale sous le scel et « la signature du greffier Belhomme.

« Par ordonnance,

BUISSERET. »

En dessous :

« Nous avons reçu cinquante-six florins de Monsieur le prévôt pour notre course.

Mons, le 10 juillet 1728.

ARNOULD. »

[1] *Losse*, vaurien, fripon, mauvais sujet.

D'après une déclaration de témoin, puisque aucune pièce ne donne de détails sur sa prise, vu la quittance d'Arnould en date du 10, il est probable que ce fut lui qui appréhenda au corps Berlemont, sur le marché de Mons, pour le conduire à la prison.

Le lendemain 11, eut lieu une enquête où comparut Jean Flament dit Garin, valet de labeur de Pierre Bureau, demeurant à la Neuville, âgé de 47 ans, qui, après serment prêté, dit que, la nuit du mercredi au jeudi, qui était du 16 au 17 juin précédent, Jacques Berlemont dit Baron, ci-devant mayeur d'Audregnies, avait logé chez lui, marchandant une *cavaille* du poil brun rouge, pour laquelle ils ne sont pas tombés d'accord ce soir; mais le lendemain matin qui était le jeudi 17, le dit Berlemont étant vers les 10 heures chez Arnould Pétiau, cabaretier à Hensies, a arrêté le parlant et buvant un verre d'eau-de-vie ensemble ont fait prix du cheval en question à 9 couronnes, à condition qu'il ne le lui livrerait que le lendemain à son retour d'un voyage à Mévergnies: ce qu'il a exécuté vers les dix heures du soir, le vendredi 18; lui ayant livré le dit cheval en présence de Pierre Bureau, son maître, d'Arnould et de Georges Pétiau et du nommé Campion de Quiévrain, cabaretier à l'enseigne des vieux amis, il solda ce prix en 9 pièces à couronnes, qu'il a ici produites et laissées, savoir: quatre à trois couronnes à l'effigie de Louis XIV, l'une datant de 1709, est barrée et noircie vers l'effigie, à la bouche, tirant vers la circonférence à la pointe de l' V, une de 1710, noircie du côté de l'effigie au sommet et derrière la perruque; deux de 1712, dont l'une à la couronne supérieure traversée de quelques coups de lime, et l'écusson du côté de la face traversée de plusieurs coups; l'autre ayant une petite fente à la circonférence du côté des trois couronnes, entre l'O et M et du côté de l'effigie une traverse à la pointe de devant la perruque; et les cinq autres sont à l'effigie de Louis XV dont trois sont de 1716; deux refrappées sur les trois couronnes, une dont on ne saurait discerner le chiffre, si c'est 15 ou 16, la couronne étant manquée; la quatrième paraissait neuve, ayant une barre avant l'L, et un point au bout de L. X, seulement; la cinquième date de 1717, aussi refrappée sur un viel écu, y paraissant les faces

de Louis XIV et XV, affirmant le dit Garin que ce sont bien ces pièces. Après plusieurs questions insignifiantes, il signa d'une croix sa déclaration.

Du même jour, à Élouges, 11 juillet.

« Pierre André, marchand demeurant à Dour, âgé de 39 ans, après avoir prêté serment, dit, que le 17 de juin dernier, revenant du marché d'Ath à cheval, en compagnie de Catherine Delépine, de Catherine André, sa sœur, femme de Jacques Neusy, et de Martin Saussez, qui étoient sur le chariot de la cuvelière de Montrœuil, il fut rencontré de Jacques Berlemont, vers neuf heures du soir, qui étoit sur le sentier, venant de vers le bois de Ligne et ledit Montrœuil entre le cimetière et la chapelle de Montrœuil, et comme il passoit, il lui dit : est-ce vous mayeur? où allez-vous à cette heure-ci? il lui a répondu : si vous voulez venir avec, je vais acheter un cheval à Hensies; le parlant lui ayant repliqué que non, que sa sœur Catherine avoit des marchandises qu'il devoit mettre sur son cheval, et sur ces entrefaites, ils se sont dits bonsoir! Le témoin ayant remarqué qu'à l'arrivée dudit Berlemont, il étoit en sueur et portoit son sarot de toile sur l'épaule gauche, ayant particulièrement remarqué que cette toile étoit de couleur verte, et qu'il étoit troublé, se tournant de çà et de là, derrière lui, et à côté de quoi, il répond pour l'avoir observé étant sur ses gardes à raison qu'il est redouté, et que s'il n'avoit eu la compagnie de ceux qui étoient sur le chariot, il l'auroit évité.

« Lui en demandant le motif, il répondit que parce qu'il étoit pauvre, qu'il ne travaille pas et qu'il hante les cabarets comme s'il étoit à son aise; il l'a même encore vu lundi dernier à la maison J.-B. Delhutte, à l'enseigne du Croissant, à Courouble. Le questionnant sur l'aisance de ce Delhutte, s'il est capable de prêter? il répond qu'il le connoît comme manouvrier, travaillant au bois, hors d'état de faire aucun prêt d'argent, ayant peine à nourrir ses enfants et sa seconde femme avec son salaire et le débit de bière et brandevin, dans sa petite maison, qu'il croit appartenir aux enfants du premier mariage, ayant épousé en premières noces la veuve de celui qui l'avoit construite.

(Signé :) P. André. »

Le 12 juillet 1728.

« Nicolas Delforge rappelé pour savoir s'il n'a rien remarqué sur les écus à couronnes, répond qu'accompagné de F. Debove, son lieutenant-mayeur, il dit, étant dans le sentier vers le bois où il devoit le mettre: voyons, cousin, si toute la somme y est; et ayant pris le papier et compté les écus sur leur scoue[1], ledit Debove en ayant observé une remarquable, dit : si elles étoient tous comme celle-là! Le parlant ayant remis l'argent dans le papier, alla le poser au lieu marqué par la lettre; suivant quoi, nous lui avons montré les neuf écus que Jean Flament nous a deposés et parmi lesquels il s'en trouve un noir; mais il ne peut répondre que ce soit bien cela : après lecture il signa

N. DELFORGE. »

« Ferdinand Debove, lieutenant-mayeur d'Élouges, dit que lorsque le mayeur Delforge et lui portoit l'argent à l'endroit désigné, arrivé auprès, il lui dit : voyons, cousin, si tout l'argent y est, et en vérifiant, il dit à propos d'une qu'elle étoit remarquable, à cause de ses taches noires; sur la présentation de ces monnaies, il y en avoit effectivement une, mais il n'osa assurer que ce soit celle qu'il remarqua.

(Signé :) DEBOVE. »

« Le 15 de juillet, Annould, lieutenant de la maréchaussée, le même qui le saisit à Mons, alla visiter le ferme ou coffre communal d'Audregnies, dont Berlemont avoit seul la clef, afin de contrôler son écriture; il y trouva une tabatière en fer blanc, quatre étuis à peigne, servant à garder les lettres, un portefeuille jaune, etc., des archives communales, une correspondance avec Limbourg d'Angre, ensuite sur un morceau de papier, un essai d'écriture, où on lisait, « vous n'avez qu'à la mettre au coin du bois de Ligne sous une pierre[2]. »

[1] *Scoue*, sur les genoux ; de là le mot *écourchuët*, tablier, vieux mot roman, employé dans notre pays.

[2] Voici un échantillon des actes administratifs de Berlemont, trouvés dans le ferme d'Audregnies et conservés dans les pièces du procès:

» Le jour Sainte Marie-Madeleine de cette même année, à l'issue de

Étant emprisonné à Mons, le lendemain ou le surlendemain, le 12 juillet, il écrivit cette lettre à son ami J.-B[te] Wilbert, cabaretier à la hutte entre Onnaing et Quarouble, qui était son confident; pour l'écriture et les fautes d'orthographe il est évident qu'il cherchait par cette lettre, qu'il ne pouvait dissimuler, à donner le change, sur celles écrites les 15, 16 et 17 juin. La voici:

« *A Mons, le 12 de juillet 1728.*

« Mon cher Ami, comme vous êtes principalement un de « mes amis, c'est pour vous prier de vouloir vous rendre à « Mons et de passer par la cense du Saulçoir et voir si il n'y a « personne d'Élouges ou quelque honnête homme pour venir « témoigner pour moi. J'ai le malheur d'être arrêté je ne sais « pourquoi; vous savez que je suis honnête homme, cela me « fera plaisir, ne manquez point à satisfaire à ce que je vous « demande.

« Je suis en attendant votre humble et obéissant serviteur.

JACQ BERLEMONT.
1728. »

la messe paroissiale, Monsieur le curé m'a traité d'insolent, à cause que je publiois quelque chose qui regardoit la communauté aux manants, disant que ce n'étoit pas un lieu pour faire les publiments, qu'il falloit aller hors la chimentière; je lui ai répondu que c'étoit une coutume de la faire à la chimentière de tout temps et que nous le ferions encore; et je lui ai demandé, présent toute l'assemblée, cho que ch'étoit d'un insolent; il m'a répondu: un vilain comme toi! »

» Les mayeur et échevins d'Audregnies, après avoir marchandé à un maçon pour raccommoder notre chimentière, les machons y étant du premier jour, Monsieur le curé est couru de maisons en maisons, leur dire qu'il falloit interdire les machons de travailler, ce qui fut fait par ses ordres, nonobstant, on n'a pas visé à lui; encore depuis il va encore interdire les ouvriers qu'il falloit monter la muraille plus haut, nonobstant qu'ils ont remonté plus d'un pied et fait faire de belles portes, qu'il nie n'avoir point veillé à cela, les affaires d'un curé d'embrouiller la loi pour des affaires qui regardent la communauté, mais c'étoit pour nous chagriner.

JACQ BERLEMONT.
1728. »

Dans l'interrogatoire du 17 juillet, comparurent J.-B^{te} Willebert dit Delhutte de Quarouble, Noël Campion de Quiévrain, F^{nand} Debove d'Élouges, Pierre André de Dour, Jean Flament dit Garin d'Hensies, Pierre Bureau de la Neuville à Hensies, Jacques-Arnould Pétiau cabaretier, id., et son fils Georges, ensuite Charles-Aug^{tin} Ducorron, Antoine-Joseph Leblond et Joseph Labbé, ces trois derniers maîtres écrivains jurés de Mons, qui ont déclaré que Berlemont leur était inconnu, et réciproquement. Ces experts ont soutenu au prisonnier que toutes les lettres qu'ils avaient confrontées dans l'A B C écrit par lui, sont conformes aux lettres minatoires, que c'est la même main qui les a faites et qu'ensuite de chaque comparution de témoins, qui devaient signer avec Berlemont, la signature de celui-ci ne s'était jamais démentie avec celles antérieures.

A chacune de ces comparutions les questions préliminaires étaient toujours celles-ci : connaissez-vous un tel? Est-ce un honnête homme? S'il tient qu'il dira la vérité, etc., il répondit toujours oui!

Des interrogatoires de ces témoins, on apprit qu'il se tenait caché sous des ronces, auprès de la cachette, lorsqu'on porta l'argent.

D'après l'instruction du 21 juillet, Jacques Berlemont n'était pas de bonne vie et mœurs; il ne travaillait pas, quoi qu'il connût le métier de cordonnier. On ne savait même pas avec quoi il entretenait son ménage, et un de ses amis lui témoigna sa surprise de lui voir acheter un cheval.

Tous ces indices de présomptions parurent des preuves presque indubitables aux juges, et malgré que les preuves par comparaison d'écriture soient assez faillibles et puissent tromper les plus habiles, il leur sembla qu'il y avait matière plus que suffisante pour lui faire subir la question ordinaire et extraordinaire[1], vu son obstination à dire des mensonges, à voiler et

[1] La question extraordinaire différait de la question ordinaire en ce qu'elle doublait les tortures pour faire avouer le criminel (*Mémoires des Sanson, bourreaux de Paris*, p. 42.)

à se contredire. Les avocats commissaires conclurent donc de le mettre à la question pour l'emmener à dire la vérité.

(Ont signé :) COQUIAUX, M.-J. LAIGLE,
BUISSERET, P.-F. LOSSON, DEMOOR.

En satisfaction de cette sentence, rendue la veille, le prisonnier fut emmené dans une salle, en présence de ces Messieurs de l'office et de leurs assesseurs; et présents aussi les médecins Delcourt et Martinel et du chirurgien Guyot, et vu son opiniâtreté, il fut suspendu lié par les mains et admonesté de dire la vérité?

Il répondit qu'il disait la vérité et qu'il était innocent.

On lui demanda où il était la nuit du 14 au 15 juin?

Il répondit qu'il était chez lui!

Où il était la nuit du 16 au 17 du même mois?

Il répondit qu'il était chez lui.

Où il était le lendemain, depuis dix jusqu'à onze heures avant midi?

Il répondit qu'il était chez lui.

Où il était au soleil couchant du 17?

Il répondit que neuf heures sonnait, lorsqu'il était près de la chapelle à Montrœuil.

Où il était un peu auparavant? R. qu'il venait droit d'Audregnies et qu'il avait passé par le Calvaire.

Le prisonnier ayant les mains liées, fut admonesté de dire la vérité? il dit qu'il la disait et qu'il ne voulait pas se damner pour un mensonge.

On lui représenta qu'il s'exposait par son opiniâtreté à souffrir bientôt? il répondit qu'il souffrirait volontiers pour l'amour de Dieu et de la Vierge.

Encore un coup admonesté de dire la vérité? il répondit que quand il devrait mourir, qu'il ne dirait pas autrement, qu'il endurerait la question pour l'amour de Dieu.

Accusé d'être à Élouges la nuit du 14 au 15, ou d'avoir envoyé porter la lettre trouvée chez le doyen, d'être le 15 vers 10 à 11 heures, au coin du bois de Ligne près de la cense du Saulsoir? il répondit : « jamais Monsieur, je n'y étois pas. »

Accusé que le 16 de juin, pendant la nuit, il a été à Élouges ou a envoyé porter la lettre ; R. Jamais, Monsieur.

Accusé que, le 17, il fut vers le soleil couchant près du bois de Ligne, il répondit qu'il y avait été, mais il y avait 9 à 10 ans.

Adjuré de dire la vérité, il répondit qu'il était innocent de ce qu'on lui demandait, qu'il était bien vrai, qu'il a été près de la chapelle à Montreuil, en allant à Hensies.

Accusé que lorsqu'il fut trouvé auprès de la chapelle, il venait du coin du bois? il répondit : « je vous demande excuse, Monsieur, je venois plutôt d'Audregnies que du coin du bois. »

Admonesté de nouveau de dire la vérité, vu qu'il venait du coin du bois, où il avait levé les 15 écus à couronne? il répondit : « jamais je ne les ai pris. »

Accusé d'avoir payé le prix de son cheval avec des écus à couronne, qu'il ne les a pas eus ailleurs qu'au coin du bois? il répondit que cela était faux.

Adjuré de dire la vérité, vu qu'il avait écrit des lettres au curé pour avoir lesdits écus, il répondit que ce n'avait pas été lui qui avait écrit ces lettres.

On lui demanda comment il pouvait dénier son écriture, vu qu'il les a écrites lui-même. R. « Cela est faux, Monsieur, je vous demande excuse. »

On lui montra les bâtons au bout desquels les lettres avaient été mises ; il répondit qu'il ne dit pas qu'on n'ait pas jeté les lettres, mais que cela n'a pas été lui, ni par ses ordres.

Accusé qu'il était si vrai qu'il avait fabriqué ces lettres, qu'il s'en est trouvé une minute sur un billet qui lui a été montré ; il répondit que le dedans était de son écriture, le dessus point.

On lui dit que personne n'avait jamais accès à son coffre et que ce papier y avait été trouvé, il fallait que ce fût lui qui l'eût fait ; il répondit que le dedans il l'avait fait et que le reste il ne l'avait pas fait.

On lui montra de nouveau les deux lettres et on lui soutint qu'elles étaient de son écriture. R. « Mon Dieu non ! mon Dieu non ! »

On lui montra la pierre sur laquelle l'argent fut mis au coin du bois de Ligne et on lui soutint qu'elle fut mise par lui? il répondit qu'il l'avait déjà vue, mais qu'il ne l'avait jamais maniée.

On lui montre le bâton blanc qu'il avait mis pour marquer la pierre dans ledit bois. R. « Jamais je ne l'ai vu, jamais je ne l'ai manié, je ne sais ce que l'on veut me dire. »

Admonesté de dire la vérité, vu que c'est lui qui a écrit les deux lettres. R. Jamais je ne les ai vues, jamais je ne les ai vues, je suis innocent.

On lui soutint que n'ayant pas d'argent pour acheter son cheval, c'était pour en avoir qu'il avait écrit ces lettres; il répondit que l'argent était dans son coffre et que c'était le reste de son nantissement.

Accusé d'avoir différé de prendre livraison du cheval qu'il avait acheté, jusqu'à ce qu'il eût pris l'argent, mis sous la pierre, il répondit : « je ne sais pas ce que vous me demandez. »

On lui demanda pourquoi il n'avait pas été parler au curé d'Élouges, quand il lui avait écrit une lettre d'honnêteté; il répondit qu'il n'avait garde d'y aller.

On lui demanda pourquoi il n'y allait pas? il répondit: « c'est à cause que je ne sais pas ce qu'on me demande; je n'ai pas vu de lettre. »

On lui soutint qu'il avait vu cette lettre, vu qu'il l'avait trouvée sous la même pierre; il répondit que cela était faux.

Admonesté ultérieurement de dire la vérité; R. « Je suis innocent de tout ce qu'on me demande. »

Accusé qu'il est si vrai qu'il a écrit ces lettres, qu'il marque qu'il sera au coin du bois de Ligne au soleil couchant, en attendant? il répondit qu'il était innocent!

Le prisonnier descendu et détaché pour cause de faiblesse, il a été de nouveau adjuré de dire la vérité. R. Il demande bien excuse, qu'il n'a jamais vu la pierre, ni l'argent.

On représenta au prisonnier que ce n'est qu'à cause de sa faiblesse qu'il avait été détaché et qu'ainsi il n'avait pas satisfait à la sentence?

Il répondit qu'il avait dit la vérité et qu'il la dirait encore.

On lui soutint qu'il n'avait pas dit la vérité, puisqu'il savait bien qu'il avait écrit ou fait écrire les deux lettres qui lui ont été montrées.

Il dénia !

On lui prouva ensuite, que ç'a été lui, qui a écrit le petit billet, qui a été trouvé sous la pierre ?

Il répondit : « je vous demande bien pardon, Monsieur ! »

On lui représenta de nouveau, qu'il n'avait pas satisfait à l'ordonnance du juge, et qu'ainsi il était admonesté sérieusement de dire la vérité, à peine que les devoirs conçus seront autres ?

Il répondit qu'il était prêt à souffrir pour l'amour de Dieu !

Accusé de nouveau que c'est lui qui a écrit les deux lettres et le billet ?

Il dit : « je vous demande bien pardon ! »

Élevé tant soit peu de nouveau et chargé comme ci-dessus :

Il dit : « Jamais Monsieur ? »

Accusé qu'il fut prendre l'argent sous la pierre ?

A répondu : Jamais de la vie !

Chargé que cela est si vrai, que ce fut avec cet argent qu'il paya le prix du cheval ?

A hoché la tête.

On lui soutint que cela était vrai ?

A hoché la tête et dit qu'il est innocent !

Forcé de dire qui lui a donné cet argent ?

Il dit qu'il était innocent !

On lui demanda s'il connaissait le mayeur d'Élouges et Ferdinand Debove [1] ? il répondit que oui, que le mayeur s'appelait Deleforge.

[1] Il connaissait parfaitement mon trisaïeul, car dans ses notes, il dit que, le 25 mai 1724, il alla avec Jean Hottois à Élouges, pour lui parler des impositions dues par le seigneur d'Audregnies, et ne le trouvant pas à sa ferme de la rue d'Audregnies, il dut le chercher à la ferme de la Rosière, chez son beau-frère ; ensuite je possède un registre de sa recette de la taxe des bières à Audregnies, qu'il dut signer comme mayeur avec ses collègues qui étaient Jean Hottois, Jean Stiévenart, Jacques Perseau et Jacques Glineur, le 10 mars 1724.

On lui soutint que, le 17 de juin dernier, il les avait vus?

Il dit qu'il était innocent!

Après quoi, il fut derechef descendu pour cause de faiblesse et ensuite reconduit à la conciergerie.

Ainsi besogné, les jours et an que dessus et après lecture a persisté, n'ayant pu signer à cause de la faiblesse de la main.

BUISSERET. DEMOOR.
COGNIAU, M.-J. LAIGLE, J.-F. LOSSON.

Ensuite il y eut une enquête à décharge. Jaques Stiévenart, clerc marguillier, Jean Hottois, Pierre Potvin et François Perwez, tous d'Audregnies, s'accordèrent pour dire qu'ils connaissaient Berlemont pour un honnête homme, qu'il n'avait jamais fait parler de lui, qu'il avait quitté la commune pour avoir fait un enfant à une fille et qu'il était poursuivi pour avoir mal rendu ses comptes.

Voici quelques renseignements sur son intérieur, recueillis dans ces diverses dépositions. Il avait pour femme Marie-Élisabeth Rousseau, dont il eut quatre enfants [1]. L'aînée, une fille, filait avec sa mère le lin du *Bourat* et la vendait telle ou en toile, à Valenciennes. Pour lui, ilgagnait sa vie, outre son métier de baudelier [2]-contrebandier, à tirer le lièvre ou autre gibier, qu'il vendait à l'un et à l'autre, mais notamment à Valenciennes; il avait acheté son fusil à un cabaret de Wihéries, très renommé alors, chez la *grand'mère d'Erquennes*. Il avait été à l'école chez les Trinitaires d'Audregnies (moines à capuchon blanc, avec croix pattée sur la poitrine, dont j'ai les portraits en 1600). Auparavant il avait été quelque temps à l'hermitage de Cocar, sous le frère Hilarion, « *du temps que le père Paul étoit sot* [3]. » On y

[1] L'une de ses filles naquit le 30 mars 1722; il jouissait alors d'une certaine considération, car ce fut Messire Charles-Joseph-Alexandre-Hyacinthe-Janvier, fils du comte de Baillencourt, seigneur d'Audregnies, qui tint cette enfant sur les fonts baptismaux, sous le nom de Jeanne-Caroline.

[2] *Baudelier*, conducteur d'ânes chargés de marchandises.

[3] Le personnel de Cocar était assez nombreux d'après les frères que je vois affiliés à une confrérie du St.-Sacrement, à cette époque,

apprenait deux sortes d'écriture : celle italienne ou la demi-ronde et celle courante qui doit correspondre à notre anglaise. Son écriture à Berlemont, était quelque peu penchée, formée comme celle d'un garçon de 15 ans, mais avec cette lenteur que donne le peu d'habitude d'écrire et une main lourde, écrivant chaque lettre quasi l'une après l'autre, mais liée toutefois; ses caractères sont petits, les lignes droites aux lettres initiales ; en somme une écriture lisible.

Il eut, tout en parlant écriture, une explication avec les juges, qui les amena à lui faire lire les lettres comminatoires, ce qui l'émotionna tellement qu'il ne put le dissimuler aux yeux des juges. Voici cet incident.

On lui demanda de quels caractères étaient les lettres du 14 et du 16 juin 1728 et le petit billet?

Il répondit que ce n'était pas de la lettre courante !

Chargé de lire lesdites lettres et le petit billet, il les lut assez correctement, mais dans la suite l'avocat écrivit ainsi ses impressions, en latin à gauche, en français à droite, comme dans toutes les séances d'ailleurs :

Legendo pallet	il pâlit continuellement.
Pallet qui modum	
Auget	il pâlit encore plus.
Mutat colore	il tremble.
Sitit	il a soif.

On a vu par ses réponses, lorsqu'il fut mis à la question, combien il se servait d'évocations religieuses, qui sont bien de

tels que les frères Benoît, Jean-B^{te}, Pacifique, Arsène, Philippe, Joseph. On y tenait des internes, car un garçon de 8 ans, nommé Tournay, d'Hensies, fut inhumé à Élouges, étant mort à l'hermitage vers ce temps. Une ferme y était annexée en 1749, d'après des baux que je possède de l'occupant, du nom de Pierre Delcroix ; en 1774, un frère Benoît se rendit adjudicataire à la halle de Dour, d'uue partie de la raspe du bois d'Épinoy, vendue à la requête d'Augustin Poisson, seigneur de Dour.

cette époque. Il s'achève dans les deux lettres que l'on va lire et qui sont conservées au dossier ; il les a écrites lorsqu'il dut se sauver en France pour cette fille.

A Valenciennes, du 10 septembre 1725.

« Monsieur le Curé,

« Je prends la liberté de vous écrire ce peu de mots, pour « vous prier, sinon à avoir la bonté de me faire un certificat; « j'ai la volonté d'aller visiter les saints Lieux à Rome et cela « afin que je puisse avoir rémission de la faute que j'ai faite et « j'espère que vous m'en ferez le plaisir. Je vous prie d'oublier « le passé pour moi. Je vous demande excuse et pardon des « choses passées ; faites-en de même, car je vois bien que celui « qui hait son frère est homicide lui-même, et il n'a rien à se « venger, car la mort de J.-S. Christ n'est pas encore vengée; « sur quoi, je vous prie, Monsieur le Curé, de tout oublier pour « l'amour de Dieu et en même temps je demeurerai votre humble « et très obéissant serviteur, M. le curé,

JACQUES BERLEMONT, 1725. »

Au verso : Si « j'avois cru votre conseil et votre éducation, je ne serois point comme je suis à présent ; la chose en est faite, mais. . . . .

« Mes compliments à ma commère Marie-Barbe (commère pour cousine, la sœur probablement du curé).

« A Monsieur Gilles Berlemont, très digne et très révérend pasteur de Montignies en Notre-Dame-sur-Roc et d'Audregnies à Montignies. »

« Monsieur le Curé, je prends la liberté de vous écrire en peu « de mots et pour la 2me fois, afin d'avoir un certificat de votre « Révérence; je vous prie de m'en dire la raison pourquoi : j'ai « appris que la lettre que je vous ai envoyée le 10 de ce mois, « vous servoit de passe-temps ; cela est vrai, vu que vous la « montrez à un chacun ; vous comprenez bien que cela ne me « fait pas plaisir et à beaucoup d'autres; patience pour cela, que

« personne ne s'en moque. S[t] Bernard a dit que celui qui croit
« d'être ferme, prenne garde à ne pas tomber; quoique vous
« soyez, disoit-il, dans un lieu d'assurance, ne croyez point
« pour cela être en santé.

J. Berlemont. »

Ce curé de Montignies et qui l'était également d'Audregnies portant le même nom, je ne sais à quel titre il lui écrivait, mais le ton indique une parenté assez proche, tout au moins d'étroites relations; il le secourait dans tous les cas, car dans une note, lui ayant acheté une peau de vache qu'il avait fait tanner, Jacques la mit en œuvre et ne la lui paya jamais.

Les dépositions qui vont suivre le feront encore mieux connaître; entre-temps, le 3 août 1728, on visita sa maison, comme il conste de cet acte :

« Jean Arnould, lieutenant de la maréchaussée, de la province de Hainaut, et Joseph Godart, archer de ladite province, s'étant rendus au village d'Audregnies, le 3 de ce mois, ensuite d'ordonnance verbale de l'office de la prévôté royale d'Élouges, à l'effet de visiter la maison de Jacques Berlemont dit Baron, au dit lieu, et d'enlever tous les écrits qui pourroient s'y trouver, couteau, écriteau.... après serment prêté, ont déclaré qu'ayant fait des recherches exactes dans ladite maison, ils n'ont rien trouvé qu'un petit sac de toile grise, rempli d'écrits que ledit office royal d"Élouges a examinés en la présence dudit lieutenant et ensuite remis dans ledit sac cacheté; un couteau de table à manche d'os, une plume, une alène, une tabatière d'os et un bâton crochu d'un bout, coupé de l'autre. »

Entre-temps un témoin nouveau vint achever de perdre Berlemont. Je commence par la déposition d'André Lavenne, sergent à l'office de la prévôté royale d'Élouges, lequel âgé de 64 ans, après serment prêté, dépose que le lundi 2 août étant vers 7 heures du matin chez Arnould Quenon, greffier et débitant de brandevin (eau-de-vie) à Dour, avec Gabriel Druart et le dit Quenon présent, Jeanne Buisson, femme de ce dernier, en-

tendant qu'on parlait de Jacques Berlemont, dit « qu'elle l'avoit rencontré entretemps qu'Élouges étoit sommé, près du bois de Lignes, avec son habit sur l'épaule et un grand bâton, qu'elle avoit eu peur à cause qu'elle étoit seule, et lors ledit Quenon dit à sa femme de se taire, qu'il ne falloit jamais déboucher de tels discours, et le déposant dit : Vas, vas, vas, il n'y a point de péril que j'en parle ! cependant il en a fait part à l'office ledit jour.

Signé Lavenne. »

Arnould Quenon, greffier et débitant de brandevin à Dour, âgé de 49 ans, dépose que le lundi, 2 de ce mois, vers sept heures du matin, André Lavenne, sergent à la prévôté d'Élouges, et Gabriel Druart de Dour étant à boire une goutte de brandevin chez lui, on vint à parler de Jacques Baron, prisonnier au châtel à Mons, le parlant ayant demandé audit Lavenne, si il était vrai que Jacques Baron était mort, qu'on lui avait brûlé la barbe et les sourcils, qu'on lui avait mis les mêches, qu'il était mort du c... sur un fagot; auxquels discours Jeanne Buisson sa femme dit qu'elle avait rencontré Baron près du bois de Ligne dans le temps qu'Élouges était sommé, qu'il avait un grand bâton et son habit sur l'épaule, et qu'elle avait eu peur, sur quoi le déposant lui dit de se taire ; c'est ce qu'il sait.

A. Quenon.

Gabriel Druart, de Dour, âgé de 24 ans, tonnelier de son état, dit que le lundi 2 de ce mois, étant à boire une demi-potée d'eau-de-vie chez Arnould Quenon, avec A. Lavenne, sergent d'Elouges, Quenon présent, celui-ci dit à Lavenne : « Est-il vrai que *Jaco Baron* est mort dans la prison, qu'on lui a mis les mêches, qu'on lui a brûlé la barbe et les sourcils ? » La femme Quenon répartit : « J'ai vu Baron dans le temps qu'Élouges étoit sommé sur le sentier venant d'Hensies à Crépin près du bois de Ligne, qui venoit après Élouges et je m'en allois à Hensies, etc., le reste comme les autres dépositions. »

On voit par ces dépositions, l'effroi que donnait aux popula-

tions, la justice de cette époque; aussi la femme Quenon se refusa-t-elle à en dire plus, comme il conste de l'ordonnance suivante :

« André Lavenne sergeant à l'office de la prévôté d'Élouges relate d'avoir adjourné Jeanne Buisson, femme à Arnould Quenon, pour être et comparoître devant ledit office à l'effet de déposer sur certains faits qui sont à sa connoissance dans l'information criminelle que ledit office tient à la charge de Jacques Berlemont dit Baron; parlant à elle-même, elle lui a répondu que quand ce seroit un *diable*, elle ne comparoîtroit pas à Élouges.

« Le 2 du mois d'août 1728.

A. Lavenne. »

Mais on n'y allait pas de main morte à cette époque. Voici le mandat qui s'ensuivit :

« Nous Alexandre Buisseret, avocat à la cour à Mons, lieutenant à la prévôté d'Élouges.

« Avons ordonné et ordonnons par cette charge et commission à tous officiers, huissiers, sergeants, archers, etc., d'appréhender au corps par toute l'étendue de la prévôté Jeanne Buisson, femme d'Arnould Quenon d[t] à Dour, et la constituer prisonnière au châtel à Mons pour être chargée de faits résultants à sa charge.

Donné à Élouges, le 2 d'août 1728.

Par ordonnance, Buisseret.

Demoor, greffier. »

Forcée de comparaître, Jeanne, après que Berlemont fut rasé et peigné, le reconnut pour celui qu'elle vit quand Élouges fut sommé, vers 11 heures du matin (elle ne dit pas le jour), sur la piedsente venant de Crespin à Hensies, allant à Élouges; ils se dirent bonjour; elle en eut peur, à cause de son isolement et qu'il avait un long bâton, son habit sur l'épaule; elle observa

qu'il venait vers Élouges, par le chemin qu'elle avait suivi venant de Dour pour aller à Hensies, en longeant le bois de Ligne, à un trait de pistolet du bois de Ligne, sur le chemin venant d'Hensies ou Crespin et allant à Élouges, et que sa barbe n'était pas faite.

Elle dit aussi l'avoir vu jouer à la balle à Élouges le jour que Fourderin a joué [1].

« Le 9 août 1728, ledit J. Berlemont nous a demandé un directeur de conscience pour le réconcilier avec Dieu : ce que nous lui avons accordé. Ledit Berlemont ayant requis qu'il veuille venir après demain le matin, suivent les signatures. »

Interrogatoires des témoins d'Audregnies, 11 août 1728.

Pierre-Antoine Hottois, âgé de 49 ans, déclare qu'il a vu J. Berlemont, mercredi avant qu'il ne fût arrêté à la halle de Mons, baudelant avec lui; qu'il a encore baudelé le vendredi veille de sa prise, où ils ont été ensemble à la halle de Mons. Il a prêté à Berlemont à Audregnies, un dimanche chez lui, une pièce et demie *à la palme*, et il lui a rendu à Mons la moitié de sa pièce.

Pierre François, baudelier, a conduit le cheval de Berlemont chargé de 7 vasseaux de blé, qu'il vendit 7 patards la rasière; il en porta la somme, soit 2 écus à la *palme* de 6 livres 1/2 chacun, à Berlemont.

François Duquesne [2] fils de Michel, âgé de 37 ans, a, sur la demande par charité de Berlemont, envoyé son valet voiturer

[1] Probablement un joueur célèbre de l'époque. Ce nom est inconnu dans notre pays. Parmi les papiers trouvés dans le coffre d'Audregnies par Arnould figurait ce petit billet:

A Messieurs les joueurs de balle d'Hautrages,

Messieurs,

Vous êtes invités à venir jouer une balle d'argent à Audregnies dimanche prochain, 30 mai; vous viendrez à 5 hommes pour une heure après-midi, et espérant d'avoir l'honneur de vous y voir, je suis très parfaitement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

Audregnies, le 26 mai 1728.

[2] Trisaïeul de Messieurs Duquesne, fabricants de sucre.

son trèfle sur les champs, vers dix à onze heures du matin, mais il ne sait si Berlemont accompagnait le valet.

Guillaume Wallon, berger au sieur François Debove, comptoiriste des états de Hainaut à Quiévrain, âgé de 38 ans, a vu Jacques sur le chemin d'Audregnies allant à Hensies, vers midi; le mayeur lui dit, en passant, qu'il fesait bien chaud; le berger distrait ne lui répondit pas.

Jean-Lambert Deramaix, laboureur à Montrœuil, 30 ans, s'en allant à Athis, le jeudi 17 de juin, quand le bruit courait qu'Élouges était sommé, rencontre Jacques vers douze heures à midi, dans un endroit nommé la Croix outre la cavée distant d'Audregnies, comme du château de Mons à la porte du Rivage, sur la piedsente allant de Wihéries à Quiévrain, distant d'un trait de fusil d'Audregnies; ils se sont dit l'un à l'autre: Dieu vous garde; il lui demanda s'il connaissait un cheval à vendre à Montrœuil; il repondit que non, que pour cela, il fallait aller un jour de fête au cabaret; il lui demanda s'il n'avait vu personne sur la route; il lui dit n'avoir vu que le berger du sieur Debove et celui du Saulsoir, le nommé Ramot.

Pierre-Joseph Delmotte, âgé de 28 ans, natif de Wihéries, batteur en grange chez Barthélemy Quenon, mayeur de Baisieux, était frère à Marie-Joseph; il a surpris Berlemont avec sa sœur pendant sa grossesse; sa femme lui dit de n'en pas parler. Son frère Jean-Cornil Delmotte qui travaillait au château d'Audregnies, à qui il en causa, lui dit qu'il y avait une bouteille dans une armoire; il la prit à leur insu et la porta à son oncle N^as^ Willemart et à sa femme Louise Rapé, chaufournier à Audregnies, qui lui conseilla de la porter au curé, qui reconnut du jus de rüe.

Michel Bronchart, baudelier à Audregnies, âgé de 44 ans, a été à St-Saulve avec Berlemont.

Jacques Moreau, 32 ans, tonnelier à Audregnies, voisin de Berlemont, a été travailler le 16 juin sur une terre avêtue de colza, appartenant à J.-B^te^ Michel de Wihéries. Berlemont l'y a rejoint vers 2 heures après-midi pour l'aider, et à 4 heures la

femme Michel les conduisit manger chez elle. Pierre Hannecart a aussi vu Berlemont allant à Wihéries à travers le bois, par la taille des Marchands.

Marie-Catherine Sohier, femme à Michel Hottois maçon à Audregnies[1], ayant eu étant jeune fille un enfant de Martin P...... celui-ci lui souscrivit une somme pour se taire, et ce billet fut fait par Berlemont. Comme il lui restait un reliquat de 70 livres, P...... lui ayant fait antérieurement un paiement de 50 livres, Berlemont lui conseilla de ne pas donner quittance, que cela le presserait de rembourser le reste. P...... remit le paiement du reste après l'août; alors sur sa demande de remboursement il l'envoya promener; elle lui envoya Fontaine, sergent d'Audregnies, à qui il répondit qu'il avait ses quittances; elle l'attaqua par-devant le conseil souverain du Hainaut, qui soutint par la présentation des deux quittances de 50 et de 70 livres qu'elles étaient toutes deux écrites et signées de la main de Jacques Berlemont : ce que voyant le dit P...... l'a été payer.

[1] Voici une plainte écrite à charge de cette Catherine Sohier par Berlemont et trouvée dans ses papiers au ferme communal :

Le soussigné certifie que, pendant le mois d'août dernier, Michel Hottois et Marie-Catherine Sohier sa femme, ont eu la témérité d'aller voler des gerbes de froment sur la campagne nuitamment, appartenant à Philippe Liénard, censier à Audregnies ; cela est venu à la connoissance de tout le village, même jusqu'au curé qui les a obligés d'aller trouver lesdits Liénard, pour lui demander pardon, et lui promettre de restituer le vol qu'il lui avait fait : sur quoi nous avons signé ce présent acquis, afin de le ratifier au besoin.

Une seconde plainte relate que Michel Hottois fut trouvé volant nuitamment des gerbes à la grange Martin P......, plus tard à voler des perches à la houblonnière Jean Rousseau.

Ces renseignements furent donnés probablement pour charger les époux Hottois-Sohier, lors de leur procès avec P......

Citons encore ceci, toujours de la main de Berlemont.

Le jour de notre kermesse, le curé ne voulait pas faire la procession à cause que le Bailly voulait rester derrière lui avec son flambeau ; il disputa avec le Bailly, ayant le vénérable en main, et même il faisait mine de vouloir retourner à l'autel et dit à la jeunesse d'Audregnies

Elle dit en outre que Berlemont était incapable d'acheter un cheval, mais qu'après qu'Élouges fut sommé, il a acheté un habit et une veste de toile bleue.

Pierre-Alard Dumaire, aubergiste à Mons, âgé de 58 ans, a logé comme baudelier pendant quatre à cinq ans Berlemont, et dit lui avoir vu acheter vers la fin de juin chez J.-B[te] Cailleau, un habit en drap gris cendré et une veste de toile.

Ensuite vient le tour de Marie-Joseph Delmotte, la fille dont il a abusé; voici sa déposition, après confrontation et en présence de J. Berlemont: Le 8 ou 9 décembre 1724, Jacques lui conseilla de se rendre à Mons, qu'il la ferait payer de Desenfants, garde pour la conservation des droits d'entrée et de sortie, de ce qu'il lui devait pour l'habitation dans sa maison? il alla avec elle et la retint à Mons jusque deux heures après midi; il la fit boire tant dans ladite ville qu'en chemin, il a tellement ménagé le temps qu'ils arrivèrent seulement vers les sept heures du soir près du couvent de la Trinité d'Audregnies; après plusieurs résistances qu'elle fit aux propositions de Berlemont, etc[1]. Il lui fit

qu'il ne voulait pas qu'il fasse honneur au vénérable, et dit dans sa prédication, qu'il allait à la procession malgré lui, et dit à Jacques Berlemont: apprêtez moi votre cheval, pour aller parler au fiscal, comme il fit.

Il veut aussi donner le bien des pauvres à sa mode, et à qui il veut, même à des personnes qui n'en ont pas besoin, comme la loi a plus de connaissance que lui, qui n'est point du village. . . . . . . enfin le curé leur fit sommation de lui en donner, sans quoi, il leur donnerait une lettre pour aller parler au fiscal.

Le curé a une inimitié contre le mayeur et ses échevins, et il dit qu'ils sont une loi de rien et une loi de pauvres gens et qu'il n'y a pas trop de biens des pauvres pour eux, et il va proposer à Noël Delcroix et d'autres, quand il faut aller quelque part pour la communauté, qu'il faut les remplacer, ou il mangerait tout. Au bas est écrit ceci :

J'ai vu cette pièce ce jourd'huy 14 juillet 1728, que je reconnais avoir écrite de ma main.

J. BERLEMONT. BUISSERET. DEMOORT.

[1] « L'an 1725, le 26 août, est née Jeanne Berlemont fille illégitime par adultère de Jacques Berlemont et de Marie Delmotte, ainsi que

prendre, étant grosse de sept mois, du jus d'herbe en une bouteille de pierre, qu'elle dut rendre; qu'ensuite, après trois invitations faites par Berlemont et Jacques P......, elle se rendit dans une chambre à l'étage de la maison dudit P......, pour s'entendre proposer de se déclarer enceinte des œuvres de Jean Dupont, maréchal à Audregnies. Ensuite elle dit à Jacques, que ce fut son frère Gilles qui alla chercher ces herbes dans les fossés du château de Rampemont.

A propos du nantissement qu'on lui reprochait d'avoir dissipé, voici quelques explications: il devait cette somme qu'il devait nantir pour sa gestion de mayeur à François Perwez d'Audregnies, qui lui-même avait eu cette somme de Jean Preux, mayeur de Baisieux, Gobert de Quiévrechain, Hiolle, mayeur de Sebourqueau, et une veuve de Valenciennes; cette somme montait à 1080 livres.

Il dit avoir dépensé cette somme, à payer 2 canons de rente due par la communauté d'Audregnies à une demoiselle Deleuze; à payer les frais du procès avec la cense Dupont, pour le moulin et autres affaires pendantes; il conta pour ces diverses choses 5 à 600 livres, dont il possédait les quittances; il dit avoir demandé à rembourser le nantissement au c^{te} de Baillencourt en payant d'un coup 560 livres par la vente d'une maison à H^{ri} Limbourg et que son beau-père payait annuellement 50 à 60 livres au comte et lui faisait des chariages.

Lorsque Willebert dut venir déposer à Mons, il dut s'en référer à Mr Gilliard du Courtil, bailli de Quarouble à Onnaing, pour obtenir ses passeports, formalité qui demanda une grande correspondance. Ce Willebert était cabaretier à l'enseigne du Croissant; sa maison était une hutte[1], de là son sobriquet. Ber-

l'a déclaré la mère par serment *in formâ*. A Audregnies et généralement dans les localités voisines, c'était dans les maux de l'accouchement que se présentaient les mayeur et échevins, pour la recherche de la paternité, et faire avouer la fille.

[1] Cette maison n'existe plus; un sentier qui aboutit à cet endroit, rappelle son existence par son nom, *del hutte*.

lemont prétendait avoir eu de lui en prêt, la somme avec laquelle il avait payé le cheval.

Dans une enquête à Élouges, le 4 août 1728, on vit venir les marchands de papiers des environs, tels que les filles Tricart dites *Nounettes*, la ve Amory, le clerc marguillier, Jacques Dujardin, etc., etc., de Quiévrain, Audregnies, etc., pour savoir d'où venait celui qui servit à ses lettres.

La profession de baudelier qu'il prit lorsqu'il fut nommé mayeur d'Audregnies, était assez lucrative à cette époque, non qu'il donnait le moyen de gagner sa vie par le prix du transport des grains d'un endroit à un autre, mais parceque à cette époque les chemins étant impraticables une fois l'hiver venu, vers la France, il s'ensuivait de grandes différences dans les prix, qu'augmentait encore un droit élevé sur la sortie des grains français. Les baudeliers se rendaient dans les communes limitrophes nuitamment et par des chemins impraticables, tels que les fonds de Sebourg, par des sentiers, etc., etc.; ils allaient chercher en fraude de droit ces grains, qu'ils transportaient au fur et à mesure au marché de Mons; ils étaient une dizaine d'hommes à Audregnies faisant ce métier, c'était plutôt une contrebande; d'ailleurs Berlemont a dit plus loin qu'il vivait de braconnage, plus tard on a su qu'il connaissait parfaitement le bois de Ligne et ses environs, pour y avoir fréquemment chassé.

Dans un des derniers interrogatoires, on lui demande où il était les 14, 15 et 16 de juin à onze heures; il dit avoir été à la houblonnière de son beau-frère à Audregnies [1] et le mercredi à Wihéries vers deux heures après midi. Où il a été la matinée? il

[1] C'est dans une houblonnière d'Audregnies, que se passa un terrible épisode des guerres de succession, que nous avons constaté, M. Bernier et moi, sur une pierre tumulaire vis-à-vis de l'autel de la Vierge à Wasmes, dans nos relevés des inscriptions funéraires des cantons de Dour et de Boussu :

« Icy gît le corps de Pierre Druart, vivant mayeur et censier de la Court à Wasmes, où étant occupé à éteindre le feu le 3 mai 1676, fut

dit avoir été chez la cuvelière d'Audregnies. On lui prouva qu'il était à onze heures au bois de Ligne, puisque la femme Jeanne Buisson l'y a vu.

On lui demande quand il est sorti d'Audregnies, à cause du nantissement dû à de Baillencourt? il est resté quelques années chez un de ses cousins Henri Glineur à Quarouble, ensuite après l'octave du Vénérable 1721, il entra chez Willebert et en sortit trois mois après, et selon l'invariable habitude de l'époque de supputer les jours d'après le calendrier liturgique, il ajoute avoir acheté habit et veste peu de temps avant le jour de la Vierge de juillet : dans un de ses alibis il dit avoir été à Hensies le matin, que le comte de Gommegnies y passa pour aller au Sartis, qu'il alla à l'église entendre la messe du Vénérable, et que les réponses étaient comme aux messes de requiem.

Interrogé, où il était quand il a écrit au curé de Montignies en 1725, il répondit qu'il était alors poursuivi pour l'adultère Marie Delmotte et pour les deniers de la communauté ; il dit alors s'être trouvé à Valenciennes. Un terme qui lui était familier, lorsqu'on lui demandait de préciser un fait, c'était de répondre qu'il n'avait pas mis ça en pratique.

Enfin on lui prouve qu'il avait un encrier de corne portatif, qui a dû lui servir lorsqu'il a écrit le petit billet au bois ou caché dans les grains avoisinants. Ce billet a 0,9 cent[s] de long sur 2 et demi de large, et on voit par l'écriture que le bec de la plume pressé contre le coton, trop peu imbibé d'encre, était ouvert et qu'il eut beaucoup de peine pour l'écrire.

La matinée du jour qu'il paya son cheval à Hensies, un vendredi, il se rendit chez Campion à Quiévrain par la Cappelette, à l'enseigne des Trois vieux amis, et là mangea deux carpes, but quelques cannettes de bière et changea sa première pièce à cou-

pris et emmené par les ennemis français, et fut le 25 ensuivant. trouvé meurtri et enterré dans une houblonnière à Audregnies, ayant son dizain (chapelet) en main, marque de sa piété ordinaire envers la Ste. Vierge et enfin ici ramené et ensépulturé le 26 dudit mois de mai 1676. R. I. P. »

ronnes; il se rendit ensuite avec Campion pour payer le cheval; dans la suite il dit que, quoique n'étant pas de condition à être mayeur d'un village, il se respectait assez pour ne pas faire son métier de cordonnier, que c'est pour ce motif qu'il se fit baudelier; il vivait, disait-il, de sa mairie et de collectes faites dans le village; il avait 40 ans, lors de sa condamnation qui fut prononcée le 21 août 1728, et dont voici la teneur :

« Revu par l'office de la prévôté royale d'Élouges à l'adjonction des avocats Coqueau, E. Tahon, Laigle, Leclercq et Losson pris pour assesseurs dans le procès criminel extraordinairement instruit à Jacques Berlemont dit Baron, avec les devoirs faits, en conséquence de la résolution précédente et des informations tenues en décharge dudit Berlemont;

« Il en résulte que le prisonnier ét anttrès violemment suspecté d'avoir écrit une lettre au sieur Doyen d'Élouges, le menaçant de feu au cas qu'il ne fît pas mettre 15 écus neufs, dans l'endroit qu'il y désignoit, il a pour cela été condamné à la question ordinaire et extraordinaire, qu'il a subie jusqu'à ce qu'à cause de faiblesse, il fût détaché au dire des médecins, sans qu'on puisse dire qu'il subit en même temps l'ordinaire à raison que les ficelles étaient suffisamment allongées ou assez courtes pour en conclure qu'il eut subit l'ordinaire et l'extraordinaire toute à la fois; les ficelles ayant commencé à tendre que lorsqu'il fut assez exhaussé.

« Il est vrai qu'ayant été placé quelque temps auprès du feu et qu'il eut repris des forces, il fut réappliqué de nouveau persistant toujours dans ses dénégations, en conséquence on a assez repété la question, semblant que parce qui s'est passé les indices furent purgées ou qu'au moins, il y auroit de l'inconvénient à le condamner de nouveau à subir la même peine, mais pour tout cela selon plusieurs criminalistes, le prisonnier ne laisse pas de mériter quelque peine ne pouvant renvoyer purement sur des faits et charges pour avoir lui-même occasionné lesdites suspicions, ainsi nonobstant son renvoi dans la supposition même

qu'il ne résulteroit rien d'autre à sa charge, il semble qu'il pourroit être banni hors la province, afin de ne plus donner occasion de le craindre.

« Mais il est convaincu premièrement d'avoir abusé de Marie-Joseph Delmotte; il lui a donné une potion de jus de rüe pour la faire avorter, ce qui étoit capable, selon la déposition des médecins, de procurer un accouchement prématuré, au risque de la vie de la mère et de l'enfant, si elle ne l'avoit vomie.

« Il est en second lieu suspecté et même violemment d'avoir donné à la mère-fille, deux paquets de poudre à la fin du même avortement et de l'avoir voulu induire à déclarer le maréchal du lieu pour père, lui ayant à cet effet offert une somme de 20 écus.

« Il est enfin convaincu d'avoir fait une fausse quittance de 70 livres qui a été produite en justice pour en procurer le paiement en faveur de Martin P......et au préjudice de Marie-Catherine Sohier, et par-dessus quoi, il est convaincu d'avoir dissipé un nantissement de 1080 livres qui lui avoit été fait en 1725 en qualité de mayeur d'Audregnies. Toutes lesquelles choses considérées, conclu de le condamner à la peine en-dessous de la mort, qui est la fustigation publique et la marque, la corde au cou, et au bannissement perpétuel de la province, suivant autorisation, avec défense de n'y rentrer sous peine de la harre (être pendu) de quoi lui sera délivré extrait. »

Suivent les signatures.

« L'office de la prévôté royale d'Élouges.

« Jacques Berlemont natif d'Audregnies, quoique selon les lois divines et humaines, il est défendu de faire tort à autrui, vous vous êtes cependant de tant oublié que d'avoir abusé Marie-Joseph Delmotte âgée de 17 ans, de lui avoir donné une potion de jus de rüe pour la faire avorter au péril de sa vie et de son enfant; d'avoir fait une fausse quittance de soixante et dix livres qui a été produite en justice pour en prouver le paiement en faveur de Martin P...... et au préjudice de Marie-Catherine Sohier; d'avoir dissipé un nantissement de 1080 livres que vous avez fait en 1725 en votre qualité de mayeur d'Audregnies: sur

quoi l'office de la prévôté royale d'Élouges ayant instruit de votre procès extraordinairement et vous en ayant trouvé suffisamment atteint et convaincu et très violemment suspecté d'avoir écrit la lettre du 14 de juin 1728 au curé d'Élouges, le menaçant de feu, s'il ne faisoit mettre 15 écus à couronne au coin du bois de Ligne, d'avoir levé lesdits 15 écus et d'avoir de partie d'écu acheté un cheval ; d'avoir donné à ladite Marie Delmotte deux paquets de poudre à la fin de son avortement et de l'avoir voulu induire à déclarer le maréchal du lieu pour père, lui ayant à cet effet offert une somme de 20 écus ; sur tout quoi :

« Ledit office vous a condamné à être fustigé et marqué publiquement, la corde au cou, et vous banni de toute la province de Hainaut à perpétuité, à peine de la harre en cas que vous y reveniez.

« Ainsi prononcé le 6 septembr 1728 et exécuté ledit jour.

BUISSERET, DEMOORT. »

Le lendemain, il passa à Hornu.

« J'atteste que ce jourd'huy le nommé Berlemont d'Audregnies a été conduit par deux archers et passé à Hornu le 7 septembre 1728.

J.-B[te] CORNET. »

« Le soussigné, archer de la province de Hainaut, relate d'avoir conduit ledit Berlemont juqu'au pont de Quiévrain, près de Blanc-Moucheron, de lui avoir là relu et de lui en avoir délivré extrait, le 7 de septembre 1728.

ROBERT COUPEZ. »

« Le soussigné Pierre Duquesne, échevin de Quiévrain, certifie d'avoir vu bannir le nommé Berlemont des terres de Sa Majesté en Pérai (*sic*).

P.[re] DUQUESNE. »

Nous ne savons ce que devint Berlemont. Il résida probablement à la frontière, pour se tenir auprès de sa famille, car je trouve dans le registre de l'état civil d'Audregnies, un enfant inscrit sous son nom un an ou deux après sa condamnation.

Voici quelques notes des frais qu'occasionnèrent la détention et la condamnation de Berlemont :

« J'ai reçu 4 florins et 4 patars pour notre compte et la dépense du prisonnier, ce septembre 1728.

ROBERT COUPEZ. »

Quittance des Archers :

» Pour avoir conduit au supplice Jacques Berlemont de la part de l'office royal de la prévôté d'Élouges, il est dû aux archers du Hainaut, savoir :

« Au Sr capitaine 4 florins.

« Au Sr lieutenant 4 florins.

« A chaque archer au nombre de dix, 20 florins, ensemble : 28 florins, laquelle somme a été reçue par les soussignés le 6 septembre 1728.

J.-B. PYLE, cap.ne.

ARNOULD, lt. »

Autre note :

« Il est dû aux archers du Hainaut pour leur présence au château de Mons pendant l'instruction du procès criminel de Jacques Berlemont, instruit par l'office de la prévôté royale d'Élouges, ce qui suit :

« A Norbert Coupez et Jean Riotte, pour emploi de chacun 3 heures et demie.

« Le 10 de juillet 1728.

« Pour chacun 5 heures, le 12 du même mois.

« Pour chacun 5 heures 1/2, le 13 du même mois.

« Pour pareil emploi de 5 heures et demie, le 14.

« Pour une heure et demie chacun, le 15.

« Audit Coupez et Godart, pour chacun 7 heures 1/2, le 17.

« Audit Coupez et Jean Riotte, pour chacun 5 heures, le 19, à eux pour chacun deux heures le 20.

« Audit Coupez, Ghislain Demarez, Jean Riotte et Godart, pour chacun 6 heures, le 21.

« Lorsque ledit Berlemont fut attaché à la question, audit Ghislain Demarez et le nommé Dragon, pour chacun 3 heures, le 18 août.

« Les mêmes, pour chacun deux heures, le 19.

« Ensemble, cent et sept heures, 53 livres 70 sols.

« Reçu de l'avocat Buisseret ladite somme, le 15 septembre 1728.

NORBERT COUPEZ. »

» Mémoire des vacations faites par Antoine Ergot et le nommé Godart, tous deux archers de cette province, commençant du cinq d'août 1728, par ordre de l'office royal d'Élouges.

« Ils ont été employés le même jour tant d'avant midi qu'après midi chacun 5 heures 1/2.

« Le 6 dito, chacun 3 heures.

« Le 7, chacun 4 heures.

« Le 9, chacun 9 heures tant d'avant midi qu'après midi.

« Le 11, chacun 1 heure.

« Le 18, chacun 3 heures.

« De plus, Antoine Ergo fut employé le 9 août 1728, une heure et demie, pour aller avertir les témoins du dedans de la ville pour se trouver au château le même jour pour être confrontés au prisonnier.

« De plus, ledit Ergo fut encore commandé de la part de la dite office le 19 août 1728 pour aller à Audregnies signifier et ramener avec lui le nommé Fontaine, ce que le dit Ergo a fait en 4 heures.

« Ensemble : 53 heures pour les deux.

« Reçu la somme de 30 livres et 15 sols de l'avocat Buisseret.

« Le 11 septembre 1728.

ANTOINE ERGOT,
1728. »

Telle a été cette affaire judiciaire dont nous avons cru devoir retracer les phases, afin de conserver, d'après des documents authentiques, quelques traits des anciennes mœurs villageoises.

CHARLES DE BOVE.

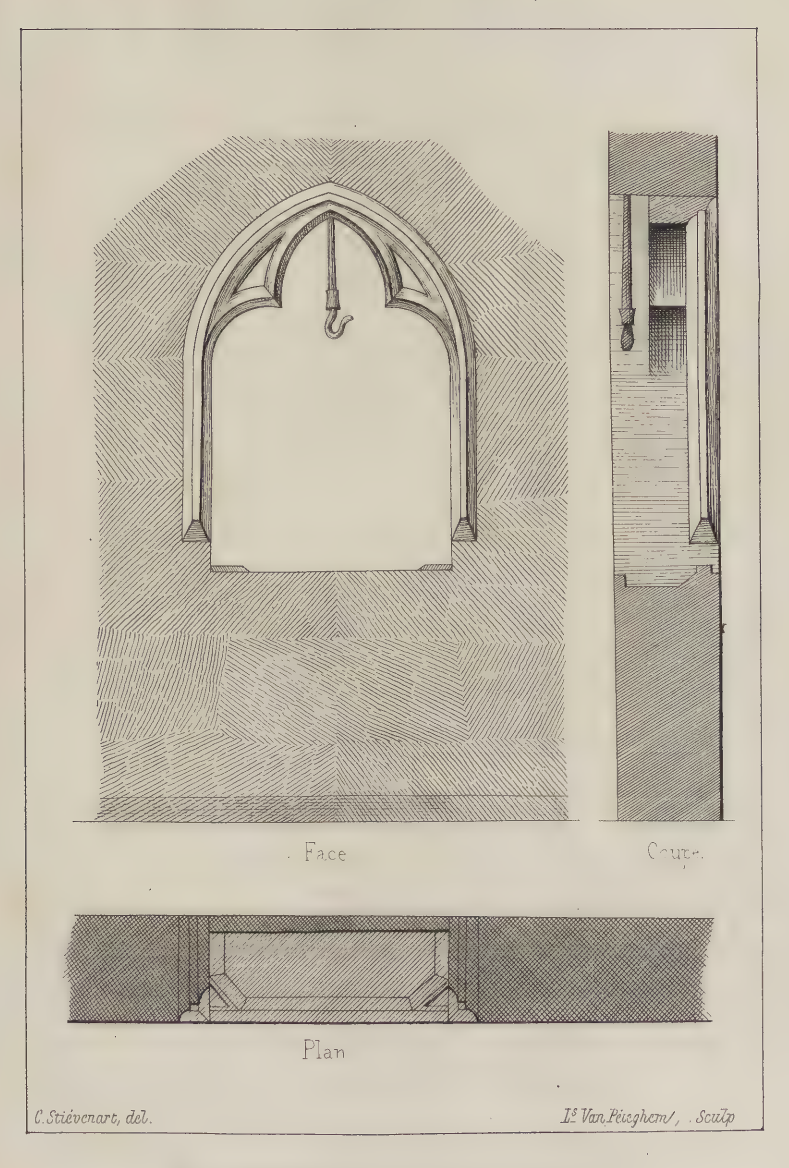
NICHE OGIVALE A MONS.

En exécutant des travaux de plafonnage au mur séparatif des maisons situées à Mons, rue de la Chaussée, nos 28 et 30, à front du vestibule de l'habitation n° 30, on a découvert récemment une niche, sans fond, en pierre de taille, en forme d'ogive contenant une feuille de trêfle, style du XVIe siècle, rappelant les crédences qu'on trouve dans les églises gothiques aux côtés de certains autels. Elle est pratiquée à un mètre environ au dessus du pavement, et elle mesure un mètre de hauteur, sur 0,76 centimètres de largeur et 0,23 centimètres de profondeur. L'attention se porte tant sur son existence même dans une habitation privée, que sur son style architectonique dans un bâtiment sans caractère particulier.

Si la maison n° 30 avait été construite lorsque le terrain voisin (n° 28) était encore libre, on pourrait dire que la niche actuelle ne fut d'abord qu'une fenêtre ou une lucarne, donnant du jour et de l'air au vestibule. Mais il n'est pas douteux qu'au XVIe siècle tous les terrains de la rue de la Chaussée étaient couverts de demeures ; que les deux habitations coexistaient ; et qu'ainsi la niche ne donnait pas au dehors.

On se pose donc une double question : cette niche n'est-elle qu'une simple construction en retraite, destinée à constater la non-mitoyenneté du mur, ou bien fut-elle primitivement une ouverture entre les deux maisons ?

Pour la première supposition, on peut dire qu'autrefois, quand un mur servant de séparation entre deux bâtiments, appartenait exclusivement à l'un des propriétaires voisins, celui-ci prenait soin de pratiquer dans ce mur, soit un œil de



Niche mitoyenne entre les maisons Nos. 28 et 30
de la rue de la Chaussée à Mons.

bœuf, soit un simple enfoncement (nommé *potelle* à Mons et à Valenciennes. — SIGART, *Glossaire étymologique montois*, p. 288, et HÉCART, *Dictionnaire rouchi-français*, p. 364) ; c'était afin de détruire la présomption de mitoyenneté du mur. Or, comme la profondeur de notre niche excède de beaucoup la moitié de l'épaisseur de la muraille, on peut n'y trouver qu'une marque de non-mitoyenneté, qui devait prévenir tout conflit pour le cas où de nouvelles poutres auraient dû être introduites dans ce mur.

Néanmoins il nous paraît préférable d'admettre que jadis cette niche fut ouverte entre les vestibules contigus des deux maisons et que l'ouverture n'en fut supprimée que plus tard, dans la maison n° 28, à l'aide d'une cloison de peu d'épaisseur, de manière à laisser à la niche la plus grande profondeur possible en faveur de la maison n° 30. Ce qui justifie cette appréciation, c'est l'existence, au sommet de la niche, d'une tige en fer dont l'extrémité inférieure se termine en crochet destiné à soutenir une lampe ou une lanterne, qui devait éclairer les deux vestibules. Semblable disposition fait croire que ces demeures furent bâties en même temps par des propriétaires vivant en bon voisinage, ou peut-être par des membres d'une même famille. En effet, la baie ainsi ouverte, à une faible hauteur du sol, permettait un accès facile d'une maison à l'autre; et comme on n'y voit aucune trace de clôture par une porte ou par un grillage, on peut supposer que les habitants de ces maisons eurent une entière confiance l'un en l'autre et se dispensèrent de toute précaution pour leur sécurité réciproque.

Quant au style architectonique de cette niche, on devrait s'étonner de rencontrer un fragment de l'art ogival dans une maison dont l'extérieur n'indique que le XIXe siècle ; mais on sait que jusqu'au XVIe siècle, les façades furent bâties en bois et en briques, matériaux moins résistants que la pierre ; et qu'après cette époque, lorsque les façades durent être renouvelées, le calcaire remplaça le bois. On vit successivement disparaître de nos rues ces ornements qui leur donnaient un cachet pittoresque,

tels que des poutres sculptées, des linteaux et des encadrements de portes et de fenêtres, des emblèmes de la profession des propriétaires et des images de leurs patrons. L'intérieur des habitations se maintint mieux que leurs façades; on y retrouve encore des restes de leur état primitif, tandis que l'extérieur ne présente plus guère qu'une maçonnerie percée d'ouvertures oblongues, sans autre ornement que des corniches ou des moulures identiques d'une triste régularité.

En résumé, la niche dont nous venons de nous occuper, a vraisemblablement eu pour but de communiquer la lumière entre voisins.

Comme simple remarque, la maison n° 30 précitée a, au fond du rez-de-chaussée, une vaste place voûtée en plein-cintre, creusée sous le sol des maisons de la rue de la Poterie. En perçant un jour cette voûte pour en mesurer l'épaisseur, l'eau jaillit abondamment et la citerne de la maison occupée par M. Ledune, rue de la Poterie, n° 9, faillit se vider.

Clément STIÉVENART.



VIERGE SCULPTÉE

DU XVme SIÈCLE

DÉCOUVERTE A HAVRÉ.

Sans prétendre classer d'une façon définitive la vierge en chêne sculpté découverte à Havré [1], sans non plus nous arrêter à des recherches sur l'école à laquelle cette œuvre pourrait être attribuée, nous nous bornerons à signaler certains détails dont l'étude nous permettra d'assigner une date probable à cet objet d'art.

Ce qui nous frappe tout d'abord, c'est le cachet franchement gothique de cette sculpture considérée dans son ensemble, c'est bien l'œuvre d'un artiste du moyen-âge qui n'a pas encore subi les influences de la renaissance.

Le costume de la vierge, composé d'une robe longue, d'un grand manteau déposé sur les épaules et maintenu un peu au dessus de la poitrine par une ganse [2] en double, a été souvent reproduit par les peintres et les sculpteurs du xve siècle [3].

[1] Cette statuette que nous devons à la générosité de M. A. Pourbaix négociant à Havré, a été trouvée par lui dans le grenier d'une ancienne maison en démolition.

[2] Cordonnet ou ruban plié en deux de façon à former boutonnière.
Dictionnaire universel de Larousse.

[3] Le même costume se retrouve dans des œuvres d'artistes du xvie siècle qui suivirent les traditions admises pour la représentation des sujets religieux ; mais alors si le fond du vêtement reste le même qu'au siècle précédent, ou bien la façon de le draper change, ou bien encore les accessoires se transforment suivant le goût du temps auquel ils appartiennent.

Les draperies sont largement traitées et bien qu'elles retombent un peu raides comme toutes celles de l'époque gothique, elles ne manquent cependant pas d'élégance.

L'enfant Jésus allonge le bras sur l'épaule de sa mère par un mouvement naïf et naturel, d'un cachet également bien gothique. Cette charmante figure est vêtue d'une petite tunique simplement drapée et de ce style si particulier aux vêtements du moyen-âge.

Quant à l'objet peu dégrossi d'apparence, que la vierge offre à l'enfant, il nous semble être un fruit (poire ou pomme). Cette coutume de représenter la vierge ou l'enfant Jésus tenant en main l'un ou l'autre fruit, était fort répandue chez les gothiques et même chez certains artistes du XVIe siècle.

Les rayons qui entourent la vierge, le croissant sur lequel elle repose se rencontrent assez fréquemment encore.

Il ne nous reste plus qu'une partie de l'œuvre à examiner, c'est la couronne de la vierge : les fleurons sont presque tous détruits, deux ou trois seulement, assez bien conservés, nous permettent de reconstituer toute la couronne [1]; ces ornements nettement sculptés ressemblent par la forme et le dessin à certains rinceaux prodigués dans les monuments de style ogival du XVe siècle. Ce détail, à première vue de peu d'importance, nous fournit une dernière indication qui n'est pas à négliger.

En résumé, l'étude que nous avons faite de la vierge d'Havré, nous porte à croire que cette œuvre d'art appartient à la dernière moitié du XVe siècle.

Bon-Vouloir en Havré, Septembre 1883.

EM. DE MUNCK.

[1] La figure ayant été reproduite de face, il est difficile de distinguer les fleurons conservés qui se trouvent à gauche et à droite de la couronne.

LA COLLECTION DE MÉDAILLES

DE

Jean-Baptiste LECLERCQZ.

Maximilien Leclercqz a écrit des *Mémoires sur l'histoire de Mons* de 1739 à 1772, qui furent édités en 1870 par M. Emmanuel Hoyois en un volume in-4°, xvi et 117 pages.

L'éditeur a publié en même temps une notice sur la famille Leclercqz et notamment sur le fils et le petit-fils de Maximilien : Jean-Baptiste et Désiré. Nous trouvons dans cette notice, p. x à xii, que Jean-Baptiste Leclercqz naquit à Mons le 23 mars 1761 et y mourut le 8 décembre 1828. Après avoir suivi ses humanités au collége de Houdain, il fit son cours de droit à l'université de Louvain où il passa ses licences le 21 mars 1786. Il fit ensuite partie de l'ordre des avocats de notre ville.

Il fut bibliophile, numismate, antiquaire et minéralogiste. Il avait réuni des pierres précieuses et des minéraux, des objets d'art anciens, une bibliothèque qui contenait plus de 5,000 ouvrages et un choix de médailles et de monnaies.

Sa veuve, qui n'avait partagé ni les goûts, ni les idées de son mari, et dans la crainte que Désiré, son fils unique, ne se laissât aller aux mêmes passions que son père, fit vendre, dès 1829, la superbe collection de livres et de manuscrits du défunt. Elle ne conserva que des souvenirs de famille et des objets de fantaisie, moins encombrant que les volumes du bibliomane.

On ne nous dit pas ce que devinrent les minéraux et les antiquités. Une partie de la bibliothèque fut vendue à Mons le 3

août 1829, et le reste fut vendu à Bruxelles le 10 et le 13 novembre suivant. Nous ne savions rien des médailles: aussi avons-nous éprouvé une véritable satisfaction en apprenant que le catalogue de cette collection existait à la bibliothèque royale de Bruxelles, Accroissements, 1838-1839, p. 101, n° 1485.

Ce catalogue fut rédigé par le savant JOACHIM LELEWEL, ancien professeur à l'université de Varsovie et ancien président de la diète polonaise de 1831, réfugié politique à Bruxelles. Il est intitulé *Revue du cabinet de médailles de feu M. Leclercqz*. 1838. Un vol. in-8°. La vente en était annoncée pour le 2 avril 1839.

La préface du catalogue fait connaître que la collection se composait de 3,250 médailles anciennes; de 2,158 médailles modernes et jetons, savoir : 223 des papes, 414 de France, 1,417 de Belgique et de pays étrangers, enfin de 104 pièces utiles à l'histoire de certains états. Quant aux monnaies, on y voyait 155 pièces de Belgique, 186 de France et 265 de divers pays. En totalité : 6,014 pièces.

Les médailles romaines étaient du beau temps de l'empire. Les médailles et les jetons belges se trouvaient en bon état de conservation. On y remarquait des médailles frappées pour les inaugurations des souverains et en l'honneur du duc Charles de Lorraine et des gouverneurs généraux, Albert-Casimir de Saxe-Tesschen et de Marie-Christine d'Autriche ; — en or, en argent et en bronze.

Les monnaies du moyen-âge offraient des pièces inédites et même inconnues dans de riches collections du Hainaut et du Brabant. Parmi les monnaies de France, on a classé quelques *Monétaires*, ainsi que des pièces gauloises trouvées aux environs de Bavai, sur le territoire des Nerviens et des Véromandouins.

Nous signalerons les médailles suivantes qui semblent se rapporter à Mons ou au Hainaut :

Médailles modernes. — Belgique.

N° 25. Année 1568. Espoer me contente Boussu ; non sans cause Werchein. Æ.

N° 73. » 1582. *Rebus afflictis. Hannonia.* Æ, p. 297.
N° 82. » 1585. Hainaut espère la paix après la prise des villes. Ar. p. 355.
N° 88. » 1586. Anne de Croy. E. D. Lalaing Renti. Æ[1].
N° 90. » 1587. Hainaut confiant dans la reine Elisabeth. Æ, p. 374.
N° 119. » 1600. Inauguration des archid. dans le Hainaut. Ar.
N° 133. » 1605. Noces de Dorot. et de Charles syre de Croy. Æ.
N° 213. » 1644. *Insignia comit. Hanon.—et de Croy, ex utrâque gloriâ.* Æ, p. 268.
N° 292. » 1664. Alber. de Croy. Æ.
N° 319. » 1674. *Pugna ad Seneffam.* Æ, p. 144.
N° 694. » 1781. Inauguration de Joseph II dans le Hainaut. Or.
N° 695. » » . Idem. Argent.
N°s 747-748. » 1791. *Belgicæ salus, augusto datâ fide.* (Pour le Hainaut) or et argent.
N°s 771-777. » 1792. *Hæc ara tuebitur omnes.* (Pour le Hainaut.) argent et cuivre.
N° 898. » 1816. *Regi Wilh. p. opt. comitia Hann. rest. præside de Bousies d.* 1816. Etain.
N° 920. » 1826. *Navigatio patriæ restituta.* 1826. (Canal d'Antoing). Æ.
N° 921. » 1826. Canal de Pomerœul à Antoing. *Gall. tributo comm. lib.* 1826. Æ.

[1] Onze médailles de la collection Leclercqz sont renseignées par M. Charles Rousselle. *Essai sur l'histoire numismatique de la ville de Mons*, savoir n° 88 Leclercqz au n° 65 Ch. Rousselle ; n° 90 Leclercqz au n° 66 Ch. Rousselle ; n° 119 L. au n° 75 Ch. R. ; n° 213 L. au n° 80 Ch. R. ; n° 695 L. au n° 120 Ch. R.; n° 747 L. au n° 123 Ch. R.; n° 771 L. au n° 124 Ch. R. ; n° 898 L. au n° 132 Ch. R.; n° 920 L. au n° 137 Ch. R.; n° 216 (France) L. au n° 128 Ch. R., et n° 265 L. au n° 131 Ch. R.

Médailles de France.

N° 216. Année 1807. La ville de Mons le 15 août 1807. (Aux braves de Jena, Eylau, Friedland.) — Gravée en creux. Ar.

N° 260. » 1811. L'aigle. Naissance du roi de R. Commune de Pâturages (gravée en creux). Ar.

N° 265. » 1813. Tête de l'empereur. Femme sur un navire. Canal de Mons à Condé. Argent.

Au nombre des monnaies du moyen-âge *(Hainaut)*, le n° 11 renseigne une maille : Croix pattée cantonnée de croissants, monogramme VA-LE-CE-NE.

Les nos 12 à 22bis mentionnent des pièces des comtes de Hainaut. Le possesseur du catalogue y a indiqué le prix de vente de ces monnaies.

Nos 12 et 13, monnaies de Guillaume II, Esterlings au monogramme, adjugées l'une à 10 fr. 50 c. et l'autre à 25 fr.

Nos 14 et 15, pièces de Marguerite, gros au cavalier et au monogramme, adjugées l'une à 8 fr. et l'autre à 52 fr.

Nos 16 à 19, pièces de Guillaume-l'Insensé, gros d'argent et *Ridder* d'or, vendues n° 16 à 25 fr., n° 17 à 16 fr., n° 18 à 41 fr., n° 19 à 41 fr.

N° 20, pièce de Jacqueline de Bavière, gros d'argent, vendue 26 fr.

Nos 21, 22 et 22bis, pièces de Jean de Brabant, *Drielander* argent, n° 21 à 22 fr., n° 22 à 17 fr., et n° 22bis à 14 fr. 50 c.

Parmi les monnaies gauloises, aucune n'appartient aux Nerviens ou aux peuplades belgiques. On ne voit rien qui se rapporte au Hainaut au nombre des pièces des Monétaires mérovingiens ou des rois carlovingiens.

FÉLIX HACHEZ.



Ch. De Bove del.t — L. J. Van Peteghem, lith.

SÉPULTURE GALLO-ROMAINE D'ÉLOUGES.

SÉPULTURE GALLO-ROMAINE

D'ÉLOUGES.

A Monsieur Léopold Devillers, Président du Cercle archéologique de Mons.

MON CHER PRÉSIDENT,

Une découverte archéologique due au hasard a eu lieu, la semaine dernière, à Élouges. M. Jules Hecquet, directeur-gérant des Houilles grasses, qui a son habitation sur la route d'Élouges à Dour, au quartier dit *des Andriers*, fit poser en plein d'une pelouse, à six ou sept mètres de sa maison, une balançoire. Un ouvrier, en creusant l'un des deux trous, celui de droite, trouva du cuivre rouillé et quelques fragments de vieilles poteries, qu'il jeta dans le bosquet avoisinant. L'ayant rencontré, il me raconta ce qui s'était passé. Je lui fis aller chercher les fragments précités, et il me rapporta deux grandes fibules en bronze, un plateau en terre jaune et une petite amphore brisée.

J'en informai M. Hecquet, et en lui expliquant la nature de ces objets qui dénotaient sans conteste le voisinage d'une sépulture gallo-romaine, nous convînmes de visiter l'endroit qui avait fourni ces antiquités.

Le sol, dans le passé, a fourni des terres à briques. Arrivé à 70 centimètres de profondeur, j'avais déjà débarrassé complètement tout le groupe de vases composant la sépulture, et dont je vous communique un croquis pour aider à l'explication.

Le vase principal orné de deux anses, enfermant deux anneaux mobiles, est en terre grise et a 15 centimètres de hauteur; il est magnifiquement conservé. Vous avez décrit un même vase dans le tome VI de nos *Annales*, page 137 et pl. IV. Le vôtre a été trouvé dans le bois de Roisin.

Derrière cette urne, se voient deux cols de long vase, en terre noire, très légère, très mince, et semblable au laque; l'un d'eux complètement brisé par cet ouvrier, n'est plus recomposable, mais l'autre, que j'ai retrouvé aplati, pourra être reconstitué.

A côté, à droite, une soucoupe avec biberon complètement brisée.

Puis un plateau en terre jaune bien conservé.

En face de la grande urne du centre, deux jattes, la plus petite dans la plus grande. En dessous, des clefs, couteaux, penture du coffre funéraire. En avant, près de ma signature, deux fibules jumelles, et une troisième plus large, toute tordue par le feu.

Sur la gauche, une buire en terre jaune dorée au mica, et d'une forme singulièrement belle; très écrasée du bas, le col s'élance avec une anse qui la surmonte quelque peu, et présente, un bec très élargi orné de pincées; très brisé sous le poids des terres, je compte le reconstituer entièrement à l'aide des morceaux.

A côté, un plat en terre jaune, brisé, ainsi que la petite amphore détruite par l'ouvrier; puis deux jattes l'une dans l'autre, mais complètement détériorées.

Je n'ai vu ni ossements ni monnaies. Les environs de cet endroit, tout plantés d'arbres, de constructions, n'ont jamais révélé de traces d'antiquités romaines ; mais le champ avoisinant qui sépare Dour d'Élouges et à une extrémité duquel M. Masson, vétérinaire à Dour, a trouvé également une autre sépulture, entre un estaminet et la fosse de Benoît et également le long d'un chemin, ce champ, dis-je, porte le nom francisé de « haye aux chats, » en patois l'*hâille à cats*, dont la signification implique

l'idée d'un cimetière ancien [1], qui serait prouvé par la trouvaille de ces deux sépultures et ferait croire qu'il en possède encore d'autres.

Inutile de dire que la beauté des vases ici trouvés, tout différents de ceux du Bas-Empire extraits à Montreuil, et la proximité des villas que j'ai décrites, indiquent la sépulture d'un de leurs habitants et que celle-ci ne peut être postérieure à 170 ans après Jésus-Christ.

Agréez, mon cher Président, mes salutations les plus cordiales.

Élouges, 11 *juillet* 1880.

CHARLES DE BOVE.

---

[1] M. DE BETTIGNIES, dans son livre *A travers les rues de Mons*, p. 7, et à propos de la ruelle de l'Atre et d'une petite cour dite l'*Atakat*, a développé cette explication, qui est d'ailleurs admise par tous les archéologues.

EXTRAITS

DES

COMPTES DE LA VILLE DE MONS.

Supplément à la première série [1].

Sans vouloir soulever la question de savoir s'il sera permis à notre Cercle de poursuivre la publication des extraits des comptes de la ville de Mons, je viens lui présenter aujourd'hui un nouveau complément pour la première série de ces extraits. Cinq comptes en rouleau qu'une heureuse trouvaille m'a permis de rejoindre aux documents de cette catégorie qui appartiennent aux archives communales, m'ont paru mériter, à cause de leurs dates respectables, d'être signalés aux amis des annales Montoises. Ils contiennent, ainsi qu'on va le voir, des indications fort curieuses notamment sur le creusement des fossés des fortifications et sur la construction, en 1293, de la porte du Parc[2]. Voici les intitulés et des extraits des comptes dont il s'agit.

1289.

Ch'est chou que li malletolte a vallut puis le jour saint Remi l'an mil cc iiij^{xx} et ix jusques au jour saint Martin suiwant après [3].

[1] Voy. t. x, pp. 527 et suiv., et t. XIII, pp. 366-372.

[2] Voy. *Inscription de l'ancienne porte du Parc, à Mons*, dans les *Annales du Cercle archéologique*, t. IV, pp. 281-282.

[3] 1er octobre-11 novembre 1289.

On y lit, entre autres articles de recette :

» Dou pisson de mer, dou fruit et des froumages et de le crasse.....
» Dou mairien, des cordueniers, des corbisiers et des chavetiers.....
» Des merchiers et des selliers ....
» Des fèvres et des kauches.....
» Des stouppes et des lins.....
» Des boulengiers et des blaviers.....
» Des kuirs.....
» Dou sel.....
» Encor..... des machekliers.....
» Des cambiers.....
» Des scohiers ....
» De le laine et dou caudrelauch.....
» Dou vin.....
Total : cc xxij l. xix s. x d.

1290.

Che sont li frait des fossés de le ville de Mons fait et paiet puis le conte ki fu fait le dimence prochain ki fu après les octaves de le Trinitet, l'an de grassce mil cc iiij^{xx} et x[1]. *en le maison Jakemon Geslin.*

On lit au bas de ce rôle : « Sonme par tout de che brief, « contet par Jakemon Geslin, xxxj l. xj s. x d. »

1293.

Ch'est chou que Weris de le Porte a paiet et rendut de le maletolte del année ki coumencha le proumier jour dou mois d'avril, l'an del Incarnation Nostre-Signeur mil cc iiij^{xx} et xiij, pour ouvrage fait as fossés et à le porte ki est koumenchie à faire desous le Parc, jusques à demierques après le jour saint Leurench suiwant après[2].

Au bas : « Chius contes fu fais en le maison de le pais, « le demierques après le jour saint Leurent, l'an del Incar-

[1] 11 juin 1290.
[2] Ier avril-12 août 1293.

« nation Nostre-Signeur mil cc iiij xx et xiij. Si fu : Alars « Sponchials prouvos de Mons, et enscevin : Pières de le « Porte, Jehans as Clokètes, Jehans dou Parc et Andrius « Kaudrons. »

Ce document renseigne des travaux de fossoyage et de maçonnerie, la fourniture des pierres, etc. Il mentionne les chaufours de Ghlin *(chaultfour de Geslin)* et de Nimy. On y lit :

» Encor a Weris paiet à Gillot Soris, pour les stapplials dou bos » de Brokeroie de que on fist les garites, xv l. v s. ix d. tournois. »

» Encor à maistre Felippron, pour l'ouvrage de se taisse, viij xx l. de tournois. »

1296.

Che sont li salaire de chiaus ki furent à le ville et li despens qu'on en a fait et chou que Jehans Villains a paiet puis le conte del année m. cc. iiij xx et xv.

Au bas : « Fait ou Markiet ù on vent les pissons de douce ewe, le jor saint Marc. » (25 avril 1296.)

En voici quelques extraits :

» Premiers, au despens de chiaus ki furent au conte de demi-an, » qu'on fist le jor de le Conviersion saint Pol[1] xxv s. tornois iij d. t.

» Et al ovrage des fosseis fais par pluiseurs fies puissedi . vj l. t.

» Al despens fais par le prévost, le maieur et les escevins, le deluns devant le nuit de Quaremial[2] . . . . xxviij s. tornois.

» Et à Williaume Eurain . . . . viij s. viij d.

» Encor le devenres devant le jour saint Marc[3], al despens fait par le bailliu, le prévost, le maieur et les escevins en le maison de le pais, xxxviij s. iiij d.

» A Jehan Gervaise, por se siervice. . . . . iiij l.

» A Jehan Villain, por se siervice . . . . xxv l.

» A Jakemart le clerc, pour se salaire . . . . xx l.

» A Jehan Maceclier, clerc le prévost . . . . xx s.

» A Kaisin, siergant le maieur. . . . . xx s.

» As potiers, por les pos. . . . . xxx s. »

[1] 25 janvier.
[2] 30 janvier.
[3] 20 avril.

L'article ci-après a été biffé :

» On doit as potiers de tière, pour le feu ki fu en le Kauchie, lxxviij » s. t. De chou en doit-on : à Cholart le potier xxx s. t., à Abrahan le » potier, xx s. t., à Cholart Constan, xiij s. t. et à Bietremeir, xv s. » tornois. »

Les dépenses s'élèvent à 26 livres 6 sols 7 deniers tournois.

On a ajouté à la somme de l'excédant des recettes :

» Encor a puis Jehans Villains rechiut as chanonniesses de Mons » lv l. x s. t., à Sohier Bonnet xl l. t. Somme : vj^{xx} xij l. xiiij s. ij d. » tornois. »

Autre rôle intitulé : *Ch'est chou que li ville de Mons devoit au jour de le Penthecouste del an m. cc. iiij ^{xx} et xvj*[1].

Il renseigne : la somme de 200 livres et 38 sols blancs due à Gillot dou Parc, pour 14 tonneaux de vin « que li ville avoit eus, » somme à payer au jour de Pentecôte précité ; — celle de 200 livres parisis à payer aux « lombars de Givri, » à la Nativité de saint Jean-Baptiste[2] ; 100 livres tournois à payer le même jour à « Robiert de Martigni » ; — 200 livres tournois aux « lombars de Struen » (Étrœungt), la veille de Noël[3] ; — 192 livres parisis à « Jehan dit Boinehenne Cosset, » à Arras, au jour de l'an prochain ; — 168 livres parisis à « Bauduin, filh Jehan dit Boinehenne Cosset, » à Arras, au jour de l'an ; — semblable somme à « Jehan, filh Jehan dit Boinehenne Cosset, » à Arras, au jour de l'an ; — 278 livres parisis à « Mahiu, filh Jehan dit Boinehenne Cosset, ki a le fille Robiert Crespin, » à Arras, à la Chandeleur[4] 1397 ; — 100 livres parisis « à dame Margot le monnoiere, » à Douai, au jour de mai suivant ; — 420 livres tournois à « Jehan Villain dou Markiet, à « Mons, qu'il a presteis à le ville par le commant des escevins

[1] 13 mai 1296.
[2] 24 juin.
[3] 24 décembre.
[4] 2 février.

« des mil livres dou prest. Si les convient maintenant ravoir « pour paier à l'uevre des fosseis. Encore a-il maintenant pres- « teit à le ville, por les pensions à paier, et Sohier d'Acrenne, « por les despens des enquéreurs, cent livres tornois. »

Léop. D.

LE VILLAGE D'OHAIN.

Situation de ce village. — Son nom. — Ses origines.

I. Lorsqu'on suit, pour entrer en France, la route nationale qui mène de Chimay à Trélon, on aperçoit dans le lointain et derrière des champs pleins de verdure un village qui semble dominer la contrée. Protégé dans la région du nord et du sud par un rideau de collines et de forêts qui le dérobent aux regards, Ohain se déploie en amphithéâtre avec ses bois, ses prairies et sa haute église, l'orsqu'on l'envisage des plateaux près desquels s'élèvent Wallèrs, Baives et Macon. Sa plus grande altitude est de 253 mètres ; c'est à peu près le point culminant du département du Nord. Seule, la petite colline de Saint-Hubert sur le territoire d'Anor dépasse Ohain de treize mètres en élévation[1].

A deux kilomètres sud de Trélon, Ohain est situé sur le chemin de grande communication n° 20 de Solre-le-Château à Trélon, Rond-Buisson et Hirson, et sur le chemin vicinal d'intérêt commun n° 83, qui mène à Momignies. Sa superficie totale est d'environ 1156 hectares, et sa population de 1350 âmes.

II. Il est peut-être téméraire d'indiquer l'étymologie d'un nom, qui semble avoir subi dans la suite des temps diverses transformations. Le plus ancien document qui parle d'Ohain, est, je pense, une bulle du pape Alexandre III en date du 8

[1] Carte départementale, 1874. — Onésyme Reclus, *Géographie de la France.*

décembre 1180. Dans l'énumération des biens et revenus dont elle confirme la possession au chapitre Saint-Géry, de Cambrai, on trouve mentionnée *la moitié de la dîme d'Oaing* : « *medietatem decimæ Oaing*[1]. » La même orthographe se rencontre dans le cartulaire du Mont-Saint-Martin[2], années 1190 et 1240. En 1700, le *Recueil des coutumes du Haynaut* publié à Mons, fait mention du village d'*Ophain*. D'autres écrits de diverses dates donnent la leçon incorrecte d'*Ouhain* et *Ouain*. Enfin, je conjecture après M. Kervyn de Lettenhove, que Froissard signale ce village dans un passage des *Chroniques*. Racontant une expédition qu'un gros de Français fit en 1340 vers Chimay : « Ces gens d'armes, dit l'historien, passèrent de nuit les bos que on dist la Thiérasse..... Quant ils orent passé les bos de Thiérasse et la haie de *Ounay*, ils entrèrent ou plein païs et s'en vinrent devant Chimai[3]. »

Dans ses *Études étymologiques* sur les noms des villes et villages du Nord, Mannier dit, d'après Grammaye, qu'Ohain est un nom germanique. « Il faut reconnaître, ajoute-t-il, que la décomposition de ce mot est bien *O—hain*, dont la finale *hain* pour *hem* signifie *demeure*. Quant à la préfixe *O*, c'est peut-être là une contraction d'*Op*, qui a fait *Ophain*, *superior domus*, *maison élevée*[4]. » La situation très élevée d'Ohain semble au moins donner à cette étymologie certaine vraisemblance.

III. Il n'est pas plus facile d'assigner une date à la naissance de ce village. Plusieurs localités environnantes, telles que Trélon, Wallers[5], Macquenoise, remontent certainement à l'époque

[1] Duvivier. *Recherches sur le Hainaut ancien.*

[2] Monastère situé aux sources de l'Escaut. (Leglay, *Cameracum christianum.*)

[3] 1er livre des *Chroniques*, édit. Kervyn de Lettenhove, I, 286. — Fénelon, *Lettre à l'Académie française* : « Froissard estropie les noms. »

[4] Mannier, *Études étymologiques*, etc.

[5] On a découvert au hameau de Morenrieux, à un kilomètre d'Ohain, un tombeau gallo-romain où l'on a recueilli plusieurs fibules en bronze.

gallo-romaine ; mais Ohain ne possède aucun vestige d'une si haute antiquité, et ce village n'a vraiment d'existence historique qu'à partir du XIIe ou XIIIe siècle. Sans doute, on est en droit de conjecturer que des bouviers gaulois ou des fermiers austrasiens vinrent de bonne heure établir leurs troupeaux au milieu de nos landes et exploiter nos meilleures parties de terroir ; il est très probable, en effet, que dès les premiers temps de la monarchie francke il se fit vers Ohain de lentes migrations, et que ce fut là le germe d'une agglomération qui se développa peu à peu avec les progrès de la culture. Mais l'histoire ne nous apprend rien à ce sujet, et nous sommes réduits à de simples conjectures. On voudra bien ne pas s'étonner, si les notes qui suivent embrassent uniquement la chronique de nos derniers siècles.

OHAIN

AU POINT DE VUE CIVIL.

CHAPITRE PREMIER.

Aperçu historique sur le Hainaut. — Terre et Marquisat de Trélon. — La ***communauté d'Ohain.***

I. La contrée où se trouve Ohain, faisait jadis partie de la province de Hainaut. Placé depuis Charlemagne sous la juridiction de comtes héréditaires et vassaux de l'empire, le Hainaut passa dans la maison de Bourgogne en 1434, par l'abandon de Jacqueline de Bavière qui le céda à Philippe-le-Bon ; dans la maison d'Autriche, en 1477, par le mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien d'Autriche ; et dans la maison d'Espagne, en 1495, par celui de Philippe-le-Beau, fils de Maximilien d'Autriche, avec Jeanne d'Aragon, fille de Ferdinand d'Aragon et d'Isabelle de Castille. C'est ainsi qu'à la mort de Philippe, son père, Charles-Quint, souverain des Pays-Bas et roi d'Espagne, se trouva maître du Hainaut. Ce n'est qu'en 1678, à la paix de Nimègue, que le canton actuel de Trélon, avec Étrœungt, Maubeuge, Valenciennes et Cambrai, fût attribué à la France [1].

II. Ohain faisait partie de la terre et seigneurie de Trélon démembrée de la pairie d'Avesnes en 1381. Cette seigneurie comprenait en outre les villages de Wallers, Eppe-Sauvage, Willies, Baives et Moustiers. Entrée dans la famille de Mérode en 1589 par le mariage de Louise de Blois, héritière de Trélon,

[1] M. Desmasures a dit par erreur dans son *Histoire des communes du canton de Trélon*, que la terre de Trélon fut réunie à la France au traité des Pyrénées, en 1659.

avec Louis de Mérode, elle fut érigée en marquisat en 1625 par Philippe IV, roi d'Espagne, en faveur d'Herman-Philippe de Mérode[1].

III. Ohain ne fut longtemps qu'une dépendance de Trélon. Nous ne possédons pas l'acte authentique qui érigea Ohain en commune ou, comme on disait alors, en *communauté;* mais c'est à l'année 1637[2] que remontent nos plus anciens contrats de vente passés devant les mayeur et échevins de la *ville* d'Ohain, et en 1629 le mayeur de Trélon prenait encore le titre de mayeur d'Ohain.

Dans les premiers temps de la séparation et jusqu'au début même du XVIIIe siècle, la *communauté* d'Ohain conserva d'étroites relations avec celle de Trélon. Leurs charges publiques étaient confondues dans le même rôle ; Ohain payait un tiers de la contribution, et Trélon les deux autres. Même confusion pour les réquisitions de guerre. Quant aux *aisements*, le partage s'en fit dès le moment de la séparation ; car dans le compte de massarderie « pour la garde du bourg durant les années 1636 à 1643[3] », on trouve une dépense de 6 livres 8 sols payée en boissons « à « aulcuns bourgeois ayant vaqué avec les gens de loy à la divi- « sion de leurs *aisements* contre ceux de Ohayn. » D'autre part, chacune des deux communautés garda le droit de parcours sur les *aisements* de l'autre ; « ayant notre communauté, dit le registre communal d'Ohain[4], droit de champier sur leurs aisements. » Enfin les armes échevinales de Trélon furent adoptées par la *communauté* d'Ohain ; on se contenta de substituer dans l'exergue le nom de la colonie à celui de la métropole.

---

[1] D'après la carte héraldique de l'ancien comté de Hainaut gravée sous Philippe IV, les armoiries de *Treslong-Blois* étaient *de gueules à deux fasces, brétesquées d'argent, au franc quartier de Blois.* Cette dernière maison portait *d'hermine au chef d'argent.*

[2] Le mayeur de 1637 se nommait Lambert Gobert.

[3] Archives de l'État, à Mons. *Comptes de massarderie de Trélon.*

[4] *Registre communal appartenant à la communauté d'Ohain pour enregistrer toutes les affaires de la communauté, fait à Ohain le 21 de septembre 1698.*

CHAPITRE II.

Coup-d'œil sur l'administration municipale d'Ohain avant la Révolution.

Le mayeur et les six échevins d'Ohain, dont l'un faisait fonction de lieutenant-mayeur, étaient nommés par le bailli royal de Trélon, juge civil et criminel des terre et marquisat, et, vers la fin de la monarchie, subdélégué de l'intendant[1]. On leur adjoignait des *jurés* pour les assister dans les affaires de quelque importance. La durée de leurs pouvoirs n'était pas régulièrement déterminée ; mais ordinairement le mayeur ne restait pas en fonction plus de deux ou trois ans. S'il montrait des qualités administratives, le bailli ne tardait pas à lui confier de nouveau la direction de la *communauté*.

Les *gens de la loy*, suivant l'expression du temps, jouissaient dans l'exercice de leur emploi d'une autorité très étendue. Il leur appartenait de répartir l'impôt et les corvées, de veiller à l'entretien des chemins communaux, de vérifier l'état des fours et cheminées, de recevoir les contrats de vente et de fermage, d'administrer les biens des mineurs, de veiller sur les orphelins pauvres sous le nom de *pères tuteurs*, d'attribuer gratuitement aux particuliers, suivant les besoins vérifiés par l'inspection, les arbres de la forêt communale.

Les mayeur et échevins exerçaient en outre une juridiction

[1] La subdélégation de Trélon fut créée en 1754. « Le subdélégué etait par rapport à l'intendant une espèce de sous-préfet. C'était un agent d'exécution et un commissaire enquêteur, à qui l'intendant déléguait une partie de ses pouvoirs ; comme en général il ne le rétribuait pas, il le choisissait parmi les juges ou les avocats du lieu. » LOUIS LEGRAND. *Sénac de Meilhan.*

contentieuse sur leurs administrés à l'égard des délits commis dans les *aisements* ou sur les biens des particuliers. Cette justice municipale avait à son service un huissier ou *sergent de loy*, auquel on attribuait annuellement sur les deniers communs la modique somme de 36 livres de Hainaut, environ 22 francs 50[1]. Le sergent, nommé par le mayeur, prêtait serment entre les mains du bailli, mais il était révocable à la volonté de la *loy*. C'était lui qui assignait les délinquants; le mayeur était *semonceur*, c'est-à-dire qu'il remplissait l'office du ministère public; les échevins, en qualité de juges, faisaient l'application de la coutume locale ou des règlements communaux. Les vacations des *gens de la loy* étaient à la charge des délinquants; les frais de plaid s'élevaient, pour les affaires ordinaires, à quelques livres de Hainaut, qui se répartissaient entre le mayeur et les échevins, le sergent et le greffier-syndic.

Les autres vacations des *gens de la loy* étaient rétribuées par les adjudicataires des biens communaux ou par la *communauté* même. Aux mayeur et échevins, pour faire la criée des regains communaux, 6 patards[2], ou 37 centimes, pour chaque adjudication; pour faire le marteau à la vente du bois, 1 patard au florin[3]. Au mayeur, pour aller chez le greffier ou chez le sergent de *loy*, 5 sols de Hainaut, environ 15 centimes; pour aller à Trélon au nom de la *communauté*, 1 livre 4 sols, environ 72 centimes; pour noter les observations de M. le Doyen à la visite de l'église, 1 livre 4 sols. Tout déplacement donnait droit à une indemnité.

On aurait tort de croire cependant que les *gens de la loy* disposaient à leur gré des deniers de la *communauté*. Chaque année le compte général passait entre les mains du bailli, et les dépenses ne recevaient son visa approbatif que si elles étaient

[1] La livre de Hainaut valait un peu plus de 62 centimes, le sol un peu plus de 3 centimes.

[2] Le patard valait 5 liards; le patacon, 4 livres 16 sols de Hainaut, ou 3 francs.

[3] Le florin valait 25 sous de France.

suffisamment justifiées. Les habitants de la paroisse intervenaient aussi dans toutes les affaires importantes de la *communauté*. En maintes circonstances l'assemblée générale des habitants était convoquée devant l'église à l'issue de la messe paroissiale. Le mayeur mettait en délibération la question spéciale qui intéressait la *communauté*; les chefs de famille, y compris les veuves, émettaient librement leur avis, et le suffrage des habitants décidait de la solution. C'est ainsi, par exemple, qu'en 1699 on fixa le taux de l'amende qu'on imposerait aux délinquants surpris dans les aisements, et qu'à diverses dates on décida par vœu unanime l'entretien de quelques orphelins. Il y avait là comme une sorte de suffrage universel s'appliquant aux intérêts généraux de la famille paroissiale[1].

Après le mayeur et les échevins, l'homme le plus considérable de la *communauté* était le massard ou collecteur des deniers royaux et communaux. La charge de massard était affermée chaque année et adjugée au dernier *rabaisseur*. Le recouvrement de l'impôt se faisait en quatre termes. Le massard devait se présenter deux fois, de huit en huit jours, chez le contribuable, avant d'exercer contre lui aucune poursuite légale. Il acquittait le montant de l'impôt, payait, sur l'ordre du mayeur, les dépenses faites par la *communauté*, recouvrait pour celle-ci le prix des adjudications, et pour les *gens de la loy* les indemnités de procédure locale. Les fonctions de massard étaient assez disputées à Ohain, ce qui indique qu'en général le recouvrement de la contribution se faisait sans trop de peine. Toutefois, vers le milieu du XVIII[e] siècle et dans les derniers temps de la monarchie, nous constatons plusieurs fois chez le mayeur la présence d'un cavalier de la maréchaussée; c'est ce qui fit qu'à la fin, sauf le cas d'insolvabilité reconnue, le massard fut rendu responsable des frais de garnisaire.

[1] Vers 1770, les chefs de famille de Wallers furent appelés par le subdélégué à décider l'acceptation ou le refus d'un legs fait à l'église à charge de fondation de messes. Le legs fut refusé pour insuffisance. (Archives de l'église de Wallers.)

A côté du collecteur se plaçait le greffier-syndic qui était à la nomination de la *loy*, et auquel on allouait un traitement de 72 livres de Hainaut, 45 francs de notre monnaie. Cette charge était le plus souvent confiée à l'instituteur, qui déjà recevait comme clerc de la paroisse un honoraire de 192 livres de Hainaut : ce qui lui composait un total annuel de 165 livres de France. Il était d'ailleurs très heureux que l'instituteur cumulât ainsi plusieurs fonctions ; car il ne retirait apparemment de son école que de fort minces benéfices. En 1745, Jean Maronet, agréé par l'intendant pour la *clergie* de Trélon, s'engageait devant les échevins du bourg à ne demander « que 2 patars par mois pour les écoliers qui apprennent leurs lettres, 3 patars pour ceux qu'il apprendra à lire et à écrire, 4 patars pour ceux qu'il apprendra aussi à chanter, et 6 patars pour ceux qui apprendront aussi l'arithmétique[1]. »

Signalons encore les charges de garde-messier et de garde des aisements. Ces deux fonctions étaient adjugées à la criée comme la massarderie. Les gardes, en cas de négligence, étaient responsables des dommages commis, et devaient en outre une indemnité pour déplacement des échevins à raison de l'inspection. Le mayeur leur attribuait sur les délinquants 5 patards, un peu plus de 31 centimes, pour les délits de jour, et 10 patards pour ceux de nuit ; l'honoraire était de 14 et 28 patards, lorsque le délit était commis par un étranger. Il paraît que le zèle des gardes était grandement stimulé par l'espérance de ces rétributions ; car les procès étaient, *en ce temps-là*, très nombreux à Ohain.

Tels étaient les éléments d'administration que possédait la petite *communauté* avant la Révolution. A travers les notes incorrectes et confuses du registre communal, la population de ce village nous apparaît comme une famille discutant ses intérêts, s'administrant avec une grande liberté sous la surveillance peu tracassière du pouvoir. Je dirai même qu'à mon avis il y avait

[1] Archives de Trélon. *Registre communal.*

insuffisance de contrôle, presque excès de liberté. La *communauté* possédait d'immenses ressources, des forêts et des terrains qu'il eût fallu faire fructifier à son profit; mais les particuliers en profitaient en réalité plus qu'elle-même. Si nous exceptons certaines années du XVIIIe siècle qui furent lourdes, à cause des guerres, pour la *communauté*, le bois de chauffage se donnait gratuitement dans la paroisse; chaque famille en recevait tous les ans, moyennant le prix de l'abattage et de la taille, 3 ou 4 *cordes*, formant en mesure métrique 10 à 13 stères [1]. On délivrait de même à titre gratuit les arbres nécessaires pour la restauration et la construction des maisons. En 1708, par exemple, nous comptons jusqu'à 233 chênes destinés à cet usage. Pour les terrains vagues, la plupart sont abandonnés au parcours des bestiaux, le pauvre y envoie son unique vache, comme le riche son troupeau: ce pâturage est le bien de tous. A peine réserve-t-on, pour acquitter les charges de la *communauté*, certaines portions de nos immenses *trieux* [2], dont on loue le produit ou qu'on cède temporairement pour jardins moyennant 2 patards la *verge* [3]; le bénéfice qui en résulte, joint au prix de quelque bois de chauffage et de construction, suffit presque chaque année à l'existence de l'humble *communauté*, qui n'entend vivre qu'au jour le jour. En 1780, la recette des biens communaux ne s'élève qu'à 2,246 livres 12 sols de Hainaut, formant en monnaie de France 1404 francs 20c.; aujourd'hui elle atteint en moyenne la somme annuelle de 13,000 à 14,000 francs.

---

[1] La *corde* cubait 3 stères 24 centistères.
[2] *Trieu*, terre vague et inculte.
[3] La *verge* valait environ 41 centiares et demi.

CHAPITRE III.

I. Impôt. — II. Redevance et corvées seigneuriales. Dîme ecclésiastique.

I. Sous la domination espagnole, l'impôt royal était léger pour nos contrées. D'après l'assiette faite par le mayeur et les échevins d'Ohain pour fournir à leur tiers d'un douzième et demi « contre ceux de Trélon, ensuite de l'ordre des Estats du Hainaut du 5 octobre 1665[1], » la contribution de ce village s'élève seulement à 153 livres 16 sols de Hainaut, environ 97 livres de France. Cette somme se répartit entre soixante-quatorze chefs de famille formant une population approximative de 300 habitants. Il convient d'ajouter que le seigneur paie pour les biens qu'il possède à Ohain une contribution distincte de celle du village ; car « quant au chasteau, forteresse, héritages, censes, moulins, prés, viviers, bois et autres biens appartenant à Mgr de Trélon, » dit le cahier du vingt-cinquième denier de 1623, « ses officiers principaux en ont toujours dressé un cahier particulier. »

La contribution s'accrut sous la domination française. En 1712, Ohain, qui compte environ 400 âmes, paie pour impôt 1360 livres de France ; si l'on ajoute à cette somme les 8 deniers[2] pour livre dus à l'intendant royal, on forme une dette de 1395 livres. Ajoutons que, pour obtenir des réductions de charges ou pour n'être pas molestée dans ses paiements, la *communauté* offrait parfois des présents en nature au collecteur royal. En 1702, par exemple, Trélon et Ohain envoient à M. de la Bruyère, prévôt de Maubeuge, un chapon et six grandes pou-

[1] Archives de l'État, à Mons. *Cahier de vingtièmes, feux et cheminées de Trélon et Ohain.*

[2] Le denier était le douzième du sol.

lardes coûtant 44 patards, ou 2 francs 75, et un mouton de 14 livres 8 sols, ou 9 francs. En 1712, Ohain seul envoie à M. Hennet un mouton de 3 écus, un second mouton de 18 livres de Hainaut, de la carpe et du brochet pour le prix de 36 livres, ou 22 francs 50.

En 1780, la *communauté* d'Ohain, dont la population dépasse 600 âmes, paie pour toute imposition, y compris la milice, la somme de 3,303 livres 14 sols 11 deniers de France; sur quoi l'on déduit en faveur du massard 50 livres environ pour frais de collation. A cette date, les décimateurs ecclésiastiques et le seigneur interviennent, à raison de leur dîme et du terrage, pour la somme de 184 livres 11 sols 8 deniers de France; car dans le Hainaut et dans tout le pays de conquête, qu'on appelait *pays étranger*, la noblesse et le clergé payaient l'impôt comme le tiers état; ce qui n'empêchait pas la royauté de réclamer encore du clergé de ces provinces le *don gratuit* imposé au clergé *de France.*

Aujourd'hui, la population d'Ohain est de 1350 âmes. L'impôt direct s'éleva, en 1882, à la somme de 13,532 francs; mais la contribution indirecte, qui atteint les objets de consommation, forme plus de la moitié de l'impôt français. En supposant que les 3,303 livres 14 sols de 1780 valent aujourd'hui trois fois plus, c'est-à-dire 9,908 francs, nous trouverons que nos aïeux payaient une contribution assez minime, relativement à celle qui pèse sur nous[1].

II. La redevance et la corvée seigneuriale faisaient plus de mal que l'impôt royal. Ces droits pouvaient être légitimes par leur origine; mais il était temps que ce dernier vestige de la féodalité, dont le poids venait se joindre à celui d'un impôt toujours croissant, cessât de paralyser le mouvement agricole.

Dans une consultation du 24 septembre 1774, l'avocat Waul-

[1] En 1784, les dépenses de la France s'élevaient, d'après Necker, *(De l'administration des Finances de la France)* à 610 millions ; en 1881, les dépenses atteignaient à peu près le chiffre de 3 milliards.

tier, de Trélon, explique en très bons termes l'origine du droit de terrage. « Le terrage ou champart, étant, dit-il, une portion des fruits que le seigneur perçoit *par la concession faite par lui de quelque terrain*, emporte toujours avec soi une présomption de droit, que les biens concédés ont été quelquefois cultivés, et la raison en est simple, puisqu'ils n'ont été concédés qu'à cette fin et à la condition que le seigneur concédant jouiroit d'une partie des fruits[1]. »

Quant aux autres charges féodales, droit de corvée et réquisition de chariots, M. Léopold Delisle y voit le résultat d'un échange ou une sorte de convention bilatérale entre le seigneur, propriétaire primitif, et le détenteur réel. Le propriétaire d'un grand territoire, dit-il en substance, voulant tirer le meilleur parti de ses domaines, en concède une partie à des cultivateurs à charge de redevances pour un temps plus ou moins long. Comme il se réserve d'exploiter quelques terres pour son propre compte, et qu'il ne le peut faire qu'à l'aide de bras étrangers, il convient avec les colons qu'il vient d'établir sur ses domaines, que certains travaux de labour et de récolte, que les réparations des chemins seront faites par eux à de certaines époques sur la réquisition de son intendant. Tous ces droits découlent donc par leur origine du droit de propriété[2].

Dès 1775, le roi Louis XVI avait eu l'intention d'en dégrever le paysan. « Nous avions voulu, disait-il, abolir sans distinction ces vestiges d'une féodalité rigoureuse; mais nos finances ne nous permettent pas de racheter ce droit des mains des seigneurs, et retenus par les égards que nous aurons dans tous les temps pour les lois de la propriété, que nous considérons comme le plus sûr fondement de l'ordre et de la justice ... » Ce que l'argent de la France ne pouvait accomplir, la Révolution l'enleva quinze ans après.

[1] Archives de la famille de Mérode.

[2] DELISLE, *Études sur la condition de la classe agricole en Normandie*, d'après le *Correspondant*, 25 août 1857.

A côté des redevances et corvées seigneuriales, se plaçait la dîme ecclésiastique. Le clergé avait, comme la noblesse, rendu d'immenses services à la France ; il avait, par ses moines, défriché, assaini, fertilisé le cinquième du territoire, par ses prêtres de tout rang, accompli l'éducation morale et littéraire de la nation. La dîme fut, dans les premiers temps, la récompense spontanément offerte par les convertis ; la royauté l'avait ensuite rendue obligatoire. « Elle avait, dit un écrivain socialiste[1], le triple but d'entretenir les ministres du culte, les églises et les pauvres. » Sa perception ne soulevait pas avant la Révolution les répugnances que nous supposons. Vauban écrivait en 1702[2] qu'elle ne faisait aucun procès, qu'elle n'excitait aucune plainte. Au demeurant, la dîme a été supprimée par le Concordat de 1802 ; cette suppression, consentie par les deux pouvoirs, est un fait définitif en France.

Toutes les terres d'Ohain n'étaient pas assujetties au terrage seigneurial ; plusieurs d'entre elles ne payaient que la dîme. Celles que frappaient le terrage et la dîme devaient assez diversement trois, six, neuf et, quelquefois, douze du cent[3].

Outre le terrage, le seigneur exerçait un droit de corvée pour certains voiturages et pour ses chasses. Les corvées se répartissant d'une manière équitable, pesaient, en général, assez peu sur chaque *communauté* du marquisat. A l'époque où ce droit semble s'être exercé le plus souvent, en 1708, il avait été réglé que les corvées se feraient par chacun gratuitement et sans indemnité communale ; mais il paraît bien que ce règlement fut peu observé, car la même année on adjugea à *l'entrepreneur des corvées*, 9 patards par homme, le 17 novembre, et 10 patards, le 7 décembre.

[1] BONNEMÈRE, *La commune agricole.*
[2] VAUBAN, *La dîme royale.*
[3] Archives de Mérode. *Cartulaire des droits de terraige et dixmes que Mgr le marquis de Trélon et MM. les abbé et religieux de Liessies à cause de leur église de Mgr Saint-Lambert et les nobles dames du chapitre séculier de Madame Ste-Aldegonde, à Maubeuge, ont en la ville de Trélon et Ohain ; 1627.* — Registre communal. *Extrait du cartulaire des dismes de l'abbaye d'Alne et de la cure de Momignies*, 1714.

La dîme ecclésiastique s'était divisée, par suite de divers échanges et concessions, entre plusieurs abbayes et maisons religieuses. Voici, dans l'ordre de leur importance, les décimateurs d'Ohain : l'abbaye de Liessies, qui cédait au curé de Trélon et Ohain, pour la *portion congrue,* la meilleure partie de sa dîme ; l'abbaye d'Alne[1], qui abandonnait toute cette dîme au curé de Momignies ; les oratoriens de Maubeuge, par suite d'un accord avec Jacques Dubray, oratorien et doyen-curé de Maubeuge, lequel avait acheté cette portion de dîme à l'abbaye d'Alne en 1716; le chapitre de Sainte-Aldegonde, de Maubeuge; le chapitre collégial de Sainte-Monégonde, de Chimay. Cette dernière partie de dîme était sans importance.

L'abbaye de Liessies et le curé de Trélon se partageaient en outre la dîme des agneaux, porcelets, poulets et abeilles, et une très légère redevance sur les jeunes taureaux et génisses. « Item, prend et lève ladite église de Saint-Lambert, de Liessies, en tout le terroir dudit Trélon et Ohain, les menues dixmes, autelages et offrandes, sy comme d'aigneaux, pourcelets et poulets de dix l'un, assavoir les deux parts contre le curé dudit lieu qui a le tiers mesmes des droits qu'on prend des draps mis sur les couches des trépassez, à faire leurs services en l'église d'iceux trépassez, et aussy aux luminaires dudit service[2]. » De son côté, le fermier de l'abbaye devait tenir à la disposition des habitants des étalons pour la reproduction des races bovine et porcine.

Les décimateurs étaient encore obligés de construire et de meubler le chœur de l'église, de procurer les ornements sacerdotaux, de former la *portion congrue* du desservant ou vicaire. Pour le seigneur, il cédait aux habitants du marquisat des droits d'usage dans ses forêts. A la suite de contestations et

[1] Près de Thuin, en Belgique. Elle n'avait de dîme que dans la partie orientale d'Ohain. Plusieurs terres de cette région ne payaient que 5 liards du *jour.*

[2] Archives de la famille de Mérode, *Cartulaire de terrage et dixme,* 1627.

procès survenus entre le seigneur et les diverses *communautés*, ces droits avaient été limités par le Conseil souverain de Hainaut et par le Parlement de Douai, 1° au ramassage des *ramettes*[1] aux dimensions voulues, 2° à l'enlèvement des bois morts, souches et étocs secs et gisants, 3° au parcours des bêtes chevalines et bovines sur les taillis âgés de sept ans. Quant à la grosseur des *ramettes*, elle était déterminée par deux anneaux d'un diamètre de 11 lignes du pouce de France, environ 25 millimètres, pour le bois dur, et de 13 lignes, environ 30 millimètres, pour le bois tendre. Tout habitant du marquisat qui exploitait le taillis du seigneur, acquérait le droit de s'approprier les *ramettes*. — Ces divers droits d'usage se sont conservés jusqu'à nos jours[2].

L'abbé de Liessies, comme principal décimateur, était *collateur* de la paroisse d'Ohain, c'est-à-dire qu'il nommait ou désignait à l'évêque le vicaire de la paroisse; l'institution canonique appartenait à l'évêque seul. Le seigneur était le protecteur légal, le défenseur naturel des habitants de son marquisat. Nous sommes autorisés par le registre communal à croire qu'il était fidèle à sa mission; car on ne trouve nulle part l'expression d'aucune plainte.

A l'une des fenêtres de l'église d'Eppe-Sauvage, M. de Montalembert a pu lire encore dans de vieux vitraux cette devise gracieuse: « Plus que jamais Terlon; » et je recueille, dans le compte de massarderie du bourg pour 1636 à 1645, une petite note où je crois voir aussi un témoignage des bonnes relations qui existaient entre le seigneur et les habitants de sa terre: « présent de quinze pots de vin à M. le marquis revenant d'Italie... 39 livres[3]. »

[1] Ramilles.

[2] En 1867, la famille de Mérode fit des offres pour le rachat des droits d'usage. Ces offres s'élevaient pour l'ensemble des communes à 121,578 fr., et pour celle d'Ohain en particulier à la somme de 18,848. Elles n'eurent pas de résultat.

[3] 24 francs 37 c.

Disons un mot, pour mémoire, de la redevance pour *droit de bourgeoisie*, redevance essentiellement féodale, qui avait disparu bien avant la conquête française. — On lit dans la *loi* de Prisches que Jacques d'Avesnes donna à Trélon en 1449, que « quiconques volra demorer en la franchise d'ycelle ville sans tenir « manoir, payera tant seulement au jour de la feste saint Remy « douze deniers. » En 1568, d'après le compte seigneurial[1], 58 bourgeois d'Ohain payaient ensemble 17 livres 8 sols, soit, pour chacun, « 16 deniers de forte monnoye » faisant 6 sols de Hainaut, ou 18 centimes. — Enfin, chaque bourgeois devait annuellement « pour grâce de ne cuire au four banal, chacun 2 sols ou une couppe d'avoine à leur choix, observant que les veuves ne paient que demi-droit. »

---

[1] Archives de l'État, à Mons.

CHAPITRE IV.

Des principaux faits de guerre, qui se sont accomplis sur la frontière méridionale du Hainaut avant la Révolution. Contributions de guerre.

Avant la réunion de la partie méridionale du Hainaut à la France, la position d'Ohain à quelques lieues de l'extrême frontière et près des places et châteaux de La-Lobbiette, Chimay, Trélon, Glageon, Avesnes, dut lui être souvent fatale. Les biscaïens trouvés autrefois dans les terres de la *Trouille* et sur nos *trieux* autorisent même à penser qu'il s'est livré des combats d'artillerie sur notre territoire.

1477. — Louis XI s'empare de Chimay et saccage Avesnes. « Au mois de juillet que les bleds ne sont tous verts, ne tous meurs, et que la dépouille mise ès greniers ne proufitoit ne aux gens, ne aux bestes, il fit assembler d'autour de Paris, de Soissonnois, de Vermandois, de Beauvesis et de Valois plus de 1000 faulcheurs, et en envoya la pluspart au Quesnoy[1]. »

1543. — François Ier assiège Chimay et couvre de ruines la terre de Trélon. Les Français animés par la haine, pillent, dévastent, massacrent, incendient, enlèvent tout ce qu'il est possible d'emporter.

1552. — Henri II, profitant des embarras suscités à Charles-Quint par l'apostat Luther, détruit les châteaux de Trélon et de Glageon, saccage Chimay, ravage toute la frontière du Hainaut.

1554. — Le duc de Vendôme, le maréchal de Saint-André et le connétable de Montmorency « desquels l'armée étoit plus grosse que trois armées, » simulent une attaque sur Avesnes, « estant le bruit commun qu'on alloit l'assiéger. Sitôt que les

[1] *Chronique* de J. Molinet, ch. XLII.

enseignes de France furent reconnues par ceux du plat-pays, ils abandonnèrent villes, bourgs, villettes, chasteaux, forteresses, et furent contraints ceux de la terre de Chimay de se retirer dans les bois avec la meilleure partie de leurs meubles et bestiaux[1]. » Glageon, Trélon et les forts qui se trouvaient aux environs furent livrés aux flammes.

1596-1597. — Par suite de la guerre avec les Français, les gens de Trélon ne peuvent « pleinement jouir des fermes et rendages à eux dus en 1596 et 1597, d'autant plus qu'oultre la guerre lesdits lieux ont esté griesvement affligés de la maladie pestiférée, cause pour quoy les pauvres censiers et manants[2] n'avaient pu du tout labourer et dépouiller. seulement qu'à grands frais et périls[3]. »

1621. — Graves inquiétudes dans toute la terre de Trélon au sujet de l'expédition de Mansfeld dans les Pays-Bas. « Au dit « Simon Le Ver, dit le compte de massarderie du bourg, « pour quatre poinssons de bierres par luy livrés aux manants « de Trélon allant faire garde sur les bois pour la doubte de la « passée de Mansfelt... Item, pour avoir par ledit Le Ver envoiez « à ses frais divers passagers pour entendre des nouvelles de la « passée de Mansfelt, comprins huit livres pour pains livrez « auxdits manants et soldats allans sur les bois à raison de la « ditte passée, et livré 56 pots de bierre livrés en plusieurs « fois aux ouvriers estants besoignants aux barrières et aussy à « ceux ayans ayddez à charger les bois et dousses au Lodrissart « où avoit estés porter les vivres et bierres, pour 40 sols. « Ensemble pour tout 30 livres. »

1636-1637. — Les Français, par représailles d'excès commis par les Espagnols à la Capelle, Hirson et autres places, rava-

[1] *Annotations faites par M.* LE TELLIER, *doyen et chanoine de Chimay*, 1779. — Ce manuscrit, qui ne manque pas d'intérêt, est connu à Chimay sous le nom de *Cucuche*; je n'en connais que deux exemplaires, ceux de M. le prince et de M. le doyen de Chimay.

[2] Le mot *manant* n'a pas ici le sens injurieux qu'on lui a prêté; il dérive du latin *manens* et signifie *habitant*.

[3] Archives de l'État, à Mons. *Pièce de* 1599.

gent la frontière du Hainaut. Ils s'emparent de vive force des châteaux de La-Lobbiette, de Trélon et de Glageon. On comprend facilement combien Ohain, traversé par le chemin qui va de La-Lobbiette à Trélon, dut souffrir du passage des armées.

1643. — Les Français débordent de tous côtés. Les habitants de Trélon vont au secours de Fourmies, de Féron, de Momignies et de Macon. « Pour dépens faits par les manants ayant esté au secours de ceux de Momignies et de Macon, pour lesquels fut frayé au logis du capitaine à La-Lobbiette: 4 livres 4 sols. »

1645. — Réquisition de fourrages pour le siége de La Capelle.

1649-1659. — Pendant cette dernière période de la guerre de trente ans, d'affreuses calamités pèsent sur la population de nos contrées. Foulés dans tous les sens par un continuel passage de troupes, les villages sont rançonnés avec rigueur et n'échappent à l'incendie que par de nombreux sacrifices d'argent.

Le 7 février 1651, le maréchal Rose vient déboucher à Baileux avec 1200 à 1300 cavaliers, plusieurs canons de campagne et un canon de gros calibre. Il passe à Saint-Remi le même jour, pille Eppe-Sauvage pendant la nuit, arrive à Wallers et à Trélon le lendemain, et part rapidement vers La-Lobbiette après avoir incendié le pays [1].

Après la paix de 1659 qui donna à la France Landrecies, Avesnes et Le Quesnoy, la petite *communauté* d'Ohain dut solliciter un abattis extraordinaire dans ses forêts pour payer les dettes qu'elle avait contractées pendant la guerre. J'ai eu la bonne fortune de retrouver chez M. Basile Février l'acte authentique, par lequel Charles-Albert de Longueval, gouverneur de la partie espagnole du Hainaut, autorisa les mayeur et échevins d'Ohain à exécuter cet abattis. « Charles-Albert de Longue-
« val, comte de Buquoy et de Gratzen..... Receu avons humbles
« supplications et requestes des mayeur, eschevins et mannans
« d'Ohain, contenantes qu'ils se trouvoient pressés au payement
« de diverses debtes de bonne considération qu'il leur avoit
« convenu faire pendant les guerres dernières pour en premier

[1] D'après le manuscrit de Chimay.

« conserver leur village, sçavoir les contributions qu'il falloit « de nécessité précise fournir aux ennemis à peine d'estre bruslé; « si comme avoient exposé grands fraix pour refondre leurs « cloches, à raison de tout quoy leur avoit esté besoin de créer « d'un commun accord toutes lesdites debtes selon que constoit « par acte joint signé desdits remonstrants; et comme il leur « estoit impossible d'y pouvoir satisfaire, ne soit par la vente de « deux petits cantons de leur bois s'entendant pour la coupe et « despouille pour la some de huit cens livres, ils venoient à « refuge à nous supplyant très-humblement....... en la ville de « Mons, le treiziesme jour du mois de janvier l'an de grâce « mille six cent soixante-deux. »

1667-1678. — Nouvelle guerre de la France contre l'Espagne. La pièce suivante, dans laquelle il est aisé de reconnaître des réticences et des exagérations, donnera cependant une idée des malheurs que cette guerre appela sur nos contrées.

« Les mayeur, eschevins et habitants d'Ohain, voulant satis- « faire à une ordonnance de Monseigneur l'Intendant au bas de « l'édit du Roy du 8 octobre 1697, par lequel il est ordonné « de fournir un estat des biens et droits appartenant à leur « communauté, déclarent que ladite communauté d'Ohain pos- « sède environ trente bonniers d'usages, dont environ vingt bon- « niers qui sont remplis de broussailles, ne luy sont d'aucune « utilité et ne servent que de pasturages; l'autre partie desdits « usages contenant environ dix bonniers, qui est en taillis rem- « plis d'épines dont on ne feroit aucun profit d'icy à 18 à 20 ans, « la communauté ayant esté obligée de faire abattre tout ce qu'il « y avoit, et mesme les chesnes, pour subvenir aux mauvais « frais, dont ils ont esté accablés durant la guerre, en sorte « que cette partie est absolument ruinée [1]. »

1678. — La paix de Nimègue donne la terre de Trélon à la France.

1698-1715. — Guerre de la succession d'Espagne. Diverses contributions de guerre pèsent sur la *communauté* d'Ohain; les

[1] *Registre communal de* 1698.

armées françaises et des partis de Hollandais y font tour à tour des réquisitions. Vers 1702, le mayeur, Bartholomée Jaclot, est conduit à Maëstricht pour y payer 480 livres de Hainaut, qui font 300 livres de France. En 1704, Martin Bastien, qui succède à Jaclot, va porter au camp français de Dinant une autre contribution.

Au milieu de nos désastres, les corvées militaires se multiplient. Les habitants d'Ohain partent vers Dinant, Namur, Charleville, Maubeuge, Douai, Valenciennes, Landrecies, soit pour travailler comme pionniers aux lignes de défense, soit pour ravitailler les magasins de vivres et les parcs d'artillerie. Le patriotisme se sent douloureusement ému devant ces listes interminables de pionniers et de *convoyeurs*. Dans les premières années, il est vrai, les ouvriers, qui étaient pauvres, s'accommodaient assez de ces corvées, qui leur assuraient au moins des journées de travail. Les corvées s'adjugeaient alors à l'enchère, comme le reste des fonctions communales, et quelquefois, au début, la *communauté* réalisait quelque profit sur les adjudicataires. En 1708, par exemple, la *communauté* reçoit des mains de l'Intendant 12 sous de France, près de 10 patards, pour chaque journée de pionnage ; mais en 1703, elle ne donne à l'entrepreneur des corvées que 8 patards et demi, et 6 seulement en 1705. Les choses allèrent plus tard sur un tout autre pied. Les réquisitions d'hommes et de chariots devinrent si fréquentes, que plusieurs finirent par s'y refuser ; on se résigna à payer l'amende. Du 1er au 27 juillet 1712, nous trouvons au registre communal six réquisitions de six chariots chacune, et en 1711 la *communauté* paie 85 livres de France pour ses amendes [1].

1712. — Maubeuge est menacé d'un siége. Les mayeur et échevins d'Ohain y envoient six vaches et dix-sept moutons. « Pierre Jonekin conduit lesdites vaches, et Martin Petit conduit lesdits moutons, dont il donne 26 patards pour faire recevoir les trois médiocres ; et le dit Jonckin donne pour faire recevoir lesdites

[1] Les charretiers avaient droit à deux écus, et à un supplément en cas de surcharge.

vaches 7 livres, tant d'argent que de dépenses consistant en trois pots et demi de bière ; dont lesdits Jonekin et Petit ont employé deux jours. » Moutons et vaches sont rendus à la communauté d'Ohain après la bataille de Denain.

26 octobre 1712. — Passsage de fantassins et de cavaliers français. Quelques traînards font, au compte de la *communauté* d'Ohain, une légère consommation de pain, de bière et de fromage.

Nous ne possédons aucun document relatif aux règnes de Louis XV et de Louis XVI. Signalons seulement l'organisation de patrouilles en 1720, une contribution de guerre de 356 livres de France en 1746, l'érection d'un corps-de-garde et d'une maison commune en 1747, l'existence d'une chaîne de sûreté à la limite d'Ohain et de Momignies.

CHAPITRE V.

I. Situation agricole d'Ohain pendant le XVIIIe siècle. II. Aspect général du village.

L'agriculture proprement dite n'a jamais été très florissante à Ohain; le sol argileux et froid de la contrée se prête peu à la culture savante et variée des campagnes de Lille et de Valenciennes. Le climat est aussi moins tempéré que dans le reste du département; les hivers sont plus longs, plus rigoureux, et les étés plus chauds. C'est presque le climat *vosgien*.

Au XVIIIe siècle, on récoltait à Ohain comme aujourd'hui, mais dans de plus larges proportions, l'épeautre, le blé, le seigle et l'avoine; le houblon, qui a disparu, n'y était pas inconnu. L'élève du bétail était moins répandue qu'elle ne l'est maintenant [1]; on consommait dans le village peu de viande de boucherie, et le mauvais état des routes en certaines saisons ne rendait pas facile le transport des bêtes à cornes. En revanche, il y avait un millier de moutons sur les chemins, beaucoup de porcs dans les bois au moment de la glandée, et une centaine de chevaux dans les étables. En 1710, on comptait à Ohain « trente-neuf messieurs ayant chariots et chevaux; » plusieurs d'entre eux avaient quatre ou cinq, et même jusqu'à sept chevaux. Ces chevaux ne servaient pas uniquement au besoin de la culture; chaque année, de nombreux attelages partaient d'Ohain vers l'intérieur de la France pour y prendre des chargements de blé, de houblon et de vin. Après les voiturages, les

[1] En 1823, il y avait encore 516 hectares en terres labourables. Le reste du territoire se divisait de la manière suivante : 245 hectares en pâtures ; 95 en prés ; 194 en bois ; 61 en landes ; 16 en étangs ; 6 en jardins ; 3 en propriétés bâties. — En 1817, les landes ou *trieux* offraient une étendue de 81 hectares et demi.

propriétaires lançaient leurs chevaux dans les taillis en défense, et parfois aussi, à leurs risques et périls, dans de jeunes taillis, où la vigilance du garde manquait rarement de les saisir.

Les guerres de Louis XIV et de Louis XV, dont nos contrées furent souvent le théâtre, furent très préjudiciables à l'agriculture. Outre les journées de pionnage et les convois militaires, il y avait, pour ruiner le pays, les passages de troupes et les réquisitions de guerre. Toutefois, la population de cette région s'accrut au milieu de la tourmente ; la fortune agricole s'augmenta[1]; le paysan, à force de ténacité et de privations, sut résister aux malheurs qui l'accablaient, et parvint même à grossir son avoir. Il donnait ses denrées à très vil prix ; car, en 1703, la *rasière* d'épeautre, mesure locale qui équivalait aux quatre cinquièmes de l'hectolitre, coûtait 32 patards ou 2 francs ; la paire de poulets 11 patards, ou 69 centimes ; un mouton 3 écus, ou 9 francs ; le pot de bière 4 patards, ou 25 centimes[2]. L'ouvrier ne retirait pas plus de son travail. En 1720, le maçon gagnait 16 patards, ou un franc ; le manœuvre 12 patards, ou 75 centimes ; la journalière, 6 patards, ou 38 centimes. Mais en ce temps-là, chacun vivait sobrement, même pauvrement ; la parure des femmes était simple ; elles portaient pour coiffure une pièce d'étoffe noire appelée *faille* qui leur tombait modestement sur les épaules[3] ; et les jeunes gens commençaient à boire de la bière, suivant la réponse joviale du greffier de 1802 au préfet du département,... *lorsqu'ils en avaient*, c'est-à-dire, sans doute, un peu plus tard qu'ils ne l'auraient voulu.

II. Ohain comptait 58 chefs de famille en 1568, 74 en 1665[4],

[1] En 1780, on comptait à Ohain 12 domestiques employés au service des fermes.

[2] Dans une vente faite au profit d'enfants mineurs, vers 1745, un coq et onze poules sont vendus 12 patards ou 75 centimes. Il est vrai que l'adjudicataire est le père des mineurs.

[3] En 1705, le curé de Momignies se plaignait cependant du luxe de ses paroissiennes qui sont, dit-il, *vêtues comme des demoiselles*.

[4] Archives de l'État, à Mons. *Comptes seigneuriaux*. — *Cahier des vingtièmes, feux et cheminées*, 1665.

95 en 1702. En 1701, il y avait à Ohain 42 garçons au-dessus de vingt et au-dessous de quarante ans.

Vers 1785, la population s'élève à 640 habitants. Ohain possède 25 maisons couvertes en ardoises et 128 en paille ; 140 sont bâties de moellons, 7 en terre glaise et 6 seulement en briques. Ces 153 maisons se distribuent de la manière suivante : 58 au centre du village, 50 dans la rue des Horbes, 15 dans la rue Véreuse, 12 dans la rue de l'Alouette, 14 aux *trieux* de Biéfontaine, 2 à Melsart, 1 à Hututu et 1 à Beauvoir. A cette date, le village offre un aspect assez différent de celui qu'il présente maintenant. Le chemin qui court de la rue de l'Alouette à l'extrémité de la rue Véreuse, est étroit et mauvais. Les *trieux* sont couverts de genêts et de bruyères ; on y aperçoit, sous la conduite d'un pâtre communal, de grands troupeaux de génisses, et çà et là quelques pauvres et basses habitations. Au pied des forêts qui couronnent les *trieux* se voit une série d'étangs peu profonds qui se prolongent jusqu'à celui de la Carnaille, et dont les bords sont couverts d'épais roseaux. De ce côté, c'est, pour ainsi dire, encore le désert [1]. Mais le voisinage de l'église et les grandes voies de communication qui traversent le village, sont déjà bordés de riantes et nombreuses maisons. Quand les travaux de la campagne sont devenus impossibles, quand les routes sont bien défoncées, on entend grincer de divers côtés le métier du tisserand. 70 métiers de bonneterie occupent déjà près de deux cents personnes [2]; « il se fait à Ohain, dit le *Calendrier général de 1787*, une très grande quantité de bas [3]. »

[1] C'est à M. Jean-Baptiste Hanoteau que revient l'honneur d'avoir peuplé ces solitudes. Le bureau des douanes fut aussi créé sous son administration, en 1837.

[2] DIEUDONNÉ. *Statistique du Nord.*

[3] « La bonneterie très probablement existait dans le Hainaut français avant la conquête ; néanmoins on ne la voit pas mentionnée comme un objet de commerce de quelque importance. Il faut croire qu'elle ne prit de l'accroissement que sous la domination française. » CAFFIAUX, *Essai sur le régime économique, financier et industriel du Hainaut après son incorporation à la France.*

En résumé, la population d'Ohain, telle qu'elle nous apparaît sous le règne de Louis XVI, ne saurait être à nos yeux un objet de pitié. Elle est généralement dépourvue des facilités du luxe, il est vrai, mais elle est saine, vigoureuse, unie par les liens d'une commune fraternité; elle possède surtout un trésor que le luxe et l'amour des plaisirs ravissent aujourd'hui à tant de localités : des mœurs chrétiennes appuyées sur une foi solide.

CHAPITRE VI.

Des faits de quelque importance qui se sont passés à Ohain pendant la Révolution.

Les préliminaires de la Révolution causèrent à Ohain une certaine surprise ; personne n'y paraît avoir soupçonné ce qui allait se passer. En 1788, nos bourgeois, comprenant peu le sens d'un mot qui devait ébranler le pays, vont demander au bailli royal des renseignements sur le tiers état ; et quand ils ont ébauché le cahier de leurs doléances, ils le présentent au bailli pour *qu'il y mette ses observations*. Cela fait naturellement penser qu'en somme on ne se trouvait pas très malheureux de la situation où l'on vivait. Aussi fallut-il quelques années et toute l'agitation d'un procureur turbulent, pour qu'une partie de la population d'Ohain se portât à certains excès. Ce procureur eut d'ailleurs quelques bonnes inspirations; j'en citerai pour exemple un règlement sur les cabarets, que toute commune n'accepterait pas dans le temps présent.

« Sur délibération tenue, faite et arrêtée en l'assemblée de la « municipalité d'Ohain en la maison commune du dit lieu, ce « jour d'hui cinq avril mil sept cent-quatre-vingt-onze, à la « requête du sieur Raux, procureur de la commune, concernant « la retraite et sortie des cabarets et auberges ;

« La municipalité d'Ohain a ordonné et ordonne que, de ce jour-« d'hui, elle défend à toutes personnes quelconques débitantes « bierres et autres liqueurs d'en donner ni livrer pendant les offi-« ces divins ni après neuf heures du soir, sous peine que le caba-« retier débitant qui sera trouvé en contravention, sera en l'amende « de cinquante sous de France par chaque fois trouvé en défaut ; « et pour chaque personne y trouvée buvant ou munie de bois-

« son, chacune à vingt-cinq sous d'amende qui sera payée « comptant sans délai au greffe de la dite municipalité, pour « être distribuée au soulagement des pauvres indigents de cette « paroisse, et en outre vingt-cinq sous pour la personne établie « à ce sujet. Et au cas que ces amendes et frais ne se payent « sur-le-champ, la personne chargée de cette commission fera « en toute diligence son rapport au dit greffe de la municipalité « aux frais des défaillans, en toute diligence et exactitude, sans « aucun égard ni respect humain [1]. »

Le 14 juillet 1791, tandis que Simon Pinson, délégué pour Eppe-Sauvage et Ohain, allait prêter sur le champ de Mars le serment de la Fédération, cette fête civique qui suscita tant d'espérances bientôt déçues, se célébrait à Ohain de la manière suivante.

« La messe fut chantée solennellement vers les dix heures et « demie à onze heures, suivie de la procession avec toute la « pompe usitée et ordinaire pour les plus grands fêtes. Après « quoi, le corps municipal, accompagné des notables et du cé- « lébrant l'office divin, suivis de tous les habitants du lieu, se sont « rendus à l'endroit désigné pour la fête où l'on avait dressé un « autel à la patrie. Où étant parvenus vers le midi, le discours « prononcé à l'offertoire de la messe par le célébrant, analogue « à la fête, a été repris par........ de la garde nationale et « annoncé de part et d'autre à l'applaudissement du public. In- « continent après, le célébrant, la municipalité et les notables « ont prêté le serment fédératif en plein corps, qui fut aussi « prêté individuellement par tous les habitants de la paroisse, « ainsi que par les soldats en détachement en ce lieu, annoncé « par le son de cloche et les acclamations réitérées : Vivent la « Nation, la Loi et le Roi, et tous les citoyens français fraternel- « lement unis par ce serment fédératif. En reconnaissance de « tout quoi, fut à l'instant chanté par le célébrant : *Te Deum* [2].

[1] *Registre communal*, 1790-1806.
[2] *Registre communal.*

Vers la fin de l'année 1791, survint la grosse affaire des *biens nationaux*. Ohain avait sur son territoire une ferme, celle de Beauvoir, qui appartenait à l'abbaye de Lobbes, et qui possédait 162 *rasières*[1] tant en terres que pâtures. Cette ferme fut vendue au chef-lieu du district; j'ignore qui en fut l'acquéreur.

Il y avait aussi sur le territoire de Trélon et d'Ohain différentes terres appartenant aux religieux de Liessies, et qui dépendaient d'une ferme située à Trélon, dite ferme du *Pachy*, aujourd'hui maison Knidler-Thibaux. Toute cette propriété avait été achetée au district par les sieurs Joseph Vendremacq, d'Avesnes, Jacques Vendremacq, d'Avesnelles, Nicolas-Joseph Dequesne, de Saint-Denis, et Alexandre Michaux, de Glageon. Les municipalités de Trélon et d'Ohain s'entendirent pour reprendre en commun aux mains des premiers acquéreurs la ferme et ses dépendances; le marché se conclut en mars 1792, au prix de 37,800 francs. Le partage qui intervint peu après, donna à Trélon la ferme du *Pachy* avec quelques terres arables et pâtures; Ohain eut 50 *rasières* en labour situées dans la partie nord de son territoire, et 4 *rasières* au Rond-Bois[2]. Quand vint le temps de la moisson, Trélon s'était ravisé sur la valeur du lot échu à Ohain; des menaces d'incendie eurent lieu, et des lettres qui respiraient très peu la fraternité, furent échangées par les procureurs des deux communes. De son côté, le sieur Noël, ci-devant fermier du *Pachy*, qui avait labouré et ensemencé les terres, prétendit que la récolte lui appartenait; il s'ensuivit un procès qui donna gain de cause à Ohain, moyennant une indemnité de 1,020 livres. Toute cette propriété fut ensuite vendue au profit de la commune par le citoyen Demortain, notaire à Trélon.

Le 21 septembre 1792, le procureur de la commune, en exécution d'un décret du 22 juillet, requiert des municipaux et des notables la levée de quatorze hommes, tant pour l'armée de

[1] 33 hectares 75 ares. La *rasière* valait 20 ares 83 centiares et demi.
[2] 11 hectares 25 centiares.

ligne que pour le corps de réserve. L'assemblée décide qu'on y pourvoira par le remplacement, et que les sommes nécessaires à cet effet seront levées sur le prix de cinq chênes vendus pour l'organisation de la garde nationale, sur un don de cinquante francs offert à la jeunesse par le curé *constitutionnel* de Trélon, et sur les deniers provenant de la vente des *biens nationaux*. La population se déchargeait du service militaire, comme elle l'avait fait sous l'ancien régime.

On se félicitait encore à Ohain de cet heureux résultat, quand le procureur de la commune vint, six mois après, demander au Conseil général la convocation de la garde nationale et le départ immédiat du quart de cette garde pour l'armée de Belgique. Le Conseil, effrayé, alloue en toute hâte trente sous par jour aux citoyens que le sort appellera à la défense de la patrie. Il y eut alors un beau mouvement : la jeunesse d'Ohain décida qu'aucun père de famille ne partirait. Citons les noms de ces jeunes hommes, qui préférèrent exposer leurs jours aux périls de la guerre, plutôt que d'y soumettre des pères de famille : Louis-Joseph Basselart, Jean-Joseph Bastien, Benjamin Depienne, Pierre-Louis Petit, Nicolas Poulain, Antoine Huyaux, Simon Ansiau, Nicolas Leclercq, Narcisse Leporcq, Jean Decisy, Charles Servoise et Jean-Baptiste Michaux.

Le 2 avril 1793, nouvelle réquisition d'hommes pour l'armée ; l'Assemblée nationale venait de décréter une levée de 300,000 conscrits. Trois fois, la garde nationale d'Ohain est convoquée à cet effet ; mais il y avait lassitude : trois fois le Conseil général lève la séance sans avoir inscrit un nom sur ses registres. Le 18 mai, le Directoire d'Avesnes se montre menaçant ; le 22, la municipalité fait choix de deux commissaires qu'elle dirige vers Avesnes pour obtenir, s'il est possible, le dégrèvement de la commune. On met en toute éventualité à leur disposition cent écus à prendre sur les habitants sujets au recrutement, les deux tiers du coût du remplacement sur la contribution foncière au marc la livre, et le reste sur les deniers de la commune. Au retour des délégués, le Conseil s'assemble de nouveau, décide un

emprunt de 3,300 livres pour le remplacement de onze hommes, en attendant la rentrée des deniers communaux ; et l'on se décharge encore par le remplacement. Mais Ohain et Moustiers doivent fournir en outre un cavalier; le sort tombe sur un jeune homme d'Ohain.

J'ai insisté à dessein sur ces détails, pour qu'on vît à quel point le service militaire dut d'abord être pénible à nos tranquilles populations [1]. Louis XIV, le premier, avait convoqué deux fois les milices nationales; Louis XV avait régularisé cette institution qui continua à fonctionner jusqu'à la Révolution. Mais sous l'ancienne monarchie, Ohain n'était pas même appelé à fournir seul deux miliciens chaque année. Comme sa population n'était que de 500 à 600 âmes, on joignait ce village à quelque autre, tel qu'Obrechies ou Limont-Fontaine. Les *communautés* ainsi jointes cherchaient un remplaçant, qu'on payait à l'aide d'une taxe levée sur les habitants sujets à la milice. D'après les rôles de répartition que j'ai sous les yeux, cette taxe s'élevait, pour chaque garçon, à 4 livres de Hainaut, ou 2 fr. 50, en 1742, et à 5 livres 5 sols, ou 3 fr. 30, en 1747. C'est tout ce qu'on connaissait alors du service militaire.

L'année 1793 fut lugubre pour la France. A la vérité, l'échafaud ne fonctionna nulle part dans nos villages; Ohain n'eut même pas un émigré. Mais il fallait du bronze pour nos armées : le cuivre rouge fut recherché dans les maisons des particuliers ; il fallait des munitions pour nos soldats : l'église fut convertie en atelier pour la fabrication du salpêtre, et des ouvriers y travaillèrent le jour et la nuit aux frais de la commune; la famine sévissait partout : les grains furent placés sous une minutieuse surveillance, et les brasseries n'utilisèrent plus que des scourgeons avariés.

« En la séance de la municipalité d'Ohain, les membres
« assemblés en nombre compétent le septidi de la seconde

[1] D'après un document publié en 1815 par le ministère de la guerre, il fut levé en France, pour les guerres de la Révolution jusqu'en 1797, 1,252,000 hommes.

« décade de floréal seconde année de la R. une et indivisible[1], « un d'eux a dit que la pénurie des grains est extrême dans la « commune ; que la majeure partie des citoyens est sans pain ; « que, depuis la dernière distribution qui a été faite du grain, « on ne peut trop s'étonner comment elle a pu subsister ; qu'il « est connu qu'elle ne l'a fait qu'avec le secours de l'avoine ; « qu'indépendamment que beaucoup n'en récoltent pas, une « pareille nourriture ne peut suppléer que momentanément et « faiblement à la disette du pain ; que si on ne se hâte de venir « au secours des citoyens, cette denrée même venant à manquer « *privera infailliblement les armées d'une ressource qui lui est « nécessaire ;* que l'administration ne peut ignorer la disette où « se trouve cette commune, et qu'il est infiniment urgent qu'il « soit avisé à cet égard. La matière mise en délibération, et « considérant qu'il est notoire que le besoin des citoyens est on « ne peut plus grand, et qu'il ne peut être employé de mesures « trop sûres comme trop promptes pour y pourvoir, la muni- « cipalité a unanimement arrêté qu'il seroit fait de nouvelles « représentations à l'administration du district, pour lui exposer « que la commune manque entièrement de subsistances... Elle « a arrêté en outre qu'il lui seroit à cet effet délégué la personne « du citoyen Antoine Gobert...[2]. »

.... L'Empire fut accueilli à Ohain par un sentiment général de satisfaction ; on était las des secousses presque incessantes de la période révolutionnaire, et l'on espérait rencontrer enfin la stabilité. L'an treize, le onze frimaire[3], jour du couronnement de Sa Majesté, la commune toute entière fut sur pied ; une messe solennelle d'action de grâces fut chantée, et plusieurs décharges de mousqueterie furent faites par la jeunesse, « tant pendant la « dite messe qu'à la procession du Saint-Sacrement. Ensuite, il « a été donné des ordres à ladite jeunesse de reparaître aux

[1] 6 mai 1794.
[2] *Registre communal*
[3] 2 décembre 1804.

« vêpres qui ont été chantées à trois heures , et de faire plusieurs
« décharges pendant le *Te Deum*. Ensuite, grand divertisse-
« ment le reste de la journée. »

1815. — Après la bataille de Waterloo, un détachement prussien vient prendre logement dans le village d'Ohain. 200 ou 300 russes succèdent aux allemands, dont le départ remplit de joie les habitants.

CHAPITRE VII.

I. Mine de fer. — II. Carrières de pierre. — III. Industrie locale.

I. La mine de fer gisant sous le territoire d'Ohain appartient à la concession accordée, par arrêt du Conseil d'État du 25 janvier 1785, à Madame Marie-Joséphine de Mérode, et confirmée à Charles-Ghislain, son fils, par décret du 19 avril 1811. Cette concession comprend les territoires de Trélon et d'Ohain, qui forment ensemble une étendue superficielle de seize kilomètres carrés.

Les mines rouges — les seules que possède Ohain — forment deux couches voisines dans les roches schisteuses du terrain dévonien ou condrusien de Dumont; elles sont rarement accompagnées d'un banc subordonné de calcaire. On y rencontre des rognons de carbonate de fer lithoïde disséminés dans les bandes argileuses qui se trouvent intercalées dans la couche. Le minerai varie d'aspect. Il est composé de fer oligiste en grains milliaires à couches concentriques, d'un rouge violacé passant au brunâtre et même au jaunâtre. Ces grains sont réunis par un ciment ferrugineux de texture terreuse plus ou moins déliquescent et de couleur brunâtre ou moins rougeâtre. Il renferme des fossiles assez nombreux — térébratules et encrinites.

Ce gisement qui comprend deux couches distinctes, s'étend de Wignehies aux haies de Saint-Remi, près Chimay. La couche principale présente des allures diverses. A Couplevoie et à Trélon, la couche est presque verticale et a son pied au sud; à l'est d'Ohain, au contraire, elle est en plateure avec son pied au nord, et ne présente qu'une pente de 10° à 20° sur l'horizontale. Sa puissance varie de 0 à 3 mètres; elle est en moyenne de 1 mètre 75 à 2 mètres.

Une deuxième couche au sud du gros train, dont elle est séparée par une épaisseur de roches schisteuses de 10 à 20 mètres mesurée normalement, n'a pas autant de puissance ; elle varie de 60 centimètres à 1 mètre, et est souvent inexploitable.

Le 18 janvier 1865, M. le comte Werner de Mérode a accordé, pour le terme de trente années consécutives prenant cours le 1er juin 1869, à la société des forges de Denain-Anzin et à la société de Vezin-Aulnoye, le droit d'exploiter, moyennant une redevance annuelle, la mine rouge gisant sous le territoire d'Ohain à l'exception du cinquième de la longueur du train, soit un kilomètre de longueur mesuré le long de la couche, en partant de la frontière belge et en se dirigeant vers le village d'Ohain[1].

L'exploitation de la mine a été suspendue le 19 novembre 1874.

II. Ohain possède, sur la partie nord-est de son territoire, trois carrières de pierre bleue en cours d'exploitation : la carrière des *Mottes*, près Wallers et Momignies, à Lucien Divry, de Momignies ; la carrière du Chemin des *Beutiers*, près la ferme de Beauvoir, à François Delvaux, d'Ohain ; la carrière de la *Trouillette*, faisant face à la chapelle du *Grand-Dieu*, à Zéphir Ansiaux, d'Ohain.

On rencontre dans la région nord et nord-ouest des bancs de sable, que plusieurs propriétaires exploitent pour les constructions et pour le service des hauts-fourneaux.

III. L'industrie lainière est la principale industrie d'Ohain. Il y existe deux filatures, qui occupent un personnel de 150 ouvriers et ouvrières de tout âge. L'une d'elles, fondée en 1865 par MM Delval, Hardy et Cie, fait mouvoir 6,660 broches ; sa production annuelle en laine filée est de 84,000 kilogrammes représentant une valeur moyenne de 840,000 francs. La seconde, fondée en 1874 par MM. Bastien, Boudru et Cie, possède 8,640 broches ; sa production annuelle en laine filée est de 149,000

[1] D'après les notes de M. ÉDOUARD DESCAMPS, ancien ingénieur à l'exploitation d'Ohain.

kilogrammes, représentant une valeur moyenne de 1,490,000 francs.

On voit aussi à Ohain une manufacture de bonneterie dirigée par Mme v^e^ Bastien et fils. Cette maison alimente bon nombre de métiers français à la main et onze métiers mécaniques, produisant journellement 26 douzaines de bas et chaussettes. Les articles de bonneterie sont également confectionnés par MM. Léopold Pinson et Victorien Bertrand.

Signalons enfin les brasseries de MM. Édouard Divry et Joseph Jonequin, et les briqueteries de MM. Huftier et Hanoteau.

CHAPITRE VIII.

I. Lieux-dits. — II. Quelques mots sur un usage local.

I. Beauvoir. C'est le nom d'une ferme située dans la partie orientale d'Ohain. Cette ferme appartenait autrefois à l'abbaye de Lobbes, qui en était déjà en possession en 1590[1]. Elle servit de poste aux chevaux sous le règne de Louis XVI. Pendant la Révolution la contrée qui l'avoisine reçut des municipaux le nom de *Belle-Vue.*

Melsart. *Meilleur essart*? Partie de terroir située vers Momignies. Il y avait anciennement dans cette région une ferme très importante; on la trouve signalée dans le cartulaire de *terrage* et *dixmes* de 1627, mais elle existait bien avant cette date.

Hututu. La ferme d'Hututu qui se trouve à l'extrême frontière dans la région de *Melsart*, porte à sa façade une pierre datée de 1605.

Grand-Dieu. Sur un plateau très élevé, à la jonction des territoires de Trélon et d'Ohain s'élève une chapelle connue dans tout le pays sous le nom de *Grand-Dieu*. On y voit un Jésus flagellé, qui fut sculpté par un phthisique de Chimay. La figure du Christ est d'une expression fort touchante; on dirait que l'artiste a voulu imprimer à son œuvre le cachet de ses souffrances. Cette chapelle abritait avant la Révolution un Christ en plâtre, qu'un gendarme décapita de son sabre aux mauvais jours de la Terreur. Nouvelle Véronique, une femme de Trélon recueillit la tête de Jésus sous les yeux mêmes du profanateur. Envoyée à Madame de Mérode par la fille mourante de cette courageuse femme, la relique se conserve avec soin dans la chapelle du château de Trélon.

[1] Archives de l'Etat, à Mons. *Assiette du 20e denier 1590.* — Lobbes, célèbre abbaye fondée par saint Landelin en 654 à quatre lieues de Charleroy.

MALADRERIE. Ce nom indique qu'à une époque reculée il existait à Ohain un asile pour les malades. Il ne faut pas le confondre avec le mot *ladrerie*, qui, dans nos contrées, était réservé pour les léproseries. Le manuscrit de Chimay, qui date de 1779, prend constamment le mot *maladrerie* dans le sens d'hôpital.

II. Il existe à Ohain et dans plusieurs villages du canton de Trélon et de l'ancienne principauté de Chimay un usage assez bizarre, qui paraît remonter à une époque déjà lointaine. Quand le fils ou la fille d'un cultivateur songe à fixer sa destinée, les jeunes gens de sa localité lui députent un délégué auquel est donnée la mission de s'enquérir si les fiancés désirent recevoir ce qu'on appelle les *honneurs*.

En cas d'adhésion, vous voyez, le jour des noces, la jeunesse endimanchée parcourir les rues clairon en tête, et s'arrêter, sous la direction d'un capitaine, à quelques pas de l'église pour y attendre les jeunes époux. Quand la noce reparaît, les vins d'honneur sont gracieusement offerts; puis le clairon retentit, et l'on regagne la maison nuptiale. Là, le capitaine de la jeunesse s'avance, sabre au poing, vers l'épouse, lui offre les hommages de sa troupe, reçoit d'elle un gâteau et une somme d'argent, et lui remet un *fouet d'honneur*, dont elle frappe légèrement les fougueux coursiers qui viennent tour à tour défiler devant elle. Cette cérémonie terminée, la bande joyeuse s'éloigne pour aller s'asseoir dans quelque auberge à une table préparée par les soins des époux. Tout cela n'aurait rien que de très gai, si tous les cavaliers pouvaient le soir remonter à cheval aussi lestement, aussi sûrement que le matin; mais on devine qu'il n'en est pas toujours ainsi.

L'affaire est bien plus grave, quand les fiancés, pour certaines raisons d'économie ou autres, jugent à propos de se priver des *honneurs* réglementaires. Il n'est pas rare, en effet, qu'un tel refus donne lieu à des scènes assez burlesques, et l'on a vu parfois les tribunaux obligés d'intervenir à la suite des débats qu'engendrent ces petits scandales. Cela s'est rencontré à Baives,

à Momignies et dans plusieurs autres localités du Hainaut belge. Le 3e Concile provincial de Cambrai s'était déjà préoccupé des périls d'un tel usage; il avait même exhorté les évêques à l'extirper par tous les moyens des lieux où il existait[1]. En 1755, la Cour souveraine de Mons rendit à ce sujet un arrêt qu'elle fit publier dans tous les villages de la Principauté de Chimay. Voici le texte de cet arrêt :

« Les grand bailli, président et gens du Conseil souverain « de l'Impératrice en Hainaut[2] font défense de s'assembler au « sujet des mariages, avec quelques instruments, soit tambours, « poëles, cornets, ni faire aucun bruit ou tumulte environ les « maisons des nouveaux mariés ou autres lieux du village, ni « commettre aucune autre insolence ou insulte, sous peine de « cinquante livres d'amende, à être appliquée, pour un tiers au « profit de sa Majesté, un tiers au profit de l'officier, et un tiers « restant au profit des dénonciateurs.

« Fait à Mons, le 22 mars 1755. »

Nous n'ajouterons qu'un mot aux lignes qu'on vient de lire : une des conditions de la liberté, c'est le respect de celle d'autrui.

Les Maires d'Ohain depuis 1637.

Lambert Gobert, 1637.
Antoine Froye, 1642.
Lambert Gobert, 1647.
Antoine Demoriamé, 1649.
Jean Basselart, 1651.
Antoine Demoriamé, 1652.
Hilaire Bougeon, 1655.
Jacques Raux, 1657.
Lambert Gobert, 1659.
Antoine Demoriamé, 1661.
Martin Basselart, 1664.
Blaise Poulain, 1666.
Jean Basselart, 1668.
Hilaire Bougeon, 1670.

[1] « Non sunt ferendæ in quibusdam locis depravato morum usu introductæ, ut à nubentibus præsertim viduis ad secundas nuptias convolantibus, vel ex alienâ parochiâ uxorem ducentibus, pecunia extorqueatur. Ideòque episcopi eas et quascumque alias à christianœ pietatis institutis, et matrimonii quod celebratur sanctitate alienas, extirpari et funditùs tolli curent. » (3e Concile provincial de Cambrai, titre 13e, ch. 19e).

[2] Marie-Thérèse d'Autriche.

Jean Basselart, 1675.
Michel Gobert, 1678.
Nicolas Michaux, 1680.
Jean Bastien, 1681.
Nicolas Michaux, 1683.
Simon Basselart, 1693.
Nicolas Basselart, 1696.
Antoine Raux, 1699.
André Degousée, 1703.
Bartholomée Jaclot, 1704.
Antoine Raux, 1706.
Simon Basselart, 1711.
Antoine Raux, 1713.
Jean Meuran, 1715.
Pierre Poulain, 1716.
Antoine Raux, 1717.
Martin Bastien, 1723.
Antoine Raux, 1727.
Antoine Bastien, 1728.
André Degousée, 1729.
Antoine Bastien, 1733.
Nicolas Jacqmin, 1745.
Druon Bastien, 1748.
J.-B. Delcourte, 1779.
Nicolas Jonequin, 1790.
Pierre Jonequin, 1791.
J.-B. Meunier, 1792.
Simon Hanoteau, 1800.
François Flayelle, 1804.

Théophile-Honoré Divry, né le 4 novembre 1792, décédé le 28 novembre 1872, fut maire de 1816 à 1832.

Jean-Baptiste Hanoteau, né le 20 août 1802, décédé le 6 janvier 1866, maire de 1832 à 1848.

Jean-Nicolas Raux, né le 30 mai 1786, décédé le 6 octobre 1855, succéda au précédent et remplit peu de temps les fonctions de maire.

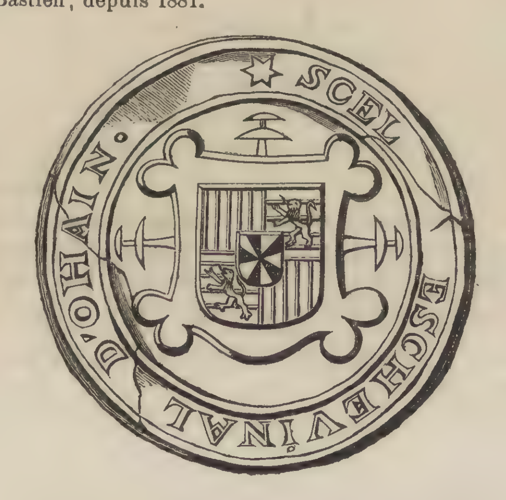
Alexandre Blaise, né le 11 juin 1805, maire de 1848 à 1868.

Fidèle Bastien, né le 8 septembre 1818, maire de 1868 à 1870.

Édouard-Élie Divry, né le 25 mars 1815, maire en 1870-1871.

Fidèle Bastien précité a repris en 1871 lesdites fonctions qu'i a remplies jusqu'à 1881.

Victor Bastien, depuis 1881.



OHAIN

AU POINT DE VUE RELIGIEUX.

CHAPITRE PREMIER.

La paroisse d'Ohain avant la Révolution.

La petite paroisse d'Ohain était, avant 1803, sous la direction du curé de Trélon. Cet état de dépendance à l'égard du bourg est déjà signalé par un pouillé [1] du xive siècle, dont parle M. Leglay dans le *Cameracum christianum* : « Trelon cum Ohain ».

On remarque encore à la paroi extérieure de l'église de Trélon la pierre tumulaire d'un bourgeois d'Ohain, qui fut inhumé près de cette église en 1594 :

Icy devāt gisent Jean de Renly.
et Marie Basselard sa fēme. bourgeois
d'Ohain nationés de Terlon. lequel
trépassa le 13 novembre 1594. et Marie
le 15 aoút 1578. Priez Dieu pour leurs ames.

Ohain ne posséda pas d'église avant le commencement du xviie siècle. « Audit Trélon, dit le cahier du *second centième denier* de 1577, y a une église et attre [2] enclose de murailles » ; aucune mention de l'église d'Ohain. Mais en 1622 on la voit apparaître dans un compte seigneurial, et déjà à cette date, elle

[1] Le pouillé d'un diocèse était un livre contenant le tableau des cures qui en dépendaient.
[2] Cimetière.

est en possession d'une petite rente échéant à la Saint-Remy. Vers le commencement du XVII[e] siècle, les habitants d'Ohain, fatigués de se rendre à Trélon chaque dimanche, avaient sans doute fait entendre que la population de leur village s'était accrue, et que plusieurs autres qui présentaient un effectif moins nombreux, avaient cependant le bénéfice d'une église. L'abbé de Liessies, qui était collateur [1] de la cure de Trélon et Ohain, et qui, à ce titre, prélevait une dîme sur le territoire de cette paroisse, avait fait justice à la requête de nos bourgeois. En sa qualité de collateur, il dut, suivant l'usage du temps, construire et meubler le chœur de la nouvelle église, fournir aux premières nécessités du culte, et élever le traitement du curé de Trélon, dont la *portion congrue* fut portée de 600 livres à 700, lorsqu'il fut chargé de deux églises. D'après une tradition que je n'ai pu vérifier, l'église d'Ohain aurait été bâtie sur l'emplacement d'une ancienne chapelle dédiée à saint Martin; de là viendrait qu'elle eut saint Martin pour patron.

Bien qu'érigée à l'origine du grand siècle, la première église d'Ohain n'offrait absolument rien de monumental. C'était une grossière construction à croix latine. Sa longueur était de vingt-six mètres, et sa largeur de huit. La lumière pénétrait difficilement sous ses lourds plafonds, qui s'élevaient à 5 mètres 60 du sol. On a pourtant gardé mémoire du clocher, qui profilait fièrement sa flèche dans les airs. Ohain se mit en fête, lorsqu'il entendit le son joyeux de sa première cloche.

A l'origine néanmoins, le service religieux, à part les offices du dimanche, continua à se célébrer seulement à Trélon. Le plus vieux registre paroissial du bourg laisse peu de doute à ce sujet; car de 1644 à 1654, nous y voyons figurer avec désignation spéciale plusieurs nouveau-nés d'Ohain [2].

[1] Il appartenait au collateur de présenter les candidats pour les cures dont il avait la collation; à l'évêque était réservée la nomination.

[2] Registre paroissial de Trélon. *Ensuivent les baptêmes des enfants tant de Trélon qu'Ohain dès novembre de l'an 1645.*

Le 24 juin 1685, M. Bassée, curé de Trélon, et quelques années après, doyen de chrétienté[1], donne à l'annexe un commencement d'organisation paroissiale; l'église d'Ohain possède des registres particuliers, une maison de cure, un collecteur ou *mambourg* et quelques rentes sur plusieurs parties de terre[2]. C'était sans doute le désir de M. Bassée, que la *communauté* d'Ohain fût désormais pourvue d'un prêtre. Au surplus, Trélon prenait alors de l'accroissement; on y comptait plus de 150 familles, et ce n'était pas une mince besogne pour un curé, de desservir seul les deux localités, et de célébrer chaque dimanche la messe et les vêpres dans les deux églises.

En 1715, l'église Saint-Léger de Trélon prête à la *communauté* d'Ohain une légère somme d'argent pour la fonte de plusieurs cloches. On se pourvoit la même année d'un beau vase aux saintes huiles que nous possédons encore, et probablement à la même date, d'une horloge communale que je trouve signalée en 1719.

En janvier 1716, le mayeur, Antoine Raux, et les échevins d'Ohain, bien renseignés sur la marche à suivre pour arriver au but désiré, présentèrent eux-mêmes une requête à l'archevêché de Cambrai. Ils exposaient dans cette requête, que les intérêts religieux de leur *communauté* étaient depuis longtemps en souffrance, qu'Ohain se trouvait à une longue distance de Trélon, et qu'au surplus l'église Saint-Léger de Trélon ne possédait elle-même qu'un seul prêtre; ils demandaient, en conséquence qu'il leur fût donné un vicaire. A cette date de 1716, le siége de Cambrai était vacant. Jean d'Estrées, nommé évêque par le roi, attendait à Paris ses bulles, qui n'arrivèrent qu'après sa

[1] Il a été omis par M. Leglay dans la liste des doyens de chrétienté d'Avesnes.

[2] De 1695 à 1699, l'église acquiert 10 livres de rente données par le sieur Ambroise d'Arche, de Virelles, le 1er octobre 1697; plus une rente de 5 livres 10 sols donnée par Jacques Degousée le 27 octobre 1698.

mort. Les vicaires généraux qui administraient le diocèse en son absence, déléguèrent vers Ohain deux chanoines, Messieurs de Hailly et Goulart, avec mission d'apprécier sur les lieux les prétentions élevées par la petite *communauté*. Les deux délégués appelèrent à une enquête, le 4 juillet, les principaux décimateurs d'Ohain : le chapitre de Sainte-Aldegonde, de Maubeuge, l'abbé de Liessies et M. Duchoquel, curé de Momignies. Ce dernier prétendit que l'abbé de Liessies, collateur et *curé primitif* de Trélon et Ohain, avait seul le droit de juger si la présence d'un prêtre était nécessaire à Ohain. Cette opinion n'était pourtant pas soutenable, car une ordonnance royale de 1686 déterminait qu'il appartenait à l'évêque de trancher les questions de ce genre. Aussi les délégués ne tinrent nul compte des remontrances de M. Duchoquel, et le 14 octobre de la même année, les vicaires généraux, sur le rapport de M. Dethuin, promoteur de l'Officialité, reconnurent la nécessité d'ériger Ohain en paroisse et d'y envoyer provisoirement un vicaire [1].

L'abbé de Liessies se rendit d'assez bonne grâce à cette décision. Il consentit à fournir au vicaire un traitement ou *portion congrue* de 50 écus ou 150 francs ; mais il laissa, suivant l'usage, à la *communauté* la charge de lui donner le logement [2]. Ces conditions qui étaient, nous devons le reconnaître, fondées en droit, parurent insuffisantes à nos bourgeois. Plus encore peut-être pour hâter la nomination du vicaire que pour en obtenir de meilleures, ils résolurent d'attraire au tribunal messieurs les abbé et religieux de Liessies. Nous ne savons pas précisément quelle fut l'issue de ce procès ; mais il est à croire que les habitants d'Ohain furent déboutés de leurs prétentions, car ils avaient contre eux des arrêtés royaux.

Au demeurant, la nomination du vicaire se fit assez désirer

[1] D'après les notes inédites de M. Coopremann, ancien curé de Momignies.

[2] En 1768, le collateur de la paroisse donnait au vicaire 200 livres de France ; en 1778, 250 ; en 1785, 300. A la rigueur, au prix où étaient les choses, on pouvait s'entretenir là-dessus. (Taine, *L'ancien régime*.

dans la nouvelle paroisse, et l'on eut plus de temps qu'il n'en fallut, pour mettre en état le presbytère et restaurer l'église. Lorsqu'en 1718 on posa à la voûte du portail la pierre commémorative qui devait rappeler aux générations à venir la date de l'érection en paroisse[1], le prêtre attendu était toujours absent. Ce n'est qu'en 1719, qu'il fit son entrée à Ohain. Ce premier vicaire se nommait M. Denise.

Vers 1730, les exigences religieuses de l'humble *communauté* prennent un singulier caractère d'intensité. A cette époque, en effet, nous y constatons la présence de deux prêtres habitant le même presbytère et partageant les fonctions vicariales. Tout porte à croire que ce deuxième prêtre avait été demandé par la paroisse elle-même. Sans doute, à raison de la proximité de Trélon et du couvent des Carmes qui s'y trouvait[2], l'autorité diocésaine, très sévère alors pour les concessions de cette nature, avait cru devoir refuser au vicaire d'Ohain la permission de célébrer deux messes le dimanche; et la *communauté* s'était assuré le bénéfice d'une seconde messe, en sollicitant un deuxième vicaire. Mais il est facile de comprendre que l'abbé de Liessies, collateur de Trélon et Ohain, n'avait rien à voir dans cette affaire de luxe, et que le traitement dut être fourni cette fois par la *communauté*. Il lui fut d'ailleurs assez peu à charge; car il ne s'élevait en 1750 qu'à 50 écus de France, et en 1785 à 360 livres de Hainaut, un peu plus de 225 francs.

On sera peut-être étonné que la petite *communauté* d'Ohain, qui comptait environ 450 habitants vers 1730, et 640 vers 1789, se trouvât alors si largement pourvue de prêtres. Mais il est juste de se souvenir que Messieurs les vicaires devaient se préparer dans le recueillement à ces sérieux examens de théolo-

[1] Cette pierre forme aujourd'hui clef de voûte à la porte d'une grange de M. Pierre Carlier.

[2] En 1717, il y avait à Trélon deux petits établissements de Carmes et de Dominicains. La maison des Carmes ne disparut qu'à la Révolution; celle des Dominicains cessa d'exister dans le courant du XVIIIe siècle.

gie, qui pouvaient seuls leur donner accès aux cures. Ils vivaient de misère, cela est évident et des vieillards nous l'ont dit ; mais ils étaient presque toujours, riches de science et de piété. Peut-être aussi, de concert avec l'instituteur, s'occupaient-ils modestement à apprendre aux enfants les éléments de la lecture, de l'écriture et du catéchisme [1]. C'était là souvent l'office de nos prêtres avant la Révolution ; et, comme le remarque M. Léon Aubineau, dans sa *Vie de S. Benoît Labre*, on avait ainsi l'assurance que les maîtres continueraient à l'école les bons soins donnés par la famille à la piété naissante des enfants.

L'état de choses que nous venons de signaler, se poursuit paisiblement jusqu'en 1789, sans qu'aucun évènement fixe l'attention du chroniqueur. Dans cette période séculaire qui s'étend de 1698 aux premières années de la Révolution, nous n'avons pu saisir dans le registre communal, le moindre écho d'une plainte provoquée par le clergé. La population d'Ohain vivait tranquille autour de son église, rendant à Dieu ce qui est à Dieu et à César ce qui est à César. Le calme disparut avec la Révolution ; Ohain connut alors, comme toutes les paroisses de France, des jours de délaissement, d'affliction et d'angoisse.

Liste des vicaires qui ont administré la paroisse d'Ohain avant la Révolution.

J. Denise, 1719-21.
René Hazard, 1721-28.
S.-J. Goris, 1728-32.
A.-J. Eliet, 1732-40.
G. Schuch, 1732-36.
G. Flament, 1736-40.
E. Robinet, 1737-44.
M.-F. Desmarets, 1740-42.
J.-F. Lebeau, 1742-50.
Jacques-Jh. Wagnier, 1745-48.
Michel Courtin, 1749-57.
J.-B. Rénaut, 1750-63.
J.-B. Delannoy, 1757-64.
Vandermacq, 1763-65.
A. Dongréau, 1765.
A. Trampont, 1765-75.
G. Fontaine, 1765-71.
P.-L. Bauduin, 1771-77.
Pierre Grébert, 1767-83.
André Hot, 1777-91.
Paul-Germain Leroy, 1783-89.
Lamelin, 1789-91.

---

[1] J'ai constaté par les registres paroissiaux, que vers le milieu du XVIIIe siècle les lettrés étaient dans la proportion de 4 contre 1.

CHAPITRE II.

La paroisse d'Ohain pendant la Révolution.

Le 13 juillet 1790, l'Assemblée nationale vota la Constitution qui, séparant le clergé de son chef, prétendait le placer sous la main de l'administration civile. L'année suivante, M. Rousseau, curé de Trélon et Ohain, ayant refusé le serment schismatique, fut condamné à la déportation. M. Pierre-Antoine Blaise fut, en mai 1792, nommé desservant de la paroisse d'Ohain qu'il administrait provisoirement depuis un an. Il ne paraît pas que, dès le principe, la religieuse population de ce village se soit rendu bien compte de la situation irrégulière des prêtres *constitutionnels*.

Le 5 juin, les officiers municipaux, peu contents de posséder un desservant, et « jugeant qu'il étoit nécessaire pour le bien-être des habitants d'avoir un deuxième prêtre pour l'utilité des peuples », appelèrent en la maison commune M. Jean-Baptiste Blaise, frère puîné du desservant et vicaire de Trélon, lequel s'engagea, moyennant un traitement de 50 écus par an et la portion de bois ordinaire, à chanter la messe tous les jours de dimanche et de fête, à faire le catéchisme après la messe du dimanche, et à administrer les sacrements dans tous les cas où il en serait requis. Il est impossible de dire, si ce prêtre exerça longtemps les fonctions de vicaire à Ohain, car aucun acte paroissial n'est signé de sa main, et les comptes de la commune ne font mention ni de lui ni de son frère.

Le 14 octobre 1792, le citoyen desservant, Pierre-Antoine Blaise, prêta devant le Conseil communal le serment « d'être fidèle à la nation, et de défendre la liberté et l'égalité ou de mourir à son poste. » Mais la Révolution ne devait pas se con-

tenter des concessions arrachées à la faiblesse ; ce qu'elle poursuivait, c'était l'abolition du culte catholique. L'impiété avait dit, comme dans le psalmiste : « Faisons cesser les fêtes de Dieu. »

Le 10 novembre 1793, on célébra dans l'église Notre-Dame, de Paris, la fête de la Raison ; et le culte fut bientôt proscrit dans les départements comme dans la capitale. Le 22 mai 1794, le directoire du district, « considérant qu'il est du devoir des autorités constituées, de veiller scrupuleusement à la tranquillité publique, de propager les lumières de la raison et de détruire par tous les moyens possibles le fanatisme et les erreurs de l'esprit, » enjoignit aux maires du district d'interdire à tout prêtre les fonctions publiques du culte, et d'éloigner à quinze lieues des frontières et à dix lieues au moins de leur domicile, les prêtres qui n'auraient pas abdiqué leur ministère.

C'en fut donc fait de toute cérémonie religieuse pour nos contrées. Pendant plus d'un an, Ohain resta sans prêtre, sans autel et, pour ainsi dire, sans Dieu. Le malheureux prêtre qui avait jusqu'alors desservi cette paroisse, renonça par acte public aux fonctions du culte catholique; son frère cadet eut au moins le courage de se laisser inscrire sur le registre communal de Trélon, en qualité de prêtre *insoumis* Rendons aussi cet hommage à l'arrondissement d'Avesnes : aucune démolition d'église n'eut lieu sur son territoire[1]. Les habitants eurent partout le bon esprit de sauver de la ruine les édifices sacrés. Mise à l'encan comme toutes les autres, l'église d'Ohain fut vendue au citoyen Bernard, de Prische, qui la restitua plus tard à la commune, moyennant le prix de 375 francs[2]. On brûla nos statues de saints, et deux cloches furent descendues de notre vieille tour et portées à Avesnes aux frais de la commune, avec quelques ornements sacrés honteusement désignés sous le nom de chiffons. Ohain ne posséda plus que la cloche de retraite;

[1] Leglay, *Cameracum christianum*, LXV.

[2] Une pièce officielle atteste le rachat; il n'est pourtant pas impossible qu'il n'y ait eu que vente simulée.

mais combien de fois ne fit-elle pas tressaillir le cœur des mères, en appelant leurs fils à la défense des frontières ! Au milieu de la mêlée politique et du tumulte des armes, la religion seule n'avait plus le droit de se faire entendre.

Vers la fin de 1795, la ci-devant église, qui avait longtemps servi d'atelier pour la fabrication du salpêtre, fut rouverte au culte. Par décrets du 21 février et du 30 mai de la même année, la Convention venait de rendre aux prêtres la liberté et les églises non vendues, « à la condition d'une déclaration de soumission aux lois de la République. » Le 18 octobre, François-Toussaint Nicolas, curé constitutionnel de Trélon, prêta devant les municipaux d'Ohain le serment suivant : « Je reconnais que l'universalité des citoyens est le souverain, et je promets soumission et obéissance aux lois. » Ce serment, qui impliquait la reconnaissance de la *Constitution civile*, faisait de M. Nicolas un prêtre schismatique.

Que devenait cependant la religieuse population de ce village? Sans doute, quelques hommes égarés par les utopies révolutionnaires commirent sur nos rues et dans nos chapelles de sacrilèges attentats; d'autres adhérèrent, par ignorance, au culte constitutionnel; mais un grand nombre, attristés au sein de ces orages, gardaient silencieusement dans leur cœur la foi romaine des Landelin, des Dodon et des Ursmer, apôtres de nos contrées, et priaient Dieu de rendre à la patrie des jours meilleurs.

A cette époque néfaste, le voisinage du bourg abritait deux prêtres fidèles : M. Riche, *recteur spirituel* de Trélon et lieux annexés, et M. Dartevelle, *missionnaire secondaire*. Ces deux prêtres célébraient la nuit les saints mystères, baptisaient les nouveau-nés, bénissaient les fiancés, et allaient, au péril de leur vie, administrer aux malades les derniers sacrements. Quelques-unes des feuilles volantes, sur lesquelles ils rédigeaient les actes de mariage et de baptême, ont échappé aux orages de ces temps troublés [1]. En touchant ces précieux docu-

[1] Archives de l'église de Trélon.

ments, nous avons béni Dieu du courage qu'Il sait inspirer à certains hommes, et des consolations que sa miséricorde garde aux fidèles éprouvés. Que Messieurs Riche et Dartevelle reçoivent ici nos pieux hommages ! Que Dieu leur rende au centuple dans l'éternité le bien qu'ils ont fait à la religieuse population de notre village !

CHAPITRE III.

La paroisse d'Ohain depuis la Révolution.

Le concordat de 1801, en renouant nos relations avec le Saint-Siège, vint rétablir le culte catholique en France. Ohain cessa d'être une succursale de Trélon, ponr former une paroisse indépendante.

M. Derombis. — L'abbé Derombis, nommé à la cure d'Ohain par Monseigneur Belmas, vint prendre possession de son poste le 18 avril 1803. Il trouva, à son arrivée, une église en ruine et dénuée de toutes ressources. Avant la révolution, l'église possédait un *jour* et demi de pâture, cinq *jours* et un *quarteron* de pré, vingt-neuf *rasières* trois *coupes* de terres arables, formant une superficie d'environ neuf hectares [1]; elle avait tout perdu dans la tempête.

Né en 1748 à La Longueville, près Bavay, l'abbé Jean-Joseph Derombis était un prêtre, dont la science modeste se relevait par une exactitude et une piété peu communes. Pendant la Révolution, il avait quitté le sol inhospitalier de la France, pour se soustraire aux exigences du pouvoir. Sa foi éprouvée par l'exil contribua à faire promptement disparaître les derniers vestiges d'impiété, que la Révolution avait laissés à Ohain. M. Derombis administra cette paroisse jusqu'à la fin de 1824. Dès 1823, l'état de santé de M. le curé avait amené le Conseil municipal à solliciter le concours du vicaire de Trélon pour assurer le service religieux de la paroisse. Avec l'autorisation de son doyen et moyennant une indemnité de 150 francs,

[1] Le *jour* valait 41 ares 67 centiares; la *rasière*, le *quarteron* et la *coupe* étaient respectivement la moitié, le quart et le huitième du *jour*.

M. Loubert s'était engagé à célébrer une seconde messe le dimanche et à porter aux malades les secours de la religion. Devenu tout-à-fait infirme, M. Derombis se retira chez ses parents de La Longueville, où il mourut le 10 septembre 1825.

M. Jourdain. — L'abbé Jean-Baptiste Jourdain, vicaire de Trélon, qui avait administré la paroisse d'Ohain pendant l'absence de M. Derombis, lui succéda comme curé. D'une âme généreuse, d'un caractère ardent, d'un esprit fécond en expédients, M. l'abbé Jourdain voulut et chercha le bien toute sa vie. On dira qu'il a accompli d'admirables œuvres et que son intrépidité a parfois compromis le succès de ses entreprises. Ohain n'a pas perdu le souvenir des sympathies dont il entoura la jeunesse; plusieurs, qui lui doivent le rang élevé qu'ils occupent dans la société, gardent encore à sa mémoire un culte de reconnaissance et d'affection. — M. Jourdain quitta la paroisse d'Ohain en 1829, pour passer à celle d'Eppe-Sauvage et Moustiers. Sous le gouvernement de juillet, ses opinions légitimistes, qu'il ne sut jamais dissimuler, le forcèrent à se retirer dans le diocèse de Tournay. Il mourut curé de Virelles le 2 juillet 1862. Ses restes ont été inhumés au cimetière des trappistes de Notre-Dame de Scourmont, près Chimay. La reconnaissance des religieux lui a dédié cette inscription funéraire : « Au pieux dévouement de ce zélé prêtre ce monastère doit l'existence [1]. »

M. Denys. — Un homme de haut mérite, et dont le souvenir est une gloire pour la paroisse d'Ohain, succéda en 1829 à M. l'abbé Jourdain. M. Pierre-Joseph-Jean-Baptiste Denys, né à Berlaimont le 14 janvier 1798, avait été nommé curé d'Anor après deux ans de vicariat à Maubeuge ; seul dans cette immense paroisse que les hécatombes révolutionnaires privaient des secours d'un vicaire, M. l'abbé Denys ne résista pas longtemps à ce laborieux ministère. Après cinq ans de séjour à Anor, il dut solliciter, pour sa santé, une paroisse de moindre importance. Quand on fut informé des vœux de M. Denys, une dépu-

[1] *Echo de la Frontière*, de Chimay, 29 juin 1875.

tation partie d'Ohain alla prier Monseigneur Belmas de remettre aux mains du curé d'Anor la succession de M. Jourdain. Monseigneur agréa cette proposition. « Au départ du digne pasteur, dit la *Semaine religieuse de Cambrai*, les paroissiens d'Anor lui firent cortège en pleurant... A Ohain comme à Anor, M. Denys eut bientôt gagné tous les cœurs. En le voyant plus souvent, en entendant sa parole sympathique, en admirant son zèle, sa charité, sa modestie, sa bonne simplicité, tous, riches et pauvres, s'attachèrent à lui et se berçaient de la douce espérance qu'entre lui et eux c'était à la vie et à la mort[1]. »

M. l'abbé Denys était, en effet, un prêtre très distingué. A toutes les vertus qui font l'homme de Dieu, il joignait une supériorité de bon sens, une sûreté de jugement, un esprit d'à-propos, un rayon de fine gaieté, qui l'eussent fait remarquer dans toutes les carrières sociales. On pouvait souhaiter parfois plus de chaleur et de promptitude dans l'action; on ne pouvait voir au service du dévouement sacerdotal plus de sagesse et de calme persévérance.

La cure d'Avesnes devenue vacante en 1832, Monseigneur Belmas y appela l'abbé Denys. Il avait passé trois ans et demi dans la paroisse d'Ohain; il n'avait que trente-deux ans, lorsqu'il en sortit. Ses grandes qualités ne tardèrent pas à être appréciées à Avesnes. Monseigneur Giraud le nomma chanoine honoraire en 1845. C'est à lui que la ville d'Avesnes dut sa maison des Frères des écoles chrétiennes et sa société de Dames charitables. Il y est mort, au milieu des regrets, le 21 octobre 1873.

M. Delattre. — M. l'abbé Delattre succéda à M. Denys en 1832. Né au Pommerœul en 1799, vicaire à Avesnes de 1826 à 1828, curé de Semousies jusqu'en 1832, M. Charles Delattre fut appelé en 1839 à l'importante paroisse d'Anzin où il mourut en 1883.

Pendant les quelques années qu'il passa à Ohain, M. Delattre

[1] *Semaine religieuse du diocèse de Cambrai*, 1er novembre 1873.

usa de sa douce influence sur les esprits pour préparer l'érection d'une nouvelle église. C'est aussi sous son administration, que la direction de l'école des filles fut confiée aux religieuses de la Providence de Sainte-Thérèse, d'Avesnes. Ohain n'avait eu jusque-là qu'une école mixte.

M. Dupont. — Ce n'est pas sans émotion que j'inscris le nom de ce vénérable prêtre. Je l'ai peu connu personnellement ; mais son zèle m'a légué dans ce village un patrimoine de foi et de vertu, que j'ai recueilli avec un profond sentiment de reconnaissance et de respect.

Né à Bouchain en 1810, M. César-Alexandre Dupont fut ordonné prêtre en 1833. En cette même année, Monseigneur Belmas le nomma vicaire à l'église métropolitaine de Cambrai ; l'abbé Dupont succéda ainsi à M. Florian Desprez, actuellement cardinal et archevêque de Toulouse. Les prédications du jeune prêtre mirent bientôt en lumière la rectitude de son jugement ; après quelques années de vicariat, il fut appelé à remplir la chaire de philosophie au grand séminaire de Cambrai. En 1839, au moment où l'un de ses collègues, M. l'abbé Bafaleur, plus tard archiprêtre de la Madeleine, à Lille, fut nommé curé d'Eppe-Sauvage, M. Dupont fut désigné pour la cure d'Ohain.

A peine fut-il installé dans sa modeste paroisse, qu'il travailla de tout son pouvoir à obtenir l'érection d'une nouvelle église. Le 18 avril 1841, le Conseil de fabrique représentait respectueusement à l'Administration municipale, que l'ancienne église « pouvait à peine contenir la moitié des personnes qui la fréquentaient; et qu'au reste son état de délabrement annonçait une ruine très prochaine ; » et le 10 mai 1846, l'éminent cardinal Giraud put écrire ces mots dans sa *Lettre pastorale sur la visite générale des églises du diocèse* : « Rombies et Ohain jettent les fondements d'édifices remarquables. » Pour mieux marquer la joie qu'il en ressentait, Monseigneur Giraud vint bénir lui-même la nouvelle église ; c'était le 21 mai 1847. M. Dausse, sous-préfet d'Avesnes, et M. le comte Félix de Mérode, ministre d'État de Léopold I[er], accompagnaient le prélat. Le Conseil mu-

nicipal, la société de musique, la douane en armes, un groupe nombreux de jeunes filles vêtues de blanc et portant des oriflammes, allèrent recevoir Sa Grandeur à l'entrée de la paroisse.

Monseigneur procéda d'abord à la bénédiction des *pierres d'honneur* de l'église et de la maison d'école. L'une fut posée au chevet intérieur de l'église par M. le comte de Mérode [1], l'autre à la façade de l'hôtel-de-ville par M. le sous-préfet. M. Dausse prononça à cette occasion un discours, dont voici la conclusion: « La commune d'Ohain recueille aujourd'hui les fruits que lui « a préparés une bonne administration, une administration « qui a voulu et qui a fait le bien. Nos félicitations vous sont « dues, et nous les adressons avec bonheur à l'autorité commu-« nale, au conseil municipal, aux habitants. Tout doit vous « affermir dans la bonne harmonie dont vous voyez les effets « avantageux. L'union fait la force; telle est la devise de nos « bons voisins, et telle doit être celle de toute communauté qui « comprend ses intérêts [2]. »

Après ce discours, eut lieu la bénédiction solennelle de l'église; puis, Monseigneur célébra le saint sacrifice de la messe, pendant lequel M. Charles, curé de Fourmies, prononça un sermon de circonstance aussi bien pensé que bien écrit. Sa Grandeur ne quitta la commune d'Ohain vers trois heures, qu'après avoir cordialement félicité l'administration municipale et toute la population, qui se pressait sur son passage. Ce fut un beau jour dans la vie de l'abbé Dupont.

[1] Cette pierre, cachée aujourd'hui sous un badigeon et derrière une boiserie, porte l'inscription suivante: *L'an 1847, le 21 mai, sous le règne de Louis-Philippe Ier, roi des Français; de 1830 à 1847, après l'entier empierrement des chemins, a été réalisée une économie suffisante à la reconstruction de cette église et à l'édification de la maison commune; architecte, Grimaud, de Valenciennes; Mgr Giraud, archevêque de Cambrai, ayant bénit l'édifice; Jean-Baptiste Hanoteau étant maire et César Dupont curé*; *en présence des membres de l'administration municipale et des membres de la fabrique, la pierre d'honneur a été posée par M. le comte Félix, marquis de Trélon.*

[2] La partie historique de ce discours donnerait lieu à plusieurs rectifications.

Mais en cette église régulière et spacieuse qui s'ouvrait au culte, que de choses allaient maintenant faire défaut ! L'ancien mobilier y paraissait pauvre et mesquin. M. Dupont songea aussitôt à donner au nouvel édifice un mobilier en harmonie avec la beauté sévère de son architecture. M. le comte de Mérode offrit, à titre de souvenir, un magnifique vitrail représentant l'Annonciation et exécuté, d'après gravure, dans les ateliers de M. Capronnier, de Bruxelles. L'autel de la Sainte-Vierge, une chaire, deux confessionnaux, dus au ciseau de M. Buisine, de Lille, furent successivement donnés par la Commune. Le maître-autel en marbre blanc, qui coûta 5,000 francs, est l'exacte reproduction du maître-autel de Saint-Nicolas, de Valenciennes; on y lit ces mots sur une pierre latérale : « Érigé par le Conseil municipal ; M. Blaise, maire ; M. Dupont, curé. » En 1868, la générosité des fidèles permit encore à l'abbé Dupont d'installer dans son église un grand et beau *chemin de croix*. Les toiles des stations, copies de maîtres, sont dues à M. Lengrand, de Cambrai, artiste habile dont l'existence fut trop courte. Enfin le 3 mars 1872, arriva au presbytère d'Ohain un ostensoir en vermeil, objet d'ardentes convoitises ; mais Dieu avait résolu d'imposer à son serviteur une dernière privation : M. Dupont était mort la veille, sans avoir pu contempler le précieux trône qu'il préparait au Dieu de l'Eucharistie.

Les funérailles de ce vénérable prêtre ont été splendides ; plus de douze cents personnes y assistaient. L'oraison funèbre du défunt fut prononcée par M. l'abbé Soufflet, curé de Fourmies.

D'une intelligence plus solide que brillante, d'une fermeté de caractère qui ne capitulait jamais avec le devoir, d'une bonté de cœur qui se dissimulait parfois sous un grand air de réserve et de dignité, M. Dupont joignait à ces qualités naturelles les vertus d'un prêtre selon le cœur de Dieu ; sa vigilance auprès des malades, sa condescendance pour les faibles, sa charité pour les pauvres, son zèle à prêcher la parole de Dieu, sa ferveur à l'autel, l'esprit de foi qui présidait à toutes ses démarches, sont encore appréciés et loués de ses paroissiens. Il a laissé parmi

eux un grand souvenir et des regrets inaltérables. Son panégyriste a choisi avec beaucoup de tact le texte de l'oraison funèbre prononcée le 5 mars : « *Dilectus Deo et hominibus*... il fut aimé de Dieu et des hommes. » C'est bien là, en effet, le légitime couronnement d'une vie toute consacrée au service de Dieu et à la sanctification du prochain.

CHAPITRE IV.

M. Nicolas-Joseph Raux, missionnaire en Chine.

La chronique religieuse d'Ohain serait peut-être incomplète, si je ne consacrais quelques lignes à la mémoire d'un prêtre de haut mérite, M. Nicolas-Joseph Raux, qui naquit et fut baptisé à Ohain le 12 décembre 1747 [1].

Martin-François Raux, son père, exerçait un commerce de bonneterie, pour lequel il visitait chaque année plusieurs villes du nord de la France. Marie Jacqmin, sa mère, éleva si pieusement sa famille qu'elle eut le bonheur d'offrir à Dieu, outre Nicolas-Joseph, un autre fils et une fille : Basile, qui fut envoyé comme missionnaire à l'île de France, aujourd'hui île Maurice, et Brigitte, qui devint sœur de la Charité, mais que la Révolution expulsa d'un hôpital de Paris ponr la faire mourir à Ohain. D'un caractère généreux, d'une intelligence brillante, Nicolas-Joseph alla le premier demander asile à la Congrégation des fils de Saint-Vincent de Paule. En 1782, quand Louis XVI obtint du Saint-Siége que les missions de la Chine précédemment dirigées par les jésuites fussent attribuées aux lazaristes français, c'est aux mains de l'abbé Raux que fut confiée cette glorieuse succession. Depuis près d'un demi-siècle, la Chine accueillait les missionnaires comme savants et les persécutait comme apôtres; M. Raux et M. Ghislain, son collègue, durent se faire accepter moins à titre de missionnaires que pour leurs connaissances scientifiques [2].

« Je suis heureusement arrivé dans ce beau pays, écrit-il de « Canton à sa sœur Anne-Marie le 2 novembre 1784. Nous

[1] Registre des baptêmes, année 1747.
[2] Annales de la Propagation de la foi, novembre 1867.

« avons été en mer cinq jours et trois mois; je n'ai eu le mal « de mer qu'un jour. Point de tempête, de mâts abattus, ni « d'accident fâcheux. J'avais une petite chambre où je me reti- « rais pour prier Dieu, lire, écrire; car on peut faire tout cela « à la mer comme sur la terre. Je disais la sainte messe trois ou « quatre fois par semaine. Je l'ai dite sous la ligne pour le repos « de l'âme de notre pauvre mère le 21 juin, jour anniversaire « de sa mort. Voilà deux mois que nous sommes dans cette « ville de Canton pour nous disposer au voyage de Pékin, que « nous allons entreprendre dans quelques jours. Mes habits sont « déjà prêts. Trois robes de soie l'une sur l'autre, fort larges; « un chapeau tout rond couvert de fils de soie rouge; la tête « rasée, excepté la place où javais la tonsure, d'où pend main- « tenant une longue queue; des bottes aux jambes et un éven- « tail à la main: tel est l'accoutrement do votre frère Nicolas. « Ce n'est pas l'habit qui fait le prêtre. Il est bien juste de nous « livrer tout à eux, pour les gagner tous à Jésus-Christ. Sous « des habits chinois, je conserve mon caractère; et sous des « dehors empruntés, je garde pour vous les mêmes sentiments « de frère et d'ami. »

Les défiances du gouvernement chinois retinrent M. Raux à Canton pendant plus de cinq mois. Parti pour Pékin le 7 février 1785, il traversa heureusement la Chine sous la protection d'un sauf-conduit impérial. « Le chemin que nous fîmes, écrit-il à sa « sœur le 30 octobre, a été de près de six cents lieues, partie « sur des rivières et partie par terre. Nous avons joui constam- « ment, M. Ghislain et moi, de la meilleure santé. Rien ne nous « a manqué sur la route. Nous avons trouvé en arrivant une « belle mason toute montée, une fort jolie église bâtie dans « l'enceinte du palais du plus grand et du plus puissant empe- « reur du monde. C'est la maison et l'église des ex-jésuites « français, dont il reste quatre, avec lesquels nous demeurons, « ou plutôt qui demeurent avec nous; car nous sommes à pré- « sent en possession de ce qui leur appartenait ici. Je suis dans « un pays tout nouveau, et j'y suis content, parce que Dieu pour

« lequel j'y suis venu, est à Pékin comme à Paris et à Ohain. Il « n'y a de vrai bonheur qu'en son amour et à son service. La « langue de ce pays est tout-à-fait singulière; elle n'a aucun « rapport avec les langues d'Europe. Je l'apprends néanmoins « avec une facilité qui surprend tout le monde, et moi tout le « premier. J'ai déjà prêché en chinois et fait le catéchisme « plusieurs fois. Dieu m'a choisi ; cela vient de Lui. Sa sainte « volonté est que je m'emploie le plus tôt possible au salut des « âmes que Jésus-Christ a rachetées au prix de son sang « précieux[1]. »

Grâce à l'élévation de son esprit et à l'étendue de son savoir, M. Raux jouit des faveurs du gouvernement chinois. Nommé membre du tribunal des mathématiques et astronome de l'empereur, il fut décoré du titre de mandarin[2]. Pendant que la persécution sévissait dans les provinces, il exerçait son zèle d'apôtre dans l'enceinte même du palais impérial. A la mort de Kien-Long, qui eut lieu en 1795, il fut dénoncé comme rebelle aux lois. Invité en sa qualité de mandarin à s'associer aux sacrifices qui s'offraient alors dans l'empire, il répondit avec fermeté que sa religion lui interdisait d'y prendre part, qu'il était prêt à mourir plutôt que de sacrifier. L'affaire fut portée au tribunal suprême de Kia-King, qui, pour conserver à l'empire les services qu'y rendaient de savants missionnaires, prononça le jugement suivant : « Les européens qui habitent « Pékin, sont des hommes sincères, actifs et attachés à leur « religion. Afin qu'ils ne soient point inquiétés à cause de nos « cérémonies, nous leur permettons de suivre toutes les règles « de leur religion[3]. »

M. Raux, disent les « Annales de la Propagation de la foi, » mourut, en odeur de sainteté, le 18 novembre 1801.

J. DESILVE.

[1] D'après des autographes conservés dans la famille de M. Raux.
[2] Annales de la Propagation de la foi, novembre 1867.
[3] L'abbé Reyre, *Anecdotes chrétiennes*, II, 255.

PIÈCES JUSTIFICATIVES[1].

I.

D'après « l'assiette faite par les mayeur et eschevins d'Ohain pour fournir à leur tiers du douzième et demi voté par les Estats du Haynaut le 5 octobre 1665 », la contribution se répartissait de la manière suivante entre les 74 chefs de famille :

11 de 2 à 8 sols de Hainaut.
23 de 10 à 20.
2 28.
12 de 30 à 40.
7 de 40 à 50.
10 de 60 à 64.
9 de 4 livres et quelques sols.
1 — Jacques Raux — 21 l. 15 s.

II.

Soit communiqué pour servir de réplique. Fait le 17 janvier 1717. Signé : Bonnières.

Les sieurs abbé et religieux de Liessies qui ont eu le 21 janvier dernier copie par l'huissier Culot de la requête présentée en cette cour le 9 du même mois par les mayeur et eschevins et communauté d'Ohain, secours de Trélon, pour réponse :

Par-devant M. Bonnières, escuyer, conseiller, contre en cause,

Que les demandeurs épargnent la vérité, en disant qu'ils auroient porté leurs plaintes aux intimés par différentes reprises et depuis plusieurs années, pour qu'ils auroient les pouvoirs d'un vicaire, puisqu'ils ne leur en ont jamais dit un mot ; que lorsqu'ils les ont fait assigner pour intervenir, si bon leur sembloit, à la visite qui devoit être faite des villages de Trélon et d'Ohain par les sieurs d'Hailli et Goulart, chanoines de Cambrai et comme dénommés à cet effet, les s^rs^ intimés ont même paru si indifférents dans la poursuite de cette affaire, qu'ils

[1] Je place sous ce titre quelques pièces d'un intérêt plus marqué.

ne se sont pas seulement mis en devoir de s'opposer à cette nouvelle demande qu'ils auroient pu disputer pour plusieurs raisons ;

L'une, que le curé de Trélon n'avoit jamais demandé de vicaire ; mais qu'il avoit exigé autrefois des collateurs 700 livres de portion congrue, au lieu de 600 déterminées par le Parlement, à cause qu'il étoit obligé de remplir seul les charges de deux autels, ce qui eut son effet et dont il a joui jusqu'aujourd'hui.

La deuxième raison qu'on pourroit objecter contre ce nouvel établissement du vicaire, étoit qu'il n'y a aucun danger pour le salut des âmes, parce que Trélon étoit pourvu de deux communautés de religieux confesseurs et prédicateurs ; ils soulageoient le curé dans ses fonctions ; les messes y étoient fréquentes et ceux d'Ohain en pouvoient profiter sans aucun péril en aucun temps, parce que la distance d'une église à l'autre n'étoit point à considérer, n'y ayant qu'un quart de lieue [1] qui n'est interrompu par les bois ni par les eaux ni par autre inconvénient ;

Nonobstant ces raisons qui ne manquoient point de solidité, les sieurs intimés ont laissé à la discrétion du vicariat [2] de juger de la nécessité d'un vicaire, ne le devant et ne le pouvant faire d'eux-mêmes, à cause de la liberté que Sa Majesté a concédée aux archevêques et évêques par son ordonnance du mois de janvier 1686, que les demandeurs emploient pour appuyer leurs prétentions.

Ils allèguent en outre que les sieurs intimés, auxquels ils ont signifié le 7 décembre dernier la sentence rendue par le vicariat, auroient dû payer depuis la subsistance ; mais ils doivent savoir que cette sentence provisionnelle ne les y condamne pas, qu'elle décide seulement de la nécessité de fournir un vicaire à Ohain, laissant le surplus à terminer par ceux qui en avoient le pouvoir.

Ils prétendent encore que la compétence du vicaire futur doit prendre cours du 26 de juin, sous le prétexte qu'ils auroient lors donné leur requête au vicariat pour faire juger la nécessité, sans faire attention que ce jugement devoit absolument précéder l'établissement, et que celui qui est présenté par le collateur pour recevoir son admission du vicariat, n'a droit à la portion congrue que du jour qu'il commence l'exercice de son emploi.

Ainsi les demandeurs ne sont point fondés en ce chef, et le sont encore moins de conclure en la pension de 150 florins pour la nourriture du vicaire qui sera établi, de 25 pour un logement ou habitation [3]; car

[1] L'ancienne lieue du pays était plus longue que la lieue moderne.
[2] Les vicaires généraux pendant la vacance du siège.
[3] 150 florins font 187 francs ; 25 florins, 31 francs 25.

il est de notoriété publique et d'une jurisprudence constamment observée dans le pays d'Hainaut par la cour départementale, que les portions congrues des vicaires sont fixées à 50 escus, compris leur demeure qui n'a jamais été à la charge des décimateurs, ainsi qu'on le vérifieroit au besoin, conformément à la déclaration de sa Majesté du mois de janvier 1686 qui est la règle, la force et le fondement de la question, sans qu'il soit besoin d'avoir recours aux pays étrangers qui ne doivent pas nous prescrire de lois.

Sur ce principe reconnu les intimés offrent de payer cette portion alimentaire à raison de 50 escus, sans préjudice à leur droit de rejet et de retour contre ceux qui possèdent des dismes dans les paroisses de Trélon et d'Ohain, à compter du jour de l'installation qui sera faite d'un vicaire en conséquence de la présentation qui en appartient à l'abbé de Liessies, patron et collateur d'Ohain;

Et comme les mayeur, eschevins et communauté d'Ohain sont excessifs demandeurs et prématurés de tous points, les intimés espèrent de passer par leurs offres et d'être mis hors de cour et procès.

A quoi ils concluent.

Signé: Delabarre et Tondreau.

III.

Lille, le 3 novembre 1807.

Le Général de Division préfet du Nord,

Vu le compte en double expédition, rendu par le s[r] Divry, agent municipal d'Ohain, en l'an 8, de sa gestion en ladite qualité durant cet exercice;

Vu la délibération du Conseil municipal de cette commune, d'où il résulte que, dans ce compte, est porté aux articles 13 et 14 une somme de 401 fr. 15, montant du prix de l'église dudit lieu, que le comptable a été chargé d'acquérir pour le compte de la commune avec les s[rs] J.-B. et Antoine Bastien;

Que, bien que Divry ait raturé sur l'un des doubles dudit compte les articles ci-dessus cités, ils n'en doivent pas moins faire partie du chapitre de dépense, puisque cette acquisition a été réellement faite, et que, dans le contrat passé à cet effet, il est relaté que le payement en a été fait en l'an VIII;

. . . . Considérant qu'il résulte d'un jugement interlocutoire du tribunal de première instance séant à Avesnes en date du 24 ventôse

an XIII, que Jean-Baptiste Bastien, l'un des co-acquéreurs a reconnu et déclaré devant le juge de paix du canton de Trélon le 21 messidor an XII, que cette acquisition avait été faite par lui et le s[r] Divry et Antoine Bastien au profit de la commune, et que le montant en a été payé des deniers communaux ; qu'à l'appui de cette déclaration se trouve joint aux pièces un acte duquel il résulte que Pierre Divry reconnaît avoir retiré des mains du notaire Demortain un acte en forme de projet d'acte notarial portant date de l'an VIII, par lequel le s[r] Bernard, de Priches, connaissait avoir vendu aux citoyens J.-B. Bastien, Antoine Bastien et à lui Divry les bâtiments de l'église pour le prix de 375 francs, que cet acte préparatoire qui n'avait que nature d'acte sous seing-privé, avait été retiré, afin d'y pourvoir authentiquement, le notaire Demortain ne pouvant le faire d'après la nouvelle organisation du notariat, parce qu'il se trouve beau-frère dudit Divry ;

Considérant qu'en rapprochant les circonstances ci-dessus mentionnées, et en observant que la somme énoncée dans le compte du s[r] Divry, est la même que celle stipulée dans le contrat de vente passé au profit dudit comptable et du sieur Bastien, on voit que tout concourt à démontrer que l'acquisition a été faite au profit de la commune, qu'en conséquence les articles 13 et 14 peuvent être admis en compte . . . .

Le présent arrêté et les pièces à l'appui seront remises par le sous-préfet au maire de la commune, pour faire prononcer par les tribunaux sur la question de propriété de ladite église.

Signé : POMMEREUL.

IV.

PIÈCE SANS DATE QUI REMONTE A 1640 ENVIRON.

Dans le compte de massarderie « pour la garde du bourg durant les années 1636 à 1643 » on trouve une dépense de 16 livres 10 sols pour salaire de Martin Cardon « ayant signifié à ceux d'Ohain de la part de la communauté de Trélon et de Glajon, une requeste regardant le contredit que lesdits d'Ohain faisoient pour le partage des aisements faire ». En note : « Mais sera fait debvoir de répéter sur ceux d'Ohain ».

Les bourgeois, manants et communautés de Trélon, Ohain et Glageon sont jouissants par indivis d'aucuns aisements en commun esquels y croît raspaille, chesneaux, faulx et foyaux.

Desquels faulx et foyaux, pour les avoir conservés et fait garder, il y en a présentement bon nombre et presque tant l'un de l'autre,

auxquels lesdittes communautés se sont arrestés d'y point touchier par consentement et accord qu'ils ont fait ensemble.

Sy est néanmoins que, combien qu'il y a garde avecque lesdits manants mesmes. que lesdits faulx s'emportent, au grand préjudice desdites communautés, tant par les voisins étrangers que aucuns des dits manants propres.

Quoy voyant et considérant par ceulx de Trélon et Ohain, et se retrouvant fort chargés de dettes, tant au contoir des aydes de ce pays qu'ailleurs, et affin eulx deschargier, avoient advisés de faire habattre partie desdits faux pour les convertir en leignes, et icelles faire vendre à recours et valablement par portions de quattre cordes ou six, ou bien de plus ou moins, selon que par bon advis seroit trouvé convenable entre lesdits manants.

De quoy les advertances et communications s'estoient faites aux dits de Glageon pour de leur part en estre comme ils trouveroient raisonnables, entendant laditte part estre d'un tiers, et les aultres tiers auxdits de Trélon et Ohain, pour estre deux villages et communautés ainsi qu'il y a nombre de manants en iceulx plus que lesdits deux tiers, joingt davantaige qu'en toutes difficultés et procès concernant la garde et conservation desdits aisements, ceux de Trélon ont toujours supporté et payé les deux tiers des frais contre lesdits de Glageon, pour l'autre tiers;

Et nonobstant les advertances et communications amiables en ce cas faites auxdits de Glajon, pour se conformer à ce que dessus, si est qu'ils ont esté les aucuns rétifs et refusant, tellement que lesdits de Trélon et Ohain se retrouvent en peine et dangier, causant pour eulx un droit en demander advis par quelle voye se pourra procéder pour parvenir à faire profit respectivement de l'habat avantdit, ou par plainte de partage de fond et propriété, en laissant néanmoins le campiage de leurs bestiaux communs par tous lesdits aisements par certaines..... et police qui se pourra faire entre eux. Requérant sur tout le premier en avoir bonne et ample résolution.

(Archives de Mérode.)

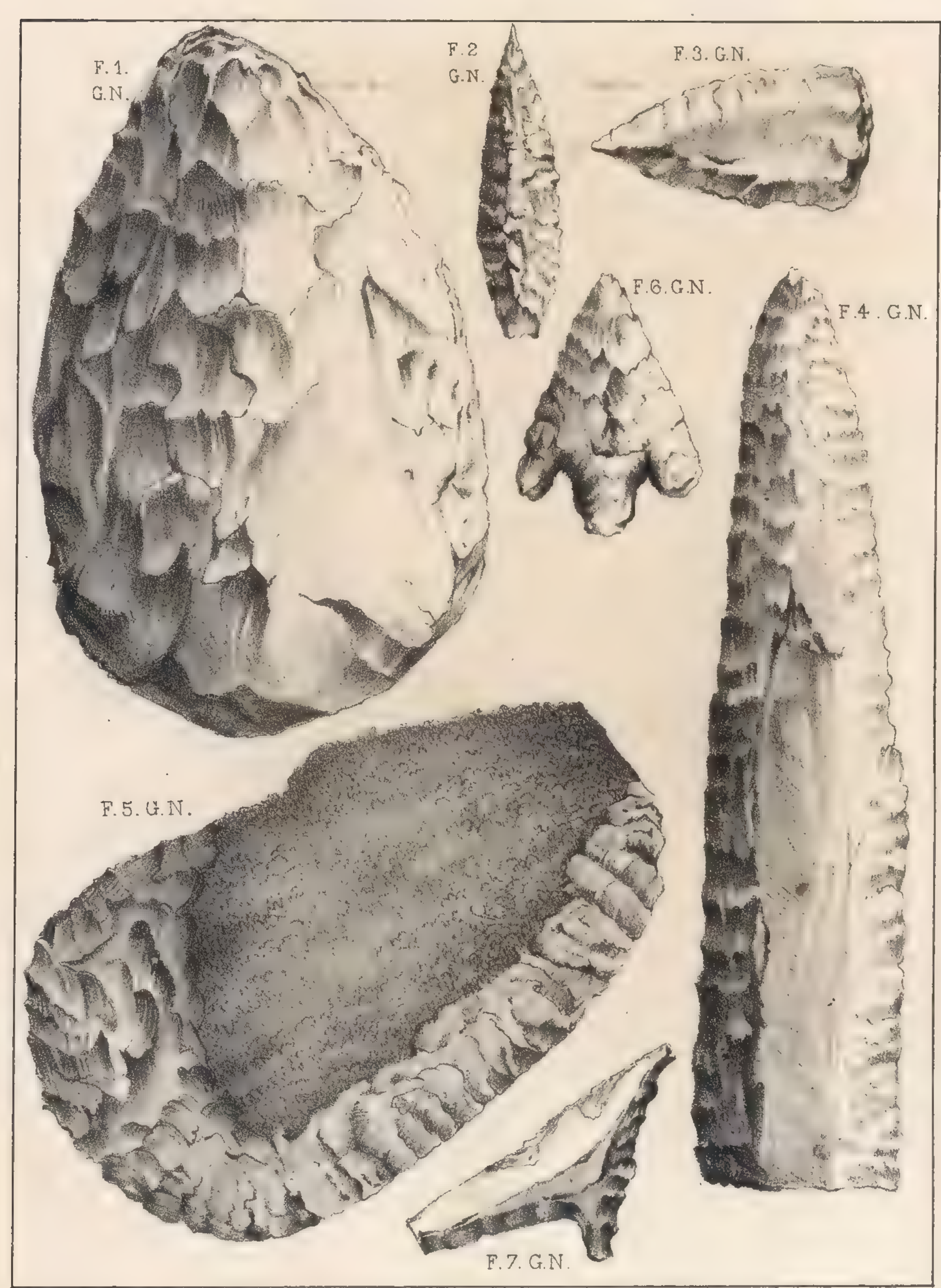
Nota. — Il existait autrefois aux Archives de Trélon une ordonnance de 1703, rendue en procès, pour la délimitation définitive des aisements de Trélon et d'Ohain. Cette pièce a malheureusement disparu depuis quelques années. Avant 1703, la question des aisements fut la source de continuels débats. Dans le compte de massarderie rendu le 18 décembre 1646, on trouve une déclaration « d'un mesureur sermenté, Hector Hannoye, d'avoir reçu 20 livres pour avoir redressé la *naye*[1] du canton d'aisements de Trélon à l'encontre de ceux

[1] Contenance d'une propriété.

d'Ohain. » L'ordonnance même de 1703 ne termina pas tout litige entre les *communautés*. Un partage définitif eut lieu en 1730 à la requête des habitants de Trélon [1]. Douze bornes furent plantées pour délimiter le territoire des deux *communautés*, et chacune d'elles fit remise à l'autre des indemnités dues pour empiétements. On voit une de ces bornes derrière la chapelle du Grand-Dieu ; elle porte gravée la lettre O sur la face qui regarde Ohain, et la lettre T sur l'autre.

---

[1] Archives de la commune d'Ohain.



Lith. de Vasseur f.s à Tournai. *Ch. Debove del.*

SILEX TAILLÉS TROUVÉS A STAMBRUGES.

LES SILEX TAILLÉS

A STAMBRUGES.

Vers 1877, après avoir lu le travail de notre collègue M. Ch. Debove, sur les habitations de l'homme de l'âge de la pierre [1], je fis, dans les terrains analogues de notre commune, des recherches qui, tout en confirmant ses énoncés, m'ont mis en possession d'une grande variété d'outils de silex dont se servait l'homme préhistorique.

Notre territoire, assis sur le versant nord de la chaîne de collines sablonneuses qui, partant de Ghlin, va sans discontinuer jusqu'au mont de Bon-Secours, près de Péruwelz, possède quelques points culminants, lesquels sont, ici comme partout, préférés par l'homme de l'âge de la pierre, pour y établir sa tente; ainsi nous avons:

Le mont Happart, qui gravit le vieux chemin de Mons à Tournai, et confine les territoires de Sirault, Hautrages et Stambruges;

La grande Bruyère, terrain peu fertile, comme l'indique le nom;

Le Gripet, couvert par le bois d'Imberchies, coupé par la grand'route de Mons à Tournai;

Ensuite, vers Grandglise, une suite de côteaux couverts de sapinières, plus anciennement de chênes, comme l'indique leur nom de Sarts à Quesnoy, et dont les points culminants, sont le Mont des Chèvres et le Mont Crapeau.

[1] *Annales du Cercle archéologique*, t. XII.

Le sart à Quesnoy est traversé par la vieille chaussée gallo-romaine dite Brunehault, qui reliait Gand (le pays des Ménapiens) à Bavay, et le Mont Crapeau laisse passer par une immense tranchée le chemin de fer Hainaut et Flandres.

Sur le versant Nord et en contre-bas de la ligne de coteaux, nous trouvons les champs cultivés, sous le nom de *Coutures du Royeux* et de *la vallée des Vaux*, qui se continuent sous le nom de l'*Aizette* vers Grandglise. Là aussi se trouvent des silex taillés.

De même qu'à Élouges, la forme des silex est particulière à chaque emplacement de cabanes ; tandis que les racloirs pullulent sur certains champs, à l'exclusion d'autres outils, les couteaux forment seuls les spécimens de leur travail sur certaines collines[1].

En mars 1878, en faisant défricher une propriété sur le *mont des Chèvres*, sur le versant sud, vers Harchies, j'ai trouvé quatre magnifiques racloirs en amande, dont je donne un spécimen (planche, fig. 1); les trois autres plus petits, indiquent parfaitement par la similitude de la forme et des hachures, la même main. Outre le grand nombre de silex taillés et surtout des déchets de cette fabrication, une source d'eau, nommée la *Petite Fontaine*, y invitait l'homme à y asseoir sa tente.

Sous la fig. 2, est dessinée la pointe de flèche la plus aiguë que l'on puisse voir; sans ailerons, elle est en silex gris transparent, provenant de Spiennes. On a trouvé de plus trois ébauches de flèches, soixante-dix couteaux; un de ceux-ci est taillé en rond à une extrêmité, en forme de spatule, et peut être utilisé comme racloir. La taille de ces silex est des plus nette ; on les croirait faits d'hier, et ils proviennent de la *grande Bruyère*.

[1] Un amateur distingué, M. Édouard Joly, de Renaix, dont les travaux dénotent depuis si longtemps le goût des recherches dans les environs de sa ville natale, a trouvé des quantités de silex sur les collines sablonneuses, entr'autres dans des champs sur Flobecq, qui fournissent un nombre considérable de pointes de flèches de toutes formes et d'un travail des plus fini. Ces fréquentes trouvailles rapportent de jolis pécules aux travailleurs de ces champs; là, comme ici, elles indiquent la division du travail à cette époque.

Le *mont Happart,* outre une hache en amande, fort amincie, en silex translucide très rare, a fourni : sept racloirs, ronds, en forme d'écailles d'huîtres, la plupart de petites dimensions, plus 4 couteaux, une longue hachette, ayant un tranchant large au plus d'un centimètre, des ébauches de flèches, une entr'autres très longue, très amincie des deux côtés en forme de feuilles de saule, et une petite flèche triangulaire sans ailerons (voir fig. 3), qui est d'un silex blanchi par le feu.

C'est dans une cachette, qui avait été pratiquée au pied de la butte couronnant le mont Happart, que j'ai trouvé, agglomérés, les plus beaux spécimens du travail de cette époque: outre un long poinçon ou une lance, en silex gris (voir fig. 4), dont le côté non vu est plat, une hache en amande, très amincie par une longue taille (voir fig. 5) qui rend les bords très acérés, forme que l'on retrouve très fréquemment dans d'autres spécimens plus ou moins grands, accusant la même main, et qui ne sont jamais polis ; plus quatre pointes de flèches, dont une quasi semblable à la figure 2, une en silex blanchi par le feu, mais intacte dans ses formes (voir fig. 6) ; la moitié d'une autre semblable, cassée dans le sens de la longueur ; une autre façonnée grossièrement, mais n'ayant qu'un aileron [1] (voir fig. 7).

Je mentionnerai également un énorme racloir en silex noir transparent, dont la poignée formée d'une aspérité naturelle avec sa peau, se dispose admirablement bien pour la saisir; le côté tranchant ou raclant est en ligne droite et non arrondie en forme d'écaille d'huître comme celle de l'âge des ateliers de Spiennes, ce qui, avec sa patine, accuse une époque beaucoup plus reculée ; notre collègue, M. Ch. Debove, chez qui j'ai vu une collection de silex à patines, renfermant des haches toutes en forme d'amande ou de St.-Acheul, possède des racloirs de cette forme. Ces silex se rencontrent sur les sommets les plus élevés, où le sable n'a pas été recouvert par les alluvions du quaternaire,

[1] La collection de M. Éd. Joly, de Renaix, renferme un grand nombre de ces flèches avec un seul aileron, souvent en forme de croissant et admirablement taillées.

identiquement comme à Élouges; ils me semblent appartenir à des populations de l'âge de pierre, de beaucoup antérieures aux ateliers de Spiennes, et qui pourraient être par une coïncidence que je vais faire remarquer, contemporaines aux habitants des cavernes de la Lesse.

Cette coïncidence est le nom d'Ottée (buisson, touffe de broussailles) ou autel des fées, donné à l'endroit où a été trouvé ce silex. « Cette croyance populaire aux génies, dit M. Éd. Dupont [1], est, paraît-il, répandue partout. Dans la province de Liège, ces fées de nos bruyères sont remplacées par des nains qu'on appelle *sottais* ; dans le Luxembourg, *lutons ;* dans la province de Namur, *nutons ;* dans le Hainaut, *sarrazins*, et dans le Luxembourg allemand et le pays de Trêves, *wichtechen*. On trouve la même tradition en Allemagne, en Angleterre, en France et même en Italie. »

Je ferai remarquer, à mon tour, que, dans le Hainaut, cette appellation de *sarrazins* ne s'applique pas toujours aux traces d'occupations antérieures à l'époque gallo-romaine; mais ici, de même qu'à Féluy-Arquennes, les noms qui indiquent, comme le long des bords de la Lesse, des anciens refuges des populations ultra-préhistoriques, ne s'appliquent qu'à des configurations étranges du sol, et celui-ci ne renferme que des traces de séjour des populations contemporaines aux habitants des cavernes.

Ainsi à Stambruges, le nom d'« Ottée des fées » s'applique à un endroit montagneux ne donnant que des silex à patine, et à Féluy-Arquennes, il est attribué à un énorme rocher, bordant une rivière, rocher qui doit posséder en dessous un abri comblé depuis des siècles par des alluvions de cette rivière, et sous lequel on doit retrouver les restes de l'habitation de l'homme de l'âge de pierre; il porte pour nom, celui de *Grotte des fées*, et savez-vous ce qu'on y trouve? Des silex taillés, mais de petite

[1] Éd. Dupont, *L'homme pendant les âges de la pierre dans les environs de Dinant.*

dimension[1], ayant un caractère particulier qui les distingue des outils de Spiennes, lesquels sont taillés de plus large façon, à plus grande forme; et pour ceux qui ont eu la bonne fortune de visiter les collections de ce vaillant chercheur, M. le Dr Cloquet, ils auront pu voir que les silex qu'il a trouvés à proximité de ces champs, sont tous analogues, également par la patine, aux petits couteaux qu'ont fournis par milliers les cavernes de Furfooz.

Pour en revenir à ce nom d'Ottée des fées, M. Jules Monoyer « dit[2] que ces fées étaient les mystérieuses habitantes de grottes « dans la montagne, tantôt irascibles, tantôt bienveillantes; « rudes à l'échine du paresseux, ou serviables envers la bonne « ménagère jusqu'à lui rendre d'obséquieux services, tels que « laver, ravauder et repasser les hardes du pauvre ménage. « Pour la science, ce sont de vagues souvenirs, transmis « d'âges en âges, des hommes troglodytes ou habitants préhis- « toriques des cavernes. »

La tradition, aux hameaux de Romecamp et du Happart, dépendances de Sirault, est que, du temps jadis, les gens du voisinage portaient leur linge sale à laver et à ravauder à ces bonnes filles et cela moyennant un minime salaire en nature; mais un jour, elles disparurent : enfin, une tradition identique à celles des autres pays.

J'ajouterai aussi que les silex du Mont Happart ne se rencontrent pas à la surface du sol, mais bien sous quelques couches de sable, stratifié par deux minces couches de tourbe; ensuite, si je dois écouter le dire des ouvriers, que je suis en droit de supposer non préconçu, les alignements de pieux de chêne, mis à égale distance, en-dessous de ces terrains, me font croire que ces peuplades, de même que les habitants des cités lacustres, se logeaient sur pilotis, au milieu de marais impraticables.

[1] Tome VII des *Annales du Cercle archéologique de Mons*, p. 302. *Silex taillés trouvés à Arquennes*, par N. Cloquet.

[2] *Etudes étymologiques sur les noms de lieux du canton du Rœulx.*

Vers ce côté aussi, les découvertes dues au hazard, ont amené à jour des trouvailles de l'époque gallo-romaine. Outre un cimetière, entièrement détruit, on a retrouvé à Romecamp, le soubassement d'un monument sépulcral ou autel votif en pierre de Stambruges, très curieux, et les traces d'une tuilerie, dont on suit très parfaitement l'exploitation des terrains soit sablonneux ou argilleux, nécessaire à sa consommation, et d'où proviennent aussi de nombreux matériaux.

Telles sont les découvertes que j'ai pu faire depuis que je me livre à ces recherches; nul doute qu'en les continuant, je ne parvienne à augmenter mes collections et à acquérir de nouveaux renseignements sur ces temps reculés. L'aridité et la forme abrupte de ces terrains sont telles par place, que, depuis des siècles, la cognée du bucheron a seule travaillé en certains endroits, étant vierges de toute culture. Il se peut que, par un hazard heureux, je retrouve ça ou là, des amoncellements de silex intacts, ou des sépultures du passé; des découvertes partielles sur le territoire de Stambruges et surtout sur le champ dont le nom si caractéristique de *Romecamp* indique assez l'emploi, annoncent une exploitation fertile en antiquités gallo-romaines.

Stambruges, le 31 octobre 1883.

Ed. HAUBOURDIN.

LES

MAUVAISES LANGUES

DU

BON VIEUX TEMPS.

O tempora! o mores!

Hésiode, Ovide, Virgile et bien d'autres poètes ont été amenés, par l'aspiration continuelle de leur âme vers un monde tout idéal et divin, à regarder le temps où ils ont vécu, où ils ont souffert, comme le pire de tous. Voltaire a dit du sien :

Oh! le bon temps que ce siècle de fer[1] !

Mais c'était dans un accès de gaieté; car ailleurs il appelle le XVIIIe siècle *l'égout des siècles*.

Beaucoup, sans être poètes, tant s'en faut, les imitent en ce point, exaltant le bon vieux temps qui n'est plus et dénigrant notre civilisation qu'ils traitent de *peste et lèpre*, absolument comme si c'était l'abomination de la désolation.

Nous laissons de côté le vieillard, qui voit naturellement le passé à travers le prisme de sa brillante jeunesse :

. . . laudator temporis acti
se puero, castigator censorque minorum[2].

Mais, nous venons de le dire, il n'y a pas que les vieux qui jettent l'alarme et se demandent avec anxiété : Où allons-nous?

[1] *Le mondain*, satire.
[2] HORACE. *Art poétique.*

grand Dieu ! où allons-nous?... Où est cette antique probité, cette fidélité à la parole donnée?... Qu'est devenue cette religion du serment, cette sûreté dans le commerce de la vie ? etc., etc.

Dans ces sortes de malédictions, y a-t-il réellement quelque justice ? ou n'est-ce pas plutôt une calomnie contre l'esprit et les tendances générales de notre époque ?... Cette question n'est certes pas plus indigne de l'attention de l'archéologue que les débris de la céramique étrusque, l'origine d'une médaille échancrée ou le déchiffrement d'une inscription qui a subi des ans l'irréparable outrage. J'engage mes confrères en archéologie à produire pleine lumière sur ce point en relevant ce qui gît dans la poudre du passé, en remettant au jour, avec cette patience qui les caractérise, les mœurs, les institutions, les usages aujourd'hui relégués dans les ossuaires de l'histoire.

Qu'est-ce qui de nos jours effraie, scandalise les bonnes gens qui voudraient retourner en arrière? — C'est surtout la grande liberté des opinions, la vivacité des dissentiments, les intempérances et aussi les libidinosités du langage. Eh bien, soit; sous ce rapport, tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes : la diffamation et l'injure surtout se donnent libre carrière avec trop peu de scrupule, nous sommes les premiers à le déplorer.

Oui, on médit aussi facilement qu'on parle, et l'on n'aime jamais mieux à parler que lorsqu'on se met à médire. Tailler en pièces la réputation d'autrui n'est souvent qu'un jeu, et cependant une seule calomnie, une seule, peut rompre le fil de ce collier qu'on appelle l'estime des gens de bien. Les perles se dispersent alors et on ne les retrouve plus, hélas! qu'en fragments épars. Que d'exemples nous pourrions citer!

La médisance nous a récemment donné des échantillons de son savoir-faire, lorsque de pauvres filles dont le seul tort était de se livrer à l'éducation de la plus belle moitié du genre humain, se sont vues insultées par des hommes d'un caractère grave et que les instituteurs publics, transformés tout-à-coup en loups-garous, ont été traités en bloc de *philosophes aux pieds fourchus, sépulcres blanchis, charlatans, apostats, renégats,*

voyous, libertins, vauriens, empoisonneurs, démons et même *francs-maçons !*... Horresco referens.

La religion, enseignait-on à notre enfance, unit les hommes à Dieu et entre eux, pour les réjouir, en favorisant leur constante aspiration vers l'idéal. N'en est-il plus ainsi ?... Le prosélytisme ne peut-il être légitime, fécond que par l'aigreur ou la contrainte?... Est-il enfin dans les règles d'une saine orthodoxie d'infliger aux gens le supplice des damnés en ce monde, sous le prétexte de le leur épargner dans l'autre?...

Mais si tout n'est pas aujourd'hui couleur de rose, est-ce à dire que nos grands pères valaient mieux, qu'il faille regretter leur régime et que rétrograder soit le remède à nos discordes et aux malheurs des temps? *that is the question.* Quant à moi, avant de me prononcer pour les pessimistes, je réclame une enquête en règle et je m'offre à y apporter mes documents.

* * *

En y réfléchissant, je fus un jour amené à me poser cette question quelque peu naïve, je le reconnais : Y avait-il, *au bon vieux temps,* autant de mauvaises langues que de nos jours?

La statistique, science trop moderne malheureusement, n'a rien pu m'apprendre; mais je vous demande la permission d'exposer ce que j'ai rencontré de plus caractéristique.

Les moralistes de l'antiquité orientale ne tarissent pas sur la crainte que leur inspirait la calomnie : son haleine tue comme celle du basilic; partout où elle se montre, elle change la lumière en ténèbres et ses pieds dessèchent tout comme dans les sables de la Syrie. J'ouvre l'Ancien Testament; que vois-je dans le livre de l'Ecclésiastique?

— « La langue double a causé des maux infinis dans les maisons, dans les villes et dans les États. »

« La mauvaise langue d'une femme est à un homme paisible ce qu'est une montagne sablonneuse aux pieds d'un vieillard. »

« Un coup de verge fait une meurtrissure, mais un coup de langue brise les os. »

« Il est mort bien des hommes par le tranchant de l'épée;

mais il en a péri davantage encore par la langue. La mort qu'elle cause est une mort très malheureuse, et le tombeau vaut encore mieux. »

« Faites comme une haie d'épines à l'entrée de vos oreilles, et n'écoutez point la méchante langue. Mettez à votre bouche une porte et des serrures. Fondez votre or et votre argent, et faites-en une balance pour peser vos paroles, et un frein pour votre bouche. »

Nous nous bornerons là. La Bible est pleine d'imprécations de l'espèce.

Neuf cents ans avant l'Ecclésiastique, le roi David, qui avait beaucoup pratiqué les choses de ce monde et qui était certes un homme sérieux, puisqu'il inventa le *dies iræ* et le *de profundis*, David, disons-nous, avait écrit : *omnis homo mendax*, « tout homme est menteur, » ce qui assurément n'était pas à l'avantage de ses devanciers ni de ses contemporains.

De même, Ésope reconnaît, au VI[e] siècle avant notre ère, que la langue, le plus grand des biens, est en même temps le plus grand des maux.

Si nous passons chez les Grecs, dont le nom est devenu proverbial pour signifier la fraude et la tricherie, voici tout d'abord le pieux Crétois Épiménide qui leur applique une sentence non moins sévère que celle de David.

Il est vrai que les Athéniens lui opposèrent à cette occasion une scie patriotique qui dura longtemps : « Eh quoi ! dirent-ils, Épiménide prétend que tous les Grecs sont menteurs ; mais Épiménide est grec ; donc il est menteur ; donc il a menti en disant que les Grecs sont menteurs; donc les Grecs ne sont pas menteurs. Mais, alors, Épiménide, qui est grec, n'était pas menteur ; donc, il n'a pas menti en disant que les Grecs sont menteurs ; donc, les Grecs sont menteurs. Mais Épiménide étant grec... » Et ainsi de suite.

Les Athéniens, comme on voit, étaient quelque peu gouailleurs. Toujours est-il, malgré cette petite goguenarderie, que le mensonge et la calomnie s'étalaient chez eux avec une remarquable impudence : Athènes était la patrie des sycophantes.

Qu'était-ce qu'un *sycophante?*

Ce mot signifie littéralement en grec « qui dénonce les figues. » Il faut savoir qu'une loi ancienne prohibait l'exportation des figues de l'Attique. Le nom s'appliqua plus tard à ceux qui dénonçaient l'exportation non-seulement des figues, mais aussi d'autres marchandises, puis à toute espèce de dénonciateurs.

Aristophane met en scène, dans *Les Acharniens*, un Béotien qui offre les produits de son pays à Dicéopolis, citoyen d'Athènes, à condition d'obtenir en échange un produit qui abonde en cette ville et dont on manque en Béotie. Là-dessus, Dicéopolis lui livre un sycophante bien ficelé que le Béotien emporte, pour le montrer à ses compatriotes à prix d'argent, comme un singe plein de malice. « On en pourra faire toute sorte d'usage, observait Dicéopolis ; ce sera la coupe de tous les maux, le mortier à piler les procès, la torche à dénoncer les coupables, le récipient à brouiller toutes les affaires. »

Le Béotien remarque que ce sycophante est de petite taille. — « Oui, répond le vendeur, mais il est tout venin. »

Le droit d'accuser que la loi donnait à tout citoyen secondait les animosités, les vengeances et surtout ces passions malsaines et envieuses que l'on reproche aux États populaires. Quiconque signalait un conspirateur était toujours sûr d'être bien accueilli, à tel point que le rôle de sycophante devint un métier très lucratif.

Le même Aristophane, dans *Les chevaliers*, traite les Athéniens de badauds et de gobe-mouches; ce n'était pas sans raison : Socrate, traité d'impie, but la ciguë et mourut dans les fers ; Aristide, le juste, fut banni; le divin Platon fut livré à l'esclavage.

Les Grecs, qui élevaient des temples aux divinités malfaisantes, en élevèrent à la Calomnie, étrange déité qu'ils appelaient *diabolè*, du verbe *diaballo*, je brouille; d'où vient sans doute le nom donné vulgairement par les chrétiens à l'esprit de ténèbres; de sorte que, chez les Hellènes, le diable et le calomniateur, c'était chou vert et vert chou.

Lucien, l'écrivain de Samosate, nous a laissé la description d'une grande peinture dans laquelle Apelles s'était inspiré d'une aventure qui lui était survenue et qu'il est bon de rappe-

ler, ne fût-ce que pour montrer que, de tout temps et plus encore autrefois qu'aujourd'hui, les princes et les grands ont été sujets aux surprises de l'intrigue.

Le peintre Antiphile, jaloux de la gloire du célèbre artiste et de l'estime qu'en faisait le roi Ptolémée, l'accusa d'avoir pris part à une conspiration ourdie par une Tyrienne nommée Théodota. Quelqu'un de sa connaissance, disait-il, avait vu Apelles buvant et mangeant avec elle, lui parlant à l'oreille pendant tout le repas, et la révolte de Tyr, comme la prise de Péluse, avait eu lieu sur ses instigations. Ptolémée fut naturellement courroucé de la prétendue ingratitude de son favori, et c'en était fait de lui, si l'un des conjurés ne l'eût complètement disculpé.

Revenu de ses soupçons, le roi, voulant réparer son erreur, fit présent de cent talents à Apelles et lui abandonna son faux accusateur comme esclave. Alors, Apelles, qui n'avait point pardonné au roi son aveugle défiance, se mit à faire cette grande peinture allégorique où le principal personnage, coiffé comme le roi Midas, n'était rien autre que Ptolémée lui-même.

La description que Lucien en a laissée, suggéra à Sandro Botticelli, l'un des plus grands maîtres florentins du xv[e] siècle, l'idée d'un tableau allégorique du même genre, qui se trouve au musée des Offices, à Florence.

Le personnage principal est un juge assis sur une sorte de trône antique et coiffé de longues oreilles d'âne s'ouvrant largement aux paroles envénimées que murmurent deux terribles mégères. Des furies, parmi lesquelles on reconnaît la Délation, accourent, conduites par le Faux Témoignage, personnage de mine patibulaire qui avance la main. Les furies traînent par les cheveux la malheureuse victime de la calomnie. Un peu plus loin, une figure voilée, mais dont on entrevoit cependant le visage plein de haine, représente l'Hypocrisie. Le groupe se complète par un dernier symbole, une femme qui, la chevelure éparse et l'œil plein de larmes, se tient à l'écart et semble attester l'innocence de l'accusé; c'est la Vérité dans le costume sommaire que lui prêtent les poètes. Nul ne la voit, nul ne

l'écoute et sa protestation reste vaine : le juge est déjà circonvenu et bientôt la calomnie aura accompli son œuvre [1].

Gérard Lairesse, surnommé le Poussin hollandais, parce qu'il habitait Amsterdam, mais qui est né à Liége, en 1641, nous a laissé un tableau du même genre, que j'ai remarqué au musée de cette dernière ville. Sa toile, de moyenne dimension, est intitulée : *Le tribunal de la sottise ou la vengeance d'Apelles*. Sur les marches du tribunal, est assis le Soupçon, tenant un miroir à verre convexe qui dénature tout ce qui se reflète dans son objectif grossissant. Au premier plan, des serpents enlacés se tordent, tandis qu'une colombe se débat sous la serre d'un vautour ; mais dans la région supérieure de la composition, apparaît la Vérité rayonnante, une palme à la main : déjà le Temps frappe de sa faulx l'édifice qui sert d'abri au tribunal de la sottise.

*
* *

Nous venons de le dire, Antiphile fut livré comme esclave à Apelles qu'il avait faussement dénoncé. D'aucuns trouveront sans doute le châtiment quelque peu rigoureux ; mais sur ce chapitre, les lois pénales de nos ancêtres ne plaisantaient pas, et ils avaient sans doute pour cela d'excellentes raisons.

Ainsi, les législations de l'Égypte, de la Judée et de la Germanie appliquaient aux colomniateurs la peine du talion; c'est-à-dire qu'ils étaient punis même de mort si cette peine frappait le crime qu'ils avaient imputé faussement.

A Rome, la marque de l'infamie venait s'ajouter à la peine du talion. Le calomniateur de mauvaise foi y était marqué au front, avec un fer chaud, de la lettre K [2]. Ainsi le voulait la loi Remmia, portée 149 ans avant l'ère chrétienne et que Cicéron invoque dans son plaidoyer pour Roscius. L'expression *integræ frontis homo*, pour désigner un honnête homme, n'a pas d'autre origine.

Tout porte donc à croire que ce châtiment était d'une application assez fréquente et que la bonne foi n'était guère moins rare à Rome que chez les Carthaginois, dont l'astuce était devenue proverbiale *(foi punique)*.

[1] Ce tableau est reproduit en couleurs dans les *Chefs-d'œuvre de la peinture italienne*, par Paul Mantz.

[2] Initiale du mot *calumnia*, qui anciennement s'écrivait avec un K,

De même qu'on juge de l'arbre par ses fruits, c'est par les lois qu'on peut juger des mœurs. Or, voici quelles pénalités on appliquait aux mauvaises langues du moyen-âge.

La loi de Beaumont, petite ville bâtie par l'évêque de Rheims, comminait une double peine contre tout homme *qui se sera vanté à tort d'avoir touché à une femme*. Indépendamment de l'amende, il devait se dédire, en présence de tout le peuple, à l'église, devant le crucifix *et en pure chemise* (1182).

D'après une ordonnance rendue en 1346, par Marguerite, comtesse de Hainaut[1], la peine du faux témoignage consistait à être flétri au visage.

A Nuremberg, dans les caveaux du château, on trouve encore des masques de fer ayant servi aux médisants qu'on exposait sur la voie publique. J'ai vu, dans un musée, l'un de ces masques d'ignominie se fermant, au moyen d'une charnière, derrière la nuque du supplicié attaché à un poteau.

Au moyen-âge, si une femme *disait vilénie à une autre*, non-seulement elle payait une amende, mais, dans certaines localités du moins, on lui suspendait au cou, par une chaîne, une ou deux pierres qu'elle était obligée de porter publiquement par la ville, précédée et suivie des gens de justice, qui sonnaient de la trompe pour la narguer[2]. Souvent aussi, la condamnée suivait la procession *en pure sa chemise*; et, après avoir été ainsi promenée d'une porte de la ville à l'autre, elle s'agenouillait à l'entrée de l'église. Pendant le trajet, la personne injuriée avait le droit de la piquer avec un aiguillon pour la faire avancer.

Voici à ce sujet un extrait des chartes délivrées, en 1220 et 1222, par Othon, seigneur de Trazegnies (Hainaut), aux habitants de ce village et à ceux de Chapelle-lez-Herlaimont :

« Si aucuns femmes se laidengoient *(calomniaient)* ou batoient, celle qui sierat trouvée en tort, par le tesmoing de deux voisines, portera sour les espaules II pierres, et li autre le poinderat d'un

[1] FAIDER, *Coutumes du pays et comté de Hainaut*, t. Ier, p. 31.

[2] *Droit de Hambourg* (année 1497), cité dans les *Origines du droit français*, par MICHELET.

awillhon *(piquera d'un aiguillon)*. Et se poindre ne le voloit, elle payerat aux singneurs v sous et à celi qui porterat les pierres II. Et li singneurs doient loweir del dit argent une autre femme qui le malfaiteresse poindra. Chelle qui coupable sera trouvée porat estre rachatée parmy VII sous; v sous aux singneurs et II à chelle qui le injure arat soffert donra-t-on. Et quand on traitera ceste devant dite solemnière justiche, li forestier commandera que de chascune maison une personne viengne veoir telle publique justiche et rewart *(spectacle)*, et si aucuns n'y voloient venir ou envoyer ou négligens en fuist, illz seroient condampneis en v sous aux singneurs[1]. »

Une loi de la petite ville d'Argonne (France) prouve que ce genre de punition y était connu en 1263:

Femme qui dira lait (injure) *à une autre femme, s'il est preuvé par témoignage*, paiera une amende au seigneur, au mayeur et à l'insultée; *et si elle ne veut payer l'argent, elle portera la pierre le dimanche, à la procession, en peure sa chemise* (en chemise)[2].

J'ai trouvé qu'à Bavay, Henriette Bridoullette fut condamnée, en 1423, à *porter les pierres publiquement*, *par un lundi*, *en plain markiet*, pour avoir parlé *desconvignablement sur le bien et honneur de Jehan Couvet*, ancien prévôt de Bavay.

Enfin, je vois dans le *Musée des archives départementales*[3] qu'à Morville-sur-Seilles, « la femme qui a diffamé les mœurs d'une autre est condamnée à porter en chemise des pierres autour de l'église, et l'insultée peut la fouetter pendant ce temps, mais sans rire; autrement, elle prendrait la place de la patiente. »

[1] Publié par M. Alph. Wauters, parmi les preuves de son remarquable travail sur l'*Origine et les premiers développements des libertés communales en Belgique*. — Dans le même sens, v. *Jura tremonensis*, citation de Michelet.

[2] *Belgique judiciaire*, 1858, p. 15. — Michelet donne le texte d'une pénalité du même genre (en 1247) dans ses *Origines du droit français*.

[3] Publié en 1878, par le Ministère de l'Intérieur de France, in-folio, (v. p. XXIX de l'introduction). — A la même page, il est dit, rappelons-le en passant, « qu'à Chénérailles, à Condom, l'homme et la femme coupables d'adultère sont fouettés nus à travers les rues et qu'à Bagnères, le meurtrier était enterré *vivant* sous le cadavre de sa victime. »

Dans l'origine, on suspendait au cou un chien, une roue de charrue, etc. Mais, plus tard, ce fut toujours une pierre dont la forme différait suivant les pays. Elle était sculptée ici en tête de femme, montrant sa langue comme celle d'un chien fatigué et haletant; ailleurs sous la forme d'un animal ou d'un gros flacon que l'on nommait *la bouteille du bourreau;* de là le dicton *boire de la bouteille du bourreau.*

Un flacon de l'espèce, conservé à Budisin (Hongrie), se trouve représenté ci-contre. Les deux figures qu'on y voit sont celles de querelleuses qui s'étaient battues publiquement et avaient goûté de la bouteille du bourreau, le 13 octobre 1675.

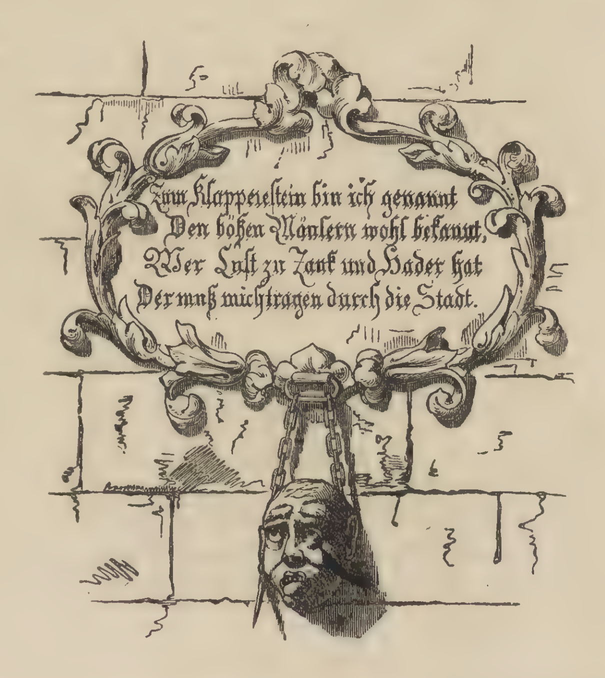
La peine infamante de la pierre au cou, dont il est parlé aussi dans un ouvrage latin de Dreyeri[1] et dans le Glossaire de Du-

[1] *Comm. de lithophariâ s. lapidum gestatione ignominosâ.* 1752.

cange[1], était encore appliquée souvent, au XVIIe siècle, en Frise, en Scandinavie, en France et en Allemagne.

A Mulhouse, le *klapperstein* (pierre des bavards) existe encore suspendue au-dessus d'une fenêtre de l'hôtel de ville, en face de la rue Guillaume-Tell. Elle pèse environ 12 kilog. et représente une tête grotesque de femme qui ouvre de grands yeux écarquillés et tire la langue. Au-dessus de la chaîne qui la retient au mur se trouve l'inscription suivante en allemand :

Je m'appelle la pierre des bavards, des mauvaises langues bien connue ; qui se plaira à la dispute et à la querelle, devra me porter par la ville.



[1] *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis*, t. 5, p. 997.

Nous donnons d'autre part le dessin de cette pierre curieuse avec l'inscription, lesquelles devaient donner à réfléchir aux bavards, aux ravaudeurs et aux débineurs de l'endroit.

Le klapperstein fut en usage à Mulhouse jusqu'à l'incorporation de cette ville à la France (1798). Des contemporains citent encore le nom de la mauvaise langue qui l'a porté en dernier lieu.

Un passage des *Annales du Hainaut*, par François Vinchant, porte à penser que ce genre de supplice était connu à Mons. Voici ce qu'il dit en décrivant l'hôtel de ville de Mons (tome IV, p. 173): « Puisque nous parlons de ceste maison de ville, quelqu'un me pourra demander que veulent dire ces chaisnes de fer pendantes avec cailloux à l'entrée de la première porte d'icelle maison ? Cela représente la justice et les paines qu'on enjoindoit *aux adultères, fornicateurs*, car on les faisoit marcher parmy la ville chargés de ces chaisnes et cailloux, pour les représenter à pas de plomb au peuple et les rendre ainsy plus honteux et plus infâmes. »

En effet, nous avons trouvé dans les registres aux sentences criminelles de Mons, entre autres, la condamnation de Jeannette Dautegnies « à porter les pierres allenthour du Marchiet de ceste ville de Mons, *pour avoir folyet son corps avecq pluiseurs personnes tant d'église que gens lays.* » Cet acte est du 22 février 1577.

Le klapperstein a-t-il longtemps encore été en usage dans notre bonne ville de Mons?... Le portait-on en sautoir comme à Mulhouse?... Pourquoi, s'il était aussi employé pour réprimer les calomniateurs, l'a-t-on supprimé?.... alors que suivant la remarque de Molière :

> Les langues ont toujours du venin à répandre ;
> Et rien n'est ici-bas qui s'en puisse défendre.

Toutes questions capables d'éveiller la sagacité des archéologues Montois[1].

[1] En parcourant les registres aux sentences criminelles du greffe de Mons, j'ai constaté qu'au XVIe siècle, on y avait fréquemment recours au bannissement. Le 10 juillet 1553, les échevins de Mons bannissent

Enfin, dans les archives du Parlement de Bordeaux, on trouve un arrêt de juillet 1564 qui condamne Étienne Limoge, « avocat en la Cour, atteint et convaincu de faussetés et d'excès à lui imputés, à faire amende honorable au parquet, tête et pieds nus, en chemise, à genoux et la hart (*corde*) au col, puis fustigié jusqu'à effusion de sang, et banni du royaume à perpétuité. »

D'après tout cela, il est permis de croire que les mauvaises langues d'autrefois étaient une plus grande plaie encore que de nos jours; et, sous ce rapport, comme sous tant d'autres, nous n'avons sans doute rien à envier à ce bon vieux temps, l'âge d'or, dont raffolent certains rétrogrades et dont le regret leur fait verser des larmes.

*
* *

Il ne faut pas perdre de vue qu'avant l'invention de l'imprimerie, lorsque la publicité était relativement nulle et jusqu'aux jours où la presse libre put faire résonner sa grande voix, il se commettait des avanies, des persécutions et des atrocités dont on ne peut aujourd'hui se faire d'idée. Ce n'est que par-ci par-là que les chroniqueurs contemporains ont levé un coin du voile qui cache les misères inouies dont les peuples d'autrefois s'étaient fait une nécessité, une dure habitude. Pour citer un exemple, à la mort du roi Louis XI, en 1484, une protestation suprême, qui nous a été conservée, s'éleva du sein des états généraux : Jacques de Viry, juge en Forez, fit en termes énergiques un tableau navrant de la France pendant le règne qui venait de finir :

« Il n'est pas nécessaire, dit-il, de rappeler à votre souvenir les délateurs et les calomniateurs de l'innocence, admis partout à la cour, revêtus de titres honorables et des offices publics, ni ces gens avides et inventeurs de nouveaux profits, préposés de préférence à la levée des impôts et placés souvent dans les plus hautes administrations ; car le plus méchant des hommes était le plus aimé, et l'on ne se contenta point de ne pas honorer la

de cette ville, pour le terme de trois ans, Pierchon de la Motte, âgé de 20 ans, cordonnier, pour avoir injurié certain personnage malgré la défense qui lui en avait été faite antérieurement. (Registre de 1548 à 1583, folio 18. — Archives de l'État, à Mons.)

vertu et l'innocence, on alla jusqu'à leur faire subir maintes fois le supplice du crime. N'avez-vous pas vu souvent des innocents emprisonnés sans jugement et même mis à mort, et leur héritage passer aux mains des accusateurs ? » etc.

Quand, dans un royaume, il y a plus d'avantage à faire sa cour qu'à faire son devoir, tout est perdu, a dit Montesquieu ; c'est ce qui s'est vérifié sous Louis XI, comme depuis sous bien d'autres princes de l'ancien régime.

Dès lors que la critique et la libre discussion sont proscrites, vous pouvez avoir plus de vertu qu'il n'en faut pour être un saint, vous n'en avez jamais assez pour n'être pas un accusé ; on voit se multiplier les abus les plus criants, ou plutôt on ne les voit pas, mais ils n'en subsistent qu'avec plus de sécurité et plus d'audace; et gare à quiconque veut y porter la cognée ! Témoin ce qui arriva à Vauban, pour ses tentatives de réformes, alors que la gabelle, la taille, la capitation, la dîme et une infinité d'autres taxes vexatoires, tant civiles qu'ecclésiastiques, pressuraient encore le pauvre peuple.

Ce cas de Vauban nous paraît trop caractéristique pour ne pas être rapporté ici.

Sébastien le Prestre de Vauban, maréchal de France, était, dit Saint-Simon, « le plus honnête homme et le plus vertueux de son siècle, le plus simple, le plus vrai et le plus modeste; doux, compatissant, obligeant, avare ménager de la vie des soldats. » Il eût pu ajouter que, dans la poitrine de cet homme de guerre, battait le cœur du citoyen non moins vivement que celui du héros.

En traversant la France dans tous les sens, il avait étudié les ressources de chaque province, le montant des impôts et le mode de perception. Partout il avait reconnu que le paysan payait énormément et que le roi recevait peu. C'était une anomalie dont les causes méritaient d'être recherchées.

Parvenu au terme de sa glorieuse carrière, Vauban voulut se consacrer au soulagement de la misère générale, et il publia, vers 1707, à la suite de patientes recherches et de longues méditations, un plan de réformes dont les hommes les plus ca-

pables admirèrent la profondeur : *la Dixme royale* était un livre de peu de pages, mais rempli de principes justes, clairs, aussi neufs que féconds, dont la mise en pratique eût certainement accru considérablement le revenu royal, tout en réduisant beaucoup les charges accablantes des malheureux contribuables. Mais, comme toute réforme, celle de Vauban avait le grand défaut de ruiner de graves abus. Le roi Louis XIV fut donc prévenu par une armée de financiers intéressés à les maintenir, et il ne vit plus bientôt en celui qui avait tant contribué à sa gloire qu'un insensé par amour du bien public. Deux arrêts du conseil privé, datés du 14 février et du 19 mars, condamnèrent le chef-d'œuvre à être saisi, confisqué, mis au pilon. On a même dit qu'il fut brûlé par la main du bourreau.

Peu de jours après, le 30 mars, mourait le maréchal, « consumé d'une affliction que rien ne put adoucir, dit encore Saint-Simon, et à laquelle le roi fut insensible jusqu'à ne pas faire semblant qu'il eût perdu un serviteur si utile et si illustre. »

Notez que Vauban avait construit trente-trois places fortes, conduit cinquante-trois siéges et bataillé de sa personne dans cent-quarante affaires très chaudes! Louis XIV oublia tout, sauf les criailleries des dilapidateurs des deniers publics.

Ainsi, presque partout, c'était l'exploitation des faibles par les forts et l'on ne pouvait réagir contre tant de maux!... Qu'on juge de la rage qui devait fermenter dans les cœurs droits, quand tout était privilége et exploitation!... Et qu'on nous dise si, après les iniquités publiques, sociales et privées qui se perpétuaient depuis tant de siècles, l'explosion de 89 n'avait pas sa raison d'être, son impérieuse nécessité!

*
* *

Passons à un autre ordre d'idées.

Une des plaies les plus affreuses du moyen-âge, c'était le fanatisme, passion difficile à guérir, passion terrible dans ses suites, car elle tue le remords à force de pervertir les consciences.

Non-seulement les *jureurs* étaient mis au pilori [1], mais les sacriléges, les hérétiques, les hommes et les femmes accusés de magie ou de sorcellerie étaient condamnés au supplice du feu, et avec quelle légèreté ces accusations n'étaient-elles pas lancées!... Les buchers s'élevèrent au XVIe siècle par milliers, aussi bien dans les pays protestants que dans les pays catholiques.

Les Juifs surtout étaient en butte à des diffamations sans nombre, à des haines implacables: des massacres presque périodiques, des exécutions d'une cruauté raffinée en furent la conséquence logique [2]. Il ne faut pas chercher beaucoup pour en trouver des exemples; car les écrivains religieux semblent s'être fait un devoir d'en rapporter tous les détails, en manière de glorification de la foi. C'est d'après ces sources que les Annales du Cercle archéologique de Mons ont donné les tristes péripéties d'un drame qui eut le plus grand retentissement et que nous rapporterons plus loin, à titre d'exemple.

Un des bruits les plus faciles à répandre contre les Israélites était celui du meurtre de quelque enfant chrétien, surtout pendant la semaine sainte.

En 1349, l'Europe fut envahie par la peste, par la famine et par d'autres calamités, qui répandaient si souvent le deuil sur les peuples d'autrefois. On accusa les Juifs d'avoir empoisonné l'eau des rivières, des puits et des fontaines, afin de détruire la chrétienté.

A la suite de tous ces bruits ridicules, des massacres, toujours des massacres !

N'est-ce pas le cas de dire avec Casimir Delavigne :

> Plus une calomnie est difficile à croire,
> Plus pour la retenir les sots ont de mémoire ?

[1] Conseil de la ville de Mons tenu le 19 juillet 1508 : « Il fu parle du piloury qui est fait pour y mettre les ivroingts et les *jureurs*, savoir par cuy lesdis malfaiteurs se y metteront :

« Conclu de le faire par les sergens pour le commun, et pour les criminelz par le boureau. » (*4e registre des consaux de Mons*, fol. 423.)

[2] Voir Depping, *Histoire des Juifs au moyen-âge*.

Le haut clergé lui-même ne pouvait arrêter la fureur des populations, dès qu'il s'agissait d'un Juif: l'antique prévention se fixait sur sa proie avec l'acharnement du vautour. Souvent la calomnie était un prétexte pour s'emparer de leurs biens.

En 1370, cette fureur fit explosion de plus belle, à propos d'un sacrilége qui aurait été commis dans l'église de Sainte-Catherine, à Bruxelles [1] : tous les Israélites furent bannis à perpétuité du duché de Brabant. Quant aux prévenus, « ils furent conduits sur des chariots, jambes et bras liés, de la prison dite *la Steen-porte* à la Grand'Place de la capitale, et de là à la chapelle Sainte-Catherine, tenaillés avec des pinces ardentes par tous les carrefours, et de là voiturés vers la Grosse-Tour bâtie sur les remparts, entre la Porte de Namur et celle de Hal, où ils furent attachés à des poteaux et brûlés vifs. »

Deux chanoines de Sainte-Gudule nous ont laissé successivement, en 1605 et en 1720-1735, la relation détaillée du lugubre évènement. Chacune de ces relations est accompagnée de nombreuses gravures, dont on peut s'édifier à la Bibliothèque publique de la ville de Mons [2].

« Pendant l'exécution de la sentence, dit l'un de ces historiographes, plusieurs Juifs restèrent opiniâtres dans le judaïsme et ne voulurent aucunement se convertir à la foi catholique. Quelques-uns furent même si entêtés que, craignant qu'après leur mort leurs enfants ne se convertissent à la véritable foi chrétienne, les prirent par les bras, et voulurent les tirer dans le feu; mais aucuns bourgeois, touchés de pitié et compassion vers ces enfants, remarquant ceci, les leur ont arrachés pour être élevés et instruits dans la foi catholique. »

[1] Voir *Revue de Belgique* (année 1870, t. v, p. 160; année 1871, t. VIII, p. 137, et t. IX, p. 222).

[2] Voir l'*Histoire du Saint-Sacrement de miracle*, par ÉTIENNE IDENS (Bruxelles, Rutger Velpius, in-8°), et la *Vénérable histoire du Très-Saint-Sacrement de Miracle, notablement améliorée et augmentée* par PIERRE de CAFMEYER et traduite en français par G. De Backer (in-fol).

Voilà une idée de ce qu'était la liberté de conscience. Tout se coalisait contre elle ; les princes, même les plus vantés, n'en voulaient à aucun prix.

Charles-Quint, dans un édit du 14 octobre 1529 résumant des placards antérieurs, vouait les hérétiques au dernier supplice, « les hommes par l'espée, les femmes par la fosse, les relaps par le feu. » C'est Charles-Quint qui rédigea le terrible code pénal contre l'hérésie que Philippe II se borna à conserver et à appliquer dans toute sa rigueur, conformément à la promesse solennelle que son père avait exigée de lui, le jour de son abdication. Une assemblée d'évêques, de théologiens et de conseillers d'État eut beau se prononcer, en 1565, pour la suspension de ces terribles édits, nos provinces ne connurent guère de tolérance religieuse jusqu'à Joseph II. C'est ce prince, dont les idées réformatrices furent si mal appréciées par nos pères, qui, il y a un siècle à peine, éleva les protestants, jusque là mis pour ainsi dire hors la loi, à la dignité de citoyens, en les relevant des déchéances et des exclusions consacrées contre eux.

Le règne si prôné d'Albert et Isabelle et même celui de Marie-Thérèse ne furent pas exempts d'oppression contre la liberté de penser et de croire [1]. Les fanatiques, qui dominaient sans conteste aussi bien parmi les protestants que parmi les catholiques, causèrent la désunion si regrettable du Nord et du Midi dans les Pays-Bas.

[1] On dut toutefois à cette dernière l'ordonnance du 5 mai 1768 qui permettait « à ceux de la religion réformée, résidant dans les Pays-Bas », de disposer de leurs biens par testament. Mais ils ne jouissaient que d'une tolérance tacite pour leurs opinions individuelles, sans posséder ni garantie, ni temple, ni ministre public, et sans être admis à aucune charge de l'État. La correspondance à laquelle donna lieu, sous le règne de l'empereur Joseph II, une demande des protestants de Dour pour obtenir l'érection d'un temple en cette localité, donne la preuve de la défiance dont le protestantisme était encore l'objet. — Archives de l'État, à Mons : papiers de l'avocat fiscal.

N'omettons pas toutefois de dire qu'en 1789, un Juif, Monin Paquin, fut admis à la bourgeoisie de Mons, moyennant le droit de cinquante livres. — (Compte de la trésorerie, de 1788-1789. Arch. communales.)

Depuis la proclamation des droits de l'homme, quelle différence !

Naguère encore, un Juif, M. Bischoffsheim, obtint la grande naturalisation dans la catholique Belgique; sa dépouille mortelle fut entourée d'honneurs extraordinaires rendus par toute la population de la capitale et son nom fut donné au boulevard qu'il habitait.

En principe, toute conviction est chose sacrée, et si la liberté de conscience, l'une des plus belles conquêtes modernes, est encore parfois légèrement froissée dans l'application, elle n'en restera pas moins à jamais inscrite dans nos pactes constitutionnels, parmi nos plus précieuses garanties fondamentales.

*
* *

Ce n'est souvent que sur des malentendus que nos hommes de parti se bataillent. Le libéralisme, pris dans la saine acception du mot, n'est au fond qu'un principe de morale universelle et chrétienne appliqué à la politique. A ceux qui ne pensent pas comme nous, nous devons, pour être véritablement libéraux, leur accorder ce que nous voudrions raisonnablement qu'on nous accordât si nous étions à leur place; le tout, sauf l'application de la loi commune, en cas d'excès ou d'abus contraire à la paix publique.

Certes, nos discussions sont vives, on s'égratigne quelque peu en paroles, on se lance parfois à la figure des épithètes et des apostrophes qui manquent de charme; mais où l'on ne peut se donner libre cours, où la soupape de la discussion est comprimée, on se bat en réalité et le sang coule.

Les hommes d'avis contraire ont vraiment la mémoire bien courte. Sous le régime napoléonien, par exemple, alors qu'il n'était pas permis au bourgeois d'avoir la déraison de raisonner avec l'autorité, qui ne raisonnait pas, attendu qu'elle avait toujours raison, la vie était-elle une idylle de paix? et vit-on jamais autant de sanglantes déconvenues?

Il faut s'en bien convaincre, plus la lumière se fait, à mesure que nous avançons, l'humanité *s'humanise*, et cependant elle

n'en est peut-être que plus ferme dans ses convictions contradictoires.

On ne peut comparer la justice telle qu'elle est rendue aujourd'hui à ce qu'elle était, même au commencement du XVIIIe siècle, sans rendre grâce aux immenses progrès accomplis : si nos tribunaux, nos jurés commettent parfois des erreurs, c'est bien plus souvent dans les acquittements que dans les condamnations ; il est fort difficile, sinon tout-à-fait impossible, que sous notre régime un innocent soit longtemps confondu avec les criminels, comme il arrivait si souvent autrefois.

La question, (formalité d'instruction judiciaire où la douleur devenait plus puissante que la crainte de se calomnier soi-même), la torture (aujourd'hui si éloignée de nos mœurs que l'on comprend à peine comment elle a pu se maintenir jusqu'au dernier siècle), ont cependant trouvé de chauds défenseurs, lorsque les philosophes en demandèrent l'abolition. Il s'éleva contre eux des réclamations violentes. C'étaient, disait-on, des utopistes, des rêveurs qui allaient tout compromettre ; en détruisant cet affreux moyen d'obtenir des aveux faux ou vrais, il semblait qu'on allait soustraire les coupables aux glaives de la justice, enhardir le crime, compromettre le salut des citoyens, etc., etc. Ce spectacle des erreurs obstinées du passé ne devrait-il pas au moins inspirer quelque tolérance aux esprits que tout changement épouvante?... et n'est-ce pas de nature à faire sérieusement réfléchir ces conservateurs quand même qui déclarent bien haut que le progrès est un leurre et un mensonge, que le régime parlementaire est une invention impie et criminelle, que les soi-disant libertés nécessaires sont des dangers publics, que le système féodal fut le chef-d'œuvre de l'esprit humain, qu'on se portait mieux d'âme et de corps dans le temps où l'on avait plus de casques que de chemises et où les rois couchaient avec leur couronne, que les âges de foi naïve ont vu fleurir tous les genres de vertu et de bonheur, et que la révolution française a gangrené l'Europe jusque dans la moëlle des os?...

Ces âpres censeurs de la révolution oublient que la rage de

décrier son temps et de chercher l'âge d'or dans le passé est une maladie fort ancienne et que les époques de *foi naïve* l'ont connue. Tel prédicateur du XIIIe siècle affirmait aussi que cent ans auparavant tous les hommes sans exception étaient justes et croyants, que toutes les femmes étaient chastes, et il s'écriait douloureusement : « Que penseraient nos pères de leurs descendants dégénérés ? »

Si toutes ces homélies étaient l'expression de la vérité, si l'humanité ne faisait que toujours dégénérer, il y a longtemps que les hommes ne seraient plus que des singes ou des ours mal léchés.

Il est vraiment regrettable que les morts ne puissent parler ; les panégyristes du *bon vieux temps* n'auraient pas si beau jeu et, tout en reconnaissant les obligations que nous devons à nos ancêtres, on s'abstiendrait de dénigrer le présent, qui, avec ses imperfections, a du moins le mérite de ménager à ses détracteurs certaines douceurs de l'existence auxquelles ils ne sont pas insensibles.

Plus d'un de ces bourgeois qui, soit inconséquence, soit affectation, maudissent la révolution et ses suites fatales, seraient bien attrapés si quelque puissant génie, les prenant au mot, rétablissait tout-à-coup en ce monde les inégalités qu'elle a détruites et en retirait les belles franchises, les aimables commodités qu'elle y a introduites au profit des petites gens. Laissons donc ces bourgeois battre leur nourrice, sans partager leur dépit.

Les partisans de l'immobilité médisent naturellement du progrès et des libertés qui les forcent à marcher et qu'ils ne peuvent vaincre : c'est alors une sorte de vengeance. Mais ils auront beau faire, nos franchises modernes ressemblent à l'océan que le créateur a étendu sur la plus grande partie du globe comme un brillant manteau. Le soleil, emblème de la vérité, source de toute vie, dégage des flots ces vapeurs légères destinées à parcourir l'espace pour aller féconder au loin le sol, sans elles aride et desséché.

En résumé, rien ne sert de gémir et de se couvrir la tête de

cendre (c'est malpropre) ; mieux vaut se pencher sur le berceau que sur la tombe; mieux vaut suivre ceux qui espèrent, plutôt que les prophètes de malheur qui regrettent ; et, confiants dans le travail et la lutte de la raison, dire avec Bernardin de Saint-Pierre: « Nos aïeux ont traversé l'âge de fer, l'âge d'or est devant nous ! »

Voici maintenant l'épisode que nous avons annoncé plus haut.

Philippe le Bel, en 1306, Philippe le Long, en 1321, expulsèrent de leurs États tous les Juifs, dont un certain nombre vinrent se réfugier dans le comté de Hainaut. A Mons, le comte Guillaume d'Avesnes, dit *le Bon*, leur accorda l'hospitalité dans un quartier spécial, mais « à telle charge qu'en leur Congrégation ils seraient contraints d'appeler quatre chrestiens pour y estre présents et voyeroient ce qui se passeroit. »

Pendant plus de dix ans que les inspecteurs exercèrent leur surveillance, ils n'eurent à signaler aucun acte répréhensible ; et même, l'un de ces juifs se convertit à la religion catholique. Nous allons rapporter, d'après les sources les plus orthodoxes, les particularités qui s'ensuivirent [1].

La cérémonie de l'abjuration avait eu lieu à Mons dans l'église de Sainte-Waudru, en présence du comte de Hainaut, de sa cour et du peuple accouru en foule. Placé sur une estrade, le Juif renonça librement à son culte, fit une profession de foi chrétienne et déclara qu'il était prêt à la soutenir au péril même de sa vie, serment qui fut accueilli aux applaudissements de toute l'assistance. Alors, il fut vêtu de blanc et s'avança vers

[1] Notre tâche est rendue plus facile par le travail très consciencieux qu'un de nos chers collègues, M. Th. Lejeune, a publié dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons* (t. VII, p. 67, et t. XIV, pp. 78 et 383). — Voir aussi Arthur Dinaux, *Les trouvères brabançons, hennuyers*, etc., (p. XXXI et p. 5), et *Archives historiques du Nord de la France et du Midi de la Belgique* (3e série, t. II). — Monnier, *Histoire de l'abbaye de Cambron*, t. XIV, p. 79, des *Annales du Cercle archéologique*. M. Th. Lejeune a cité beaucoup d'autres sources où il a puisé.

les fonts baptismaux, où il fut tenu par le comte Guillaume lui-même, qui lui donna son nom.

L'ex-Juif avait toujours eu un sort misérable, auquel sa conversion n'apporta nul remède. Il est donc permis de supposer qu'il n'avait point été guidé par quelque raison de lucre et que sa conversion fut sincère. Abandonné des siens, réduit à une extrême détresse, il alla implorer la protection de la comtesse Jeanne de Valois, épouse de Guillaume-le-Bon, lequel le prit à son service. Bientôt après il fut promu à la charge lucrative de sergent de la Cour.

(Ces faveurs excitèrent-elles l'envie ? Cela est probable. Peu importe sa conversion, on n'y croyait pas : les Juifs étaient considérés comme maudits à toujours, comme damnés irremédiablement et sans miséricorde.)

Un jour de l'année 1322 que notre parvenu allait remplir un devoir de sa charge à Chièvres, il fut se reposer, comme de coutume, au monastère de Cambron, qui l'accueillait au quartier des étrangers. Dans une salle voisine, où il pénétra par curiosité, se trouvait une peinture murale représentant l'adoration des Mages. A la vue de l'image de la sainte Vierge, ce misérable devint tout-à-coup furieux, vomit toutes sortes de saletés et d'injures.

(Quel drôle de revirement ! semblable image n'était pourtant plus pour lui ni une nouveauté, ni un sujet de scandale?... Mais continuons le récit que les auteurs nous ont laissé.)

Fatigué peut-être de blasphémer, il rentra dans sa chambre à coucher et se jeta sur son lit pour s'y reposer ; mais il passa la nuit dans une grande agitation. Le matin, sa rage redoublant, il résolut de tirer vengeance de ce que la mère de Dieu, disait-il, avait interrompu son sommeil. Il vomit de nouveau mille injures, mille blasphèmes et sa fureur allant toujours croissant, il saisit sa pique et perça la peinture de cinq coups, dont trois à la face et deux à la gorge de l'image. « A l'instant même, d'après les auteurs de *l'Histoire admirable de Notre-Dame de Cambron*, cette image vénérée donna du sang, ce qui effraya tellement le Juif, que, se trouvant hors de lui-même, à la vue

de cette merveille, il fit du bruit à épouvanter tous les environs. »

(Le juif Guillaume ayant toujours nié, comment a-t-on connu tous ces détails intimes de ses pensées et de son accès de fureur?... et quel diable avait-il donc au corps pour se compromettre à ce point sans nécessité ?...)

Un frère convers, Jean Maudidier, qui travaillait de l'état de charpentier dans la cour voisine, accourut aussitôt, et il fut témoin du sacrilége. D'après le chroniqueur contemporain, cet homme « dit por certain qu'il vit de l'un des cops yssir *une goutte* de sang. »

En 1792, un historien du Hainaut, l'abbé Hossart, écrivait : « Les coups qu'il (le Juif) porta à l'effigie de la mère de Dieu, quoi qu'il y ait plus de 450 ans, paraissent aussi récents que s'ils venaient d'être faits; mais les *traces de sang* s'effacèrent à la longue. »

(Nul doute que, grâce à l'imagination du vulgaire, la *goutte*, les *traces* se transformèrent en abondance de sang. C'est du moins ainsi que cela se passe habituellement en pareilles occurrences.)

L'abbé de Cambron, Nicolas de Herchies, s'empressa de porter cet évènement extraordinaire à la connaissance du comte de Hainaut, qui refusa néanmoins de requérir la justice seigneuriale avant d'avoir obtenu l'avis du pape Jean XXII. Le charpentier et un religieux ayant donc été députés vers le souverain Pontife, à Avignon, ils en rapportèrent au comte des lettres papales qui l'exhortaient à punir le coupable. Mais celui-ci ayant comparu devant le bailli de Hainaut, protesta énergiquement de son innocence. Il n'en resta pas moins incarcéré à la demande de l'abbé de Cambron et on lui appliqua *la question*.

Une gravure du XVIIe siècle représente la manière dont s'accomplit cet acte de procédure criminelle : le patient a les mains liées par une corde passée dans une poulie fixée à la voûte. Aux pieds on lui a attaché un poids assez lourd et les bourreaux l'enlèvent en tirant la corde qu'ils doivent lâcher ensuite, pour que le torturé tombe tout-à-coup jusqu'à une faible distance du pavement.

Néanmoins et au milieu de ces cruelles souffrances, Guillaume persista à nier les faits qui lui étaient imputés et, comme l'accusation n'était soutenue que par un témoin, il n'y fut pas donné d'autre suite, la loi criminelle exigeant l'aveu du prévenu pour compléter la preuve. Le Juif fut donc relâché par l'autorité civile et même rétabli dans ses fonctions de sergent de la Cour, ce qui fut, disent les chroniqueurs, un scandale affreux.

(Tout va bien qui finit bien, dira-t-on ; mais lorsque toutes les haines ont éclaté, les réconciliations n'ont rien de sûr : nous allons voir que notre Juif converti n'en fut pas quitte pour *si peu*.)

On rapporte que l'impunité du sacrilége troubla les jours de l'abbé de Cambron, déjà hypothéqué par l'âge, et que sous l'empire du chagrin qui le minait, il déposa sa dignité et mourut peu de temps après.

Quatre années plus tard, ont vit surgir un vengeur certes bien inattendu.

Sur les bords du ruisseau qui baigne les Estinnes, s'élevait une humble chaumière habitée par un maréchal-ferrant, nommé Jean le Flameng, dit *le Febvre*, octogénaire paralytique qui gardait le lit depuis sept ans, d'après certains chroniqueurs, *vigoureux ouvrier* au contraire, d'après Depping [1]. Un ange lui apparut à deux reprises la nuit, lui ordonnant d'aller à Cambron voir l'image outragée et de s'offrir ensuite comme champion de Marie dans la lice [2].

Croyant que tout cela n'était qu'un songe, le vieillard ne se pressa nullement; son curé lui conseilla d'ailleurs d'attendre du ciel un troisième commandement qu'il ne tarda pas à recevoir. La Vierge elle-même se montra à lui, couverte de cinq plaies et de sang ; et, d'après le chroniqueur contemporain, « luy dist en vision qu'il vengeast le vilenie et le despit que li faux con-

[1] *Histoire des Juifs au moyen âge*, p. 173. Édition de Bruxelles, 1844.

[2] Ravaillac, obsédé également de prétendues visions, crut faire acte méritoire en assassinant Henri IV, parce qu'il avait entendu dire que ce prince allait déclarer la guerre au Pape : les mêmes causes produisent les mêmes effets.

vertis li avoit fait. » Langage que Vinchant, l'annaliste du Hainaut, traduit en ces termes :

« Jean, mon amy, lève-toi, tu es guéry et sans délay va-t'en à l'abbaye de Cambron, et là voiras mon image cruellement navrée d'un fénéant Juif, comme présentement tu vois en moi, et de là tost après iras en la ville de Mons, où commanderas que le Juif soit recherché et le combat tenras, car il faut que par toy la justice divine soit accomplie. »

(Voilà donc l'esprit guerroyeur. le besoin de vengeance entés dans la Mère de miséricorde. Au moyen âge, il était ordinaire de calomnier ainsi la divinité.)

A ces paroles de Marie, Jean « le paralytique » se lève avec transport et se met en route dès la pointe du jour, au grand étonnement de ses voisins. Arrivé à l'abbaye, son premier soin fut de se prosterner devant l'image de celle qui l'avait choisi pour la venger et dont la protection lui avait d'ailleurs sauvé la vie antérieurement : car, dit la chronique, ayant un jour été asphyxié dans l'eau, il échappa à ce péril imminent par le secours de Marie que ses parents s'étaient empressés d'invoquer.

Au moyen âge, quand la force des armes réglait toutes les affaires, lorsque la valeur guerrière était la vertu par excellence, on supposait que le bon droit était du côté du plus brave ou du plus heureux; la lâcheté et la faiblesse étaient des signes certains d'une mauvaise conscience ou d'une mauvaise cause. On croyait que Dieu, essentiellement juste, ne pouvait donner la victoire ni au coupable parjure, ni à l'accusateur inique, de sorte que l'issue du combat était regardée comme le *jugement de Dieu*.

(Application du principe : la force prime le droit.)

Lorsque le maréchal (ferrant bien entendu) des Estinnes fut arrivé à Mons pour combattre le juif en champ clos, celui-ci confronté persista de nouveau dans ses dénégations : « O traître, dit alors son nouvel accusateur, viens çà : toi qui as eu l'infamie d'insulter l'image de la mère de Dieu, viens dans la lice, et je ferai connaître ton sacrilége au peuple, comme un miroir le mettrait en lumière. » L'enfant d'Israël qui avait

une taille de géant et une force peu commune, méprisa cette fanfaronade. Aussitôt Jean le Flameng, *qui ne pouvait plus se contenir*, jette à terre son gant. Le juif le relève rapidement et donne un soufflet à son provocateur qui endura cet affront avec patience.

(Étonnante mansuétude chez un homme qui ne peut plus se contenir!)

Cependant le bailli, voulant comprimer l'ardeur du maréchal, lui dit : « Écoute, Jean, modère-toi, prends du sergent or et argent, j'y consens. » Le Flameng répondit : « Dieu m'en garde! Monseigneur, je garderai ma foi ; fi d'or et d'argent, champ de bataille sans tarder. »

Voyant qu'il ne parviendrait pas à vaincre cette opiniâtreté (comme on en rencontre chez beaucoup de vieilles gens dont les facultés intellectuelles sont altérées), le grand bailli assembla son Conseil et le recours au jugement de Dieu fut enfin autorisé. Les deux adversaires mis en chartre privée pendant quarante jours, suivant l'usage, pour se disposer au combat, s'y préparèrent chacun d'une manière bien différente : le vieillard par la prière, le juif par l'emploi d'onguents sur son corps, afin de se rendre plus agile.

(Détails qui font mieux ressortir ce qu'il y eut de miraculeux dans la victoire remportée.)

A l'heure fixée pour le combat (8 avril 1326), le comte de Hainaut parut avec toute la noblesse dans un pré contigu à son parc, sous le rempart de la porte dite *du Parc*, à Mons. Une foule immense, attirée par la nouveauté du spectacle, entourait l'arène. Jean le Flameng s'était revêtu d'un sayon blanc parsemé de croix rouges; le juif s'était affublé du costume des gens de sa nation et avait garni son bouclier de clochettes pour se moquer de son adversaire.

(Ah ça! s'il en faisait fi à ce point, pourquoi se couvrir d'onguents durant la quarantaine? D'un autre côté pourquoi *s'affubler* d'un costume de juif, lui qui prétendait être chrétien, l'était en effet et avait tout intérêt à le paraître? Mais voici qui est plus extraordinaire encore.)

Au moment où le Juif entre dans l'arène, un chien noir le suit; « il faut croire que ce fut le diable, dit l'annaliste Vinchant, car en y arrivant le vieillard, comme il se fut signé de la croix, prenant eau bénite et priant dévotement, soudain le chien s'esvanouit et ne sceut ce qu'il devint. »

Au signal donné par le bailli, le combat commence. Le vieillard porte le premier coup si adroitement qu'il fait sauter au loin le bâton des mains de son adversaire; un second coup déchargé avec violence le renverse et sa mort paraissait inévitable quand le comte de Hainaut ordonne de sonner la retraite ; la cause était décidée, le sacrilége avéré.

On s'empare du coupable, qui est enfermé dans une étroite prison, jusqu'à ce qu'on ait statué sur son sort. Guillaume *le Bon* fait dresser (pour son filleul et son favori!) une potence sur le rempart du Parc, vis-à-vis le lieu de la lutte. Le Juif y est traîné à la queue d'un cheval, puis pendu par les pieds et *(Raffinement barbare!)* tandis qu'un bûcher allumé sous son corps le consumait lentement, deux chiens affamés pendus également à ses côtés lui déchiraient les flancs!..

On rapporte que le comte Guillaume fit ensuite nus pieds le pèlerinage de Cambron; Jean s'y était également rendu pour remercier la sainte Vierge de la victoire qu'elle lui avait fait remporter.

(A moins que dans ce temps-là, on entendît la bonté tout à l'envers, Guillaume *le Bon* dut faire cette démarche bien à contre-cœur. S'il s'est abstenu de semblable démonstration, on doit reconnaître que l'invention n'en était pas mal imaginée : cela inaugurait parfaitement l'espèce de mise en scène dont nous allons parler.)

*
* *

Voulant faire amende honorable à la madone profanée, la maison religieuse de Cambron résolut d'ériger au même endroit une chapelle qui devait être le but d'un pèlerinage, en faveur duquel notre spadassin Jean le Febvre alla demander au pape des indulgences. Ce fervent délégué, muni de lettres de recommandations, rapporta d'Avignon une bulle accordant six cents jours d'indulgence et dont la promulgation attira comme tou-

jours une foule de fidèles de tous rangs. Grâce aux offrandes abondantes, le sanctuaire fut bientôt achevé; on y célébrait la messe en expiation du sacrilége; il s'y opéra de nombreux miracles et la prospérité de l'abbaye s'en accrut considérablement.

Le célèbre pèlerinage se faisait chaque année en passant par une autre chapelle érigée au lieu du champ-clos de Mons[1]. Ces cérémonies commémoratives ne cessèrent que lors de la révolution française.

Le troisième dimanche après Pâques, jour fixé aux pèlerins, les religieux de Cambron faisaient avec la même régularité une procession très solennelle dont le parcours avait été indiqué par la Vierge elle-même, accompagnée d'une multitude d'anges, à trois pèlerins qui s'étaient arrêtés un soir près de l'abbaye et affirmèrent sous serment l'avoir vue.

Les confrères des Estinnes arrivaient à Cambron, la veille, au son des cloches, et logeaient cette nuit au monastère; les piétons recevaient chacun un pain et un hareng; mais les vierges et les cavaliers étaient admis à la table de l'abbé[2]. En tête du cortége marchait toujours le *champion*, représentant Jean le Flameng et vêtu comme l'était celui-ci d'un habit blanc parsemé de croix rouges; on l'appelait vulgairement, à Mons, le *sot de Cambron*. En passant par cette ville, le cortége allait visiter la chapelle de N.-D. de Cambron, au faubourg du Parc[3]. Un usage bizarre permettait au *sot de Cambron* de s'emparer d'une « couque » chez l'un ou l'autre boulanger de Mons, sans bourse délier.

[1] Selon l'annaliste Vinchant, cette dernière chapelle fut érigée l'an 1550. Elle fut consacrée le 1er mai 1584, dédiée à la Vierge et à saint Louis, par l'archevêque de Cambrai, qui y attacha des indulgences pour les visiteurs. Elle a été démolie en 1817, lors de la construction des fortifications de Mons. La statue de la Vierge miraculeuse qui décorait l'autel de cet oratoire, est aujourd'hui dans l'église paroissiale de Sainte-Élisabeth, à Mons.

[2] Cette coutume tomba avant la suppression de l'abbaye, parce que l'abbé refusait de manger avec ces derniers (les cavaliers) et les envoyait loger à Brugelette.

[3] DEVILLERS, *La chapelle de Notre-Dame de Cambron à Mons*, dans les Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, (t. XIX, p. 499).

Les oratoires de Cambron, de Mons et d'Estinnes-au-Mont, grâce à la générosité des fidèles s'enrichirent d'objets d'art et de tableaux qui n'étaient rien moins que destinés à calmer les esprits excités de longue main contre la race juive. Les *Annales du Cercle archéologique de Mons* ont donné la fidèle représentation de l'un de ces tableaux qui se conserve dans la chapelle de Notre-Dame de Cambron, à Estinnes-au-Mont. C'est une grande peinture sur bois, de 3m25 de longueur sur 2m80 de haut, partagée en douze compartiments et remontant à coup sûr au XVIe siècle. Au-dessous de chaque compartiment se lit un quatrain explicatif en caractères gothiques.

Là ne se borna pas la glorification du miracle de Cambron et du supplice infligé à celui qui en avait été l'occasion : l'évènement fut aussitôt chanté par un trouvère et relaté en langue romane par un chroniqueur, l'un et l'autre contemporains, prétend-on ; mais on ne possède que des fragments de leurs œuvres.

Les poètes latins se mirent aussi de la partie. Ainsi, en 1639, Philippe Brasseur, écrivain montois, publia un poème en vers héroïques et Quentin du Ray, père bénédictin, une tragédie qui fut représentée, en 1665, au collége de Grammont. Un versificateur plus moderne, messire Claude-François Doyen, curé de Trevillers (Comté de Bourgogne), a raconté brièvement l'évènement dans un autre poème imprimé en 1701.

Enfin, la mémoire de l'évènement fut rafraîchie par une foule d'écrits en prose ou d'images vulgaires distribuées avec cette générosité qu'on déployait à ces époques chaque fois qu'il y avait apparence d'œuvre pie.

Ce n'est pas tout. Le sujet est reproduit dans les vieilles tapisseries d'Arras et de Flandres. La gravure s'en empara et Théodore Galle, d'Anvers, sur les indications du savant Aubert Le Mire, en dressa quatorze estampes qui parurent en 1607.

Les échevins des Estinnes et Bray ne voulurent pas demeurer en reste : ils choisirent pour emblème distinctif de leur sceau communal la scène principale du miracle. Nous en



reproduisons ci-contre l'empreinte, d'après l'exemplaire appendu à un acte du 27 septembre 1661.

Rappelons, pour terminer, que la même scène est encore aujourd'hui exposée en peinture dans la quatrième chapelle à gauche du chœur de l'église de Sainte-Waudru, au chef-lieu de la province de Hainaut.

Enfin, ce sujet a servi de thème, durant cinq cents ans, à la poésie et à la prose romanes, à l'architecture, à la peinture, à la gravure, à la poésie latine et même aux écrivains modernes.

Tout cela, à l'occasion d'un sacrilége qui aurait été dénoncé par un unique témoin et malgré l'adage *testus unus testus nullus*; tout cela, à propos d'une légende qu'il suffit de lire pour en reconnaître le peu de vraisemblance !

Et cette légende renouvelée sous tant de formes, sur quels documents repose-t-elle ? — Sur une complainte de trouvère dont quelques couplets nous ont été transmis, ou sur les racontars d'un chroniqueur inconnu : on ne trouve dans les archives du temps absolument rien qui leur donne créance.

*
* *

Nous nous sommes longuement étendu sur cette seconde partie de notre travail et nous demandons sincèrement pardon au lecteur de la fatigue que nous avons pu lui causer. Mais, alors que des mouvements antisémitiques se manifestent encore sur certains points éloignés de l'Europe, il nous a paru qu'il n'était pas déplacé de flétrir ce qui s'est passé autrefois d'analogue dans notre pays. C'est une sorte de réparation bien mince, il est vrai, accordée à cette race sur laquelle le fanatisme s'est surtout déchaîné.

Il nous reste pourtant encore à répondre à quelques objections qui pourraient se produire : ce qui nous fournira l'occasion d'établir qu'au bon vieux temps on n'était pas moins ingénieux à mentir par la plume que par la langue.

Antoine le Waitte, 37e chef de l'abbaye de Cambron, lors de sa grande splendeur, publia en 1672, un in-folio intitulé : *Historiæ Camberonensis pars prior, sive Diva Camberonensis à Judeo perfido quinquies icta et cruentata, duobus distincta libris.*

Ce titre indique assez que le miracle en question était considéré comme l'origine, le point de départ de la prospérité de l'abbaye. Le Waitte voulut donc en célébrer tout d'abord le souvenir en 92 pages[1] imprimées à Paris, où il lance contre la nation juive les déclamations les plus accablantes, avec cette crudité qu'un *saint zèle* excusait aux yeux des populations d'alors.

Il se base en général sur les récits antérieurs; mais, à la page 61, il transcrit un document, jusqu'alors inconnu, qu'il donne comme le texte même de la sentence, dont voici la traduction :

« Nous, Guillaume, vicaire du très illustre et très puissant seigneur Guillaume, par la grâce de Dieu, comte de Hainaut, de Zélande, etc., et souverain bailli de Hainaut, en vertu de l'autorité qui nous appartient dans l'administration de ce pays, nous déclarons le juif Guillaume sacrilége du chef de l'injure et des cinq coups portés à l'image de la divine Vierge Marie qui est dans l'abbaye de Cambron, et nous le livrons pour être pen dupar les pieds et dévoré par des chiens qu'excitera un feu allumé sous lui. »

Cette sentence, d'après le Waitte, aurait été montrée au comte de Hainaut, avant d'être prononcée et le comte l'aurait confirmée.

Mais ce texte original, imprimé en italiques, qui mettrait hors de doute, si pas le sacrilége et le miracle, au moins la condamnation du Juif, comment se trouve-t-il en latin? Pourquoi pas en langue romane comme la complainte du trouvère? Où le Waitte a-t-il exhumé cette sentence? Comment lui qui se montre si prolixe dans son *Histoire*, ne dit-il rien à cet égard? Et comment un document si digne d'attention ne nous a-t-il pas été transmis? Serait-il tout simplement sorti du cerveau de l'auteur? Il est permis de le croire.

[1] Sans compter le récit des miracles qui s'ensuivirent, lesquels font la matière de 54 pages.

En effet, à part la forme qui n'est pas celle des arrêts du quatorzième siècle, cette sentence renferme une erreur de fait qui exclut toute idée de contemporanéité. Où le Waitte a-t-il vu que Guillaume de Hainaut, qui devint le comte Guillaume II en 1337 (après la mort de son père), fut *souverain bailli de Hainaut*, en 1326?

C'est Thierri du Chasteler qui fut bailli de Hainaut de 1321 à 1325 et c'est Le Borgne de Robersart qui lui succéda[1].

Selon Vinchant et ses copistes, le bailli du Hainaut était, en 1327, Robert de Manchicourt, comme le fait remarquer Arthur Dinaux[2].

On voit dans les *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Hainaut, de Namur et de Luxembourg* (tome III, p. 195), qu'en juin 1328, le roi de France donna à Guillaume de Hainaut, son neveu, la terre de Blaton et ses dépendances. Or, il ne le qualifie pas autrement, dans cet acte, que « Guillaume de Haynaut. »

Notez aussi que, dans la charte du comte Guillaume, de l'abbé et des religieux de Cambron, du 1er Août 1334 (*Monuments* précités, tome III, p. 378[3]), concernant la fondation d'une lampe dans la chapelle expiatoire de l'abbaye par la comtesse de Hainaut, Jeanne de Valois, il n'y a pas la moindre mention ni de sacrilège ni de Juif.

Le Waitte et, après lui, M. Th. Lejeune, semblent cependant faire état de cette fondation *d'une lampe ardente nuit et jour perpétuellement*. Mais qu'y a-t-il là de si extraordinaire? La même Jeanne de Valois n'a-t-elle pas fait d'autres fondations analogues pour l'entretien de lampes tant à Notre-Dame des Malades, à Saint-Amand, qu'à l'hôtellerie de Valenciennes? (Voir le même volume, p. 380.)

[1] *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. X, p. 548.
[2] *Archives hist. du Nord de la France*, 3e série, t. II.
[3] Cette charte a été publiée aussi dans le Cartulaire de l'abbaye de Cambron, mais avec certaines incorrections.

Rien n'indique donc que la charte de la comtesse Jeanne fût une suite du sacrilége reproché au Juif[1].

« *La haine que les Juifs ont pour les images*, fut reproduite dans son cœur... », dit Delewarde *(Histoire du Hainau*, t. IV, p. 96). On voit clairement que c'est du culte des images qu'il s'agit surtout dans l'histoire miraculeuse de Cambron. Le clergé y tenait beaucoup, et à la fin du XVII[e] siècle, c'est-à-dire à l'époque de le Waitte, on ne se faisait pas scrupule de fabriquer des documents pour les besoins de la cause.

Que cette époque fut marquée par une série de faux perpétrés avec une audace inouie, c'est un fait bien avéré; on ne falsifiait pas seulement les cartes armoriales, des fonctionnaires publics, des rois et hérauts d'armes se distinguèrent dans l'art de dresser des généalogies apocryphes, de fabriquer des diplômes imaginaires, d'altérer des actes authentiques. Les plus célèbres de ces faussaires furent les deux frères Delaunay, condamnés par arrêt du Conseil de Brabant du 15 mars 1674 et dont l'un fut ensuite traduit devant le Parlement de Tournay, qui le condamna cette fois à la pendaison (1687).

Le Carpentier, ami des frères Delaunay, publia, en 1664, *l'Histoire de Cambray et du Cambrésis*, avec un recueil assez considérable de pièces pour servir de preuves. Grand nombre de ces pièces sont fabriquées à plaisir ou altérées et interpolées[2].

Il n'entre pas dans notre pensée de mettre le Waitte au niveau de ces faussaires; mais il ne faut nullement s'étonner qu'il ait complété son récit en donnant, sous forme textuel, une sentence conçue comme on supposait qu'elle avait pu l'être. C'est ainsi que beaucoup d'historiens placent dans la bouche de certains

[1] Pour montrer que les fondations de l'espèce n'étaient pas rares, citons celle de Lothaire II remontant au IX[e] siècle (*Histoire du Hainaut*, par l'abbé HOSSART, t. I, p. 91), au profit de l'abbaye de Lobbes; une autre de 1204, rappelée dans le Cartulaire de l'abbaye d'Aulne; une autre de 1244, dont le texte a été publié par feu Albert Toilliez, dans les *Annales du Cercle archéologique* (t. IV, p. 107), et par laquelle Rasse, seigneur de Gavre, fait une aumône perpétuelle à l'église d'Épinlieu, près de Mons, pour l'entretien de deux lampes, etc., etc.

[2] Voir la Notice de M. C. DE VANDEGIES, dans les *Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai*, t. XXXIV.

de leurs personnages des discours ou des reparties qu'on leur prête avec quelque vraisemblance, mais qui ne leur ont jamais été propres. C'est ainsi également qu'on a même découvert, en 1280, un document judiciaire portant la condamnation du Christ[1].

[1] En voici la traduction :

« L'an dix-sept de l'empire de Tibère César et le vingt-cinquième jour du mois de mars, en la cité sainte de Jérusalem, Anne et Caïphe étant prêtres et sacrificateurs du peuple de Dieu, Ponce Pilate, gouverneur de la basse Galilée, assis sur le siége présidentiel du prétoire;

« Condamne Jésus de Nazareth à mourir sur une croix entre deux larrons, les grands et notoires témoignages du peuple disant :

1° Jésus est séducteur ;
2° Il est séditieux ;
3° Il est ennemi de la loi ;
4° Il se dit faussement fils de Dieu ;
5° Il se dit faussement fils d'Israël ;
6° Il est entré dans le temple suivi d'une multitude portant des palmes à la main.

« Ordonne au premier centurion Quirilus Cornelius de le conduire au lieu du supplice.

« Défend à toutes personnes pauvres ou riches d'empêcher la mort de Jésus.

« Les témoins qui ont signé la sentence contre Jésus sont :

1° Daniel Robani, pharisien ;
2° Joannes Zorobatel ;
3° Raphaël Robani ;
4° Capet, homme public.

« Jésus sortira de la ville par la porte Struénée. »

Cette sentence est gravée en hébreu sur une lame d'airain avec ces mots : « Pareille lame est envoyée à chaque tribu. » Elle a été trouvée, dit-on, dans un vase antique de marbre blanc, en faisant des fouilles dans la ville d'Aquila, au royaume de Naples, en 1280.

Lors de l'expédition de Naples, par les armées françaises, elle était dans la sacristie des Chartreux près de cette ville. Ceux-ci obtinrent que cette lame ne leur fût pas enlevée ; on leur tint ainsi compte des grands sacrifices qu'ils avaient faits pour l'armée.

M. Dénon fit faire une lame toute semblable qui, à la vente de son cabinet, fut achetée par lord Howard au prix de 2,890 francs.

(Note communiquée par M. C. Monnier, colonel commandant de place, à Gand).

Comme on le voit, cette manie d'amplifier les faits historiques, de donner des formes authentiques à des traditions vraies ou fausses, manie fort innocente sans doute aux yeux de ceux qu'elle affectait, se rencontre aussi avant le XVII[e] siècle. Nous en avons d'autres exemples dans le testament de sainte Aldegonde de Maubeuge[1], dans celui de la comtesse Ermesinde de Luxem-

[1] Le monastère de Maubeuge a possédé jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle la plupart des localités citées dans le prétendu testament de la sainte.

« On peut, dit M. Ch. Duvivier, fixer au X[e] siècle la date de cette pieuse fraude, puisque l'acte reproduit mot pour mot un passage emprunté aux deux vies de sainte Aldegonde écrites au VIII[e] et au X[e] siècle (*Acta sanctorum*, t. II de janvier, pp. 1039 et 1044). Les preuves du faux sont nombreuses et sautent aux yeux ; ainsi : 1° le roi Childéric y est appelé empereur ; 2° la formule d'invocation *In nomine sanctœ*, etc., n'était pas usitée au VII[e] siècle : elle ne remonte qu'à la fin du IX[e] (MABILLON, *De re diplomaticâ*, livr. 2, chap. 3) ; 3° la donation est datée de la 20[e] année du règne de Dagobert, ce qui ne concorde aucunement avec la chronologie du règne des rois de ce nom ; sainte Aldegonde, née en l'an 630, mourut en 684 ou 685 ; or, Dagobert cessa de vivre en 638, c'est-à-dire 8 ans après la naissance de la sainte, et Dagobert II, roi d'Austrasie en 674, mourut en 679 ; 4° le droit de battre monnaie n'appartenait, au VII[e] siècle, qu'au pouvoir royal ; 5° l'acte porte des signatures de personnages déjà morts, et attribue à des personnes vivantes des qualifications qu'elles n'ont évidemment pu se donner (*beata Aldegundis*, *Erminus vir sanctus*, *etc.*) » — DUVIVIER, *Recherches sur le Hainaut ancien* (p. 268, note 2). *Mémoires et publications de la Société des sciences, arts et lettres du Hainaut* (2[e] série, t. IX, p. 278, note 2).

M. A. Le Glay a aussi relevé les preuves qui font du testament de sainte Aldegonde un acte, sinon tout-à-fait apocryphe, du moins interpolé et altéré dans une bonne partie de son contenu. — *Revue des* OPERA DIPLOMATICA *de Miræus* (pp. 165-166). Voy. aussi BRÉQUIGNI et PARDESSUS, *Diplomata*] (t. II, p. 116).

Z. PIÉRART, (*Recherches sur Maubeuge et son canton*, p. 135, note), et M. EDMOND LEROY (*Histoire de sainte Aldegonde*, p. 138), admettent que le testament original de sainte Aldegonde a été altéré par les copistes. « Il est possible, dit M. Leroy, qu'un copiste intelligent ait commis ces faux ou ces altérations ; on peut croire que, faisant trop

bourg[1], et dans les épitaphes de sainte Aye[2] et du fameux Gilles de Chin[3].

De tout ce qui précède, on peut induire que la véracité, la tolérance et la justice n'étaient guère en honneur au moyen âge,... *quod erat demonstrandum.*

Aujourd'hui, on renonce au dédain ou à l'oppression des croyances, quelles qu'elles soient; on laisse la raison faire l'œuvre que Dieu lui a confiée; on a plus de foi en elle et dans la liberté.

Aujourd'hui, le mensonge, si bien symbolisé par le serpent, peut encore ramper, mais il n'oserait braver le cri de la cons-

de zèle, il ait ajouté de son chef d'autres noms, et à certains noms des qualifications qui ne s'y trouvaient point d'abord. »

Néanmoins, le testament de sainte Aldegonde a été souvent invoqué dans des procès intentés ou soutenus par l'ancien chapitre noble de Maubeuge. Le dépôt des archives de l'État, à Mons, en possède neuf copies.

[1] Voyez l'article publié par M. ALPHONSE WAUTERS, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire* (IVe série, t. XI, p. 236). « Je ne sais, dit M. Wauters, ce qu'il peut y avoir de dangereux à signaler des contradictions aussi manifestes, des mensonges aussi évidents. Je persiste à croire qu'il est souverainement utile de les signaler chaque fois que l'on en rencontre et de s'en armer pour flétrir une fois de plus les falsifications devant lesquelles on n'a pas reculé. »

[2] Cette épitaphe rappelait que, dans une affaire litigieuse au sujet des biens légués au monastère de Sainte-Waudru par sainte Aye, celle-ci déclara du fond de sa tombe, que les propriétés contestées appartenaient à ce monastère. Le P. JACQUES CORET, dans son ouvrage : *Le triomphe des vertus de sainte Aye* (pp. 280 et suiv.), a raconté comme un fait historique cette légende pieuse en lui assignant pour date « environ septante-huit ans après la mort de la sainte. » — Voy. F. HACHEZ. *Du culte de sainte Aye*, dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons* (t. VII, pp. 357 et suiv.) — DEVILLERS, *Mémoire hist. et descriptif sur l'église de Sainte-Waudru, à Mons* (pp. 50 et 72).

[3] H. DELMOTTE, *Recherches historiques sur Gilles, seigneur de Chin, et le dragon* (pp. 10 et suiv.) — HACHEZ et DEVILLERS, *Recherches historiques sur la kermesse de Mons* (pp. 45 et suiv.)

cience publique, qui s'accroît en puissance, et qui, comme l'aigle brisera la tête du serpent.

Point de compressions impatientes et sans pitié! plus de violences en paroles ou en faits! Et place à la libre et saine discussion! Tels sont les vœux de notre époque. Au grand jour, toutes les ombres disparaissent : abandonnés à eux-mêmes, tout sophisme, toute erreur philosophique, toute théorie fausse, toute religion qui vient des hommes fondront comme la neige; mais la vérité, la vérité descendue du ciel, s'élèvera comme un chêne et couvrira la terre de ses rameaux.

Jules DE SOIGNIE.



DÉCOUVERTE

D'UNE SÉPULTURE BELGO-ROMAINE,

à Estinnes-au-Mont.

A Monsieur Léopold Devillers, Président du Cercle archéologique de Mons.

MON CHER PRÉSIDENT,

Une nouvelle découverte archéologique a été faite récemment à Estinnes-au-Mont, par un domestique de ferme, employé aux travaux agricoles. En labourant un champ, situé au lieu dit *Douxmont*, section A. n° 923 du cadastre, et appartenant à M. H. Deneufbourg, cet homme s'aperçut que le soc de sa charrue avait soulevé un objet en terre cuite et de forme circulaire. Il s'empressa de le ramasser et reconnut facilement que c'était le couvercle d'un vase quelconque.

S'imaginant qu'un trésor pouvait être enfoui à l'endroit où cette pièce avait été ramenée au jour, il prit soin de s'en assurer. En fouillant le terrain, il remarqua qu'une fosse y avait été pratiquée à une époque fort éloignée de nous. C'était une excavation carrée, dont les côtés revêtus de béton avaient chacun 45 centimètres environ.

Le domestique en retira des fragments d'une tuile plate et à rebords, ainsi que des tessons de deux vases emboités l'un dans l'autre. L'urne intérieure, de couleur rougeâtre et d'une pâte très fine, renfermait des cendres, des débris d'os calcinés et une fibule. La seconde urne dont il reste un fragment notable recouvert d'un vernis noirâtre, avait 30 centimètres de hauteur.

Le diamètre de son couvercle est de 16 centimètres. Tous ces objets antiques ont été offerts à M. le curé d'Estinnes-au-Mont, qui me les a montrés. A coup sûr, ils appartiennent à la période belgo-romaine. Comme la découverte d'une sépulture de cette époque est la première qui ait été faite de nos jours aux Estinnes, j'ai cru devoir vous la signaler.

J'ose espérer que vous daignerez en instruire nos honorables collègues, lors de la prochaine séance du Cercle archéologique de Mons.

Veuillez agréer, mon cher Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.

TH. LEJEUNE.

Estinnes-au-Val, le 17 novembre 1883.

LES DESCRIPTIONS,

LES PLANS ET LES VUES

DE MONS.

CHAPITRE PREMIER.

LA GÉOGRAPHIE ET LES VOYAGES AVANT L'ÉPOQUE DE LA RENAISSANCE DES LETTRES.

A compter du XVIe siècle, les monographies des provinces ou des localités et les itinéraires des voyageurs contiennent des descriptions de villes, et les ouvrages géographiques présentent des cartes, des plans et des vues.

Mais pour les siècles antérieurs, se bornant à des généralités, les géographes et les voyageurs statisticiens ne donnent sur nos cités aucune indication détaillée, et bien que, dès le XIIIe siècle, nos florissantes communes possédèrent d'importants monuments religieux, civils et militaires, ces écrivains n'en ont conservé aucun souvenir.

Les Arabes seuls écrivirent alors des traités spéciaux de géographie, tandis que les savants latins comprirent cette science soit dans leurs livres de cosmographie, soit dans leurs vastes compilations des sciences morales et physiques, véritables encyclopédies de toutes les connaissances qu'il était possible d'acquérir à cette époque. On conçoit ainsi que la géographie de la Belgique n'occupe dans ces ouvrages qu'une place fort restreinte.

Notre étude sera précédée de quelques rares données sur notre pays, extraites d'écrits de géographes et de voyageurs qui, avant le XVI[e] siècle, ont visité nos provinces. On nous pardonnera ce hors-d'œuvre eu égard à la faveur dont la géographie jouit actuellement.

Le plus ancien de ces écrivains, à notre connaissance, est le célèbre géographe arabe Edrisi, né en 1099 et mort vers 1164. Après avoir visité les côtes de la Méditerranée, de la France et de l'Angleterre, il se fixa à la cour de Roger II, roi de Sicile. Ce prince voulut posséder une représentation de la terre, basée sur des observations nouvelles ; et à cette fin, il envoya des voyageurs dans toutes les parties du monde connu pour recueillir des itinéraires. Ces travaux préparatoires se prolongèrent pendant quinze ans. Les documents ainsi réunis furent confiés à Edrisi, qui d'abord dressa des cartes en combinant les renseignements nouveaux avec les œuvres de dix géographes arabes antérieurs, et composa enfin sa géographie qu'il termina dans les derniers jours du mois de chewâl de l'an de l'hégire 548, lesquels correspondent à la mi-janvier 1154 de l'ère chrétienne. Il donna à cet ouvrage le titre de *Délassements de l'homme désireux de connaître à fond les diverses contrées du monde*. Ce traité est l'ensemble des connaissances géographiques des Arabes. On regrette que les noms propres soient souvent mutilés ou dénaturés : ces altérations résultent de la prononciation de ces noms par les Arabes et du fait que ces mêmes noms ont été écrits en caractères orientaux. Le livre d'Edrisi a été traduit en français par P. Amédée Jaubert, d'après un manuscrit de la bibliothèque nationale de Paris, in-folio, 236, et cette version est insérée dans le tome VI du *Recueil de voyages et de mémoires, publié par la société de géographie*. Paris. 1840, in-4° [1].

[1] Nouvelle biographie générale publiée par MM. Firmin Didot frères, t. XV, p. 683, Ed. de Paris 1856. — Biographie universelle de Michaud, t. XII, p. 537. — *Pierre Larousse*, Grand dictionnaire, 1870, t. VII, p. 203. — *Joachim Lelewel*, Géographie du moyen âge, t. III, p. 71, t. IV, p. 278. — *Maçoudi*, Les prairies d'or. Paris, 1861-77. 9 vol. in-8°. — Itinerarium *Benjamini Tudelensis*. 1575.

On lit dans le VI[e] climat, deuxième section, les lignes suivantes:

« La présente section comprend la France, la Normandie, la Flandre, le Hainaut, la Lorraine, une partie de la Bourgogne des Francs, de la Bourgogne des Allemands, de l'Allemagne, de la Bavière, de la Carinthie, du Pays de Louvain, de la Frise, de la Saxe et de l'Angleterre. . . . .

« De Châlons à Ramous (*Reims*), ville considérable située sur les bords d'une rivière, entourée de vignobles, de bois, de culture et de pâturages; chef-lieu d'un pays qui confine du côté de l'orient avec le Hainaut, 8 milles[1]. . . . .

« La Bourgogne des Allemands est sous la domination d'un prince de cette nation, qui la protège et en perçoit les impôts. . . . . Au nombre des dépendances de cette province on compte Mass (*Metz*), Liadj (*Liége*) et Comraï (*Coblentz?*). . . . .

« De Metz à Verdun, on compte 30 milles; et à Liége, 100 milles. La ville de Liége est agréablement située dans une presqu'île formée par une rivière ou plutôt par deux, qui l'entourent de tous les côtés. De là à Comraï, en se dirigeant vers le nord-est, 70 milles . . . .

« De Liége à Raïs (*Arras*), en se dirigeant vers l'occident, 100 milles.

« De Raïs à Mouïch, qu'on nomme aussi Mouïz par un *za*, ou Mouïss par un *ssad* (*Mons*) en se dirigeant vers le nord, 50 milles . . . .

« Et de Mouïch (*Mons*) à Louns (Laons), ville très ancienne et très célèbre de la chrétienté, environnée de vignobles, de vergers, d'habitations, etc., 50 milles . . . .

« La Flandre, qui est bornée du côté de l'orient par le pays de Louban (*Louvain*), compte au nombre de ses villes Tournai, Gand, Camraï (*Cambrai*), Bruges et Saint-Mir (Saint-Omer). Cette contrée est partout extrêmement fertile, productive et couverte de villages et de cultures. Elle est bornée à l'orient par la Frise, au midi par la Lorraine; et la principale de ses villes est Gand, bâtie sur la rive orientale du fleuve Awiz (*la Lys*), ornée

[1] Le mille arabe doit faire environ 2 kilomètres.

de quantité de grandes habitations et de beaux édifices, entourée de vignobles, de vergers et de belles cultures; distante de 35 milles de la mer. De Gand à Skela ou Chkela *(Bruxelles)*, ville dépendante de la Frise, en se dirigeant vers l'orient, on compte 30 milles. — De Gand à Tournai, ville agréable et bien peuplée, avec des dépendances considérables vers le sud-ouest, 30 milles.

. . . .

« De Gand à Bruges, ville de grandeur moyenne, bien peuplée, offrant des ressources de toute espèce, entourée de vignobles et de fertiles campagnes, vers l'occident, 15 milles.

« De Bruges à Sancola *(Saint-Nicolas)*, ville située près de la mer, sur les bords d'un fleuve et au fond d'un golfe qui porte le nom de golfe de Saint-Nicolas, vers le nord, 30 milles.»

Le géographe décrit ensuite l'Allemagne et la France en faisant connaître que quinze provinces obéissent au roi des Allemands, entre autres, le pays de Louvain, le Brabant, le Hainaut et la Bourgogne allemande, et que treize provinces sont sous l'obéissance du roi des Franks, notamment la Flandre et la Bourgogne des Franks.

Les villes citées dans ce livre sont reconnaissables tant par les noms qu'on leur donne, que par les distances qui les séparent. Les noms de nos localités, prononcés et écrits par les voyageurs arabes, ont parfois été défigurés : c'est un effet naturel de la différence qui existe, sous différents climats, dans la conformation des organes de la parole. Dans l'énumération des villes, le géographe a souvent omis d'indiquer le pays auquel elles appartiennent et les a incorporées dans un pays voisin. C'est ainsi qu'en omettant le Hainaut, la Picardie, l'Artois et le Cambrésis, il place Mons, Laon, Arras et Cambrai dans la Bourgogne allemande. En réunissant la Hollande et la Zélande à la Frise, il dit que cette dernière touche à la Flandre. De même il ne sépare pas le Brabant d'avec la Flandre, et il mentionne le pays de Louvain comme formant encore l'ancienne France austrasienne.

Ces erreurs étaient inévitables : on ne pouvait compter que

les explorateurs arabes, chargés de recueillir les matériaux de la géographie d'Edrisi, auraient pu se renseigner suffisamment sur tous les petits états qui couvraient les vastes territoires qu'ils visitaient. Mais ils sont plus précis sur les villes importantes : Reims, Liége, Laon, Gand, Tournai et Bruges sont signalées comme considérables ; ils ne font qu'une simple mention d'Arras, de Mons, de Bruxelles et de Saint-Nicolas, qui n'étaient alors que des localités peu développées.

En suivant l'ordre chronologique de ces vieux auteurs, nous devons citer ici VINCENT DE BEAUVAIS *(Vincentius Burgundus).* Né en France vers 1190, il devint prêtre, entra dans l'ordre des Dominicains et résida longtemps dans le couvent de Beauvais. Il prêcha plusieurs fois devant le roi Louis IX au monastère de Royaumont. Ses écrits plurent à ce prince qui lui donna de l'argent pour l'aider à les continuer. Il composa des livres volumineux, qui étaient une compilation des ouvrages scientifiques de l'époque. Vers 1250, il les résuma sous le titre de *Bibliotheca mundi, speculum quadruplex naturale, doctrinale, morale, historiale.* Il mourut vers 1264. Cet ouvrage ne fut publié qu'en 1624, à Douay en 4 volumes in-folio.

Au livre 32[e], qui traite de la géographie, on ne trouve que le passage suivant pour notre pays : « On nomme Belgique une province de la Gaule, qui est bornée à l'orient par la Germanie en deçà du Rhin, au sud-est par les Alpes apéniennes, au midi par la Provence lyonnaise, au nord-ouest par la mer britannique et au nord par l'île britannique ou anglaise. Ce pays est fécond en moissons et en fruits[1]. »

Nous trouvons ensuite BARTHÉLEMY GLANVILLE, philosophe anglais. Il vivait vers 1350 et fut religieux franciscain. Il écrivit une encyclopédie des sciences au XIV[e] siècle sous le titre de *De proprietatibus rerum.* Ce traité fut traduit en français en 1372,

[1] Histoire littéraire de la France, t. XVIII, 1835, p. 449. Vincent de Beauvais, auteur du *Speculum majus*, par Daunou. — Biographie de Firmin Didot, Paris, 1866, t. XLVI, p. 236.

et imprimé à Paris en 1491[1]. On le trouve parmi les incunables de la bibliothèque royale de Bruxelles, Fonds Van Hulthem, nº 3,611. Le volume débute ainsi : « Cy commence un très « excellent livre nommé le propriétaire des choses, translaté de « latin en françoys... lequel traite moult amplement de plu- « sieurs notables matières comme on pourra appercevoir par « les prologues qui s'ensuivent. » Il finit en ces termes : « Cestuy livre des propriétés des choses fut translaté du latin « en françoys l'an de grâce mil ccc lxxij par le commandement « de très puissant et noble prince Charles, le quint de son « nom, regnant en ce temps en France paisiblement. Et le « translata son petit et humble chappellain frère Jehan Corbi- « chon, de l'ordre saint Augustin, maistre en théologie, de la « grâce et promocion dudit prince et seigneur très excellent, « et a esté revisité par vénérable et discrète personne frère « Pierre Ferget, docteur en théologie, et imprimé à Paris par « Anthoine Verard, marchand libraire demourant à Paris. »

Le livre 15e de cet ouvrage forme un dictionnaire géographique des provinces du monde. Le nº cxxiij traite de la Picardie, le nº lviij de la Flandre, et le nº xxv du Brabant. L'auteur ramène ainsi la Belgique actuelle à ces trois pays et passe sous silence le Hainaut, le Namurois, le Luxembourg et le pays de Liége. Il décrit néanmoins les contrées qui s'étendent depuis la mer du Nord jusqu'au Rhin et la Frise. Il ne cite aucune ville ni en Flandre, ni en Brabant, mais il place en Picardie Amiens, Arras, Beauvais, Terrouane et Tournai. Il ajoute : « Il y a deux « Pycardies : la haulte qui est plus près de France, et la basse « qui est plus près de Flandres et de Braibant. Et de toutes les « deux Pycardies les gens sont de belle stature et de beau « visaige et de hardy et légier couraige et de bon engin et de « cler entendement et de piteux cueur et de beau langaige. » Il dit encore : « Braibant a moult de bonnes villes et de grant « renom : et est une terre habondant et bien peuplée de belles

[1] Biographie de Firmin Didot, t. XI, p. 775, t. XX, p. 786. – Biographie de Michaud, 1856, t. XVI, p. 618.

« gens et courageux et hardis en batailles contre leurs ennemys :
« mais entre eulx ils sont paisibles et amyables et sont devotes
« gens et, font voulentiers bien et courtoisie. » Il termine sa description de nos provinces par ces lignes : « Flandres, com-
« bien qu'elle soit petite quant au siége, touteffois est-elle
« bonne terre et plaine de biens moult singuliers, car elle est
« plaine de pastures de bœufz, de brebis et d'autres bestes. Et
« si y a moult de bonnes villes et de portz de mer et de rivières :
« si comme l'Echaut et le Lis. En Flandres a belles gens et
« fors, et qui font grant generacion et sont riches et grans
« marchans de toutes choses. Les gens de Flandres generale-
« ment ont beaulx visaiges et piteux cueurs, menu langaige et
« doulx maintien et honneste habit, paisibles en leur pays et
« loyaux aux estranges. En Flandres a bons ouvriers de draps
« de layne sur tous autres : car par leur art ils pourvoient de
« drap à une grande partie du monde : lesquelz ilz font de
« bonne laine d'Angleterre et les envoyent par tout le monde
« par mer et par terre. Flandres est un plain pays qui porte du
« bled en aucuns lieux et des arbres, mais il y a pou de boys
« pour ardoir, et font leur feu de tourbes de terre qu'ilz
« prennent ès marés dont le feu est moult chault et plus fort
« que de busche : mais il n'est pas si prouffitable ne si honno-
« rable ne si sain, et la cendre n'est pas si bonne et si en est
« l'odeur mauvais. »

On a pu remarquer que Glanville comprend le Hainaut dans la Basse-Picardie : nos anciens historiens disent aussi que notre province a porté ce dernier nom avant d'être appelée Hainaut. En outre ce que cet auteur rapporte de l'agriculture, de l'industrie du Brabant et de la Flandre, ainsi que du caractère des habitants, s'applique également à notre province.

Nous pourrions multiplier nos citations de géographes du XIIIe siècle, mais ce serait sans utilité pour notre sujet. Nous renvoyons à la géographie du moyen âge par Joachim Lelewel, 4 volumes in-8° et atlas, et à la notice sur l'Image du monde par Victor Leclerc (Histoire littéraire de la France, t. XXIII,

1856, p. 287). J. Lelewel indique une mappemonde de Gautier de Metz (Gauthier de Mès en Loheraine), qui est dessinée dans un manuscrit de la Pharsale de Lucain, datant du XIIe siècle et conservé à la bibliothèque de Mons (t. 2, p. 7); il mentionne aussi une mappemonde de Matthieu de Paris, faite vers 1260, sur laquelle on lit les noms de Flandria, Braibé *(Brabant)*, Auni *(Hainaut)*, Holand, sans que les contours de ces pays y soient tracés (t. 4, p. 141); il cite une troisième mappemonde du Polychronicon de Ranulf Hygden, savant Anglais mort en 1363, où l'on trouve au sud de l'embouchure du Rhin les noms de Brabancia, Flandria et Selandia; en dessous, Hanlda (*Hainaut*); vers la Seine enfin : Belgica, Francia *(l'Ile de France)* et Picardia (t. 4, p. 145).

Nous parlerons enfin d'un dernier cosmographe qui est connu chez nous sous divers autres rapports : c'est le cardinal PIERRE D'AILLY, évêque de Cambrai au XVe siècle. D'après Vinchant, Valerius Andreas, Moréri et J.-Fr. Foppens, il serait né à Compiègne, mais selon Arthur Dinaux, il naquit à Ailly-Haut-Clocher, à trois lieues d'Abbeville, en Picardie. Né en 1350, il avait 22 ans lorsqu'il figura pour la première fois, en 1372, sur les registres du collége de Navarre à Paris avec le surnom de *de Alliaco*, qui, selon la coutume de l'époque, semble tiré du lieu qui l'a vu naître. A l'âge de 30 ans il reçut le bonnet de docteur en théologie, le 11 avril 1380. Après avoir été chanoine de l'église de Noyon jusqu'en 1384, il devint alors grand-maître du collége de Navarre. En 1389, il fut proclamé chancelier de l'université de Paris, et il fut nommé confesseur et aumônier du roi Charles VI. Le 27 mai 1391, il fut fait archidiacre majeur de l'église de Cambrai où il resta pendant près de quatre ans. En 1394, il obtint les fonctions de Trésorier de la Sainte-Chapelle, et en 1395, le titre d'évêque du Puy-en-Velay, siége dont il ne prit point possession. De 1397 à 1412, il occupa l'évêché de Cambrai. En 1409 il alla assister au concile de Pise. Étant rentré en 1410 dans sa ville épiscopale, il visita son diocèse et bénit à Mons la chapelle de Saint-Jacques que des bourgeois avaient bâtie à leur retour d'un pèlerinage à Compostelle en Ga-

lice. Le 6 juin 1411, il fut créé cardinal prêtre, et en 1413, il fut promu à la dignité de légat *à latere* pour la Basse-Allemagne et les Pays-Bas. Il prit part en 1414 au concile de Constance et enfin en 1418 il fut légat à Avignon où il mourut le 9 août 1420. Selon ses volontés, on transporta son corps à Cambrai où des obsèques furent célébrées le 6 août 1422[1].

Il composa de nombreux ouvrages, dont la plupart ne furent pas imprimés. Le 12 août 1410, il mit la dernière main à une description du monde sous le titre de *Tractatus de imagine mundi scriptus 1410, id est Cosmographia et Geographia*. La bibliothèque royale de Bruxelles, catalogue des manuscrits, n° 3593, possède une copie de ce traité, faite au xve siècle et intitulée : *Sequitur imaginaria descriptio mundi à Dno Petro de Ayllyaco descripta et ex pluribus auctoribus recollecta*. Le même dépôt littéraire, fonds Van Hulthem, n° 14,268, renferme un exemplaire imprimé de ce livre et de sept autres traités sans date et sans nom de lieu ni d'imprimeur, mais les caractères et le papier de ce volume sont les mêmes que ceux qu'employa Jean de Westfalie à Louvain vers 1480. Cette image du monde, dit Arthur Dinaux, « est un extrait fidèle et concis des anciens auteurs qui ont décrit le globe terrestre, tels que Ptolémée, Aristote, Pline, Lucrèce, Isidore de Charax, Averroës de Cordoue, Seneque, etc., dont Pierre d'Ailly compare les opinions avec le récit de Moïse et de ses commentateurs..... C'est un des ouvrages les plus précieux, relativement à la géographie, l'astronomie et la cosmographie au commencement du xve siècle. Il est orné de seize planches. »

Ce traité « Imago mundi » est divisé en soixante chapitres. Les treize premiers s'occupent de la cosmographie ; les chapitres

[1] *Valerius Andreas*, Bibliotheca belgica, Éd. de 1643, p. 720. — *Foppens*, Bibliotheca belgica, 1739, t. 2, p. 949. — *Arthur Dinaux*, Notice historique et littéraire sur le cardinal Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai au xve siècle. Cambrai, 1824, in-8°. — *Joachim Lelewel*, Géographie du moyen âge, t. 2, p. 71. — Histoire littéraire de la France, t. xxiii. 1856. L'image du monde par Victor Leclerc, p. 308.

quatorze à vingt-cinq, et trente-deux à trente-six décrivent l'Asie et l'Afrique ; les chapitres vingt-six à trente-un, l'Europe ; les chapitres trente-sept et suivants, les montagnes, les caps, les îles, les mers, les lacs, les fleuves et les vents. Le chapitre trente est intitulé : de la Gaule et de ses provinces. On y trouve les données suivantes : « La Gaule commence à la Belgique et finit à l'Aquitaine. Cette contrée dont le sol est fertile et abonde en pâturages, fournit aux besoins de tous les êtres vivants. Elle est baignée par des fleuves et des sources. La Gaule Belgique a pris son nom d'une ville appelée Belgis . . . . . . La Gaule Belgique a pour limites au levant les bords du Rhin et la Germanie, au sud-est les Alpes apéniennes, au midi la Provence narbonnaise, au couchant la Provence lyonnaise, au nord-ouest l'océan britannique, et au nord l'île de Bretagne. .

« Les anciens cosmographes ne disent presque rien du royaume de France établi dans les Gaules, maintenant le plus considérable des royaumes de l'Europe, ni de Paris, sa principale ville où existe, comme la lumière du monde, la plus grande école des lettres sacrées et profanes ; ils ne parlent pas davantage de la supériorité des villes de ce royaume et des autres contrées voisines de celui-ci, telles que les pays de Lorraine, de Liége, de Hainaut, de Cambrai, de Brabant, de Flandre et de plusieurs autres territoires où sont des villes, des places fortes, des populations nombreuses et riches en propriétés et en trésors. La raison de ce silence est que les anciens auteurs traitaient non pas des populations des royaumes qui changeaient souvent, mais des divisions des contrées bornées par des limites immuables. Peut-être même ces pays n'étaient-ils aussi peuplés et aussi célèbres qu'actuellement. En outre nos cosmographes ont suivi les écrits des Grecs et des Romains qui ont plus développé leurs affaires que celles des étrangers. »

Il existe de nombreux travaux analogues aux ouvrages prémentionnés : ils ont pour titres Image, Miroir ou Spectacle du monde ou de la nature.

A côté des œuvres des géographes se placent les récits des voyageurs.

Le plus ancien écrivain étranger qui ait visité notre pays, un contemporain de Jehan Froissart, est l'annaliste GIOVANNI (Jean) VILLANI, né à Florence vers 1280 et mort en 1348. Dans sa jeunesse, il se livra au commerce. Il parcourut la France et les Pays-Bas et fut témoin d'événements importants. Il vit la fin de la guerre de Philippe-le-Bel et des Flamands (1302-1314). Il se trouvait en Flandre lors de la bataille de Courtrai (1302) et il visita le champ de bataille de Mons-en-Puelle peu de jours après la victoire des Français (1304). Il décrit la bataille de Courtrai (livre VIII, chapitres LIV à LVIII de ses *Istorie fiorentine)* et il raconte la campagne de Mons-en-Puelle (ibidem, chapitres LXXVI à LXXIX)[1].

Après Jean Villani, nous connaissons un récit succinct du voyage que le poëte et philosophe italien FRANÇOIS PÉTRARQUE fit dans nos contrées. Ce savant, né en 1304, parcourut en 1333 la France, la Belgique et les bords du Rhin. Dans une lettre qu'il écrivit à son protecteur, le cardinal Jean Colonna, on lit : « Je viens de parcourir les Gaules, non pour affaires, vous le savez, mais uniquement par curiosité, par caprice de jeune homme et me voici parvenu en Germanie, sur les bords du Rhin. J'ai observé avec soin les mœurs des habitants, charmé de l'aspect de ce pays inconnu, comparant toutes choses avec ce que j'ai vu dans nos contrées. . . . . Mais revenons à la France. Lorsque je suis entré dans la capitale de ce royaume, Paris, qui se glorifie d'avoir Jules César pour fondateur, j'ai passé quelque temps étonné, regardant, scrutant tout autour de moi, avide de voir et de connaître ce qu'il y avait de vrai et de faux dans les merveilles que j'avais entendu raconter. . . Vous le dire maintenant dépasserait les bornes d'une lettre : je diffère jusqu'à mon retour auprès de vous. J'omets les intervalles. J'ai vu Gand, fière d'avoir le même fondateur que Paris,

[1] *Moréri*, Dictionnaire historique, t. VIII, litt. V, p. 117. — Biographie de Firmin Didot, t. XLVI, p. 159. — Biographie de Michaud, t. XLIII, p. 403. — *Pierre Larousse*, Grand dictionnaire, t. XV, p. 1047. — *Warnkoenig*, Histoire de la Flandre, t. Ier, p. 310.

et les autres centres populeux de Flandre et de Brabant où l'on fait des étoffes de laine et des tapisseries. Liége est célèbre par son clergé. Aix, le siége de l'empire de Charlemagne, garde dans une chapelle de marbre le tombeau de ce prince.

« Avant de quitter Aix pour aller à Cologne, je me suis baigné dans les eaux chaudes dont cette cité tire son nom. La ville d'Agrippa est assise sur la rive gauche du Rhin. Elle est remarquable par la beauté de son site, la majesté de son fleuve, le nombre de ses habitants. . . . . . . Vers les secondes calendes de juillet, j'ai quitté Cologne : le soleil était si brûlant, la poussière si abondante que je désirais avec Virgile les neiges des Alpes et les frimas du Rhin. J'ai traversé seul la forêt des Ardennes. Elle est profonde et elle remplit l'âme de terreur. Vous admirerez d'autant plus mon courage qu'on faisait la guerre dans le pays. »

Pétrarque, dans sa lettre, se réservait de donner de vive voix au cardinal des renseignements plus complets sur son voyage. On doit regretter qu'il n'ait pas alors inséré son récit dans sa correspondance, car nul de ses écrits ne vient suppléer à cette omission.

Nous ne connaissons qu'une autre lettre de Pétrarque, contenant des données sur un canton belge. Cette lettre adressée à un ami qu'on avait surnommé Socrate, est ainsi conçue : « Ce n'est pas l'Italie qui t'a vu naître, comme mes autres amis, mais la Campine, stérile en blés, en vignes, en oliviers, et féconde en hommes. Qu'un ignorant ne pense pas que je veux dire Campanie ; je dis bien Campine, dans la Basse-Allemagne ou dans la partie extrême de la Gaule Belgique, qui s'étend entre la rive gauche du Rhin, la Hollande et le Brabant. Il en a été ainsi afin qu'une pauvre cité pût s'enorgueillir d'un riche génie, et pour prouver que la nature garde son droit d'enfanter de grands esprits sur quelle terre et sous quel ciel que ce soit. C'est donc cette petite ville qui te produisit, dans le temps que je naissais moi-même au loin et dans un autre monde. . . . . . [1]. »

[1] *Francisci Petrarchœ* Florentini opera quœ extant omnia... Basiliœ, 1581, t. 2, p. 574. Epistolarum de rebus familiaribus v lib. III. — L'abbé

Nous continuerons ces extraits en traduisant un fragment de lettre d'un ecclésiastique de la Flandre gauloise : JEAN DE MONTREUIL, prévôt de Lille. Ce prêtre, né en 1355, fut secrétaire du Dauphin, duc de Bourgogne, qui devint Charles VI, roi de France. Il remplit diverses missions politiques. Il fut tué à Paris, au mois de juin 1418, dans une émeute, lorsque cette ville fut envahie par les gens du duc de Bourgogne. Ses lettres ont été recueillies : la première est datée de 1394 [1]. On ne sait à qui la plupart de ces épîtres sont adressées, ni à quelle époque elles ont été écrites. Nous détachons le passage suivant de la lettre LIII, sans date, à un ami :

« Vous savez parfaitement que mon esprit est souffrant, que ma muse est rauque, que mon intelligence est glacée, que ma plume est déshabituée d'écrire ; et cependant vous réclamez le récit de mon voyage en Germanie. Bien que je me sois déchargé d'une partie de mon fardeau dans ma réponse à Muretus, remontons néanmoins à notre départ. Nous quittâmes votre ville, autant qu'il m'en souvient, le 20 octobre ; et à peine étions-nous parvenus à Compiègne qu'un de mes charretiers m'y abandonna : il était si accablé et si épuisé que notre compagnie ne pouvait s'attarder à cause de lui. De même l'autre qui transportait nos valises, fut frappé d'une semblable fatigue et dut s'arrêter à Mons en Hainaut, ville du reste très belle et très agréable.

« De là nous partîmes pour le Brabant, où nous vîmes tant de lieux remarquables, tant de villes, tant de villages charmants et riches en habitants, en demeures et en constructions distinguées, qu'il me paraît qu'on ne peut trouver ailleurs dans notre monde pareil ensemble dans un espace si restreint.

« A l'extrémité de ce pays, un chevalier de notre ambassade, possédant divers titres nobiliaires, nommé Taupinus de Cantu

Roman, Vie de Pétrarque, Avignon, an XII. 1804. — L'abbé *F. Fuzet*, Pétrarque, ses voyages, ses amis, sa vie chrétienne, p. 49 et 63.

[1] *Martène et Durand*, Amplissima collectio veterum scriptorum et monumentorum. Paris, 1724. *Johannis de Monsterolio* epistolæ selectæ, t. 2, p. 1417.

merulâ, fut atteint subitement d'une maladie épidémique et ne fut malade que deux jours. Après l'avoir honorablement inhumé, nous continuâmes notre route, et ayant traversé le duché de Juliers, territoire fertile et très abondant, nous parvînmes d'abord à Aix-la-Chapelle, où est le tombeau de Charlemagne, et ensuite à Cologne, cité très étendue et très considérée. »

Pour achever la revue des récits des voyages antérieurs au XVIe siècle, nous mentionnerons l'itinéraire de Léon de Rosmital, noble bohémien, de 1465 à 1467, en Allemagne, en Angleterre, en France, en Espagne, en Portugal et en Italie. En janvier 1466, le voyageur, venant de Bois-le-Duc, passe à Beek, à Turnhout, à Lierre, à Malines et arrive à Bruxelles. Il quitte cette ville en février, traverse Termonde, Gand, Bruges, Dunkerque et Gravelines et s'embarque à Calais pour l'Angleterre. Cet étranger n'a donc pas vu le Hainaut; néanmoins il fait sur le pays qu'il visite, des observations applicables à la Belgique entière. C'est ainsi qu'il signale comme remarquable le nombre des moulins à vent qu'il évalue à 300 aux environs de Gand ; qu'il rapporte que pendant son voyage en Brabant, il lui arriva souvent de manquer de bois et d'autres combustibles pour préparer ses repas, et qu'il fut obligé de se servir de fumier de bœufs et d'une espèce d'herbe que l'on fait sécher en grand tas, tout comme le bois; enfin, dit-il, on a également dans cette contrée une espèce de terre, qui produit une flamme, comme les charbons dont se servent les forgerons, car les pays que nous traversions, manquent de bois et de forêts, d'où s'explique l'usage de ce combustible[1].

Ces mots nous renseignent sur l'usage de la houille à cette époque.

[1] Bibliothek des literarischen vereins in Stuttgart, t. VII, 1844. — *Auguste Scheler*, Notice sur un voyage en Belgique, par Léon, seigneur de Rosmital en Bohême, t. 2, p. 194, des Annales de l'académie d'archéologie de Belgique. Anvers 1844. — Bulletin du bibliophile belge, 1851, t. VIII, p. 480.

On pourrait ajouter à tout ce qui précède la relation d'une excursion du célèbre graveur Albert Durer en 1520-1521 ; mais comme cet artiste ne visita que Liége, Anvers, Malines, Louvain, Bruxelles, Gand et Bruges, ce voyage ne rentre pas dans le cercle de nos recherches[1].

---

[1] *André Van Hasselt,* Voyage d'Albert Durer en Belgique. Revue de Bruxelles, décembre 1838. — Voyage d'Albert Durer en Belgique. Cabinet de l'amateur et de l'antiquaire, Paris 1842, t. 1er, pp. 415, 455 et 487.

CHAPITRE II.

DÉVELOPPEMENT DES ÉTUDES GÉOGRAPHIQUES AU XVIe SIÈCLE.

La renaissance des lettres en Europe fut accompagnée d'un progrès scientifique considérable. En même temps les troubles politiques et religieux au XVIe siècle élargirent les idées et donnèrent une immense impulsion à la littérature et aux sciences exactes. La découverte de l'imprimerie facilita les études. Notamment en matière historique et géographique, on connut mieux les historiens grecs et romains ; on les compara aux trouvères et aux chroniqueurs ; on opposa César, Tacite, Tite-Live et Trogue-Pompée à Lucius de Tongres, à Hugues de Toul et à Jacques de Guise, et l'on révoqua en doute les origines troyennes, les rois de Bavai et les campagnes fabuleuses de Jules César dans le pays des Belges. La géographie avait été longtemps incertaine ; dès lors, cette science se fortifia, d'une part, à la suite d'études sérieuses en astronomie, en physique et en mathématiques, et d'autre part, à l'aide de relations de voyages, fournies par des navigateurs, des commerçants, des missionnaires chrétiens et des ambassadeurs politiques, qui explorèrent les contrées lointaines. Après que Christophe Colomb eût découvert l'Amérique (1492) et que Vasco de Gama eût trouvé la route des Indes orientales par le cap de Bonne-Espérance (1498), une extension notable fut donnée aux études cosmographiques et topographiques.

Les travaux d'histoire et de géographie auxquels les Belges prirent une part active, accusent un grand mouvement intellectuel. Jacques de Meyer et Pierre d'Oudegherst en histoire nationale, comme Abraham Ortelius et Gérard Mercator en géographie, produisirent des œuvres infiniment supérieures aux écrits

des annalistes et aux ouvrages des cartographes qui les avaient précédés. Les historiens dès lors se soumirent à une critique judicieuse, et les géographes complétèrent leurs descriptions par des notions sur les sciences naturelles dans chaque pays, et sur l'état politique de chaque nation.

Les publications chorographiques furent très nombreuses au XVIe siècle. Cette abondance s'explique par le fait que les géographes de ce temps furent puissamment secondés dans leurs travaux par l'imprimerie et la gravure. Les anciens cartographes n'avaient pas ces ressources.

L'imprimerie exerça sur l'avenir du monde une influence marquée. Les hommes qui se livraient aux études, se multiplièrent. Les livres manuscrits avaient été jusques là rares et chers, et les copistes, qu'on nommait *écrivains*, n'avaient pu suffire à toutes les demandes. L'imprimerie répondit à une impérieuse nécessité. Elle mit à la portée de chacun les productions antérieures de l'esprit humain, et elle facilita la publication de nouvelles œuvres littéraires et scientifiques. Thierry Maertens établit une imprimerie à Alost en 1472 et créa un atelier à Anvers en 1476. Cette grande cité, centre du commerce belge au XVIe siècle, vit arriver chez elle divers typographes, et entre autres Christophe Plantin (1555-1589). Louis Elzevier, né à Louvain, fonda à Leyde sa typographie si estimée. Anvers et la Hollande restèrent au XVIIe siècle les centres de la librairie et des dispendieuses publications historiques, ornées de cartes, de plans et de vues. La Hollande produisit une quantité de livres latins et français sur cette matière. On y imprimait en toute liberté les ouvrages en tous genres. Dans d'autres pays et surtout chez nous depuis le rétablissement de la domination espagnole, ces écrits auraient été soumis à la censure de l'autorité; le plus souvent on les aurait interdits. Pour éviter ces inconvénients, les auteurs publiaient leurs livres en Hollande.

Chaque pays, chaque canton même eut ses géomètres chorographes qui relevaient exactement les distances des lieux et qui dressaient des plans terriers des villes. Les cosmographes an

versois et hollandais combinèrent ces cartes spéciales et produisirent les Atlas les plus fidèles et les plus complets.

En même temps que l'imprimerie, on vit se développer la gravure sur cuivre, ou plutôt le tirage d'épreuves sur des planches gravées. A mesure que la typographie prit de l'extension, l'art de graver se propagea comme moyen d'orner les livres. Les planches gravées et les lettres capitales historiées remplacèrent dans les imprimés les miniatures et les lettrines des manuscrits. La gravure sur bois s'allia aussi à la presse; mais elle resta élémentaire. La gravure sur cuivre l'emporta, et les artistes flamands et anversois prirent rang parmi les plus célèbres graveurs de leur temps.

Les gravures géographiques ont une grande utilité. La carte d'une province, le plan d'une localité, la vue de l'ensemble d'une ville donnent une meilleure idée de la réalité, que tous les renseignements techniques et statistiques qu'on pourrait accumuler. De même que le portrait d'un homme représente beaucoup mieux le personnage que les détails les plus minutieux sur sa figure et sa physionomie, de même les plans terriers et les perspectives font mieux connaître le pays que toutes les données topographiques et historiques. Mais une biographie doit compléter le portrait; ainsi la géographie et l'histoire d'une contrée ou d'une ville doivent être jointes aux cartes et aux plans.

Les éditeurs anversois et hollandais du XVIe et du XVIIe siècle ont compris cette nécessité. Leurs nombreuses productions en sont la preuve.

CHAPITRE III.

DESCRIPTIONS DE MONS AU XVIe SIÈCLE.

On trouve des descriptions de Mons dans les anciens ouvrages de géographie historique et statistique, ainsi que dans des récits de voyages.

Il serait difficile de mentionner tous les livres et tous les opuscules qui s'occupent de notre localité, comme il ne serait pas possible d'indiquer toutes les vues et tous les plans de Mons. Nous croyons néanmoins avoir vu les principaux. Nous analyserons d'abord les descriptions les plus détaillées ; nous grouperons ensuite les notices plus abrégées. Nous suivrons leur ordre chronologique.

La plus ancienne se rencontre dans l'opuscule intitulé : Jacobi Lessabei *Marcœnensis Hannoniœ urbium et nominatiorum locorum ac cœnobiorum adjectis aliquot limitaneis, ex annalibus anacephalœosis.* (Récapitulation des annales des villes, des localités renommées et des communautés du Hainaut avec quelques parties limitrophes, par Jacques Lessabé, de Marchiennes.)

Cet auteur, qui fut prêtre, naquit à Marchiennes, à deux lieues de Douai et mourut à Tournai le 1er juillet 1557. Il fit paraître son livre à Anvers, chez Michel Hillenius en 1534. L'exemplaire de la bibliothèque royale de Bruxelles, Fonds Van Hultem, n° 27,880, porte la note suivante : « Première description chorographique et de quelque étendue du Hainaut : elle n'est pas mal faite pour le temps ; ces sortes d'ouvrages étaient alors très rares. La province de Flandre jouissait alors seule de cette faveur par l'excellent ouvrage de Jacques de Meyer, *Rerum Flandricarum tomi X. Brugis*, 1531, in-4°. »

L'Anacephalœosis a été réimprimé en 1844 par les soins du

baron de Reiffenberg dans les publications in-4° de la commission royale d'histoire: « Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg, » tome 1er, pages LVIII à LXXXII.

Peut-être Lessabé est-il l'auteur des chroniques abrégées de Jacques de Guyse, imprimées en 1531 à Paris chez Galliot du Pré. Du reste il semble avoir connu ces chroniques du Hainaut, car il relate les origines fabuleuses du pays mentionnées dans les Annales de Jacques de Guyse.

Après quelques généralités sur le Hainaut, l'auteur donne des notices sur Hal, Lembecq, Braine, Soignies, Le Rœulx, Ath, Enghien, Lessines, Chièvres, Cambron, Lens, Binche, Maubeuge, Bavai, Chimai, Beaumont, Avesnes, Le Quesnoy, Landrecies, Condé, les communautés renommées du Hainaut, Mons, Valenciennes, Denain, Vicogne, Saint-Amand, Hasnon, Marchiennes, Anchin, Bouchain, Haspres et Douai.

Quant à Mons, il raconte l'établissement d'un camp romain par Jules César à l'endroit où cette ville est construite, l'érection d'un château-fort par Albéric, l'institution du chapitre de Sainte-Waudru, l'origine du surnom de Courageux donné au comte Bauduin V, l'organisation de l'école de Saint-Germain et les attributions du grand bailli de Hainaut; il y ajoute des particularités sur l'état de la ville, sur les paroisses et sur les communautés religieuses.

Une autre description de Mons vers la même époque se trouve dans le livre remarquable de Louis Guicciardin, intitulé *Description de touts les Païs Bas, autrement appelés la Germanie inférieure ou Basse Allemagne*. L'auteur, gentilhomme florentin, né le 19 août 1521, demeurait déjà à Anvers en 1542. Il y mourut à l'âge de 68 ans, le 22 mars 1589. Il s'y occupa de commerce, et dans le but d'être utile aux négociants italiens, il écrivit un exposé de l'état physique, social et politique des Pays-Bas en l'année 1560. Il composa son livre en italien et le publia en 1567. La même année, il le fit traduire en langue française. Durant les troubles, il compléta son œuvre afin d'en donner une

nouvelle édition lorsque l'ordre serait rétabli. En 1581, il remit son manuscrit italien à Christophe Plantin, qui l'édita en un volume in-folio de 558 pages, orné de 56 gravures sur cuivre. On y voit la carte du Hainaut (n°47) et les plans des villes de Mons et de Valenciennes (n°s 48 et 49).

Plantin voulut en outre publier une autre édition française : il chargea François de Belle Forest de traduire le texte complété. Dans l'entre temps, il sollicita l'aide de ses amis pour recueillir « les pourtraicts non seulement de chacune province, mais auss de toutes villes qu'il leur seroit possible, afin de les faire tailler en planches de cuivre. » Cet appel fut entendu et Plantin put ajouter 25 planches à cette édition, qui parut en 1582. Parmi ces dernières se trouvent les plans de Tournai, Beaumont, Chimai, Mariembourg et Walcourt.

Enfin Guicciardin publia en 1588 une dernière édition italienne, dans laquelle il apporta de larges modifications et des additions nombreuses. Cette édition n'a pas été traduite en français ; mais elle l'a été en latin. Renier Telle (Regnerus Vitellius) est l'auteur de cette version latine, qu'il publia en 1613 à Amsterdam chez Guillaume Janssonius et qui fut réimprimée huit fois jusqu'en 1660, in-4° et in-12. La dernière édition latine en trois volumes in-12 est sortie des presses de Jacques Meursius, à Amsterdam en 1660. Elle est ornée de plans de villes de dimension très réduite : celui de Mons mesure 125 millimètres de largeur sur 105 de hauteur. C'est ce plan que nous avons fait reproduire au quadruple afin de le rendre plus compréhensible. Les plans de 1660 sont des réductions des planches nouvelles qui furent exécutées en 1613 par maître Pierre Van den Keere (Du Keere ou Kœrius), graveur à Alcmaar, pour l'édition latine précitée de Guillaume Janssonius. Ces gravures sont d'un grand intérêt, car avec celles de Hohenberg, elles fournissent les premières vues et les plus anciens plans imprimés qu'on possède pour les villes des Pays-Bas.

Nous ajouterons que le livre de Guicciardin fut traduit en hollandais par un Gantois réfugié en Hollande : Pieter Van den

Berghe (Pierre Dumont, Petrus Montanus). Il fut souvent réimprimé dans un but de propagande politique des Provinces-Unies.

Une traduction allemande fut publiée à Bâle en 1580, et Corneille Van Kiel (Kilianus) en fit paraître une autre en hollandais en 1612 à Amsterdam.

Au surplus, la belle édition de Plantin de 1582 avait inauguré en Belgique un genre spécial de publications iconographiques, en joignant aux cartes (qu'on trouvait dans les recueils d'Ortelius et de Mercator) les plans et les vues des villes. Cette publication ouvrit la carrière à un grand nombre d'ouvrages semblables, qui furent édités pendant le XVIIe siècle et ornés de vues et de plans soit géométriques, soit à vol d'oiseau. Les premiers livres de l'espèce furent écrits pour servir à l'étude de la géographie, ensuite on en publia dans le but d'être utile au commerce ; et plus tard, après les guerres du XVIe siècle, on en composa au point de vue militaire pour faire connaître les frontières et les forteresses.

La notice de Guicciardin sur la ville de Mons raconte l'origine de la cité, en donne une description sommaire et contient des renseignements sur le conseil souverain de Hainaut et sur le chapitre de Sainte-Waudru.

Trois siècles se sont passés depuis que ce livre a été traduit par François de Belle Forest. Il serait à désirer qu'une édition satisfaisante de cet ouvrage pût paraître sous une forme plus moderne et dans un style moins suranné ; mais pareille entreprise littéraire n'aurait pas de succès pour l'œuvre entière ; néanmoins nous espérons qu'on n'échouerait pas si, dans chaque province, quelque amateur d'études historiques se chargeait de publier une traduction de la partie relative à sa province, comme on l'a fait à Anvers en 1854 pour les notices sur les villes d'Anvers, de Malines, de Lierre et de Turnhout dans le texte néerlandais de C. Kiliaen de 1612.

Nous reconnaissons que, pour les premiers temps, la notice de Guicciardin, comme celle de Lessabé, n'est pas un travail historique original, et qu'elle n'est au contraire composée que

d'emprunts faits aux Annales du Hainaut de Jacques de Guyse; mais une note pourrait éclairer le lecteur sur les faits que notre vieil annaliste reproduit naïvement soit d'après l'histoire des Lorrains par Hugues de Toul, soit d'après les chroniques de Lucius de Tongres, de Reucleri, de Clairembaud et d'autres écrivains qui ne nous sont point parvenus.

A l'époque où Guicciardin écrivait son livre, des savants allemands se livraient aux mêmes études historico-géographiques.

Georges Braun (*Braunius*, *Bruin* ou *Le Brun*) et François Hohenberg (*Hogenberg* ou *Hogenbergius*) publièrent à Cologne, de 1572 à 1618, un ouvrage intitulé : *Theatrum urbium et civitatum orbis terrarum;* trois volumes in-folio. (Fonds Van Hulthem, n° 14,336.) Braun a fourni le texte et Hohenberg a exécuté les gravures. En 1574, cet ouvrage fut édité en français sous le titre de « Théâtre des principales villes de tout l'univers : » trois tomes en un volume in-folio. (Fonds Van Hulthem, n° 14,337.)

On trouve dans l'une et l'autre édition une notice sur la ville de Mons. Dans le texte latin (tome 1er, feuillet 13), on lit un extrait de l'Anacephalœosis de Lessabé et un récit succinct des troubles du XVIe siècle ; dans l'édition française, on rencontre (tome 1er, feuillet 14,) simplement la version dudit extrait. A la suite du texte on voit la gravure du panorama de Mons, avec l'inscription : *Montes Hannoniæ metropolis*. Cette gravure a été reproduite dans la publication du Cercle archéologique intitulée : *Mons metropolis Hannoniæ*, par Nicolas de Guise, traduction de M. J.-E. Demarteau. 1871.

Dans le troisième tome de la traduction française, feuillet 24, est insérée une nouvelle notice sur notre ville : c'est un abrégé de celle de Lessabé. Elle est accompagnée d'un plan terrier intitulé : Mons. Dans l'angle inférieur à droite, on lit sur un cartouche : « Mons Hannoniœ urbs potens et ampla, à Carolo « Magno metropolitano munere et cæsareis privilegiis donata. « Trulla flu. alluitur. Propugnaculis et naturâ loci munitissima.

« Gens humana et opulenta. Saginariæ negociationi dedita. » Aux deux angles supérieurs sont tracés, à droite, le blason du Hainaut (écu écartelé aux quatre lions) et à gauche, celui de Mons (gueules au château d'argent).

Cette notice et ce plan sont précédés d'un chapitre intitulé : « Le Jardinet d'Haynault, » et d'un tableau héraldique, contenant les armoiries des villes, des abbayes, des chapitres collégiaux, des baronnies, des offices héréditaires, des pairies et des doyennés du comté. Ce chapitre présente une description géographique du pays.

Nous possédons une autre description de notre ville de la même époque ; c'est le *Rapport sur les antiquités de Mons fait par le magistrat de la ville à la fin du* XVIe *siècle.* (N° 2 des publications des Bibliophiles de Mons. 1836. Éditeur E. Hoyois-Derely.) Ce travail fut remis au grand bailli de Hainaut, le duc de Croy et d'Arschot, qui fut en fonctions de 1593 à 1612. Il ne porte pas de date, mais le magistrat y fait connaître qu'alors les Capucins étaient en cette ville depuis neuf à dix ans : or il indique ailleurs que ces religieux s'y établirent en 1594 ; c'est donc en 1603 que le Rapport aurait été écrit.

Il est possible que ce mémoire aurait été rédigé pour l'historiographe Gramaye, qui préparait alors ses opuscules sur les antiquités de nos provinces ; mais cet auteur ne l'utilisa pas, car il ne publia rien sur le Hainaut. Aussi pour combler cette lacune, on a réédité à la suite de la collection des Antiquitates belgicæ (1708) le livre de Nicolas de Guise, « Mons metropolis Hannoniæ. »

Le mémoire du magistrat de Mons est plus développé et plus complet que les notices de Lessabé, de Guicciardin et de Braun ; on constate qu'il est l'œuvre d'hommes compétents, qui non-seulement connaissaient la localité, mais qui possédaient des notions exactes sur les institutions communales, sur les établissements religieux et charitables, sur l'industrie et le commerce, et sur diverses particularités intéressantes.

Nous mentionnons ici pour mémoire le livre historique local « Mons Hannoniæ metropolis » par Nicolas de Guise (1621), réimprimé en 1871 avec une traduction de M. Demarteau.

Dans le même temps et dans le courant du XVIIe siècle, d'autres publications historico-géographiques parurent successivement. Leur texte ne fut guère qu'un remaniement des livres antérieurs de Lessabé et de Guicciardin, et les plans et les vues qui les accompagnèrent ne sont que la reproduction améliorée des gravures de Pierre Van den Keere et de Hohenberg; sous ce double rapport, ces publications appartiennent encore à notre étude. Nous en signalerons quelques-unes.

Sous le titre de *Itinerarium belgicum* fut publié à Cologne en 1587, sans nom d'auteur mais avec dédicace à Frédéric II, roi de Danemarck, de Norwège, des Sclaves et des Goths, un ouvrage composé de 22 feuilles signées plus les liminaires sans pagination, sur lesquelles se trouvent des cartes de nos provinces. Au dos de la gravure a été imprimé un texte explicatif. La 9e carte est celle du Hainaut; aux deux faces du verso on lit des notices sur le Hainaut, sur Mons et sur Valenciennes. Ces articles ne sont que des reproductions de Guicciardin et du Jardinet du Hainaut.

Pierre Van den Berghe et Pierre Van den Keere, qui ont réédité en Hollande le livre de Guicciardin, ont aussi publié l'ouvrage suivant: PETRI KÆRII *Germania inferior, id est XVII provinciarum ejus novæ et exactæ tabulæ geographicæ cum luculentis singularum descriptionibus additis à* PETRO MONTANO. — *Amstellodami, impensis Pet. Kœrii.* 1617. Un volume in-folio.

On lit aux pages 51 et 52 des notices sur le Hainaut, sur Mons, sur les autres villes et sur les principaux châteaux de la province. Au verso de la page 51 se trouve une carte dressée par le Montois Jacques de Surhon et portant le titre de *Nobilis Hannoniæ com. Descriptio, Autore Jacobo Surhonio Montano.* Entre les écussons des armoiries anciennes et nouvelles du Hainaut, on lit: « Pays de Hainaut tenu de Dieu et du Soleil ». Aux angles supérieurs sont gravées les vues de Mons et de Valenciennes. En bas, à droite, on voit un homme jouant de la

mandoline et une dame tenant un éventail, avec l'inscription *Hannonii.*

Un des plus grands éditeurs hollandais du XVIIe siècle fut JEAN BLAEU d'Amsterdam, lequel publia des livres à gravures qui restèrent des monuments typographiques et artistiques.

L'un de ces livres est le *Novum ac magnum theatrum urbium Belgicæ regiæ, ad præsentis temporis faciem expressum à* JOANNE BLAEU *Amstelœdamensi.* Un volume in folio, daté du 27 septembre 1649. C'est une description de la Belgique espagnole. Un autre volume traite des Pays-Bas hollandais (*Theatrum Belgicæ fœderatæ*).

Les feuillets consacrés à notre province sont cotés *Hannonia,* vA, vB, vB2, vC, vD, vE. La notice sur Mons est imprimée au verso d'un plan terrier de la ville intitulé: *Montes Hannoniæ. Mons en Hainault. Bergen in Henegouwen.* Ce plan a été copié sur celui du « Théâtre des cités » de François Hohenberg, mais il est beaucoup mieux gravé.

Jean Blaeu a publié, quelques années plus tard, sa *Geographia Blaviana.* Le tome IV de ce bel ouvrage contient une section : *Hannoniæ comitatus,* laquelle est précédée d'une carte intitulée : *Correctissima descriptio Hannoniæ comitatus... per F. de Witt.* Cette partie a été éditée en 1662. La notice sur le comté de Hainaut et sur la ville de Mons est plus étendue que celle du *Theatrum Belgicæ regiæ.*

Dans le même temps, un autre éditeur d'Amsterdam, JEAN JANSSONIUS, publiait en 1657, en deux volumes in-folio, un superbe ouvrage sous le titre de : *Urbium totius Belgii, seu Germaniæ inferioris, nobiliorum et illustriorum tabulæ antiquæ et novæ accuratissimè elaboratæ.*

Le tome 1er, feuillets I et K, contient deux notices sur Mons. La première est une rédaction spéciale exposant la situation de la ville et son origine, et donnant des renseignements sur le conseil souverain et sur le chapitre de Sainte-Waudru. La seconde notice est la reproduction du texte de Lessabé et un récit des événements de la révolution du XVIe siècle.

A la première est joint un plan à vol d'oiseau, avec l'inscription : *Mons Hannoniæ urbs potens et ampla, etc.*; et à la seconde est annexée la vue de Mons de Hohenberg et reproduite en 1871 dans l'édition de *Mons* par Nicolas de Guise.

D'autres descriptions de la Germanie inférieure furent encore éditées durant le XVIIe siècle. Nous nous bornerons à la mention de l'œuvre de Martin Zeiller, écrite en langue allemande et publiée en 1659 à Francfort sur le Mein par Gaspard Merian.

Pour la description du Hainaut et de Mons, l'auteur a puisé ses renseignements dans les livres de Lessabé, de Guicciardin et de nos historiens. Il répète l'assertion de Golnitz relativement au palais de l'évêque à Mons. « Parmi les constructions, dit-il, le palais et la résidence de l'évêque sont encore neufs ». Au surplus il a résumé les données qu'on trouve dans les descriptions antérieures.

Il a réuni dans un même chapitre VI la notice sur les comtés d'Artois et de Hainaut et sur l'évêché de Cambrai, et il a rangé par ordre alphabétique les localités sur lesquelles il donne des renseignements.

Les gravures qui accompagnent ce chapitre VI sont des vues des villes d'Aire, d'Arras, de La Bassée, de Hesdin, de Cambrai, de Mons, de Saint-Omer, de Landrecies, de Térouane et de Valenciennes. Les six premières ne sont pas signées ; mais elles sont, d'après Meyers, « Konversations Lexicon, » l'œuvre de Mathieu Merian, père, qui travailla à dater de 1640 pour les topographies de Martin Zeiller et qui mourut à Francfort en 1650. On peut toutefois objecter que notre livre ne parut qu'en 1659, et qu'il pourrait se faire que ces planches n'auraient été exécutées que par les fils de Mathieu, qui furent également des graveurs distingués : l'un s'appelait aussi Mathieu et l'autre Gaspard. Cette supposition est possible, bien que Mathieu, fils, se fût plutôt occupé de peinture, et que Gaspard eût cultivé la gravure à l'eau-forte. Au surplus cette famille d'artistes, originaire de la Suisse, a produit des œuvres très remarquables.

Comme la gravure de Mons est peu connue, nous avons cru devoir la reproduire pour donner une idée de l'aspect que pré-

sentait la ville à la fin du XVIe siècle. Quoique publiée dans un livre de 1659, cette vue représente un état bien antérieur, car on n'y voit que les tours qui existaient au siècle précédent.

Nous terminerons cette partie de notre travail en signalant une dernière description de Mons, d'une date beaucoup postérieure aux précédentes, mais qui est très intéressante au point de vue militaire.

Elle est intitulée: « The geography and history of Mons. » L'auteur ne s'est pas fait connaître, et nous ne possédons pas son ouvrage original. Nous n'en avons qu'une traduction en langue anglaise, faite par John Mack Gregory, licencié en lettres et professeur de géographie et d'histoire. Ce traducteur fait savoir au titre de sa version que cette géographie et cette histoire de Mons ont d'abord été écrites en français à l'usage d'un officier impérial de l'armée devant Mons, et faites une seconde fois en anglais pour la satisfaction des officiers britanniques.

Cette traduction a été imprimée à Édimbourg en l'an 1709, in-4°, contenant 44 pages. Cette brochure figure dans la série des *Livres singuliers et rares*, publiée par M. Rénier Chalon dans le Bulletin du bibliophile belge, 1845, t. 1er, p. 215. Un exemplaire se trouvait dans la bibliothèque de Robert Harley, comte d'Oxford, dont les manuscrits au nombre de 7,000, sont une des richesses du Britisch Museum, sous le nom de Harleian Library. Harley avait une collection de brochures curieuses. Un libraire de Londres, Thomas Osborne, réimprima ces brochures en 1744 en 8 volumes in-4°. La géographie et l'histoire de Mons s'y trouvent, ainsi qu'un ouvrage identique sur Tournai. La réimpression a paru sous le titre de Mélanges Harleiens (*The Harleian Miscellany*). Bibliothèque royale de Bruxelles, n° 33996. Ces deux opuscules sont contenus au tome 2, pages 180-198, et pages 213-232.

La date de la géographie et de l'histoire de Mons est suffisamment indiquée par la mention que l'armée des alliés, commandée par le prince Eugène de Savoie et le duc de Marlborough, après la bataille de Malplaquet, faisait alors le siége de cette ville (septembre 1709).

CHAPITRE IV.

NOTICES SOMMAIRES SUR MONS.

Nous avons présenté jusqu'ici les descriptions de notre ville qui, par leur étendue, ont une valeur réelle. Nous signalerons maintenant des notices secondaires sur le Hainaut et sur sa capitale, qui font partie d'ouvrages peu connus d'histoire et de géographie. Nous suivrons, comme d'usage, l'ordre chronologique.

Nous ne pouvons nous étendre sur les traditions fabuleuses du Hainaut. Nous citerons seulement les titres de quelques ouvrages qui les contiennent.

On trouve d'abord « *Les illustrations de la Gaule Belgique,* « *antiquitez du pays Haynnau et de la grande cité de Belges....* « *par Jacq. de Guyse.* ». — *Paris. Galliot du Pré.* MDXXI. — 3 tomes en un volume, feuillet xlix, verso. (Fonds Van Hulthem, n° 27,879.)

En 1539, parut un livre puisé dans le précédent et intitulé : « *Le catalogue des antiques érections des villes et cités, fleuves et* « *fontaines, assisses ès troys Gaules. — On les vend à Lyon* « *chez François Juste.* » Un volume in-16, caractères gothiques, orné de gravures sur bois; 84 feuillets numérotés au recto. (Fonds Van Hulthem, n° 25,744.)

La tradition de la fondation de Mons est rapportée page 28 verso.

En 1838, une brochure (in-8°, pp. 192 ; Bibliothèque royale, accroissements, XVI/B, 39, n° 1449) publia le résumé de ces légendes, sous ce titre : « *Histoire des Lorrains par Hugues de* « *Toul, extraite des annales de Hainaut par Jacques de Guyse, rédigée et commentée par M. le marquis* DE FORTIA. — *Paris, chez l'auteur, rue de Larochefoucaud, n° 12.* »

On y trouve des données sur Mons primitif traditionnel, pages 27, 63, 123, 142 et 154.

Hubert Thomas a écrit en 1540 un opuscule intitulé : *De Tungris et Eburonibus, aliisque inferioris Germaniæ populis commentarius.* Le dernier chapitre traite *De Hannoniâ et Belgio.* L'auteur s'occupe du Cambrésis, de Bavai et du Hainaut : il fait preuve d'une sérieuse critique en histoire et en linguistique. Ce travail fait partie d'un volume ayant pour titre : *Descriptio Germaniæ utriusque, tam superioris quam inferioris. — Antverpiæ, Ex officinâ Christophori Plantini.* MDLXXXV ; pp. 71-144.

Hugues Favolius est l'auteur d'un poëme qui accompagne un manuel de cartes géographiques par Philippe Galle. Ce livre est intitulé : *Theatri orbis terrarum enchiridion, minoribus tabulis per Philippum Gallæum exaratum ; et carmine heroïco ex variis Geographis et Poëtis collecto per Hugonem Favolium illustratum. Antwerpiæ, excudebat Philippo Gallæo Christophorus Plantinus.* M. D. LXXXV.

La section 39 (p. 72) comprend la carte du « Henault » et une pièce de 27 vers latins, qui indique les bornes du comté, la situation de Mons, le langage de la population, les produits du sol, le gibier, les troupeaux et les oiseaux aquatiques de la contrée.

L'auteur, né à Middelbourg en Zélande, poète et médecin, mourut à Anvers, à l'âge de 62 ans, le 10 août 1585. (Valerius Andreas, Bibliotheca belgica. Louvain, 1643, p. 396).

Adrien Roman *(Adrianus Romanus)* a publié en 1595 un volume petit in-4° sous le titre de *Parvum theatrum urbium, sive urbium præcipuarum totius orbis brevis et methodica descriptio. Authore Adriano Romano E. A. — Francoforti. Ex officinâ typographicâ Nicolaï Bassœi. Anno* MDXCV.

On y lit (p. 80) un alinéa sur la ville de Mons, sur Valenciennes et sur d'autres localités du Hainaut. On doit regretter

que l'auteur n'ait pas donné le plan de ces villes, car les gravures sur bois qui présentent les plans de Gand, de Louvain, d'Anvers, de Bruxelles et de Liége, sont très curieuses.

Roman, né à Louvain, le 29 septembre 1561, mourut à Mayence, le 4 des nones de mai 1615. Il étudia la philosophie et les mathématiques chez les Jésuites de Cologne et suivit son cours de médecine à Cologne, à Louvain et en Italie. Il fut le premier mathématicien de son siècle. (Valerius Andreas, Bibliotheca belgica. 1643, p. 15. — Foppens, Bibliotheca belgica, v° Adrianus Romanus.)

Gaspard Ens a composé un ouvrage intitulé : *Annalium sive commentariorum de bello gallo-belgico tomi* III *priores. — Coloniæ, Apud Guilhelmum Lutzenkirchen.* Anno MDCVI.

Le livre 1er qui sert d'introduction, décrit la situation des états belgiques au XVIe siècle, la nature du climat et du sol, les mœurs des habitants, les fleuves de la contrée, ses places-fortes et ses juridictions.

On y trouve (pages 24-27) une description du Hainaut et de ses villes : c'est l'abrégé de celle de Louis Guicciardin.

Franciscus Sweertius a fait précéder son livre *Athenæ Belgicæ. Antverpiæ, Apud Gulielmum à Tungris.* CIↃ. IↃ. C. XXVIII, d'un résumé intitulé : *Brevis Belgii sive* XVII *provinciarum inferioris Germaniæ descriptio. Ex Lud. Guicciardino, Ponto Heutero, Regnero Vitellio, Marchantio, aliisque.*

La partie qui traite du Hainaut et de ses villes, est un aperçu concis de la situation du pays à cette époque.

La flamboyante colomne des Pays-Bas, Autrement dict Les XVII *provinces,* est le titre d'un ouvrage français édité par un auteur anonyme, chez Jacob Colom, à Amsterdam en 1636, un volume in-4° oblong.

On y voit (pages 97-98) la carte : « Le comté de Haynault, tenu de Dieu et du Soleil », ornée des armoiries anciennes et

modernes du pays. Le texte qui la suit est un résumé succinct de Guicciardin.

Valerius Andreas a placé en tête de sa *Bibliotheca belgica, de Belgis vitâ scriptisque claris.* — Lovanii, Typis Jacobi Zegers. CIↃ. IↃ C. XLIII, un travail qu'il nomme *Topographia belgica : quâ Belgiœ seu Germaniœ inferioris Provinciœ Urbesque breviter designantur.*

La section VIII traite du comté de Hainaut. L'auteur ne copie pas servilement ses devanciers : il montre au contraire une judicieuse critique au sujet des origines du Hainaut et de Mons. Il rapporte du reste la tradition d'Auberon où l'on a confondu le puits du château de Mons avec la fontaine du marché.

Pontus Heuterus à son tour, à la fin de ses *Opera historica* — Lovanii, Ex officinâ Justi Coppenii CIↃ. IↃC. XLIII, a donné un traité « De veterum ac sui sœculi Belgio. » Le livre II, chapitre XVI, p. 172, s'occupe « De comitatu Hannoniæ, seu Hainegaudiæ. » Il est suivi d'un état des distances entre Mons et les villes du Hainaut et des pays limitrophes.

En 1669, parut à Cologne, chez Adolf Van den Boom, à l'enseigne de l'Arbre d'or, sans nom d'auteur, une *Nouvelle description des Pays-Bas et de toutes les villes des dix-sept provinces, leurs situations, fortifications, rivières, escluses et autres choses rares et curieuses avec l'estat présent de chaque place de Flandre.*

On y rencontre (pp. 182-184) une description du comté de Hainaut, et (pp. 184-188) une notice sur la ville de Mons. Le reste du chapitre (pp. 188-202) est consacré aux villes et aux seigneuries du pays. Cette description est empruntée à Guicciardin et aux autres auteurs qui ont écrit en latin sur notre contrée.

Dans l'ordre de dates de ces publications, nous trouvons un ouvrage en langue italienne, édité à Vienne en 1673. Il a pour titre *Teatro del Belgio, etc.* (Théâtre de la Belgique ou description des dix-sept provinces du Midi, avec les plans des villes et

des forteresses principales, indiquant par qui elles sont maintenant possédées, comment, sur qui, de quelle manière et en quel temps elles ont été acquises; — augmenté d'un récit succinct de ce qui est arrivé au sujet des mouvements de l'armée du roi très chrétien contre les états généraux des provinces-unies jusqu'à la fin de 1672; — décrit par le comte Gualdo Priorato. — A Vienne en Autriche, avec permission et privilège, 1673. — Par Michel Turmayer, imprimeur académique.)

Le texte du chapitre relatif au comté de Hainaut (p. 15) donne les bornes du pays, mentionne les cours d'eau, les villes et les divisions territoriales, en séparant les parties cédées à la France d'avec celles qui restent au roi d'Espagne. On y voit ensuite de courtes notices sur Mons et sur Valenciennes.

Le plan des fortifications de Mons (n° 36 des planches) présente les premières adjonctions faites à l'enceinte dite de Jean d'Avesnes.

En 1682, parut à Cologne chez Pierre du Marteau un livre anonyme intitulé : « *Le Mercure de la Gaule belgique, ou nouvelle description de toutes les villes des dix-sept provinces des Pays-Bas*. Un volume in-18 avec frontispice gravé représentant les images des XVII provinces.

Certains développements sont donnés au chapitre « Comté de Haynault », pages 186-213 ; quant à la notice sur Mons, pages 188-192, c'est une répétition de détails donnés dans les ouvrages prémentionnés, sur la ville elle-même, sur le conseil souverain et sur le chapitre de Sainte-Waudru.

Vers la même époque, Adrien de Valois publia un dictionnaire géographique des Gaules, sous le titre de: HADRIANI VALESII *historiographi regii Notitia Galliarum*. Parisiis. M.DC.LXXXV, un volume in-folio.

Nous signalons l'article *Castri locus*, page 133. L'auteur remarque que cet endroit s'appela d'abord *Castrilucium*, puis Castri locus, enfin à cause de sa situation sur un mont, *Mons-en-Hainau*.

Nous rencontrons en 1692 le livre d'un géographe belge: *L'Atlas en abrégé ou Nouvelle description du monde, tirée des meilleurs auteurs de ce siècle par* Jacques Peeters. — A Anvers, chez l'auteur aux quatre parties du monde. m.dc.xcii. Un volume in-8°.

Dans la section des dix-sept provinces des Pays-Bas, après la Flandre et l'Artois, on lit (page 27) une description du Hainaut, accompagnée d'une carte intitulée: *Comitatus Hannoniæ, I. Peeters ex.* On y trouve l'indication des bornes de la province, de ses anciens noms, de ses productions, ainsi que l'énumération de ses circonscriptions féodales. L'auteur y rapporte les diverses assertions des premiers chroniqueurs de notre province sur les comtes de Hainaut qui auraient précédé Regnier au long col.

Cinq ans après parut la première édition d'un ouvrage qui obtint dans la suite une grande vogue: *Les délices des Pays-Bas, ou Nouvelle description de toutes les villes des dix-sept provinces, leurs situations, fortifications, rivières, écluses et autres choses curieuses. — Se vend à Bruxelles chez Pierre de Dobbeleer, en décendant du Canterstein.* 1697.

Le texte est la reproduction du livre publié à Cologne en 1682 sous le titre de « Le Mercure de la Gaule belgique, » et le frontispice est la gravure de ce dernier volume, sauf qu'on y a remplacé l'inscription « Le Mercure de la Gaule belgique » par celle de « Les délices des Pays-Bas. »

Ni l'un ni l'autre ne donnent le nom de l'auteur de ces ouvrages. Dans le « Mercure, » on ne trouve ni dédicace, ni préface; mais dans les « Délices, » il y a une épitre de l'éditeur Pierre de Dobbeleer à « Messire Jean-Pierre Christyn, chevalier, secrétaire du roy en son conseil souverain de Brabant. » Le libraire rappelle que Christyn prit la peine d'en voir le projet et qu'il le trouva conforme à la vérité. Cette allégation est fort étrange, car en comparant ces livres, on s'assure que les « Délices » de 1697 sont la réimpression du « Mercure » de Cologne de 1682.

Les Délices des Pays-Bas eurent plusieurs éditions durant le XVIIIe siècle. Celles-ci furent successivement augmentées et ornées de gravures. Elles formèrent enfin un ouvrage en cinq volumes in-12.

A titre de spécimen, entre de nombreux ouvrages de ce genre, nous mentionnerons deux grands dictionnaires géographiques, qui en particulier renferment une intéressante description de notre ville.

L'un est le *Dictionnaire universel géographique et historique, contenant la description des royaumes, empires, états....; le tout recueilli des meilleurs livres de voyages et autres qui ayent paru jusqu'à présent, par M. Thomas* CORNEILLE, *de l'Académie françoise et de celle des Inscriptions et des médailles.— Paris. 1708, 3 volumes in folio.*

La notice sur Mons (t. 2, p. 718) rapporte la tradition de l'origine de cette ville et contient des données sur le conseil souverain et sur le chapitre de Sainte-Waudru.

L'autre est *Le grand dictionnaire géographique et critique, par* M. BRUZEN LA MARTINIÈRE, *géographe de Sa Majesté catholique Philippe V, roi des Espagnes et des Indes.* La Haye. MDCCXXXV.

L'article qui traite de notre ville (tome 5, 2e partie, pages 491-493), est fort étendu et contient des détails historiques sur la topographie, les autorités locales, le chapitre de Sainte-Waudru et l'instruction publique. Quelques données sont inexactes, mais l'ensemble est assez véridique.

On trouve aussi des renseignements spéciaux sur notre localité dans le « *Mémoire concernant la province de Hainaut, dressé par ordre de Louis XIV à la sollicitation de M. le duc de Bourgogne en 1693 par M. Bernières, intendant de la province.* » (Bibliothèque royale de Bruxelles. Section des manuscrits, no 16,184, écriture du XVIIIe siècle, un volume in-4o, de 129 feuillets, cotés au recto. — Une autre copie, également du XVIIIe siècle, un volume in-folio, est portée au catalogue du même dépôt littéraire, nos 40-47.) — La bibliothèque publique

de Mons et le dépôt des archives de l'État, en cette ville, possèdent d'autres copies du mémoire de l'intendant Bernier.

Ce travail historique et administratif contient un exposé complet de la situation de la province : divisions territoriales, état ecclésiastique, collèges, hôpitaux, gouvernement militaire (place-forte de Mons), maréchaussée, justice, finances, commerce et noblesse.

Ce *Mémoire* et ceux des autres intendants français établis en Belgique par Louis XIV après 1691, sont résumés dans un ouvrage du comte DE BOULAINVILLIERS intitulé : « *État de la France dans lequel on voit tout ce qui regarde le gouvernement ecclésiastique, le militaire, la justice, etc. — Londres 1737.* 6 volumes in-12, avec cartes et portraits.

Au tome 3, p. 524-553 se trouve l'extrait relatif au « Département de la province de Hainault » et contenant des données sur l'état physique du pays, sur le clergé, sur le régime militaire, sur les tribunaux, sur les impôts, la population, le domaine, les forêts, le commerce, l'industrie et l'agriculture. Les « Terres nobles » forment le dernier objet de cette œuvre.

N'omettons pas le précieux manuscrit : *Mémoire sur le Hainaut*, rédigé en 1754 par Charles Du Buisson, et appartenant à la bibliothèque publique de Mons. On y trouve, chapitre III, une notice sur Mons et un plan de cette ville.

Un autre document administratif peut encore être cité : c'est le « *Calendrier général de la Flandre, du Brabant et des conquêtes du Roi. — A Lille, chez André-Joseph Panckoucke*. 1748. Un volume in-8°, 259 pages.

On y voit (pp. 189-197), l'ensemble de l'état de la ville de Mons, des autorités militaires, de l'état ecclésiastique, du pouvoir judiciaire et des divers offices de la province.

Les *Calendriers du Hainaut* trouvent ici leur place. Ils sont assez connus : nous les mentionnons pour mémoire.

Nous terminerons cette série en signalant un manuscrit de la bibliothèque royale de Bruxelles, fonds Van Hulthem, n° 242, ayant pour titre *Recueil touchant les Pays-Bas*. Un volume in-4°, sans nom d'auteur, sans date, ni pagination, ni table. Écriture de la seconde moitié du XVIIIe siècle. Orné de plans et de vues gravées pour les Délices des Pays-Bas par Harrewyn et autres.

Il existe beaucoup de manuscrits de ce genre. Ce sont des compilations d'ouvrages sur la matière, ou même des extraits copiés textuellement dans des manuscrits ou dans des imprimés. Les compilateurs et les copistes de ces manuscrits étaient des amateurs qui ne pouvaient se procurer les ouvrages d'où ils extrayaient leurs notes, soit à cause du grand prix de ces livres, soit à cause de leur rareté.

L'auteur du *Recueil* précité a rédigé une notice sur le comté de Hainaut et une sur la ville de Mons. Dans la première, il a réuni quelques données sur le pays sous les périodes romaine et mérovingienne et sur nos comtes souverains. Dans la seconde, il a résumé ce qu'on a dit sur le château César, ce qui a été écrit sur le chapitre de Sainte-Waudru, et ce qu'on lit dans les histoires sur le siège de Mons de 1572, sur la bataille de Saint Denis de 1678, et sur les trois sièges de notre ville de 1691, 1709 et 1746. Cette notice est accompagnée de trois gravures qui se trouvent dans les Délices des Pays-Bas, savoir : un plan des fortifications de Mons par Harrewyn, la face latérale de l'église de Sainte-Waudru, par P. Devel, et la façade de la maison de ville par Krafft.

CHAPITRE V.

RELATIONS DE VOYAGES.

On s'explique pourquoi les récits de voyages avant le XVIIe siècle ne sont pas nombreux. En effet, en dehors des pèlerinages, peu de particuliers entreprenaient des voyages lointains ; et parmi eux, un fort petit nombre étaient capables de les décrire. Les marchands qui n'étaient pas négociants spéculateurs, ne voyageaient pas, sinon pour se rendre aux foires ou aux étapes de matières premières. Il en était de même des nobles et des hommes d'armes, qui ne cédaient pas à des idées de gloire ou d'aventures chevaleresques. Quant aux ecclésiastiques, ils ne se déplaçaient que pour remplir des missions politiques ou religieuses. Les artisans et les ouvriers ne passaient parfois d'un pays à l'autre que pour trouver du travail, ou se perfectionner dans leur profession. Mais ce n'était d'aucun d'eux qu'on pouvait attendre des relations de leurs voyages.

Ce fut seulement après le développement de l'état social et les innovations politiques du XVIe siècle que les hommes voyagèrent pour connaître les pays voisins, pour observer la vie intérieure des habitants, ou pour puiser des connaissances qui devenaient de plus en plus nécessaires aux esprits actifs.

Nous mentionnerons, dans leur ordre chronologique, les récits de voyages faits en Belgique depuis la renaissance des lettres, et quelques itinéraires qui furent publiés pour l'usage des voyageurs.

Ce n'est pas un voyage proprement dit qu'on trouve dans les « *Mémoires et lettres de Marguerite de Valois* », mais les détails que cette princesse donne sur sa mission diplomatique en Belgique, ont tout le caractère des récits qui font l'objet spécial

des itinéraires. Nous avons vu l'édition de ce livre publiée par M. F. Guessard, dans la collection de la société de l'histoire de France. Paris, Jules Renouard, 1842.

Marguerite, sœur de Charles IX et de Henri III, rois de France, et épouse de Henri, prince de Béarn, qui devint le roi Henri IV, négocia en juin 1577 l'appel du duc d'Alençon comme protecteur des provinces belges contre les Espagnols.

Partant de Paris, elle traversa la Picardie et le Cambrésis et arriva à Valenciennes. De là elle vint à Mons où elle fut reçue et traitée magnifiquement par le comte de Lalaing, grand bailli de Hainaut, et par sa femme, Marguerite de Ligne. (Pages 93 à 101 du volume précité.) Nous renvoyons à un travail intéressant sur ce sujet par M. Charles Rousselle, « Marguerite de Valois à Mons. » (Souvenirs historiques.) Mons, 1855. 16 pages in-8°.

La relation du voyage et de l'ambassade de Jean Sarrazin, abbé de Saint-Vaast, à Arras, en 1582, a été écrite par Philippe de Caverel, religieux du prieuré de la Beuvrière, l'un de ceux qui avaient accompagné le prélat dans sa mission.

Dom Jean Sarrazin, né à Arras, le 20 juillet 1539, entra au monastère de Saint-Vaast en la même ville, à l'âge de 17 ans. Il fut bientôt envoyé aux universités de Paris et de Louvain, et rentré à l'abbaye, après son ordination, il fut nommé chapelain de l'abbé. Il devint successivement prévôt du monastère, vicaire général et coadjuteur de ce prélat.

En 1577, il fut appelé au siège abbatial de Saint-Vaast. En 1579, le 17 mai, les provinces méridionales des Pays-Bas formèrent la confédération connue sous le nom de « Pacification d'Arras. » Elles en demandèrent la ratification au prince de Parme, qui alors était devant Maestricht. Jean Sarrazin fut l'orateur de la députation : son discours est une appréciation exacte de la position des provinces wallonnes. Il y fait notamment l'éloge de la fidélité de la ville de Mons à sa foi et à son souverain. Le prince de Parme avait admis la pacification ; et cependant les troubles continuaient et la guerre se prolongeait. On résolut enfin d'envoyer au roi un ambassadeur pour réclamer

la délivrance des provinces wallonnes. Le prince de Parme choisit l'abbé Sarrazin. Celui-ci partit d'Arras pour Madrid le 22 février 1582. Il ne revint dans sa ville qu'après une absence d'environ six mois. Le récit de son voyage repose à la bibliothèque d'Arras, et il a été publié en partie par la société d'Émulation de Bruges, au tome XIII (1850) de ses Annales, pp. 53-104. Ce fragment est précédé d'une biographie de ce prélat par Louis De Baecker. — Voir aussi Paquot, « Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas. » Louvain, 1769, t. XVI, pp. 194-202.

Après le rétablissement de la paix, Jean Sarrazin resta paisiblement dans son abbaye jusqu'en 1596, lorsqu'il fut appelé à l'archevêché de Cambrai. Il vint à Mons administrer les ordres sacrés à l'entrée du Carême 1598 ; de là il se rendit à Bruxelles où il mourut le 3 mars de la même année.

Dans le voyage entrepris pour son ambassade, l'abbé traverse Douai et Tournai et arrive à Mons. Son narrateur décrit le pays de Hainaut, parle de ses seigneuries, de ses productions agricoles, de l'extraction de la houille et des minières. Il raconte la fondation du chapitre de Sainte-Waudru et l'origine de la ville de Mons, le séjour des comtes au château, les avantages de la navigation de la Trouille pour le commerce, enfin l'importance des fortifications de la ville.

L'abbé partit de Mons pour Namur, le 2 mars 1582; il se dirigea par l'Alsace et la Bourgogne sur Marseille, et arriva à Madrid le 16 avril.

Sous le titre de *Itineris variarumque regionum et urbium brevis descriptio*, se présente le récit des voyages de HENNINGUS FROMMELING dans un manuscrit in-4°, déposé à la bibliothèque de Bruxelles, n° 21,678. L'ouvrage est dédié par l'auteur, le 7 janvier 1624 à Bouchard de Veltheim, seigneur héréditaire de Harpke et d'Osterau, etc.

M. Charles Ruelens a publié une analyse des mémoires de Frommeling dans la « Revue belge et étrangère, » 1861, t. XII,

pp. 499-519 et 653-668. Voir aussi le « Bulletin du bibliophile belge; » F. Heussner éditeur, 1862, t. XII, (2e série, t. IX).

Ce manuscrit autographe forme un volume de 534 pages. Il est écrit en bon latin et d'une belle écriture.

L'auteur doit être né vers 1574 en Allemagne : il avait vingt-sept ans lorsqu'il commence son récit. Il arrive en Brabant en mars 1602 et s'enrôle dans l'armée espagnole. Après plusieurs années d'aventures, il vint en 1608 dans le Hainaut. Il fait une description de cette province et de ses principales villes. Après avoir visité à la hâte Valenciennes et Cambrai, il abandonna son compagnon et revint à Mons qu'il voulut mieux connaître.

Il parle de la situation élevée et forte de notre ville, de l'église de Sainte-Waudru et des chanoinesses, des foires et du commerce.

CASPARD ENS, déjà cité, est l'auteur d'un itinéraire d'Allemagne ayant pour titre : *Deliciarum Germaniæ tam superioris quam inferioris index : simul et viatorius. — Coloniæ, anno* MDCVIIII. Le titre courant est *Deliciæ apodemicæ per Germaniam.*

Dans la seconde partie de ce manuel, l'auteur trace la route d'Augsbourg à Arras par le Luxembourg, Chimai, Landrecies et Cambrai ; — d'Augsbourg à Avesnes, à Douai et à Renty : — d'Augsbourg à Luxembourg, à Arlon, Neufchâteau, Charlemont et Mons. Depuis Charlemont-Givet, il indique Romeden, Florennes, Yve, Wallencourt, Miertienen, Donstine, Thuin, Faureulx, Hauchin, Espienes, enfin Mons. La distance est de onze lieues.

Il fait connaître une autre voie par Trèves, Dietkirch, Dinant et Binche ; et de Mons à Calais, par Tournai et Lille.

L'itinéraire de Dinant à Binche est fixé par Bouvigne, Biémeren, Oret, Hansin, Montheny-le-Tigneux, et Espinois. De Binche à Mons, par Estennes et Espienes.

Suit une courte description de Mons qui n'est qu'un extrait de Lessabé.

L'itinéraire par Tournai vers Calais, mentionne Villerot,

Estambruge, Basècles, Brifoil, Anthoing, Chercq, Tournai et Lille.

Ces espèces de feuilles de route étaient utiles pour guider les voyageurs qui n'avaient alors ni les chaussées, ni les voitures publiques, et qui sans ce secours se seraient souvent égarés.

En 1615, Philippe de Hurges ne vit que l'extérieur de Mons. Il se borna à transcrire dans son journal un extrait de la notice de Lessabé. (Annales du Cercle archéologique, 1873, t. XI, pp. 241-262).

Nous rencontrons ensuite à la bibliothèque nationale à Paris, fonds Notre-Dame, nº 259, un manuscrit intitulé : *Itinéraire Germano-Belgique, contenant un voyage du sr* BERGERON *par la Champuigne, Lorraine, Alsace, Strasbourg, Palatinat ou Heidelberg, Francfort et le long du Rhin depuis Maïence jusqu'à Nimègue, Hollande, Zélande, Flandres, Brabant, Hainaut, Picardie, en l'an 1617*, — Un volume in-4º de 98 feuillets. L'écriture très serrée, les ratures, les surcharges et les renvois qu'on y remarque, autorisent à croire que c'est la minute même de l'auteur. M. Gachard a donné une analyse de ce voyage dans ses « Relations inédites de voyages en Belgique. » Revue de Bruxelles, mai 1839, pages 26-47.

Pierre Bergeron, né à Paris, suivit la carrière du barreau' s'occupa de géographie et de voyages et mourut en 1637 dans un âge avancé. En 1606, il avait visité la Belgique, mais son itinéraire n'est pas connu. En 1617, il renouvela son voyage. La relation de celui-ci n'occupe que douze feuillets 80 à 91 vº. Elle contient des détails sur Anvers, Rupelmonde, Malines, Bruxelles, Afflighem, Gembloux, Louvain, Hal, Mons, Binche et Boussu.

Bergeron et ses amis arrivèrent à Mons le 20 octobre 1617 ; ils allèrent ensuite à Binche et à Boussu, passèrent à Valenciennes et furent de retour à Paris le 25 octobre.

La relation contient la description de Mons, de l'église de

Sainte-Waudru, donne des détails sur les chanoinesses, leur costume et leur genre de vie, sur le conseil souverain et fournit diverses données sur les fabriques de serge et sur le commerce de houille. Elle rappelle les merveilles du château de Binche incendié en 1559, et mentionne avec éloge les châteaux de Mariemont et de Boussu.

Outre le manuscrit examiné par M. Gachard, Pierre Bergeron a laissé un autre récit beaucoup plus complet. Il a été publié par la société des bibliophiles liégeois, n° 13, sous le titre de *Voyage de Pierre Bergeron ès Ardennes, Liége et Pays-Bas en 1619*. — Liége, Grandmont-Donders, 1875. 1 volume in-8°. Des détails sur le Hainaut et sur Mons se trouvent aux pages 368 à 377. C'est M. Henri Michelant qui a édité ce curieux ouvrage.

Parmi les notes qui suivent le texte, M. Michelant (notes 119 et 223) fournit certaines données sur deux auteurs que nous citons plus haut : Hubert Thomas, p. 353, et le cardinal Pierre d'Ailly, p. 332.

A la bibliothèque royale de Bruxelles, n° 21,354 du catalogue des manuscrits, se trouvent quatre volumes in-4° contenant la *Description du voyage que* Jean Fontaine *et* Louis Schoubus *ont faict ensemble dans la France et aux Pays-Bas*. Les voyageurs ont commencé leurs périgrinations en 1625 et ont parcouru jusqu'en 1633 une grande partie de la France, de la Belgique, de l'Angleterre, de la Hollande et des contrées voisines du Rhin. Leur passage en Belgique eut lieu en 1628. Un extrait de leur relation a été publié par A.-G.-B. Schayes dans ses « Analectes archéologiques, historiques, géographiques, » n° XXXIII, et dans les « Annales de l'académie d'archéologie de Belgique, » Anvers, 1854, t. XI, p. 345.

On y voit à la fin du tome 1er une description historico-topographique du Hainaut, qui n'est que la répétition de l'ouvrage de Guicciardin et d'autres écrivains de l'époque. Ensuite les voyageurs renseignent leur séjour à Cambrai, à Arras, à Douai et à Valenciennes, du 21 mai au 3 juin 1628. Ils s'arrêtent à

Mons le 3, le 4 et le 5 juin ; ils continuent leur route par Tournai, la Flandre, le Brabant et le Limbourg, jusqu'au 2 juillet.

Leur article sur Mons est original : c'est une topographie et une suite de remarques sur les rues, les marchés et divers édifices publics.

Un autre voyage moins considérable que le précédent forme un volume in-18, de 672 pages, et une table : Abrah. Golnitzi Dantis, *Ulysses belgico gallicus fidus tibi dux et Achates per Belgium hispan., Regnum Galliœ, Ducat. Sabaudiœ, Turinum usque Pedemonte Metropolin.* — Leyde, Elzevier. 1631.

L'auteur s'embarque à Douvres, aborde à Calais, et décrit Nieuport, Ostende, Bruges, Gand, Anvers, Malines, Louvain, Bruxelles, Hal, Tubise, Braine-le-Comte et Soignies. Il donne des renseignements sur Mons et ses fortifications et ajoute la particularité suivante : Le palais épiscopal est une nouvelle construction et non encore décorée. A l'extérieur on lit cette inscription sur un mur blanchi : *Forte à bello pax.* Il s'occupe aussi du chapitre de Sainte-Waudru et du conseil souverain, et il termine par un récit de la surprise de Mons en 1572 par Louis de Nassau.

Le catalogue des manuscrits de la bibliothèque royale de Bruxelles, nº 17,886, mentionne un *Voyaye aux Pays-Bas espagnols en 1644*, *par* Davaux. Copie de la fin du xviie siècle. Ce manuscrit comprend deux récits de voyages : le premier eut lieu en Hollande et dans les pays du nord en 1643 et 1644 ; le second se fit à Munster en 1648.

En rentrant en France en 1649, le voyageur indique sommairement son itinéraire en Belgique par Louvain, et il ajoute : « ... je m'en vins par Mons, par Valenciennes, Bouchain et Cambrai, qui est le chemin ordinaire, dont je ne dirai rien sinon qu'à Mons, je trouvai les chanoinesses dont on m'avoit parlé, fort propres et fort éveillées. Leur habillement est bien plus galland que celui des femmes du monde. Elles ont la gorge

ouverte, des mouches, de la poudre et des boucles. Et j'entretins quelque temps, à l'office et au sortir de leurs chaises, une sœur de madame de Guise, qui estoit fort belle et fort enjouée. »

Un colonel français, nommé Duplessis L'Escuyer, a écrit en 1650 un *Voyage des hautes et basses Allemagnes, des Pays-Bas consistans aux 17 provinces unies et tout ce qui est au deça du Rhein, etc.* — Bibliothèque royale, Manuscrits, n° 15,825.

Charles Van Hulthem, dans une note écrite sur la garde de ce volume, dit que ce voyage fut fait vers 1647, d'après ce qui se trouve entre les pages 4 et 166. A la page 5, on lit que Cambray a pour gouverneur le comte de Garcié, espagnol naturel, cavalier de grand mérite. A la page 7 : « Avesnes avec une forte garnison. C'est le baron de Crèvecœur qui en est gouverneur pour le roy d'Espagne. » A la page 11: « .... Mons[r] le comte de Buckois, fils de ce brave comte de Buckois, général de son vivant..., qui en est gouverneur et capitaine général de tout le pays de Hainault. »

Cette relation est un des meilleurs itinéraires du XVII[e] siècle. A.-G.-B. Schayes (*Revue de Bruxelles*, 5[e] année, t. IV, pp. 2-94. Octobre 1841) en a publié la partie relative aux comtés de Hainaut et de Namur ainsi qu'aux autres provinces belges. Le voyageur part de Paris et passe à Senlis, Pont-Saint-Maxence, Gournay, Roye, Péronne, Cambrai, Valenciennes, Bouchain, Le Quesnoy, Condé, Landrecy, Avesnes, Chimay, Marienburg, Philippeville et Maubeuge ; il arrive à Mons et va à Soignies, à Braine et à Hal.

L'article qui concerne Mons est fort limité et ne contient que des renseignements connus sur les fortifications de la ville, sur le conseil souverain, sur le chapitre de Sainte-Waudru et sur le gouverneur du Hainaut.

Après le voyage d'un officier, nous rencontrons celui d'un ecclésiastique, intitulé : « *Relation d'un voyage fait en Flandres, Brabant, Hainaut, Artois, Cambresis, etc. en l'an 1661,..... par M.* Michel de Saint-Martin, *escuyer, prestre, sieur de la*

24

Marc du Désert, Docteur en théologie en l'Université de Rome, etc. — A Caen, chez Martin Yvon, imprimeur du Roy. MDCLXVII.» — Charles Van Hulthem a écrit sur son exemplaire la note suivante: « Ouvrage curieux qui nous fait connaître les usages religieux et civils des provinces belgiques et où l'on trouve sur ces objets beaucoup de choses qu'on ne voit pas ailleurs. » — Aux pages 179-185, « Des chanoinesses de Mons en Hainaut, » l'auteur donne des détails sur la fondation du chapitre, sur l'admission des dames, leur costume, leurs offices, la procession de la fête de la Trinité et la prestation de serment des souverains comme abbés séculiers. — Il parle des fortifications de Mons, aux pages 461-462.

Nous trouvons ensuite un autre itinéraire qui eut quatre éditions: la première ou la seconde en 1665, la troisième en 1672 et la dernière en 1677.

Celle de 1665 a pour titre: *La guide universelle de tous les Pays-Bas ou des dix-sept provinces, qui fait voir au voyageur tout ce qu'il a de plus beau, de plus rare, de plus antique et de plus curieux etc., par le Révérend Père* ADAM BOUSSINGAULT, *Parisien, Religieux de l'ordre de S. Croix. — A Paris, chez François Clousier dans la cour du Palais, proche l'Hôtel de M. le Premier Président.* M.DC.LXV.

La bibliothèque royale ne possède pas la seconde de ces éditions.

La troisième édition est intitulée: *La guide universelle de tous les Pays-Bas ou les dix-sept provinces, où il est traité de tout ce qu'il y a de plus beau, de plus rare et de curieux, des fortifications, mœurs et coutumes, avec une description de la ville de Paris, par le Révérend Père* BOUSSINGAULT, *souprieur et chanoine régulier de Saint-Augustin, de l'ordre de Sainte-Croix. Edition troisième augmentée par l'auteur. — A Paris etc.* M.DC.LXXII.

La quatrième édition présente une variante dans son titre: « *mœurs et coutumes des Hollandois.* » — *A Paris etc.* MDCLXXVII.

Dans une introduction, l'auteur donne des instructions pour les voyageurs, ainsi qu'un état des distances d'une ville à l'autre.

Voici un extrait de cet état : « De Tournay à Mons, 7 lieues ; de Mons à Valenciennes, 7 lieues ; de Valenciennes au Quesnoy, 3 lieues ; de Valenciennes à Condé, 2 lieues ; de Condé à Saint-Guilain, 3 lieues ; de Saint-Guilain à Valenciennes, 5 lieues, etc.

Dans l'édition de 1665, p. 198, la description de Mons est fort courte. On y trouve quelques données connues sur les fortifications et sur le chapitre de Sainte-Waudru. Dans les éditions de 1672 et de 1677, pp. 308 et 350, la notice est plus étendue. Elle a beaucoup d'analogie avec celles qu'on voit dans les dictionnaires de Thomas Corneille et de Bruzen La Martinière.

Nous avons vu à la bibliothèque royale un manuscrit coté n° 25, 996, in-4°, relié en veau, portant au dos : *Voyage d'Hollande et Flandre*, et sur le plat un blason avec l'exergue : François Brunet, *président de la chambre des comptes à Paris*.

L'auteur avec trois compagnons de voyage, quitta Paris le 14 septembre 1680, entra en Belgique par Charleville, s'embarqua sur la Meuse, le 20 septembre, passa à Fumay, Charlemont-Givet, Dinant, Namur, Huy et Liége. Le 24, il partit de Liége pour Aix-la-Chapelle, Juliers, Cologne, la vallée du Rhin et les villes de la Hollande. Le 12 octobre, il revint en Belgique et séjourna à Anvers, à Malines et à Bruxelles. Le 18 du même mois, écrit-il, « sans faire un séjour plus long à Bruxelles, ny sans voir personne à la cour, nous en partismes pour venir à Enguyen par curiosité. C'est une petite ville qui appartient à M. le duc d'Arscot, fils de feu M. le duc d'Aremberg, où sa veuve demeure. Le chasteau est une vieille maison dans laquelle M. et Madame de Villahermosa estoient encore jusqu'au lendemain qu'ils devoient se mettre en chemin pour retourner en Espagne par la France. — Les jardins de cette maison sont très beaux, particulièrement pour les berceaux, palissades et balustrades de charmille, dont on fait toutte sorte de figures et aussi promptement que si c'estoit des ouvrages de sculpture et de menuiserie. Les berceaux et une balustrade de charmille entr'autres sont l'une des plus belles choses que j'aye veües. Il

y a quelques eaux qui ne sont pas naturelles. Le parc est grand, bien entendu et très bien planté. Le mail est un tiers plus grand que celui de. . . . . . En un mot, ce jardin est digne de la curiosité la plus délicate. »

Nous avons vu dans une collection de *Cartes et plans des Pays-Bas*, Bibliothèque royale, imprimés, série II, n° 16,781, un plan du château d'Enghien, qui paraît dater de l'époque de ce voyage. Il porte pour inscription : *'T Warande Park van Anguien. — Tot Amsterdam, by Nicolaus Visscher met privilegie.* Il est accompagné d'une légende de 17 renvois.

Nos étrangers partirent d'Enghien pour Grammont et Gand sans visiter le Hainaut. La dernière lettre de leur excursion est datée de Gand le 20 octobre 1680.

Un volume in-12, de 295 pages, édité à Amsterdam chez George Gallet, est intitulé : *Voyages faits en divers temps en Espagne, en Portugal, en Allemagne, en France et ailleurs par Monsieur M*****. — Les voyageurs étaient Français : c'est tout ce que nous savons à leur égard.

Dans sa relation d'un *Voyage d'Allemagne en 1681*, les détails que le narrateur y donne, sont assez curieux. Les excursionnistes, comme on le verra, appartenaient au grand monde. « Le 8 mars, dit-il, nous partîmes de Valenciennes de bon matin et nous trouvâmes à trois lieues en deça de Mons un relais que Monsieur le duc d'Arscot et d'Aremberg, gouverneur de cette ville, avoit envoyé audevant de nous avec son capitaine des gardes, quelques cavaliers et un trompette, lesquels avoient fait racommoder les chemins, qui étoient encore fort mauvais. De cette manière nous arrivâmes à Mons, où Monsieur D. G. étoit attendu avec beaucoup d'impatience, car ce seigneur étoit de ses bons et anciens amis, qui mourut cinq ou six mois après notre passage. On ne peut trop louer le bon accueil qu'il nous fit. Il ne nous manqua que du temps pour être plus satisfaits les uns des autres. Bien que le dessein fût de passer sans s'arrêter, Monsieur D. G. ne put refuser le reste de la journée à leur sincère amitié.

« Mons est une grande ville renommée par son commerce et ses fortifications qui me parurent fort négligées ; et la garnison, comme tout le reste, faisoit voir l'indigence et la foiblesse des Espagnols, dont la grande générosité de notre monarque n'a jamais voulu profiter. Le Roi auroit bien épargné de l'argent et de la peine s'il l'avoit assiégée en ce temps là. — Sainte Wautrude, abbaye célèbre par les chanoinesses, qui sont toutes de qualité, est trop connue pour s'amuser à en parler.

« Monsieur le duc d'Arscot ne se contentant pas de toutes les honnêtetez qu'il avoit fait, commanda à son capitaine des gardes de nous accompagner le lendemain, 9, avec un trompette et quelques cavaliers de sa compagnie, autant qu'on le souhaitteroit. Ils vinrent avec nous jusqu'à moitié chemin de Bruxelles, qui est éloignée de Mons de dix lieues. »

Jean-François Regnard a écrit le récit de son *Voyage de Flandre et de Hollande, commencé le 26 avril 1681. (Œuvres complètes de* Regnard, Paris, 1820, 6 volumes in-8°, t. 1er, pp 29-95.)

Cet auteur, né à Paris en 1656, devint orphelin lorsqu'il terminait ses études. Héritier d'un bien considérable, il profita de son opulence pour satisfaire son goût de voyager. Après avoir visité pendant environ sept ans diverses contrées de l'Europe, il rentra en France en 1683. Il rédigea alors ses notes de voyages; ensuite de 1683 à 1708, il composa ses comédies. Il mourut âgé de 54 ans, le 5 septembre 1710.

Regnard partit de Paris par le carosse de Bruxelles. De Valenciennes, il passa à Quiévrain et arriva à Mons. Il parle des fortifications de notre ville et exprime l'intérêt que lui inspira le chapitre de Sainte-Waudru. Il mentionne aussi la tour du château et son très beau carillon. Il fit route avec un officier qui s'était trouvé à la bataille de Saint-Denis, trois ans auparavant, et qui lui montra, en passant à Casteau, les postes et les lieux que les deux armées occupèrent. Son séjour à Mons eut lieu au commencement de mai 1681.

M. Camille Rousset, « Histoire de Louvois, » tome 2, p. 512-516, rapporte la position de l'armée du maréchal de Luxembourg à Casteau et aux Masnuy au commencement d'août 1678, avant la bataille de Saint-Denis.

On voit des renseignements d'une autre nature dans le *Récit d'un Voyage aux Pays-Bas par le P.* du Molinet, 1682. Manuscrit de la bibliothèque de Sainte-Géneviève à Paris, in-4° de 58 feuillets, marqué G. 2.

Claude Du Molinet, religieux de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin et bibliothécaire de l'abbaye de Sainte-Géneviève, fut chargé en 1682, avec le P. Beurrier, assistant, d'inspecter les maisons belges de leur ordre. Ils arrivèrent à Saint-Hubert le 3 septembre ; et en visitant successivement leurs abbayes, ils séjournèrent à Liége, Huy, Namur, Léau, Tirlemont, Louvain, Malines, Anvers et Bruxelles. De là ils reprirent le chemin de la France par le Hainaut. Ils parvinrent à Mons le 26 septembre et descendirent à l'abbaye du Val des Écoliers, qui était une maison dépendante de la congrégation de Sainte-Géneviève. Ils y trouvèrent l'archevêque de Cambrai qui y logeait pendant la visite pastorale qu'il faisait en cette ville.

La relation du chanoine contient des détails sur la ville de Mons, sur le chapitre de Sainte-Waudru, sur un service funèbre célébré dans l'église, sur certains usages pratiqués au décès de personnes de condition, enfin sur l'abbaye du Val des Écoliers.

Le 29 septembre, ils partirent pour Valenciennes, et quelques jours après, leur voyage était terminé.

L'itinéraire du Père du Molinet a été analysé par M. Gachard dans la *Revue de Bruxelles*, mai 1839, pp. 47-65, important article intitulé : « Relations inédites de voyages en Belgique. » Cet auteur nous fait connaître que Claude du Molinet mourut en 1687, à l'âge de soixante-sept ans.

Il nous reste à parler de quelques voyages du XVIIIe siècle.

Dom Edmond Martène et Dom Ursin Durant sont les auteurs d'un livre intéressant publié sous le titre de *Voyage littéraire de*

deux religieux Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. — Paris. M.DCC.XVII.

Les voyageurs se mirent en route le 11 juin 1708. Au mois de juillet 1713, ils étaient à Ypres; au mois d'août, dans le Brabant et le Limbourg. Le 3 septembre, ils arrivèrent à Louvain, d'où ils se rendirent à Malines, à Bruxelles, à la Cambre, à Rouge-Cloître, à Forêt, à Grand-Bigard, à Ghislenghien, à Cambron, à Saint-Denis, à Saint-Feuillen, à l'Olive, à Alne, à Lobbes et à Bonne-Espérance.

Le 13 septembre, ils logèrent à l'abbaye de Béliam, en latin Bethleem, à une demi lieue de Mons. Le lendemain, ils furent à Mons, où ils virent l'abbaye du Val des Écoliers et celles d'Épinlieu et des Bénédictines de la Paix. Ils font l'éloge des religieuses de cette dernière communauté. Ils ne disent que quelques mots des chanoinesses de Sainte-Waudru.

Ils continuèrent leur voyage par Saint-Ghislain, Crépin, Saint-Sauve, Valenciennes, Vicogne, Saint-Amand, Hasnon et Tournai; et se dirigeant par Douai et Cambrai, ils rentrèrent à Paris le 16 novembre.

Cinq ans plus tard, ces deux religieux firent un second voyage en Belgique. Ils en publièrent en 1724 le récit dans une seconde édition de leur livre.

Lors de leur deuxième excursion, ils ne vinrent pas à Mons. Ils arrivèrent à Tournai le 25 juillet 1718; le 27 ils partirent pour Cambron, et passant par Enghien, ils allèrent en Brabant et visitèrent ensuite les pays de Namur et de Liége.

Après ce voyage littéraire nous trouvons un *Voyage pittoresque de la Flandre et du Brabant, par* J.-B. DESCAMPS. — Paris 1769. — Une seconde édition a paru en 1838, à Paris, augmentée de notes. C'est une revue artistique des peintures que l'auteur voit dans les églises et dans les établissements publics qu'il visite.

En venant de Lille et de Tournai, il passe à Mons. Voici ce qui l'a occupé chez nous: « Le seul tableau, dit-il, qui doit intéresser les artistes, décore le maître-autel de l'église des Pères

de l'Oratoire ; il est peint par J. Jordaens et représente Jésus-Christ attaché à la croix : on y trouve surtout une grande liberté de faire, une belle et vigoureuse couleur. » A Ath et à Enghien, il vit des œuvres d'art en plus grand nombre.

Une note de la seconde édition, p. 30, signale un tableau de Van Dyck, l'Ascension en croix, qui se trouvait dans l'église de Sainte-Waudru.

Un autre artiste signalait, six ans auparavant, dans les églises de Mons, d'autres toiles que le Christ crucifié de Jordaens. Ces peintures existaient dans les églises des Jésuites, des Carmes déchaussés, des Ursulines, des Sœurs grises et des Célestines. « Le peintre amateur et curieux, ou description générale des tableaux des plus habiles maîtres ... dans l'étendue des Pays-Bas autrichiens. Par G.-P. Mensaert. Bruxelles. 1763. » — Ouvrage cité par M. Bernier, Annales de notre Cercle, t. 16, p. 745.

Un autre Bénédictin, *Dom* Anselme Berthod, a écrit un *Voyage littéraire dans les Pays-Bas français et autrichiens*. 1776. — Une copie du manuscrit repose à la bibliothèque royale de Bruxelles, catalogue n° 17,684. — Ce voyage a été publié par Auguste Voisin, dans le Messager des sciences historiques, Gand, 1838. Un résumé en est fait dans le manuscrit n° 17,685.

Le voyageur a visité les bibliothèques et les archives de l'abbaye de Saint-Martin et de l'église cathédrale de Tournay, et de l'abbaye de Saint-Ghislain ; il ne vint pas à Mons, il passa en Brabant et de là en Flandre.

En 1779, la veuve Duchesne publia à Paris *Le guide de Flandre et de Hollande*, sans nom d'auteur, un volume in-12 avec une carte ; on y lit, p. 161, une courte notice sur Mons et le chapitre de Sainte-Waudru.

Nous trouvons ensuite un ouvrage considérable écrit par un Français nommé Derival et intitulé : *Le voyageur dans les Pays-*

Bas autrichiens, ou Lettres sur l'état actuel de ces pays. — A Amsterdam, chez Changuion et à Bruxelles chez Emmanuel Flon. 1782 et 1783. 6 volumes in-8°.

Dans les cinq premiers volumes, l'auteur s'occupe du Brabant et de la Flandre. Dans le sixième, qui contient quarante-une lettres, il consacre les lettres XI, XII et XIII à Tournai, et la lettre XIV, datée d'Ath, octobre 1783, à la description générale du Hainaut, à ses productions et aux institutions religieuses et politiques. La lettre XV traite de Chièvres, Cambron, Belœil, Enghien et Lessines, la lettre XVI : de Halle, de Braine-le-Comte et de Soignies. Les lettres XVII à XXI sont consacrées à la ville de Mons. La lettre XVII donne notamment des détails sur le magistrat et sur sa compétence, sur le conseil souverain, sur la législation et sur les avocats. La lettre XVIII fournit des données sur le commerce et l'agriculture; la lettre XIX, sur le projet de canal de Mons à Tournai et sur l'industrie; la lettre XX, sur la fabrication de la bière, de l'eau de vie de grain et du vinaigre, ainsi que sur les manufactures d'étoffes de laine; enfin la lettre XXI présente des renseignements divers sur les institutions religieuses, sur la loge maçonnique et sur le caractère général des Montois.

Ces lettres intéressantes et fort étendues (t. VI, pp. 163-212) ne peuvent guère être résumées. On doit les lire en entier.

Par synchronisme, nous citerons ici le *Petit tableau de Mons* par l'abbé Fonson. 1783.

Quelques années après, au milieu des guerres de l'invasion française, le directeur de l'imprimerie royale et du loto, C.-M. Spanoghe, publia à Bruxelles, en 1793, une *Description historique et géographique des* XVII *provinces belgiques et de la principauté de Liége.... Divisé en* II *volumes, rédigé sur plusieurs excellents ouvrages et augmenté des événements jusqu'à ce jour.* — Le titre de l'ouvrage porte que celui-ci est *orné d'une carte générale des* XVII *provinces et d'un grand nombre de plans topographiques*

des principales villes du pays, surtout de celles qui sont aujourd'hui le théâtre de la guerre; mais l'exemplaire de la bibliothèque royale (Fonds Van Hulthem, nº 25,817) ne contient aucune de ces planches.

Ce livre est le dernier écho de l'ancien régime, et c'est à ce titre que nous le citons. Il contient les généralités ordinaires sur les divisions territoriales, sur la noblesse du comté, sur les corps ecclésiastiques; il donne la suite chronologique des comtes de Hainaut, la composition des états de la province et l'organisation du conseil souverain. Plus loin il présente des notices sur les villes du pays et sur les prévôtés de Mons et de Valenciennes.

La Notice sur Mons est la répétition des descriptions antérieures: situation, origine romaine et camp de Cicéron, monastère de Sainte-Waudru, paroisses, communautés religieuses, colléges d'humanités, composition de l'échevinage et aperçu des siéges soutenus par la ville et de quelques événements militaires des environs jusqu'à la bataille de Jemappes.

Enfin deux Champenois ont déposé leurs impressions de voyage dans des lettres qu'ils ont publiées sous ce titre: « *Les deux voyageurs, ou lettres sur la Belgique, la Hollande, l'Allemagne, la Pologne, la Prusse, l'Italie, la Sicile et Malthe*, contenant l'histoire, la description, les anecdotes les plus curieuses de ces différents pays, avec des observations sur les mœurs, les usages, le gouvernement, la littérature et les arts.— Et un récit impartial des principaux événements qui se sont passés en Europe depuis 1791 jusqu'à la fin de 1802. — Écrites selon l'ordre des temps par P.-N. ANOT, ancien sous-Principal au collége de l'Université de Rheims, auteur du Guide de l'histoire, et par F. MALFILLATRE, ci-devant de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. — *A Rheims, chez Brigot, imprimeur-libraire, place nationale, et chez les auteurs, rue Corbeau.* 2 volumes in-8°.

La première lettre est écrite de Rocroi, le 23 juin 1791, par

Malfillatre à son père ; la seconde de Chimai, le 28 juin ; et la troisième de Mons, le 30 juin.

Cette dernière contient quelques souvenirs historiques. L'auteur rappelle qu'un siècle auparavant, Louis XIV s'emparait de la forteresse de Mons, et qu'il était loin de songer alors que la même année du siècle suivant, les petits-fils de son successeur viendraient chercher un asile dans cette ville. En effet en ce moment, MONSIEUR (frère du Roi, qui devint Louis XVIII) et le comte d'Artois (qui fut Charles X) étaient réfugiés à Mons. Le voyageur ajoute certaines particularités rétrospectives : l'attaque du camp de Cicéron par les Éburons et les Nerviens, la bataille de Saint-Denis en 1678 et la bataille de Malplaquet en 1709. Il finit par quelques lignes sur les chanoinesses de Sainte-Waudru.

Le commencement du XIXe siècle nous a aussi fourni des relations de voyages.

En l'an 1802 (an X) fut édité à Paris en deux volumes in-8° un *Voyage dans la ci-devant Belgique et sur la rive gauche du Rhin, orné de treize cartes, de trente huit estampes, et accompagné de notes instructives, par* J.-B.-J. BRETON *pour la partie du texte* , LOUIS BRION *pour la partie du dessin ; et* LOUIS BRION *père, pour la partie géographique.*

L'une des estampes qui accompagne ce livre, représente une vue de Mons. Ce n'est que la reproduction d'une gravure du XVIe siècle, antérieure aux travaux avancés de la place ; sur un plateau dégagé, on voit la tour à l'horloge du château.

Le texte est écrit dans une forme assez originale. La partie qui traite du département de Jemappes, renferme des données historiques et descriptives. On y cite, l'un après l'autre, les Nerviens, Enghien et son parc, les batailles de Steinkerke et de Fleurus; on y rappelle la fondation de Charleroi, son commerce, le pays intermédiaire entre cette ville et Mons, la description de celle-ci, la bataille de Saint-Denis, Ath, Tournai, Binche, Beaumont, la Forêt charbonnière et divers combats livrés dans la province.

La notice sur Mons ne contient que la répétition de ce qu'ont dit les historiens géographes antérieurs, au sujet de l'origine et de la topographie de la ville.

Lorsque Charles Van Hulthem habitait Paris comme membre du tribunat, il reçut de l'auteur, Félix Faulcon, de l'institut national, un petit volume intitulé : *Voyages et opuscules.* — Paris, an XIII (1805).

Sur une feuille de garde, Van Hulthem a écrit: « On y trouve « des fragments d'un voyage fait en Belgique en 1801 et en « Hollande. »

Dans une lettre datée de Cambrai, 20 messidor an X, l'auteur parle très succinctement de notre province. « Arrivé hier à la ville de Halle, après avoir quitté Bruxelles, j'allai visiter l'église de Notre Dame, qui est très parée, très courue. — Je parlerai de Mons, qui en vérité n'offre rien de beau; la ville est fort inégale; il faut toujours ou descendre ou monter. Je grimpai à l'ancien château où se voit un clocher qui, sans être fort haut par lui-même, paraît de très loin, parce que le terrain qui le porte est extrêmement élevé : on y découvre la plus riante perspective. — Après Mons, je revis *Gemmape* où il est impossible de se trouver sans méditer longtemps sur les folies humaines et sur la valeur française. — Rendu ce matin dans Cambrai, avant dix heures, j'ai parcouru cette ville avec l'active rapidité que je porte toujours en voyage. »

A.-G. Camus (*Voyage fait dans les départemens nouvellement réunis...... à la fin de l'an* X — *Paris,* ventôse an XI (1803), 2 volumes in-18, quatre gravures) nous présente des renseignements sur les institutions qui l'ont préoccupé lorsqu'il a visité Mons. Après avoir dit quelques mots sur l'industrie, il mentionne la bibliothèque publique. Les concours du jeu de balle lui ont paru assez intéressants. Mais c'est la bienfaisance publique qui a le plus fixé son attention : il signale l'atelier de charité, les enfants abandonnés, les orphelins, l'hôpital militaire et l'hôpital civil et fait ressortir les défauts de ces établissements. Il parle

aussi de l'ancienne châtellenie qui comprenait des prisons et la tour du château.

Pendant notre réunion à la France, un dernier voyageur, PAQUET-SYPHORIEN, nous a laissé une relation de son itinéraire sous le titre de *Voyage historique et pittoresque fait dans les ci-devant Pays-Bas et dans quelques départemens pendant les années 1811, 1812 et 1813. -- Paris. Firmin Didot.* 1813. 2 volumes in-8°.

On trouve dans le chapitre intitulé : « Voyage depuis la source « de l'Escaut, par Cambrai et Valenciennes, à Mons, » les annotations que fit cet étranger sur notre ville. Il répète ce qu'on a dit de César et du camp de Cicéron. Il raconte l'espèce d'ovation que des femmes du peuple firent à un villageois sur le marché, en dansant et en chantant autour de lui : leur chanson lui donna une idée de la musique populaire du pays. Il fit une visite à Germain Hallez, peintre et professeur à l'académie de cette ville, dont il admira divers tableaux et qu'il cite comme le coloriste qui se rapproche le plus des anciens par le fini, la vérité et la délicatesse. Il parle aussi de la manufacture d'étoffes de coton qui était alors établie par la société Mather et Molkramer, de l'exploitation de la houille par les pompes à feu et de l'ouverture des travaux du canal de Mons à Condé. Comme d'autres voyageurs français, il se plaît à rappeler la bataille de Saint-Denis où le maréchal de Luxembourg repoussa l'armée du prince d'Orange.

Sous le régime néerlandais, nous trouvons, dans un livre composé « par une société de gens de lettres » et intitulé *L'hermite en Belgique,* 2 volumes in-8°, Bruxelles, 1827, deux chapitres relatifs à notre ville (tome II, pp. 1-33). Divers livres de ce genre furent alors publiés à Paris : L'hermite en province par Étienne de Jouy, L'hermite de la chaussée d'Antin, etc.

Le voyageur railleur et goguenard fait dans son récit la satire des hommes et des choses de l'époque. Ses appréciations sont

malveillantes et exagérées, et l'on doit se féliciter d'avoir presque toujours d'autres idées que les siennes. Son style est à la fois badin et caustique ; et si l'auteur avait été plus sérieux et plus instruit, il aurait modéré ses critiques, et on ne se trouverait pas dans la nécessité d'en contester la justesse.

Dans le premier chapitre, il trouve mauvais tout ce qu'il voit : la visite des voitures par les commis des taxes communales, la perception d'un droit d'entrée après la fermeture des portes de la ville, l'inscription placée au-dessus de la porte de Nimy, le départ de la diligence de Namur à cinq heures du matin, les façades du palais de justice et de l'église de Sainte-Élisabeth, les viandes de la boucherie de la Grand'Place, etc. Au contraire il fait l'éloge d'objets d'une valeur contestable : il trouve majestueuse la façade du collége de Mons ; la caserne de la Croix-Place est pour lui un superbe monument qui fait le plus grand honneur à son architecte, etc.

Dans le second chapitre (Les Hobereaux), il attaque la noblesse de Mons en masse, surtout les derniers anoblis. Il rapporte certaines anecdotes où il les couvre de ridicule. Toutefois il exalte la comtesse de R. où il a reçu un accueil bienveillant. Enfin il rassemble ses impressions sur les qualités et les défauts des Montois.

Dans cette période, deux catégories de personnes se trouvaient en présence ; savoir : les débris de l'ancien régime représentés par quelques familles aristocratiques rentrées de l'émigration et par d'anciens bourgeois qui étaient opposés au nouvel état social, d'une part ; et d'autre part, les partisans du système politique basé sur la démocratie et sur les institutions publiques de liberté et d'égalité. Notre voyageur appartenait évidemment à la seconde catégorie : on s'explique ainsi le fond et la forme de son œuvre.

Nous terminerons cette série en mentionnant le dernier ouvrage édité sous le gouvernement des Pays-Bas et intitulé : *Le voyageur dans les Pays-Bas, contenant une description statistique, historique et géographique des Pays-Bas, par* J. Gautier, *avocat à la cour royale de Bruxelles. — Bruxelles, Remy, 1830.*

Dans le chapitre consacré à la « Province de Hainaut » se trouve un article historique et descriptif sur la ville de Mons. L'auteur y résume ce que nos écrivains montois ont raconté de l'origine de la localité et ce que les anciens auteurs et les dictionnaires géographiques modernes contiennent quant aux édifices publics ainsi que sur l'industrie et le commerce de la ville. Si J. Gauthier a visité Mons et s'il a pris des notes sur les lieux, il a encore plus puisé dans les livres ce qu'il dit de la capitale du Hainaut. Il a cela de commun avec les historiens géographes de nos jours qui se bornent à compiler les anciens ouvrages. Tandis que l'avocat Gautier cite encore en 1830 « le jubé de « l'église de Sainte-Waudru, orné de statues en marbre », Pierre Larousse (Dictionnaire universel du XIXe siècle, Paris, 1874, tome XI, p. 470), en décrivant notre ville, y indique au sommet de la colline « un château-fort », et ajoute que les parties haute et basse de Mons « sont entièrement comprises « dans le système des fortifications qui entourent la ville. Ces « fortifications, qui font de Mons une des plus fortes places de « guerre des temps modernes, figurent un polygone flanqué de « quatorze bastions entourés de fossés profonds, qui peuvent « facilement être remplis d'eau. On entre dans la ville par six « portes. » Mais quelques lignes plus bas, il écrit : « Nous « signalerons aussi.... la promenade du Petit-Parc et celle qui « a été établie sur l'emplacement des anciens remparts. » Il ne s'est pas aperçu que ces derniers mots devaient faire modifier ce qu'il disait du polygone néerlandais, qui a été démoli en 1861.

On ne doit accorder qu'une confiance médiocre à ces grands ouvrages, composés par des *gens de lettres*, qui se bornent à transcrire des renseignements divers sans s'inquiéter de les coordonner. Nous devons renoncer à passer en revue ces nombreux volumes : nous ne finirions pas à relever leurs erreurs.

A compter de 1840, on vit paraître un grand nombre de manuels à l'usage des touristes en Belgique. Nous ne les connaissons pas tous : du reste ceux que nous avons lus, ne contiennent sur Mons et le Hainaut que des renseignements connus.

Ces ouvrages dont nous ne transcrirons pas les titres, ont pour auteurs : A. Ferrier, J. Duplessis, Richard, Baedeker, etc. Nous ferons toutefois une exception pour le *Guide du voyageur sur les chemins de fer de Mons à Manage et de Namur à Liége, par* Élien Wardy. — Bruxelles, 1852 ; un vol. in-4° oblong, à deux colonnes, textes français et anglais en regard.

La notice intitulée « De Mons à Manage, » pp. 18-30, est fort intéressante. Elle est accompagnée d'une vignette gravée sur bois et représentant une vue de Mons prise hors la porte de Nimy.

On trouve aussi de bonnes notices sur notre ville dans *Le Guide de Belgique.* Bruxelles, Ferd. Claassen, 4e édition, 2e partie, pp. 182-186, et dans *Guides Diamant : Belgique et Hollande*, Paris, Hachette et Cie, 1873.

CHAPITRE VI.

PLANS ET VUES DE MONS DU XVIe SIÈCLE.

De nombreux plans de villes des Pays-Bas au xvie et au xviie siècle ont été publiés dans les ouvrages géographiques et historiques de l'époque. M. Jules Delecourt, dans sa Bibliographie de l'histoire du Hainaut, section iii, nos 143 à 225, a donné l'ensemble des cartes et plans relatifs à cette province (*Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. v, pp. 22-29). M. le capitaine Adolphe Dejardin a de plus écrit diverses études sur les cartes des provinces d'Anvers, de Liége, de la Flandre orientale et de Namur, ainsi que sur les plans et les vues des villes d'Anvers, de Liége, de Gand, de Namur et de Tournai (*Annales de l'académie d'archéologie de Belgique*, Anvers, 1862 et 1863, t. xix et xx. — *Bulletin de l'institut archéologique liégeois,* 1860 et 1862, t. iv et v, 1866, t. viii, et 1877, t. xiii. — *Messager des sciences historiques*, Gand, 1865 à 1867. — *Annales de la société archéologique de Namur*, 1881 et 1882, t. xv et xvi. — *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, 1859, t. 6, et 1880, t. 18).

Les cartographes du xvie siècle produisirent des travaux scientifiques d'une valeur beaucoup plus considérable que les ouvrages de leurs prédécesseurs. Tandis que Abraham Ortelius et Gérard Mercator dressaient leurs cartes géographiques, Chrétien Sgrooten et Jacques Van Deventer s'appliquaient à des plans de villes. Une suite d'excellents graveurs taillèrent sur cuivre ces précieuses productions. Joachim Lelewel (Géographie du moyen âge, t. 4, p. 214 et s.) cite parmi ces artistes, Gérard de Jode (1578), Jacques de Surhon, de Mons (1579), Josse de Hondt (*Hondius*) 1660, et son fils Henri, Pierre du Keere, les Janssonius et les Blaeu, Nicolas Visscher (*Piscator*), Jacques Peeters, Frédéric De Wit et plusieurs autres du xviie siècle.

En même temps, les historiens géographes hollandais et allemands ajoutèrent à ces plans, des vues perspectives des villes. Les vues du graveur François Hohenberg, de Malines, insérées dans le *Theatrum urbium et civitatum orbis terrarum*, trois volumes in-folio, 1572-1618, sont les premières productions de ce genre. Elles ont fait l'objet de contrefaçons plus ou moins heureuses. (Voir *suprà* chapitre III, p. 344.)

Pour le premier âge des villes, les plans font défaut. On n'en possède qu'à compter du XVIe siècle. On les leva d'abord pour compléter les études géographiques, mais bientôt on les dressa pour former des collections de plans de forteresses.

Le plus ancien plan de la ville de Mons est l'œuvre de JACQUES VAN DEVENTER. Il est intitulé : *Mons of Bergen in Henegouwen met Spinoy en omgeving omstreeks.* (Mons ou Bergen en Hainaut avec Épinlieu et le territoire environnant.) L'original manuscrit existe à la bibliothèque royale de Bruxelles, catalogue n° 22,090. Ce plan a été publié par le Cercle archéologique de Mons, Annales, t. XI, p. 144, avec l'intéressant mémoire de M. Charles Rousselle sur « les agrandissements successifs de Mons. »

Il fait partie des « Plans topographiques des villes des Pays-Bas au XVIe siècle. » La bibliothèque royale a fait l'achat en 1866 d'une suite de 68 plans de villes des anciens Pays-Bas espagnols, exécutés de 1550 à 1565. Ils sont antérieurs aux plus anciens plans gravés et aux dessins qui existent encore. Cette collection comprend ceux de Beaumont, Bins, Brayne-le-Comte, Chièvre, Lessines, Leusse, Mons-Spinoy et Rœulx. Elle avait été formée par le greffier Fr. Van Aarssen et elle fut achetée par Frédéric Muller, d'Amsterdam. Celui-ci croit que ce sont les minutes qui ont servi à la confection de l'atlas des villes des Pays-Bas fait par Jacques Van Deventer d'après l'ordre de Philippe II. M. C. Ruelens a donné une notice sur la dite collection dans « Le Bibliophile belge » 1866, t. 2, pp. 280-286. — Voir aussi sur Van Deventer, un article de M. Al. Pinchart, publié dans le « Messager des sciences historiques », Gand,

1859, p. 277, et dans les « Archives des arts, sciences et lettres», t. 2, pp. 61-70.

Le premier ouvrage imprimé qui renferme un plan de Mons, est le *Theatrum urbium et civitatum orbis terrarum* prémentionné, qui a pour auteurs Georges Braun et François Hohenberg; Cologne 1572-1618, 3 volumes in-folio. Bibliothèque royale. Fonds Van Hulthem, n° 14,336. Un octroi pour l'impression en Brabant des plans des villes de cet ouvrage, est daté du 22 novembre 1574. Une notice sur Hohenberg a été écrite par Félix Goethals, Messager des sciences, Gand, 1829-1830, t. 6, p. 145. Voir aussi *Nagler*, « Kunster-Lexicon, » t. VI, p. 288.

Ce livre a été traduit en français par Jérôme Van Belle sous le titre de *Théâtre des principales villes de tout l'univers* par G. Braun et Fr. Hogenberg. Cologne, 1583, in-folio. Bibliothèque royale, même fonds, n° 14,337.

Le plan de Mons se trouve au livre III, feuillet 24 de l'édition latine comme de l'édition française. Il mesure 0,46 centimètres de large sur 0,35 cent. de haut. Il a pour titre MONS et présente, dans les angles supérieurs, les armes du Hainaut et celles de Mons; et dans les angles inférieurs à gauche, un homme et une femme en costume du temps, et à droite, l'inscription suivante: « Mons Hannoniæ urbs potens et ampla, etc. » (Voir *suprà*, p. 344.)

Le même ouvrage contient aussi la plus ancienne vue perspective de notre ville (livre 1er, feuillet 13). Cette gravure a 0,46 centimètres de largeur sur 0,14 de hauteur. Elle a été reproduite par le Cercle archéologique de Mons dans son édition du volume : Mons capitale du Hainaut, etc. — Mons, Hector Manceaux, 1871, in-8°, ainsi que dans le tome XVI, p. 541 des Annales du Cercle, 1880.

Ce plan et cette vue sont l'œuvre de François Hohenberg. Le plan présente la ville à vol d'oiseau, et ses principaux édifices en élévation, tels que le « chasteau » indiqué par deux tours : l'une, la tour à l'horloge, à l'emplacement du beffroi actuel, et

l'autre à trois étages avec une flèche, à l'angle de la rue des Gades et de la rue des Clercs; la « Maison de ville, » la « Fontaine » du grand marché, les églises de « S. Waudru », de « S. Germain », du « Béguinage », des « Escoliers », des « Repenties », de « S. Elizabet » et de « S. Nicolas », le « poid du fer », ainsi que les portes de la ville. On y lit les noms de quelques rues et de quelques hôtels. Quant à la vue, qui est intitulée : *Montes Hannoniæ metropolis*, elle développe le panorama de la ville et porte au dessus de l'horizon, les neuf indications suivantes : « Porte de Bartemon, Minnebru [*Frères mineurs*], Porte de Hion, S. Walru, S. Germayn, Chasteau, S. Nicolas et Porte d'Havré. » Le château composé de la tour à l'horloge et de bâtiments militaires, s'étend sur un plateau isolé et domine la ville.

Cette vue, comme les autres vues gravées de Mons, est prise au sud-est entre les portes d'Havré, de la Guérite et de Bertaimont, au delà des étangs des Apôtres et des Prêtres. C'est le pied de la pente légère qui règne depuis la colline du château jusqu'à la Trouille, c'est de là seulement qu'on découvre les tours des églises et les habitations des rues de la Poterie, de la Chaussée, de la Coupe, de la Clef, du Haut-bois et de la Halle. En outre, vers l'est, le développement du mur d'enceinte, muni de tourelles et de portes fortifiées, se présente très avantageusement.

Au contraire, au nord-ouest, hors la porte du Parc, la pente est trop rapide pour laisser apercevoir l'ensemble de la ville; au surplus, au nord, à la porte de Nimy, et au sud, à la porte de Bertaimont, on ne peut que fort imparfaitement embrasser l'aspect de la localité, car le territoire ayant une forme ovale, ces extrémités sont trop étroites pour donner une idée de l'agglomération.

Peu de temps après que Hohenberg avait publié les plans et les vues des villes de Belgique, Christophe Plantin prépara la seconde édition italienne de la « Description des Pays-Bas » de

Louis Guicciardin, qui parut à Anvers en 1581, et qui fut suivie d'une traduction française en 1582. Pour cette dernière publication, comme nous l'avons dit, chapitre III, p. 342, Plantin chercha à réunir les cartes des provinces et les dessins des villes pour les faire graver sur cuivre. Il possédait déjà quelques « planches selon les patrons qu'il a plu à quelques ungs des ma« gistrats d'icelles villes nous envoyer libéralement »; alors il s'adressa aux autorités et aux particuliers, et les pria, par sa lettre datée d'Anvers, le 15 décembre 1581, de l' « aider de toutes et « chacune chose que jugerez propre et honorable pour l'illustra« tion de chacune de vos villes, franchises ou places, tant en « pourtraicts d'icelles comme en toutes autres déclarations des « particularités qu'il vous semblera bon d'estre ajouxté audit « livre ou description desdicts Païs Bas et aux pourtraicts de « chacun lieu d'iceux. »

On répondit à son appel ; et tandis que la seconde édition italienne n'avait eu que 56 cartes et plans, la seconde traduction française de 1582 fut accompagnée de 82 planches. On y trouve la carte du Hainaut, page 422, et les plans de Monts, p. 424, de Valenciennes, p. 428, de Landrecy, d'Avesnes, de Chimay, de Mariembourg, de Philippeville, p. 437, et de Beaumont, p. 438.

La carte du Hainaut, de 0,32 centimètres de large sur 0,23 de haut, porte les inscriptions, à droite : *Hannoniæ comitatus descrip.*, et à gauche : « Pays de Haynault tenu de Dieu et du « Soleil. » Les limites sont incomplètes, et beaucoup de noms sont mal orthographiés ou écrits dans le patois local.

Le plan de Mons, également de 0,32 centimètres sur 0,23, paraît être la reproduction de celui qui avait été donné en 1572 par Hohenberg. L'inscription est la même : *Mons Hannoniæ urbs potens et ampla etc.* Deux blasons figurent en haut du plan : l'un porte un lion, et l'autre, les armes de Philippe II, entourées du collier de la Toison d'or. On y voit aussi un type d'homme et de femme en costume du XVIe siècle. Aucune légende n'accompagne ce plan, et les inscriptions sont peu nombreuses : on n'y lit guère que les noms des églises et des portes de la ville.

L'œuvre de Guicciardin eut un succès considérable. Nous n'énumérerons pas toutes les réimpressions et les traductions de ce livre. On peut voir les notices de M. Van Even, Lodovico Guicciardini (*Annales de l'académie d'archéologie de Belgique*, Anvers, 1876, t. XXXIII, pp. 249-324), et de M. P.-A.-M. Boele van Hensbroek, De oudste beschryving der Nederlanden, etc. (Bydragen en mededeelingen van het historich genootschap gevestigd te Utrecht, 1878, pp. 199-286), ainsi que le § 21 des *Archives des arts, sciences et lettres*, par M. Al. Pinchart, Gand, 1860, t. I[er], pp. 139-149.

Nous citerons néanmoins une réimpression de la traduction française de Belle-Forest de 1582, qui fut ornée de nouvelles gravures, format in-4° oblong. Elle est intitulée : « Description de touts les Pays-Bas par Messire Loys Guicciardin G. H. Florentin, avec toutes les cartes géographiques desdits Pays et plusieurs pourtraicts de villes nouvellement tierez en belle perspective par M. Pierre du Keere : de rechef illustrée de plusieurs additions remarquables par Pierre du Mont, l'an CIƆ IƆC XIII. — Arnhemi, apud Joannem Janssoni(um) et Petrum Kœrium Amsterodanum. »

Une version hollandaise : *Beschryvinghe der gantscher Nederlanden* etc., Arnhem, Jean Janssonius, 1617, in-4° oblong, p. 675, est ornée d'une vue de Mons avec l'inscription : « Berghen ofte Mons. » Largeur 0,20 centimètres 1/2; hauteur : 0,17. L'enceinte muraillée est libre, sans ouvrages extérieurs : on n'y voit que les tours, les portes de la Guérite et d'Havré et le boulevard de la rue des Groseillers qui domine l'étang des Apôtres.

Quant à la traduction latine par Vitellius (voir *suprà* p. 342), l'édition in folio de 1613 fut accompagnée d'un plan de Mons à vol d'oiseau, réduction de celui de l'édition française de 1582 et de celui de Hohenberg. Hauteur : 0,31 centimètres 1/2 ; largeur : 0,21 centimètres 1/2. Deux autres éditions in-12, en 3 volumes, l'une de Guillaume Blaeu (1635) et l'autre de Jacques Meursius (1660), pages 429 et 452, furent également accompagnées d'un plan terrier de Mons. Hauteur : 0,10 centimètres 1/2,



Gravé d'aprés Pierre du Keere par Is Van Peteghem Bruxelles 1884


1 Maison de Ville.
2 Grand Marché.
3 Le Chasteau.
4 Ste Waudru.
5 St Germain.
6 St Nicolas.
7 Ste Elizabeth.
8 Les Cordeliers.
9 La Porte de Bertemont.
10 La Porte du Rivage.
11 La Porte du Parcq.
12 La Porte de Nimi.
13 La Porte d'Havré.
14 La Porte de Hajon.
11
12
2
1
7
6
13

largeur : 0,12 1/2. Ce plan, quoique datant de 1613 et reproduit en 1635 et en 1660, présente néanmoins l'état de la ville au milieu du XVI[e] siècle. On n'y voit en effet ni la rue de la Clef, ni le Marché aux herbes, ni la Cronque-rue, qui remontent aux années 1577, 1581 et 1589. Toutefois, quoique réduit, il est exact ; et comme il orne la dernière édition latine de Guicciardin, nous le reproduisons de préférence.

C'est du reste l'œuvre de Pierre du Keere. Pierre Du Mont, en parlant de ces planches gravées sur cuivre, fait remarquer qu'elles « ont esté de nouveau tirées exactement en belle pers- « pective, comme ayant plus de grâce et d'apparence, non sans « grands fraiz, le tout pour plus grande illustration et embel- « lissement de cet œuvre. » De son côté, Paquot (*Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*, t. 4, p. 383) fait l'éloge de cette traduction, qui vaut mieux que l'original.

Quatre ans après avoir réédité le livre de Guicciardin en 1613[1], Du Keere et du Mont publièrent leur ouvrage : PETRI KÆRII *Germania inferior etc.* (voir *suprà*, p. 346.) L'article relatif au Hainaut et à ses villes est accompagné d'une carte de ce pays par Jacques de Surhon. Celui-ci, orfèvre à Mons, a dressé diverses cartes de nos provinces sous Charles-Quint et Philippe II, cartes qui ont souvent été reproduites. (AL. PINCHART, *Archives des arts*, etc., t. 1[er], p. 199, § 35. Géographes, et t. II, pp. 7, 306 et 312.)

Une traduction française a paru en un volume in-folio, Amsterdam, 1622, sous le titre de « La Germanie inférieure » de Petrus Kærius.

Nous ferons ici mémoire d'un recueil de plans des forteresses

[1] Le dépôt des Archives de l'État, à Mons, possède des exemplaires des plans et vues de Mons qui accompagnent les éditions du *Theatrum urbium totius Belgii, seu Germaniæ inferioris* et de l'œuvre de Guicciardin (1613). — DEVILLERS, *Inventaire des cartes et plans, manuscrits et gravés, qui sont conservés au dépôt provincial des archives de l'État, à Mons*, p. 183.

des Pays-Bas, levés par le capitaine François de Marchi (ou de Marche, de Marcque, ou de Maercke.) Le graveur Corneille de Hooghe fut chargé de graver sur cuivre ces plans au nombre de 166, dont 114 grands et 52 petits. Ce travail fut exécuté par ordre de Marguerite de Parme aux frais du gouvernement espagnol Les dits plans devaient accompagner un livre sur les fortifications composé par De Marchi; mais celui-ci mourut en 1568 et son traité ne parut pas en Belgique, de sorte que les gravures de De Hooghe n'ont pas servi. Cet ouvrage ne fut édité qu'en 1599, à Brescia, sous le titre de: *Della architettura militare del capitanio de' Marchi.... libri tre.* (Bibliothèque royale. Fonds de la ville, n° 5,364) C'est une œuvre théorique: aucun plan de ville ne s'y trouve.

Nous revenons au *Novum ac magnum theatrum urbium Belgiæ* publié par Jean Blaeu en 1649 (voir *suprà* p. 347) pour mentionner le plus grand plan de Mons contenu dans un livre. Largeur: 0,51 centimètres; hauteur: 0,35 1/2. La légende comprend 32 renvois. Les armes du Hainaut et de Mons y sont gravées.

Ce plan est une copie de celui de Hohenberg de 1572, car la rue de la Clef, le Marché aux herbes et la Cronque-Rue n'y figurent pas, et les erreurs du premier ne sont pas rectifiées. Toutefois la gravure en est beaucoup plus belle: les églises, les portes de la ville et les tours du mur d'enceinte, ainsi que la tour du château, à l'entrée de la rue des Gades, à côté de la tour à l'horloge, sont indiquées par des ensembles de bâtiments qui se détachent des maisons; et quant aux ouvrages extérieurs de défense de la place, au delà du fossé primitif, ils sont marqués d'abord entre les portes de la Guérite et de Bertaimont, ensuite en avant de la porte du Rivage et enfin aux deux côtés du bastion de la porte de Nimy. On y voit aussi un cours d'eau sortant de l'étang des Apôtres, coulant vers la porte de Nimy, entourant la léproserie de Saint-Ladre et allant hors la porte du Parc se réunir à la Haine.

Nous avons indiqué (*suprà*, p. 347) la description des pro-

vinces belges sous le titre de *Urbium totius Belgii seu Germaniæ inferioris nobiliorum et illustriorum tabulæ antiquæ et novæ accuratissimè elaboratæ*, Jean Janssonius, 1657.

La feuille cotée I ii du tome Ier présente un plan de Mons, et la feuille K kk en donne une perspective. Ces planches ne portent le nom ni du dessinateur, ni du graveur; du reste ce sont des reproductions perfectionnées des gravures de Hohenberg: le plan donne la même inscription: « Mons Hannoniæ urbs « potens et ampla etc., » et la vue est aussi intitulée: « Montes Hannoniæ metropolis. » On y trouve les mêmes qualités et les mêmes défauts que dans l'original.

Jean Janssonius avait fait un abrégé de géographie sous le titre de *Atlas contractus.* Ses héritiers le publièrent en deux volumes in-folio, Amsterdam. 1666. La notice sur le Hainaut et Mons est accompagnée d'une carte intitulée: « Comitatum Hannoniæ et Namurci descriptio.— Amstelodami, excudebat Joannes Janssonius. » Sans date.

Nous finirons cet examen des gravures hollandaises des plans de Mons en mentionnant le plan intitulé: « Mons en Hainaut, Bergen in Henegouwen. » — A Amsterdam chez J. Covens et C. Mortier, sans nom d'auteur et sans date. Largeur: 0,54 centimètres; hauteur: 0,42. Pour l'intérieur de la ville, c'est une belle reproduction des plans réédités par Blaeu et Janssonius; et pour l'extérieur, c'est une copie des plans militaires des fortifications de Vauban. C'est le plus beau plan et le plus complet que nous ayons rencontré. Nous croyons qu'il a été édité comme gravure isolée au commencement du xviiie siècle, car on ne connaît aucune publication historico-géographique à laquelle il appartiendrait. Un exemplaire de ce plan se trouve dans un recueil d'amateur fait au commencement de ce siècle et ayant pour titre « Cartes et plans des Pays-Bas. » (Bibliothèque royale de Bruxelles, série ii, n° 16,781.) Ce plan est coté n° 59 du recueil.

La série des grandes publications relatives aux XVII provinces des Pays-Bas, se termine par un volume in-folio édité en 1659, à Francfort sur le Mein par Caspar Merian, en langue allemande. Il a pour titre : *M. Z. Topographia Germaniæ inferioris*, *etc.* (Voir *suprà*, p. 348.)

Au nombre des gravures de cet ouvrage, se trouve une vue de la ville de Mons. Elle est moins détaillée que celle de Hohenberg, mais elle nous a paru assez intéressante pour l'enceinte de la ville, depuis la porte d'Havré jusqu'à celle de Bertaimont. Nous l'avons fait reproduire, parcequ'elle est la dernière production de ce genre.

Ce n'est pas à dire qu'on ne trouve pas d'autres vues perspectives de Mons du XVIIe et du XVIIIe siècle : nous en avons au contraire vu plusieurs, mais nous ne savons dans quel ouvrage elles ont été publiées, ni à quelle date.

C'est ainsi que nous possédons une gravure de 0,30 centimètres de large sur 0,20 de haut, intitulée : Mons. On lit au bas les lignes suivantes : « Mons, capital du comté de Hainault « éloignée de cinq lieues d'Enguien, et dix de Bruxelles, « arrousée par la petite Rivière Trulle, est extrêmement forte « tant par sa situation que par ses fortifications, elle est ceinte « d'un mur de pierre de taille, environnée de trois profonds « fossez, ses dehors peuvent estre facilement innondez, elle est « embellie de plusieurs superbes batimens et de grand nombre « de fontaine. » Les édifices indiqués sur cette vue sont : « S.-Germain, S.-Waldrude, le Château, S.-Nicolas, Ste-Élisabet. »

On n'y voit que l'enceinte primitive du XIVe siècle. Dans une autre vue, qui est publiée dans l'Histoire de Mons de Gilles-Joseph De Boussu, Mons, 1725, in-4°, p. 73, et qui mesure 0,39 centimètres de large sur 0,25 de haut, on rencontre le dessin des ouvrages avancés de la place et celui des flèches de toutes les églises de la ville [1].

[1] N° 959 de la collection du dépôt des Archives de l'État, à Mons.



D'après une gravure attribuée à Matthieu Mérian, Francfort-sur-le-Mein

Gravé par

VUE DE MONS AU XVIe SIÈCLE.

Cette gravure est signée *J. L. Krafft f. Brux. 1725.* Le même artiste a exécuté deux autres estampes pour ce livre : la première qui sert de frontispice et qui représente les armes de la localité soutenues par deux génies au dessus d'une vue de la ville, et la seconde page 71, intitulée : « Mons ancien 650, » gravée d'après un dessin du peintre A. Wéry[1]. Ce graveur est aussi l'auteur d'une représentation fort curieuse de la façade de l'hôtel de ville avec la bretèque, qui accompagne la notice sur Mons contenue dans les *Délices des Pays-Bas.*

Il existe aussi une autre vue de notre localité sur une échelle beaucoup plus grande. M. Léopold Devillers, conservateur des archives de l'État et de la ville, est possesseur d'un exemplaire de cette précieuse gravure. Celle-ci mesure dans l'encadrement 33 1/2 centimètres de hauteur sur 1m00 de longueur. Elle a une légende en français et en hollandais et porte le n° 23 et les initiales *C. P. C. S. M.* Au bas on lit : *F. B. Werner dellin. I. I. Stelzer sc. Georg Balthasar Probst excud. A. V.*

L'événement le plus important pour la ville de Mons pendant le XVIe siècle fut la surprise de la place par Louis de Nassau et le siége de celle-ci par Frédéric de Tolède, et par son père, le duc d'Albe, en 1572.

Cet épisode marquant de notre histoire locale a donné lieu à divers récits, et les écrivains ont accompagné leur narration d'une vue de la place assiégée. En outre, Hogenberg a gravé et deux artistes ont dessiné à la plume le même sujet. La ville n'est qu'un accessoire : l'objet principal est le siége.

Un volume in-4° publié en 1583, et réimprimé en 1585, 1586, 1588 et 1605 et orné de 208 gravures de François Hohenbergh, contient la narration des événements arrivés en Belgique depuis 1559 jusqu'en 1585. Il est intitulé : *De leone belgico ejusque topographiâ atque historicâ descriptione liber. . . . . . .* MICHAELE AITSINGERO *Austriaco auctore.* Le baron

[1] Voy. sur cet artiste distingué, DEVILLERS, *Le Passé artistique de Mons,* dans les *Annales du Cercle archéologique,* t. XVI, pp. 336, 447 448, 471.

de Reiffenberg (Bulletins de l'académie royale de Belgique, t. v, p. 510) signale cet ouvrage de Aitsinger ou Eytsing comme fort intéressant pour l'histoire des troubles des Pays-Bas pendant la seconde moitié du XVI[e] siècle.

On y trouve (édit. de 1588) deux gravures relatives à notre ville : l'une p. 127, verso, de 0,28 centimètres 1/2 de large sur 0,19 1/2 de haut, présente une vue du siége de Mons de 1572 : on y voit à droite la ville, et à gauche, l'abbaye d'Épinlieu. La gravure de la ville est exécutée à rebours. L'autre gravure, p. 129 verso, de 0,28 centimètres 1/2 de large sur 0,19 1/2 de haut, donne le départ du comte Louis de Nassau et de ses troupes. Le duc d'Albe à la tête de son armée, entre à Mons. A l'horizon à droite, on aperçoit la ville de Malines (*Mechelen*) vers laquelle les troupes huguenottes se dirigent. Louis de Nassau est transporté dans une litière, attelée d'un cheval en avant et d'un autre en arrière.

Le libraire Colin, d'Amsterdam, édita en 1615 une histoire de ces mêmes événements, pour laquelle il fit graver un grand nombre de planches : *De nassausche oorloghen, beschreven door* WILH. BAUDARTIUM *van Deynze.* Un volume in-8° oblong. L'édition française de ce livre a pour titre : *Les guerres de Nassau descriptes par* GUILLAUME BAUDART *de Deinse en Flandre.* — A Amsterdam, chez Michel Colin, marchand libraire, sur l'eau, au livre domestique, 1616 ; un volume in-8°, oblong. L'édition latine est intitulée : *Polemographia Auriaco-Belgica scriptore* WILHELMO BAUDARTIO *Deinsiano Flandro. — Viva delineatio ac descriptio omnium prœliorum, obsidionum, etc.* — Amstelodami, apud Michaelem Colinium, bibliopolam, anno 1622.

Les mêmes gravures ont servi pour les deux éditions. Chaque feuillet présente un texte au recto et une vue au verso, le texte continue aux pages suivantes.

Les gravures n[os] 31 et 32, pages 97 et 101 de l'édition française, se rapportent au siège de Mons de 1572 et sont analogues à celles qui accompagnent l'ouvrage de Aitsinger. L'une repré-

sente la vue de Mons avec la même erreur et celle d'Épinlieu, ainsi que les fossés, les tranchées et les batteries de canons devant la ville. Divers corps d'armées du duc d'Albe et du prince d'Orange figurent dans la campagne. On lit au bas le quatrain suivant :

» *Arte novâ Hanoniæ* LODOVICUS *milite pauco*
» *Invadit* BERGAS, *luxu dum languet inerti*
» ALBANUS, *parat ipse acies, atq. obsidet Urbem*
» *Quam virtute Comes rarâ superarat opimam.* »

La seconde gravure représente le comte Louis de Nassau et son armée, sortant de Mons et partant pour Malines. On découvre une vue de cette ville dans le lointain. Au milieu des troupes, une litière escortée de cavalerie, transporte le comte Louis. D'un autre côté, près d'une tranchée qui s'étend depuis Hyon jusqu'à l'étang des Apôtres, figure l'armée espagnole se dirigeant vers la porte d'Havré. Au bas de la gravure se trouvent ces vers :

» *Non solvit* BERGAS *durâ obsidione Tyrani*
» NASSOVIUS *cujus quoq. cæptis obstitit illa*
» *Impia apud Gallos cædes commissa feroces*
» *At fratrem extorsit* LUDOVICUM *urbemque reliquit.* »

Le texte qui accompagne la première planche, raconte la surprise de Mons par Louis de Nassau et les préparatifs du siége de cette ville par Frédéric de Tolède et son père, le duc d'Albe; l'autre texte rappelle les circonstances du siége, l'arrivée du prince d'Orange, l'annonce de la Saint-Barthélemy à Paris, la retraite de l'armée du prince, la poursuite de celle-ci par les troupes espagnoles, enfin la capitulation du comte de Nassau et sa sortie de Mons.

Dans l'édition latine, ces mêmes gravures se trouvent aux pages 93 et 97, et le texte aux pages 92-95 et 95-98.

Ces volumes contiennent 284 gravures sur cuivre représentant des plans et des vues ainsi que des portraits.

Enfin FAMIANUS STRADA, *de Bello belgico*, a aussi raconté la surprise de Mons et le siége de cette ville. Son livre a été tra-

duit en français par P. Du Rier, sous le titre de « Histoire de la guerre des Pays-Bas traduite de Famianus Strada. » Cet ouvrage a eu plusieurs éditions. On voit dans la 2e édition latine de Rome 1632-1647, en 2 volumes in-folio, t. 1er, p. 262, une gravure du siége de la place, portant en tête : « Montium recuperatio, Albano gubernatore. 1572. » largeur : 0,42 centimètres; hauteur : 0,25. Les divers épisodes de ce siége y sont représentés. Le texte occupe les pages 261-265.

On trouve dans l'œuvre de François Hogenberg deux gravures représentant les mêmes sujets que dans les livres prérappelés de Aitsinger et de Baudart.

Cette œuvre forme un volume in-folio oblong, relié en parchemin et portant au dos : *Recueil d'estampes et portraits historiques de* F. Hogenberg. Bibliothèque royale, fonds Van Hultem, n° 26,423. — On lit sur la garde du volume : « Recueil de 416 anciennes estampes gravées en cuivre par différens graveurs et en différentes années, représentant les principaux événemens, touchant les guerres, massacres, prises de villes et troubles advenus dans les Pays-Bas, en France, en Allemagne et d'autres lieux depuis 1535 jusqu'en 1619, avec les portraits des principaux personnages. — Ces estampes sont précieuses pour l'histoire, parce que dessinées et gravées par des artistes contemporains, elles ont un ton local et représentent avec fidélité l'aspect des villes, les costumes, les instruments de guerre, chariots, meubles et choses semblables de ce temps. Le plus grand nombre de ces estampes a été gravé par François Hogenberg, de Malines, qui fleurit vers 1560. »

La gravure n° 79 de ce volume représente une bataille devant Mons. A l'avant-plan, l'armée du prince d'Orange attaque les troupes espagnoles. Au haut de l'estampe, le panorama de Mons se développe, mais le graveur a placé à rebours le calque du dessin, de sorte qu'on voit à gauche, ou à l'ouest, la porte d'Havré, l'église de Saint-Nicolas et les deux boulevards des Groseillers et de Nimy, et à droite ou à l'est, l'église de Sainte-Waudru, la tour de briques et la porte de la Guérite.

La gravure n° 81 représente le comte Louis de Nassau et son armée sortant de Mons. La vue de la ville est reproduite aux trois quarts de son étendue.

Une inscription en vers allemands se trouve au bas de chacune de ces gravures.

Une autre édition de l'œuvre de Hogenberg existe au cabinet des estampes.

Ces gravures sont conservées dans des enveloppes intitulées : « Troubles dans les Pays-Bas. XVIe siècle. » Elles sont précédées de feuilles de tables qui en indiquent le sujet. Nous transcrivons ces titres : Gravure n° 5 : « Le comte Lodouwick de Nassau, par une finesse, s'est saisy de la ville de Mons en Hainaut : ce qu'entendant, le ducq d'Alba en toute célérité àpied et à cheval est venu assiéger ladite ville, tellement qu'elle fust enfin contraincte de se rendre à luy, sauf toutesfois les biens et la vie.— *Anno* 1572. 18 *Augusti* » — Gravure n° 6 : « Estant recouvrée la ville de Mons en Hainault par le ducq d'Alba, le comte Lodeuvick cheut aussi en ses mains, lequel il a faict conduire sur le territoire de l'Empire à telle condition toutesfois que, durant certain temps, il ne serviroit contre Sa Majesté. — *Anno* 1572. 6 *septembris.* »

Ces planches cotées 5 et 6 sont les mêmes que les nos 79 et 81 du recueil.

On peut voir une notice sur l'œuvre qui nous occupe dans le livre de F. Muller, *De Nederlandsche geschiedenis in platen*, t. 1er, p. 39, n° 413 ; ib. p. 83, nos 589 à 594, et t. III, p. 70, n° 390.

Après ces livres et ces gravures, mentionnons deux dessins du même sujet, exécutés au commencement du XVIIe siècle.

Un recueil de dessins à la plume, les uns tracés à l'encre et les autres enluminés, est conservé à la bibliothèque royale de Bruxelles, section des manuscrits, n° 22,089 ; un volume in-4°, oblong, reliure en parchemin et portant au dos: *Caert van oorlogen. — Cartes du* XVIe. Ces dessins, au nombre d'environ

150, qu'aucun texte n'accompagne, représentent des événements des règnes de Charles-Quint, de Philippe II et d'Albert et Isabelle, de 1522 à 1606. L'auteur de cette collection est GUILLAUME GORTTER, rhétoricien de Malines, vivant au commencement du XVIIe siècle, qui a de plus composé un volume de chronogrammes, sonnets, etc., ornés de dessins. Bibliothèque royale, Mss., n° 15662. Fonds Van Hulthem, Manuscrits, n° 28488; (tome 6, p. 55, n° 199 du catalogue).

Le dessin n° 62 dudit recueil représente la vue du siège de Mons, et est intitulé « Mont Haynau 72. » Largeur 0,28 centimètres 1/2; hauteur 0,21 1/2. On lit au bas le distique hollandais suivant qui forme le chronogramme de 1572 :

« *Den prIns een heIIr CraCht groot breCht tot ontset Van Berghen.*
» *Don ALba sICh begraef LIeVer aLs VIIten terghen.* »

(Le prince brise une armée de grande puissance pour le dégagement de Mons. Le duc d'Albe se retranche plutôt que de se décider à attaquer.)

Cette vue coloriée est prise aux bords des étangs des Apôtres et des Prêtres. A l'avant-plan se trouve le camp des Espagnols, dont les batteries sont dirigées tant contre la ville que contre l'armée du prince d'Orange.

M. Ch. Ruelens a publié une notice sur ce *Recueil de dessins à la plume* dans *Le Bibliophile belge*, 1869, t. IV, p. 27.

Une autre collection de dessins à l'aquarelle existe dans la même section, n° 19,611, un volume in-folio. C'est l'œuvre de Pierre Le Poivre, architecte et ingénieur, né en 1546 dans le Hainaut et peut-être à Mons, et mort le 10 octobre 1626. En 1620, il avait reçu des archiducs une somme de 500 livres « pour ung livre de tout ce qu'est succédé aux guerres passées doiz l'an XV^c lxvj, accompagné de belles figures. » Peut-être ce livre est-il le volume in-folio conservé à Bruxelles ? Celui-ci a appartenu au chanoine P. Wouters et a été acquis par la bibliothèque royale en 1847. Voir le catalogue des accroissements, manuscrits, page 175, n° 535.

On y trouve un dessin intitulé : « Disposition de l'armée de S. A. Ferdinande duc d'Albe fait à Bruxelle ce 24e de juin 1616. De votre serviteur tre humble. — P° Lepoivre architecte. » Ce dessin est une vue du siége de Mons en 1572, ayant beaucoup d'analogie avec les précédentes.

On voit dans le même volume une carte intitulée : *Nobilis Hannoniæ comitatus pars, Auctore Petro le poivre Montano. A. 18 junio 1617.* Cette carte représente le cours de la Haine de Mons à Condé et la bataille d'Hautrage, du 26 juillet 1572. Le volume contient encore notamment une carte du « chasteau de Havré » et une autre de la ville de Saint-Ghislain.

M. Al. Pinchart a écrit une notice sur Pierre Le Poivre, au § 71, Architectes, du t. 2, pp. 179-184 de ses « Archives des arts, sciences et lettres, » Gand 1863. — Voir aussi la note de M. Bernier, au tome XVI, p. 747, des *Annales du Cercle archéologique de Mons.* — Même tome, pp. 330-331. — DEVILLERS, *Le passé artistique de la ville de Mons*, pp. 47-48. — F. MULLER, *De Nederlandsche geschiedenis in platen. Aanhangsel*, 4de deel, pp. 388-392. *Het werk van le Poivre*; et t. 1er, pp. 40-41.

Nous dirons enfin que le cabinet des estampes de la bibliothèque royale, n° 18,534 II, possède une vue du même siége de Mons de 1572, gravure de Franc V. Wyngaerde, intitulée : « De Belegeringhe van Berghen in Henegouw onder de Hertog van Alba 1572 » avec une légende cotée de A à N.

Une gravure du panorama de notre ville orne un livre publié quelques années plus tard, mais d'un tout autre genre que les ouvrages sur les guerres du XVIe siècle. Ce livre porte un titre gravé : « Histoire curieuse de tout ce qui c'est passé à l'entrée de la reyne mère du roy très chrestien dans les villes des Pays-Bas, par le sr de la Serre, historiographe de France. — A Anvers, en l'imprimerie plantinienne de Balthasar Moretus. M.DC.XXXII. » La reine séjourna dans notre ville du 29 juillet au 12 août 1631.

Le volume contient trois gravures représentant la réception de Marie de Médicis, veuve de Henri IV et mère de Louis XIII, à Mons, à Bruxelles et à Anvers. Leurs dimensions sont de 0,16 centimètres de large sur 0,23 1/2 de haut.

Pour faire comprendre le sujet de la gravure où se trouve une vue de notre ville, nous dirons quelques mots de ce voyage de la reine de France.

Le récit de l'historiographe est diffus et ne précise aucun détail. M. Léopold Devillers l'a rectifié et complété dans une notice intitulée: « Séjour de Marie de Médicis à Mons » (Annales de l'académie d'archéologie de Belgique. Anvers, 1857, t. XIV, pp. 497-500).

Le prince d'Espinoy, grand bailli de Hainaut, se porta à la rencontre de la reine qui venait d'Avesnes. A l'approche de la royale voyageuse, les serments et la jeunesse la saluèrent par trois à quatre mille coups de mousquets. A la porte de Bertaimont, les magistrats la reçurent et un de leurs pensionnaires la harangua. Ils lui présentèrent le vin d'honneur. La reine logea à l'hôtel de Naast, où les chanoinesses et les bourgeoises allèrent lui présenter leurs hommages. La nuit des feux de joie et des danses publiques témoignèrent de l'enthousiasme et de l'allégresse de la population. Le lendemain, les trois États se présentèrent en corps au grand baillage.

Pendant le séjour de la reine, une table de 50 couverts y fut servie, à quatre fois, avec un ordre admirable. Le 31 juillet, on dansa à l'hôtel de ville. Nous copions ici l'historiographe de France : « Monsieur le duc de Vareguas, grand d'Espagne et en toute sorte de qualitez, donna le Bal à Mademoiselle de Montmorency, chanoinesse de Monts, dont la vertu est aussi cognue que sa race. Toutes les chanoinesses ses compagnes s'y firent admirer vestues à leur adventage et parées de mille agréables afféteries, qui rehaussent l'esclat de leurs beautez crimineles. Je dis crimineles, puisqu'elles furent convaincues d'avoir blessé les cœurs les plus innocens: tant elles étoient malicieuses. Les filles de la Reyne y parurent aussi, sans autre ornement que celuy de leurs

douceurs et de leurs grâces natureles, dont la puissance estoit si redoutable qu'elles firent plus d'idolâtres que d'admirateurs.»

Le 11 août, l'archiduchesse Isabelle, accompagnée de sa cour, se rendit à Mons: la reine, le prince d'Espinoy et la noblesse allèrent au devant d'elle. Notre gravure représente la réception d'Isabelle. Elle est intitulée: « Le triomphe de l'entrée de la reyne mère et l'arrivée de son altesse dans la ville de Mons. » L'infante embrasse Marie de Médicis; les personnages de la cour de France et ceux de la cour des Pays-Bas se tiennent respectivement derrière leur souveraine; des carosses et des troupes de cavalerie et d'infanterie occupent l'espace jusqu'à la porte de la ville.

Selon la gravure, la scène se passe hors la porte de Bertaimont: au contraire, d'après des documents contemporains, Isabelle venait de Mariemont et la rencontre eut lieu à Havré. Mentionnons cette particularité que l'artiste a profité d'une vue de Mons préexistante et dessinée près de l'étang des Prêtres. Comme toujours, la silhouette de la ville est prise du sud-est. On voit au sommet le château sur un tertre; à la gauche, les églises de Sainte-Waudru et de Saint-Germain, la tour de briques et diverses autres flèches; à la droite, l'église de Saint-Nicolas, deux autres clochers et la tourelle de l'hôtel de ville; enfin on distingue, à l'extrémité des murs, le boulevard de la rue des Groseillers qui domine l'étang des Apôtres.

La dernière vue de Mons au xviie siècle se trouve dans un volume in 4° oblong (Fonds Van Hulthem, n° 27,472), intitulé : *Les plans et profils des principales villes et lieux considérables du comté de Flandre. — A Paris par le chevalier* de Beaulieu. Ce recueil est précédé d'un mémoire sur « La justice des armes du Roy très chrestien contre le Roy d'Espagne. » Le mémoire expose les prétentions de Louis XIV sur les provinces belges. La page 101 est un titre gravé : « Les plans et profils des principales villes et lieux considérables du comté de Haynaut, avec la carte générale et les particulières de chaque gouvernement. »

Le texte est accompagné d'un plan de Mons lors du siége de 1691 et d'une vue de cette ville (pages 106 et 107). Cette dernière gravure, sans date, porte sur une banderolle le nom de Mons et est signée : *A. Perel sculp.*

Comme ses similaires exécutées en Allemagne et en Hollande, cette vue est prise sur les bords de l'étang des Prêtres. Le château avec la tour à l'horloge se détache sur le plateau dégagé. On y reconnaît les flèches des églises et surtout la porte d'Havré flanquée de deux tours. Les mots *Porte* et *Étang* sont écrits : le premier sous le dessin des portes de la Guérite, d'Havré et de Nimy, et le second sur celui d'une pièce d'eau hors de la porte de la Guérite, de l'étang des Prêtres et de l'étang des Apôtres.

CHAPITRE VII.

PLANS DES FORTIFICATIONS DE MONS.

Au moyen âge, les premières forteresses furent des manoirs ruraux que leurs propriétaires fortifièrent pour se défendre contre tout danger. Dès le XIIe siècle, les agglomérations d'habitants, formées autour des châteaux-forts, voulurent, ainsi que leur seigneur, se protéger par des clôtures résistantes ; mais comme nos princes n'avaient pour revenus que le produit de leurs domaines et de quelques taxes qu'ils y prélevaient, ils ne pouvaient entreprendre des constructions dispendieuses telles que des fortifications de villes ; ce fut donc sur les bourgeois, intéressés à leur défense, que retomba la charge des travaux de leur enceinte. Les faibles ressources des communes de cette époque commandaient l'économie et ne permettaient pas d'achever promptement les entreprises de l'espèce. Aussi ces places primitives ne furent défendues que par des fossés remplis d'eau et par des remparts élevés à l'aide des terres retirées de la tranchée. L'élévation des talus était en proportion avec la profondeur du canal creusé au pied du rempart ; lorsque la hauteur des glacis était insuffisante, on y suppléait par des palissades. Aux entrées des villes, on pratiquait, dans ces remblais de terre, des portes renforcées qui au surplus étaient garanties par des ponts levis.

Ce ne fut qu'au XIIIe siècle que les grandes communes acquirent assez de ressources pour revêtir de maçonneries leurs anciens terrassements ; encore ne purent-elles point bâtir tout à la fois leurs vastes enceintes : les murailles, les tours et les portes ne furent achevées qu'après de très longs efforts. On ne connaît qu'approximativement l'époque de la construction de ces

murs. Les historiens qui ont fixé des dates, ont cru erronément que les choses se passaient alors comme dans les temps modernes. Actuellement l'État dispose des impôts publics et peut rapidement terminer des travaux considérables. Au moyen âge au contraire, les villes construisaient à leurs frais leurs fortifications et le souverain n'intervenait que pour autoriser les taxes qui devaient produire les ressources nécessaires. En outre indépendamment des bâtiments militaires, les communes fournissaient le matériel de défense : les armes, les machines, les chariots. Cet ensemble qu'on nommait *l'artillerie*, était conservé dans l'arsenal de la maison de ville, dans les tours et au-dessus des portes de l'enceinte, et les maîtres de l'artillerie soignaient ce matériel et surveillaient les ouvrages des fortifications. Dès 1319, des maîtres d'artillerie existaient à Mons. (De Boussu, Histoire de Mons, p. 92.)

Lorsque plus tard les canons furent employés à l'attaque des places-fortes, on construisit des tours dominant les fossés ; et dans les murs, on ouvrit des bastions, alors nommés boulevards, boullevercq ou bollewerk, où furent placées des pièces de siége.

Enfin au XVIIe siècle, on éleva, au delà du fossé circulaire, des travaux avancés connus sous le nom d'ouvrages à cornes, ravelins, demi-lunes ou redoutes. Les bouches à feu avaient été perfectionnées ; au lieu de boulets de pierre, elles furent chargées de projectiles en fer, et elles acquirent plus de puissance pour faire des brèches dans les murailles. On devait par suite tenir les assiégeants à distance de la place. Les travaux extérieurs qu'on fit à cet effet et qui consistaient en remparts de terre entourés d'un fossé rempli d'eau, furent un nouvel élément de défense, car ils se laissaient pénétrer par les boulets sans s'écrouler. Dès lors, souvent l'assiégeant fut obligé de transformer le siége en blocus et d'attendre que l'assiégé à défaut de ressources fût réduit à se rendre.

Les considérations qui précèdent sont applicables aux fortifications de Mons. On sait qu'au Xe siècle l'un des manoirs

féodaux de nos comtes, celui qui était situé près du monastère de Sainte-Waudru, devint un château fort, ou du moins une habitation fortifiée. (L'abbé HUGUET, *Le château de Binche. Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournai*, 1868, t. XII, p. 220.) L'historien Richer, moine de Rheims (cité par Ch. Duvivier, *Recherches sur le Hainaut ancien*, pp. 90 et 360) rapporte qu'en 956, Rodulphe, son père, fut envoyé vers le château-fort de Régnier III : « *Ad oppidum prædicti Rageneri, quod dicitur Mons-Castrati-loci* ». On élevait alors en certains endroits des murs de construction meilleure : « *Exstruebantur tunc muri per loca potioribus ædificiis* ». Jusqu'alors sans doute la clôture n'avait consisté qu'en murs de bois et de terre ; on construisit à cette époque une muraille en moellons et en pierres : « *Comportant itaque cæmentum et lapides.* »

Le château-fort de Régnier III fut maintenu pendant deux siècles dans le même état. Nous renvoyons le lecteur à divers travaux publiés par le Cercle archéologique de Mons : « Les agrandissements successifs de Mons », par M. Charles Rousselle (t. XI des Annales, pp. 1-144) ; — « Fresques romanes découvertes au château des comtes de Hainaut à Mons » par M. Louis Dosveld (ibid. pp. 327-345) ; — « La tour Auberon », par M. L. Schmitt (t. XIII, pp. 109-175) ; — Ancien plan du château de Mons, communiqué par feu Adolphe Jacques (t. VII, p. 366) ; — Vue de Mons en 1615 tracée par Philippe de Hurges (t. XI, p. 241). Nous mentionnerons aussi une note de M. Renier Chalon sur la châtellenie de Mons et un travail de M. Charles Vincent sur l'ancien château de Mons. (*Bulletins des Commissions d'art et d'archéologie*, 1866, p. 381, et 1868, pp. 18-33.)

Nous nous trouvons ici dans une partie obscure de nos origines, car il est difficile de préciser le sens de l'expression *Castrum*, employée par Gislebert, et celle *d'Oppidum*, par Richer. Nous croyons cependant qu'il faut entendre par *oppidum* la résidence seigneuriale entourée d'un mur de défense fort restreint, et que le mot *castrum* doit avoir le sens de place-forte d'une enceinte plus considérable.

Gislebert (*Chronica Hanoniæ*, traduction du marquis de Godefroy Ménilglaise. — *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. 14, pp. 108-109,) rapporte que Bauduin IV, le Bâtisseur, entoura d'un mur le château de Mons : *Castrum Montense muro circumdedit, quem filius ejus melioravit*. Vinchant, *Annales du Hainaut*, t. 2, p. 253, fixe cette construction à l'année 1152 ; il en décrit le circuit qui suivait la rue d'Enghien, l'ouest de la Grand'Place, les rues de la Chaussée, de la Terre du Prince, des Cinq-Visages, de la Grosse-Pomme et de Notre-Dame-Débonnaire jusqu'au nord du château. De Boussu, *Histoire de Mons*, p. 45, reporte à l'an 1169 la bâtisse de cette muraille.

Au surplus ce mur était petit et bas : *Castrum Montense quod parvo et basso muro circumdatum erat, munivit*, (ibid., t. 14, p. 284-285.)

Le même chroniqueur Gislebert (ibid., t. 14, pp. 308-309), ajoute que Bauduin V, le Courageux, en 1185, fit exhausser le mur du château de Mons, le munit d'ouvrages de défense *(propugnaculis)*, reconstruisit la tour, et afin de mieux garantir la ville et le pays, fit creuser un large fossé après avoir abattu de nombreuses maisons. Ce genre de défense avait jadis existé depuis un grand nombre d'années.

Dans un autre passage (ibid., t. 14, pp. 158-159), Gislebert détermine l'emplacement de ce fossé. Il indique comme affranchies de certaines charges féodales les maisons contiguës au fossé, dans le circuit depuis la porte de Saint-Germain jusqu'à celle du Marché. Nous reconnaissons là les habitations de la rue de la Chaussée, et le fossé en contre-bas sur le terrain de la rue de la Coupe.

Bien que l'enceinte de Bauduin le Bâtisseur eût compris, avec le château, les églises de Sainte-Waudru, de Saint-Germain et de Saint-Pierre, néanmoins ses murs ne furent qu'une seconde ligne de défense du *Castrum*. Aussi Bauduin le Courageux, qui améliora cette enceinte en 1185, prit-il à sa charge la dépense de ces travaux. La chronique de Gislebert (ibid., t. 14, p. 324-

325) nous apprend en effet qu'en 1186, ce prince calcula les dettes considérables qu'il avait faites pendant ses guerres pour ses dépenses militaires, et qui s'élevaient à 41,000 livres, monnaie de Valenciennes ; qu'il imposa de lourdes tailles à sa terre; et qu'il s'acquitta presqu'entièrement dans l'espace de sept mois.

Les citations qui précèdent prouvent que le mot *castrum montense* signifiait au XIIIe siècle (quand Gislebert écrivait) la forteresse féodale de Mons. Les sceaux primitifs de Mons, employés l'un en 1218 et l'autre en 1240, portent : *S. castri de Montibus* et *S. castri montensis.*

Nous ajouterons qu'à la fin du XIIIe siècle le *castrum montense* se nommait en français *Castiau-Mont.* La chronique dite de Bauduin d'Avesnes, qui date de cette époque, contient les passages suivants : « Waudrus fu contesse de Castiau-Mont, que « on apelle orendroit Mons en Haynau, et estora une abeye de « nonnains, et y mist canones pour procurer les besongnes de « l'église. » . . . . . « Et li ducesse Waudrus se rendi en « l'abeie de Castiau-Mont qu'elle avoit fondée. » (Bibliothèque royale de Bruxelles, Manuscrits, n° 10,479, in-4°; Codex intitulé : « Che sont cronikes estraictes et abregies des livres monseignr Bauduin de Avesnes fil jadis le cotesse Margheritte de Flandres et de Hainau qui fu mlt saiges homs et en assembla de pluiseurs livres. » Cette histoire est une compilation de chroniques antérieures : les auteurs de celles-ci, qui étaient probablement contemporains de Gislebert, ont employé l'expression *Castiau-Mont*, comme Gislebert disait *Castrum montense*, pour indiquer le château ou la forteresse, en opposition avec la *Villa montensis*, le village ou la partie rurale de Mons.

Il reste encore des vestiges de cette enceinte du XIIe siècle, mais il n'en existe ni plan, ni vue. L'opuscule, jusqu'ici resté enfoui et que nous citons, *suprà*, p. 349, mentionne diverses représentations de notre ville dans ces temps anciens. Cette brochure de 44 pages, in-4°, traduite du français en anglais, en 1709, est intitulée : *The Geography and History of Mons*, et

elle est réimprimée dans un recueil de raretés bibliographiques, formant huit volumes in-4° sous le titre de *The Harleian Miscellany*, Londres, 1744. Tome II, pp. 180-198. (Bibliothèque royale de Bruxelles, 2e série, n° 38,996.)

Cette géographie historique de Mons est loin d'être véridique; et jusqu'au XVIIe siècle, elle n'est admissible qu'avec de nombreuses restrictions. Notamment l'auteur indique comme sérieux des plans et des vues qui n'étaient que des gravures de fantaisie, anologues sans doute à celle que De Boussu fit dessiner par A. Wery et graver par Krafft, pour orner son Histoire de la ville de Mons 1725, p. 17, et qu'il intitula : *Mons ancien 650.*

Cet auteur de 1709, qui n'a pas signé son œuvre, mentionne d'abord, pages 182-183, un plan en miniature du camp fortifié d'Auberon (481-490 de l'ère chrétienne), qui se trouve dans un manuscrit latin de la bibliothèque du chapitre de Sainte-Waudru. Il décrit en même temps une tour à six étages surmontée d'un globe en charpente et d'une bannière, faisant partie du château de Mons, et à laquelle il donne le nom de Tour d'Auberon.

Notre écrivain rapporte ensuite, page 185, 1re colonne, qu'un comte de Mons, Albéric, fit construire, en 687, une muraille qui fut la seconde enceinte de la ville. Il dit en avoir vu le profil peint à l'huile dans une vue du vieux Mons, exposée dans le salon de Mademoiselle Marguerite de Croy, princesse de la famille du Rœulx et chanoinesse de Sainte-Waudru. Il fait aussi une description du château de Mons qui aurait été bâti par ce comte.

L'auteur de 1709, page 187, 2e colonne, mentionne encore l'enceinte de Bauduin le Bâtisseur, et il dit aussi en avoir vu un profil à la détrempe dans la vue du vieux Mons sur le mur de la salle du conseil à l'hôtel de ville.

Enfin il expose, page 189, les détails de l'enceinte qu'il avait sous les yeux et qu'il attribue à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, 1460 à 1467. Nous savons au contraire qu'elle date du règne de Jean II d'Avesnes, 1280 à 1304.

Jusqu'ici nous n'avons eu à nous occuper que de la forteresse

féodale de nos comtes ; depuis la fin du XIIIe siècle, nous trouvons une forteresse communale.

C'est de cette époque que date l'accroissement considérable de la population de Mons et la transformation de l'échevinage féodal en magistrature municipale annuelle. On reconnut la nécessité de protéger cette population par une nouvelle enceinte fortifiée. C'est la muraille qui est indiquée sur les plans du XVIe siècle dressés par Jacques Van Deventer, François Hohenberg et autres. Nous ne rappellerons pas toutes les particularités qui se rapportent aux fortifications commencées avant 1290 et qui n'étaient pas achevées au XVe siècle. Nous renvoyons à l'important mémoire de M. Charles Rousselle, « les Agrandissements de Mons. » (*Annales du Cercle archéologique*, t. XI, pp 23 et suiv.)

Sous les ducs de Bourgogne et sous le régime espagnol, la ville de Mons fut une place de résistance contre la France. Ce caractère n'a pas changé au XVIIe siècle ; et lorsque Louis XIV commença ses guerres qui eurent la Belgique pour théâtre, les Espagnols ajoutèrent à l'ancienne enceinte de notre ville des ouvrages extérieurs formant un système de fortifications permanentes (1671 à 1680). Dès lors, les travaux avancés de la place furent exécutés par le gouvernement et à ses frais, sauf diverses interventions des États de Hainaut dans la dépense.

Comme pour le chapitre précédent, en suivant l'ordre chonologique, nous allons indiquer un certain nombre de plans des fortifications de Mons, depuis 1673 jusqu'à la prise de notre ville par les Français en 1746.

On trouve d'abord dans un volume in-folio, écrit en italien et publié en 1673 à Vienne en Autriche, un plan de Mons coté n° 36 qui présente les premières adjonctions faites à l'enceinte du XIIIe siècle. Ce livre est intitulé : *Teatro del Belgio, o sia descritione delle diecette provincie del Medesimo*, par *Gualdo Priorato, etc.* (Théâtre de la Belgique, ou description des dix-sept provinces du midi, etc.) Voir *suprà* p. 356.

Ce n° 36 est un plan militaire. Largeur : 0,43 centimètres ; hauteur : 0,31. A l'intérieur de la ville, les rues ne sont pas

tracées et on n'y a dessiné, comme points de repère, que six églises : Sainte-Waudru, Sainte-Élisabeth, Saint-Nicolas, le Béguinage, au sud-est, l'église des Récollets (?) et à l'ouest, celle des Jésuites (?). Le cours de la Trouille y est figuré : sept ponts traversent la rivière : ceux de Londres, des Récollets, de Thuin, des Orphelins, du Béguinage, de l'Arsenal des comtes de Hainaut (hôpital militaire) et celui du Val des Écoliers. Un cours d'eau, qui a disparu de nos jours, circule dans le bas de la ville : il commence dans les jardins du Béguinage, passe la rue de Bertaimont, contourne l'église des Récollets, revient vers la rue de Bertaimont à la hauteur de l'hôpital Saint-Julien et se réunit à la Trouille au-delà du pont des Orphelins. Deux ponts sont pratiqués sur ce cours d'eau dans la traverse de la rue de Bertaimont.

A l'extérieur des murs, sont construits des ouvrages avancés, de forme triangulaire ou pentagonale, défendant les portes de la Guérite, du Rivage, du Parc et de Nimy. Entre les deux anciens boulevards de Nimy et des Groseillers, on ne voit qu'un seul bastion extérieur et la porte d'Havré est simplement défendue par un ouvrage quadrangulaire ; les deux étangs des Apôtres et des Prêtres protègent la place de ce côté.

Nous ferons ici mention d'une gravure fort rare intitulée : *Slag en ontset van Bergen in Henegouwen, den 28 julii 1678* (Bataille et délivrance de Mons en Hainaut, le 28 juillet 1678). Hauteur : 0,16 centimètres, largeur : 0,26. Cette charmante gravure a été donnée aux Archives de l'État, à Mons, par M. Léopold Devillers (n° 1007 de l'inventaire imprimé des cartes et plans de ce dépôt). Elle représente la ville de Mons investie par le maréchal de Luxembourg, le village d'Obourg, le moulin, l'abbaye de Saint-Denis, Casteau, les troupes et l'artillerie françaises, et à l'avant- plan l'armée du prince d'Orange.

Une vue de Mons, peinte à l'huile en 1683, a été prise entre les portes de Bertaimont et d'Havré. Elle a en hauteur : 0^m54 centimètres et en largeur : 1^m48. Ce tableau appartient au

Musée archéologique de Mons, de même qu'une autre toile représentant une sortie des bourgeois de Mons pendant le siége de cette ville en 1691 [1]. Hauteur : 0,72 centimètres ; largeur 0,85.

Nous rencontrons une série considérable de plans relatifs au siége de Mons de 1691 par Louis XIV.

En 1693 parut à Paris un livre intitulé : *Les forces de l'Europe, ou description des principales villes avec leurs fortifications. Dessinées par les meilleurs ingénieurs etc. etc. — Le tout recueilli par les soins du s^r^* DE FER, *géographe du Roy.*

Ce volume contient un plan militaire de notre ville. Les rues n'y sont pas indiquées. On lit au centre : « Mons, comme estoit quand le Roy en personne s'en rendit maistre après quinze jours de tranchée, le 8 avril 1691. » Près de la porte de Bertaimont est l'inscription suivante : « Ouvrage à corne imparfait par lequel la ville a été prise. » Le titre est ainsi conçu : « Mons ville capitale du Hainaut aux François. Il y a de l'eau dans les fossés de la ville et beaucoup de marais aux environs, qui sont formés par un ruisseau nommé la Trouille qui entre dans la rivière d'Aisne (*sic*), qui se décharge à Condé dans l'Escaut. Il y a des escluses qui peuvent inonder un grand pays. Les ouvrages sont en partie revêtus et en partie de terre. Sur le haut de la ville, car elle s'élève comme une colline, il y a un château qui n'est pas considérable. » Largeur : 0,27 centimètres ; hauteur : 0,19 1/2.

Ce plan n'est pas gravé dans la même position que les précédents : les portes d'Havré et de la Guérite sont dans la partie supérieure : il a du reste beaucoup d'analogie avec celui de Gualdo Priorato.

Nous placerons ici un recueil allemand intitulé aussi : « Force d'Europe, oder die Merkwurdigst und Fuhrnehmste stadten etc. » (ou les villes remarquables et principales, en partie aussi les

[1] Voyez la note de M. Devillers *Sur un tableau représentant le siége de Mons, en 1691*, dans les Bulletins des séances du Cercle archéologique, IVe série, p. 142.

villes forteresses renommées par leurs fortifications; par Gabriel Bodenehr, graveur sur cuivre à Augsbourg.) Un volume in-4° oblong. Environ 200 planches. Le plan de Mons porte le n° 116. Hauteur: 0,16 1/2 centimètres; largeur: 0,21. La légende historique en allemand est intitulée : MONS. MONTES. BERGEN.

On connaît du même éditeur un autre plan qui a pour titre : *Mons oder Bergen in Hennegow ehe es von denen Frantzo seu mehrers bevestiget worden.* Légendes en deux langues. « G. Bodenehr exc : cum gr : et privilegio S. C. Majest, » — Hauteur : 0,16 centimètres, largeur compris les légendes : 0m,27.

Un autre plan antérieur aussi à l'année 1691, est intitulé : MONTES HANNONIÆ. MONS EN HAINAULT. BERGEN IN HENEGOUWEN. — Amsterdam chez Fréd. de Wit. — Joachim Ottens fecit. Hauteur : 0,42 1/2 ; largeur : 0m,55 centimètres.

Un autre semblable a pour titre : *Mons ville capitale du Hainaut. A Paris chez l'auteur De Fer. 1690. — Gravé par H. Van Loon.*

Ces deux beaux plans font partie des collections de MM. Jules De le Court, conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles, et Léopold Devillers, conservateur des archives de l'État et de la ville de Mons.

On voit au cabinet des estampes de la bibliothèque royale un certain nombre de plans de Mons de cette époque, mais sans date et sans nom d'auteur. Il est difficile d'en faire une description spéciale.

Il en est autrement du plan suivant : « Carte de l'investisse- « ment de Mons par l'armée du Roy et des lignes de circonval- « lation faites pour le siége de cette place en 1691, dressée sur « différentes cartes topographiques, par le chevalier de Beau- « rain, géographe ordinaire du Roy. » Largeur: 0,36 centimètres; hauteur : 0,25. Cette carte représente les environs de Mons, depuis Casteau jusqu'à Harvengt, du nord au sud, et depuis Strépy jusqu'à Saint-Ghislain, de l'est à l'ouest. La ville de Mons est au milieu. Les lignes de circonvallation commencent au nord-ouest entre Ghlin et Douvrain, continuent par le Moulineau et

Maisières vers la Haine à Nimy, passent sur la rive gauche de la Haine dans Obourg, Saint-Antoine, la cense du Cerneau et Saint-Pierre Martyr jusqu'au moulin au bois à Hyon, et reprennent, entre la Trouille et la rivière de Nouvelles, par Hyon, Nouvelles, Ciply, Cuesmes et Jemappes jusqu'à la Haine. Entre cette rivière et le commencement de la circonvallation est indiquée une « ligne de communication. »

Une seconde carte qui suit est intitulée : « Plan des attaques « de Mons, assiégée le 15 mars 1691 ; la tranchée ouverte la « nuit du 24 au 25, et la place rendue le 8 d'avril, le roy com- « mandant l'armée en personne. » Largeur : 0,28 centimètres, hauteur : 0,27. Une colonne de légende renvoie aux chiffres de 1 à 17, et aux lettres **A** à **Z** et **a** à **e**.

Ces deux plans intéressants se trouvent dans le tome II, page 10, de l'*Histoire militaire de Flandre, depuis l'année 1690 jusqu'en 1694 inclusivement, qui comprend le détail des marches, campemens, batailles, siéges et mouvemens des armées du Roi et de celles des alliés pendant ces cinq campagnes. Dédiée et présentée au Roi, par le chevalier* DE BEAURAIN *etc. — Paris*, 1755. 5 volumes in-folio. — 2de édition 1776, en 4 volumes.

L'auteur, dans son texte (t. II. pp. 1-10), rapporte les dispositions prises dès le 26 février 1691 pour faire le siége de Mons ; il indique les forces militaires qui y furent réunies, le matériel et les provisions qu'on y envoya. Il ajoute que du 15 au 21 mars on traça les lignes de circonvallation et on forma le parc d'artillerie derrière la hauteur de Bertaimont. Enfin il donne le journal du siége jusqu'au moment où l'armée française entra à Mons.

On peut consulter pour cette guerre, l'ouvrage de CAMILLE ROUSSET, *Histoire de Louvois et de son administration politique et militaire*. Paris. 1861 à 1863. 4 volumes in-8°. (Blocus de Mons de 1678, t. II, pp. 479-532, et siége de 1691, t. IV, pp. 461-466.)

Le marquis DE QUINCY, dans son *Histoire militaire de Louis-le-Grand, roy de France*, 7 volumes in-4°, 1726 (Bibliothèque

royale, Fonds de la ville, n° 9,848), donne à son tour le récit du siége de Mons (t. II, pp. 342-371). Il l'accompagne d'un « Plan de Mons assiégé par le Roy en personne, le 9 avril 1691. » Largeur : 0^{m},27 cent. ; hauteur : 0,20. Les environs de la ville sont inondés. Devant la porte de Bertaimont, figure un « Parc de l'artillerie » et à Bélian le « Quartier du Roy. » La ligne de circonvallalion s'étend depuis Ghlin, par Maisières, Nimy, Obourg, Saint-Symphorien, Spiennes, Hyon, Nouvelles, Ciply et Cuesmes, jusqu'à Jemappes. On y voit l'emplacement des corps d'armée avec les noms de leurs généraux : le prince de Soubise à Nimy, le duc de Vendôme à Saint-Symphorien, M. de Boufflers à Spiennes, M. Rose à Ciply et M. de Rambutel près de Cuesmes. Des batteries placées entre le Parc de l'artillerie et Hyon, sont dirigées vers la porte de Bertaimont. Le plan indique un « Fort des Écoliers » près de la porte du Rivage.

Nous mentionnerons aussi un superbe ouvrage intitulé : « *Annales de la monarchie françoise.... où l'on trouve l'origine... et les médailles authentiques qui ont été frappées sous les différens règnes, servant de preuves aux événements... depuis Pharamond jusqu'à la majorité de Louis XV, par M. de Limiers.* » — *Amsterdam, chez L'honoré et Châtelain.* M DCC XXVI. 3 volumes in-folio. (Fonds de la ville, n° 9,682.) Au tome III, pp. 101, 112 et 113, l'auteur reproduit des médailles frappées pour rappeler la bataille de Saint-Denis (1678), le siége de Mons (1691) et le combat de Leuze (même année). La médaille n° 235, en souvenir de ce siége, représente un Hercule debout s'appuyant d'une main sur sa massue et tenant de l'autre une couronne murale et un bouclier aux armes du Hainaut. Dans l'éloignement on aperçoit le panorama de Mons, précédé de fortifications avancées. La légende porte : *Tota Europa spectante et adversante*, et l'exergue : *Montes Hann*(oniæ) *expug*(nati). M DC XCI.

La même gravure contient aussi un plan des fortifications de Mons ; le centre de la ville est laissé en blanc. Largeur : 0,12 centimètres; hauteur : 0,07.

BRUZEN LA MARTINIÈRE, *Histoire de la vie et du règne de*

Louis XIV, roi de France et de Navare, 5 volumes in-4°, 1740-1742. (Fonds Van Hulthem, n° 17,670), reproduit également la médaille gravée à l'occasion de la prise de Mons. Il donne aussi les détails du siége, t. IV, pp. 517-525.

On trouve un *Plan des attaques de Mons* dans un « Almanach du siége de Mons pour l'année bissextile 1692, » Rouen, in-4°. Ce plan des fortifications depuis la porte de la Guérite jusqu'à la porte du Rivage, mesure 0,20 centimètres de large sur 0,13 de haut. — Légende de 24 renvois; gravure sur bois bien finie.

Dans le volume cité à la fin du chapitre VI : *Les plans et profils des principales villes et lieux considérables du comté de Flandre*, se trouve un plan (page 106), de 0,15 1/2 centimètres de longueur sur 0,11 de hauteur et signé : *Loisel sc.*, qui indique les travaux d'attaque de la ville de Mons en 1691. Trois *batteries de canons* sont marquées : l'une entre Hyon et le Moulin Saint-Pierre, à l'endroit où commence un fossé allant hors la porte du Rivage (« canal pour détourner la Trouille hors la ville »); l'autre, devant la porte de Bertaimont, sur la rive gauche de ce fossé ; et la dernière à l'ouest du « chemin de Maubeuge » et au sud de la précédente. Une large batterie, à l'est du même chemin, porte l'inscription : « Épaulement pour le Roy ». On voit enfin deux *batteries de mortiers* : la première devant les ouvrages qui défendent la porte de Nimy, au nord de l'étang des Apôtres, et la seconde entre l' « Épaulement » et la deuxième batterie de canons devant la porte de Bertaimont.

Dans la collection de gravures historiques dite Calcographie des musées du Louvre à Paris, on rencontre un « plan de la ville de Mons en Hainaut, assiégée par l'armée du Roy, commandée par sa Majesté en personne le 21 mars 1691, et rendue en son obéissance le 8 avril en suivant. » L'angle inférieur de droite présente une « Carte du gouvernement de Mons. » (Territoire depuis Masnuy-Saint-Pierre jusqu'à Gœgnies et depuis Binche jusqu'à Pommerœul.) Cette gravure indique le nom de MOYSE comme auteur, et l'adresse : rue St-André des Arts, Port de Bucy. Largeur : 0,54 centimètres ; hauteur : 0,45.

Le cabinet des estampes de la bibliothèque royale possède un portefeuille de cartes, plans et vues de villes. On y trouve notamment un plan intitulé : « Mons comme il est aujourd'hui. « Ville considérable des Païs Bas, capitale de la province de « Hainaut située sur la petite rivière de la Trouille, à 50 degrez « 30 minutes de latitude et à 25 degrez 15 minutes de longitude. « Elle fut prise par le Roi l'an 1691. — A Paris chez le s^{r} de « Fer, dans l'isle du Palais sur le quay de l'orloge à la sphère « royale, 1695. » Ce plan présente des défenses extérieures considérables établies par Vauban pendant l'occupation française.

Il existe une réduction de ce plan : Mons *ou* Bergen, *comme il est aujourd'huy, Ville considérable des Pays-Bas, Capitale de la Province de Hainaut, située sur la petite rivière de la Trouille à 50 degrez 30 minutes de latitude, et à 25 degrez 15 minutes de longitude.* Hauteur : 0^{m}22 1/2 centimètres ; largeur : 0^{m}26 1/2. (Collection de M. Léop. Devillers.)

La description de ces nouveaux ouvrages est faite avec détail par l'auteur de la *Géographie historique de Mons* écrite en 1709, pages 195-197. Il serait intéressant de coordonner cette description avec le plan de De Fer de 1695, ainsi qu'avec un beau plan manuscrit reposant aux archives générales du royaume (Inventaire des cartes et plans, 1848; in-4°, p. 294, n° 2,144). Le même dépôt conserve un autre plan analogue, signé J.-M. Kilz. (Même inventaire n° 450.)

Quant aux plans gravés de cette époque, ils sont la reproduction l'un de l'autre. La plupart sont sans date et sans nom d'auteur ; toutefois l'un d'eux édité à Paris chez De Beaurain, est « gravé par Charles Inselin ». (Largeur : 0,33 centimètres ; hauteur : 0,26. — Légende de renvois de A à V.)

Celui qui paraîtrait le plus récent pour ladite période, est intitulé : « Plan de Mons, ville forte capitale du comté de Hainaut. Avec privilége du Roi pour dix ans. 1708. — A Paris, chez le s^{r} Baillieu géographe au bout du pont au change vis à vis l'orloge du Palais, au Neptune François. » Hauteur : 0^{m}37 1/2; largeur : 0^{m}49 1/2. Il a été reproduit dans le *Supplément de*

l'histoire de Mons, *par G.-J. De Boussu*, édité en 1868 par M. Emm. Hoyois. In-4°.

L'immense répertoire d'estampes historiques de Frédéric Muller, De Nederlandsche geschiedenis in plaeten, n°s 2842 et 2843 (t. Ier, p. 435, et t. III, p. 255), indique diverses gravures relatives au même siége ; elles représentent : un combat livré le 1er avril dans lequel les assiégés furent victorieux, avec une vue de la ville dans le lointain (*Sylvius*, Vervolgh op Aitzema); une reddition de Mons ; un plan de la ville et des environs ; une autre vue des travaux du siége et du bombardement de la ville, gravée par S. Le Clerc ; enfin deux autres dessins des fortifications et des ouvrages à cornes.

Frédéric Muller, écrivant son travail en langue hollandaise, mentionne toutes ces gravures sous des titres hollandais ; il est toutefois possible que quelques-unes aient des titres français. Nous croyons inutile de transcrire ici les titres de ces estampes. Nous ne pouvons dire si ces planches ont été éditées séparément ou si elles font partie d'ouvrages imprimés.

Les plans qui se rapportent au siége de Mons par les alliés en 1709, sont également nombreux ; les uns accompagnent des livres historiques, les autres ont été publiés isolément.

Avant d'examiner ces livres historiques, nous ferons connaître un cahier in-folio de huit pages manuscrites, intitulé : *Mémoire pour faire le siége de Mons* (Bibliothèque royale, section des manuscrits, brochure portant pour annotation : Vente de Visser, Amsterdam, 21 novembre 1881, n° 677). Ce travail n'est ni daté, ni signé ; mais dans le texte, on lit que « le sr d'Audregnies » est l'auteur de ce mémoire, et que la chaussée de Bruxelles à Mons était alors faite depuis quelques années. Or, comme cette chaussée fut construite en 1705, et que l'auteur ne semble pas même prévoir le siége de Mons de 1709, on peut présumer que cet écrit daterait de 1708.

Il est accompagné d'un fragment dessiné du plan des défenses de la porte de Bertaimont, devant laquelle on a figuré des

batteries qui attaqueraient un ouvrage à cornes garanti par deux redoutes.

L'auteur donne une description complète des ouvrages avancés de la place et expose ses idées sur la manière d'attaquer la ville et de disposer l'armée d'observation.

Le livre le plus ancien qui contient un plan du siége de 1709, est une *Histoire du prince d'Orange et de Nassau. — A Lewarde, chez François Halma*, 1715, 2 volumes in-12. (Bibliothèque royale, Fonds Van Hulthem, n° 28,627.) Elle est écrite par J. Lamigue, ancien précepteur du prince. Jean-Guillaume-Friso, prince d'Orange et de Nassau, de la branche de Dillenbourg, né à Dessau, le 4 août 1687, fit sa première campagne en 1703, dans l'armée des alliés contre les Français au camp de Loo, près de Maestricht ; il assista à la bataille de Malplaquet en 1709 et fut chargé d'un commandement au siége de Mons. Il périt accidentellement à l'âge de vingt-quatre ans, dans les eaux du Moerdyck, le 14 juillet 1711.

Les détails du siége de Mons sont donnés aux pages 195 à 202 du tome II. On y trouve un plan intitulé : « Plan de Mons « ville forte capitale du comté d'Hainaut, assiégée par les « troupes des alliez sous le commandement du Prince d'Orange. « La tranchée a été ouverte le 25 septembre 1709. Le 20 « octobre, la ville battit la chamade et se rendit par capitulation, « et l'ennemi en sortit le 23 du même mois. » — G. Brakel delin. — Largeur : 0,33 centimètres ; hauteur : 0,19. — La porte de Bertaimont est attaquée par deux batteries.

On trouve un autre plan du même siége dans « l'*Histoire militaire du prince Eugène de Savoie, du prince et duc de Marlborough et du prince de Nassau-Frise, par M.* DUMONT, BARON DE CARELSCROON, *historiographe de Sa Majesté impériale, etc. — A La Haye, chez Isaac Van der Kloot.* M DCC XXIX. Cet ouvrage est un second volume des « Batailles gagnées par le sérénissime prince Fr. Eugène de Savoye, par J. Huchtenburg. » 2 volumes in-folio.

Les particularités de la bataille de Malplaquet et du siége de

Mons sont rapportées au tome II, pages 284-287, et on y a joint un « plan de Mons, ville forte, capitale du comté d'Hainaut, « assiégée par les troupes des alliés. » Les attaques de la place y sont indiquées. — Une édition hollandaise de ce livre a été publiée la même année, par le même libraire et avec les mêmes planches, sous le titre de « Oorlogskundige beschryving van de « veldslagen enz. » (Fonds Van Hulthem, n° 26,936.)

Un autre livre écrit en allemand par J. DU MONT sur les hauts faits du même prince Eugène (Des grossen feld herrns Eugenii zelden thaten) et publié en 1720, in-8°, contient un plan de Mons lors du dit siége. Les planches qui ornent ce volume, ont environ 0,15 centimètres de côtés et sont entourées d'encadrements pittoresques.

Enfin on rencontre dans les *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV*, tome IX (1855). — *Paris, Imprimerie impériale*, le récit de la campagne de 1709, pp. 87-110. Un atlas accompagne cette publication. Le *Plan du siége de Mons en 1709* y est classé dans la livraison annexée aux 8ᵉ et 9ᵉ volumes. Largeur : 0,89 centimètres, hauteur : 0,64.

Une colonne de légende est intitulée : « Siége de Mons par l'armée des alliés sous les ordres du prince Eugène en septembre et octobre 1709. » Les renvois sous les lettres A à Z sont très développés et forment une description du siége.

Frédéric Muller, ouvrage cité, 3ᵉ livraison, p. 12, 1876, mentionne un livre imprimé vers 1720 et intitulé : « Representatio belli ob successionem in regno Hispanico...... usquè ad pacem Budensem, etc., » dans lequel on voit les plans des villes assiégées durant cette guerre. Le n° 46 de ces plans représente la prise de Mons (Inneming van Mons. 20/x 1709). Ce livre est également cité par Nagler, Kunster-Lexicon, v° Kleinschmidt. 7ᵉ volume, 1839, p. 51.

Muller, ibidem, nᵒˢ 3031, 3032, 3033, 3454 et 3455, indique encore d'autres plans du siége de Mons par les alliés en 1709. La plus grande partie de ces gravures ne sont que des reproductions : il est peu aisé de distinguer les copies d'avec les originaux. Quelques-unes seulement sont signées.

M. Devillers possède dans sa collection un plan intitulé : « Mons oder Bergen in Hennegow wie es ietzo daes von denen Frantzo sen mehrers befestiget worden an zu sehen. » Hauteur : 0,16 1/2 centimètres ; largeur : 0,21.

Un recueil de trente-deux gravures exécutées par Pierre Schenk porte le titre « *Schouwtoneel van den oorlog, etc. — Tot Amsterdam, by Jan Roman, boekverkooper in de kalverstraat.* Sans date. (Théâtre de la guerre commençant au roi Charles II, consistant en batailles et siéges sur mer et sur terre, avec les principales places-fortes sur le Rhin, la Meuse, la Moselle, en Espagne et en Italie, comprenant l'avènement des rois au trône, leur règne, leur mort, l'ouverture de leurs testaments, etc. — représenté en 238 sujets gravés sur cuivre, etc.)

La 4me planche de ce recueil représente neuf villes : Mons, Anvers, Namur, Maestricht, Bruxelles, Luxembourg, Charleroy, Liége et Dunkerke. Le plan de Mons est intitulé en deux langues : « Bergen in Henegouw aan de Trouille, tusschen « Brussel en Valencyn : onder de Fransche gemaakt. 1691. — « Montes Hannoniæ, ad Trullam inter Bruxellas et Valencenam. « Gallis cessit. 1691. — Pet. Schenk exc. Amst. C. P. » — Il représente les défenses de la place lorsque Louis XIV s'en empara.

La 14e planche contient les plans de Tournai et de Mons. Ce dernier porte pour inscriptions : « Verovering van Bergen in « Henegouwen, den 20 oct. 1709 aen de hooge Bontgenooten « overgegaen na dat onder beleit van Zyne Hoogheit den Pr van « Nassau, de loopgraven daer voor geopent waren den 25 « septemb. 1709. — Montes Hannoniæ à Sociis superati ductu « Celsissimi Princ. Nassavii, 20 october 1709, quo die ex pacto « urbs tradita est. » — Une légende porte huit renvois pour l'Attaque de Bertaimont et trois pour celle d'Havré.

La date de cette curieuse collection se fixe par la 32e gravure qui représente le couronnement du roi et de la reine d'Angleterre à Londres, le 22 octobre 1727.

Une partie de ce recueil a été placée sous un titre latin :

« Theatrum belgicum incipiens à Carolo II. Hispaniarum rege ad Carolum III... Delineavit et edidit Petrus Schenk. Amsterdam, 1709. » L'édition flamande a évidemment reçu un complément.

Parmi les plans isolément publiés du siége de Mons de 1709, nous citerons les suivants :

« Plan de Mons, ville capitale du Hainaut et très forte tant « par sa situation sur des marais que par ses ouvrages ; fut « assiégée par l'armée des Alliez sous la conduite du Prince « d'Orange et la tranchée ouverte le 25 septembre 1709, prise « par capitulation le 20 octobre suivant. — A Amsterdam, chez « G. Nalk, cum privil. » Les attaques de Bertaimont et d'Havré sont renseignées par des renvois de A à H et de A à D. (Bibliothèque royale, imprimés, série II, n° 16,781. Cartes et plans des Pays-Bas, plan coté n° 60.)

« Plan du siége de Mons. — A Bruxelles chez Eugène-Henry Fricx, imprimeur du Roy, rue de la Magdeleine, 1710. — J. Harrewyn f. — Une légende de renvois du n° 1 au n° 58 et de A à I. On lit sous le titre : « Les avenuës furent occupées le « 6 et 7 septembre 1709 par S. A. le Prince Hereditaire de « Hesse : le 11 se donna la fameuse Battaille de Tainiere : le 19 » et 20 ensuivant la Ville fut investie par S. A. le prince « d'Orange, et la tranchée ouverte la nuit du 25. et 26. à la « porte de Bertamont et à celle d'Havré : le 20 octobre à midy « la Ville Battit la Chamade et se rendit par Capitulation, et « l'Ennemy en sortit le 23. du mesme mois. » In-folio. Hauteur : 0.53 centimètres ; largeur : 0.57. (Collection de M. Devillers.)

« Dessein des Attaques de la ville de Mons. — A Bruxelles chez Eugène-Henry Fricx etc. 1709. Harrewyn fecit. » Légende de renvois de A à I, in-4°. Hauteur : 0.19 1/2 centimètres ; largeur : 0.29 1/2. (Même collection.)

« Dessein des Attaques de la ville de Mons. — A Amsterdam chez Covens et Mortier. » Légende de renvois de A à I. in-4°.

« Plan de Mons » avec les inscriptions en allemand, représen-

tant les mêmes attaques. (Bibliothèque royale. Cabinet des estampes. Collection de plans de villes, enveloppe cotée M, nos 13, 14, 16 et 17.)

Un autre plan de la même époque, simplement intitulé : « Plan de Mons. A Bruxelles, chez Eug. Henri Fricx. — Harrewyn sculpsit. », est joint à un manuscrit de la bibliothèque royale, nos 15,939-940, ayant pour titre : « Mémoires sur la guerre des Alliés contre la France aux Pays-Bas et ailleurs depuis 1699 jusqu'en 1712, avec des cartes, des plans de batailles et siéges de villes tant gravés que dessinés. » 2 volumes in-folio. Le récit de la bataille de Malplaquet et du siége de Mons de 1709 se trouve aux pages 156 à 162, du second volume, et le plan de Mons, page 159.

Un plan : « Mons, the capital city of Hainaut. J. Basire sculpt. », représente notre ville après le traité d'Utrecht de 1713.

Jacques Peeters est l'éditeur d'un recueil de plans de villes in-8°, intitulé : *Les fortresses du Pays-Bas royal*, qui parut à Anvers vers 1720. Le plan de Mons y occupe le n° 30. Il est gravé par Harrewyn. Le cuivre en a été utilisé pour l'édition des Délices des Pays-Bas, Liége, 1769 (t. 3, p. 231).

Rappelons ici le « Plan de la ville de Mons telle qu'elle était avant la démolition » fait par C. Du Buisson en 1754, hauteur : 0,34 centimètres sur 0,35 de largeur, qui accompagne le « Mémoire sur le Hainaut, contenant l'état ancien et moderne de cette province, etc. » (Manuscrit cité de la bibliothèque de Mons.) Ce plan a été publié par M. Ch. De Bettignies, *Annales du Cercle archéologique*, t. 2, p. 409.

Le dernier siége de Mons eut lieu pendant la guerre de la succession d'Autriche. Les Français, après la victoire de Fontenoy (11 mai 1745), s'emparèrent d'un certain nombre de villes de nos provinces ; l'année suivante, poursuivant leurs succès, ils prirent Bruxelles, Anvers, Mons, Saint-Ghislain, Charleroy et Namur.

Ces campagnes firent l'objet de plusieurs ouvrages historiques, accompagnés de plans de villes et de batailles.

Un volume in-4° oblong (Fonds Van Hulthem, n° 26,982), intitulé *Théâtre de la dernière guerre de Flandre*, de 1744 à 1748, contient vingt-quatre plans de villes fortes qui ont été assiégées à cette époque.

Sous le n° 13 se trouve un « Plan des attaques de Mons en 1746 » signé : « Lattré Paris sc. » Largeur : 0,30 centimètres ; hauteur : 21. Les grands travaux d'attaques s'élèvent devant l'extrémité nord de l'étang des Apôtres et la porte de Nimy, et enveloppent le « Fort de Nimy » de tranchées multiples. Celles-ci sont reproduites sur une plus grande échelle à la droite du plan. Sur la rive droite de la Haine, le long du chemin de Condé, près des anciens bâtiments d'Épinlieu, existe un ouvrage à corne (plus tard appelé le Fort-la-Haine). Une tranchée fut ouverte et deux batteries furent établies devant cet ouvrage. D'autres tranchées furent aussi ouvertes entre Cuesmes et Hyon pour l'attaque de la porte de Bertaimont. Ces dernières sont également reproduites sur une plus grande échelle.

Ce même plan des attaques de Mons en 1746, gravé par Lattré, est joint à un autre volume in-4° (Fonds Van Hulthem, n° 27,000,) intitulé: « *Plans et journaux des siéges de la dernière guerre de Flandre par deux capitaines étrangers au service de France*, Strasbourg, 1750. Ces deux capitaines signent : D'Illens et Funck. Aux pages 49-55, ils donnent un « Journal du siége de Mons, commandé par S. A. S. M. le Prince de Conti en 1746, » depuis le 7 juin jusqu'au 11 juillet.

Cet ouvrage orné des mêmes gravures, a été traduit en allemand sous le titre de « Plans und journals von denen Belagerungen des letsteren Kriegs in Flanderen » et imprimé la même année dans la même ville.

Deux fragments de nos fortifications aux portes de Bertaimont et de Nimy accompagnent un livre in-8°, publié en 1750 à Amsterdam chez Pierre Mortier et intitulé : » Journaux des siéges de la campagne de M DCC XLVI dans les Païs-Bas, avec les plans en taille douce. » (Fonds van Hulthem, n° 26,991.) L'auteur Faesch dédie cet ouvrage au chevalier de Saxe.

Le premier de ces fragments est intitulé : « Siége de Mons. Attaque de Bertamont, » et le second : « Siége de Mons. Attaque de Nimy. » Largeur : 0,34 centimètres ; hauteur : 0,24 $^1/_2$. Les travaux de la tranchée pour l'une et l'autre attaque sont indiqués par chaque nuit au moyen d'une marque différente. Les batteries assiégeantes sont tracées devant la porte de Bertaimont; l'emplacement des canons dirigés contre la porte de Nimy est marqué par des lettres.

Enfin nous mentionnerons le grand ouvrage du colonel Belidor, *l'Architecture hydraulique*, 4 volumes in-4° (Bibliothèque royale, n° 5043.) Au livre III, chapitre XIII, t. IV, pp. 253 à 258, n°s 948-955, l'auteur fait la description des inondations autour de Mons, et appuie son travail de la planche XXXIII, page 272, intitulée : « Plan de Mons avant sa démolition, servant à montrer l'usage qu'on fesoit des écluses de cette place pour en deffendre l'accès par les inondations. » Ce plan signé: Lucas sculp., donne les fortications de Vauban, les fossés qui alimentent les inondations tant vers Hyon que dans les prairies de la porte du Parc et du Fort de la Haine.

Parmi les plans publiés isolément durant cette guerre, nous avons remarqué une carte qui présente le territoire depuis Casteau jusqu'à Genly et depuis Ville-sur-Haine jusqu'à Saint-Ghislain. Elle est intitulée: « Plan et environs de Mons levée sur les lieux et mis au jour par le s^r Jaillot, géographe ordinaire du Roy. — A Paris, chez l'auteur, quay et à côté des Grands Augustins, 1746. » Le centre est occupé par la ville avec ses grandes fortifications et un Fort du Parc. (Bibliothèque royale. Cabinet des estampes. Collection de plans de villes. M n° 15.)

Nous citerons aussi un « Plan de Mons et des environs. » A Paris par et chez Le Rouge, 1744.

Après les campagnes de 1747 et 1748, la paix fut signée à Aix-la-Chapelle le 18 octobre 1748. Les Français évacuèrent la Belgique. Pendant leur occupation militaire, craignant que la *Barrière* ne fût rétablie, ils affaiblirent nos forteresses.

Ils suivirent l'avis que Vauban avait donné à Louis XIV,

dans un mémoire présenté le 24 juillet 1696 : « Si on rend « Mons et Saint-Ghislain, raser, s'il est possible, tout ce que « nous y avons fait. Ces deux villes nous achevant un bout de « frontière admirable, il ne s'en faut défaire que quand on ne « pourra avoir la paix autrement. »

Les troupes françaises partirent de Mons le 24 février 1749. Les fortifications ne présentaient que des ruines.

Le gouvernement autrichien releva notre forteresse pendant les années 1750 à 1755. Nous n'en connaissons pas de plan gravé. Feu Adolphe Jacques en a dressé un de sa main dans sa Topographie de Mons, qu'il a offerte à notre *Cercle archéologique* en 1867. Voir *Bulletins du Cercle*, 3e série, pages 26 à 105. Ce plan est resté inédit.

Par lettres patentes données à Vienne, le 16 avril 1782, l'empereur Joseph II décréta le démantèlement de nos places-fortes. La ville de Mons ne conserva dès lors que l'enceinte du XIVe siècle. Deux plans, conservés aux Archives communales, représentent : l'un, « les fortifications à démolir et les terrains et « bâtimens militaires à vendre en conformité du décret de Leurs « Altesses Royales du 30 septembre 1781 ; » (hauteur : 0,95 centimètres ; largeur : 1m70), et l'autre, « Plan de la seconde « promenade dite le boulevard et des ouvrages comme ils seront « après l'entière démolition des fortifications. » Hauteur : 0,82 centimètres ; largeur : 1m18. Ces plans n'ont pas été édités.

Sous le gouvernement néerlandais, de nouvelles fortifications furent élevées autour de Mons depuis 1817 jusqu'en 1821. On n'en publia pas le plan : des motifs politiques exigeaient de ne pas divulguer nos moyens de défense. Toutefois après 1830, pareille réserve ne fut plus nécessaire. Vers 1832, parut un « Plan de la ville de Mons et des environs » sans date et sans nom d'auteur[1] ou d'éditeur. On voyait simplement au bas :

[1] M. Jules De le Court l'attribue à Sottiau.

« Duchâtel aîné del. et Lith. de Jobard. » La légende comprend 126 renvois. Largeur : 0,43 centimètres ; hauteur : 0,46.

Ce plan présente toute l'enceinte fortifiée. On expliqua dans le public comment l'éditeur avait obtenu ledit plan : un employé du commandant du génie aurait pris pour son usage une copie des plans des fortifications, et cette copie fut utilisée pour dresser le plan qui nous occupe. Celui-ci, outre la ville de Mons, renferme les plans des villages de Nimy, d'Hyon et de Cuesmes.

Comme tous les plans antérieurs du XVIIe et du XVIIIe siècle, ce dernier plan de 1832 n'a plus qu'un intérêt historique. Les fortifications néerlandaises ont été démolies. Les travaux ont commencé en 1861.

L'établissement géographique de Ph. Vandermaelen a donné, en 42 feuilles, une nouvelle édition de la carte de la Belgique par Ferraris (1832). Une feuille de cette carte contient le plan de Mons, avec ses fortifications.

CHAPITRE VIII.

PLANS DE L'INTÉRIEUR DE MONS.

Nous avons ainsi parcouru, mais sans l'avoir épuisée, la série des plans militaires de notre ville ; nous terminerons en mentionnant quelques plans récents qui ne retracent pas les détails des fortifications.

On conserve aux archives générales du Royaume (Inventaire cité, nº 105) et aux Archives communales de Mons, un plan manuscrit, dressé par F.-J. Desaubleaux, architecte et maître des ouvrages, et portant ce titre : « Plan représentant « l'état actuel de la division des paroisses qui se trouvent dans « la ville de Mons, dressé aux ordres du Magistrat de la dite ville « pour satisfaire à la dépêche de S. Majesté du 25 mai 1786. » Largeur : 0,92 centimètres; hauteur : 0,61. Légende latérale de renvois par les lettres A à Z &., et AA à KK, et indication de la population des six paroisses.

Ce plan, rectifié et complété par M. Emm. Hoyois, a été publié en 1870 dans les « Mémoires sur l'histoire de Mons, capitale du Hainaut, par Maximilien Leclercqz. 1739-1772. » Il a été réduit au quart. Largeur : 0,44 centimètres; hauteur : 0,29.

Sous le gouvernement néerlandais, lorsque les opérations cadastrales furent achevées, notre ville obtint enfin un plan exact. Il est intitulé : « Plan parcellaire de la ville de Mons, capitale de la province de Hainaut, dédié à Monsieur C.-E. Thiry, inspecteur général du cadastre....., Levé par A.-E.-E. Goffaux, géomètre de première classe, gravé par Jamot, 1828. » Lithographie de Judence à Bruxelles. Largeur : 0,86 centimètres; hauteur : 0,58. Ce plan est limité aux parcelles situées dans le périmètre des rues circulaires de l'époque.

Un *plan de Mons* fut annexé à une brochure de V.-J. Vander Elst : « Considérations sur l'établissement de la station du chemin de fer, dans l'intérieur de la ville de Mons, au Béguinage ou à l'Arsenal militaire. » (Mons, Masquillier et Lamir; in-8°, 8 pages). Ce plan, lithographié, a 0.38 1/2 centimètres de hauteur et 0.50 1/2 de largeur.

Un autre plan lithographié de Mons, divisé par sections, est joint à la brochure : « Appel à l'opinion publique sur la nécessité de modifier l'administration de la ville de Mons. » (Mons, imprimerie de Piérart, 1845. In-8°, 50 pp.)

Vers 1850, parut un plan de la ville et des fortifications de Mons, gravé par Éd. de San. Hauteur : 0,26 centimètres; largeur : 0,17. (Collection de M. Devillers.) On y lit une note intitulée : « Service de garde. » Il ne reste que deux ou trois exemplaires de ce plan, qui fut supprimé par l'Autorité militaire.

Après la démolition de nos fortifications en 1861, l'administration communale dressa sur les terrains devenus libres, des projets de routes et de rues. Un plan de ces projets a été lithographié par Ch. Claesen à Liége sous le titre de « Plan des agrandissements de la ville de Mons » avec une légende de 27 renvois, plus les lettres C. D. E. Largeur : 0,43 centimètres; hauteur : 0,39 1/2.

Quelques années après, un autre « Plan de la ville de Mons et de ses agrandissements » fut publié par MM. Clerbaut, frères. Largeur : 0,63 centimètres; hauteur : 0,50. Légende de 38 renvois.

En 1877, parut, à l'occasion de la visite du Roi, un petit plan de Mons, dressé par M. Arthur Laurent.

M. Léopold-Adolphe Benoît a publié un plan qui représente Mons et ses boulevards. (Mons, lith. J. Lambert, rue des Fripiers.) Hauteur : 0.43 centimètres; largeur : 0.49.

M. E. Dacquin, libraire, qui avait déjà édité un « Nouveau plan de la ville de Mons » colorié, avec légende de 68 renvois, (largeur : 0,52 centimètres; hauteur : 0,45.) publia en 1880 un autre « Nouveau plan de Mons dédié à M. F. Dolez, bourg-

mestre. » Légende de 206 renvois. Largeur : 0,79 centimètres; hauteur : 54.

Enfin M. Joseph Hubert, architecte-ingénieur communal, dressa un « Plan de Mons et de ses agrandissements. » Une première édition (largeur : 0,23 centimètres, hauteur : 0,18) date de 1877, et la seconde de 1882 (largeur : 0,47 centimètres, hauteur : 0,34). Ce sont des reproductions en photogravures. M. Hector Manceaux en est l'éditeur. Leurs légendes sont considérables.

On pourrait compléter ce travail par une indication des gravures ou des lithographies qui représentent des édifices publics et des faits historiques de Mons.

Nous ne sommes pas à même de donner ce relevé.

Nous indiquerons néanmoins les ouvrages suivants :

« Collection de vues prises dans l'ancienne enceinte et dans les environs de la ville de Mons, dessinées et lithographiées par G. Lheureux. » Mons. Hoyois. 1826. Oblong. Les notices qui les accompagnent, ont été attribuées à feu Adolphe De Marbaix, décédé conseiller à la cour d'appel de Bruxelles, mais celui-ci ne s'en reconnaissait pas l'auteur.

« Vues de Mons et de ses environs. » Lithographiées par Wauquière. 1829-1830. 26 vues sans texte, in-4°.

« Album pittoresque de Mons. » Sept vues dessinées et publiées par J. Hoolans-Mahieu. » Lithographies in-4°.

« Fortifications de Mons, démolies 1861-1865. 12 eaux-fortes par Léon Dolez, 1875-78. » In-4° oblong.

Nous eussions dû citer aussi, dans le chapitre IV, les dictionnaires géographiques de Charles Oudiette[1], Dewez[2], Ph. Vander

[1] *Dictionnaire géographique et topographique des treize départemens qui composaient les Pays-Bas autrichiens, Pays de Liége*, etc. Paris, 1804. In-8°. Première partie, p. 208. L'article sur Mons est intéressant.

[2] *Dictionnaire géographique du royaume des Pays-Bas*. Bruxelles, 1819. In-8°. Page 310.

Maelen[1], Charles Meerts[2], Jourdain, Th. Bernier[3], ainsi que *La Belgique pittoresque* (Bruxelles, 1834), p. 321, *La Belgique monumentale, historique et pittoresque*, t. II, pp. 8 et suiv., *La Belgique illustrée* de feu Van Bemmel, et d'autres ouvrages. Cette omission vient d'être en partie réparée.

FÉLIX HACHEZ.

---

[1] *Dictionnaire géographique de la province de Hainaut*. Bruxelles, 1833. In-8°. P. 335.

[2] *Dictionnaire géographique et statistique du royaume de Belgique*, 1845, p. 511.

[3] *Dictionnaire géog., hist., archéol., biographique et bibliographique du Hainaut*, p. 344.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CETTE NOTICE.

DÉCOUVERTE

D'UNE SÉPULTURE BELGO-ROMAINE

A SAINT-DENIS.

Monsieur le Président,

En recherchant des antiquités préhistoriques sur un des plateaux de la rive gauche de l'Auberchies, limité au Nord par un ravin au fond duquel coule le petit ruisseau du Becqueron, notre attention fut attirée par un amas blanchâtre d'ossements incinérés associés à des tessons d'une poterie assez fine faite au tour. Sans aucun doute, nous nous trouvions en présence des débris d'uue sépulture Belgo-Romaine.

Nous étant rendus chez le cultivateur qui occupait la parcelle de terre sur laquelle nous venions d'observer ces débris, nous avons pu recueillir ces quelques renseignements qui viennent en tous points confirmer notre idée première : En défonçant un coin de terre qu'il n'avait pu labourer, Auguste Bourlard, de Saint-Denis, a découvert un vase en terre grise à large ouverture (*olla cineraria*) contenant des ossements incinérés. Au centre de cette urne se trouvait, déposé sur les ossements, un autre petit vase en terre grise, ayant la dureté du grès, très soigneusement fait au tour et d'une forme élégante qui rappelle celle de l'olla pour la partie supérieure, mais dont le pied s'allonge en se rétrécissant [1].

[1] Ce petit vase que nous avons presqu'entièrement reconstitué mesure 7 cent. 1/2 de hauteur totale sur 8 de large à la panse, 4 cent. 1/2 à l'ouverture et un peu plus de 2 cent. 1/2 à la base.

Ce vase contenait trois pièces de monnaie en bronze. Les deux plus petites qui s'étaient soudées en s'oxydant furent abandonnées et perdues sur le champ ; la troisième, un moyen bronze de Trajan [1] (tête tournée à droite), nous aide à fixer l'époque de la sépulture.

Recevez, M. le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.

ÉMILE DE MUNCK.

---

[1] Nous devons la détermination de ce bronze, malheureusement fort fruste, à M. R. Dupriez, membre de la Société française de numismatique et d'archéologie. D'après ce numismate, la pièce aurait passé au feu : l'on connaît l'antique usage du *denier à Caron* qui consistait en une pièce de monnaie destinée à payer le passage vers l'autre monde et que l'on déposait dans la bouche du défunt avant de le livrer aux flammes du bûcher.

OUVRAGES ET NOTICES

PUBLIÉS EN DEHORS

des ANNALES et des BULLETINS du Cercle archéologique
par des membres de la Société,
de 1881 à 1883.

Nous n'indiquons dans cette liste que les ouvrages ayant directement rapport au but de la Société.

BERNIER. — Notice sur le village de Wattripont, In-8°, 43 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société historique de Tournai*, t. XVII.)

» — Généalogie de la famille Bara, de Tournai. Mons, Hector Manceaux, 1882. In-8°, 20 pp.

» — Notice sur le village de Momignies. (Extrait des *Documents et rapports de la Société archéologique de Charleroi*, t. XII.)

BOSMANS. — La féodalité au pays d'Enghien. (*Annales du Cercle archéologique d'Enghien*, tomes I et II.)

» — Généalogie de la famille Scockart. (Idem, t. I.)

» — L'ameublement du château d'Enghien au commencement du XVIIe siècle. (Idem.)

CHASTEL DE LA HOWARDRIES (le comte du). — Notices généalogiques tournaisiennes. Tome premier. Tournai, Vasseur-Delmée, 1881. Gr. in-8°, 713 pages.

DECLÈVE. — Feuilles vertes et feuilles mortes. Revue des journaux montois. 1786-1883. Mons, Byr et Loret, 1883. In-12, 29 pp.

DELMOTTE. — Un orfèvre montois. Notice biographique sur Jean-François-Joseph Beghin. Bruxelles, 1880. In-8°, 20 pp. (Extr. du *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*.)

DEVILLERS. — Cartulaire des comtes de Hainaut, de l'avènement de Guillaume II à la mort de Jacqueline de Bavière. — Publication in-4° de la Commission royale d'histoire. — Tome Ier, IV-804 pages. Tome II, II-624 pp.

» — Inventaire analytique des archives de la ville de Mons. Première partie. — Chartes. In-8°. Tome I, XLVIII. — 285 pages. (Mons, Hector Manceaux, 1882.)

« — Procès du comte d'Egmont. — Journal de Nicolas de Landas, procureur général du comté, et pièces inédites du procès. Bruxelles, F. Hayez, imprim. 1882. In-8°, 56 pp. (Extrait du t. IX de la 4me série des *Bulletins de la Commission royale d'histoire.*)

» — Documents sur Marchienne-au-Pont, Monceau-sur-Sambre, etc., et le sauvement de Thuin. In-8°, 55 pages. (Extrait des *Documents et Rapports de la Société archéologique de Charleroi.* Mons, Hector Manceaux, 1883.)

» — Le Hainaut sous la régence de Maximilien d'Autriche. Première partie : 1483-1485. In-8°, 121 pages. (Extrait du tome X de la 4e série des *Bulletins de la Commission royale d'histoire.*)

» — Les chartes de Gerpinnes. In-8°, 12 pages. (Extrait du tome XI de la 4e série des mêmes Bulletins.)

FOURDIN. — Garnisons des villes frontières du Hainaut, 1593. (*Documents et Rapports de la Société archéologique de Charleroi*, t. XII, p. 82.)

LEJEUNE. — Histoire de la ville de Binche. Mémoire qui a obtenu la médaille d'or au concours de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. (*Mémoires et publications* de cette Société, 4e série, tomes VII et VIII.)

» — Monographie de l'ancienne abbaye de Lobbes. (*Documents et rapports de la Société archéologique de Charleroi*, tomes XI et XII.)

LEROY (*Edmond*). — Histoire de sainte Aldegonde, patronne de Maubeuge. Valenciennes, G. Giard, 1883. In-8°, XLI-250 pages, frontispice représentant la sainte d'après un tableau conservé dans l'église de Sainte-Waudru à Mons.

MATON (*Eugène*). — Histoire d'Étrœungt, anciennement *Duronum* sous la domination romaine dans la Gaule. Paris, Moquet, 1882. In-8°, 568 pages et 2 cartes.

MATTHIEU. — Chartes concernant le chapitre noble de Sainte-Aldegonde de Maubeuge. In-8°. (Extrait des *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique.*)

» — Notice sur le serment des archers de Saint-Sébastien de Saintes. In-8°, 7 pp. (Extrait des *Annales du Cercle archéologique d'Enghien*, t. I.)

» — Charte relative aux anciennes mesures de Biévène. (Idem.)

» — Record du village de Donstienne de 1503. In-8°, 13 pp. (Extrait des *Documents et Rapports de la Société archéologique de Charleroi.)*

» — Les paroisses de Ghoy et de Ronquières au XII[e] siècle. In-8°, 4 pp. (Extrait des *Annales du Cercle archéologique d'Enghien.*)

» — Les héritières de Pierre II de Luxembourg en 1483. In-8°, 3 pp. (Idem.)

MONNIER. — Sur un combat livré à Steenkerque entre César et les Nerviens. In-8°, 9 pages.

» — Le combat de Steenkerque. 3 août 1692. In-8°. 35 pages. (Extrait des *Annales du Cercle archéologique d'Enghien*, tomes I et II.)

PETIT (L.-A.-J.) — Histoire de la ville de Chièvres. Anvers, J. Plasky, 1880. In-8°, de 210 pp. (Extrait des *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 3[e] série, t. VI.)

PIERRET. — L'ancienne terre franche et baronnie d'Étrœungt en Hainaut. Première partie. Notice historique et statistique sur l'état ancien et moderne de l'instruction et de l'éducation chez les habitants du bourg d'Étrœungt et de la contrée environnante. Charleville, 1881. In-8°, de 185 pp.

PINCHART. — Archives des arts, sciences et lettres. Première série, tome III. Gand, 1881. In-8°.

PIOT. — La musique attachée à la maison du comte de Salm, évêque de Tournai. (*Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2[e] série, t. XLIX.)

» — Un règlement de la corporation des artistes à Mons, en 1592. In-8°, 12 pp. (Extrait des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 3[e] série, t. II.)

PRUD'HOMME (*Émile*). — Les sceaux, leur origine, leur usage, principalement dans le Hainaut. Essai historique. Mons, imprimerie de A. Honorez-Hayez, 1881. In-8°, 51 pp.

PRUD'HOMME (*Émile*). — Essai sur la chronologie des comtés de Hainaut. Mémoire qui a obtenu la médaille d'or au concours de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. Mons, Dequesne-Masquillier, 1882. In-8°, 226 pp. (Extr. des *Mémoires de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, 4e série, t. VII.)

ROUSSELLE (*Charles*). — Mons pendant la révolution de 1830. Bruxelles, 1882. In-8°, 37 pp.

VAN BASTELAER. — Opuscules historiques sur la ville de Charleroi Tomes I et II. In-8°.

" — Les grès cérames ornés de l'ancienne Belgique ou des Pays-Bas, improprement nommés grès flamands. 2e rapport. (Avec la collaboration de M. Kaisin. — (*Documents et rapports de la Société archéologique de Charleroi*, t. XI.)

" — Petite chronique des découvertes archéologiques de l'arrondissement de Charleroi. (Idem.)

" — Biographie de Jean-Thomas-Louis Quevreux, maire de Charleroi, etc. (Idem.)

WAUTERS. — Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique. Tome VI. (1881)

TABLE DES MATIÈRES.

TABLE DES MATIÈRES.

TABLE DES GRAVURES.

VIGNETTES.

